







# MÉMOIRES & JOURNAL

DE

L'ABBÉ LE DIEU

II

---

JOURNAL — I.

---

PARIS.—IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSON  
55, QUAI DES AUGUSTINS.



L'ABBÉ LE DIEU

MÉMOIRES & JOURNAL

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

BOSSUET

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES,  
ET ACCOMPAGNÉS D'UNE INTRODUCTION ET DE NOTES

PAR M. L'ABBÉ GUETTÉE,

Auteur de l'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE.

II

JOURNAL  
DE L'ABBÉ LE DIEU  
I

PARIS

DIDIER ET C<sup>e</sup>, LIBRAIRES-ÉDITEURS,  
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1856

Réserve de tous droits.

BN

4705

E 7 L 4

T. 2



# JOURNAL

DE

## L'ABBÉ LE DIEU

(DE 1699 A 1713.)



Le journal de l'abbé Le Dieu, tel qu'il est dans le manuscrit autographe que nous possédons, commence par un récit incomplet. L'abbé Le Dieu n'ayant point mis de chiffres aux feuillets de son manuscrit, nous ne pouvons savoir au juste ce qu'il en manque; mais nous pensons que la lacune est peu considérable.

Le premier fait qu'il mentionne est celui du choix de Fleury, depuis cardinal et ministre de Louis XV, pour l'évêché de Fréjus.

De Fleury fut nommé par Louis XIV évêque de Fréjus en 1698, après la démission de Luc d'Aquin; il reçut ses bulles et se prépara à son sacre. Luc d'Aquin fit opposition et prétendit avoir droit de retirer sa démission: ce qui occasionna une vive contestation. Bossuet fut consulté et répondit par un mémoire qui fut adressé à Louis XIV le 1<sup>er</sup> août 1699. On l'a inséré sous cette date parmi ses *Lettres diverses*.

Quelques nouvelles difficultés étant survenues, Colbert, marquis de Torey, consulta de nouveau Bossuet qui rendit compte au... (*Ici commence le journal*).. Marquis de Torey, secrétaire d'État, des raisons de cette diversité d'opinions, et lui manda qu'il persistoit dans ses premières pensées. Le conseil du Roi suivit ses avis, et l'évêque de Fréjus fut sacré.

—En allant de Meaux à Paris notre prélat avoit pris la route de Dammartin, le samedi 7 de novembre (1699), pour y faire l'établissement d'un hôpital auquel sont réunis l'hôtel-Dieu et la maladrerie de ce lieu. Il fit cet établissement le dimanche 8 et le lundi 9; il passa par Mitry où il visita un nouvel hôpital auquel sont pareillement unis l'hôtel-Dieu et la maladrerie du même lieu, et approuva les bâtimens ou salles des malades et les meubles qui y ont été mis pour leur usage. De là il alla coucher à Paris.

Dans son séjour tant de Paris que de Versailles, il acheva la composition de son écrit contre Basnage. Sa santé fut toujours bonne, et il profita de tous les momens de beau temps pour l'entretenir par la promenade.

—Le premier dimanche de l'Avent il n'entendit pas le sermon du père Massillon de l'Oratoire, de crainte du froid. La grande réputation de ce prédicateur après son premier carême à Paris, lui mérita de passer de plein-saut de la chaire des Pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré à celle du château de Versailles. On ne trouva pas son mérite digne de sa réputation : son premier discours qui étoit contre les libertins, et qu'il avoit, dit-il, assez mal amené à l'évangile du jour, parut foible : on loua sa piété et sa modestie, sa voix douce, son geste réglé, jusqu'à lui accorder contre l'avis de quelques-uns la grâce de l'élocution : on trouva de la politesse dans ses discours, des termes choisis et de l'onction : il fut très-bien écouté, et le Roi et la cour en furent édifiés. M. de Meaux donna la sainte communion à M<sup>me</sup> de Bourgogne le soir de la Conception et entendit le nouveau prédicateur

la même fête. Il en jugea ce que je viens de dire, et en un mot que cet orateur bien éloigné du sublime n'y parviendroit jamais.

—Le 9, retour à Paris, et le 14 suivant à Meaux. L'ordination faite le 19 par M. de Meaux : la fête de Noël par lui célébrée pontificalement à toutes les parties de l'office, même de la nuit : seulement il se dispensa de prêcher le jour de Noël ; et le jour de saint Etienne, il s'absenta aussi des matines.

De peur sûrement de l'érésipèle, il prenoit ce ménagement : et son régime à Meaux fut de ne sortir pas davantage de sa chambre, que pour aller à sa chapelle dire la messe et se promener dans sa salle et quelquefois au jardin. Il continua à faire gras les jours maigres, si ce n'est les Quatre-Temps et la veille de Noël qu'il jeûna en maigre. Moyennant cela il se porta très-bien, et travailla à son ordinaire. Alors son écrit contre Basnage fut achevé et mis au net. Il fit aussi une grande lettre à M. de Leibnitz dont je parle ailleurs, et il la lui envoya le 9 de janvier 1700.

Au milieu de tant d'occupations il ne négligeoit rien pour la conduite de ceux qui sont soumis à sa charge. Dès l'été dernier il avoit pris connoissance de quelques mauvais bruits contre la réputation du sieur Drouin, docteur et bibliothécaire du collège de Navarre. M. de Meaux voulut tout assoupir doucement par la retraite de ce docteur, qui, soumis d'abord, s'étoit en effet enfermé au séminaire de Saint-Sulpice ; mal conseillé depuis il rentra dans le collège et entreprit de se justifier même par un écrit répandu dans le public. Il y joignit la recommandation de M. Chamillard, devenu contrôleur général, et passa lui-même tout le temps du voyage de Fontainebleau, à solliciter et à faire solliciter M. de Meaux<sup>1</sup>, qui ne trouvant plus en lui sa première soumission, fut obligé

<sup>1</sup> Bossuet étoit grand maître du collège de Navarre. Le bibliothécaire qu'il fit punir étoit un homme fort immoral.

de le faire reléguer par une lettre de cachet à Orléans, ce qui fut exécuté à la fin de décembre depuis notre retour à Meaux.

Il apporta la même vigilance pour châtier les dérèglemens de deux curés de son diocèse, Mareuil-Laferté et Ussy. Il les fit venir et les exhorta à se retirer sans bruit; faisant plus de cas, en bon pasteur, de leur conversion que de leur perte. Ils négligèrent tous ses avis et lui soutinrent l'un et l'autre hautement leur innocence. Ils furent donc arrêtés, et leur procès ayant été instruit pendant un long temps, le juge royal appelé à cause du cas privilégié, ils furent condamnés dès le mois de novembre par sentence de son official à sortir du diocèse et à perdre ou permuter dans six mois leurs bénéfices. Le présidial de Meaux qui est commis pour le cas privilégié, y ajouta le bannissement du ressort du bailliage, et le parlement de Paris par son arrêt du commencement de janvier 1700, étendit la peine du bannissement de tout le diocèse contre le curé de Mareuil : les conclusions du procureur général alloient aux galères.

Il ne cessoit d'exhorter les ecclésiastiques à profiter de ces exemples : et avant l'ordination il alla trois et quatre fois au séminaire entendre les exhortations de la retraite, auxquelles lui-même ajouta de suite les motifs les plus pressans pour établir la sainteté des mœurs des prêtres.

—Une pacification plus importante l'occupa dans toutes ces fêtes. Dès le dernier jour du mois de mai 1699, on répandit à Meaux une chanson fort injurieuse à tout le corps et à messieurs les particuliers du présidial. Une copie d'une main qu'on a pu connoître tomba à l'un de ces messieurs. Ils en furent choqués jusqu'à en vouloir avoir raison. On informa, on publia des monitoires : les révélations furent faibles. On fit examiner la copie connue par des experts à Paris sur d'autre écriture : ils rapportèrent qu'elles étoient de même main. Aussitôt ajournement personnel contre un quidam qu'on déclara être M. Macé, fils, président en l'élection. Arrêt de défense en

faveur du jeune président, de part et d'autre le feu s'allume et menace un grand procès.

—31 décembre 1699. Dès le commencement, M. de Meaux voyant l'ardeur du présidial, il en avoit crainit les suites et désiroit fort les prévenir, mais aujourd'hui qu'il voyoit de près une source d'inimitié et de division entre les principales familles de la ville, il résolut d'en couper la racine d'une manière ou d'autre. Il écrivit d'abord pour préparer les esprits à la paix, qui lui parurent s'y disposer par les réponses qu'ils lui firent; et dès qu'il fut arrivé à Meaux il les y sollicita plus fortement en entendant les parties chacune en particulier pendant plusieurs jours, avec une patience qu'ils admirèrent tous; et les porta enfin par ce moyen à abandonner leurs procédures, et à faire leur soumission entre ses mains, qui fut signée de toutes les parties le jeudi 31 de décembre 1699.

—Janvier 1700. Le retour des nouveaux catholiques à l'Église touchoit sincèrement notre prélat. On sait tous ses travaux pour ceux en général de tout le royaume. Il a fait encore plus pour ceux en particulier de son diocèse. Dans le dessein de travailler à leur réunion avec un nouveau zèle, il envoya le sieur abbé Chabert, dans toutes les paroisses du diocèse où il y a des religionnaires, dès le commencement de 1699, prendre leurs noms et facultés, en savoir le nombre, les faire aller aux instructions, et les enfans à l'école. Ils se trouvèrent au nombre d'environ deux mille quatre cens, répandus encinquante ou soixante paroisses. Au mois d'octobre suivant, à l'occasion d'une nouvelle déclaration du Roi sur l'instruction et les mariages des réunis, il leur envoya de nouveau le même abbé Chabert, pour savoir ceux qui s'étoient mariés contre les lois et faire réhabiliter leurs mariages avec une formule de profession de foi qu'ils devoient faire auparavant. Dans le même temps, c'étoit à Germigny le 24 d'octobre, il fit un mémoire de l'état en général de ces religionnaires,

des paroisses où il y en a un plus grand nombre, des secours spirituels et des livres dont ils ont besoin, et y joignit le dessein d'une ou deux missions dans les lieux principaux. Ce mémoire fut envoyé à la cour à la fin d'octobre, et tout l'effet qu'il eut en ce temps, ce fut que trois ou quatre demoiselles mal instruites dans la religion protestante furent enfermées aux nouvelles catholiques de Paris. Enfin l'abbé Chabert prêchant l'Avent dernier, à la Ferté-sous-Jouarre, instruisit particulièrement ceux de cette ville et du voisinage.

—Le vendredi, 8 de janvier 1700, il envoya exprès M. Jacques-Bénigne Bossuet son neveu, archidiacre de Brie, dans la ville de la Ferté-sous-Jouarre et aux environs, avec tout pouvoir envers ces réunis, même touchant leurs mariages défectueux, et encore avec les pouvoirs de grand-vicaire pour les autres affaires du diocèse, et séjourna à la Ferté jusqu'au dimanche au soir suivant, qu'il alla coucher à Jouarre, et de là revint le lundi 9 coucher à Meaux.

—Cependant M. de Meaux lui-même fit assembler dans sa chapelle les protestans de la ville et des faubourgs, le dimanche 10 de janvier, sur le soir, et les instruisit en vrai père, doucement, patiemment et fortement, en présence de leurs curés.

—A la mort de feu M. de Harlay, archevêque de Paris, arrivée subitement le 6 d'août 1695, M. de Meaux fut tellement touché, et encore de ce qu'en sa vie il n'avoit fait aucun bien à son église après avoir joui si longtemps de si gros revenus, et qu'il n'avoit pas seulement pensé à faire prier Dieu pour son âme, qu'il nous dit sa résolution de faire incessamment une fondation sans attendre à l'extrémité. L'occasion s'en présenta dans une vente de bois qui se fit l'automne suivant. Il fit mettre à part 4,000 francs du prix des bois qui furent payés comptant à messieurs du chapitre de son église cathédrale, et le contrat de fondation en fut passé chez M. Léger, notaire à Meaux, le 5 de janvier 1696, aux conditions de chanter une messe



solemnelle de l'anniversaire de son sacre, célébré le jour de la fête de saint Matthieu, toutes les années de sa vie, et après sa mort un obit solennel, à la rétribution de trente sols pour chacun du haut et bas chœur. Pour exécuter ce pieux dessein, le 21 décembre 1696, fête de saint Matthieu, il célébra lui-même le premier la messe pontificale à cette intention avec la collecte de l'anniversaire du sacre, et M. Treuvé, théologal, fit la prédication sur cette cérémonie : depuis ce temps, la même messe se continue d'année en année.

Mais cette affaire sembloit imparfaite, parce qu'il restoit à payer au chapitre les droits d'amortissement du fonds qu'on doit acquérir avec les 4,000 francs de fondation. C'est ce qui vient d'être consommé ; et en même temps l'acquisition de deux maisons canoniales ci-devant dans l'orangerie de l'évêché, par feu M. De Ligny <sup>1</sup>, aussi parfaite par le même acte parce qu'il en étoit encore dû l'indemnité au chapitre. Aujourd'hui donc jeudi, 14 de janvier 1700, a été passé contrat par lequel M. de Meaux s'oblige de payer la somme de 1,500 livres pour le droit d'amortissement de sa fondation, et celle de 650 livres pour l'indemnité des deux maisons. C'est une affaire qu'il a voulu finir lui-même encore en pleine santé.

—Il y avoit déjà deux mois que le Pape Innocent XII étoit dangereusement malade : par les lettres du 22 décembre 1699, on apprit qu'un nouvel accès de fièvre et un dangereux catarrhe mettoit à tout moment sa vie en péril. La cour prit la résolution de faire partir les cardinaux françois sans attendre sa mort : le jour du départ fut marqué au 15 de janvier. Naturellement M. de Meaux auroit désiré de voir ses illustres amis avant leur départ : sa modestie le retint à Meaux, d'où il ne voulut point sortir qu'il n'eût nouvelle qu'ils étoient tous en chemin. Il permit seulement à M. l'abbé Bossuet d'aller à Paris et

<sup>1</sup> Dominique de Ligny fut le prédécesseur de Bossuet sur le siège de Meaux.

de les voir, comme il fit, étant parti de Meaux le mardi 12 de janvier.

M. de Meaux, cependant, disposant son voyage pour Paris, me fit chercher avec lui à Meaux dans ses portefeuilles et dans ses recueils tout ce qui y concernoit la morale, et il m'ordonna d'emporter à Paris plusieurs portefeuilles, contenant tout ce qu'il avoit écrit en 1682, touchant les décisions sur la morale qui se devoient faire dans l'assemblée du clergé de ce temps-là, ses collections sur la même matière, et principalement sur l'amour de Dieu, et même plusieurs de ses sermons y ayant rapport <sup>1</sup>.

—Il partit de Meaux le mardi 19 de janvier 1700. Dans le voyage on parla de l'assemblée de 1682, je lui demandai qui avoit inspiré le dessein des propositions du clergé sur la puissance de l'Église <sup>2</sup> : il me dit que M. Colbert, alors ministre et secrétaire d'État, contrôleur général des finances, en étoit véritablement l'auteur, et que lui seul y avoit déterminé le roi ; il disoit que la division que l'on avoit avec Rome sur la Régale étoit la vraie occasion de renouveler la doctrine de France sur l'usage de la puissance des Papes ; que dans un temps de paix et de concorde, le désir de conserver la bonne intelligence et la crainte de paroître être le premier à rompre l'union, empêcheroient une telle décision ; il attira le roi à son avis par cette raison contre M. Le Tellier même, aussi ministre et secrétaire d'État, qui, et M. de Reims avec lui <sup>3</sup>, avoient en les premiers cette pensée, mais qui aussi l'avoient rejetée depuis par la crainte des suites et des difficultés.

<sup>1</sup> Bossuet avoit formé le projet de faire censurer la doctrine immorale des Casnistes, par la célèbre assemblée de 1682. Louis XIV ayant donné à l'improviste l'ordre de rompre cette assemblée, le projet de Bossuet ne put être mis alors à exécution.

<sup>2</sup> Il s'agit ici des quatre fameux articles du clergé de France, qui furent *rédigés* par Bossuet.

<sup>3</sup> L'archevêque de Reims étoit Le Tellier, fils du ministre du même nom.

Au reste, feu M. de Paris, de Harlay, ne faisoit en tout cela que flatter la cour, écouter les ministres et suivre à l'aveugle leurs volontés comme un valet. Ce fut donc un coup d'une grande importance de relever l'ancienne doctrine de France, par l'autorité des évêques mêmes assemblés entre eux.

« Ce qui vient d'être fait pour l'acceptation de la Constitution du Pape contre M. de Cambrai <sup>1</sup>, n'est qu'une suite des Propositions de 1682, dit M. de Meaux. On s'est senti ferme dans les maximes, et on a agi en conséquence, en mettant toujours la force des décisions de l'Église dans le consentement des églises, et dans le jugement des évêques. C'est, continua M. de Meaux, ce que je représentai fortement au roi, dès que je lui parlai du bref venu. » Il dit qu'il lui proposa ou d'assembler les évêques qui se trouvoient à Paris, ou de les faire venir extraordinairement des provinces : qu'il assuroit Sa Majesté que tout le monde se soumettroit et qu'Elle seroit parfaitement obéie; qu'alors M. de Reims s'avisait le premier de proposer les assemblées provinciales, où chacun entra, et que M. de Paris servit utilement pour le succès de ce dessein; que le P. de La Chaise n'osa souffler et ne fut pas même consulté, tant on avoit eu soin de le rendre suspect d'abord, et de bien faire connoître les sentimens de toute sa compagnie en cette affaire.

M. de Meaux ne put s'empêcher de dire le chagrin que le Pape avoit eu de voir sa décision appuyée de l'autorité des évêques, comme si elle en avoit besoin pour être exécutée; « mais, ajouta-t-il, ils le méritent bien, puisqu'ils se le sont attiré eux-mêmes justement par leur

<sup>1</sup> Fénelon, archevêque de Cambrai, fut condamné, en 1699, à cause des erreurs contenues dans son livre des *Maximes des saints*. La bulle du pape contre lui ne fut exécutée qu'après avoir été examinée et acceptée par les évêques: ce qui déplut au pape, car il aurait voulu qu'on le crût infallible et qu'on obéît à sa bulle sans examen.

Les Jésuites étoient partisans de Fénelon, et surtout le P. de La Chaise, confesseur du roi.

bref, au lieu d'une bulle, et par tous les défauts du *motu proprio*, et autres.»

Il remarqua encore que, du temps du cardinal du Peron, et sous le ministère des cardinaux de Richelieu et Mazarin, on avoit été trop favorable à Rome; on s'étoit comme relâché des maximes de France, et que Duval<sup>1</sup>, avoit osé y donner atteinte; mais qu'aussitôt que le roi avoit pris le gouvernement de son royaume, et surtout depuis M. Colbert, on avoit eu cette politique d'humilier Rome, et de s'affermir contre elle, et que tout le conseil avoit suivi ce dessein. De là la décision de la Faculté de théologie de Paris de 1666, et tout ce qui avoit été fait jusqu'à ce jour; qu'au reste, la lettre des évêques nommés à qui on refusoit des bulles à Rome, pour avoir été de l'assemblée de 1682 n'étoit rien, puisqu'elle ne touche pas au fond de la doctrine, et n'a aucun effet, puisqu'elle n'est que de quelques particuliers, contre une délibération prise dans une assemblée générale du clergé et envoyée par toutes les églises et dans les universités, sans qu'il se soit rien fait au préjudice.

Au reste, quoi que M. de Meaux puisse dire sur le dessein des assemblées provinciales, qu'il attribue à M. de Reims, il y a grand lieu de croire qu'il en est lui-même auteur plutôt qu'aucun autre, pour les raisons qu'on peut voir ci-dessus; peut-être même semble-t-il en donner l'honneur à M. de Reims, pour ne pas faire croire qu'il lui appartient, car c'est son naturel, de ne jamais rien dire des avis qu'il donne et qu'il fait exécuter, bien moins

<sup>1</sup> Ce docteur étoit chef des Duvallistes ou ultramontains dans la Faculté de théologie de Paris. Son parti ne fut jamais nombreux, et ce fut pour le détruire complètement que la Faculté, en 1666, fit les fameux articles qui contenaient la même doctrine que la déclaration de l'assemblée de 1682. Le pape fut si courroucé de cette dernière déclaration, qu'il refusa les bulles aux députés du second ordre qui furent nommés évêques. De là une vive guerre entre les cours de Rome et de France. Ces démêlés ne furent terminés qu'en 1693, par une lettre respectueuse des évêques nommés au pape Innocent XII.

de ceux qui regardent la cour, pour se conserver par un secret impénétrable, toute la confiance et tout le crédit dans l'occasion. Aussi jamais homme ne fut-il plus éloigné que lui de la vanité d'être seul auteur et exécuteur d'aucune entreprise. Il porte ses vues bien plus loin, à l'heureux succès des choses mêmes, pour la seule gloire de Dieu, sans s'en rien attribuer. Est-il possible, au contraire, que M. de Reims ne se fût jamais vanté d'un si beau dessein? L'exécution en a duré bien du temps; je l'en ai ouï parler cent et cent fois, sans que jamais il s'en soit fait honneur ni de près ni de loin. En parlant même de son assemblée provinciale, il n'a pas relevé avec la complaisance qui lui est si familière ce bel endroit de l'empereur Léon qu'il y a rapporté, parce qu'il n'osoit, sachant en sa conscience que M. de Meaux le lui avoit donné, comme je n'en doute aucunement par cette seule raison que M. de Meaux n'a cessé de louer ce beau fait en toutes occasions <sup>1</sup>.

— Le jeudi 21 de janvier, M. de Meaux dina à Paris à l'archevêché. Il y eut l'après-midi grande assemblée de prélats. M. de Reims et M. d'Amiens y étoient entre autres. Sur le soir lui parlant de l'histoire de Basnage, je lui demandai si sa réfutation étoit achevée. « Oui, dit-il, j'en voulois faire une partie de mon instruction pastorale aux nouveaux catholiques, on ne le juge pas à propos. Il y a de quoi en faire un ouvrage à part. » Ce qui me fit penser qu'il en avoit parlé avec ces messieurs.

— Le samedi 23, il eut le matin un rendez-vous chez M. de Reims, et l'après-dînée il partit pour Versailles. Le soir la conversation roula sur la morale des casuistes. Il en parla comme un homme plein de desseins contre ce

<sup>1</sup> Aujourd'hui, 21 septembre 1701, à Germigny, M. de Meaux m'a avoué que c'est lui qui a donné à M. de Reims ce fait de l'empereur Léon sur le sujet des décisions du concile de Chalcédoine, pour l'employer dans son procès-verbal. Voyez mon *Journal* à ce jour.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

poison, et je ne doute pas que ce ne fût un effet des entretiens précédens avec les prélats.

— Le dimanche 24, dans la conversation de l'après-dinée, l'entretien tomba encore sur ce sujet, en présence de MM. les abbés de Fleury et de Catelan et de M. de Laloubère. Il dit que parmi les juifs, la doctrine étoit venue au dernier période de sa corruption par le moyen des Pharisiens et Docteurs de la loi, quand Jésus-Christ vint au monde; « et, ajoute-t-il, il semble être venu pour apporter le remède à un mal très-pressant; » il ajouta donc que cela lui faisoit penser que Dieu préparoit un grand remède à son Église, en ces derniers temps, où la morale étoit entièrement corrompue. Chacun dit : « Il faut bien espérer que Dieu suscitera quelqu'un capable d'arrêter ce torrent ».

— Le samedi précédent au soir, il fut aussi fort parlé de *Télémaque*. Dès qu'il parut et qu'il en eut vu le premier tome, il le jugea écrit d'un style efféminé et poétique, outré dans toutes ses peintures, la figure poussée au delà des bornes de la prose, et en termes tout poétiques. Tant de discours amoureux, tant de descriptions galantes, une femme qui ouvre la scène par une tendresse déclarée et qui soutient ce sentiment jusqu'au bout, et le reste de même genre, lui fit dire que cet ouvrage étoit indigne non-seulement d'un évêque, mais d'un prêtre et d'un chrétien, et plus nuisible que profitable au prince à qui l'auteur l'avoit donné. M. de Meaux en avoit vu le manuscrit il y avoit plusieurs années, et je l'avois ouï souvent en reprendre le style poétique. C'est qu'il s'étoit contenté de courir dessus sans attention, et ne s'étoit laissé frapper que des peintures outrées. Il avoit cru que M. de Cambrai avoit en tout au plus intention de proposer cet amusement à M. de Bourgogne, pour le divertir dans ses études et l'attirer à la lecture; il fut fort surpris de le voir imprimé <sup>1</sup>, et ne douta pas que ses amis n'eussent pris le temps que la condamnation du livre des *Maximes des*

<sup>1</sup> Au mois de mars 1699.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

*saints* étoit venue, pour le répandre dans le public et y conserver au moins à l'auteur la réputation du meilleur écrivain de la France, comme ils le prétendoient. Le manuscrit avoit déjà fort couru, et depuis six mois<sup>1</sup> chacun avoit dans Paris, une grande curiosité de le voir. Voilà ce que M. de Meaux pensa de ce *roman* dès le commencement, car ce fut là d'abord le caractère de ce livre à Paris et à la cour, et on ne se le demandoit que sous ce nom : *le roman de M. de Cambray*.

Depuis qu'on eut le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> tomes, que M. de Meaux les lut à Germigny en été<sup>2</sup>, et dont il n'avoit jamais rien vu, il jugea que le dessein de ce livre étoit pernicieux, et que l'auteur étoit bien hardi et bien téméraire de le donner au public. On sait, en effet, que M. de Cambray se plaignit d'abord de l'indiscrétion de ses amis, d'avoir fait imprimer l'ouvrage dans Paris même; ce fut une sagesse à d'autres aussi de ses amis de l'avoir supprimé d'abord; mais dans ce temps-là même on vit des lettres de M. de Cambray, où il maudoit que puisque son *Télémaque* avoit été publié, il ne pouvoit s'empêcher de prendre soin lui-même d'une édition, afin qu'il parût tel qu'il étoit, et que d'ailleurs il étoit impossible de le retirer des mains du public. Ses amis y avoient bien pourvu, car il en vint tout d'un coup quatre ou cinq éditions et de tout l'ouvrage, de Paris, de Rouen, de Lyon et de Hollande, et celle enfin qui porte le nom de la ville de Liège, en petit caractère, divisée en dix livres avec des sommaires, faite par l'ordre et par les soins de l'auteur même, comme il l'avoit promis.

M. de Meaux trouva donc que les derniers livres de ce roman étoient une censure couverte du gouvernement présent, du roi même et des ministres. C'est ce que tout le monde y a vu, et le roi comme les autres. Pourquoi donc publier un écrit de cette nature, et à quoi bon pour

<sup>1</sup> Octobre 1698.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

<sup>2</sup> Aux mois de juin, juillet et août 1699.

(Idem.)

M. de Cambrai? « C'est encore apparemment, disoit M. de Meaux, un dessein de ses amis, pour lui mériter dans le public, avec la réputation du meilleur écrivain, l'honneur d'avoir seul le courage de dire la vérité. » Cet entretien vint à propos de ce que je dis qu'il paroissoit une clef et une critique de *Télémaque*, que l'on cachoit avec un soin extrême, parce que le gouvernement et les maîtres comme les sujets y étoient déchirés impitoyablement. Ce sera, dit-on, l'ouvrage de quelque françois mécontent retiré en Hollande.

—Ce mercredi, 27 janvier 1700, M. de Meaux informé que Jean Mauré, berger, de Montion, avoit tué par malheur un autre berger, lequel l'avoit attaqué malicieusement et tiré sur lui, que par ce moyen le cas étoit rémissible, il écrivit ce soir même à M. le chancelier, qu'il savoit être favorablement disposé à accorder la grâce, pour prévenir la mort du malheureux qui pouvoit être condamné et exécuté à Meaux, le samedi; n'ayant point de repos qu'il ne fût assuré de la vie de son diocésain.

—Ce jeudi 28, M. Parere, premier secrétaire de M. le chancelier, vint assurer M. de Meaux que le magistrat accordoit la grâce, qu'il la scelleroit le dimanche suivant, ne le pouvant plus tôt, et que cependant il pouvoit écrire à Meaux, pour faire surseoir le jugement et l'exécution. Aussitôt M. de Meaux alla prendre cette assurance de la bouche même de M. le chancelier, et écrivit à Meaux qu'on sursît, disant que c'étoit le devoir des évêques de sauver les malheureux par leur crédit auprès des grands.

—Ce jeudi soir, coucher à Paris.

—Ce vendredimatin, l'anniversaire de M. Bossuet<sup>1</sup> célébré aux Feuillans de la rue Saint-Honoré, lieu de sa sépulture. M. de Meaux présent avec sa famille; coucher à Versailles.

—Ce 30 de janvier 1700, à Versailles, seconde lettre de M. de Meaux à M. de Leibnitz, sur le sujet des diffé-

<sup>1</sup> C'étoit François Bossuet, cousin de l'évêque de Meaux.



rens degrés en matière de foi ; si un article appartient plus à la foi qu'un autre ; si dans l'Écriture tout est article de foi.

—Ce dimanche 31, la grâce de Jean Mauré scellée à Versailles.

—Ce 31, couché à Paris.

—Ce 1<sup>er</sup> février 1700, M. de Meaux étant à Paris, a reçu les complimens et le serg de l'Université comme conservateur de ses privilèges : la parole étant portée par M. Couture, recteur, professeur en rhétorique au collège de la Marche et d'éloquence au collège royal.

Les années précédentes, les complimens furent faits alors par M. Rollin, principal du collège de Beauvais et professeur en éloquence au collège royal, en 1696.—En 1697, par M. Alexis Arthus, licencié de Sorbonne, principal des grammairiens à Navarre.—En 1698, par M. Vittement, principal du collège de Beauvais et qui a depuis donné sa place à M. Rollin, ancien professeur de philosophie, au même collège et aujourd'hui lecteur de monseigneur le duc de Berry.—En 1699, par M. Billet, professeur en rhétorique au collège du Plessis : tous recteurs chacun en leur année.

—Ce 2 février, à Versailles, la lettre marquée du 30 de janvier pour M. Leibnitz lui a été seulement envoyée datée de ce jour. M. de Meaux y dit que cette lettre et la précédente du 9 de janvier 1700, répondent pleinement à la lettre écrite par M. de Leibnitz, du 25 décembre 1699, à M. de Meaux, et qu'à présent toutes les difficultés de M. l'électeur de Brunswick ou duc d'Hanovre sont éclaircies, si l'on joint à ces deux lettres la réponse latine de l'année 1692, adressée à M. Molanus, abbé de Loccum, sur son projet de réunion <sup>1</sup>.

—Ce 3 février, mercredi, voyage à Paris.

—Le 9 suivant, retour à Versailles.

<sup>1</sup> Ces lettres de Bossuet ont été imprimées dans la collection intitulée : *Projet de réunion*, etc.

—Le mercredi 10, dans la nuit, un vomissement prit M. de Meaux jusqu'à quatre fois; il en perdit le sommeil et vomit une bile verte. Il sentit ensuite une douleur fixe à la région du foie, au bas de la dernière des fausses côtes droites; il crut qu'elle venoit de l'effet du vomissement, que c'étoit une foulure de cette partie sur laquelle il s'appuya, en vomissant la quatrième fois, qu'alors il s'aperçut de cette douleur qu'il n'avoit pas sentie aux autres fois; les médecins dirent que la douleur étoit dans le long boyau, ils ordonnèrent des lavemens; le malade en prit le jeudi et le vendredi jusqu'à quatre. Le vomissement cessa tout à fait dès le jeudi, et le vendredi le malade sentit de l'appétit, de même le samedi 13.

—M. Fagon, premier médecin, ordonna la saignée: elle fut faite ce samedi même, une heure après midi, par M. Dionis, premier chirurgien de madame la duchesse de Bourgogne. Elle se fit heureusement et sans aucune faiblesse, pas même dans tout le jour; le sang fut fort mauvais, collé à la palette et presque sans consistance: c'est la marque d'un sang épais qui ne circule pas et qui est propre à faire des obstructions. Le malade s'en trouva soulagé; il n'eut aucun dégoût, son appétit étoit bon; il avoit dormi d'un sommeil tranquille les deux dernières nuits; il vivoit de potages et d'œufs et ne buvoit que de l'eau pannée.

—Le dimanche 14 se passa fort tranquillement avec quelques lavemens que le malade ne croyoit plus du tout nécessaires, parce qu'il n'en recevoit aucun soulagement à sa petite douleur qui continuoit toujours.

—Après une nuit fort tranquille et fort longue auprès des précédentes, le lundi 15, du matin le malade fut purgé avec de la manne seulement et de la rhubarbe. Il n'en eut aucun dégoût; à dîner il eut de l'appétit. Il ne sentit aucune faiblesse ni de la médecine qui opéra bien, ni de la saignée du jour précédent. La douleur au colon ne cessoit pas, et le malade persista à croire que c'étoit une foulure, puisque les remèdes n'y faisoient rien et que cette dou-

leur n'étoit accompagnée d'aucun accident, le malade n'ayant aucune émotion, mais au contraire ayant le pouls très-doux et très-égal.

— Cependant toute la cour envoyoit tous les jours savoir de ses nouvelles à toute heure : aujourd'hui mardi, M<sup>me</sup> de Maintenon envoya son maître d'hôtel ; M. de Paris<sup>1</sup> se trouvant à Versailles, y vint lui-même ; M. de Reims y venoit passer tous les soirs une heure entière.

— Le mercredi, 17 février, le malade s'est encore mieux porté que ci-devant, il a dormi à merveille : toujours bon appétit, bon visage, bon œil, le pouls tout à fait dans son naturel ; la douleur au colon continuoît encore, mais moindre. M. Dodart père visita la partie malade, et persista à dire que c'est une douleur fine au colon qui vient du dedans, qu'il n'y a sujet à craindre : que de ces parties basses, et foible qu'elle est, elle ne peut troubler le sang ni altérer le pouls.

Visites continuelles rendues au malade : M. le maréchal de Boufflers, M. de Torey, M. l'évêque de Metz, et tous les amis et autres personnages d'un rang inférieur. Le roi en a demandé des nouvelles avec empressement et témoigné sa joie de sa meilleure santé. M. le premier médecin est venu encore aujourd'hui comme tous les jours précédens.

— Ce jeudi, la santé se confirme ; encore un peu de douleur au colon. Visite de la part de madame la duchesse du Maine, visite par madame la princesse de Soubise, entretien avec moi sur la sainte Écriture et l'Évangile.

— Ce vendredi, 19, la santé va de mieux en mieux.

— Ce samedi, 20 février 1700, M. Dodart père trouve que le malade a le meilleur visage du monde, le sommeil doux, bon appétit. Pour s'entretenir, lecture par moi de son cinquième *avertissement* sur le pouvoir absolu des rois ; il prit occasion de cette lecture, après avoir ouï la lecture du 1<sup>er</sup> tome de la vie de Louis XIII, de Le Vassor,

<sup>1</sup> Louis-Antoine de Noailles, qui fut archevêque de Paris après Harlai.

qui est un ouvrage séditionnaire fait pour relever le pouvoir des peuples accablés sous la tyrannie des rois. Mais outre cela, pendant tout ce temps de maladie, lecture continue de l'Évangile par le malade.

Madame la Princesse envoie savoir l'état de la santé ; M. le maréchal de Villars aussi, et tous les grands seigneurs à leur arrivée de Marly.

—Ce dimanche 21, le malade va au lever du roi pour le prier de signer le contrat de mariage de M. Louis Bossuet, maître des requêtes, son neveu, avec mademoiselle Marguerite de la Briffe, fille du premier lit de M. de la Briffe procureur général au parlement de Paris et de... Potier de Novion, fille de feu M. le premier président de Novion. Le roi a signé et tous les princes et princesses ; le roi demandant à M. de Meaux avec empressement des nouvelles de sa santé et de sa douleur au colon. Aujourd'hui elle s'est trouvée diminuée des trois quarts, dit le malade à M. Fagon le venant voir, avec qui conclu que point de carême, point de maigre, encore une légère purgation qui se fera ici à Versailles cette semaine ou la suivante. M. Fagon a dit qu'il croyoit toujours que cette douleur venoit de la même humeur qui avoit frappé cette partie du colon : il croyoit aussi que l'effet du vomissement y avoit pu causer une foulure.

Le même jour, M. le Prince est venu lui-même voir M. de Meaux à Versailles, dans son appartement, dans le temps qu'il étoit avec M. le procureur général et toute sa famille, venant lui faire des compliments sur sa santé et sur le mariage. Il avoit signé au contrat et madame la Princesse, M. le Duc et madame la Duchesse, quoiqu'il ne les en eût pas priés, n'ayant pu voir que le roi seul à cause de son indisposition ; M. de Saint-Méret, M. de Tournay sont aussi venus en même temps faire leur visite sur les mêmes sujets. C'est M. l'abbé Bossuet<sup>1</sup> qui en huit jours ménage ce mariage, et par le contrat il a donné à monsieur

<sup>1</sup> Neveu de l'évêque de Meaux et frère de Louis Bossuet.

souffrère, en faveur de ce mariage, un contrat de 90 mille livres de principal à lui appartenant sur son frère, pour prix de la moitié de sa charge de maître des requêtes qui lui revenoit, dont tout le monde l'a fort loué.

Ce soir, couché à Paris, et le voyage s'est fait heureusement pour le malade. Le samedi précédent, M. de Meaux fit passer de sa part à sa future nièce un présent de noces de deux brillants pour les oreilles, valant neuf mille livres.

—Ce lundi 22, M. de Meaux a très-bien passé la nuit, a dit la messe pour la prospérité du mariage, dans sa chapelle, neuf heures du matin; puis est allé faire la cérémonie du mariage chez M. de la Briffé même; et a passé fort bien toute la journée.

—Mardi, mercredi et jeudi, santé parfaite; le malade rentre dans ses occupations ordinaires. Vendredi et samedi de même; puis ce soir, samedi 27 février, coucher à Versailles.

Dans le cours de la semaine, tout Paris, prélats, ducs et pairs, magistrats, sont venus voir M. de Meaux et faire compliment sur le mariage et sur la santé; le mariage approuvé de toute la cour et de toute la ville.

Alors aussi furent relevées trois thèses des jésuites de Paris: une du 14 décembre 1699. Une autre du 3 février 1700, et la troisième du 16 du même mois. Des docteurs particuliers firent une censure de deux propositions de la première thèse, où le jésuite dit que les péchés ne sont point imputés aux pécheurs qui sont dans l'endurcissement et dans l'aveuglement. Cette censure communiquée à M. de Meaux, par Messieurs de Paris et de Reims, qui, dit-on, auroient résolu de censurer juridiquement la même thèse, fut fort approuvée par M. de Meaux, lui faisant quelques additions. En même temps il travailla à censurer les deux autres thèses du 3 février sur l'attrition et du 16 sur la foi divine chrétienne; et par sa lettre du 27 février, parlant pour Versailles, à M. de Paris, il l'excite fort à publier une censure de ces doctrines en

latin et en françois, de celle surtout des pécheurs endureis: lui alléguant sur ce sujet l'Écriture, saint Augustin et saint Bernard, et lui promettant de donner un tour à la doctrine du jésuite sur l'attrition qui en fera voir toute la malignité. En partant de Paris, il a donné à imprimer sa *Lettre pastorale* aux réunis de son diocèse.

—Ce premier dimanche de carême, 28 février 1700, madame la duchesse de Bourgogne a communié de la main de M. de Meaux, lui disant la messe dans la chapelle d'en haut et particulière du roi. Continuation de la bonne santé; le soir a écrit à madame de Maintenon et à M. de Paris qui arrivoit à Versailles, sur la censure des thèses.

—Ce lundi 1<sup>er</sup> mars, purgation dont le malade se trouve très-bien; je lui ai lu sa défense des *Variations* contre Basnage; il admiroit lui-même la force de son ouvrage; il le commence par la doctrine de saint Augustin sur l'obéissance qu'on doit à la puissance publique: là l'Écriture sainte est très-bien employée. Dans une matière de cette nature c'est une théologie convaincante; les principes posés, il vient aux faits particuliers où son adversaire Basnage est mis en poudre et avec lui ses amis Jurieu et Burnet.

—Ce mardi 2 mars, bonne santé; visite de toute la cour, grands et petits, en particulier de M. de Beauvilliers. M. Dodart père m'a dit qu'il y avoit à craindre qu'il ne se fit une dureté fixe à l'endroit du bas-ventre qui étoit ci-devant douloureux, ce qui seroit fort dangereux, parce qu'il y auroit un squire dans le foie: qu'alors la partie se desséchant, elle n'étoit plus du tout douloureuse: il croit donc ici le mal à l'extrémité du côté droit du foie; cette partie molle est très-sujette au squire.

—Ce mercredi 3, a été au lever du roi et a travaillé tout le matin et jusqu'à deux heures après midi à faire sa censure des thèses susdites des jésuites sur l'attrition, qui est celle du 3 février 1700. Au soir, heureuse arrivée à Paris,

où il a trouvé dans sa maison<sup>1</sup> sa nièce madame Bossuet, établie depuis dimanche au soir, 28 février.

—Ce jeudi 4, a travaillé à la censure de la thèse des jésuites du 16 février 1700 sur la foi divine, que ces pères distinguent de la foi chrétienne, comme s'ils voulaient faire entendre qu'on peut être sauvé sans la foi en Jésus-Christ : c'est un projet d'une censure en forme contenant trois articles, autant qu'il y a de thèses, avec chacun leurs qualifications particulières. Ce qui regarde l'attrition est traité au long, et le concile de Trente y est examiné avec un grand soin. Rien n'y manque; car après les qualifications particulières, il y a encore une condamnation et prohibition générale de soutenir aucune de ces thèses, sous les peines de droit : le tout en latin. En nous la montrant, à M. Phelipeaux et à moi, il nous dit que M. de Paris avoit communiqué ce dessein au roi; que cette affaire ne se mettroit pas en négociation; que M. de Paris en étoit le juge naturel, et qu'il la jugeroit en effet; que les jésuites avoient donné un écrit sur leur thèse de l'endurcissement des pécheurs, qui étoit pire que la thèse même, puisque c'étoit pour l'excuser.

—Ce vendredi 5, a revu tout ce travail mis au net, pour le donner ensuite à M. l'archevêque. Le samedi suivant, travail à l'ordinaire, santé parfaite.

—Le dimanche, 7<sup>e</sup> de mars, a vu M. l'archevêque. On travaille à l'impression de la *Lettre pastorale*.

—Il a passé toute cette semaine à Paris et a vu souvent M. l'archevêque et lui a communiqué le projet de censure, après l'avoir lu avec M. Pirot<sup>2</sup> qui pour ce sujet vint dîner avec notre prélat le lundi 8 de mars, le jeudi 11 et encore le dimanche suivant 14. L'impression de la *Lettre pastorale* alloit cependant son chemin.

<sup>1</sup> Bossuet demeurait alors à Paris, place des Victoires; il se fixa ensuite rue Sainte-Anne, comme nous le verrons dans la suite.

<sup>2</sup> Pirot étoit docteur de Sorbonne, grand-vicaire de l'archevêque de Paris, examinateur des livres de théologie. Il en sera fait souvent mention dans ce *Journal*.

Mais outre ce travail, M. de Meaux fut occupé dans cette semaine du partage qu'il traitoit depuis longtemps des biens de son abbaye de Saint-Lucien de Beauvais avec ses religieux, et par l'habileté et l'application de M. Jean Léger, notaire à Meaux, bailli de l'évêché, chargé du principal soin de ses affaires temporelles au diocèse, il en vit enfin la conclusion.

Dans le même temps il se fit des échanges de quelques paroisses de cette abbaye contre d'autres de M. le maréchal de Boufflers, et qui convenoient mieux à ce seigneur pour l'érection de son duché de Boufflers.

—Ce dimanche 14 mars, coucher à Versailles, santé parfaite.

Le bruit de Paris, entre les docteurs, gens de lettres, religieux, étoit que MM. de Reims, de Paris et de Meaux faisoient ensemble une censure commune des thèses des jésuites.

Il paraît une nouvelle critique de *Télémaque*, meilleure que la précédente, où le style, le dessein et la suite de l'ouvrage, tout enfin est assez bien repris et dont on ignore l'auteur. Comme j'en faisois la lecture, j'ai dit que j'avois Sophronisme et les Dialogues que je trouvois d'un style plus supportable que *Télémaque*. « Il est vrai, dit M. de Meaux, mais aussi ce style est-il bien plat, et pour les Dialogues, ce sont des injures que les interlocuteurs se disent les uns aux autres. »

—Le mercredi 17 de mars, dîner à Paris. L'impression de la *Lettre pastorale* avance.

—Le samedi 20, retour à Versailles, et là même, le dimanche soir, quatrième conférence avec M. l'archevêque de Paris.

—Le 24 de mars, M. de Meaux a obtenu du roi la coupe d'un petit bois pour l'hôtel-Dieu de Dammarin, ce qui lui a fait beaucoup de plaisir, parce que cette grâce avoit été sèchement refusée à l'administrateur trois mois auparavant; le même jour, dîner à Paris, et l'après-dinée passée en conférence à l'archevêché.



— Le 27, départ de Paris pour Meaux. Dans le chemin, M. de Meaux nous dit à M. Phelipeaux<sup>1</sup> et à moi que M. l'archevêque de Paris étoit tout à fait résolu à publier une censure contre les dernières thèses des jésuites, s'ils ne donnoient une bonne rétractation qu'il étoit aussi résolu de rendre publique. Heureuse arrivée à Meaux.

— Dès le 28 de mars, M. de Meaux a passé toute la matinée sur la morale; le même jour il m'a demandé pour ce travail le recueil des censures de Rome sur cette matière; plus, les *Entretiens* du P. Daniel<sup>2</sup>, jésuite, contre les *Lettres provinciales* et le *Traité des Billets* qui favorise l'usure.

— Ce lundi 29, M. de Meaux a continué son travail sur la morale : c'est un écrit faisant voir de quels termes devoit se servir le jésuite auteur de la thèse du 14 décembre 1699, pour se rétracter de bonne foi et avec édification. Cet écrit fut envoyé ce lundi même par un exprès à M. l'archevêque de Paris.

— Le mardi 30, il continue à travailler sur la morale, ayant devant les yeux toutes les thèses des jésuites, et le livre de Fagnan contre la probabilité, où je lui ai marqué les consultations ou dénonciations de Malines et de Gand avec les censures de Louvain, etc.

Ce matin je lui ai aussi donné le *Corps de droit canonique et civil*, ce qui ne peut être à d'autre usage que pour combattre l'usure et principalement le *Traité des Billets*; nous en jugerons mieux par l'ouvrage même quand nous le verrons.

L'impression de la *Lettre pastorale* s'avance toujours. La santé du prélat se confirme, il a passé toute cette

<sup>1</sup> L'abbé Phelipeaux étoit grand-vicaire de Bossuet; il fut envoyé par lui à Rome, lors de l'affaire du quiétisme; il est auteur de la *Relation de l'origine et du progrès du Quiétisme* dont il sera parlé plus bas dans ce *Journal*.

<sup>2</sup> Le P. Daniel a composé les *Entretiens de Cléanthe et d'Eudoxe* pour réfuter les *Provinciales* de Pascal.

semaine à Meaux, occupé principalement de son travail sur la morale et sur les thèses.

—Ce dimanche des Rameaux, 4 avril, a été à Saint-Faron en procession faire la bénédiction des palmes, et l'après-dînée à l'assemblée de l'hôtel-Dieu.

—Ce lundi 5 d'avril, M. de Meaux, comme abbé de Saint-Lucien de Beauvais, a conclu, a dressé et signé le partage des biens de cette abbaye avec les religieux de la même abbaye, étant en traité avec eux depuis six mois pour cette raison.

Avec le partage, il a passé bail aux religieux des fonds qui sont dans son lot, à raison de 25,000 livres par an, sa vie durant. Le traité a été passé en date de ce 5 d'avril 1700, par M. Jean Léger, notaire à Meaux, qui en a la minute. C'est lui qui a négocié cette affaire depuis six mois, et qui par son habileté l'a amenée à sa fin, redressant ainsi des affaires en désordre, et de mauvaises et de perdues, les rendant bonnes et utiles <sup>1</sup>.

Car ce qui donna lieu à ce partage amiable, fut des procès mal entrepris au nom de M. de Meaux, et perdus avec dépens au grand conseil sur le sujet d'anciennes réparations de l'église de Saint-Lucien, dues encore par M. le duc de Mancini, à cause du cardinal Mancini<sup>2</sup>. Ces procès perdus en 1698 et 1699 par l'opiniâtreté d'un certain homme d'affaires, même avec dépens, à la charge du nom d'un tel prélat, donnèrent occasion à rechercher l'amitié des moines, qui étoient en cause, et qui avoient de gros dépens à redemander. L'intelligence et la droiture de M. Léger rectifia tout et avec ce grand avantage de M. de Meaux de lui faire valoir son abbaye 25,000 livres

<sup>1</sup> Le grand évêque de Meaux ne s'occupa jamais de ses affaires temporelles; on faisait même courir des bruits désavantageux sur l'état de ses finances, comme la bonne sœur Cornuau le lui écrivait; mais tout cela ne pouvait le distraire d'objets qui lui semblaient bien plus graves.

<sup>2</sup> Le cardinal de Mancini avait possédé l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais avant Bossuet.

au lieu de 22,000 livres qu'elle lui avoit seulement valu dans les deux derniers baux.

Jean Léger est notaire à Meaux, fils de notaire, qui est entré dans les affaires de M. de Meaux dès son avènement à cet évêché dont il est bailli : homme d'esprit, droit, ferme et accommodant.

Ce même jour, M. de Meaux a passé la matinée, sur le *Nodus prædestinationis... dissolutus, auctore Cælestino S. R. E. presbytero Cardinali Sfondrato: Romæ, 1696*<sup>1</sup>, in-4<sup>o</sup>, imprimé après la mort de l'auteur, et approuvé par le Père Gabrielli, procureur général des Feuillans d'Italie, qualificateur du saint Office et l'un des examinateurs et approbateurs du livre de M. de Cambray, qui n'a pas laissé d'être fait cardinal par Innocent XII, à la fin de l'année 1699. C'est cet ouvrage que MM. de Reims, Paris, Meaux, Arras et Amiens déférèrent au pape Innocent XII, par leur lettre du 23 février 1697; le cardinal Sfondrat étant déjà mort.

Le Père Gabrielli, approbateur de ce livre, s'en rendit aussi le défenseur par un ouvrage fait exprès et imprimé à Rome, in-4<sup>o</sup>, et qui néanmoins a été comme supprimé et même tenu caché au pape. M. l'abbé Bossuet en eut un exemplaire tandis qu'il étoit à Rome, et l'envoya à M. l'archevêque de Paris, en 1699. Il a pour titre : *Disputatio notarum quadraginta quas scriptor anonymus Eminentissimi Card. Cælestini Sfondrati libro, cui titulus, Nodus prædestinationis, etc..., inussit... Colonia Agrippinæ, etc., 1698*. Sans approbation et sans nom d'auteur : et avec une ville supposée, car c'est une impression de Rome.

M. de Meaux ayant eu communication de ce livre par M. de Paris, étoit tout sur ce sujet depuis quelques jours, et ce lundi matin particulièrement que je lui donnai sa

<sup>1</sup> *Le nœud de la prédestination dénoué, par Cælestin Sfondrat, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine.*

Cet ouvrage fut dénoncé au pape comme pélagien par les cinq évêques nommés par l'abbé Le Dieu. Bossuet rédigea la lettre collective qu'ils envoyèrent à Rome.

lettre contre Sfondrat; nous verrons dans la suite ce qu'il médite contre ce nouvel écrit.

—Ce mardi 6 d'avril 1700, M. de Meaux a reçu ce matin par la poste la déclaration des jésuites sur le sujet de leur thèse soutenue à Paris, le 14 décembre 1699, dont il m'a dit que M. de Paris est content. Elle s'intitule : *Declaratio data illustrissimo archiepiscopo Parisiensi a Theologo societatis Jesu Germano Beschefer, rectore collegii Parisiensis offerente, noviciatus quoque rectore presente, ut offensioni ex Thesi publicâ abortivâ fieret satis.* Et à la fin : *Parisiis die 3 april 1700.* Signé : *Germanus Beschefer.*

Dans le préambule il avoue les plaintes qu'on a faites de la thèse du 14 décembre 1699, sur les péchés de ceux qui sont dans l'aveuglement et dans l'endurcissement, et reconnoît qu'il doit en donner cette explication à M. l'archevêque son juge.

Il proteste donc qu'il n'a jamais pensé que les pécheurs, arrivés à l'aveuglement et à l'endurcissement ne péchassent plus, ni que Dieu ne leur imputât point leurs péchés; qu'il reconnoît au contraire que l'Écriture et les Saints Pères enseignent l'affirmative de ces deux propositions, de sorte que sa thèse à cet égard a besoin d'explication.

Il proteste aussi qu'en croyant qu'en cet état les pécheurs ne sont pas privés de toute sorte de grâce, il n'a pas voulu censurer les théologiens catholiques, qui sont dans un sentiment opposé souffert par l'Église, mais qu'il a seulement entendu qu'ils se trompent.

Enfin il a été bien aise de donner ce témoignage public de sa soumission à M. l'archevêque, qu'il a signé de sa main.

—Le mercredi 7 et jeudi 8 d'Avril, j'ai vu M. de Meaux étudiant fort le traité de la probabilité de Gonzalès<sup>1</sup>, qui est déjà tout marqué de sa main. Ce mercredi aussi il

<sup>1</sup> Gonzalès avait été général des Jésuites. Il se prononça contre le probabilisme, que la plupart des jésuites ont adopté.

fit mettre au net trois pages de sa main, sur le sens du concile de Trente touchant l'attrition.

—Aujourd'hui vendredi-saint, 9 avril, il me demande *Cornelius à Lapide*, sur Daniel; c'est sans doute pour y relever son paradoxe sur Suzanne, dont il a dit qu'elle auroit aussi bien fait de s'abandonner aux mauvais désirs des vieillards sans y consentir, que de leur résister en mettant en péril sa vie qui ne lui fut conservée que par un miracle.

—La bonne santé de M. de Meaux lui a donné la liberté de faire l'office du matin le jeudi saint et la bénédiction des onctions, et d'assister aussi à l'office du matin du vendredi, à celui du samedi saint, et à l'office le jour de Pâques, à la messe et à vêpres.

—Le lundi de Pâques, 12 avril, il me demande le tome de Suarez de *Religione*, où il traite du jurement, en me disant : « Je ne sais rien de plus pernicieux dans la morale que l'opinion de ce jésuite sur le serment : il veut que l'intention soit nécessaire au serment, sans quoi en répondant même au juge qui interroge juridiquement on ne peut être coupable de parjure. » C'est ainsi qu'il recueilloit toutes les mauvaises maximes de la morale corrompue des casuistes, dont il a fait enfin un projet de censure dans toutes les formes (son manuscrit est intitulé : *Decretum Cleri Gallicani*), avec des qualifications de chaque proposition au nombre de plus de cent. C'est l'exécution de son projet de 1682. Sfondrat n'y est pas épargné, ni Gabrielli son approbateur et défenseur.

—Ce mercredi 14 avril, il se trouve un peu indisposé d'un dévoiement.

—Lequel n'est plus rien aujourd'hui jeudi 15. Il reçoit aussi avis de M. l'archevêque de Paris, qu'il a fixé l'assemblée provinciale de ses suffragans au 13 du mois de mai prochain, et que l'assemblée générale se doit commencer le 25 du même mois à Saint-Germain. M. de Meaux continue son travail sur la morale.

—Aujourd'hui 16 d'avril, il a reçu les pièces imprimées

par MM. des Missions Étrangères, contre l'idolâtrie de la Chine. Peu auparavant, il avoit reçu un nouvel écrit du Père Lecomte, jésuite, en faveur des cérémonies chinoises, et un autre du Père Alexandre, Jacobin<sup>1</sup>, qui fait voir la conformité de ces cérémonies avec l'idolâtrie grecque et romaine. Ce fut l'entretien de tout ce temps-ci, et M. de Meaux ne faisoit aucune difficulté de dire qu'il étoit clair que toutes ces cérémonies étoient pleines d'idolâtrie, et que le Père Lecomte lui-même en avouoit assez pour cela.

—Ce samedi 17 d'avril, il s'est préparé par le jeûne à l'ordination de M. l'abbé Bossuet<sup>2</sup>, qui se devoit faire le dimanche suivant. Dans cette intention il avoit dit la messe ce jour-ci et tous les précédens depuis Pâques; il recommande aussi cette action à tous les gens de bien.

M. Jacques-Bénigne Bossuet, son neveu, licencié de Sorbonne, diacre du diocèse de Langres, archidiacre de Brie dans l'église de Meaux, abbé de Savigny, près de Lyon, désirant d'être élevé à la prêtrise, s'étoit retiré au séminaire de Meaux, dès le 25 de mars dernier, fête de l'Annonciation, étant pour cet effet parti exprès de Paris, le 24 précédent. Il passa dans le séminaire tout ce temps jusqu'au lundi 19 d'avril qu'il revint coucher à l'évêché.

—Ce dimanche donc de Pâques-closes, monseigneur l'évêque de Meaux lui donna l'ordre de prêtrise dans la chapelle de l'évêché en vertu d'un *Extra tempora* que l'ordinant avoit obtenu de Rome. Toutes les dignités du chapitre et M. Mardolon, l'un des anciens chanoines, y firent la fonction de l'imposition des mains. M. Bossuet, maître des requêtes<sup>3</sup>, venu à Meaux dès le samedi saint,

<sup>1</sup> Le P. Noël-Alexandre est connu par plusieurs savants ouvrages, et surtout par sa *Théologie* et ses dissertations sur l'*Histoire ecclésiastique*. Il appartenait à l'ordre des Jacobins ou Dominicains.

<sup>2</sup> Nous avons déjà remarqué que l'abbé Bossuet étoit neveu de l'évêque de Meaux. Il fut depuis évêque de Troyes.

<sup>3</sup> Il étoit frère de l'abbé Bossuet et avoit épousé M<sup>lle</sup> de la Briffe, comme nous l'avons vu précédemment dans ce *Journal*.

avec M<sup>me</sup> sa femme et M<sup>me</sup> la comtesse de Novion leur tante, qui avoit aussi son fils avec elle, furent présens à l'ordination, et les principales personnes de Meaux.

—Ce lundi 19 d'avril, le nouveau prêtre a célébré sa première messe dans l'église du séminaire, en présence de monseigneur l'évêque, de sa famille et des premières personnes de la ville. Le prélat y faisant toutes les bénédictions, qui aussi dîna au séminaire avec le célébrant, les officiers de l'évêché et tous les séminaristes; le repas clérical fait aux dépens du prélat.

—Ce mardi 20, M. de Meaux s'est fait purger et s'en porte très-bien. Ne cessant de travailler contre la morale relâchée, et en particulier sur l'attrition et la contrition dans le sens du concile de Trente.

— Ce mercredi, sa bonne santé l'a fait aller coucher à Germigny, où il a mené sa famille. En passant à Noëfort il a fait la bénédiction du bâtiment neuf de ce monastère.

—Ce jeudi 22, il le passe à Germigny.

—Le vendredi 23 d'avril 1700. Voici M. de Meaux de retour de Germigny à Meaux en parfaite santé. Il a assisté à la première conférence de morale dans sa chapelle, où il a décidé tous les cas selon sa coutume, avec sa sagesse et son érudition ordinaire. Dans cette assemblée M. l'abbé Bossuet prit pour la première fois sa place de grand vicaire, dont M. de Meaux lui donna tous les pouvoirs, par ses lettres en date du 20 d'avril dernier courant. La séance fut belle, M. de Meaux au milieu présidant, M. Phelipeaux à sa droite, M. l'abbé Bossuet à sa gauche, M. Pidoux à la droite de M. Phelipeaux, et le répondant à la gauche de M. l'abbé Bossuet.

—Ce samedi 24, départ de M. et de M<sup>me</sup> Bossuet et de leur compagnie pour Paris.

—Ce dimanche 25, assemblée des nouveaux catholiques<sup>1</sup> dans l'église de Saint-Nicolas, sur les 5 heures du

<sup>1</sup> On donnoit le nom de *nouveaux catholiques* aux protestants soumis en apparence aux édits qui révoquoient celui de Nantes, mais qui ne pratiquaient pas la religion catholique.

soir, où M. de Meaux s'est trouvé; et en même temps donné ordre aux curés de continuer ces assemblées à pareille heure, tantôt dans une église tantôt dans une autre, où l'un des curés de la ville parlera à son tour.

—Ce lundi 26, santé parfaite : continue son travail sur la morale.

—Ce mardi 27, pareillement, et l'après-midi a commencé sa visite du couvent des Filles de la Visitation. Il l'avoit déjà faite une fois il y a douze ans, en 1688.

—Ce 28, bonne santé : travail sur la morale achevé et mis entre les mains de son écrivain pour le décrire, sous ce titre : *De doctrinâ concilii Tridentini circa dilectionem in sacramento penitentiae requisitam.*

—Ce jour même, il a mandé à M. l'archevêque de Reims que la censure de la morale relâchée des casuistes est achevée, et qu'il la va revoir, tandis qu'on travaille à mettre au net ce qu'il a fait sur le concile de Trente. Par cette censure il entend le *Decretum Cleri Gallicani* de ci-dessus. Il parle aussi à M. de Reims de ce qu'il a écrit contre la probabilité, qu'il dit avoir examinée et combattue à part, au lieu que ci-devant, du temps de l'assemblée de 1682, il ne l'avoit examinée que pour et contre, sans prendre encore un parti ferme.

—Ce jeudi 29, M. l'abbé Bossuet est parti pour Paris, où il va se préparer à prendre le bonnet de docteur. Visite continuée à la Visitation, et encore ce vendredi 30.

—Ce samedi 1<sup>er</sup> mai, la messe dans l'église de la Visitation : communion générale : cinquante-sept filles de chœur, sept converses, quatre novices : exhortation par M. de Meaux : visites des cellules et de tous les offices.

—Dimanche 2 mai, M. de Meaux a tenu les bureaux de l'hôtel-Dieu, à l'hôtel-Dieu même; et celui de l'hôpital fut à l'évêché pour les affaires des legs de feu M. Mutel, chanoine.

L'impression de son *Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise*, achevée le dernier d'avril 1700; et



reçu à Meaux un paquet de 300 de cet ouvrage, le samedi 1<sup>er</sup> mai, et encore ce 2 mai.

—Ce lundi 3 mai, continuation de la visite, etc...

—Mardi 4 de mai, clôture de cette visite des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux.

—Mercredi 5 de mai, le matin, assemblée à l'évêché des syndics du clergé de Meaux, à laquelle M. de Meaux a présidé, et a été prié par l'assemblée d'agréer que M. l'abbé Bossuet fût député du second ordre à l'assemblée provinciale, en qualité d'archidiaque de Brie dans l'église de Meaux.

L'après-dinée, l'assemblée continuée pour d'autres affaires du clergé, et encore ce jeudi 6 de mai, aussi l'après-midi.

En sortant de table, M. de Meaux me chargea de lui passer à Paris tous les écrits de M. de Cambray et ceux de quelques particuliers faits pour sa défense ; aussi bien que ceux de M. de Meaux lui-même. « Y faut-il joindre, dis-je, l'instruction pastorale de M. de Paris, et la réplique à M. de Cambray? — Non, ajouta-t-il, je sais tout cela, c'est moi qui leur ai dit d'y mettre ce qu'il y a de bon. » Au reste, il me dit alors qu'il avoit dessein de faire un récit de toute cette affaire, et une histoire des progrès et de la condamnation de cette doctrine.

M. l'abbé Bossuet travaille de son côté au même dessein. Dès que nous arrivâmes à Meaux, le samedi de la Passion, il me demanda une partie des ouvrages de M. de Cambray et se mit à faire la relation qu'il a continuée dans tout son séjour de Meaux et a même emporté une partie de ces mêmes livres à Paris pour ce sujet. Aujourd'hui encore je reçois une lettre de lui de Paris où il me prie de lui passer toutes les lettres écrites de Rome à M. de Meaux. Je ne doute pas qu'ils n'aient envie de présenter à l'assemblée générale du clergé une relation de toute cette affaire comme faite par notre abbé, pour conserver à la postérité dans les mémoires du clergé où ils la feront imprimer, le souvenir de la condamnation du nouveau

quiétisme par les veilles de M. de Meaux et par la négociation de son neveu.

— Aujourd'hui encore M. de Meaux s'est ouvert à nous, à M. Phéliepeaux et à moi, du dessein d'une censure sur la morale relâchée et même des propositions de Sfondrat ou plutôt de Gabrielli, comme défenseur et approbateur de Sfondrat, dans la prochaine assemblée du clergé.

— Ce vendredi 7, conférence des curés à l'évêché où monseigneur a présidé; il a donné son *Instruction pastorale sur les promesses de l'Église* et en a en même temps expliqué le dessein : « C'est, dit-il, pour réveiller les nouveaux catholiques par l'endroit le plus sensible de toute la controverse, qui est l'universalité de l'Église dans les temps et dans les lieux; et aussi pour apprendre aux anciens catholiques comment ils doivent converser avec les nouveaux, et les attirer à l'Église par douceur et plus encore par leurs prières. » De là l'application des sermons de saint Augustin sur la paix, et de la manière de gagner les hérétiques. Tel est le fruit de son étude de l'été dernier à Germigny.

— Ce samedi 8, il a ouï MM. du présidial de Meaux et autres officiers sur leur affaire d'honneur pour la finir avant son départ; et en même temps il a travaillé sans relâche sur la morale, examinant particulièrement ces jours-ci le droit civil et canonique sur l'usure. Il nous a fort loué Fagnani sur la probabilité, dont il fit en tout ce voyage une étude très-particulière. Il louoit également son érudition et sa piété.

Ce samedi 8, M. de Meaux a entretenu tous les officiers de la justice sur le sujet du différend qu'il veut accommoder entre eux; et ce dimanche 9 il a travaillé toute la matinée pour minuter l'accordement.

— Ce lundi 10 il vient encore d'assembler tout le présidial et MM. Macé père<sup>1</sup> et fils actuellement président

<sup>1</sup> V. dessus, 31 décembre 1699.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

en l'élection. Tous assemblés sur le midi, il leur a lu le jugement qu'il a fait sur leur différend, par lequel il décide que, sur les plaintes portées au Châtelet de Paris, au sujet d'un écrit en vers, injurieux à plusieurs particuliers du présidial et à tout le corps et à tout ce qui s'en est ensuivi, M. Macé, le jeune, déclarant qu'il n'est point auteur desdits vers, mais qu'il tient tous messieurs du présidial pour gens d'honneur et de mérite, les parties cesseront toutes poursuites à ce sujet, et vivront en paix et bonne intelligence, etc. Fait à Meaux le 10 de mai 1700. Signé : † J. Bénigne, évêque de Meaux. Et plus bas : par monseigneur, Royer, avec paraphe. Copie délivrée à M. Macé, signée et acceptée de tous messieurs du présidial; autre copie aussi signée et acceptée de M. Macé, délivrée.

Ce fait, M. de Meaux a donné à dîner à toute la compagnie qui s'est bien réjouie et ont tous bu à la santé les uns des autres. Il a assemblé les curés pour leur donner avis de l'accommodement et les exhorter à entretenir cette paix même dans l'esprit des peuples.

Sur le soir, M. de Meaux est allé se promener et coucher à Germigny.

— Le mardi, M. de Meaux reçut à Germigny la nouvelle que le roi envoyoit à Rome, à M. le cardinal de Bouillon, une lettre de cachet par les mains de M. le prince de Monaco, ambassadeur, par laquelle il lui est ordonné de se retirer en France dans une de ses abbayes, sous peine de désobéissance.

M. de Meaux revient de Germigny coucher à Meaux.

— Le mercredi 12, il partit de Meaux après avoir reçu les complimens des principaux du présidial et de MM. Macé, sur l'heureux accommodement ci-dessus.

Il a dîné à Claye : y a parlé aux nouveaux catholiques et leur a donné son *Instruction pastorale*.

Arrivant à Paris, il y a appris la confirmation de l'exil du cardinal de Bouillon.

— Le jeudi 13, à l'archevêché de Paris, l'assemblée

provinciale s'est réunie après la messe, sur les dix heures du matin, dans laquelle ont été élus députés à l'assemblée générale prochaine, Mgr l'évêque de Meaux pour le premier ordre, et M. l'abbé Bossuet, archidiacre de Brie, en l'église de Meaux, pour le second.

— Ce vendredi, entrevue de M. de Paris et de M. de Meaux à Conflans.

— Ce samedi 15 de mai, concher à Versailles, après souper. Le samedi, 15 de mai, à Versailles, M. l'abbé Bossuet fit tomber l'entretien sur les libertins<sup>1</sup> qui disoient (il en citoit un particulier) : « Moi je ne puis croire, il n'est pas en mon pouvoir de m'assujettir à croire aucun mystère. »

« Il ne s'agit pas, dit M. de Meaux, de prouver les mystères à ces sortes d'esprits, pour les leur faire croire : il faut les y amener de plus loin par les considérations qui établissent la suite de la religion. C'est le dessein du *Discours sur l'Histoire universelle*; ils ne peuvent nier un Moïse; or ce Moïse fait cette menace de la part de Dieu : « Si vous voyez mourir ces hommes, etc..... » « Mais si la terre s'entrouvre et les engloutit vivans, etc. <sup>2</sup>... C'est le Seigneur qui m'a envoyé;... et la terre s'entr'ouvrit et les engloutit eux et leurs pensées, etc..... » Il en est de même de la prédication des apôtres<sup>3</sup> : « Nous ne pouvons nous empêcher de prêcher ce que nous avons vu, etc.... Nous en sommes les témoins;... il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes, ... » et saint Jean qui débute : *Quod vidimus...*, etc. Ensuite il ajouta : « Un incrédule au lit de la mort m'envoya quérir. Monsieur, me dit-il, je vous ai toujours cru honnête homme, me voici prêt à expirer, parlez-moi franchement, j'ai confiance en vous; que croyez-vous de la religion? — Qu'elle est certaine, et que je n'en ai jamais eu aucun doute, répartit M. de Meaux, et vous-même, lui ajouta-t-il, ne croyez-

<sup>1</sup> V. 7 d'octobre 1701.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

<sup>2</sup> Dathan, Abiron, etc., *Numb.*, ch. xvi.

(*Idem.*)

<sup>3</sup> V. 7 d'octobre 1701.

(*Idem.*)

vous pas qu'il y a un Dieu? —Oui, sans doute, répliquait-il<sup>1</sup>.

— Le dimanche 16, M. de Meaux et M. l'abbé Bossuet se sont présentés au roi à son prie-Dieu en qualité de députés de la province de Paris à l'assemblée générale du clergé, assurant Sa Majesté de leur obéissance, et le roi leur a répondu : « Je suis bien assuré de n'avoir point de difficulté avec la province de Paris. »

Ce dimanche 16 de mai, on ne parla d'autre chose à la cour que de l'éloignement de M. le cardinal de Bouillon: on disoit que sa famille promettoit qu'il obéiroit aux ordres du roi; le bruit commun étoit qu'il avoit demandé au roi congé de revenir à Paris et qu'il s'étoit vanté à Rome qu'en un quart d'heure d'entretien il regagneroit l'esprit du roi. On a cru que les cardinaux françois, depuis leur arrivée à Rome, ayant trouvé sous leurs yeux et sous leurs pas toutes les preuves de l'opposition continue de M. le cardinal de Bouillon aux volontés du roi, depuis près de trois ans, ils en ont donné avis à la cour, qui par là a été excitée au châtement que l'on voit. Les plus sages étoient surpris qu'un tel ministre fût demeuré si longtemps chargé des affaires de son maître, à qui il faisoit pour ainsi dire guerre ouverte. Ceux qui connoissent mieux l'esprit du cardinal, assuroient que la mort du pape arrivant, il auroit fait tous ses efforts pour donner un pape de sa façon, même contre les intérêts de la France : tant étoit grand le péril de l'État en laissant un tel homme si longtemps en place! Je remarque au reste qu'à cette occasion bien des personnes, surtout du clergé supérieur et inférieur, sont venus voir M. de Meaux comme dans une victoire et un succès personnel.

— Ce lundi des Rogations, 17 de mai, la messe aux

<sup>1</sup> Ici l'abbé Le Dieu a laissé environ une page blanche et a mis en marge cette note : « J'ai laissé ce blanc dans l'espérance de faire répéter quelque jour, par M. de Meaux, la conversation avec l'incrédule converti, à la mort, pour la mettre ici au long. J. cependant le 7 d'octobre 1701. »

Récollets au retour du lever du roi, et ensuite assemblée chez M. de Meaux (pour les raisons de ci-dessous, 6 de juin), des archevêques de Paris et de Reims, des abbés Tiberge et Brisacier<sup>1</sup>; le conseil l'après-dînée, et le soir, promenade avec tous les abbés de la cour.

Dans ce temps, M. de Meaux a reçu de Rome un livre in-12, imprimé par ordre du pape Innocent XII, cette année 1700, contenant en italien les *Avertissemens de saint Charles aux confesseurs*, les décrets d'Alexandre VII du 24 septembre 1665, portant condamnation de 28 propositions de la morale relâchée, et du 18 mars 1666, contre d'autres de même, en tout avec les 28 précédentes, faisant le nombre de 45; celui d'Innocent XI du 2 mars 1679 contre de pareilles propositions, jusqu'au nombre de 65; la bulle *Celestis pastor* du même, contre Molinos; le décret d'Alexandre VIII, du 24 août 1690, touchant l'amour de Dieu et contre le péché philosophique; son autre du 7 décembre 1690 contre 31 propositions de morale; la constitution d'Innocent XII *contre le livre des Maximes des saints sur la vie intérieure, composé par M. de Cambray*, du 12 mars 1699, et autres pièces; où l'on voit que le livre de M. de Fénelon est mis au nombre des ouvrages faits au siècle passé et en celui-ci contre la pureté de la morale et qui enseignent l'illusion dans la piété chrétienne.

—Mardi des Rogations, 18 mai, la messe: continue son travail sur la morale; promenade et voyage de Saint-Cyr, avec M. l'évêque de Blois.

—Mercredi des Rogations 19, la messe: M. l'archevêque de Reims l'est venu voir le matin, comme il travailloit encore actuellement sur la contrition et l'attrition au sens du concile de Trente. Voyage à Saint-Germain l'après-dînée.

—Ce 20 jeudi, fête de l'Ascension, la messe: arrivée

<sup>1</sup> Tiberge et Brisacier étaient directeurs du séminaire des Missions-Étrangères. Ils venaient s'entendre avec Bossuet touchant leur discussion avec les jésuites sur les rits chinois. Il en sera parlé plus bas.

à Paris, et descend à l'archevêché à 5 heures, où M. de Reims s'est aussi trouvé.

— Ce vendredi 21 de mai, j'ai vu un Mémoire au roi, écrit ce matin par M. de Meaux, où il lui représente de la part du clergé deux maux également pressants et demandant un prompt remède : les nouveaux efforts des Jansénistes qui annoncent dans leurs derniers ouvrages imprimés qu'il faut examiner de nouveau la cause de Jansénius, condamnée par esprit de partialité ; et la morale relâchée des casuistes de quelque ordre et de quelque profession qu'ils soient qui conduisent tous à la corruption de la morale chrétienne par divers moyens ; ce qui a déjà obligé les papes à condamner secrètement plusieurs de leurs propositions.

Ce vendredi soir, M. de Meaux a assisté à la vesperie<sup>1</sup> de M. l'abbé Bossuet, soutenue à Navarre, où présida M. Guischart<sup>2</sup>, grand maître, et disputèrent M. Lefevre comme *doctor regens*, et M. Femar comme *doctor terminorum interpres*. Le tout à la satisfaction de l'auditoire.

— Ce samedi 22 de mai 1700, M. l'abbé Bossuet a pris le bonnet de docteur à Notre-Dame, avec un beau discours latin : festin à Navarre où M. de Meaux a assisté, et dans la journée il a continué son Mémoire pour le roi.

— Ce dimanche matin 23 de mai, M. de Meaux met au net de sa main le Mémoire pour le roi, et M. l'archevêque de Reims arrive pour dîner avec lui. La messe dite à Sainte-Agnès.

— Ce lundi 24, même travail dans toute la journée. — 25 mai 1700, assemblée préliminaire chez M. l'archevêque de Reims, de tous les députés du clergé à l'assemblée générale, à trois heures après-midi, et la résolution prise d'ouvrir l'assemblée générale à Saint-Germain, le mercredi 2 juin, après les fêtes.

<sup>1</sup> On appelait ainsi la thèse qui précédait le doctorat.

<sup>2</sup> Guischart et Lefevre étaient alors fort anciens. Ils étaient déjà professeurs de théologie à Navarre lorsque Bossuet y faisait ses études.

—Ce mercredi 26. J'ai mis au net ce matin un Mémoire de trois pages pour le roi, fait par M. de Meaux et écrit de sa main, composé dans le sens de celui dont j'ai parlé ci-dessus, 21 et 23 mai. En le rendant j'ai dit que je le trouve très-juste, et aussi très-précis et très-court. Il y en a un encore plus court qui sera donné au roi par une autre voie. C'est sans doute celui marqué plus haut que M. de Meaux a écrit de sa main même, et qui doit passer au roi par M<sup>me</sup> de Maintenon.

—Ce jeudi 27, le *Mémoire sur l'état présent de l'Église* (c'est ainsi qu'il s'intitule), mis au net de nouveau; et à l'issue du dîner, copie donnée à M. l'archevêque de Reims, qui avoit mangé avec lui, et qui de son côté a laissé à M. de Meaux copie d'un *Mémoire de l'archevêque de Reims au roi*, dont je ne sais pas le contenu, mais que je crois être sur le même sujet que celui de M. de Meaux et particulièrement sur la morale relâchée<sup>1</sup>.

Outre le *Mémoire de l'état présent de l'Église*, il y a un écrit encore de M. de Meaux intitulé : *Extrait des propositions tirées des écrits et des thèses des casuistes modernes*. Elles sont sur la foi, l'amour de Dieu, la foi en Jésus-Christ, le péché philosophique et la probabilité; on l'a mis aussi au net, et M. de Meaux m'a dit qu'il est de lui. C'est ce Mémoire plus court dont il me parloit ci-dessus<sup>2</sup>.

Le Mémoire précédent, dont j'ai parlé, s'intitule : *Mémoire sur la morale relâchée* : c'est celui qui ne m'a point été confié, et que M. de Meaux a mis au net de sa main, et que je crois être pour M<sup>me</sup> de Maintenon, ce qui s'est trouvé véritable dans le fait.

Ce jeudi soir, arrivée à Versailles.

—Ce vendredi 28 de mai 1700. Travail ordinaire de M. de Meaux, dans son séjour à Versailles.

—Ce samedi 29, a été au lever du roi; a dit la messe

<sup>1</sup> V. ci-dessous, le 6 juin.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

<sup>2</sup> V. ci-dessous, le 6 juin.

(Idem.)



ensuite; M<sup>me</sup> de Bourgogne étant allée à Saint-Cyr, faire ses dévotions en particulier. M. de Meaux a assisté à la messe et communion du roi; il a parlé au roi en particulier à son lever, a été à vêpres où le roi étoit présent<sup>1</sup>.

—Ce 30 de mai, Pentecôte : la messe, assistance au service de la chapelle du roi. Après son dîner, M. de Meaux nous a dit qu'hier samedi, après le lever, il étoit entré dans le cabinet du roi, M. de Pontchartrain secrétaire d'État y étant; qu'ensemble ils avoient parlé au roi de la chaire de théologie de M. Du Saussoy à Navarre, dont le revenu n'est que de 300 francs, et qu'à leurs prières le roi a ordonné sur son trésor 900 francs, que M. de Pontchartrain s'est chargé de faire établir dans la forme ordinaire, à condition, toutefois, que le collège aura l'élection et la présentation de trois sujets au roi, qui nommera l'un des trois pour cette chaire<sup>2</sup>.

—Ce lundi dernier mai, jour remarquable, auquel M. Souin, ci-devant gérant les affaires de M. de Meaux, depuis l'année 1684, au mois de décembre, qu'il entra dans sa maison en même temps que moi, en doit sortir, à ce que M. l'abbé Bossuet nous dit hier arrivant de Paris. C'est lui qui a l'honneur d'avoir défait M. de Meaux de cet homme, qui s'est attiré ce traitement par son humeur insolente et dominante, sans parler de ses autres défauts moins connus du public, quoiqu'ils ne soient pas ignorés de bien des particuliers. Il est enfin sorti de la maison cet homme d'affaires, ce mardi de la Pentecôte, 1<sup>er</sup> juin 1700. M. de Meaux a été au lever du roi, qui a pris médecine; de là il est venu dire la messe aux Récollets, et a communiqué tous ses domestiques.

Après-dinée, la conversation étant tombée sur Marie d'Agreda, et sur les raisons qui l'ont fait censurer par la Faculté de théologie de Paris, M. de Meaux a dit qu'il se savoit bon gré d'en avoir été l'unique promoteur, parce

<sup>1</sup> V. ci-dessous, le 6 juin.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

<sup>2</sup> Du Saussoy avoit été un des professeurs de Bossuet à Navarre.

qu'il y avoit à craindre que cette *Vie de la Vierge* ne courût parmi le peuple comme un cinquième évangile, ainsi que l'auteur en avoit dessein, et que les révélations dont elle est pleine le doivent faire croire. M. de Meaux donc, dès qu'il eut connaissance de ce livre, me le fit chercher à Paris, c'est-à-dire, le même imprimé à Marseille, et traduit en françois, et voulut aus i avoir l'original espagnol imprimé en trois tomes in-folio. Il en parla aussitôt à M. Boucherat, Chancelier, qui voulut lire dans l'espagnol, qu'il se piquoit d'entendre, ce que M. de Meaux lui en avoit rapporté, particulièrement ce qui regarde l'instant de la conception de la Vierge, sur quoi il se récria : « Que sait-elle de ces choses-là, elle, religieuse ? Ou c'est une coquine, ou c'est une menteuse. » Enfin il fit supprimer le tome qui commençoit à se vendre à Paris, et retira le privilège avec défense d'imprimer la suite. M. de Paris, instruit par M. de Meaux des illusions de ce livre, en poussa la condamnation dans la Faculté. M. le président de Harlay y entra lui-même, qui manda l'abbé de Rubec, et lui défendit l'entrée aux assemblées de Sorbonne, à cause des discours trop vifs qu'il y avoit tenus.

Les jésuites prirent le parti contraire et soulevèrent pour Marie d'Agreda tous leurs suppôts de la Faculté. « Voilà qui est bien étrange, me dit un jour à moi-même le père de la Rue, que M. Tournely ait opiné pour la censure de cette abbesse. M. Dumas, de Sorbonne, avoit opiné pour, et quand la censure fut faite, il fit contre la censure sa protestation chez un notaire, aussi bien que M....., docteur de Navarre, qui y a toujours persisté, sans néanmoins la relever dans les formes, au lieu que M. Dumas, à qui on en fit la honte, renonça à sa protestation. » On sait enfin l'effet de la censure que j'ai à Meaux, et à laquelle on ajoutera ces faits-ci, sur lesquels il faudra encore consulter M. Tournely, qui en fit alors un journal, et M. Vivant, curé de Saint-Len et Saint-Gilles de Paris, docteur de Sorbonne.

Après cette histoire, M. de Meaux ajouta qu'il y avoit

encore le livre de Simon, qu'il avoit seul fait supprimer. Billaine, libraire, avoit commencé par faire toute l'impression de ce livre, dont des feuilles ainsi imprimées furent données à M. Pirot, pour examiner l'ouvrage. Il fut d'abord étonné de la hardiesse de l'auteur, et envoya aussitôt à M. de Meaux, à la Cour, la table seule des chapitres. Sur ces titres seulement qui faisoient voir à M. de Meaux le poison de cette *critique de l'Ancien Testament*, il en demanda à l'instant la suppression à M. Le Tellier, Chancelier, qui fit arrêter toute l'impression. Depuis que je suis à M. de Meaux, M. Simon est souvent venu tenter le prélat de laisser passer son livre, moyennant un grand nombre de corrections qu'il soumit à son jugement. Mais M. de Meaux les a rejetées comme contenant toujours le même venin, ne croyant pas qu'il fût possible de réformer cet ouvrage, mauvais dans son fond et dans son dessein, puisqu'il tend à ôter l'inspiration des livres saints, sous prétexte d'en établir la certitude par la tradition constante des juifs et des chrétiens, qui nous les a conservés jusqu'à ce jour. De son côté Simon n'avoit aucune envie de se rétracter, comme on l'a vu depuis, par sa critique des autres parties de la sainte Écriture, qu'il a fait depuis imprimer en Hollande, aussi bien que la première critique, qui toutes ont été également bien reçues des protestans, et des sociniens encore mieux, et dont la dernière partie contre les commentateurs du *Nouveau Testament*, a soulevé le zèle de M. de Meaux, qui a fait un grand ouvrage exprès contre cette dernière critique, pour la défense des saints Pères, surtout de saint Chrysostome et de saint Augustin, et de leur doctrine sur la grâce, ouvrage demeuré manuscrit<sup>1</sup>.

La censure de Dupin fut aussi rappelée à ce propos, j'en ai fait le mémoire ailleurs. Il y faut ajouter cette circonstance que feu M. de Paris, de Harlay, fut excité à

<sup>1</sup> C'est la *Défense de la tradition et des SS. Pères*, imprimée depuis.

le censurer par jalousie contre M. de Meaux, qui le premier s'éleva à l'encontre, à Navarre, à la tentative de l'abbé Fagon : dont feu M. de Paris, poussa la jalousie jusqu'à cet éclat de faire placarder le pauvre docteur après l'avoir fait rétracter. Tandis qu'il travailloit à sa rétractation chez M. Pirot, on travailloit d'un autre côté à sa censure, qui se trouva imprimée en un grand placard, à plusieurs colonnes, le jour même que M. Dupin signa sa rétractation, à quoi il croyoit qu'on s'en tiendrait, suivant la parole qu'on lui en avoit donnée. Mais ce placard ayant été affiché dès le grand matin à Notre-Dame, en Sorbonne, à Navarre, à Saint-Eustache, à Saint-Sulpice, à toutes les grandes églises et dans tous les quartiers, on plaignit fort le docteur d'avoir été ainsi doublement flétri. La punition alla encore plus loin, car il intervint un arrêt du parlement qui défendit le débit de ses livres, qui les supprima. J'ai toutes ces pièces à Meaux dans mon recueil, avec les dates.

Par la même jalousie, feu M. de Paris se hâta de censurer la Combe, la Guyon, et autres quiétistes, ayant appris que M. de Meaux examinoit leur doctrine avec M. de Châlons (M. de Paris d'aujourd'hui)<sup>1</sup>, et qu'ils devoient les censurer. Il fit venir M. Pirot à l'instant, et lui demanda ce qu'il avoit autrefois minuté sur cette matière. « J'ai, lui dit ce docteur, une censure toute prête, » et aussitôt il la porta à son archevêque, qui la fit en même temps passer sous la presse, et la publia dans Paris et partout son diocèse. On en sait la date, il n'y a qu'à voir la pièce dans *les États d'Oraison*<sup>2</sup>.

M. de Meaux a été au dîner du roi, qui se fit tard à cause de la médecine.

Dans le même temps M. de Meaux dit qu'on lui devoit, à lui uniquement, l'impression des livres de M. l'abbé de

<sup>1</sup> C'est-à-dire Antoine de Noailles, qui fut archevêque de Paris après avoir été évêque de Châlons, et qui, en 1700, fut fait cardinal.

<sup>2</sup> Ouvrage de Bossuet contre le Quiétisme.

la Trappe. J'en ai l'histoire ailleurs. Voyez-en le mémoire<sup>1</sup>.

—Ce mardi 1<sup>er</sup> de juin 1700, M. de Meaux a été au lever du roi et a dit la messe au retour. Le soir, départ de Versailles pour Saint-Germain où il est heureusement arrivé, étant accompagné de M. l'abbé Bossuet, de M. Phelipeaux son grand vicaire et de moi. Est descendu à l'hôtel de Condé, où il a pris son logement avec toute sa famille, pour le temps de la présente assemblée du clergé.

Hier M. de Meaux reçut une lettre de M. Leibnitz, du 30 d'avril 1700, de Wolfenbutel, où il lui promet réponse à ses deux dernières lettres, des 9 et 30 janvier 1700, et M. de Meaux a répondu à cette dernière, par la sienne de ce 1<sup>er</sup> juin, de Versailles, dont j'ai copie ailleurs.

—Le 2 juin 1700, M. de Meaux a dit la messe à la paroisse. Tous les prélats et le second ordre s'étant rendus au château neuf, huit heures du matin, à l'appartement de l'archevêque de Reims, Le Tellier, qui y est logé, comme le plus ancien archevêque de France : ils ont ouï la messe dans la chapelle destinée pour l'assemblée.

Puis s'est tenue la première séance où les procurations ont été examinées, et de même dans la séance de l'après-dîner. Dans la journée et sur le soir, la plupart des évêques sont venus visiter M. de Meaux, ce qui a continué les jours suivants.

—Ce jeudi 3 de juin 1700, a dit la messe à la paroisse; encore les procurations dans les séances du matin et du soir, et quelque difficulté à ce sujet jugée.

—Le vendredi 4 de juin, M. de Meaux a dit la messe à la paroisse. Dans la séance du matin, l'assemblée a choisi deux présidens, monseigneur Michel Le Tellier, archevêque-duc de Reims; et monseigneur l'archevêque d'Auch. Il passa d'abord à la pluralité des voix qu'on ne feroit que deux présidens en cette assemblée. Cinq

<sup>1</sup> L'abbé Le Dieu en a parlé en effet dans ses *Mémoires*, comme nous l'avons vu.

provinces furent d'avis d'en faire quatre, voulant en faire d'archevêques et d'évêques, en exécution du règlement de l'assemblée de 1695, où il fut arrêté que, sans qu'on s'en puisse dispenser, on choisiroit toujours à l'avenir plusieurs présidens archevêques et évêques. C'est pourquoi avec M. de Reims, quatre provinces nommèrent M. de Meaux.

M. de Reims avoit fait la brigue pour éluder ce règlement, dès la première fois qu'on s'assembla chez lui à Paris; il avoit même tâché de gagner M. de Meaux, qui lui dit qu'il falloit examiner. Mais depuis, il ne cessa d'assurer M. de Meaux qu'il avoit la pluralité des voix pour ne faire que des archevêques présidens, et néanmoins depuis qu'on fut à Saint-Germain, cet archevêque et son neveu, l'abbé de Louvois, ne cessèrent de continuer leurs brigues jusqu'à fatiguer les gens et s'incommoder eux-mêmes. Car hier jeudi soir, M. de Reims dît chez l'abbé de Louvois, où il soupa : « Il est bien fatigant de faire le métier d'embauteur. » Ce matin avant la messe, ils ont encore assiégé tous ceux de leur parti, de manière à ne leur laisser aucune liberté dans leurs suffrages; exigeant comme ils avoient toujours fait, qu'on leur donnât parole positive, dans la crainte qu'ils ne se laissassent persuader par la force de la vérité que M. de Meaux devoit représenter.

En effet, il avoit pris parti fondé sur le dernier règlement et sur la possession de plus de cent ans, où sont les évêques de présider les assemblées conjointement avec les archevêques, et même de présider en l'absence des archevêques présidens et en présence des autres archevêques non présidens, dont M. de Meaux rapportoit des exemples dans l'assemblée de 1655, où l'évêque de Châlons-sur-Saône, nommé président, en a fait la fonction en présence de l'archevêque de Toulouse, qui n'étoit pas président. L'honneur de l'épiscopat étoit ici visiblement engagé à soutenir ces droits des évêques, mais même la nécessité et le bien du clergé, puisqu'il peut arriver des

temps qu'il se trouveroit à l'assemblée des évêques habiles et des archevêques peu capables. Qu'aujourd'hui le cas n'arrivoit point, mais qu'il seroit d'un dangereux exemple, après le nouveau règlement, de voir les évêques lâcher le pied. Il croyoit donc qu'il y alloit de la conscience de nommer des évêques aussi bien que des archevêques pour présider.

Outre ces raisons générales qui regardoient tous les prélats, il n'oublia pas les raisons particulières qui en touchoient quelques-uns plus que les autres : c'est que plusieurs évêques et abbés présens avoient signé le règlement de 1695, étant de cette assemblée, comme monseigneur Bouthillier de Chavigny, aujourd'hui évêque de Troyes, alors du second ordre, monseigneur d'Aquin, évêque de Séez, MM. de Villacerf et Desmarets et autres. Mais nonobstant cela, monseigneur de Troyes, ne laissa pas de suivre l'avis de M. de Reims, « parce que, dit-il, il lui avoit donné sa parole. » C'est toute sa raison. Car il n'étoit plus touché de ce que lui et même monseigneur de Troyes, son oncle, avoient fait eux-mêmes le règlement. Je le vis moi, la veille de cette délibération, fort embarrassé et agité de toutes ces raisons; mais le seul engagement avec M. de Reims l'emporta, c'est-à-dire, une lâche considération humaine. Les autres évêques n'eurent pas d'autres raisons. Monseigneur de Marseille s'en expliqua nettement en disant son avis : que ce n'étoit pas chose nouvelle de violer un règlement, mais qu'il ne manquoit jamais à sa parole.

Monseigneur d'Aquin, évêque de Séez, soutint ferme le parti des évêques, aussi bien que monseigneur de la Luzerne, évêque de Cahors, mais surtout monseigneur de Lavardin, évêque de Rennes, qui fit bien valoir que la présidence, depuis cent ans, n'avoit jamais été donnée à la dignité, mais au seul choix : *Ratione concessionis, non dignitatis*, disent plusieurs procès-verbaux. Monseigneur l'évêque de Béziers, quoiqu'absent, fut aussi pour cet avis, qu'il fit dire à l'assemblée par M. l'abbé de

Cailus, député du second ordre de la province de Narbonne. Ainsi les meilleurs esprits et les seuls prélats désintéressés furent pour cet avis, faisant cinq provinces : Narbonne, Paris, Tours, Alby et Rouen. M. l'abbé de Catelan, député de la province de Toulouse, prit aussi le bon parti, que monseigneur de Nesmond, évêque de Montauban, abandonna lâchement, quoiqu'il fut persuadé de la certitude du droit des évêques, aussi bien que monseigneur l'évêque de Glandève, avec messeigneurs de Troyes et de Marseille, qui s'attachèrent à M. de Reims par pure complaisance, tant sa brigue fut forte; car, d'ailleurs il n'avoit à lui que les archevêques intéressés par leur dignité, savoir : Auch, Bordeaux et Vieme. Et voilà comment M. de Reims, qui se donne pour le zélé observateur des réglemens, a commencé par en violer un très-solennel, et a fait ce coup d'autorité par pur intérêt; et encore sans aucune considération pour M. de Meaux, son ami, qu'il estime tant, à ce qu'il dit, qu'il avoit attiré à cette assemblée et qui y étoit venu par complaisance pour lui, dans le désir de le secourir, dans tout le bien qu'il se vante de vouloir faire. Donc, nous avons trente fois ouï cet archevêque dire hautement : « C'est M. de Meaux qui sera le président, en effet, et je n'en aurai que le nom et la place, car je veux que tout passe à son avis, et c'est à lui à me redresser, s'il m'arrive de faire quelques fautes. » Mais chaenn sait qu'il n'a point d'amitié ni de vraie estime pour personne. Ainsi, il n'a pas craint, autant qu'il est en lui, de commencer par dégoûter son ami qui avoit la règle pour lui, et à qui il auroit dû plutôt procurer la présidence par les seules raisons de son âge et de son grand mérite.

Ce même jour vendredi de relevée, l'assemblée a créé ses officiers et nommé les nouveaux agens généraux du clergé : M. l'abbé de Maulevrier-Langeron, pour la province de Tours, et M. l'abbé de Cosnac, neveu de M. d'Aix, pour la province d'Aix, en Provence. Je ne rapporterai



pas ici les autres officiers qu'on peut voir dans la liste<sup>1</sup>.

Dans toute cette journée, M. l'abbé Bossuet ne put s'empêcher de faire paroître son chagrin sur le sujet de la présidence, et d'en témoigner son mécontentement contre M. de Reims; qu'il n'y avoit aucune mesure d'équité à prendre avec lui, et que tout iroit à sa fantaisie. M. de Meaux fut fort faciturne; c'étoit faire voir qu'il ressentoit comme il devoit l'injustice d'exclure les évêques de la présidence, contre un règlement si exprès et une possession si constante. Il blâmoit hautement de lâcheté les évêques qui s'étoient laissé gagner contre leurs droits et leur honneur. Que pour lui, à son âge se trouvant le second évêque de l'assemblée en ancienneté, il n'auroit pu se départir du règlement et de la possession favorables à ses confrères sans se déshonorer et s'attirer les reproches de tout le royaume, puisque les jeunes évêques se seroient excusés sur lui; au lieu qu'ayant ouvert l'avis du règlement et l'ayant soutenu de toutes les raisons de l'équité, d'honneur et de conscience, il avoit donné un bel exemple aux autres et fourni le moyen de dégager même leur parole quand ils l'auroient donnée, puisqu'il n'est jamais permis de s'engager, encore moins d'agir contre la justice, contre son honneur et sa conscience.

Pour l'intérêt de sa personne, M. de Meaux fit bien voir qu'il n'en étoit aucunement touché, car premièrement il parla dans cette affaire avec l'honnêteté dont toute l'assemblée le loua; et, la résolution prise, il n'en parla plus. Il se joignit à M. de Reims avec la même ouverture de cœur; et ce prélat, de son côté, le vint voir en son logis jusqu'à deux fois, ce jour-là même, sur le midi et sur le soir; et aujourd'hui samedi 5 de juin, il voulut l'emmener dans son carrosse à Versailles, comme il a fait, pour s'entretenir avec lui tout ce temps tête-à-tête.

Dès le vendredi précédent, messieurs du séminaire des

<sup>1</sup> V. le *procès-verbal* de l'assemblée de 1700. Il se trouve au t. VI de la *Collection générale*.

Missions Étrangères, présentèrent à Saint-Germain, aux prélats, leur *Lettre au Pape sur les idolâtries et les superstitions chinoises*, et autres pièces, le tout imprimé en un volume in-4<sup>o</sup>. C'étoit sur ce sujet que ces messieurs des Missions Étrangères s'assemblèrent à Versailles, chez M. de Meaux, ce lundi jour des Rogations, 17 de mai e-dessus, où se trouvèrent MM. de Reims et de Paris. Ils communiquèrent à ces prélats leur écrit, savoir s'ils devoient aussi en faire part au roi pour lui en faire agréer l'impression, ou l'imprimer secrètement sans lui en parler; l'avis des prélats fut qu'il le falloit imprimer sans en parler au roi qui pourroit arrêter l'écrit, ou ordonner qu'on le communiquât au père de La Chaise, ce qui feroit perdre cette affaire et la cause de l'Église. Par l'événement on a très-bien fait : l'écrit se répand dans le public, et y est très-bien reçu; chacun y est convaincu et des idolâtries de la Chine et de la friponnerie des jésuites, tant en ce pays qu'en France.

Ce soir samedi, on apprend par des lettres de Rome du.... de mai 1700, que la lettre de l'abbé Allemand, autrement dit des jésuites, et leurs autres petits écrits publiés l'année dernière, contre l'édition de saint Augustin des pères Bénédictins, ont tous été défendus et censurés par un décret du saint office<sup>1</sup>.

Ce soir même, M. de Meaux dit à M. Phelipeaux qu'il venoit exprès pour parler au roi, et lui demander la permission, pour l'assemblée du clergé, d'y traiter de la morale relâchée et autres sujets marqués dans son *Mémoire sur l'état présent de l'Église*<sup>2</sup>; qu'il demanderoit au roi une audience particulière sur ce sujet, et qu'il falloit prier Dieu qu'il lui donnât des paroles efficaces, étant bien résolu de lui dire tout ce qu'il falloit en cette occasion; que de son côté M. de Reims parleroit et pré-

<sup>1</sup> V. les *Mémoires* de l'abbé Le Dieu.

<sup>2</sup> Bossuet vouloit l'autorisation préalable du roi, parce que, sans cela, les Jésuites auroient abusé de leur influence sur Louis XIV pour entraver les délibérations de l'assemblée.

seuteroit un Mémoire<sup>1</sup>, qu'il avoit composé, pour faire voir que les assemblées ont le pouvoir, et sont dans l'usage de traiter de toutes sortes d'affaires de doctrine et de discipline. C'est ainsi que M. de Meaux va droit au bien en tout et partout, sans écouter les dégoûts qu'il pourroit avoir, ni s'arrêter par les difficultés qui se présentent.

—Ce dimanche de la Trinité, 6 de juin, à Versailles, il a été au lever du roi et n'en est revenu qu'à dix heures dire la messe aux Récollets, après laquelle il m'a fait dire de me trouver à sa chambre. Là il m'a dit : « Je viens de donner mon Mémoire au roi ; je lui ai parlé ; il m'a fort bien écouté et promis qu'il examineroit mon Mémoire avec application<sup>2</sup> ; faites-m'en une nouvelle copie que je donnerai à M. de Paris. Voici celle que je dois donner aujourd'hui à M<sup>me</sup> de Maintenon. » Je lui ai trouvé le visage content et l'air gai. C'est une marque qu'il a parlé librement au roi et qu'il lui a dit tout ce qui lui a plu.

Aujourd'hui au lever du roi, il a été parlé de l'élection des présidens de l'assemblée, et on s'est fort moqué des évêques qui, par complaisance pour les archevêques, ont abandonné leurs droits. C'est ce que M. de Meaux leur avoit prédit à tous : qu'ils se rendroient méprisables à tous les gens du monde, sans parler de leur propres confrères qui leur en sauront mauvais gré ; on se moqua fort en

<sup>1</sup> C'est le Mémoire de cet archevêque dont il est parlé ci-dessus, 27 de mai.

(*Note de l'abbé Le Dieu.*)

<sup>2</sup> Le roi ayant permis à M. de Meaux de travailler à la censure et condamnation des casuistes, ce ne fut qu'à cette condition expresse que les auteurs condamnés ne seroient pas nommés. M. de Meaux me l'a dit ainsi lui-même, le lundi 17 de mai, fête de l'Ascension 1703, comme on peut le voir dans mon *Journal* de ce temps, où ce fait est raconté plus au long, et l'occasion à laquelle M. de Meaux me l'a dit. Aussi ai-je depuis remarqué, dans le procès-verbal de 1700, que M. de Reims, faisant dans l'assemblée la proposition de la censure et établissant la commission, a répété plus d'une fois que l'on ne nommeroit pas les auteurs condamnés.

(*Note de l'abbé Le Dieu.*)

particulier de la vanité et de la petitesse de l'auteur de la brigue, et chacun lui en rit au nez.

L'après-dîner, M. de Meaux est allé à Saint-Cyr, voir sans doute M<sup>me</sup> de Maintenon, et lui présenter son *Extrait de la morale relâchée*, comme il l'avoit projeté (ci-dessus 27 mai). Aussi ce matin me disoit-il simplement : « J'ai donné mon Mémoire au roi ; voici celui qui me demeurera pour original ; faites-en une copie pour M. de Paris. » C'est donc ce Mémoire seul qu'il a donné au roi, se réservant de lui passer l'extrait par la voie de M<sup>me</sup> de Maintenon<sup>1</sup>.

—Lundi, 7 de juin 1700, retour de Versailles à Saint-Germain, pour la séance du matin ; autre séance l'après-dîner : grand concert de M. de Reims et de M. de Meaux.

—Mardi 8, M. de Meaux s'est purgé en bien pour sa santé ; a été visité de tous prélats, et de M. de Reims. Ces jours-ci, divers bureaux établis pour plusieurs affaires, un en particulier pour l'affaire de M. l'archevêque de Cambrai ; résolution prise d'en insérer la condamnation dans les actes du clergé avec une relation de l'affaire, et les procès-verbaux des assemblées provinciales tenues à ce sujet. C'est pourquoi M. de Meaux vient de me demander tous les livres concernant la doctrine et la condamnation de M. de Cambrai, pour travailler actuellement à sa relation. On lui a donné cette commission et on lui a joint M. l'évêque de Troyes, etc., M. l'abbé Bossuet, etc. ; on l'a mis aussi de la commission de la juridiction, et encore à la tête de celle des réguliers, etc. ; on peut voir la liste des commissions<sup>2</sup>.

—Ce mercredi 9, la messe pontificale à la paroisse de Saint-Germain, célébrée par M. l'archevêque de Reims, où tous les prélats et ceux du second ordre ont communié

<sup>1</sup> Madame de Maintenon était la seule qui pût contrebalancer dans l'esprit du roi l'influence du P. La Chaise ; voilà pourquoi on prenait tant de soin de la disposer en faveur de la censure des casuistes.

<sup>2</sup> Au procès-verbal de l'assemblée.

en étoles ; la prédication faite par M. l'évêque de Châlons-sur-Saône. Couché à Versailles.

—Ce jeudi 10, Fête-Dieu , M. de Meaux a dit la messe aux Récollets, puis a assisté en rochet et camail, à la procession du Saint-Sacrement, auprès de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne<sup>1</sup>. M. le duc du Maine est venu voir M. de Meaux à l'issue des vêpres et a passé plus d'une heure avec lui. Ce soir M<sup>me</sup> de Maintenon a fait dire à M. de Meaux, qu'elle souhaite lui parler demain matin avant qu'elle aille à Saint-Cyr.

—Ce vendredi, 11 de juin 1700, M. de Meaux a vu et entretenu M<sup>me</sup> de Maintenon sur les 7 heures du matin. Il a été ensuite au lever du roi, et a dit la messe aux Récollets après le lever. L'après-dînée, le clergé en corps a salué le roi, M. l'archevêque de Reims portant la parole, lequel a fait une très-belle harangue et fort applaudie de toute la cour. Son compliment à Monseigneur le dauphin fut aussi très-bien reçu. Sur le soir, M. de Meaux alla voir M. le Prince pour lui parler, sans doute, de son petit-fils M. le duc d'Enghien, qu'il avoit vu le matin à sa leçon.

—Samedi, 12 de juin, M. de Meaux a été le matin à la leçon de M. le duc d'Enghien, puis à la messe de M<sup>me</sup> de Bourgogne. Sur le soir, il a fait la cérémonie des fiançailles de M. Louis Phélieux, marquis de la Vrillière, secrétaire d'État, et de M<sup>lle</sup> Françoise de Mailly, dans le cabinet de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, en présence du roi et de toute la cour ; il étoit resté à Versailles pour cette fonction, quoiqu'il y eût assemblée à Saint-Germain matin et soir. Il a écrit à M. l'évêque de Mirepoix, qu'hier il avoit fort pressé M. le duc du Maine de donner à ce prélat la députation de Languedoc pour apporter au roi le cahier de la province<sup>2</sup>. Couché à Paris.

<sup>1</sup> On sait qu'il étoit son aumônier.

<sup>2</sup> De la Broue, évêque de Mirepoix, désiroit ardemment cette députation qui lui donneroit le moyen de voir Bossuet et de conférer avec lui. On trouve sur ce sujet plusieurs lettres de l'évêque de Mirepoix parmi les *Lettres diverses* de Bossuet.

—Ce dimanche, 13 de juin, M. de Meaux, après avoir dit la messe, est allé voir à Conflans M. l'archevêque de Paris, et il est revenu dîner chez lui, où il avoit des rendez-vous pour diverses affaires, entre autres à M. Léger père, venu exprès de Meaux, et à M. Souin, parti du logis dès le 1<sup>er</sup> juin 1700 et retiré dans sa maison du faubourg Saint-Germain avec sa femme, déclarée telle depuis un mois seulement et qu'il tenoit cachée depuis plus de dix ans.

Les affaires réglées avec ces messieurs, il nous a dit qu'il a ôté à M. Souin tout pouvoir de faire la recette et la dépense de son bien ; qu'il en a donné avis à Beauvais, à Gassicourt, et qu'il vient de dire à M. Blanchard pour le Plessis qu'il ne reçoive plus aucun ordre que de Sa Grandeur<sup>1</sup>. La couchée à Saint-Germain.

—Ce lundi, 14 de juin, dans la séance du matin, les commissaires du roi, MM. de Pomereul, d'Aguesseau, Chamillard, Phéliepeaux et Pontchartrain sont venus faire les complimens du roi au clergé. M. de Pontchartrain étant chargé de la lettre de cachet et de créance, et M. de Pomereul faisant la harangue, à laquelle M. de Reims, président, a très-bien répondu.

— Ce mardi 15, les séances à l'ordinaire. M. l'archevêque de Paris a assisté à celle du matin ; et après celle de l'après-dînée, l'assemblée a député pour aller complimenter le roi et la reine d'Angleterre<sup>2</sup>. M. l'évêque de Montauban portant la parole au roi et M. l'évêque de Troyes à la reine ; la plupart des autres archevêques et évêques et du second ordre étant présens en leurs habits ordinaires et sans cérémonie. Les deux évêques ont bien parlé ; mais M. de Troyes a parlé plus à propos et plus naturellement. Dans la conversation chez la reine, après les harangues, M. de Meaux fut fort loué par la reine

<sup>1</sup> Saint Lucien de Beauvais, Gassicourt et Le Plessis étaient trois bénéfices de l'évêque de Meaux. V. les *Mémoires* de l'abbé Le Dieu.

<sup>2</sup> Jacques II, roi détrôné d'Angleterre, habitait Saint-Germain.

même comme l'appui de la religion, à quoi M. de Reims répondit : « C'est notre Père <sup>1</sup> ».

—Ce mercredi, 16 de juin 1700, après la séance d'assemblée du matin au château neuf, M. de Meaux a tenu chez lui, pour la première fois, le bureau de la commission sur la relation du quiétisme, où se sont trouvés tous les prélats et autres députés de la même commission. Il n'a fait que proposer à ces messieurs le sujet de la relation qu'il s'est chargé de faire, dans laquelle on a conclu qu'il ne feroit aucune mention de M<sup>me</sup> Guyon. La couchée à Versailles. Le soir, M. l'abbé Bossuet me dit qu'on ne feroit rien dans l'assemblée contre les casuistes relâchés : c'est un discours de politique.

—Ce jeudi, jour de l'Octave, la messe dite par Monseigneur aux Récollets. Point de procession, à cause de la pluie continuelle. La couchée à Saint-Germain.

—Ce vendredi, 18 de juin, retour des commissaires du roi ; la parole encore portée par M. de Pomereul, et la lettre de cachet et de créance par M. de Pontchartrain : liberté laissée au clergé de donner ce qu'il trouvera à propos ; et aussitôt, par délibération des provinces, 4 millions de dons gratuits promis au roi. M. de Reims répondit à M. de Pomereul, grand exagérateur des besoins de l'État, avec une liberté vraiment épiscopale, en représentant l'accablement du clergé : ce qu'il conclut en disant qu'après en avoir fait le calcul exact, il avoit trouvé que depuis l'année 1643, première du règne du roi, jusqu'en 1690, dans l'espace de quarante-sept ans, le clergé avoit payé au roi 24 à 25 millions ; et que depuis l'année 1690, dans le cours de cette dernière guerre, en huit ou neuf années, il avoit été porté au trésor royal, des deniers effectifs du clergé, jusqu'à la somme de 59 millions ; qu'avec cela, le clergé voyoit ses privilèges renversés, et qu'il avoit été comme mis à la taille sans aucune considération et sans aussi aucun égard aux promesses solennelles

<sup>1</sup> Il était déjà d'usage de comparer Bossuet aux Pères de l'Église.

qu'on lui avoit faites dans les contrats, lesquelles avoient été regardées comme de vaines clauses sans aucune exécution : il finit par une protestation d'obéissance et de zèle pour le service du roi.

—Ce samedi, 19 de juin au matin, M. de Reims, revenant de Marly, où est la cour et où il a couché, a dit que le roi remettoit au clergé la somme de cinq cent mille francs, sur les quatre millions qu'on lui avoit promis : ce qui a été reçu comme une marque insigne de la bonté du roi. On ne doute pas que tout ceci ne soit un jeu joué, et néanmoins on ne laisse pas d'en attribuer le succès au crédit et au zèle de M. l'archevêque de Reims, qui en a été fort remercié par toute l'assemblée.

—Ce dimanche, 20, M. de Meaux se trouvant un peu enrhumé est demeuré à Saint-Germain enfermé dans sa chambre. M. de Reims à son retour de Paris l'est venu voir sur le soir.

—Ce lundi, 21 de juin 1700, M. de Meaux, encore un peu enrhumé, a gardé la chambre et M. de Reims l'est venu voir le matin sur le midi, demandant avec empressement à lui parler et renvoyant tous les assistans, prélats et abbés. Il parut avec un air et un visage fort content, disant qu'il ne venoit pas trahir les intérêts de l'assemblée. J'en ai jugé qu'il a obtenu du roi la permission de traiter de la doctrine et de la morale relâchée. Aussi ai-je vu un Mémoire de la main de M. de Meaux, où il a marqué tous les livres pour et contre cette morale, dont il doit avoir besoin, et qu'il veut faire apporter de Paris. Nous en verrons la suite.

—Ce mardi 22, en parlant des réguliers à l'assemblée, M. de Reims en prit occasion de dire qu'il vouloit y proposer son ordonnance sur les témoignages des évêques, que les réguliers seroient obligés de prendre aussi bien que les séculiers <sup>1</sup>. M. de Meaux, à

<sup>1</sup> Certains réguliers ou moines prétendaient, sous prétexte d'exemption, exercer le ministère ecclésiastique sans l'approbation des évêques.



cause de son rhume, n'a point assisté à l'assemblée.

—Ce mercredi, 23 matin, M. de Meaux a été à l'assemblée pour y entendre parler de l'affaire d'hier, qui fut renvoyée au bureau des réguliers, pour ensuite être rapportée à l'assemblée.

L'après-midi à la promenade, M. de Meaux nous a annoncé que le roi a permis à l'assemblée d'examiner la doctrine et de censurer la morale relâchée, que M. de Reims en doit faire la proposition à la séance de samedi matin, qu'il est allé ce soir coucher à Marly, pour en parler encore au roi, à qui il doit lire la manière dont il fera la proposition de cette affaire. M. de Meaux en a parlé avec une grande joie, disant même que l'assemblée finie, toutes choses cessantes, il étoit résolu d'écrire contre la probabilité<sup>1</sup>, et d'attaquer ouvertement et solidement cette doctrine. Il se porte mieux de son rhume.

—Ce jeudi, fête de saint Jean, M. de Meaux est demeuré à Saint-Germain, à cause d'un reste de rhume; et ce soir M. de Reims arrivant de Marly, est venu descendre chez notre prélat, lui a dit que le roi perséveroit à accorder les mêmes permissions d'examiner la doctrine, de censurer les casuistes, et que samedi matin il en feroit la proposition à l'assemblée et nommeroit des commissaires.

—Ce vendredi, 25 de juin 1700, M. l'archevêque de Reims a communiqué à plusieurs particuliers de l'assemblée le dessein de travailler à la doctrine et à la censure des casuistes, par la permission expresse du roi, leur disant qu'il proposeroit la chose demain samedi.

Après le dîner, M. de Meaux, parlant de ce dessein avec le père Gaillard, jésuite, et nous autres, il lui dit que c'étoit une résolution prise depuis plus de six mois, et que depuis ce temps il en préparoit les matériaux.

Dès hier, M. de Meaux nous dit qu'il ne leur paroissoit

<sup>1</sup> La probabilité ou le probabilisme est une opinion d'après laquelle un homme peut en sûreté de conscience adopter, entre deux partis, le moins probable et le moins sûr.

pas, à M. de Reims et à lui, que le roi eût communiqué leurs Mémoires au père de La Chaise, ni rien de ce dessein.

—Ce samedi, 26 de juin, dans la séance du matin, M. de Reims a proposé de traiter de la doctrine et de la morale, a dit le pouvoir qu'en a l'assemblée ainsi que les évêques, toutes les fois qu'ils se trouvent rassemblés : sur quoi il a rapporté tous les exemples des procès-verbaux du clergé, d'un grand nombre d'assemblées où plusieurs censures ont été faites tant sur le dogme que sur la morale, et en particulier l'assemblée de 1682, où furent faites les célèbres propositions du clergé sur la puissance ecclésiastique, et où aussi l'assemblée avoit résolu de censurer la morale relâchée des casuistes, dont plusieurs propositions furent extraites et imprimées, et une commission formée pour dresser la censure, du choix même de feu M. l'archevêque de Paris, qui mit M. l'évêque de Meaux à la tête de cette commission ; que la nécessité de traiter de ces deux choses étoit urgente, par la considération seule d'un livre : *Augustiniana ecclesie romanæ doctrina, etc.*, adressé à l'assemblée même, où tout le venin du jansénisme étoit renouvelé, et qui aussi leur demandoit la censure d'un grand nombre d'erreurs tirées du *Nodus* de Sfondrat.

M. l'archevêque d'Auch, premier opinant, a dit qu'il n'étoit pas à propos de remuer de pareilles matières ; que l'assemblée ne le pouvoit pas, attendu qu'elle n'étoit convoquée que pour des affaires temporelles et pour entendre les comptes du clergé, et qu'elle n'auroit pas le temps de faire autre chose ; qu'autrement ce seroit consumer les provinces en frais. M. l'archevêque de Vienne a suivi cet avis en tout ; M. l'abbé de Cailus, pour la province de Narbonne, M. l'évêque de Béziers, étant absent, a été du même avis ; M. l'abbé de Buzenval, pour la province de Bourges, à cause de l'absence de M. l'archevêque de Bourges, a été d'avis d'examiner l'une et l'autre matière, et d'établir pour ce sujet une commis-

sion. M. l'archevêque de Bordeaux a été du même avis.

Alors M. l'évêque de Meaux, venant à parler à son tour, a fait voir la nécessité de traiter dans la présente assemblée des matières de doctrine et de morale, et que l'assemblée en a tout le pouvoir. Outre ce livre dédié nouvellement à l'assemblée même, tous les relâchemens des casuistes lui ouvrirent un beau champ pour montrer la nécessité de mettre des bornes à leur hardiesse, par la censure de leurs principaux excès : que ce dessein avoit été entamé dès 1682 ; que tous les évêques avoient eu dès lors en leurs mains le recueil des propositions qui devoient être examinées, et qu'il ne restoit qu'à achever ce qui avoit été si bien commencé, etc... Que l'assemblée en avoit tout le pouvoir : ce qu'il fit voir par toute la tradition ; que jamais les évêques ne se trouvèrent ensemble pour quelque occasion que ce fût, pour la conservation des églises, pour le sacre des évêques leurs confrères, et cent autres, qu'ils ne prissent occasion de traiter des affaires spirituelles de leur ministère, suivant les occurrences et les besoins présens et toujours de la discipline ; et réfutant en particulier l'avis de M. d'Auch, il dit qu'une telle proposition, si elle étoit énoncée par des laïques, il faudroit la réfuter par l'Écriture sainte et par la tradition, et la présenter en une assemblée comme celle-ci pour en faire justice, mais que sans entrer dans ces grands moyens, il suffisoit aujourd'hui de faire attention à tous les exemples cités par M. de Reims, des assemblées précédentes, des anciens capitulaires de nos rois et des états généraux du royaume, où l'ordre ecclésiastique avoit coutume de se retirer dans sa chambre, pour y régler en particulier ce qu'il jugeoit à propos sur les affaires spirituelles du clergé : que pour ce que les prélats avoient dit que l'assemblée n'auroit pas le temps de traiter ces matières, il croyoit que ces messieurs parloient sérieusement et selon leur persuasion, mais qu'il ne pouvoit s'empêcher de représenter que dans le public, le prétendu manque de temps ne seroit jamais reçu pour une véritable raison de se dispenser

d'examiner ces matières, mais pour un prétexte d'é luder un travail si nécessaire, déjà si avancé et presque fait par les censures qu'on a en main des papes Alexandre VII, Innocent XI, et autres des plus grands évêques de ce siècle et des principales universités de l'Europe; qu'il ne restoit donc qu'à donner une forme convenable à nos mœurs à toutes ces censures, afin qu'elles pussent avoir autorité dans le royaume, puisque les décrets de l'inquisition n'y sont pas reçus. Toute l'assemblée fut très-touchée d'une remontrance aussi grave et aussi sérieuse; on n'a cessé d'en parler tout ce jour et d'en faire mille remerciemens au prélat. M. l'évêque de Marseille, qui ne fut pas de l'avis de M. de Meaux, ne laissa point de lui dire qu'il avoit parlé en apôtre et comme un Père de l'Église. M. l'évêque de Montauban ne fut point non plus de cet avis, mais sa province l'emporta pour l'avis de M. de Meaux contre le sien, parce que les abbés de Villacerf, ancien agent, et de Catelan, tous deux de cette province, conclurent contre lui. M. l'évêque d'Apt fut de l'avis de M. d'Auch, avec cette exception qu'il falloit charger messieurs les agens de poursuivre la prohibition du livre dédié à l'assemblée dont on faisoit plainte : bel expédient de poursuivre dans un autre tribunal une condamnation qui dépend directement de celui-ci. Voilà donc six archevêques et évêques qui furent pour ne point examiner la doctrine ni la morale : MM. d'Auch et de Vienne, Béziers, Montauban, Marseille et Apt, ce qui néanmoins ne fait que quatre voix pour cet avis<sup>1</sup>, parce que M. l'abbé de Brochemu, député de la province de Vienne, qui suivit le bon parti, rendit sa province caduque, et que MM. de Villacerf et de Catelan emportèrent aussi la province de Toulouse dans le bon parti. M. l'abbé de Brochemu, de Valbanas, rendit caduque la province de Vienne, dont il est député, l'abbé de Bussy suivit M. l'évê-

<sup>1</sup> Dans les assemblées du clergé, on opinait ordinairement par provinces.

que de Marseille, pour la province d'Arles, et M. l'abbé de Thomassin, M. l'évêque d'Apt, pour la province d'Embrun.

Tout le reste a bien été, M. l'évêque de Rennes a dit que le premier devoir de l'assemblée est de pourvoir à la sûreté du dogme et de la morale, si bien qu'il faudroit plutôt renvoyer les comptes à l'examen des avocats et des procureurs, dont c'est le métier, que de laisser le devoir essentiel de l'épiscopat; que par ce moyen on ménageroit le temps dont quelques-uns avoient dit que l'on manqueroit, et que pour ce qu'ils avoient ajouté que la dépense surchargerait les provinces, son avis seroit que pour épargner cette dépense, on continuât l'assemblée aux frais des particuliers qui la composent, après les deux mois passés qui sont destinés aux comptes. M. l'évêque de Châlons-sur-Saône dit ne pouvoir plus s'empêcher de suivre l'avis de M. de Meaux, après ce qu'il avoit prouvé du pouvoir des évêques et en particulier de ces assemblées, sur les matières de dogme et de morale et sur la discipline; et qu'il craindroit que les pierres ne lui reprochassent sa lâcheté. M. l'évêque de Cahors a dit que Dieu lui faisant connoître son devoir sur ce point, il se croyoit obligé en conscience de le suivre, touché des besoins pressans de l'Église. M. l'évêque de Glandève a dit qu'il avoit vu ce dessein commencé dans l'assemblée de 1682, dont il étoit, et qu'il étoit d'avis qu'on l'achevât en celle-ci. Tout le reste du second ordre opina du bonnet pour l'affirmative, et M. l'abbé de Maulevrier nommément s'en expliqua de vive voix; ils étoient tous si zélés, que, si la chose eût souffert la moindre difficulté, ils étoient prêts d'offrir de confinner l'assemblée pour cette seule raison à leurs frais, après les deux premiers mois passés. On voit maintenant la raison de ceux qui ont abandonné lâchement la cause de l'Église et l'honneur de l'épiscopat: la crainte de déplaire aux jésuites dans la condamnation des casuistes. M. l'archevêque d'Auch le fait assez entendre, lui qui dit sans cesse qu'il doit sa fortune au père de La Chaise. On sait aussi que c'est la même raison pour M. de Vienne et

pour M. d'Apt : la reconnoissance de leurs établissemens ; et pour MM. de Montauban et de Marseille , outre ces raisons , l'espérance d'une plus grande fortune. Tous ces lâches s'en expliquèrent ainsi ces deux soirs précédens : « M. de Reims et M. de Meaux n'ont rien à craindre des condamnations qu'ils méditent : le premier est au comble de la fortune, et le second est proche de sa fin ; et nous, pour leur complaire, il nous faut ruiner notre fortune ; et encore, ajoutoient-ils, que ne nous donnent-ils le temps de nous instruire de matières si importantes ? Il falloit nous avertir, nous nous serions préparés. »

Cette affaire ainsi conclue à la pluralité des voix , la commission en a été donnée à MM. les évêques de Meaux, Châlons-sur-Saône, Rennes, Cahors, Sées et Troyes, avec MM. les abbés de Louvois, Bossuet, Caumartin, Le Marroyer, de Pomponne et de Brochemu, et par eux acceptée, M. l'évêque de Meaux étant le chef de la commission. Couchée à Paris.

Dans le voyage de Saint-Germain à Paris, M. de Meaux a dit que sa relation du quiétisme pour être présentée à l'assemblée étoit presque faite, et qu'il y mettroit la perfection ces deux jours suivans à Paris ; après quoi il la donneroit à M. l'abbé Bossuet.

—Ce dimanche donc et ce lundi passés à Paris dans ce travail. Ce dimanche j'ai été à Meaux, prendre tous les mémoires et livres concernant le jansénisme<sup>1</sup> et la

<sup>1</sup> Dès que les jansénistes furent avertis, à Paris, du dessein pris dans l'assemblée d'examiner des propositions qui les touchent, et eux et leur doctrine, et que, en particulier, l'*Augustiniana ecclesiarum romanae doctrina* avoit été déféré, ils en furent fort alarmés. Quelques jours après et vers le commencement de juillet, les jansénistes écrivirent à M. de Meaux une grande lettre, qu'ils promettoient de tenir secrète et de ne communiquer qu'à Messieurs de Paris et de Reims. Ils s'efforcèrent de lui persuader que cette proposition, le *jansénisme est un fantôme*, ne mérite aucune censure, puisque tant de saints évêques qu'ils lui étoient, tous les théologiens et tous les gens de bien, l'ont cru et le croient ainsi, à l'exception des jésuites seuls,

morale. Ce lundi étant de retour à Paris, j'y ai aussi pris ce qui regarde le même dessein.

—Ce lundi, la couchée à Versailles. Là, en arrivant, appris la nouvelle de la promotion de monseigneur Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, au car-

qui ont intérêt de se servir de ce prétexte pour persécuter les plus habiles docteurs et les plus saints prêtres. Que si cette proposition se trouve dans quelques petits livres anonymes, elle n'est pas pour cela digne de la censure aussi grave que celle du clergé, puisque ces livres sont tout à fait ignorés et que la censure ne serviroit qu'à les faire connoître. Il y a, outre ces raisons, plusieurs choses personnelles dans cette longue lettre anonyme, qui n'ont servi qu'à exciter davantage le zèle de notre prélat contre la proposition du *fantôme*, et qui l'ont fait parler avec tant de force dans son rapport sur cette matière, pour faire voir combien il avoit raison de censurer cette proposition. Cette lettre est en original dans son portefeuille noir, à Meaux, avec plusieurs censures sur la morale. Cette première lettre sur *le fantôme*, adressée à M. de Meaux même, fut suivie peu après d'une seconde, adressée à un abbé de l'assemblée, et même de la commission, qu'on ne nomme pas. Elle roule toute sur le dessein de censurer la proposition extraite de la préface de l'*Augustiniana ecclesie romanæ doctrina*. où est renouvelée la doctrine de la première des cinq propositions. L'auteur fait tous ses efforts pour justifier la proposition dénoncée, par les anciens Pères et par les scolastiques : de sorte qu'il se flatte d'avoir mis la chose à une telle évidence, qu'elle ne peut être contredite. Il vient après cela à des raisons personnelles contre M. de Meaux, que n'ayant pas encore publié son grand ouvrage sur la grâce, on ne sait pas quel est son système sur cette matière; qu'il doit s'attendre d'être bien relevé s'il fait une censure où la doctrine de saint Augustin soit tant soit peu altérée; que lui qui parle et ceux qui sont dans ses sentimens, ont toute leur vie médité sur saint Augustin : qu'ils en possèdent parfaitement la doctrine, et qu'ils ne souffriront pas qu'on y donne la moindre atteinte; qu'ils y seront très-attentifs et que, dès à présent ils sont très-résolus et tout prêts d'écrire. Il y a d'autres beaux discours semblables, même sur les Bénédictins et sur la préface de leur tome des *Index* sur saint Augustin. Cette lettre est aussi gardée en original avec la précédente dans le portefeuille noir des censures, qui est à Meaux, dans l'armoire du cabinet.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

dinalat, sur la nomination du roi. L'avis de M. de Meaux fut ici fort applaudi, on n'y parla d'autre chose.

—Ce mardi, 29 de juin, séjour à Versailles. M. de Meaux a dit le matin la messe aux Récollets, au retour du lever du roi, où il s'est trouvé, au prie-Dieu du roi, auprès de M. l'archevêque d'Auch, et l'un et l'autre furent gracieusés par le roi. Aussitôt après dîner, M. de Meaux a été à Saint-Cyr, voir M<sup>me</sup> de Maintenon, et sur le soir il a vu et parlé au roi, se promenant à Trianon.

—Ce mercredi matin, 30 de juin, arrivée à Saint-Germain, pour la messe de l'assemblée. M. l'archevêque d'Auch s'est absenté de la séance de ce matin. On disoit qu'il étoit fâché d'avoir été réfuté par M. de Meaux avec tant de raisons. Dès samedi dernier, il alla coucher à Paris et y vit ses bons amis les jésuites, aussi bien que tous ceux de l'assemblée qui avoient été d'avis de ne point examiner la doctrine ni la morale. Sans doute les bons pères auront conseillé à M. d'Auch de se plaindre et de faire bruit. Il dit en effet à M. de Reims son dessein de demander des commissaires pour examiner ce qu'il avoit dit et ce qu'il prétendoit que M. de Meaux lui avoit imputé. Il offroit, en laissant sa déclaration sur le bureau, qu'on opinât librement. C'étoit un leurre des jésuites pour tirer M. de Meaux de l'assemblée et faire échouer le projet de censurer la morale.

M. de Reims commença par prendre copie de la déclaration de M. d'Auch, afin que ce prélat n'eût plus la liberté de varier. Ensuite, il lui refusa constamment des commissaires, dans une affaire dont toute l'assemblée étoit témoin et savoit parfaitement ce qui s'étoit dit de part et d'autre ; qu'il lui conseilloit de penser encore à ce qu'il prétendoit faire, et de se contenter de donner sa déclaration qui seroit très-bien reçue de l'assemblée.

Ce mercredi donc, dans la séance du soir, M. d'Auch, parut, sa déclaration à la main, qu'il lut d'un bout à l'autre, demandant qu'elle fût insérée dans le procès-verbal. M. de Reims la reçut avec éloge ; et il ne fut dit mot de



commissaires ni de plaintes, et M. de Meaux ne fut pas même nommé. « Il ne l'osa faire, me dit M. de Meaux, et dans une chose aussi odieuse, il se seroit attiré toute l'assemblée à dos. » Il étoit assez déshonoré de sa déclaration, qui contient une rétractation formelle de son premier avis, sur le pouvoir des assemblées du clergé de France, dans les matières de doctrine, de morale et de discipline. Au surplus, c'est dit-on, un parfait galimatias. Nous la verrons dans le procès-verbal.

L'assemblée a député M. l'archevêque de Vienne pour faire compliment à M. l'archevêque de Paris sur son cardinalat, avec d'autres prélats et abbés.

—Le jeudi soir 1<sup>er</sup> juillet, M. l'archevêque de Reims eut avis de Paris que le matin on avoit déferé au *primâ mensis*<sup>1</sup>, à la Faculté de théologie, tous les livres des jésuites sur la Chine : les *Mémoires* du père Leconte et sa dernière lettre à M. le duc du Maine, l'*Histoire de l'édit de la Chine*, du père le Gobien, *Epistola ad virum nobilem*, et en particulier les propositions du père Leconte, qui sont déferées au pape dans la lettre de MM. des Missions Étrangères. M<sup>me</sup> la comtesse de Novion, M. et M<sup>me</sup> Bossuet arrivoient à Saint-Germain ce soir-là même, pour voir M. de Meaux; et M. de Reims, venant rendre visite à ces dames, régala la compagnie de cette nouvelle, ajoutant qu'il y avoit des commissaires nommés et des plus vigoureux contre les jésuites. Il raconta son histoire avec un goût et une joie indicible. En parlant ensuite de M. de Meaux, il dit : « C'est mon président. »

Depuis la résolution prise dans l'assemblée de censurer la morale relâchée, ce prélat ne cessa d'insulter les jésuites dans toutes les conversations; M. de Meaux et M. l'abbé Bossuet nous en parloient touchés d'indignation; et eux ne cessoient au contraire d'adoucir les choses, allant leur chemin sur la doctrine sans toucher aux

<sup>1</sup> On donnoit ce nom à la séance de la Faculté de théologie, qui se tenoit le premier jour de chaque mois.

personnes<sup>1</sup>; jusque-là que M. de Meaux nous dit : « Il faut laisser dire M. de Reims, mais quand il faudra dresser une censure, je suis bien résolu de n'y laisser glisser aucun mot d'aigreur ni de dureté ». L'exemple de Lainez, que M. de Reims a glissé dans son ordonnance, où il oblige les réguliers de lui rapporter des témoignages des évêques, gâta un si beau dessein par l'envie qu'il avoit de faire du chagrin à ces pères et de leur chercher querelle, ajouta M. de Meaux.

— Ces trois jours, jeudi 1<sup>er</sup> juillet, vendredi 2 et samedi 3, M. de Meaux a commencé de concerter avec M. Rouland, prévôt de Reims, M. de Targny, M. Ravechet et M. Phelipeaux, son grand-vicaire, tous docteurs de la Faculté de Paris, le recueil des propositions dignes de censure.

Il a aussi mis la dernière main à la *Relation sur le quiétisme*; et aujourd'hui samedi, il l'a donnée pour en faire la copie au net, voulant la présenter au plus tôt à l'assemblée.

Ce samedi aussi, tous les prélats et abbés connus sont venus voir M. de Meaux, même M. l'archevêque d'Auch, homme d'esprit et très-poli, comme avoient fait les jours précédens, principalement les amis, MM. de Bourges, Rennes, Troyes, etc. La couchée à Paris, avec toute la bonne compagnie.

Pour ce voyage M. de Meaux, voulant travailler aux propositions à condamner sur la grâce, me fit porter tous les derniers livres des jansénistes, et en particulier il me recommanda de lui porter l'ordonnance de M. de Paris sur la grâce, du 20 d'août 1696, comme il m'avoit déjà recommandé de la lui apporter de Meaux. C'est qu'en travaillant à la censure du jansénisme, il veut avoir devant

<sup>1</sup> Bossuet n'aimait ni la doctrine ni l'esprit des jésuites; mais il était trop grand pour s'occuper des personnes. Nous avons vu que plusieurs jésuites lui furent attachés; mais il faut avouer que, même en ceux là, il avait peu de confiance, à cause de leur dévouement à l'esprit de leur société.

les yeux ses propres principes sur la grâce, qui sont ceux contenus en cette ordonnance; de même qu'il m'a fort ordonné de lui apporter aussi de Meaux son grand ouvrage sur la grâce, contre Simon, pour la même raison d'avoir devant ses yeux tous ses propres écrits sur la grâce : ce qui me confirme de plus en plus qu'il est auteur de l'ordonnance du 20 d'août 1696; et non-seulement par la raison de la grâce, mais encore pour la morale, dont il a mis dans cette ordonnance les grands principes et fondemens, sur lesquels doit être appuyée la censure des casuistes.

—Ce dimanche, 4 de juillet, à Paris; M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et après il est allé à Conflans, voir M. le cardinal de Noailles, qu'il n'a pu voir encore depuis sa promotion, s'étant contenté de lui écrire à l'instant qu'il l'apprit.

Les émissaires des jésuites et les cambrésiens<sup>1</sup> répandent leurs plaintes dans le monde sur les résolutions de l'assemblée, c'est un déchaînement universel qui de Paris passe déjà dans les provinces. La couchée à Saint-Germain.

—Ce lundi 5, assemblée des docteurs. M. de Reims l'est venu voir. Ce matin le prévôt des marchands et les échevins de Paris sont venus faire compliment à l'assemblée.

—Ce mardi 6, hier et aujourd'hui, M. de Meaux n'a pas été à l'assemblée, travaillant en particulier aux propositions qui se doivent censurer.

—Ce mercredi 7, de même; et l'après-dinée assemblée des docteurs. M. de Meaux a donné aujourd'hui pour mettre au net un commencement de propositions qu'il a extraites des derniers livres des jansénistes, avec leur qualification; et quelques-unes en renouvellent d'entre les cinq fameuses. Son extrait contient à peu près celles

<sup>1</sup> C'est-à-dire les adeptes du quiétisme de Fénelon, archevêque de Cambrai.

de 1682, suivant les additions qu'il y avoit faites en son dernier voyage de Meaux, si ce n'est qu'il les réduit à un plus petit nombre, de deux ou trois n'en faisant qu'une, et en retranchant d'autres tout à fait : aussi y en a-t-il des nouvelles, tirées des dernières thèses de différens endroits des jésuites.

—Ce jeudi, 8 de juillet, M. de Meaux a continué ce travail sans aller à l'assemblée, si ce n'est un moment sur la fin de la séance de relevée.

Depuis 12 ou 15 jours, je m'aperçois que notre prélat se rend assidu à la cour d'Angleterre. Le matin à la messe du roi et à son diner, et le soir quelquefois chez la reine vers l'heure de son souper. S'il a quelque vue au cardinalat sur une nomination de ce roi, la chose est bien secrète et je n'en puis encore rien découvrir. Je crois pourtant qu'on le peut soupçonner; peut-être le cardinal de Noailles entre-t-il dans ce dessein, car il aime tendrement M. de Meaux, très-touché de ses mérites et encore plus depuis l'heureux succès de l'affaire de Cambray, dont ce cardinal reçoit aujourd'hui tous les honneurs, après que M. de Meaux en a porté tout le travail. On croit même que monseigneur de Paris peut faire agir M<sup>me</sup> de Maintenon, elle qui a ressenti tant de joie de se voir débarrassée des intrigues de Cambray, et qui sait mieux que personne qu'elle en doit le succès autant à la sagesse qu'à l'érudition de notre prélat. Il faut suivre ce dessein.

Cependant nous avons le plaisir d'entendre dire dans tout Paris, par les petits et par les grands, que le dernier chapeau étoit dû à M. de Meaux. C'est l'entretien de toutes les conversations, et c'est une plus grande gloire à ce prélat de mériter cet honneur par le témoignage du public, qu'à un autre de l'obtenir par une intrigue ou une faveur de cour<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On ne pensa point à Bossuet pour les grandes dignités ecclésiastiques, parce qu'il n'étoit pas de haute lignée. Nous verrons de

Ces jours-ci, M. de Meaux a reçu deux grandes lettres de M. Leibnitz des 14 et 24 mai dernier, où ce philosophe répond aux deux grandes de notre prélat du mois de décembre et de janvier derniers. C'est une lettre à copier et à garder avec celles que j'ai déjà : et nous verrons ce que le prélat y répliquera.

On a appris ici ce matin l'exil du père Louis Lecomte, jésuite, confesseur de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, à cause de ses mauvais livres sur le culte des Chinois. M. de Meaux a toujours dit qu'outre les erreurs dans la religion, ils sont pleins de faussetés dans les faits, tant ses *Mémoires* que sa dernière *Lettre*. On dit que les jésuites sont dans la consternation. M. l'archevêque de Reims triomphe ici, et ne cesse de les insulter. Ces Pères répondent qu'ils envoient ce jésuite à Rome, où ils disent qu'il leur est nécessaire, pour rendre témoignage sur les faits de la Chine. Leurs émissaires disent aussi que la Société ne prend aucune part à la défense de ses livres, et qu'elle les laissera censurer par la Sorbonne, sans y employer de sollicitations. Ils y seront assurément bien et sévèrement examinés, et les docteurs ne craindront pas d'en faire bonne justice, appuyés de toute l'autorité des prélats ; car ceci a été certainement conduit par eux et dans un grand secret, c'est-à-dire entre M. le cardinal de Noailles, M. l'archevêque de Reims et M. l'évêque de Meaux. Dès qu'ils se déclarèrent dans l'assemblée contre la morale, ils dirent aussitôt hautement qu'ils ne toucheroient ni Sfondrat ni la Chine. Pour Sfondrat, sans l'attaquer directement, nous savons leur dessein de censurer ses plus grands excès dans ses défenseurs, et il y en a déjà des propositions extraites dans l'essai. Le cardinal Gabrielli approbateur de Sfondrat, n'y est pas même épargné. Les propositions 137 et 138 sont prises de son livre anonyme,

Bissy, son successeur, élevé au cardinalat, grâce au P. Tellier et à M<sup>me</sup> de Maintenon. Il suffit de faire ce rapprochement pour qu'on l'apprécie.

intitulé : *Disputatio notarum quadraginta quas scriptor anonymus Eminentissimi Cardinalis Celestini Sfondrati libro, cui titulus : Nodus predestinationis, quantum homini licet dissolutus, inussit. Coloniae Agrippinae apud Flaminius Jecopinich, anno 1698*, dédié au pape Innocent XII, et véritablement imprimé à Rome, sur du papier de Rome si aisé à connoître. Mais l'auteur n'osa le faire paroître comme de Rome, ni même le faire débiter sous ce titre faux de Cologne, tant la doctrine en est inouïe. Après donc en avoir donné quelques exemplaires à ses amis, il supprima l'édition. M. l'abbé Bossuet en escamota un, qu'il envoya aussitôt en France, et c'est de cet exemplaire que les propositions ci-dessus ont été extraites.

Pour la doctrine de la Chine, ils en destinoient le jugement à la Faculté. C'est un dessein pris dès le temps que ces trois prélats s'assemblèrent à Versailles, chez M. l'évêque de Meaux avec MM. Brisacier et Tiberge. Ce temps donc du *primâ mensis* approchant, M. de Meaux m'envoyant à Meaux faire sa provision de livres et censures sur la morale, il me recommanda particulièrement de lui apporter les *Mémoires* du père Lecomte, l'*Histoire* du père Le Gobien et même la *Défense des nouveaux chrétiens* du père Tellier, afin d'avoir tout en main pour conduire les docteurs, s'il étoit nécessaire<sup>1</sup>. On sait d'ailleurs, que M. l'abbé Priou, du séminaire des Missions étrangères, qui a fait la dénonciation de ces livres, la fit sur la parole qu'il en avoit de M. le cardinal de Noailles, et si bien qu'il passa par-dessus l'avis que M. Pirof, toujours tremblant, lui fit donner, de remettre sa dénonciation au *primâ mensis* d'août prochain. C'est ainsi que s'entretient

<sup>1</sup> La *Défense des nouveaux chrétiens*, du P. Tellier, étoit dirigée contre le premier volume de la *Morale pratique* d'Arnauld; mais ce savant docteur pulvérisa cette réponse du P. Tellier dans les autres volumes du même ouvrage, si détesté des jésuites et que d'Agnesseau regardait comme un chef-d'œuvre de logique.

toujours le concert de nos prélats, comme l'on verra encore.

—Vendredi, 9 de juillet 1700. M. de Meaux fit comme hier. Il dit à quelques abbés, Louvois et Cammartin, que sa relation au net étoit entre les mains de M. l'archevêque de Reims, dès lundi dernier; que ce prélat s'étoit chargé d'en faire plusieurs copies, et de la communiquer à M. le cardinal de Noailles. Il ne faut pas douter qu'il n'en ait fait même part au roi, comme fit M. de Meaux de sa première relation sur le quiétisme. Aussi M. l'archevêque de Reims fut-il à Marly dès mercredi au soir et encore hier jeudi. M. de Meaux ajouta que les extraits des propositions seroient prêts pour être communiqués lundi prochain au bureau de la commission, qu'il vouloit commencer par là, parce que c'étoit le plus grand travail, et qu'on reviendroit ensuite à la relation de l'affaire de Cambrai qui ne tiendrait rien.

Aujourd'hui M<sup>me</sup> la procureuse générale est venue voir M. de Meaux, et s'est rendue à Saint-Germain avant le dîner, avec M. et M<sup>me</sup> Bossuet; il y a eu avec eux à dîner compagnie de prélats, et de grandes visites de prélats et abbés. Au sortir de table, ces dames après avoir été se promener à Poissy et aux Loges, ont soupé et sont parties la nuit pour Passy.

—Ce samedi, 10 de juillet 1700. L'extrait des propositions est au net : il en contient 160, savoir : 5 contre la doctrine des jansénistes sur la grâce; 4 contre les jésuites sur la même matière, et le reste sur la morale. Il y en a aussi tirées de l'*Appendix ad Nodum* ou *Litteræ parvulorum e limbis*<sup>1</sup>, comprises parmi celles des jésuites sur la grâce et le péché originel. Celles contre les jansénistes sont prises de la préface du livre dédié à l'assemblée du clergé, d'un autre intitulé : *Réflexions sur..... la relation, etc...*, et de *Panegyris janseniana* : que le janséisme est un fan-

<sup>1</sup> *Lettres des enfants qui sont dans les Limbes*. Sfondrat pensait que les enfants morts sans baptême étaient dans un lieu qui n'était ni le ciel ni l'enfer, et auquel on donne le nom de *Limbes*.

tôme... On auroit trouvé des propositions dans ce sens dans la *Solution de divers problèmes*, attribuée au père Quesnel, et dans *Causa Arnaldina*, du même, qui commence par ces paroles : *Revertimini ad judicium*, comme l'affaire de M. Arnauld et du jansénisme étoit mal jugée, et qu'il fallut y revenir ; mais M. de Meaux a dit qu'il falloit épargner M. Arnauld, un si grand homme, et par conséquent son ami si zélé, le père Quesnel, qui ne parle et n'imprime que pour sa justification<sup>1</sup>.

M. de Meaux m'a dit depuis que M. Arnauld ne croyoit pas que Jansenius ni les jansénistes fussent bien condamnés, que par ce principe, il avoit lui-même traité leur hérésie d'un fantôme dans des livres faits exprès à ce dessein ; et que s'il avoit signé le formulaire, c'étoit avec tant de restrictions, qu'il faisoit bien voir qu'il n'avoit point quitté ce parti ; ce qui n'étoit pas moins clair par les 5 articles de ceux de son parti, présentés à Alexandre VII, sur le sens des 5 propositions, 23 janvier 1663, et présentés encore à Alexandre VIII, en 1690, peu après l'exaltation de ce pape.

On vient d'apprendre que le père Lecomte est parti pour Rome. M. de Meaux demeure à Saint-Germain, pour revoir et finir son extrait des propositions censurables qu'il tiendra prêt à l'arrivée de M. de Reims.

—Ce 11 dimanche, M. de Meaux a mis la dernière main à son extrait. Il a dit la messe aux Récollets. Le soir à l'arrivée de M. de Reims, il lui a envoyé l'extrait.

—Ce lundi, 12 juillet 1700, M. de Meaux a été à la séance de l'assemblée du matin et à celle de relevée. Ce mardi de même : les propositions en état.

— Ce mercredi 14 : les propositions mises entre les main de l'imprimeur. Ce matin M. de Meaux a été à l'assemblée, et l'après-midi il a parlé aux docteurs.

<sup>1</sup> L'abbé Le Dieu a mis ici, en marge : « Récriminations des jésuites et C..., à Cologne, 1690, où se voit une nouvelle déclaration des disciples de saint Augustin, etc., 1690. »



—Ce jeudi 15, M. de Meaux a été le matin à l'assemblée, et l'après-dînée il a ouï les docteurs sur les qualifications qu'il leur avoit communiquées.

—Ce vendredi, 16 de juillet 1700, M. de Meaux a passé quelques momens à l'assemblée après avoir travaillé toute la matinée ; et l'après-dînée il a fait venir chez lui les docteurs du nombre desquels étoit M. ... neveu, aussi docteur de la Faculté, official de Reims, etc... M. de Reims est venu chez M. de Meaux voir le travail de la Congrégation.

M. Rouland n'y vient plus depuis huit jours qu'il est à Paris, pour l'examen des livres du père Lecomte. Ce soir M. de Meaux écrivant à M. de Châlons, pour lui faire compliment sur le cardinalat de son frère, il lui mande qu'ils espèrent de le voir à leur tête dans l'assemblée. M. de Meaux nous a dit depuis qu'ayant été engagé par M. de Reims d'être de l'assemblée dans le dessein d'y faire une censure de la morale, ce fut à condition que M. l'archevêque de Paris y viendroit aussi les aider de son crédit et de son suffrage : ce qu'il promit ; et la chose demeura ainsi arrêtée entre eux trois, six mois avant ce temps. Ce sera sans doute dans la séance de la délibération sur la censure des propositions. Car, par ce moyen, M. de Reims étant le premier opinant, ouvrira le bon avis, au lieu que M. d'Auch et M. de Vienne, gens livrés à la Société, parlant d'abord en sa faveur, donneroient lieu à la contradiction. Il faut suivre cette conjecture.

—Ce samedi 17, M. de Meaux a travaillé toute la matinée en son particulier, et l'après-dînée avec les docteurs. Il est demeuré à Saint-Germain pour avancer son travail sur la morale, sur quoi il examine les casuistes Diana, Caramuel, Tambourin et autres. Et ce dimanche matin, il a repassé Saint-Thomas et Saint-Bonaventure, Bellarmin, et les anciens conciles sur la question du péché originel qui est traitée dans les premières propositions.

— Ce dimanche, l'après-dînée, les docteurs se sont

assemblés chez lui, pour continuer l'examen de ses censures et qualifications.

—Ce lundi, 19 de juillet, M. de Meaux a continué son travail toute la matinée : a été voir M. de Reims qu'il avait déjà vu dès hier au soir à son arrivée de Paris, et cette après-dînée ayant travaillé deux heures avec les docteurs encore au projet de qualifications, il est retourné à cinq heures voir M. de Reims, arrêter leurs mesures pour présenter le Recueil des propositions imprimées à l'assemblée : ce qui se doit faire demain mardi.

M. l'abbé Bossuet arrive ce soir de Paris, pour être demain à l'assemblée pour cette raison. Il étoit allé en cette ville dès vendredi dernier, pour se guérir d'un accès de fièvre qui n'est revenu qu'une fois, et se porte bien. Il dit que tout Paris est plein de bruit que répandent les amis des jésuites, pour les louer de ce que, loin d'être abattus de la condamnation dont on les menace, ils ont même osé présenter aux prélats de l'assemblée des propositions à censurer. Il est vrai que le père Perrin, jésuite, que M. l'archevêque d'Auch a amené de province avec lui, vint ici le 14 ou le 15 de ce mois, donna à M. de Reims et aussi à M. de Meaux un mémoire non signé contre *la morale de saint Augustin*, y reprenant plusieurs propositions comme censurables, mais sans prendre la qualité de dénonciateur; il leur parla aussi de l'*Analyse* du père Mauduit de l'Oratoire, sur *saint Paul*, se plaignant de cette proposition sur le chapitre ix de l'Épître aux Romains, que *Dieu a fait des hommes expressément pour leur condamnation*. En effet, M. de Meaux m'a demandé ces deux livres pour les examiner. Et sur ce que je lui disois, qu'à l'égard du père Mauduit, auteur vivant, on pouvoit le renvoyer à M. l'archevêque de Paris, son ordinaire, pour s'expliquer ou recevoir la correction, il me dit : « Son archevêque sera présent à l'assemblée; puisque ce Père parle mal, pourquoi le ménager? »

Il court une lettre latine contre les desseins de l'assem-

blée de censurer la morale, je l'ai en latin et en français dans mon recueil de cette assemblée.

—Ce mardi, 20 de juillet 1700, M. de Meaux a été le matin à l'assemblée ; y a fait la distribution des propositions qu'il faut examiner.

M. de Meaux a lu l'endroit dont on se plaint du père Mauduit, et il n'y a trouvé aucune difficulté, mais une doctrine très-orthodoxe, que le jésuite n'avoit pas lue apparemment, puisque la proposition n'est pas même conçue comme il disoit.

L'autre livre est : *Théologie morale de Saint-Augustin, où le précepte de l'amour de Dieu est traité à fond*, etc., in-12, chez Desprez, à Paris. Le mémoire contre ce livre, y reprend les notions du péché mortel et véniel, et les effets et la nature même de la charité et de la cupidité qui est le fond de la doctrine de ce livre. Il y a à la tête une lettre aux prélats assemblés, par laquelle l'auteur qui ne se nomme point, leur dénonce ce livre et leur en demande justice ; il conclut de même à la fin par un court épilogue. Ce fut le père Perrin qui mit cet écrit entre les mains de M. de Reims, et c'est par là qu'on sait qu'il est d'un jésuite.

Cette après-dînée, M. de Meaux a tenu la Congrégation des docteurs où s'est trouvé M. Rouland revenu de Paris, puis ils sont tous allés chez M. de Reims, avec M. de Meaux et M. l'abbé Bossuet. Et l'assemblée finie...

Il s'est tenu là, chez M. de Reims, le bureau de la commission sur la doctrine et la morale, pendant deux heures entières, auquel ont été arrêtées les propositions des premier et second articles. On compte celle-ci pour la troisième séance, parce que la semaine dernière le même bureau se tint deux fois chez M. de Reims, seulement pour annoncer le projet et le dessein des propositions et pour en lire la première minute.

—Ce mercredi, 21 de juillet 1700, M. de Meaux a passé la matinée sur la morale, et sur le soir cinq heures, il est allé à l'assemblée, à l'issue de laquelle s'est tenu le

bureau de la morale, chez M. de Reims, où ont été arrêtées les propositions qui suivent celles de ci-dessus.

—Ce jeudi matin, 22 juillet 1700, M. de Meaux a été à l'assemblée dès huit heures, au sortir de laquelle s'est tenu chez M. de Reims le bureau de la commission sur l'affaire de M. de Cambrai, dans lequel la relation de M. de Meaux a été lue et approuvée d'un chacun. Après l'assemblée de relevée, le clergé a été se promener à Marly, dont les eaux ont joué par ordre du roi.

—Ce vendredi matin, 23 juillet 1700, M. de Meaux a occupé l'assemblée au rapport qu'il a fait de l'affaire de M. l'archevêque de Cambrai. Sa relation a été lue ensuite, et mise en délibération; elle a été approuvée et louée d'une voix commune. La conclusion porte de l'imprimer incessamment, et séparément du reste du procès-verbal.

Après la séance de relevée, M. de Meaux s'est rendu chez M. de Reims, où s'est tenu le bureau de la doctrine, et ont été arrêtées les propositions dans leur suite.

—Ce samedi matin 24, M. de Meaux a été une heure de temps à l'assemblée; à son retour il a trouvé M. de Lalouère qui le venoit voir, et après avoir été ensemble entendre la messe, dans leur conversation en attendant le dîner, M. de Meaux lui a dit que le travail sur la morale avançoit, que tout iroit bien, Dieu aidant, nonobstant les obstacles qui se présentoient dans l'assemblée même, composée des prélats les plus foibles en doctrine qu'il y eût dans le clergé, et dont quelques-uns étoient tout corrompus et livrés aux jésuites; que dans ces circonstances, son grand travail est de faire entendre les matières à de telles personnes, qui d'ailleurs pleines de leur dignité s'imaginent tout entendre et être prêtes à juger, sans avoir besoin d'instruction; que d'un autre côté, l'humeur de M. de Reims avoit sa difficulté, parce que, parlant durement à ceux qui arrêtent le travail, il les rebutoit et les révoltoit contre l'intérêt de la bonne cause, ce qui étoit essentiel ici; car pour ce qui étoit de sa table et de sa grande dépense, sur laquelle il ne peut

s'empêcher de se faire valoir, ou de se plaindre quand il manque de gens à manger sa bonne chère, comme quand il a dit, ne voyant que deux personnes de dehors <sup>1</sup> un jour à son dîner : « C'est trop, cent écus par tête ; » il n'y avoit qu'à s'en divertir. Mais aussi M. de Meaux avoue que cet archevêque a les intentions droites, qu'il veut le bien ; qu'il est très-appliqué et très-entendu, autant dans les matières spirituelles et de doctrine, que dans le temporel et les comptes ou finances du clergé. Au reste, de tout ceci il faut conclure, que, pour la doctrine et la morale, tout roule sur M. de Meaux, non-seulement pour ce qui est d'érudition et de savoir, comme de dresser des propositions et d'en faire les qualifications théologiques, mais bien plus pour en faire voir la nécessité et l'importance et amener les esprits à une juste condamnation. Qui le croiroit, qu'il ait eu déjà ce travail à ce sujet envers les docteurs que j'ai nommés ci-dessus, auxquels il a bien voulu communiquer et son recueil des propositions et son projet de qualifications et de sa censure ; comme pour prendre conseil d'eux et donner le premier cet exemple de sa docilité à toute l'assemblée ? Mais comme les docteurs abondent toujours en leur sens, et qu'ils croient en savoir plus que leurs maîtres, M. de Meaux a eu besoin de toute sa patience pour recevoir leurs remontrances et écouter leurs remarques. Car ils l'arrêtoient à toutes les lignes pour des riens, pour mettre un mot à la place de l'autre dans une proposition ; pour transposer une proposition d'un chapitre à l'autre ; pour rayer tout à fait un titre ; et ainsi dans les qualifications. Ces bons docteurs croyoient faire des merveilles ; au sortir de leur conférence je les entendois s'applaudir des changemens qu'ils avoient faits, comme si c'étoit choses fort essentielles ; au lieu de louer l'auteur d'un si grand travail, ils se savoient bon

<sup>1</sup> M. l'évêque de Glandève et M. l'abbé de Buzenval.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

gré de l'avoir redressé, estimant faire beaucoup de rendre au moins cette justice à un si grand homme, à ce maître en Israël, à ce prélat d'une réputation établie depuis plus de quarante ans, qu'ils l'avoient toujours trouvé fort docile.

Un d'entre eux, M. Ravechet, s'échappa un jour de me dire, parlant de M. de Reims : « Il veut tout faire, et il le veut trop, sans entendre les autres. » Il n'osoit en dire autant de M. de Meaux, mais il le pensoit bien; aussi avoit-il toujours mille mauvaises raisons à alléguer dans les conférences où notre prélat lui avoit fait l'honneur de l'admettre, ce qui enfin lui fit juger que ce docteur a un peu de travers dans l'esprit : ce qui lui parut encore plus par un écrit de ce docteur sur la grâce, qui donna occasion à quelques abbés de la commission de faire quelques difficultés en l'air, contre les propositions données à examiner sur cette matière. M. Rouland entra lui-même dans ce sentiment, n'osant toutefois avec sa réserve normande s'en expliquer avec M. de Meaux même, et se contentant de souffler les abbés. Notre prélat connut que ce docteur parloit par leur bouche, et il disoit également de lui et de M. Ravechet, qu'ils prenoient ceci de travers et qu'ils entraînoient encore les abbés dans leur avis.

C'est en effet ce qui est arrivé sur la seconde proposition qui regardoit la doctrine des jansénistes sur la grâce, du premier recueil imprimé. D'entre les docteurs, M. de Targny et M. Phelipeaux furent d'avis de la censurer; MM. Rouland, Neveu et Ravechet furent d'avis de la retrancher; et depuis ils entraînent les évêques, dans ce sentiment, surtout MM. de Cahors, Séz et Troyes. Ainsi ces docteurs ont été la première cause de ce retranchement. Je l'ai depuis ouï dire nettement à M. de Meaux qui se plaignoit fort de ce que M. Rouland avoit eu la hardiesse de se déclarer ainsi tout ouvertement partisan des jansénistes : « Qu'il prenne garde à lui, disoit-il, et qu'il marche droit. J'ai averti M. de Reims de ses sentimens, je le connois très-bien, c'est un janséniste.

Pour M. Neveu, ajouta-t-il, c'est, ce me semble, bien peu de chose. M. Ravechet est un esprit de travers, M. Rouland une tête de fer, alieurtée à son sens. Je l'avois toujours connu pour tel, et au fond un ignorant qui n'a pas grand raisonnement. » On voit par là combien M. de Meaux étoit justement irrité contre des gens qui au lieu de l'aider, lui sont devenus un obstacle dans un si grand dessein.

M. et M<sup>me</sup> Bossuet étant encore venus ici voir M. de Meaux, jeudi dernier, y ont passé le jour d'hier, et sont partis ce matin avant midi, après avoir été fort visités de la plupart des prélats et des abbés de l'assemblée. M. de Meaux est resté pour avancer son travail sur la morale, faire les extraits des casuistes et préparer de longue main son rapport de cette matière.

—Ce dimanche, 25 de juillet 1700, M. de Meaux a dit la messe aux Récollets : son travail à l'ordinaire. Ce soir j'ai été coucher à Paris, pour lui aller quérir *Fabri apologeticus*, etc... C'est un in-folio, impression de Lyon, approuvés des théologiens de la Société, professeurs au collège des jésuites de Lyon, dont le père François de La Chaise, aujourd'hui confesseur du roi, étoit un des professeurs et approbateurs. Ce livre traite de toutes les matières de morale, surtout de la probabilité dans les sentimens les plus communs des jésuites, comme le devoit faire Fabri, jésuite lui-même de Lyon, et autrefois professeur en théologie dans ce collège, et depuis mort pénitencier à (Rome). Cet exemplaire appartient à M. de la Reynie, qui l'avoit prêté à M. de Meaux dans le temps qu'il fut imprimé, et qu'il vouloit relire parce qu'il est tout marqué de sa main<sup>1</sup>.

—Ce mardi 27 juillet, je suis revenu à Saint-Germain avec ce livre.

<sup>1</sup> Le but de Fabri étoit de faire l'apologie des casuistes, comme ses confrères Pirot et Moya connu sous le pseudonyme de *Guimenius*.

—Cependant M. de Meaux a continué son travail à l'ordinaire, le lundi, mardi, mercredi et ce jeudi 29 : allant à l'assemblée l'après-midi, et y demeurant ensuite pour la commission de la morale chez M. de Reims, tous les jours jusqu'à sept heures du soir, où l'on a continué l'examen des propositions ; ce jeudi il nous disoit qu'à présent sa principale occupation est de vérifier les propositions dans les auteurs d'où elles sont tirées et d'en prendre les citations.

—Hier mercredi 28 de juillet, M. Pirot<sup>1</sup> vint exprès de Paris voir M. de Meaux, et travailler avec lui pendant trois heures l'après-dînée, sur la morale, tant pour lui faire comprendre son avis sur les propositions censurables que dans la matière de la grâce, et par son moyen en faire instruire M. le cardinal de Noailles ; car on sait que bien des théologiens, amis des jansénistes à Paris, n'approuvent point le dessein de M. de Meaux de censurer ces propositions, jusqu'à dire qu'il semble par là ne pas entendre le sentiment de saint Augustin sur la grâce.

La difficulté est sur la seconde proposition du recueil imprimé, sur laquelle M. de Targny et M. Phelipeaux sont entrés dans le sens de M. de Meaux, au lieu que M. Roulaud, M. Neveu et M. Ravechel, ont pris un sens opposé dans lequel ils prétendent qu'elle n'est pas censurable, de peur, dit-on, d'envelopper la mémoire de M. Arnault, dans cette condamnation. Cependant M. de Reims entre dans le sens de M. de Meaux, mais les autres docteurs ont entraîné quelques prélats et quelques abbés du bureau.

—Ce jeudi 29, j'ai été coucher à Paris, et j'en suis revenu ce vendredi soir. M. de Meaux a assisté ce soir au bureau de sa commission chez M. de Reims, jusqu'après sept heures, où l'on a achevé l'examen des cent soixante-deux propositions. Maintenant ces prélats y vont examiner les qualifications et censures proposées par M. de

<sup>1</sup> Il ne faut pas confondre ce Pirot, docteur de Sorbonne, avec le P. Pirot, jésuite.



Meaux et qu'ils doivent commencer lundi prochain. Cependant on travaille fort à l'impression de la relation du quiétisme et des actes qui y seront joints.

—Ce samedi, 31 de juillet 1700, on a délibéré dans l'assemblée, si messieurs du second ordre auroient voix délibérative dans les matières de foi et de doctrine. Une contestation entre M. de Reims et M. d'Auch a donné occasion à cette délibération. Il y avoit eu une commission pour convenir d'une formule des procurations dont seroient à l'avenir chargés les députés des provinces à l'assemblée générale. La formule, arrêtée dans le bureau et puis dans l'assemblée, fut mise au net et envoyée dans les provinces, avec cette addition faite, de l'autorité particulière de M. de Reims, pour *le bien spirituel et temporel*, etc., entendant par là donner au second ordre le pouvoir de traiter de la foi et de la doctrine, avec voix délibérative. M. d'Auch, averti de cette addition, s'en plaignit et dit que pour en empêcher l'effet il falloit délibérer dans l'assemblée, sans dire si le second ordre y a voix délibérative, dans la foi et la doctrine; et amenta les évêques pour l'ôter au second ordre. Ainsi est-il arrivé par le concert des évêques entre eux, et par la lâcheté de dix ou douze du second ordre, qui ont conclu qu'ils n'avoient pas ce pouvoir, pas même par les procurations de leurs provinces. Les abbés de Bussy, de Beaujeu et Roquepine furent de cet avis, et tous les autres du second ordre, hors les six nommés dans l'article de l'autre part du samedi 31 juillet; le bruit a couru que ces six abbés étoient la vraie occasion de la délibération sur la voix que pouvoit avoir le second ordre, dans les matières de foi et de doctrine. Cinq de ces abbés, qui sont de la commission de la morale, y ont toujours suivi les avis de M. de Reims et de M. de Meaux, souvent contre l'avis des autres évêques de la même commission, ce qui donna occasion à M. de Reims de dire plusieurs fois : «La censure ne peut manquer, car nos abbés de la commission rendront caducs dans l'assemblée les archevêques et évêques

qui n'en sont pas d'avis, et le bon parti l'emportera. » On nomma en particulier l'archevêque de Vienne, regardé comme vendu aux jésuites, qui seroit caduc par M. l'abbé de Brochemu bien intentionné. On dit que cet archevêque en pleure de peur de se voir ainsi méprisé, et que M. d'Auchse joignant à lui, fit proposer la délibération qu'on a vue pour exclure ces abbés.

Il est certain que dans Paris les jésuites ont regardé cette exclusion des abbés, comme une cause gagnée pour eux, et qu'ils s'en sont ainsi vantés à tous leurs amis. Ce qui fait voir que ceci s'est fait de concert avec eux et pour leur rendre service.

M. de Meaux s'est trouvé à l'assemblée; tous les évêques ont été d'avis d'accorder au second ordre la voix consultative et non délibérative ou conclusive. M. de Meaux a dit qu'il s'en rapportoit à l'avis des prélats; M. de Reims auroit fort désiré de l'emporter en faveur du second ordre, mais il n'a pu en venir à bout. M. l'abbé Bossuet a très-bien représenté qu'en ôtant au second ordre la voix délibérative sur ces matières, c'étoit ôter aux évêques présents le pouvoir de faire une censure qui eut toute l'autorité de l'assemblée du clergé de France, puisque le second ordre exclu, ce n'étoit plus l'assemblée du clergé, mais une assemblée particulière d'évêques; d'autant plus que les évêques n'avoient pas d'autres procurations que le second ordre. On répond que le second ordre acceptera la censure et y donnera son consentement avec la signature, moyennant quoi ce sera l'ouvrage de toute l'assemblée. Les abbés de Louvois, Caumartin, Pomponne, Catelan et Brochemu, ont été pour l'abbé Bossuet; enfin, il a été conclu que le second ordre n'aura point voix délibérative. C'est un moyen d'affaiblir d'autant le zèle des bien intentionnés pour la censure, parce qu'il y a plusieurs abbés zélés et habiles qui auroient soutenu la bonne cause, au lieu que les autres, vendus aux jésuites, ont pris cette occasion de n'avoir pas à opiner contre leurs amis.

—Hier vendredi, les jésuites vinrent ici distribuer à l'assemblée leur réponse à messieurs des Missions.

—Ce samedi soir, M. de Meaux est allé coucher à Marly, où est la cour.

—Ce dimanche, 1<sup>er</sup> août 1700, M. de Meaux a passé tout le jour à Marly, et le soir il est revenu coucher à Saint-Germain. Il a vu à Marly M<sup>me</sup> de Maintenon en particulier. Ce lundi matin, il est parti précipitamment de Saint-Germain pour Paris, où il a trouvé chez lui à son arrivée sur les onze heures M. de Malezieu, avec qui il s'est enfermé donnant ordre qu'on ne fit parler personne. Le soir en revenant à Saint-Germain, il vit M. le cardinal de Noailles sur le chemin, avec qui il s'entretint en particulier dans son carrosse. J'en pris occasion de lui dire les bruits de Paris sur l'assemblée, qu'on y dit aller finir par ordre du roi, et que M. de Reims ne pouvoit souffrir que M. le cardinal de Noailles y vint présider. A quoi M. de Meaux me dit que le roi étoit toujours dans la même disposition sur la morale; que M. le cardinal de Noailles viendrait à l'assemblée et qu'il ne doutoit pas qu'il n'y présidât; et « sur quoi donc étoient fondés ces bruits?—Sur rien, lui dis-je, si ce n'est peut-être, sur le différend de samedi dernier, arrivé dans l'assemblée à l'occasion de l'exclusion du second ordre de la délibération sur la morale.—Ceci n'y a aucun rapport, ajouta M. de Meaux, mais que fait à cette affaire l'exclusion du second ordre? Il est certain qu'il n'y doit pas avoir voix délibérative, et c'est mon avis, quoiqu'il y ait des exemples contraires, que M. l'évêque de Séz a fort affecté de relever, dont il a instruit tous les particuliers pour les préparer à y répondre, affectant fort d'ôter au second ordre la voix délibérative; la censure de la morale en ira plus vite, parce qu'il y aura moins de personnes à faire parler.»

—Ce lundi, 2 d'août, on a encore proposé à l'assemblée de nouvelles propositions à censurer, comme celle du père Alexandre: que celui qui assiste à la messe avec l'affection au péché mortel commet un nouveau péché, etc.

La Faculté a tenu à Paris sa première assemblée sur les propositions du père Lecomte, qui lui ont été dénoncées; le rapport en a été très-bien fait par M. Boileau, de la Sainte-Chapelle. Le plus grand nombre des opinans va faire imprimer ces propositions, sans les qualifications des députés, pour être distribuées aux docteurs; et la première assemblée indiquée au 17 de ce mois. Opposition de M. Dumas, jugée inutile : grand bruit en vain de M. Tournely<sup>1</sup> : la continuation de la délibération remise à demain : convenu, qu'encore que la dénonciation soit faite au pape, la Faculté ne doit être empêchée d'en connoître ; ainsi jugé par plusieurs arrêts, mais après que chacun a fait sa censure, parce que les décrets du saint-Office ne sont pas reçus en France, étant contre les libertés du royaume, qui veulent, au contraire, qu'on puisse rendre le jugement doctrinal sur les mêmes matières, ainsi qu'il arriva dans la censure de Vernant et de Guimenius<sup>2</sup>.

—Aujourd'hui, mardi, 3 d'août, la Faculté a tenu l'assemblée continuée d'hier à ce jour, et il a été conclu comme hier à la pluralité des voix.

Mardi 3 d'août 1700. M. de Meaux a pris une médecine qui a eu un bon succès ; tous les prélats et abbés le sont venus voir à cette occasion dans la journée.

M. d'Apt<sup>3</sup> a fait encore grand bruit sur les propositions

<sup>1</sup> Tournely, Dumas, et quelques autres docteurs cherchèrent à entraver la censure de la Faculté contre les jésuites, par des appels, ou en prétendant que la cause était pendante à Rome.

<sup>2</sup> Deux ultramontains attaquèrent, sous ces pseudonymes, les libertés de l'Église gallicane, et défendirent les immoralités des casuistes. La Faculté de théologie les censura. La cour de Rome mit cette censure à l'index parce qu'on y attaquait l'infailibilité du pape.

<sup>3</sup> Foresta de Colongue, dont il a déjà été parlé. Le P. Noël-Alexandre, dominicain, avait une morale très-pure. Foresta qui aimait mieux la morale relâchée, aurait bien voulu faire censurer le P. Alexandre par l'assemblée, afin d'être agréable à ses amis les jésuites.

du père Alexandre, qu'il avoit déferées, et au sujet d'autres encore déferées par lui-même aujourd'hui.

—Ce mercredi, M. de Meaux n'a pas été à l'assemblée, et l'après-dînée il a été se promener à Marly, d'où il est revenu fort tard, après y avoir vu le roi.

—Ce jeudi, 5 d'août, M. de Meaux a été le matin à l'assemblée, et le soir au bureau de la commission sur la morale, qui a duré jusqu'à huit heures.

— Ce vendredi 6, M. de Meaux a aussi été le matin à l'assemblée, et le soir à la commission qui se tient toujours chez M. de Reims, et a fini ce soir à six heures; après quoi M. de Meaux est allé à Marly, où il a vu le roi et parlé à M. le Prince, et n'en est revenu qu'à onze heures du soir. M. et M<sup>me</sup> Bossuet qui sont venus ici coucher, mercredi dernier, en sont partis aujourd'hui sur le soir.

—Ce samedi matin, M. de Meaux a été à l'assemblée, laquelle finie, on a travaillé à la commission de la morale jusqu'à midi. L'assemblée s'est aussi tenue l'après-dînée; à laquelle M. de Meaux a assisté, et sur le soir il est allé coucher à Versailles, où nous l'avons tous accompagné.

Sur le chemin de Saint-Germain, il fut encore parlé de l'exclusion du second ordre pour la délibération sur la foi et la doctrine. M. l'abbé Bossuet en étoit outré aussi bien que les abbés de Louvois, de Caumartin et de Pomponne. Tellement qu'entre eux ils prirent la résolution de faire mettre leur avis au procès-verbal; M. de Reims y inclinant. Cet avis fut dressé par M. l'abbé Bossuet qui me le montra tout écrit de sa main, et contenoit les raisons tirées de la possession, de l'usage de toutes les assemblées précédentes, du concert de toutes les provinces qui ont toujours cru donner les mêmes pouvoirs au second ordre qu'au premier, par les mêmes procurations et dans les mêmes termes. Si bien que l'assemblée de 1682, faite pour la foi et la doctrine, pour ne donner au second ordre que voix consultative et non délibérative, elle prit la précaution de le faire expliquer ainsi dans les procurations

des provinces. Ce fut donc une dérogation expresse à l'usage du clergé et à la possession du second ordre. Notre abbé insistoit encore particulièrement sur ce que les évêques n'agiroient pas dans la censure comme assemblée et représentant le clergé de France, puisque d'une part ils reconnoissoient que leurs procurations ne portoient pas ces pouvoirs, et que d'ailleurs en excluant le second ordre ils ne faisoient pas corps d'assemblée qui doit être composée du premier et du second ordre; qu'ils agiroient seulement comme évêques particuliers, se trouvant ensemble au nombre de quinze ou seize, ce qui diminueroit fort l'autorité du décret. Enfin, il doutoit même que l'assemblée présente eût droit de les exclure de cette délibération sur la foi et la doctrine, puisqu'ils restreignoient de leur autorité, les pouvoirs des procurations des provinces, contre leur sens naturel et ainsi entendu de tout temps; qu'il sembleroit qu'on dût consulter les provinces mêmes et prendre d'elles le pouvoir de décider cette question qui étoit très-difficile. En effet il s'y est trouvé tant de difficulté, que l'assemblée a été obligée d'établir une commission pour dresser la conclusion par laquelle on prive le second ordre de voix délibérative dans la foi et dans la doctrine. Les plus habiles avocats consultés n'ont pu donner un tour raisonnable à cette conclusion, et jusqu'aujourd'hui, samedi 7 d'août, c'est-à-dire, depuis huit jours entiers, la commission n'a pu encore arrêter cet article. C'est ce que M. l'abbé Bossuet nous dit alors, et qui s'est en effet trouvé très-certain.

Les autres abbés, surtout Pomponne, Louvois et Caumartin, adhéroient à tout cela, même Catelan, Maulevrier et Brochem, et étoient prêts de signer. M. de Reims le souffroit, mais M. de Meaux ne le voulut jamais permettre, disant que c'étoit une mutinerie et une révolte dont il défendit à M. l'abbé Bossuet de donner cet exemple, ni d'en parler davantage à personne du monde, puisque c'étoit se montrer l'avocat des mécontents.

Il est vrai que les autres firent éclater leur ressentiment.

ment; car MM. les abbés de Louvois, Pomponne et Caumartin se retirèrent tout à fait cette semaine du bureau de la commission de la morale, disant qu'ils y étoient présentement inutiles, puisqu'ils n'y avoient plus de voix. Je les ai ouï parler de cette mesure et bien plus leurs docteurs à qui j'ai aussi ouï dire que ces MM. les abbés ne devoient aucunement se trouver dans les conférences de la commission, puisqu'ils n'y avoient point de voix, et qu'il n'y avoit plus rien à faire pour eux : comme si ce n'étoit pas à ces jeunes gens une belle occasion d'apprendre le fond de la morale, en entendant tous les jours M. l'évêque de Meaux parler de ces matières avec tant de capacité et d'érudition. Mais c'est le génie des docteurs de se croire seuls capables d'instruire les autres et de n'avoir plus rien à apprendre de personne. M. Phelipeaux lui-même parloit dans le même sens ; il soutenoit hautement le parti des abbés, il disoit à M. de Séez en ma présence : « Les évêques devoient avoir ici chacun leurs théologiens; nous aurions bientôt dressé et qualifié toutes les propositions; on feroit comme font à Rome les qualificateurs, nous donnerions par écrit notre avis doctrinal raisonné; les prélats sur cela formeroient leur sentiment et l'assemblée son décret. Il laissa même circuler quelques paroles désobligeantes en accusant les évêques d'ignorance et de lâcheté. Ces paroles ont été relevées, et M. l'évêque de Troyes instruit de tout ce discours par M. l'évêque de Séez avec qui il demeure ici, a fait sentir à M. Phelipeaux en certaine rencontre, qu'il y avoit des évêques qui ne manquoient pas de courage pour soutenir la vérité, et il a répété le même discours à M. l'abbé Bossuet, lui nommant M. Phelipeaux notre docteur, à qui M. l'abbé Bossuet rapporta ces plaintes de M. l'évêque de Troyes en ma présence, en fut fort surpris et un peu confus de son indiscrétion. A les entendre ces messieurs les docteurs, les évêques, quelque habiles qu'ils soient, ne doivent plus étudier, ni examiner par eux-mêmes les questions de la foi; paroître en public et pontifier, voilà

leur affaire; la foi et le gouvernement, c'est le partage des docteurs et des grands-vicaires. Aussi combien ne sont-ils pas jaloux de voir ceux qui approchent les évêques, recevoir leurs ordres et se mêler de quelques affaires, ou de voir les évêques même agir sans les consulter. J'en parle bien instruit par une expérience de quinze années.

M. de Meaux avoit ainsi à essayer en cette affaire la mauvaise humeur des grands et des petits, comme il lui est arrivé toute sa vie dans les grands desseins qu'il a néanmoins toujours conduit à une heureuse fin par sa patience, par sa sagesse et par son travail. Il fait ici briller toutes ces vertus; à toute heure, et au milieu de tant de traverses et de difficultés, il demeure ferme, bien assuré que Dieu bénira ses pieux desseins.

Dans cette vue il ne cesse de travailler jour et nuit, car ici à Saint-Germain, il a repris son ancienne coutume de se lever la nuit; son but est d'éclaircir la vérité et de la faire entrer dans tous les esprits en la leur faisant aimer toute belle et toute pure qu'elle est. C'est pourquoi à peine sommes-nous arrivés à Versailles, qu'il me charge d'aller à Paris faire imprimer deux écrits latins, chacun d'une feuille in-4° d'impression : *De Dubio in negotio salutis* : et : *De opinione minus probabili ac simul minus tutâ*, où il déploie toute la force de son génie, et renverse en peu de paroles tout l'édifice de la probabilité. Il doit mettre ces écrits entre les mains de toute l'assemblée, et non d'autres, pour leur faire connoître l'importance de cette grande question, quelle en est l'erreur, et ce qui mérite condamnation.

D'ailleurs la raison de son séjour à Versailles est pour voir M<sup>me</sup> de Maintenon, afin par elle de soutenir l'esprit du roi contre les bruits confus qui se répandent au dés-honneur de l'assemblée, même par des gazettes écrites à la main, où M. de Meaux est attaqué personnellement; où paroît de plus en plus sa sagesse et sa modération. C'est la gazette de Dordrecht, dont j'ai l'extrait dans mon portefeuille de l'assemblée de 1700.



—Ce dimanche donc, 8 d'août 1700, je viens coucher à Paris. Le lundi 9, j'ai fait travailler au mémoire : *De Dubio in negotio salutis*, qui se trouve fait ce matin mercredi 11 d'août, et envoyé à Saint-Germain sur le midi au nombre de soixante exemplaires. En même temps les ouvriers prennent le second écrit : *De opinione minus probabili ac simul minus tutâ* : qui a été achevé ce jeudi 12 d'août, et aussi envoyé à Saint-Germain au nombre de soixante exemplaires, dont quelques-uns ont été donnés dès ce vendredi et les jours suivants à quelques prélats et abbés et à quelques théologiens. Toute cette semaine on a continué, à la commission de la morale, l'examen des propositions et des qualifications, même de celles qui ont été présentées par M. l'évêque d'Apt, et dont quelques-unes sont tirées des thèses de plusieurs particuliers de la Faculté de Paris ; et cet examen a été achevé le samedi matin, 14 d'août 1700. Dès hier vendredi 13, je me suis rendu à Saint-Germain-en-Laye, j'y ai couché ; j'ai appris d'abord que l'un de ces jours on avoit enfin arrêté et signé la délibération, par laquelle le second ordre a été privé de voix délibérative dans les matières de foi et de doctrine.

Durant mon séjour à Paris, j'y vis arriver tous les jours des laquais de M. l'abbé Bossuet chargés de ses papiers pour M. le cardinal de Noailles. Je vis aussi une lettre de M. Pirot à M. de Meaux où il le félicitoit des belles relations que M. l'abbé Bossuet avoit envoyées à cette éminence, sur la délibération touchant le pouvoir du second ordre dans les matières de foi et de doctrine. Aussi notre abbé alloit-il lui-même voir ce cardinal à Conflans, et dîner avec lui le lundi 9 d'août. Lui-même m'a dit depuis, que s'il écrivoit si souvent à Conflans, c'étoit pour les affaires et par ordre de M. de Meaux, sans doute pour entretenir ce cardinal dans la bonne volonté de contribuer de tout son pouvoir au dessein de faire condamner par l'assemblée la morale relâchée. En effet, au milieu des grandes difficultés qui s'y rencontrent, la ressource de M. de Meaux est dans le car-

dinal, comme parle même M. Pirot dans sa lettre du 6 d'août à notre prélat, à qui il maude positivement que cette Éminence viendra à Saint-Germain dans la semaine après l'Assomption, qui est celle-ci, sans doute le jour que M. de Meaux fera son rapport de la morale à l'assemblée, ainsi que M. l'abbé Bossuet me l'a aussi avoué. Il paroît même que le cardinal est résolu de faire rétablir les propositions sur la doctrine jansénienne qu'on avoit effacées à la commission.

—Samedi dernier, 14 d'août, dans la séance de relevée, il fut proposé si l'on feroit imprimer un nouveau recueil des propositions ainsi qu'elles avoient été arrêtées à la commission; et les évêques jugèrent que c'étoit une affaire d'une si grande importance qu'il en falloit remettre la délibération à mardi prochain; on ne doute pas qu'ils n'aient pris ce délai pour cabaler sur quelque nouvel incident qu'ils peuvent avoir envie de faire ce jour-là. C'est ce que M. de Meaux a senti, et avant la levée de la séance il a dit: Qu'il se croyoit obligé de représenter à l'assemblée que les propositions, en l'état où elles sont, avoient passé unanimement à la commission; que par ce moyen le dessein d'une censure étoit parvenu au point qu'il ne pouvoit plus être éludé, tant la commission étoit persuadée que la censure étoit nécessaire et ne pouvoit être omise sans déshonorer le clergé; que pour lui, il en étoit tellement persuadé qu'en sa conscience il ne pourroit plus s'empêcher d'éclater si cette affaire venoit à manquer par des moyens qu'il ne pouvoit prévoir; que le monde étoit trop informé de l'entreprise présente et que ce seroit un scandale dans l'Église de la laisser imparfaite, et qu'il n'y consentiroit jamais, et que seul, si le cas pouvoit arriver, ce qu'il ne croyoit pas, il révéleroit à toute la terre l'indignité d'une telle intrigue, en même temps qu'il publieroit la juste censure de tant d'erreurs monstrueuses.

—Ce samedi même, conclue à Versailles. Le dimanche, fête de l'Assomption, M. de Meaux a donné la communion

à M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne aux Récollets; retour et couchée à Saint-Germain.

Aussitôt que les cent vingt-neuf propositions furent arrêtées dans la commission, M. de Reims les fit traduire en françois et mettre au net; et, voyant aujourd'hui la délibération prise de les imprimer, il s'ouvrit à plusieurs prélats du dessein qu'il avoit de les présenter au roi; ce qu'il fit en effet aussitôt. Le roi les ayant lues lui dit : « Ces propositions me font horreur, il n'y a qu'une chose que je n'y entends pas : ce que c'est que la foi implicite et explicite : » que M. de Reims lui expliqua. Ainsi s'entretenoit la partie.

—Ce lundi matin, M. de Meaux a été à l'assemblée et aussi l'après-dîner; puis à quatre heures on a tenu chez M. de Reims le bureau des réguliers, où l'ordonnance de ce prélat a été proposée sur les témoignages des évêques, qu'il veut que les réguliers soient obligés d'avoir aussi bien que les séculiers. Il a passé tout d'une voix de prier M. de Reims, comme on a fait, de laisser son ordonnance, et de se contenter qu'on fasse un règlement sur cet article, en y joignant l'expédient d'obliger les réguliers à rapporter le témoignage de leurs supérieurs joint à celui des évêques, et que les supérieurs seroient obligés d'avertir où ils envoient leurs religieux chassés par les évêques. On s'attend demain mardi à un grand bruit dans l'assemblée sur la morale. M. de Reims, qui est venu ce soir voir M. de Meaux, est résolu d'y annoncer que M. le cardinal de Noailles viendra présider à l'assemblée, pour entendre le rapport sur la morale, et qu'il y présidera tant que les délibérations sur cette matière dureront; qu'il est résolu de lui céder la préséance et la présidence et qu'il priera l'assemblée de l'agréer. C'est le dernier coup que M. de Meaux a réservé pour faire passer la censure de la doctrine et de la morale, comme il l'a projetée et sans aucun changement, sans même retrancher la seconde proposition qui regarde la doctrine des jansénistes. Car on ne doute pas que les évêques ne reçoivent à bras ouverts tout ce

qui sera proposé par le cardinal de Noailles, autrement ils se déshonoreroient, puisque cette Éminence avec M. de Reims, M. de Meaux et quelques autres, au refus de l'assemblée, à son mépris et à son déshonneur, ne laisseroient pas de publier en leurs noms la même censure. Voilà le grand moyen que M. de Meaux a tramé et qu'il a ménagé depuis six semaines auprès de M<sup>me</sup> de Maintenon, et auprès du cardinal même, par M. l'abbé Pirot et M. l'abbé Bossuet. Il faut en voir la suite.

—Ce mardi, 17 d'août, dans la séance du matin où M. de Meaux s'est trouvé dès l'entrée, il a été résolu sans aucune difficulté, qu'on imprimera les propositions arrêtées dans la commission au nombre de cent vingt-neuf, mais non les qualifications. En même temps M. de Reims a proposé d'élire M. le cardinal de Noailles président de l'assemblée, et il a été élu avec éloge tout d'une voix. L'ouverture que M. de Reims fit hier de ce dessein à quelques prélats, et encore aujourd'hui avant l'assemblée, a d'abord abattu le parti des jésuites. Les voilà l'oreille basse, soumis et prêts à tout faire. Jusque-là ce parti n'auroit pu croire que M. de Reims cédât sa présidence, qu'il la cédât à un cardinal de la maison de Noailles, et dans de telles circonstances, c'est-à-dire, voyant un parti formé qui le traversoit à toute heure, et qu'il fait voir aujourd'hui n'avoir pas espéré de vaincre, puisqu'il semble céder la place à un autre plus fort que lui qui par son autorité fera tout passer. C'est dans M. de Reims un exemple rare de l'amour de l'Église, et du désir qu'il a de réparer ce qu'il a gâté dans toute cette assemblée, en aliénant et révoltant les esprits par ses duretés et par les indiscretions qu'il a tant de fois fait éclater au milieu même de l'assemblée, et encore dans la commission de la morale.

Ce fut déjà une grande faute à lui de faire tenir cette commission chez lui et d'avoir voulu y présider, car il n'en savoit pas assez pour ménager les esprits sur des matières si délicates. M. de Meaux tout en expliquant les propositions, auroit fait entendre le fond de la doctrine

censurable et en auroit insinué sans peine la condamnation. M. l'abbé Bossuet lui fit remarquer pour cela, qu'il falloit qu'il tint chez lui ce bureau de la commission et qu'il y présidât ; mais la modestie de M. de Meaux ne lui permit pas de faire cette violence à M. de Reims, qui vouloit même venir chez M. de Meaux présider à la commission ; ainsi les propositions sur les matières de la grâce n'étant pas assez expliquées à des prélats qui craignoient tout, faute de les entendre, ont été retranchées<sup>1</sup> ; la seconde du premier recueil imprimé qui regarde les jansénistes, tirée de la préface de l'*Augustiniana*, etc..., et composée des 1<sup>re</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> propositions de la fin de cette préface ; les prélats disent qu'elles avoient un bon sens dans l'opinion des Thomistes, et que la condamnation de la première partie renouveleroit la condamnation de M. Arnauld. « Nous n'avons pas le temps d'étudier ces questions, » dit M. l'évêque de Rennes, et par cette raison il fut toujours opposé à la censure de toutes les propositions difficiles aussi bien que M. de Cahors, et presque toujours MM. de Séez et de Troyes ; M. de Châlons a été le plus déclaré pour les jansénistes. Il ne cessoit de dire : « il n'y a plus de jansénistes ; » il étoit soufflé à Paris par les Pères de l'Oratoire qui lui promettoient d'écrire en faveur de M. Arnauld, et d'expliquer les vrais sentiments de saint Augustin, qu'ils disoient que M. de Meaux n'entendoit pas. M. de Châlons s'étoit déclaré si hautement, qu'il en craignit que M. de Meaux n'en fit des plaintes au roi ; il le dit aux Pères de l'Oratoire : « Il me mettra mal auprès du roi. » Cependant entre nous M. de Meaux ne faisoit aucune plainte de lui.

Celles tirées des *Lettres des enfants des limbes* ou de l'*Appendix ad Nodum Sfondratianum*, ont été rejetées

<sup>1</sup> J'ai pris copie de toutes ces propositions retranchées et de leurs qualifications pour servir à l'histoire de cette assemblée, et de l'avis de M. de Meaux ; on les trouvera dans un cahier à part.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

comme contenant la doctrine même du cardinal Sfondrat, en sorte que leur censure emporteroit la condamnation de Sfondrat même, que l'on s'étoit proposé de réserver au Pape, à qui cinq prélats de France l'ont déferée.

D'autres propositions, 139, 140, sur le culte des anciens philosophes que l'on assure avoir connu Dieu et ne l'avoir pas offensé en immolant un coq à Esculape, ont été aussi retranchées, parce qu'elles sont du cardinal Gabrielli dans son livre anonyme intitulé : *Dispunctio notarum quadraginta*. M. de Reims s'étant vanté du plaisir qu'il auroit de condamner un cardinal, ce qui fut rapporté au roi même, a fait insister les évêques pour ôter ces deux propositions dont les évêques disoient que la condamnation retomberoit sur Confucius et sur le culte de la Chine. Certainement au grand regret de M. l'abbé Bossuet, qui vouloit faire condamner ce cardinal pour se venger de l'approbation qu'il avoit donnée à la doctrine de M. l'archevêque de Cambrai; il y a donc grande apparence que ces propositions demeureront retranchées.

En effet, M. de Meaux vient de donner à copier *Decretum cleri Gallicani*, etc..., c'est la préface du Décret, laquelle finit ainsi : *Nunc sequuntur propositiones damnatae*; il y est fort parlé de Sfondrat, mais comme ces erreurs devant être condamnées par le Pape à qui la censure en appartient parce qu'il a été cardinal, et qu'en effet cinq évêques de France les lui ont déferées. On y parle aussi des livres que les jansénistes font courir, mais seulement pour y reprendre ce qu'ils disent : que le jansénisme est un fantôme, et non pour toucher à leur doctrine. Sur cela M. de Meaux m'a dit depuis : « Ils veulent épargner les jansénistes, on sait d'où peut venir ce dessein. M. l'abbé Boileau de l'archevêché aura obtenu grâce pour eux, joint que M. de Paris craint de les irriter et que M. de Reims veut leur marquer de la considération. » Il n'y est rien dit de l'*Appendix ad Aodum*, etc., le reste est sur la morale relâchée, pour faire voir la nécessité de la censurer.

—Ce mardi, M. de Meaux a senti un peu de dévoiement,

et encore ce mercredi. Ce mercredi matin à l'assemblée, on a accordé cinq mille francs de gratification au jeune Crozat, premier commis de M. de Pennautier<sup>1</sup>, tout d'une voix, contre l'avis seulement de M. l'archevêque de Reims, en considération du soin et du travail de ce commis pour les évaluations des rentes du clergé.

—Ce mercredi soir cinq heures, M. de Meaux a été chez M. de Reims, au bureau de la commission de la morale, où les propositions déferées par M. l'évêque d'Apt ont été rapportées. Il a été conclu unanimement qu'il falloit commencer par celles déjà arrêtées par la commission, et dont on venoit de donner l'*Indiculus* à imprimer; après la censure desquelles, s'il restoit du temps, on pourroit travailler à celles de M. d'Apt.

—Ce matin jeudi, 19 d'août 1700, M. de Meaux a gardé la chambre, et n'a été à l'assemblée ni matin ni soir, mais seulement à la promenade.

On mande aujourd'hui de la cour, que, quelques courtisans faisant bruit de la présidence de M. le cardinal de Noailles à l'assemblée, comme si M. de Reims étoit déplacé par ordre de la cour, le roi auroit dit que non, mais que M. l'archevêque de Reims avoit besoin de la présence de M. le cardinal de Noailles: ce qui fait voir que non-seulement cette présidence a été concertée avec M<sup>me</sup> de Maintenon et avec le roi même, mais encore la raison et la fin même de cette présidence, qui est la condamnation de la morale relâchée. Au reste les jésuites chantent victoire partout Paris de la déposition, disent-ils, de M. de Reims, à la place duquel la cour a voulu voir M. de Noailles.

—Ce vendredi, 20 d'août 1700, M. de Meaux est encore demeuré enfermé, non tant pour son indisposition, que pour, sous ce prétexte, travailler avec plus de liberté, comme il fit ces jours passés. En effet, outre son *Decretum*, etc... et toute la préface, il a encore fait la *Lettre de l'assemblée* pour envoyer à tous les prélats de France avec

<sup>1</sup> Pennautier étoit receveur général du clergé.

la censure, qui contient l'éloge de la morale, la nécessité d'arrêter le cours de la corruption des casuistes, que c'est ce que tant de prélats et d'universités ont fait depuis cinquante ans par leur censure; que l'assemblée de 1682 avoit commencé la même chose, et que ce dessein ayant été interrompu, elle avoit fait imprimer l'*Indiculus* des propositions à examiner et à censurer, qui avoit été alors envoyé à messieurs les évêques, pour faire voir qu'elle espéroit de reprendre un jour ce dessein et de le conduire à sa perfection: ce que l'assemblée venoit de faire avec la protection du roi, etc... Cette lettre a été donnée ce matin par M. de Meaux, pour être mise au net, et c'est ainsi qu'il tient tout prêt pour l'arrivée de M. le cardinal de Noailles la semaine prochaine.

Ce matin à l'assemblée, M. de Reims a donné à tous les prélats et à ceux du second ordre le nouvel *Indiculus* imprimé des propositions au nombre de cent vingt-neuf, arrêtées dans la commission. Il a aussi donné à tous les archevêques et évêques, à chacun une copie à la main des qualifications comme elles ont été arrêtées dans la même commission. M. de Meaux est demeuré enfermé et a été le soir à la promenade, et moi coucher à Paris.

—Ce 21, samedi matin, M. de Meaux a été de bonne heure à l'assemblée, et y a fait son rapport sur les réguliers après lequel il a été fort applaudi, puis résolu unanimement de renouveler les réglemens de la précédente assemblée et d'y ajouter celui-ci: que les réguliers passant d'un diocèse à l'autre apporteront un témoignage de leur provincial. L'ordonnance de M. de Reims pour les témoignages des évêques n'a pas été reçue.

M. l'évêque de Metz étoit ici depuis deux jours à solliciter auprès du clergé les deux mille écus de pension pour le cardinal de Coislin son oncle. M. de Reims y ayant trouvé beaucoup d'opposition, attendu que le fond du clergé pour ces pensions est employé, n'a osé mettre la chose en délibération, et l'évêque de Metz s'est retiré.

Ce soir, je suis revenu de Paris coucher ici. M. de Meaux



y demeure dans le dessein d'y passer les trois fêtes, et, profitant de ce loisir, il doit travailler toujours à sa morale.

—Ce dimanche, 22 d'août, pour ne pas se détourner, il s'est contenté d'entendre la messe. Il vient de donner à mettre au net le corps du Décret, et la conclusion qui regarde l'amour de Dieu et la probabilité.

—Ce lundi 23, il a continué son séjour à Saint-Germain et son étude de la morale, faisant faire aujourd'hui deux nouvelles copies du *Decretum*, etc...

—Ce mardi, 24 de même, et a donné à M. l'abbé Bossuet un écrit intitulé : *De Prudentiâ*, pour faire imprimer à Paris comme les deux précédens mémoires.

—Ce mercredi 25, il a fait venir chez lui M. de Targny, avec qui il a concerté ce matin tous les écrits qui ont été mis au net ces jours-ci, et s'est contenté aussi d'entendre la messe pour ménager son temps.

Ce mercredi, 25 d'août 1700, les députés du clergé ont été à Versailles chez M. le chancelier, signer le contrat avec ce magistrat et les autres commissaires du roi. Ce soir, M. de Meaux a envoyé à l'imprimerie un autre mémoire intitulé : *De Conscientiâ*, pour l'imprimer et le distribuer comme les précédens.

Il a aussi fait faire deux copies de son écrit : *De Dilectione Dei*, etc..., qui finit par ce titre : *Conclusio*, etc..., avec le *Datum in comitiis*, etc., *in palatio Sangermano*, etc., qui sont pour M. le cardinal de Noailles et pour M. l'archevêque de Reims, de même que les deux autres copies du *Decretum*, etc... Par ce moyen voilà tout le travail prêt, il n'y a plus qu'à conclure ; ce qu'on espère se devoir faire d'autant plus promptement avec la présence de M. le cardinal de Noailles, que la mauvaise santé du Pape fait craindre que cette Éminence ne soit bientôt obligée de partir pour Rome. Au reste ce cardinal est arrivé ce soir de Marly à Saint-Germain, dans la compagnie de M. de Reims, et aussitôt il a été visité par M. de Meaux et par tout le clergé dans son logement qu'il a pris à l'hôtel de Noailles.

—Ce jendi, 26 d'août 1700, M. de Meaux s'est rendu au Château-Neuf avant la séance, M. le cardinal de Noailles aussi, et tous les prélats, le cardinal à leur tête sont entrés, neuf heures sonnantes. Le cardinal a commencé par un remerciement de l'honneur que lui faisoit l'assemblée ; le pape, le roi, M. de Reims, n'y ont pas été oubliés. Cet archevêque a répondu au nom de toute l'assemblée qu'elle même tenoit à l'honneur de l'avoir pour président, avec tant de mérite, de lumières, de piété et de bonnes intentions. Le cardinal a dit ensuite que la foi et la doctrine étant la plus importante matière à traiter dans cette assemblée et tout étant disposé pour la conclure, il jugeoit qu'il étoit temps d'en faire le rapport et d'en délibérer. M. de Meaux, prié de prendre le bureau avec les prélats et les abbés de la commission, a ouvert son discours en donnant une idée générale des deux points proposés : la foi et la morale : le jansénisme renouvelé par une infinité de libelles répandus dans le public, et le relâchement, même la corruption introduite dans la morale par toutes les subtilités des casuistes. Il a ensuite entamé la matière du jansénisme, par les jugemens de condamnation prononcés à l'encontre dès 1654 par une assemblée comme celle-ci, ensuite par les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, et par le jugement exprès de l'assemblée de 1659, acceptant les constitutions et jugeant que le sens des cinq propositions condamnées étoit celui de Jansénius, dont il a fait l'éloge de sa piété, de son savoir et de sa soumission à l'Église pour tous ses ouvrages. Il a expliqué la nécessité de condamner les erreurs et nommément leurs auteurs, afin que les fidèles ne puissent être séduits par eux. Il a fait voir comment d'anciens conciles, celui de Chalcédoine, celui d'Éphèse, ont fait des formulaires de leur foi, et marqué les erreurs dans de longs extraits des auteurs condamnés; l'autorité des évêques n'a point été oubliée dans l'acceptation des définitions de l'Église ; que sur tant d'exemples, a été fondé le jugement de l'Église de France prononcé dans ses assemblées, contre les cinq fameuses propositions

et leur sens, qui a été déterminé être celui de Jansenius. De là il est venu à l'importance de soutenir un jugement si solennel et à réprimer tout ce qui a osé s'élever à l'encontre, non par la seule gloire de l'Église de France, mais bien plus par la gloire de Jésus-Christ même, et de la vérité attaquée en toute manière par des livres latins et françois, avec une hardiesse qui ne respecte aucune autorité, puisque le saint-siège et les papes, même Innocent XII y sont traités avec un mépris formel; que dans la délibération sur le quietisme l'assemblée présente s'est proposé pour modèle ce qu'elle avoit jugé dans le jansénisme; qu'elle est donc engagée par toutes ces raisons à le soutenir, et par conséquent à condamner les propositions contraires; alors il a demandé que ces propositions, qui sont les premières de l'*Indiculus* imprimé, fussent lues; c'est le titre I, *De observandis Innocentii X etc., constitutionibus, etc...* M. l'évêque de Châlons en ayant fait lecture et des qualifications y jointes, M. de Meaux a repris son discours et prouvé que chaque qualification convenoit aux propositions : fausse, téméraire, scandaleuse, schismatique et injurieuse à l'Église; dont la vérité, sans autre preuve, se voit clairement par la simple lecture. Il a fini en disant que par rapport à la matière du jansénisme, il y avoit dans le premier recueil quelque autre proposition concernant la doctrine même, que la commission avoit jugé à propos de retrancher, pour ne se pas engager dans une trop grande discussion, mais qu'en même temps elle avoit jugé à propos qu'il en rendit compte à la compagnie, ce qu'il étoit prêt de faire si l'assemblée l'ordonnoit, après qu'elle auroit opiné sur le rapport qu'il venoit de faire; qu'au surplus, la même commission avoit été d'avis qu'outre les qualifications particulières jointes à chaque proposition, il étoit à propos de faire un décret à part, qui contiut une brève instruction sur quelques matières principales; toute la commission a dit que c'étoit là son avis et qu'elle n'avoit rien à y ajouter. Ainsi les prélats et abbés étant retournés à leur place, M. le cardinal de Noailles a commencé par opiner

disant : Qu'il approuvoit les qualifications données aux quatre premières propositions; M. de Reims de même; M. d'Auch a été d'avis que l'on commencât par délibérer sur la manière que se feroit le rapport et qu'on iroit aux avis : qu'il sembloit à propos que le rapport se fit d'abord de toute la matière, afin qu'ensuite on eût le loisir de réfléchir dessus et qu'on pût venir prêt à former son avis. M. de Vienne a été de l'avis de la commission sans aucun discours. M. de Bourges y a ajouté qu'il falloit même délibérer, si les qualifications se feroient *in globo et respectivè*, comme à Rome, ou en détail en les joignant aux propositions particulières. M. de Bordeaux a été d'avis qu'au préalable il falloit donner une forme à la manière de la délibération et du rapport, pour procéder avec plus de maturité à une censure si grave. M. de Meaux a refuté le dessein de censurer *in globo*, comme étant indigne du clergé de France, faisant voir que dans des propositions aussi criantes, les qualifications en étoient si aisées, que dans la commission, aucune n'avoit arrêté, après avoir été toutes examinées en détail. Le reste a passé à la censure des quatre propositions sur le jansénisme, et à convenir auparavant de la forme du rapport et de la manière de la délibération ; ce qui a été remis à l'après-dînée.

La séance prise, environ trois heures, M. le cardinal de Noailles, président, a dit qu'il étoit d'avis que les qualifications se fissent en particulier pour chaque proposition, et non *in globo et respectivè*, qu'on délibérât par province à la manière de l'assemblée de 1682, et que M. de Meaux fit le rapport, dans la séance du matin, des matières sur lesquelles il seroit délibéré l'après-dînée. M. de Reims a été de même avis. M. d'Auch a prié qu'il lui fût permis de faire une remontrance (il est certain que cette remontrance est l'ouvrage du P. Perrin, jésuite, que M. d'Auch a amené de son diocèse avec lui, et on a même reconnu qu'elle étoit écrite de la main de ce père dans le papier de M. d'Auch), et même de la lire attendu l'infidélité de sa mémoire. Il a donc pris ses lunettes et son papier, pour

représenter la difficulté d'une censure, le peu de loisir, le grand nombre des propositions; que les provinces ne se plaignoient pas d'aucune mauvaise doctrine, que tout étoit condamné par Rome et par les universités, qu'il étoit inutile et même dangereux de remuer des disputes assoupies; qu'on ne pouvoit espérer en si peu de temps de faire plus de canons qu'il n'y en avoit dans le concile de Trente, tant il y avoit de propositions dans le recueil; que néanmoins ces propositions n'étoient pas celles qui pressoient le plus, puisqu'elles étoient la plupart tirées de livres hors de l'usage de tout le monde: au lieu que M. l'évêque d'Apt avoit présenté un nombre de propositions tirées de livres imprimés à Paris, avec éloge et avec approbation, lesquels livres contenoient une doctrine mauvaise d'un bout à l'autre, et qui requéroient une condamnation plus prompte; qu'il étoit étonnant qu'on n'eût aucun égard aux propositions dénoncées en forme par un évêque, tandis que l'on en proposoit d'autres à l'assemblée dont on ne connoissoit pas même les auteurs, non plus que l'auteur d'un livre dédié à cette même assemblée, que l'on se proposoit aussi de censurer; et ainsi d'autres discours généraux, d'où il concluoit qu'il étoit plus nécessaire et plus digne de l'assemblée de travailler aux moyens de ramener à l'Église les réunis, et de pourvoir à leur instruction pour les faire approcher des sacrements, de chercher aussi les moyens de soutenir la juridiction ecclésiastique attaquée par tant d'endroits, etc...

M. le cardinal de Noailles a repris la parole pour faire voir combien cette censure étoit nécessaire, en particulier pour l'instruction des pasteurs et des confesseurs; qu'autant que ces erreurs se réveilloient chaque jour, autant falloit-il apporter de vigilance à les abattre en renouvelant les censures; que celles du saint-Office n'ayant ici aucune force, la devoient recevoir de l'autorité du clergé de France; que ce travail étoit aisé après les grandes avances qu'on avoit dans toutes les censures précédentes, où l'on voyoit les qualifications particulières de toutes les

mauvaises propositions de morale, qu'il persistoit donc dans son premier avis. M. de Reims de même, en répétant l'inutilité des censures de Rome. M. d'Auch, qu'il s'en rapportoit à la compagnie, etc... M. de Vienne, qu'il étoit de l'avis de M. le cardinal. M. de Bourges, que, puisqu'on jugeoit à propos de qualifier les propositions particulières, il étoit d'avis qu'on en diminuât le nombre. M. de Bordeaux de même. M. de Meaux a fait voir la nécessité des qualifications particulières et la facilité de ce travail, assurant que dans la commission il ne s'étoit présenté aucune difficulté qui eût arrêté. Les autres ont suivi. M. l'évêque de Châlons vouloit répondre aux plaintes de M. d'Auch, sur les propositions dénoncées par M. d'Apt, et omises dans le recueil imprimé; on l'a prié de laisser cela, en disant que M. de Meaux y satisferoit en parlant au bureau. L'avis ouvert a passé tout d'une voix. Le seul M. l'évêque d'Apt a dit que des matières si difficiles ne se pouvoient traiter en si peu de temps et dans un lieu où l'on n'avoit ni livres ni conseil; à quoi M. le cardinal lui a fermé la bouche en lui disant qu'un évêque devoit avoir reçu le don de conseil avec l'imposition des mains, et que depuis il devoit prendre son conseil dans sa tête. M. l'évêque d'Apt avoit déjà dit auparavant, que plutôt que de faire une censure précipitée dans une matière si importante et que plutôt d'y souscrire, il se dépouilleroit de sa qualité de juge. La chose ainsi conclue, on a dit qu'il restoit à prendre les avis par province sur les quatre premières propositions expliquées dans la séance du matin, et toutes ont conspiré à les condamner avec les qualifications proposées, de : *Falsæ, temerariæ, schismaticæ et injuriosæ in Ecclesiam*, avec encore cette addition proposée par M. le cardinal, à la sollicitation de M. de Bordeaux, *et injuriosæ in summos pontifices, in clerum Gallicanum, et in universam Ecclesiam* : à cause que les papes et le clergé de France sont nommés avec mépris dans ces propositions. Il a été ensuite conclu que la messe de l'assemblée se diroit à l'ordinaire le matin à huit

heures, et qu'on entreroit aussi à l'ordinaire matin et soir.

—Ce vendredi, 27 d'août 1700, neuf heures du matin, l'assemblée a pris séance, M. le cardinal de Noailles président : et après la lecture et signature du procès-verbal des précédentes séances, M. de Meaux et sa commission ont pris le bureau. Hier ce prélat s'étoit proposé de parler des propositions à condamner qui renouvellent la doctrine de Jansenius, extraites de la préface du livre *Augustiniana* dédié au clergé, cependant il n'en a dit mot. Sans doute il en aura été détourné par M. le cardinal de Noailles et M. de Reims, pour venir tout d'un coup à l'essentiel et viser à finir au moins quelque chose, sauf à revenir à ces propositions, et aux autres proposées par M. l'évêque d'Apt de la part des jésuites. Aussi M. le cardinal disoit hier au soir en particulier chez lui, après y avoir fait venir les plus difficiles et les avoir entretenus, que tout iroit bien et se finiroit paisiblement, en retranchant encore quelques-unes des propositions de l'*Indiculus* imprimé.

M. de Meaux a donc expliqué les propositions 5, 6, 7 et 8, comprises sous le titre de *Gratiâ* lesquelles favorisent le pélagianisme et le demi-pélagianisme ; il a fait voir la vérité des qualifications y apposées, par les propres décisions des canons du quatrième concile de Carthage, de celui de Trente et des principes de saint Paul, se réduisant ainsi à des autorités claires, et en éloignant l'esprit de dispute et de contention entretenu par les scolastiques. Aussi après en avoir seulement cité les principaux pour la condamnation de l'axiome *facienti quod interest*, etc., il a fait voir qu'en l'entendant comme fait la proposition : *secundum solas naturæ vires*, il étoit rejeté comme faux par saint Thomas dans plusieurs endroits *sur les sentences, les questions De veritate* et autres qu'il n'a fait que citer, mais principalement dans la *Somme* dont il a rapporté les endroits formels. Il a conclu toute la doctrine de la Grâce en la réduisant à la nécessité de la prière : *Ne nos inducas... libera nos à malo*, et autres paroles de la sainte Écriture les plus communes, pour montrer la nécessité du

secours divin : ce qu'il a dit être la propre doctrine de M. le cardinal, dans sa célèbre ordonnance sur la grâce, aussi bien que de M. de Reims pareillement dans la sienne.

De là il a passé aux propositions de morale, titre III : *De virtutibus theologicis*, etc..., propositions 9, 10, etc... sur la foi, la charité de Dieu et du prochain, les fêtes et l'homicide inclusivement, dont la dernière proposition est la quarante-quatrième. Il en a expliqué les qualifications très-brièvement, en faisant voir le venin des propositions et la vérité de la censure par de simples paroles de la sainte Écriture, avec cette seule réflexion : « Vous voyez, Messieurs, la claire décision de ces choses, combien elle est aisée et qu'il y a peu de difficulté. » Dans les qualifications plus étendues : c'est celles de la Faculté de Louvain, leur a-t-il dit, fondées sur telles et telles raisons. Au reste, les prélats de la commission n'ont fait qu'applaudir à tout ce rapport, sur les matières aisées comme sur les difficiles, disant que M. de Meaux rapportoit en tout très-fidèlement le sentiment de la commission, et qu'il n'y avoit qu'à le remercier de la peine qu'il en vouloit bien prendre. Dès hier ils dirent la même chose, mais même toute l'assemblée en général et en particulier, opinant sur la manière du rapport, dit tout d'une voix qu'il le falloit faire le matin, comme cette heure étant plus commode pour le prélat rapporteur dont on avoit tant d'intérêt de ménager la santé si nécessaire à l'Église; et autres éloges tout publics et tout communs.

—Hier jeudi soir, M. et M<sup>me</sup> Bossuet, avec M<sup>me</sup> la comtesse de Novion, sont venus voir M. de Meaux et doivent passer ces deux jours-ci avec lui, aussi bien que M. Chasot<sup>1</sup>, qui s'y est rendu ce matin. M. de Meaux me dit aussi hier au soir qu'on mettroit dans le procès verbal son rapport d'hier : peut-être en fera-t-on autant de celui d'aujourd'hui et des suivans, dont aussi bien je ne puis ici rien expliquer plus au long, parce qu'ils sont pleins de

<sup>1</sup> Il était neveu de Bossuet.



citations et de raisonnemens qu'il n'est pas aisé de retenir.

—Ce vendredi de relevée, M. le cardinal a ouvert la manière de la délibération sur les cinquième et sixième propositions renouvelant le demi-pélagianisme, dont la condamnation a passé tout d'une voix. M. d'Auch pria que pour un plus grand éclaircissement l'on ajoutât une modification, *sapius, quandoque*, ou autre; M. de Vienne aussi, à cause de l'axiome *facienti quod interest...* qui en soi, dirent-ils, étoit vrai. Ce bon prélat le prouva par cet exemple : qu'un infidèle, après avoir vécu moralement bien, ayant ouï parler de Jésus-Christ et de l'Évangile, désira de recevoir le baptême : c'étoit au milieu des déserts arides où il ne se pouvoit trouver d'eau; Dieu qui le vouloit sauver leur inspira de jeter les yeux sur un chardon, dans les barbes duquel il se trouva assez d'eau pour baptiser cet infidèle; et voilà jusqu'où va le savoir de ce bon prélat, qui nous conte bonnement et simplement ses petites raisons. M. de Bourges fut aussi d'avis d'une modification, après avoir barbouillé un avis où il n'y avoit guère de raison ni même d'expression. M. de Bordeaux de même. M. de Meaux entra dans cet avis et proposa d'ajouter : *quâ parte*, etc.... Comme il a passé par toutes les autres voix<sup>1</sup>. M. de Châlons a parlé sur cela avec justesse, capacité et zèle; M. l'évêque de Troyes de même, et ce dernier s'est tout à fait distingué dans cette séance. M. de Glandève va au bien et à la décision, M. de Rennes aussi, avec MM. de Marseille et de Montauban, ces deux derniers sans montrer ni capacité ni justesse. M. de Séz s'est donné un air de capable, ne faisant que répéter, même en allongeant, des choses que M. de Meaux avoit tranchées en les laissant suppléer par l'auditeur, et toute cette après-dînée ce prélat n'a fait que se répandre en discours inutiles. J'en veux donner cet

<sup>1</sup> Pour ne pas multiplier les notes, nous croyons devoir renvoyer au procès-verbal de l'assemblée de 1700 ceux qui désireront saisir parfaitement ces détails et d'autres semblables.

exemple : sur l'axiome *facienti quod interest...* ; M. de Meaux avoit cité des théologiens qui le soutenoient et d'autres qui l'abandonnoient, comme Suarez, Vasquez, et même Grégoire de Valence dans les derniers temps de sa vie. Il a néanmoins avoué que ce théologien avoit défendu cet axiome dans la congrégation *de auxiliis*, sur quoi il lui étoit arrivé une chose qu'il étoit inutile de rapporter, puisque tout le monde la savoit et qu'il étoit vrai que, sur cet axiome, il n'avoit été projeté aucune censure contre cet axiome. M. de Séz a repris toute cette histoire avec de nouvelles circonstances, et affecta de faire un grand narré de ce que M. de Meaux avoit laissé comme inutile et même odieux : que Grégoire de Valence, ayant cité faussement saint Augustin, fut repris et redressé à l'instant par Grégoire X, qui découvrit la fausseté. M. d'Apt a parlé raisonnablement et en deux mots, et dans toute la séance.

Sur les propositions septième et huitième, M. le cardinal a dit qu'elles pouvoient être ôtées, puisque par la censure des quatre premières, on avoit pourvu d'un côté à la sûreté de la doctrine contre les excès outrés du jansénisme, et que, par les cinquième et sixième, on avoit aussi rejeté les relâchemens des semi-pélagiens; qu'au reste la plupart des prélats souhaitoient qu'elles fussent ôtées, surtout les amis des jésuites et les politiques, parce que ces propositions sont tirées des thèses soutenues dans leur collège de Paris : ce qui étoit une résolution prise entre les bons Pères de Saint-Louis et leurs amis, de passer condamnation sur les cinquième et sixième, pour qu'on leur relâchât les septième et huitième, ou au contraire : préférant néanmoins de souffrir la censure de la cinquième et sixième, 1<sup>o</sup> pour l'honneur de leur collège de Paris, 2<sup>o</sup> dans l'espérance d'exciter contre les prélats la jalousie de Rome, à cause de la censure des thèses du collège Ludovisien de cette ville. M. de Meaux est entré dans l'avis de les retrancher ; et cet avis a passé *du bonnet*. Le seul M. l'évêque de Châlons a parlé avec zèle con-

tre l'impïété manifeste de ces propositions, pires que les premières, puisqu'elles renouvellent le pélagianisme et vont même plus loin, attribuant aux seules forces de l'homme les premiers commencemens du salut, au lieu que Pélagie en reconnoissoit au moins Dieu pour auteur; sur quoi M. le cardinal a dit que le zèle de M. de Châlons étoit très-louable, mais qu'il le prioit d'entrer dans le dessein de cette assemblée, qui étoit de faire une censure d'un commun accord et sans aucune contradiction.

De là on est entré dans les propositions de morale sur la foi, qui ont toutes été condamnées d'un même avis, sans aucune contradiction; quelquefois en y ajoutant quelques mots aux qualifications pour plus grand éclaircissement. C'est ainsi qu'on a dit sur la treizième, tirée de la thèse de Caen, et qui anéantit tous les motifs de crédibilité, *Doctrina hæc propositione contenta*: au lieu qu'il y avoit tout simplement *hæc propositio*. M. d'Auch a proposé cette addition qui a passé, et M. de Meaux a prié qu'on y mît ce titre : *De motivis credibilitatis*, pour plus de netteté, au lieu que cette proposition étoit auparavant sous le titre précédent *De professione fidei*. La proposition suivante, quatorzième, qui a été tirée de la thèse d'un bachelier<sup>1</sup> de la maison de Sorbonne, de la présente licence, et, dit-on, lié aux jésuites et soutenu par leur crédit, voulant, par l'obscurité affectée de sa proposition, renouveler la doctrine manifestement mauvaise de celle de Caen qui précède, a souffert plus de difficulté. M. d'Auch insinuoit de la retrancher, et plusieurs amis des bons Pères. On disoit pour raison que la proposition n'avoit pas été soutenue; que le syndic l'avoit fait rayer de la thèse imprimée; que le bachelier en avoit été bien puni, puisqu'à cause de cette seule proposition il avoit été refusé de la Société de Sorbonne. Le 14 de ce

<sup>1</sup> Du nommè De Vaux, dans sa sorbonique du 10 de juillet 1700, reçu de l'hospitalité de Sorbonne et refusé pour être de la Société, à cause de cette proposition. (Note de l'abbé Le Dieu.)

mois d'août, veille de l'Assomption, il a passé qu'elle demeureroit avec ces deux qualifications que M. de Meaux insinua en donnant son avis, *temeraria*, et *in errorem inducens*; on y avoit mis de plus *scandalosa*, et quelque autre note. M. de Meaux y a passé très-volontiers. On s'est déterminé par la raison que l'assemblée devoit se montrer équitable et sans partialité pour aucune compagnie; que tandis qu'on n'épargnoit point la doctrine d'autres corps, des jésuites sans doute, il ne falloit point aussi ménager les sujets de la Faculté. M. le cardinal de Noailles avoit le premier proposé de la retrancher, craignant sans doute les difficultés des partisans des jésuites; mais il a conclu en louant l'assemblée de son unanimité, et M. l'évêque de Troyes d'avoir proposé d'adoucir les notes de cette proposition en les réduisant aux deux qui ont en effet passé et dont il insista fort que l'on devoit se contenter, puisque cette proposition n'avoit pas le venin de la précédente et que c'étoit qualifier son obscurité affectée. Les autres propositions, jusqu'à la vingt-quatrième inclusivement, n'ont point eu de difficulté.

Au reste, M. de Meaux, qui croyoit la condamnation nécessaire des propositions tirées des thèses des jésuites de Paris, parce qu'elles sont toutes pélagiennes et manifestement condamnées par le concile de Trente, et parce qu'aussi il faut s'attacher à la condamnation des opinions soutenues dans le royaume, disoit que les partisans des jésuites entendoient mal leurs intérêts, puisqu'ils avoient laissé passer la condamnation des deux précédentes, cinquième et sixième, soutenues aussi par les jésuites dans leur collège Ludovisien de Rome même; ce qui devoit être d'un plus grand éclat à cause de Rome, et faire plus d'honneur à l'assemblée. Il paroît que M. le cardinal de Noailles veut gagner les esprits avec un peu de condescendance; en effet, sa douceur et sa complaisance connues de tout le monde, lui attirent une grande considération; il a même eu l'honnêteté d'aller voir tous les prélats chez eux et d'en inviter quelques-uns à venir

chez lui, comme M. l'archevêque de Vienne et autres, pour les gagner au bon parti, et c'est ainsi qu'il prend certainement toutes les mesures pour conduire cette affaire à une fin heureuse et prompte.

Il reste seulement à remarquer que M. d'Auch, opinant sur la proposition des jésuites de Caen, dit de M. l'abbé Bossuet, vers qui il étoit tourné : « Monsieur, il ne faut pas hocher la tête ; » à quoi l'abbé répondit : « Je parle à M. l'abbé de Louvois, et point du tout à vous, Monseigneur. » C'est pour faire voir que ce prélat a les yeux bien ouverts sur notre abbé et le cœur ulcéré contre lui, car il est vrai que M. l'abbé Bossuet branloit la tête ; je l'ai vu : ce qui lui arrive souvent quand il entend parler de choses qu'il n'approuve pas. La défaite étoit bonne de dire qu'il en vouloit à l'abbé de Louvois, son voisin ; mais la vérité est que toute son attention étoit sur M. d'Auch, et d'autant plus que ce prélat, avec sa modération et sa sagesse, proposoit sur cette énorme proposition les modifications que j'ai dites, et que notre abbé pouvoit craindre qu'elles n'allassent plus loin ; aussi la veille, au sortir de la séance du soir, cet abbé dit quelques paroles dures à ce prélat, qu'apparemment il n'avoit point oubliées. Après la résolution prise de délibérer par provinces, M. d'Auch, en sortant, dit à M. l'abbé Bossuet : « J'aurois souhaité qu'on eût épargné le second ordre sans les commettre en les obligeant de s'expliquer dans cette rencontre délicate.—C'est, Monseigneur, ce qu'il ne faut pas craindre, lui dit l'abbé : nous ne manquons pas de zèle pour la vérité, et nous ne sommes pas capables de rien ménager à son préjudice. » Il lui tint ce discours non sans taxer sa politique et sa complaisance pour les jésuites contre son devoir ; et il crut avoir fait une si belle affaire, qu'il vint s'en vanter à M. de Meaux, moi présent. Ce sont des affaires qu'il s'attire mal à propos contre l'inclination de M. de Meaux, qui parle toujours avec modération et réserve, et qui ne cesse de nous le recommander, tant il désire sincèrement le bien et qu'il

vent retrancher tous les obstacles qui s'y présentent.

—Ce samedi, 28 d'août 1700, dans la séance du matin, on a délibéré sur les propositions qui restoit du rapport de M. de Meaux d'hier : sur l'amour du prochain, sur les fêtes, sur l'homicide, la quarante-quatrième comprise inclusivement; et toutes ont passé avec les modifications proposées, d'un avis commun et *du bonnet*. La quarante-deuxième est celle de Pont-à-Mousson<sup>1</sup>, qui permet de tuer un prince, un roi, lorsqu'il n'y a pas d'autres moyens de se mettre à couvert de la guerre qu'il prépare par ses flottes prêtes à faire voile, a arrêté un seul moment, parce que M. d'Auch a représenté qu'elle n'étoit pas conçue dans les propres termes de l'auteur; qu'au surplus elle n'avoit pas été imprimée, mais seulement dictée et extraite des écrits du professeur; que ce professeur avoit été ôté de sa place en punition et éloigné; qu'il concluoit qu'elles fussent retranchées. Mais chacun a tellement insisté sur l'énormité du cas, M. de Reims surtout, en représentant que M. l'évêque de Metz lui avoit déferé nommément cette proposition, comme enseignée à Pont-à-Mousson, ville de son diocèse, pour être censurée par l'assemblée, qu'elle est demeurée avec ses qualifications d'un consentement unanime; et ainsi des autres jusqu'à la quarante-quatrième de l'*Indiculus* imprimé, et cela par délibération prise par provinces, ce qui doit toujours s'entendre ainsi, quoique je ne l'explique point et que même dans l'assemblée, pour gagner du temps, on ne fasse plus la cérémonie de s'assembler par provinces pour prendre les avis, comme je l'ai vu ces deux jours-ci; mais néanmoins les avis sont rapportés par les évêques au nom des provinces.

Alors donc, pour le temps qui restoit de la séance, M. de Meaux a pris le bureau avec la commission, et a fait le rapport des titres suivants : le VIII<sup>e</sup> *Circa castitatem*, le IX<sup>e</sup> *De furto*, et le X<sup>e</sup> *De usura*. En finissant à la

<sup>1</sup> C'étoit un collège de jésuites.

soixante-deuxième proposition de l'*Indiculus*, ce qui n'a duré qu'une petite demi-heure. Au sortir de là, M. le cardinal de Noailles est venu voir M. de Meaux chez lui, disant qu'il ne lui restoit à visiter que M. de Meaux et M. d'Apt.

Dans la séance de l'après-dîner, dont j'ai ouï la délibération, M. de Meaux a rapporté de sa place les qualifications par lui réformées, suivant l'ordre de l'assemblée, touchant les propositions qui permettent le parricide, en y joignant les textes exprès de la sainte Écriture, comme on les verra imprimées. Puis on a procédé aux avis, qui ont toujours été unanimes, et *du bonnet*. Sur la proposition cinquante-quatrième, *Incantatores*, etc., on a laissé les qualifications réformées par M. de Meaux, *falsas artes et deceptorias*, pour faire entendre que ce ne sont pas des arts ni des professions reconnues, ainsi qu'il l'a fait voir par la parole de Dieu. Ces petites circonstances marquent combien M. de Meaux est le docteur de l'assemblée et comment on s'en remet tout à fait à lui. Mais aussi quelle sagesse et quelle modération est la sienne pour gagner cette confiance! Sur la chasteté, M. l'évêque d'Apt a prié l'assemblée de remarquer que la vingt-septième proposition, touchant la chasteté de Suzanne, citée du commentaire de Cornelius à Lapidé sur Daniel, n'étoit pas tant de lui que de Navarre même et d'autres docteurs qui auroient dit la même chose avant lui, et qui par conséquent devoient être ici plutôt cités que ce dernier auteur qui n'avoit fait que les copier. On a répondu que la remarque étoit juste, qu'on persistoit néanmoins à laisser la proposition comme de Cornelius à Lapidé, par cette raison là même, qu'il l'avoit dite le dernier, et que son ouvrage étoit plus connu, et entre les mains de tout le monde, et par conséquent plus scandaleux; au reste, que dans cet endroit de ce dernier les autres même se trouvoient cités, et qu'ainsi, en le citant, c'étoit citer les autres. M. d'Apt a acquiescé. Mais on voit le zèle des partisans des jésuites : de M. d'Auch le matin, de M. d'Apt le soir.

L'usure a passé comme le reste et avec la même unanimité. M. l'évêque de Glandève, M. l'évêque d'Apt aussi, ont fait quelques difficultés sur ce sujet, touchant l'aliénation qui se trouve dans le prêt *ad certum tempus*, mais M. de Meaux a résolu en deux mots leurs objections. Il a aussi répondu à la question de M. l'archevêque de Bourges, qui lui demandoit : « Quels conciles entendez-vous, quand vous dites dans la qualification que l'usure est réprouvée par les conciles? N'est-ce pas les derniers conciles provinciaux? car ceux de Carthage ne la défendent qu'aux cleres. »—« C'est le concile de Vienne et d'autres encore, lui a dit M. de Meaux, et nommément ceux de Carthage, qui ont condamné l'usure comme mauvaise en elle-même, et l'ont défendue aux cleres sous certaines peines qui ne regardent que les cleres seuls : la condamnation de l'usure est générale; les peines sont particulières aux cleres. » Qu'appellera-t-on être le docteur d'une compagnie, si cela ne l'est pas? Et saint Augustin a-t-il dirigé les conciles d'Afrique avec plus d'autorité, de confiance et d'érudition? Ainsi a fini cette séance à la soixante-deuxième proposition de l'*Indiculus*, et du titre *De usurâ*.

Au sortir de là, tous les prélats sont allés à Paris ou à Versailles : M. Bossuet, avec sa compagnie, est aussi retourné à Paris. M. de Meaux reste seul en ce lieu pour achever tranquillement son travail. Rentré chez lui, il nous a dit : « Vous voyez avec quelle facilité tout passe; en réservant pour la fin certaines choses qui intéressent davantage les jésuites et leurs partisans, tout auroit passé, et les propositions pélagiennes des Jésuites de Paris comme les autres. C'est une honte de laisser sans note de telles choses soutenues sous nos yeux et tant réprouvées par le concile de Trente. J'espère bien y revenir à la fin, aussi bien qu'aux propositions mêmes des jansénistes, en résumant toutes les matières dans un dernier rapport où je frapperai un grand coup. » Et voilà comme le zèle de la vérité le transporte. Il est allé



ensuite entendre le panégyrique de saint Augustin aux Ursulines et assister au Salut.

Pendant son absence, M. l'abbé Bossuet, continuant les réflexions sur tout ceci, nous a dit que M. de Reims, par ses duretés, avoit tellement rebuté tout le monde, que l'affaire de la censure étoit entièrement échouée, qu'il le voyoit bien lui-même, et que néanmoins il n'avoit pu se résoudre à prendre l'unique moyen qui restoit de rétablir les choses en cédant la présidence à M. le cardinal de Noailles; qu'aussitôt que cette nouvelle étoit venue il avoit dit publiquement: « Pour la préséance, je la céderai, comme je le dois, à sa dignité; mais pour la présidence, il ne le voudroit pas, et je ne le puis faire, étant, comme je suis, élu président. » Et il tint ce discours plus de trois semaines. De son côté, le nouveau cardinal inclinoit d'abord assez à se contenter de la préséance; mais après quelque temps de réflexion, il crut que la présidence lui étoit aussi due: que dira-t-on à Rome? que diront les cardinaux? Il faut honorer la pourpre. Tous ses amis, sa parenté, ses flatteurs le lui persuadèrent ainsi; et encore le détournoit-on de venir à l'assemblée avec toutes ces marques d'honneur, par la difficulté, qu'on lui grossissoit encore davantage, de vaincre le parti des jésuites devenu d'autant plus fort et plus puissant, que par la résolution où ils voyoient M. de Reims de ne pas céder la présidence, ils croyoient être les maîtres des délibérations. Cependant M. de Reims prit sur lui, et de lui-même, de céder la présidence au cardinal, touché du désir de finir cette affaire-ci glorieusement; et cette résolution, prise avec M. de Meaux, fut tenue fort secrète et communiquée seulement au cardinal même et au roi, comme je l'ai depuis appris de la propre bouche de M. de Reims. C'étoit la négociation des voyages de Marly, où M. de Reims et M. de Meaux se trouvèrent ci-dessus; de sorte que personne dans l'assemblée ni chez les jésuites n'en sut rien et crut toujours que M. de Reims se réservoit la présidence, comme il l'avoit dit. Aussi l'aliénation des

esprits étoit-elle aussi grande que jamais, et avec le renfort du cardinal, cette Éminence même et M. de Reims n'étoient assurés que de huit ou neuf voix, comptant les sept autres prélats livrés et vendus aux jésuites incapables de revenir, savoir : Auch, Vienne, Bourges, Bordeaux, Marseille, Montauban, Apt et même Cahors, quoique bien intentionné et instruit dans la commission. Ils étoient au moins assurés de la pluralité, et par là l'affaire étoit en sûreté, puisque Paris, Reims, Meaux, Rennes, Châlons, Glandève, Séez et Troyes alloient certainement à la condamnation, que Montauban donnoit bonne espérance de les suivre, quand une fois ils auroient entamé la censure, et que Cahors même étoit prêt de souscrire la censure du plus grand nombre des propositions, à l'exception de quelques-unes seulement plus difficiles. En sorte que les autres mêmes ou se retirant, ou s'opposant ou faisant quelque autre manége, quel qu'il fût, ceux-ci demeuroient le plus grand nombre et certainement la plus saine partie uniquement touchée des intérêts de la vérité, au lieu que les autres étoient visiblement livrés à un esprit de cabale; qu'ainsi la censure auroit toujours une grande autorité, quoiqu'il fût bien plus désirable d'avoir l'unanimité. Dieu a aidé leurs pieux desseins, et par sa sainte Providence nous voyons nos prélats arriver au point de gagner cette unanimité, si bien qu'en deux jours seulement de délibération, voilà cinquante-huit propositions passées, avec les quatre premières de jeudi, où il fut plus délibéré sur la forme du rapport et d'aller aux avis par provinces : c'est en tout soixante-deux propositions bien et dûment arrêtées et condamnées.

On apprit dès hier que la Faculté de Paris continue avec succès ses assemblées et délibérations sur les propositions du P. Lecomte et ses confrères, touchant le culte de la Chine, et qu'après s'être assemblée lundi et jeudi, elle le devoit encore aujourd'hui samedi, et même prendre la résolution de continuer ainsi trois fois par

semaine. C'est pourquoi, à la prière de M. le cardinal de Noailles et de M. l'archevêque de Reims, M. l'évêque de Meaux vient d'écrire à M. Guischard, grand-maître de Navarre et doyen de la Faculté, d'accorder les assemblées trois fois par semaine, jusqu'à la conclusion de l'affaire, pour l'honneur de la Faculté, quand il en sera requis par le syndic; qu'il le prie de le faire, non-seulement de sa part, mais encore au nom même de M. le cardinal de Noailles, qui juge ces assemblées absolument nécessaires.

Dans le même temps, on reçoit nouvelle de Rome que les congrégations avancent fort l'examen du fond de la même affaire de la Chine, et que le général des Augustins, l'un des qualificateurs, après avoir parlé trois heures, a fort ébranlé les esprits.

Voilà donc les jésuites vivement attaqués de toutes parts, et « dans ces circonstances, nous dit alors M. de Meaux, eût été un beau dessein d'épargner la proposition du bachelier de Sorbonne! » et les jésuites n'auroient pas manqué de crier contre la partialité. » M. l'abbé Pirot ici présent vouloit la sauver, c'est lui qui engagea M. le cardinal de Noailles à proposer de la retrancher comme contenue dans la précédente, et parce que l'auteur en avoit été puni. Mais chacun revint à la condamner par les raisons qu'on a vues et à la grande satisfaction de M. de Meaux.

—Ce dimanche, 29 d'août 1700, M. de Meaux s'est contenté d'entendre la messe à midi après avoir travaillé toute la matinée; l'après-dîner il s'est allé promener, et sur le soir il a revu le procès-verbal que M. l'abbé de Maulevrier lui a apporté, où il est parlé de son rapport sur la morale, etc... Ce soir aussi tout les prélats revenant de Versailles assurent qu'on y a fort loué le progrès si prompt et si inespéré de la censure; chacun en voyant les raisons dans la présence du cardinal et dans le ralentissement de la cabale qui

<sup>1</sup> *De Vaux* ci-dessus. (Note de l'abbé Le Dieu.)

craint de déplaire à la cour. M. de Reims de sa part se faisant honneur d'avoir cédé sa place pour le succès d'un si bon dessein, dont il est aussi loué de toute la cour. Sur l'affaire de M. le cardinal de Coislin, toute la cour au contraire a condamné l'assemblée de lui avoir refusé la pension des cardinaux, et le roi même a dit qu'il en étoit fâché; l'injustice des courtisans ne voulant pas recevoir la raison du refus, que le fonds des 36,000 livres est rempli, et disant que M. de Reims, qui en a sa part, la devoit céder puisqu'il n'est pas cardinal, ou du moins, faire assigner la pension du nouveau cardinal sur un autre fonds et par manière de gratification : ce qui fait voir au contraire la bonne raison du procédé de l'assemblée; car puisque le roi s'est rendu le maître de disposer en faveur de qui il lui plaît, des cardinaux de sa cour ou autres ecclésiastiques, à qui pour cette cause, il accorde ses lettres patentes, de ce fonds de 36,000 livres pris sur le clergé; quand une fois ce fonds est rempli, si le clergé sur les lettres patentes du roi, alloit créer une nouvelle pension de 6,000 livres, ce seroit donner au roi le prétexte de s'en rendre encore le maître, et de faire augmenter cet ancien fonds. Ainsi le clergé a très-bien fait de demeurer ferme, et de ne mettre pas même la chose en délibération, à cause, d'un côté, du fonds entièrement employé, et de l'autre part, à cause de la difficulté qui se présentoit en demandant, comme faisoit le cardinal de Coislin, les 6,000 livres en vertu de lettres patentes.

—Ce lundi, 30 d'août 1700, M. de Meaux est allé à l'assemblée même pour entendre la messe. On apprend par un courrier parti de Rome le 23 de ce mois et arrivé à Versailles hier au soir, que le pape étoit alors à l'extrémité et ne pouvoit vivre plus de deux jours. M. de Reims reçu fort tard cette nouvelle, de M. de Barbesieux, et la vint dire en même temps à M. de Meaux, qu'il prit à part dans son cabinet pour cette raison, à dix heures et demie du soir, sans nous en dire un mot à nous autres ni chez lui, jusqu'à ce matin.

M. de Meaux a commencé son rapport par le titre : *De falso testimonio, mendacio, et perjurio* : et la proposition soixante-troisième de l'*Indiculus* : il l'a poussé inclusivement jusqu'au titre : *De horis canonicis*, et la proposition cent-deuxième inclusivement : ne s'étant trouvé qu'une seule difficulté considérable sur laquelle il a appuyé : c'est la proposition soixante-neuvième du recueil imprimé : *Patriarchæ et prophetæ*, etc... des équivoques et amphibologies, qui s'appuie sur les patriarches, les prophètes, les anges, Jésus-Christ même et les saints. M. de Meaux a posé pour principe la sincérité chrétienne commandée par Jésus-Christ : *Est, est; non, non*, suivant laquelle il n'est pas permis de se faire un langage arbitraire en détournant à son sens particulier des paroles entendues en un autre sens. Il a répondu principalement aux exemples d'Abraham appelant Sara sa sœur, à ceux d'Isaac et de Jacob, et a fait voir par les principes de saint Augustin que le discours de Jacob : *Non est mendacium sed mysterium*; il l'a prouvé par les circonstances du fait : *Et erit benedictus*, parole d'Isaac confirmant la bénédiction donnée : *In me sit illa maledictio, fili mi*, autre parole de Rebecca qui, instruite par la révélation divine, inspira elle-même et conduisit tout ce mystère. M. de Meaux l'expliqua au long ce mystère par la prophétie de la naissance de deux enfants : *major serviet minori*, où il est visiblement prédit que le cadet aura tous les droits de la primogéniture. Par les principes de saint Paul, il a expliqué suivant cela les destinées des deux peuples, les Iduméens et les Juifs; et sur les leurs, celles qu'ils figuroient dans l'ancien et le nouveau peuple, les juifs et les chrétiens, qui, quoique les derniers venus, ont néanmoins tous les droits des aînés : le Testament, les prophéties, les promesses. Il a insisté que saint Augustin dans cette explication n'a fait que suivre celle de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Chrysostome, rapportant les textes exprès de ce dernier sur la Genèse : voilà pour l'Orient. La même chose a été prouvée pour l'Occident

par saint Jean, et saint Ambroise expressément, dont il a aussi rapporté les paroles. Contre une vérité reconnue si constamment, il a conclu que, quoique cette proposition ne se trouvât encore notée par aucune censure, ni de Rome ni des universités, il ne pouvoit douter qu'elle ne fût ici condamnée; et que c'étoit là l'occasion où le zèle des évêques devoit s'animer, pour réprimer l'audace de ces auteurs téméraires qui osoient en ces derniers temps attaquer des vérités enseignées par les plus grands docteurs de l'Église, sans respecter la personne de Jésus-Christ même, à qui ils osoient attribuer des équivoques. Au reste il a dit qu'il pouvoit assurer l'assemblée que la commission avoit été unanime en cette censure. Il a dit aussi un mot des anges qui, ayant pris le visage de certaines personnes, en représentoient par conséquent et les actions et les discours, comme l'ange de Tobie sous la personne d'Ananie; faisant voir par l'interprétation des noms même, comme cet ange étoit véritablement un Azarias, c'est-à-dire le secours de Dieu, et fils d'Ananie, c'est-à-dire du souverain Seigneur, et ainsi du reste. Le siège levé, M. le cardinal, M. de Reims et M. de Meaux se sont assemblés à l'hôtel de Noailles entre eux seulement.

Dans la séance de relevée, tous les prélats assemblés, M. l'évêque de Séz a ouvert l'avis de la province de Rouen, en faveur des qualifications arrêtées dans la commission, contre les propositions 63, 64 et 65, et nommément contre la 69<sup>e</sup>, qui est des équivoques, des amphibologies et des restrictions mentales. Il a très-bien repris en peu de mots ce que M. de Meaux avoit dit le matin plus amplement, et il a fait sentir jusqu'où doit aller l'obligation de la sincérité chrétienne, qui bannit absolument tous ces détours, ajoutant même quelques passages des livres de saint Augustin : *De doctrinâ christianâ*, dans le sens et les principes de ce même Père aux livres : *De mendacio*. Il a fini en appliquant à M. de Meaux un beau passage de saint Jérôme, sur le zèle des docteurs de l'Église à soutenir la vérité. La province de Sens a

suivi le même avis, et encore celle de Reims. Mais M. d'Auch pour sa province a dit que cette question des équivoques étoit difficile, et qu'elle dépendoit de l'intelligence de plusieurs textes de l'Écriture pris en des sens différens, par les saints Pères, et ainsi qu'elle demandoit une grande discussion et du loisir; par conséquent à la remettre à un autre temps, afin qu'on y pût faire réflexion. M. de Vienne a été d'avis des qualifications proposées. M. de Bourges a dit que cette proposition avoit sa difficulté à cause des textes exprès de la sainte Écriture, pour ce qui concerne les patriarches et les prophètes; que plusieurs Pères grecs y avoient trouvé de l'équivoque, si bien qu'ils s'étoient portés pour cette raison à approuver le mensonge officieux; qu'il étoit d'avis, ou qu'on l'examinât davantage ou qu'on adoucît la qualification; puisque la tradition sur les patriarches n'étoit pas constante et uniforme, il paroissoit nécessaire d'ôter cette note : *SS. PP. traditioni repugnans*. M. de Bordeaux a été de l'avis de la commission. M. de Meaux pour la province de Paris, a dit qu'il étoit vrai que quelques Pères grecs trouvoient de l'équivoque dans les discours de Jacob, mais que certainement le plus grand nombre d'entre les Grecs et les Latins se rapportoient à ce que saint Augustin en avoit pensé, si bien que depuis lui son sentiment avoit été reçu sans aucune contradiction; il a avoué que quelques Pères grecs, comme Cassien, ont approuvé le mensonge officieux, mais aussi que dans ce sentiment ils avoient été généralement abandonnés de tous les saints Pères; qu'il ne falloit pas conclure de là que la tradition ne fût pas uniforme, puisque la tradition étoit de la vérité, des vérités reconnues et arrêtées, et non pas des sentimens particuliers à quelques-uns, réprouvés de tous les autres. MM. de Rennes, Châlons et Glandève pour la commission; MM. de Marseille et de Cahors pour différer l'examen, attendu la difficulté sur les patriarches, car pour les équivoques en soi et de les attribuer à Jésus-Christ, toute l'assemblée conspiroit à désertier en cela ces propositions. Enfin, a dit

M. le cardinal, pour concilier les avis et les rapprocher de l'unanimité, il a conclu qu'on pouvoit adoucir les qualifications et retrancher la note : *Ecclesiae traditioni reputans*. « Je n'y trouve, a dit M. de Meaux, aucune difficulté, un mot de plus ou de moins ne fait rien à l'affaire. » Au reste, il est clair que s'il arrive le moindre changement à faire, c'est toujours à M. de Meaux qu'on s'adresse, comme à l'auteur que l'on prie de réformer son ouvrage. M. de Bourges nommément ; toutes les fois qu'il a fait quelque difficulté, il a toujours adressé la parole à M. de Meaux lui disant qu'il avoit eu ses raisons de faire telles et telles qualifications, et qu'il le supplioit de trouver bon qu'il lui proposât ses scrupules, lui parlant toujours honnêtement et modestement comme à l'auteur et au promoteur de tout ce travail. M. le cardinal de Noailles même s'est toujours adressé à M. de Meaux, dans l'occasion du moindre changement. J'en dirai tout à l'heure un exemple. Au reste on voit en toute rencontre quels sont les partisans déclarés des jésuites. On s'étoit bien attendu que les équivoques feroient quelque contradiction, parce qu'elles sont enseignées par le père Daniel dans sa *Réponse aux Provinciales*, et que la proposition condamnée est tirée tout entière de son *Traité des équivoques et des restrictions mentales*, à la suite de ses *Entretiens*<sup>1</sup>. Néanmoins par la fermeté de M. de Meaux et à bien représenter l'importance de la matière, et à en soutenir les raisons décisives, elle a passé comme on vient de voir avec des notes qui ne seront jamais effacées. On a opiné du bonnet sur les autres propositions. La seule 75<sup>e</sup> : *Cum dixit concilium*, etc..., qui est sur l'intelligence du concile de Trente dans la collation des cures : *Digno* ou *Digniori*, a encore arrêté quelque temps. Troyes, Bourges, Rennes et quelques autres ont douté que le concile voulût absolument que

<sup>1</sup> Réponse aux *Lettres provinciales* ou *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe*. A Cologne... 1696. In-12, p. 431, 342, 346 et suiv., 351 et suiv.  
(Note de l'abbé Le Dieu.)



les cures fussent données *Digniori*, il leur a paru qu'il se pouvoit restreindre à *Digno*, et même que ce décret ne sembloit regarder que les évêques et non les simples curés; qu'il y falloit prendre garde avec d'autant plus de soin que la qualification portoit : *Contra tenorem verborum concilii Tridentini*. M. de Meaux a fait voir, qu'il est là question des curés, puisqu'il est dit : *Inferiora beneficia*, et encore : *Præsertim curam animarum habentia*, et que le concours y est ordonné, qui certainement n'est en usage que pour les curés. Il a montré que le concile parle à la lettre de *Digniori* et non-seulement *Digno*. Il est vrai que dans la session VII, chap. 3, c'est *dignus et habilis*, mais dans la sess. XXIV, chap. 1, le *digniores* y est expressément, et encore la même sess. XXIV, chap. 1, en parlant du concours entre ceux qui sont approuvés et jugés propres pour être curés par les examinateurs, le concile ordonne qu'entre ceux-là même, on choisira le plus propre, *magis idoneum*, de sorte que les paroles n'y peuvent être plus expresses; qu'au surplus par le plus digne, il faut entendre le plus propre pour le lieu, et non pas étroitement et absolument le plus digne qui pourroit se trouver, même entre ceux qui sont présents, et entre lesquels on peut choisir sans pousser ce choix jusqu'au scrupule. En effet il a paru que toute cette difficulté venoit de la conscience timorée des opinans qui craignoient de se faire une règle qu'ils ne pourroient suivre en pratique. Pour toutes ces raisons, M. le cardinal, concluant, a dit qu'on pouvoit adoucir tant soit peu la note, et M. de Meaux consulté, a dit qu'il n'y avoit qu'à mettre simplement, si on l'avoit pour agréable : *Concilio Tridentino contraria*, au lieu de : *Contra tenorem*, et cela a passé ainsi. C'est encore donc par l'avis même de M. de Meaux, consulté par M. le cardinal, qu'un changement si peu considérable s'est fait. Il n'y a rien de remarquable sur les autres propositions, dont les qualifications ont été approuvées du bonnet jusqu'à la 82<sup>e</sup> inclusivement : *Plebs virtute concilii*, etc.,

La séance levée, M. de Reims a assemblé chez lui la commission sur le sujet du décret, de la lettre et des autres pièces préparées par M. de Meaux, pour finir cette affaire ; et une heure après il nous a rapporté le décret réformé légèrement en quelques endroits pour le mettre au net. Aujourd'hui il a aussi reçu de Paris ses mémoires imprimés : *De Conscientiâ* et *de Prudentiâ*, pour servir à faire entendre la matière de la probabilité, aussi bien que les précédens : *De Dubio* et *de Opinione*, etc.

En finissant cette journée, il faut ici marquer encore une fois le caractère de M. l'archevêque de Vienne qui ayant parlé deux ou trois fois, n'a eu à dire toutes les fois que des historiettes pour appuyer son sentiment, ignorant même le plus souvent les principales circonstances de son histoire, et ne pouvant se souvenir des noms de ses héros. Mais c'en est assez pour faire connoître sa capacité si bornée et si courte ; au reste dans cette séance il a toujours pris le bon parti.

Depuis huit jours on s'est ici, comme à la cour, fort entretenu de la nouvelle venue de Rome, que M. de Monaco auroit demandé de la part du roi à M. le cardinal de Bouillon, son collier de l'ordre et la démission de sa charge de grand aumônier, à quoi il avoit répondu qu'il recevoit les ordres du roi avec respect, sans néanmoins en faire rien davantage. M. de Monaco avoit ordonné à cette Éminence, par ordre du roi, d'ôter de dessus la porte de son palais les armes de Sa Majesté. On a su aussi que le pape lui avoit accordé un bref en vertu duquel il s'est mis en possession de l'évêché d'Ostie, en qualité de doyen du sacré collège. Tous les prélats ont rapporté de leur voyage de Versailles, que M. le premier président avoit été à Marly, hier samedi ; et aujourd'hui dimanche, M. Daguesseau, avocat général ; et chacun juge que c'étoit pour prendre des mesures entre le roi et ces magistrats, pour procéder par les voies de la justice contre la désobéissance du cardinal de Bouillon.

—Ce mardi, 31 d'août 1700, dans la séance du matin,

la délibération a été sur la proposition 83<sup>e</sup>, du titre XVI, *Circa confessionem sacramentalem*. M. de Troyes pour la province de Sens a ouvert les avis, toujours fort bien et précisément, prenant le bon parti et l'avis de la commission et des qualifications. Elles ont toutes été arrêtées suivant le projet sans aucune difficulté, jusqu'à la 102<sup>e</sup> inclusivement. Alors donc M. de Meaux a pris le bureau avec la commission, pour continuer son rapport des propositions suivantes, en commençant par la 103<sup>e</sup>, du titre XXI, *de jurisdictione et regularibus*. Il n'a fait qu'une simple exposition de toutes ces matières si claires et si universellement censurées de toutes parts, comme le péché philosophique, l'endurcissement des pécheurs, et celles en particulier 117<sup>e</sup>, 118<sup>e</sup>, sur la nature du péché mortel, tirées de la *Théologie morale de saint Augustin*, et déferées par le P. Perrin, jésuite; sur celles-là M. de Meaux a dit, qu'elles renouvellent la doctrine des Sociniens et des Calvinistes sur le péché mortel : que le péché est compatible avec l'habitude de la charité; et en particulier il a fait voir qu'elles sont directement contraires à la doctrine connue de saint Augustin, dont l'auteur<sup>1</sup> veut s'appuyer en vain; que cette doctrine de saint Augustin se réduit à cet unique principe, que par un seul péché mortel l'âme est *habitualmente aversa à Deo*, et demeure dans cette habitude du péché tant que dure ce que les théologiens appellent *reatus peccati*, qui est effacé par la pénitence et la rémission du péché. Il a fait mention avec éloge de M. Arnauld même qui, dans le temps de l'impression de ce livre, s'étoit opposé à cette doctrine et avoit écrit deux lettres contre; que depuis peu ces deux lettres avoient été imprimées et données ici à la plupart des évê-

<sup>1</sup> M. Bourdaille, docteur de Sorbonne, grand-vicaire de La Rochelle, auteur, mort depuis quelques années.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

C'étoit l'auteur du livre intitulé : *Théologie morale de saint Augustin*.

ques. En finissant, il a remarqué que ces propositions avoient été déférées comme étant enseignées par les jansénistes et par des gens faisant profession d'une morale rigide; que M. Arnauld néanmoins les avoit condamnées, et que par cette raison il étoit important de les censurer aussi, pour faire voir qu'on n'avoit ici aucune acception de personne et qu'on ne pouvoit y souffrir ces vaines accusations de jansénisme. Le rapport a fini à la proposition 118<sup>e</sup>, et M. de Meaux a prié qu'on remit à la séance de demain matin la matière de la probabilité qui suivoit et qui demandoit beaucoup de réflexion et de préparation, ce qui a été approuvé unanimement; et puis on a levé le siège.

Dans la séance de relevée, M. l'évêque de Troyes, pour la province de Sens, a ouvert tous les avis fort bien et nettement à son ordinaire; et presque toutes les propositions ont été arrêtées avec leurs qualifications, suivant les résolutions de la commission; les remarques particulières qui ont été faites ne méritant pas d'être ici écrites. Ainsi on a été depuis la proposition 103<sup>e</sup> inclusivement du titre : *De jurisdictione et regularibus*, jusqu'à la 118<sup>e</sup> aussi inclusivement du titre : *De peccato mortali*. A l'occasion de ces deux dernières 117<sup>e</sup> et 118<sup>e</sup>, M. d'Auch a présenté la nécessité de travailler à la censure de certaines autres propositions déférées à l'assemblée aussi bien que celles-ci, pour satisfaire tout le monde, ôter tout sujet de plainte, et éloigner toute idée de partialité. « Il est vrai, a dit M. de Reims, il le faudroit, nous sommes tous de votre avis, mais le temps nous manque et vous savez la clause : *Non probatis aliis*, dont nous userons. » Au reste, M. l'archevêque d'Auch, dont on vante tant l'esprit, et qui a si souvent pris ici la parole en faveur des jésuites, dont il s'est déclaré l'agent et l'avocat, a bien à la vérité fait plusieurs remontrances, allégué la difficulté du travail, sa longueur, le peu de temps de s'y appliquer, demandant toujours à rejeter à un autre temps les propositions où il s'est trouvé une vraie difficulté, ou à les ôter tout à fait;

mais tout homme d'esprit et tout habile qu'il est, jamais il n'a osé opposer une seule raison, ni contre les propositions, ni contre les qualifications. Est-ce prudence, est-ce modération, est-ce ignorance? On en jugera comme on voudra, il me suffit de dire le fait. D'autres, au contraire, ont fait quelques difficultés. Je l'ai dit de M. l'archevêque de Bourges, de M. l'évêque de Cahors, et de quelques autres; pour M. l'archevêque de Vienne, il ne cesse de fatiguer l'assemblée de ses historiettes : l'autre jour, c'étoit son chardon; hier ce fut Aman, Naaman, Élie ou Élisée, il ne savoit ce qu'il vouloit dire. C'étoit de Naaman le Syrien, dont il vouloit parler, à propos de la proposition 71<sup>e</sup> du titre XIII : *De adjuvantibus ad flagitia*. Après donc qu'on l'eût charitablement redressé, et mis sur les voies, il dit que Naaman promit à Elisée de ne point adorer l'idole lorsqu'il accompagneroit dans le temple le roi de Syrie, son maître, et qu'il lui prêteroit la main pour se mettre à genoux et pour se relever. « Mais au moins, ajouta-t-il, il rendoit un service au roi pour l'aider à adorer les idoles, et cependant Elisée ne l'en reprit pas. — Non, dit M. de Meaux, parce que c'étoit bien un service d'honneur, mais non de nécessité et de besoin par rapport à l'idolâtrie. » Et c'est ainsi que notre prélat étoit également le docteur des ignorans et des savans. Pour M. l'archevêque de Vienne, nonobstant cela, il ne pouvoit se tenir de faire ses contes, comme encore aujourd'hui il en a fait à plaisir par des fictions purement imaginaires. A propos du péché philosophique, M. l'évêque de Marseille se répandit en de grandes louanges sur l'obéissance et la soumission des jésuites à ses volontés, pour faire justice d'un de leurs professeurs, qui avoit enseigné cette doctrine à Marseille même, et depuis la condamnation du pape Alexandre VIII, laquelle il a bien assuré ne leur avoir été encore connue dans le temps de la thèse. Quoi qu'il en soit, il résulte toujours de là pour cet évêque le caractère de louangeur de la société. Pour disposer les esprits à la matière de la probabilité

qui se doit demain traiter, M. l'évêque de Meaux a distribué de sa main ses écrits : *De dubio in negotio salutis; De opinione minus probabili ac simul minus tutâ; De conscientia*, et *De prudentia*, à ceux des prélats et des abbés à qui il ne les avoit pas encore donnés. On a aussi communiqué aux principaux son *Decretum cleri gallicani* par plusieurs copies manuscrites qui en ont été faites à ce sujet.

—Ce mercredi, 1<sup>er</sup> jour de septembre 1700, M. de Meaux s'est rendu pour entendre la messe de l'assemblée. La séance prise, toute la commission s'est placée au bureau, M. de Meaux a rapporté les propositions 117<sup>e</sup> et 118<sup>e</sup> : *De peccato mortali*, avec les qualifications où il avoit fait quelque légère correction, suivant le désir de quelques-uns des opinans; puis il a entamé la matière de la probabilité au titre XXVII, en commençant par la proposition 119<sup>e</sup> de l'*Indiculus* ou du second recueil imprimé. Il a dit que dans le premier recueil imprimé, outre les onze propositions de ce second recueil, il y en avoit deux, entre autres la 153<sup>e</sup> et 154<sup>e</sup>, qui étoient : *De opinione minus probabili ac minus tutâ*; que les auteurs de ces propositions permettoient de suivre la moins probable et la moins sûre connue comme telle, contre la plus probable et la plus sûre, et même de donner conseil suivant cette moindre probabilité. Aussitôt on a fait lecture de ces deux propositions, et M. de Meaux a dit qu'il avoit passé dans la commission à la pluralité, qu'elles ne seroient pas imprimées dans le second recueil, mais que le rapport en seroit fait à l'assemblée afin qu'elle en jugeât; qu'en même temps la commission avoit cru que si ces deux propositions étoient ôtées, il faudroit néanmoins expliquer sommairement dans un décret la doctrine opposée, afin de donner au moins cette barrière à l'erreur. Sur cela, M. l'évêque de Châlons a dit qu'il falloît condamner ces deux propositions aussi bien que les onze autres, parce qu'elles contenoient principalement le venin de la probabilité, et que dans une matière si nécessaire il fal-

loit joindre à cette condamnation un décret qui contint la bonne doctrine. M. l'évêque de Rennes a parlé dans le même sens. M. l'évêque de Cahors a dit que la commission s'étoit déterminée à ôter ces deux propositions et faire un décret. On remarquera que c'est le désir des jésuites que ces propositions soient ôtées, parce que leur censure emporte au fond la condamnation de leur doctrine sur les opinions probables. Voilà donc pourquoi M. de Cahors se déclare d'abord en leur faveur. MM. de Séez et de Troyes ont parlé comme M. de Meaux ; ensuite M. de Meaux a dit qu'on devoit arrêter dans la commission le projet de décret ; que dès qu'il auroit été arrêté, il auroit l'honneur d'en faire le rapport, aussi bien que des deux propositions mises en surséance ; ainsi, qu'il n'avoit aujourd'hui à expliquer que les onze propositions du recueil que chacun avoit à la main.

Il l'a fait suivant le principe de son écrit : *De opinione minus probabili ac simul minus tutâ*, se fondant toujours sur le père Thyrsus Gonzalès, général des jésuites <sup>1</sup>. Il a posé comme lui pour fondement que l'opinion qui permet de suivre le moins probable, est née en 1577, enseignée premièrement par Médina, dominicain ; d'où il a tiré toutes les conséquences marquées dans l'écrit que je viens de citer, et prises de Gonzalès, et ainsi du reste : comme de bien remarquer qu'il s'agit ici du moins probable connu comme tel, et non pas du moins probable en soi. Car rien n'est probable en soi ; que la vérité seule est vraie en soi-même, indépendamment du jugement des hommes ; mais que le probable n'est tel que dans l'opinion des hommes ; que cependant il s'agissoit ici de prendre pour règle des mœurs une opinion connue et crue

<sup>1</sup> Quelques jésuites, comme Gonzalès, combattirent le probabilisme. Les jésuites Bellarmin et Pallavicin, après avoir soutenu ce système, se rétractèrent. Mais l'immense majorité des jésuites en fit sa doctrine à tel point, que le probabilisme passe avec raison comme une doctrine de leur société.

comme la moins probable ; que la certitude seule pouvoit être la règle des mœurs, que la certitude n'étant pas connue, on pouvoit bien prendre le plus probable contre le moins, parce que c'étoit assez pour mettre la conscience en sûreté ; mais de se déterminer à agir par le moins probable contre sa propre conscience, et de faire de cela une règle de mœurs, c'étoit ouvrir une large porte à toute sorte de corruptions dans la morale ; que dans la morale commune il falloit suivre : *Quod ubique, quod semper* ; que faire autrement, c'étoit faire ce que Jésus-Christ défendoit : suivre les commandemens et les traditions des hommes, puisqu'il ne s'agissoit plus de chercher ce qui est vrai et ce qui est faux, ni ce qui est permis ou défendu, mais ce que celui-ci ou celui-là ont pensé dans telle et telle question. Il a dit avec Gonzalès, ce qu'on peut voir dans le Mémoire<sup>1</sup>, si l'on peut porter un tel sentiment au jugement de Dieu ; que c'est une opinion non-seulement nouvelle, et par conséquent fautive, comme il a été dit, mais même rejetée et rétractée par ceux qui auparavant l'avoient suivie, comme le cardinal Daguirre, cité par Gonzalès même, et dont M. de Meaux a fait lire un grand passage de sa dissertation, à la tête de ses conciles d'Espagne, où il déteste avec larmes le malheur qu'il a eu de suivre une telle opinion. Il a cité Bellarmin rapporté encore par Gonzalès, qui a aussi réprouvé cette opinion après l'avoir crue bonne, et dans les avis qu'il donne à son neveu évêque, il lui recommande surtout de se bien garder de prendre une telle méthode pour règle. Il a cité Pallavicin, qui s'est réfuté lui-même sur ce sujet ; tous cardinaux dont Gonzalès loue hautement les exemples et s'en sert pour condamner le sentiment opposé. Il a fait aussi mention des censures de France qui ont condamné cette opinion : celles de Sens, de Paris, de Bourges, de l'université de Poitiers, de la Faculté de

<sup>1</sup> C'est-à-dire dans le Mémoire cité ci-dessus, *De l'opinion la moins probable*, etc.



Paris, et de feu M. l'évêque de Vence<sup>1</sup>; qu'il ne falloit pas croire que M. le cardinal de Noailles abandonnât une censure faite dans son siège, avec tant de force et de sagesse par les grands-vicaires de M. le cardinal de Retz; qu'il étoit vrai que cette opinion n'a point encore été condamnée à Rome, où jusqu'ici on s'est contenté de censurer les excès de la probabilité; mais néanmoins qu'il croit très-digne de remarque, que le pape avertissoit lui-même qu'il ne falloit pas tirer à conséquence son silence contre cette opinion; qu'on savoit bien les ménagemens que la cour de Rome étoit souvent obligée de prendre elle-même pour ne pas déplaire à des corps puissans, qui faisoient en ces occasions des cabales capables d'arrêter les mieux intentionnés; qu'ils avoient à Rome plusieurs affaires à traiter, et que dans cette multiplicité, ils ne pouvoient pas toujours les finir aussi bien qu'ils le jugeoient même nécessaire; qu'ainsi ils se contentoient souvent de donner un premier coup au mal, en attendant une autre occasion d'y opposer les derniers remèdes dans un plus grand *latin*.

Après que les onze dernières propositions, toutes sur la probabilité, ont été expliquées, on s'est levé, et le bureau de la commission de la morale s'est tenu chez M. l'archevêque de Reims, auquel M. le cardinal de Noailles a assisté; et les projets de M. de Meaux ont tous passé à condition d'en faire demain le rapport à l'assemblée.

Dans la séance de relevée la province de Reims a ouvert tous les avis. M. l'archevêque de Reims l'a fait en habile prélat, et toujours admirateur de M. de Meaux, ne faisant que rappeler ses décisions sur la proposition 119<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> du titre XXVII: *De regulâ morum et probabilitate*. Chacun a très-bien opiné par des raisons décisives, M. d'Auch surtout, et ainsi dans toute cette séance, M. de Bourges, et M. de Bordeaux; M. de Vienne à son ordinaire par ses raisonnettes et par ses historiettes<sup>2</sup>; M. de Meaux en rap-

<sup>1</sup> Godeau, dont il a été parlé dans les *Mémoires*.

<sup>2</sup> Cet archevêque de Vienne se nommait Armand de Montmorin.

pelant le principe en deux mots; M. de Châlons avec zèle et voulant toujours tout anathématiser; et ainsi des autres. M. le cardinal de Noailles en résumant les avis a proposé de mettre : *Spretâ traditione*, au lieu de : *Omissâ*, ce qui a été bien reçu. Il n'y a eu aucune variété sur les propositions suivantes jusqu'à la 128<sup>e</sup> inclusivement. M. de Bourges a seulement proposé au lieu de : *Tolerantiam*, de mettre : *Silentium*, à celle qui dit qu'on peut soutenir toute opinion qui n'est pas condamnée par Rome. M. de Troyes a relevé le même mot et opiné pour *Silentium*. M. le cardinal de Noailles l'a aussi proposé, et M. de Meaux prenant la parole a fait voir que : *Tolerantiam*, terme plus fort, convenoit mieux et faisoit une qualification plus forte dans ce sens que les casuistes ne peuvent se prévaloir non-seulement du silence de l'Église romaine, mais pas même de sa tolérance, quand elle pourroit se remarquer par diverses raisons. Sur la dernière proposition, M. de Reims a dit que : *Pessimæ probabilittis pessimus fructus*, étoit une note convenable à cette sorte de mauvaise probabilité qui appuyoit de si pernicieuses inventions de l'esprit de l'homme. M. d'Auch a été d'avis d'ôter le *pessimæ*, et M. de Vienne de même, pour ne pas noter la probabilité en général par cette épithète, contre l'intention de l'assemblée qui ne vouloit pas condamner toute probabilité. M. de Bourges a dit que pour ôter l'équivoque, et déterminer davantage le *pessimæ*, à la pernicieuse probabilité dont il est question dans cette proposition, il étoit d'avis de mettre l'article démonstratif : *Pessimæ hujusee*, et de même M. de Bordeaux. M. de Meaux a dit qu'il ne pouvoit consentir à l'addition de l'article, parce que c'étoit comme approuver toute autre probabilité; ainsi qu'il trouvoit l'avis de M. d'Auch plus raisonnable, et qu'il concluoit pour mettre tout simplement : *Probabilitatis pessimus fructus*. MM. de Châlons et de Rennes ont été pour le *pessimæ*, estimant qu'on ne pouvoit noter trop fort une si mauvaise doctrine. MM. de Marseille et de Montauban, pour l'addition : *hujus* ou *supradictæ*, autre

terme. M. de Cahors pour ôter le *pessimæ*, et M. de Glan-dève de même. M. de Sézèz a dit les raisons pour et contre, s'en remettant au jugement de l'assemblée. M. de Troyes a jugé qu'au lieu de *pessimæ* on pourroit mettre *pravæ* ou *perniciosæ*. M. le cardinal a conclu que pour réunir tous ces sentimens, et finir par l'unanimité comme on avoit commencé, il concluoit à ôter le *pessimæ*, se contentant de dire : *Probabilitatis pessimus fructus*.

C'est en effet le bon parti et le seul à prendre, même de l'avis de M. de Meaux, car par ce moyen toute probabilité demeure flétrie, comme la source de mauvais fruits. Et voilà le succès d'une cabale de trois jours, de tout le parti des jésuites, lesquels croyoient leur probabilité trop fortement notée par le *pessimæ*, au lieu qu'en laissant ce terme, on auroit pu croire que la seule probabilité outrée, qui est de suivre l'opinion la moins probable connue comme telle, seroit ici condamnée, mais par ce terme général : *probabilitatis*, toute probabilité aussi demeure flétrie en général.

M. l'évêque d'Apt a prié qu'on délibérât sur les soixante-six propositions qu'il avoit déferées, espérant qu'on ne feroit pas ce déshonneur à son caractère de refuser de l'écouter. M. de Reims a dit que le prompt départ de M. le cardinal de Noailles, les grandes affaires qui restoient à finir et la brièveté du temps ne permettoient pas qu'on entrât dans une plus ample discussion de la morale; que les soixante-six propositions du mémoire de M. d'Apt étoient les mêmes que celles contenues au mémoire du P. Perrin, jésuite, et par lui présenté à M. de Reims même, aussi bien qu'à M. de Meaux; qu'ainsi M. d'Apt ne devoit pas prendre pour lui, mais rejeter sur le jésuite cette affaire, et qu'au surplus on étoit bien éloigné de lui vouloir donner aucun chagrin ni déshonneur, puisque ce seroit déshonorer tout l'épiscopat. M. d'Auch a été d'avis de renvoyer leur mémoire à la commission, qui en feroit le rapport à la compagnie. M. de Vienne a dit qu'il étoit las de nier des propositions. Chacun a con-

elu à finir la censure et en demeurer là. M. de Meaux, opinant à son tour, a dit qu'il avoit encore extrait deux propositions très-mauvaises de la *Théologie morale de saint Augustin*, que M. d'Auch jugeoit devoir être condamnées; qu'entre les soixante-six de M. d'Apt, il y en avoit deux qui méritoient la censure de l'assemblée: celle surtout qui dit qu'on ne peut pas même suivre une opinion, *inter probabiles probabilissimam*; qu'il étoit résolu d'en faire demain le rapport en parlant du *Decretum*, et que l'assemblée en porteroit le jugement. M. le cardinal l'a ainsi conclu.

Voilà où cette grande affaire en demeurera; et M. de Meaux vient de me dire qu'il ne falloit plus parler des propositions des jansénistes sur la grâce, qui ont été retranchées du premier recueil imprimé; c'étoit la seconde du titre I: *De quinque propositionibus*, etc..., ni des deux autres toutes pélagiennes, aussi passées sous silence dans le second recueil, les septième et huitième du titre II: *De gratiâ*; que ce seroit chercher noise, y joint que le temps pressoit, et qu'il falloit finir, à cause du prochain départ de M. le cardinal de Noailles pour Rome. «Il faut donc s'en tenir à parler encore demain de la probabilité, ajouta-t-il, pour faire recevoir le décret, la préface, la conclusion et la lettre-circulaire, et faire ensuite signer M. le cardinal de Noailles, et tous les prélats, ce qui sera le sceau de la censure.»

—Ce jeudi, 2 de septembre 1700, dans la séance du matin, tous les prélats assemblés et M. le cardinal président, M. de Meaux a commencé par faire le rapport de deux nouvelles propositions tirées de la *Théologie morale de saint Augustin*: la première: *De delectationibus morosis*; et la seconde sur le salut des hérétiques, et quels sont ceux qui méritent ce nom; est-on hérétique quand on a l'esprit soumis à la correction? Le rapport fait et les qualifications lues et expliquées, M. de Reims a dit qu'il étoit inutile d'en délibérer, et que le nombre des propositions qualifiées étoit arrêté et les copies mises au net, prêtes à

signer ; qu'on les gâteroit toutes en y ajoutant quelque nouvelle proposition qui en changeroit l'ordre ; le moyen d'aller renverser tous les chiffres ; que l'on n'auroit jamais fait, s'il falloit censurer toutes les mauvaises propositions dont les livres sont farcis ; qu'il étoit d'avis qu'on en demeurât à ce qui avoit été fait. M. de Meaux lui dit doucement et honnêtement qu'il n'y avoit que deux propositions à ajouter après la 120<sup>e</sup> et 121<sup>e</sup>, qu'en les mettant à la marge avec une apostille, il n'y auroit point de confusion ; et on en vint à la délibération ; il se trouva beaucoup de difficulté à la seconde et quelque doute sur la première, ce qui fit conclure que la commission repasseroit dessus et qu'on en délibéreroit ensuite.

Alors M. de Meaux a pris le bureau avec la commission pour faire son rapport du préambule fait pour être à la tête des propositions et des deux chapitres : *De dilectione Dei in sacramento pœnitentiæ*, et *De recto usu opinionum probabilium*, avec la conclusion, pour mettre à la queue. M. de Meaux a dit en deux mots le dessein du préambule, et il l'a fait lire par M. l'abbé Bossuet ; il en expliquoit les principales choses d'une période à l'autre ; ensuite il a fait aussi lire les deux chapitres et la conclusion tout de suite, puis il a expliqué celui *De dilectione Dei*, etc., fort brièvement, et par les principes du concile de Trente, dans lesquels il est composé, sans oublier le décret d'Alexandre VII sur l'attrition, faisant voir qu'il ne regardoit pas ce fait ici, puisqu'il ne s'agissoit point de disputer, ni de décider une question nouvelle, mais seulement d'exposer la doctrine du saint concile de Trente ; de là il a passé au chapitre de la probabilité ; il s'est principalement attaché à expliquer les règles qu'il donne sur cela, et il les a expliquées suivant les principes de son mémoire imprimé : *De dubio in negotio salutis*, et dans celui : *De opinione minus probabili*, s'étendant particulièrement dans l'explication du chapitre *Inquisitioni*, suivant son autre mémoire : *De conscientia*. Il est inutile d'en dire davantage, parce que l'auteur loit mettre ce

rapport par écrit pour l'insérer dans le procès-verbal. Ce fait, la séance s'est levée à onze heures trois quarts.

L'après-dîner, je suis allé coucher à Paris, où j'ai passé le vendredi entier, et j'en suis revenu dîner ici le samedi, 4 de septembre, où j'ai appris que, dans la séance de jeudi soir, MM. d'Auch, de Bourges, Bordeaux, Marseille, Montauban, et autres de la clique<sup>1</sup>, furent d'avis de surseoir la dernière résolution sur le préambule, les deux chapitres et la conclusion, jusqu'à ce qu'on y eût mûrement réfléchi chacun en particulier; plusieurs autres trouvèrent que la matière le méritoit bien. M. le cardinal de Noailles en demeura aussi d'accord, et dit qu'après que les questions avoient été si bien expliquées par M. de Meaux, il n'y restoit aucune difficulté, qu'on pouvoit donc se déterminer en peu de temps; qu'il en prioit l'assemblée en considération du voyage de Rome pour lequel il étoit obligé de partir incessamment; que, pour cette raison, il alloit ce soir même coucher à Versailles, pour en revenir coucher ici le vendredi suivant, qu'il supplioit que tout fût prêt pour signer la censure et les propositions samedi matin; et que pour y préparer toute chose, on pouvoit s'assembler chez lui le vendredi soir, à son arrivée de Paris. Cela fut ainsi accepté. Au reste, tous les opinans donnèrent de grands éloges à M. de Meaux en disant leurs avis.

—Ce vendredi, à Versailles, M. le cardinal de Noailles apprit du roi même les plaintes du père de La Chaise, au sujet des assemblées de Sorbonne qui se faisoient avec beaucoup de tumulte et de division, ce qui pouvoit avoir de mauvaises suites et exciter de nouveaux troubles en matière de foi et de doctrine. M. le cardinal en dit au roi

<sup>1</sup> Tristan de la Baume de Suze, archevêque d'Auch; Léon de Gesvres, archevêque de Bourges; Armand Bazin de Bezons, archevêque de Bordeaux; de Vintimille du Luc, évêque de Marseille; Henri de Nesmond, évêque de Montauban.

la vérité, et Sa Majesté approuva que la Faculté continuât de s'assembler.

Cependant les prélats dans leur assemblée à Saint-Germain prirent la résolution d'ajouter aux propositions celle *De delectationibus morosis*, et de rejeter l'autre sur les hérétiques et l'esprit de l'hérésie.

Sur le soir, on s'assembla à l'hôtel de Noailles, M. le cardinal étant arrivé; et tout d'une voix il y fut résolu de passer le préambule de la censure, les deux chapitres et la conclusion en l'état que M. de Meaux les avoit mis et que la commission les avoit agréés, avec de nouveaux éloges de M. de Meaux; et que demain samedi ou signeroit.

—En effet, ce samedi, 4 de septembre 1700, à mon arrivée j'apprends au Château-neuf, onze heures du matin, que tout vient d'être signé avec la grande satisfaction de tous les prélats, chacun témoignant son zèle pour la vérité, et sa joie d'avoir procuré ce remède pour la défendre contre l'erreur. Tous ont donc signé, prélats et abbés, sans aucune exception, hors Monseigneur l'évêque de Béziers, qui est à Paris, malade. Ce fait, M. le cardinal de Noailles a dit qu'il restoit à convenir d'une lettre circulaire de laquelle on accompagneroit l'envoi de la censure à tous les prélats du royaume; et on est convenu que lundi prochain matin on en conviendrait dans l'assemblée; après quoi chacun s'est retiré, et la plupart des prélats s'en sont allés à Paris.

Au retour de l'assemblée, M. de Meaux nous a dit qu'il falloit qu'il mît à présent son rapport par écrit pour le faire insérer dans le procès-verbal, qu'il y vouloit travailler dès cette après-dînée, avant son départ pour Versailles, où il doit aller coucher. Il s'est trouvé fort fatigué de la grande contention d'esprit qu'il avoit faite pour veiller et répondre à tout au sujet de la censure. Il s'est donc mis au lit après son dîner, et dès qu'il en est sorti, sur les cinq heures, il a pris les mémoires pour faire l'écrit de son rapport, et il est parti pour Versailles.

— Ce dimanche, 5 de septembre 1700, la veuve du feu sieur Ferréol, tapissier de M. de Meaux et du roi, est venue ici implorer la protection de notre prélat auprès de Sa Majesté; mais il avoit déjà parlé en sa faveur. Son mari mourut subitement à Saint-Germain, jeudi 2 de septembre, sur le midi; et aussitôt M. de Meaux écrivit à M. Bontemps pour en prévenir le roi et lui donner avis de l'état de la veuve et du nombre de ses enfants. Dès le soir, M. de Meaux alla coucher à Versailles et parla au roi, qui lui donna de bonnes paroles. La veuve a été elle-même présentée au roi aujourd'hui, sur le soir, qui lui a donné bonne espérance; et M. de Meaux doit encore parler après le souper du roi.

Après la messe que M. de Meaux a dite ce matin aux Récollets, il est venu travailler au mémoire de son rapport, qu'il m'a fait écrire sous lui, et l'a continué l'après-dînée, puis il est allé se promener.

— Dès mardi dernier 31 d'août, le bruit court que le roi a fait donner une déclaration du conseil qui supprime la charge de grand-aumônier de France, ordonne la rature du nom de M. le cardinal de Bouillon dans tous les états de la maison du roi, de la chambre des comptes et ailleurs; et la saisie du temporel de ses abbayes, même de son patrimoine, un tiers des revenus des bénéfices appliqué aux réparations, un tiers aux pauvres, et l'autre tiers au trésor royal pour payer les dettes de ce cardinal. Mais ici on assure que la cour n'a pas encore pris son parti sur cette affaire. En travaillant aujourd'hui au mémoire du rapport, j'ai lu à M. de Meaux ce que j'en ai mis par écrit et que j'ai pu retenir après l'avoir ouï parler, et je lui disois: « Il y auroit un mot à marquer des propositions sur la doctrine des jansénistes, tirées de l'*Augustiniana Ecclesiæ romanæ doctrina*, etc..., et qui ont été retranchées, d'autant que ce livre est dédié à l'assemblée.—Non, m'a dit M. de Meaux, il ne convient pas d'en parler; ils veulent épargner les jansénistes; » entendant sans doute MM. de Paris et de Reims: le premier craignant de les irriter,



sans doute par considération pour M. l'abbé Boileau, de l'archevêché; et le second voulant les bien traiter et les servir autant qu'il le peut en honneur, parce qu'eux mêmes le servent bien contre les jésuites, en lui donnant avis de toutes les sottises qu'ils font dans les provinces et à Rome même.

Par zèle pour la vérité, M. de Meaux auroit tout condamné, sans acception de personnes; mais pour un plus grand bien, il a déferé au sentiment des archevêques; c'est encore beaucoup de les avoir amenés au point d'une si considérable censure.

—Ce lundi, 6 de septembre 1700, retour de Versailles à Saint-Germain. M. de Meaux a été à l'assemblée du matin, et de même l'après-dînée. Sur le soir, il a travaillé au mémoire de son rapport pour insérer dans le procès-verbal.

Il nous a dit qu'il s'étoit engagé à faire un sermon dans la chapelle du château, devant le roi et la reine d'Angleterre, à sa commodité, et que pour cette raison il s'étoit déchargé de la harangue que l'assemblée l'avoit prié de faire au roi. C'est M. l'évêque de Montauban qui doit faire la harangue au roi.

—Ce mardi, 7 de septembre 1700, M. de Meaux a été à l'assemblée matin et soir; le matin, M. l'évêque de Sézay a fait le rapport de l'affaire de<sup>1</sup>.

avec un grand applaudissement, dont on peut voir le jugement dans le procès-verbal; le soir, M. de Meaux nous a tous mené coucher à Paris.

Dans le chemin, on s'est fort entretenu des desseins des évêques du parti des jésuites pour faire manquer la censure, si M. le cardinal de Noailles n'étoit pas venu à l'as-

<sup>1</sup> Il y a en cet endroit *un blanc* sur le manuscrit de l'abbé Le Dieu. L'affaire dont il voulait parler est le procès de Jean Dollé, évêque de Bayonne, et de son chapitre, contre le syndic d'Oleron, concernant l'imposition des décimes pour les biens et revenus que lesdits évêque et chapitre possédaient dans le diocèse d'Oleron.

semblée. M. l'abbé Bossuet a dit que leur résolution étoit de proposer qu'on demandât au roi la permission d'aller à Paris travailler à loisir cet ouvrage, puisqu'on n'auroit pu le faire à Saint-Germain où l'assemblée devoit finir au départ du roi pour Fontainebleau, et que dans ce terme elle avoit assez d'autres affaires pour remplir tout ce temps. Il est vrai que ce terme de l'assemblée étoit ainsi fixé et qu'il y avoit beaucoup d'affaires, comme on le voit aujourd'hui par expérience; que la censure n'ayant occupé que huit jours, c'est tout ce qu'on pourra faire de tout finir avant le voyage de la cour, et néanmoins en travaillant très-assidûment, et avec le concert qu'on a vu; ce parti donc supposoit qu'en faisant les moindres difficultés, ils consumeroient beaucoup de temps inutilement et obligeroient à rejeter la censure dans une assemblée, à Paris, où seroient invités tous les évêques qui s'y trouveroient avec ceux-ci. Qu'ils auroient là le loisir de cabaler, de s'instruire des matières pour disputer sans fin et faire échouer un dessein si nécessaire, non-seulement pour faire plaisir à leurs bons amis les jésuites, mais encore pour donner cette mortification à M. l'archevêque de Reims, contre qui ils étoient tous très-animés, M. d'Auch et M. de Bordeaux personnellement.

M. de Meaux soutenoit, au contraire, que M. d'Auch, ni aucun autre de sa cabale, n'avoient seulement osé nommer le roi dans l'assemblée, bien moins y proposer de demander la permission de s'assembler à Paris; que leur ressource auroit été de faire beaucoup de difficultés et de tirer en longueur qu'il en convenoit, et que la censure auroit été plus difficile, sans doute, dans l'absence de M. le cardinal de Noailles. Il est certain qu'elle auroit été plus difficile; mais M. de Meaux les auroit forcés à la faire par l'excès des propositions si manifestement mauvaises, par la force de ses raisons à en montrer le venin, auxquelles aucun évêque n'auroit rien eu à opposer, comme on l'a bien vu dans toute la suite de cette délibération; et ils auroient enfin cédé à la vérité. Dieu a choisi un moyen

plus aisé de finir cette grande affaire, en élevant M. l'archevêque de Paris à la dignité de cardinal et le faisant par là président de l'assemblée : c'est un coup que les jésuites et leurs amis n'ont pu parer ; ils sentent dans ce cardinal un crédit auquel tout doit céder.

On a vu combien M. d'Auch s'est déclaré en faveur des jésuites dans toute cette assemblée ; je remarquerai que depuis il s'en est fait honneur à Paris dans toutes les occasions. En voici une bien remarquable. Il est certain que le général des jésuites lui a écrit pour le remercier de la protection qu'il avoit donnée à sa compagnie dans cette assemblée.

M. d'Auch lui-même en a fait voir la lettre à tous les évêques ses amis ; et ses amis, aussi bien que les jésuites, en répandirent bientôt le bruit par tout Paris, au commencement du mois de décembre 1700 ; le fait est certain.

— Ce 8 de septembre 1700, fête de la Nativité, M. de Meaux a dit la messe à Paris, dans son hôtel ; puis il a travaillé à ses affaires domestiques et réglé le compte des livres qu'il devoit à M. Anisson, en lui assignant des paiemens sur ses revenus. Le soir, il est retourné coucher à Saint-Germain, et je suis resté à Paris pour mes propres affaires ; j'ai emporté de nouvelles copies au net de sa lettre circulaire, pour les distribuer aux prélats de l'assemblée avant la délibération.

— Le jeudi, 9 de septembre 1700, l'assemblée des docteurs s'est tenue en Sorbonne ; le nommé Février a occupé toute la séance à dire (non-seulement) des pauvrefés en faveur de la Chine et des jésuites, mais une hérésie qu'on l'a obligé de retracter à l'heure même ; on voit que les jésuites s'efforcent de tirer cette délibération en longueur par les discours infinis de leurs partisans, espérant à la fin de la faire rompre. Jusqu'ici ils n'ont pu y réussir auprès du roi, qui a été mieux informé par M. le cardinal de Noailles de la nécessité de laisser aux docteurs la liberté de s'assembler, et dans une matière si nécessaire, dont la censure au fond emporte la condamnation de tout le culte

superstitieux de la Chine. Les jésuites sentent que ce sera un terrible préjugé contre eux à Rome, et font tous leurs efforts pour détourner ce coup. On sait que M. le cardinal de Noailles a très-bien parlé au roi ; il doit encore aller à Marly mercredi prochain et entretenir encore le roi ; de là, il viendra ici signer les séances du procès-verbal, où il a présidé dans l'assemblée ; adresser et signer aussi la lettre de l'assemblée aux évêques, qui n'a point encore été proposée, parce qu'on attend son retour ; cependant on craint toujours pour la santé du pape ; on craint que le cardinal ne soit obligé de partir, et que les docteurs dans son absence ne souffrent de la persécution des jésuites ; car, quoique ces pères n'aient encore pu obtenir du roi qu'il fit cesser ces assemblées, ils ne laissent pas de l'instruire par le père de La Chaise de tout ce qui s'y passe. On sait que ce père a nommé M. Rouland à Sa Majesté, et qu'il lui a dit ce qu'il croyoit mauvais dans son avis : la conversion suspecte des Ninivites et autres propositions de ce docteur qui visent au jansénisme. Il paroît que les jésuites sont très-bien instruits de ce qui se passe en Sorbonne et qu'ils suivent cette affaire de fort près.

—Le samedi, 11 de septembre 1700, M. Coursier, théologal de Paris, a très-bien parlé dans l'assemblée de Sorbonne, et il a rétracté nettement son approbation du livre du P. Tellier : *Défense des nouveaux Chrétiens*, et en a demandé acte à la Faculté, concluant, pour l'avis des députés, à peu de chose près. Ce soir, M. de Meaux est venu coucher à Paris avec M. l'abbé, son neveu.

—Ce dimanche, 12 de septembre, il a dit la messe dans sa chapelle domestique, et ensuite il a travaillé avec ses gens d'affaires ; le soir, nous avons été coucher à Saint-Germain, lui, M. l'abbé et moi.

— Ce lundi 13, M. de Meaux est allé le matin de bonne heure à l'assemblée. La semaine dernière, dans son séjour à Saint-Germain, M. de Meaux acheva, avec M. l'abbé Desmarets, le Mémoire de son rapport sur la morale, qui

a été mis par eux dans la suite du procès-verbal. Présentement M. de Meaux travaille à l'affaire de la juridiction, dont M. l'archevêque de Bourges s'est déchargé sur lui ; il se prépare donc pour en faire le rapport à l'assemblée ; et c'est ainsi que le plus ancien évêque de l'assemblée est le plus vif au travail et le plus prêt à parler et à instruire les autres. M. de Meaux est allé de bonne heure, cette après-dînée, à l'assemblée.

— Ce mardi, 14 de septembre 1700, M. de Meaux s'est rendu de bonne heure à l'assemblée du matin, et au retour il s'est enfermé avec l'avocat du clergé, pour examiner le cahier qui doit être présenté au roi, notre prélat étant encore chargé de parler pour l'assemblée dans la conférence qui doit se tenir dimanche prochain à Versailles, avec M. le chancelier et les commissaires du conseil, sur le sujet de ce cahier. Cette après-dînée il n'y a pas eu d'assemblée. M. de Meaux, après s'être reposé, m'a fait lire le cahier et les preuves, pour en être parfaitement instruit ; il contient vingt articles sur les appels comme d'abus : qu'ils ne puissent se relever sans consigner la somme de 120 livres, etc. ; sur la préséance et présidence des grands vicaires et autres ecclésiastiques, aussi bien que des évêques dans les bureaux des nouveaux hôpitaux et hôtels-Dieu, auxquels les maladreries ont été réunies ; que le régrès dans les bénéfices soit aboli ; que les évêques puissent pourvoir de plein droit aux cures dont le patronage appartient aux abbayes, jusqu'à ce que les abbés aient des bulles et soient en possession ; que sur des possessions de droit, les bénéficiers ne puissent s'immiscer dans le revenu des bénéfices en aucune sorte ; que les grands vicaires puissent dans leurs visites, aussi bien que les évêques, envoyer pour six mois au séminaire les curés, prêtres ou vicaires dyscoles, sans procédure : et ainsi des autres.

A cause de la conférence de dimanche, à laquelle M. de Meaux est député, de l'agrément de la reine d'Angleterre, il a remis à mardi, fête de la Saint-Barthélemy,

le sermon qu'il doit faire ici, au château, devant Leurs Majestés.

Enfin la célèbre censure du clergé, du 4 septembre 1700, après avoir été ici distribuée, fut hier donnée au public, à Paris. J'ai réalisé toutes les propositions sur mon exemplaire, aussi bien que celles qui ont été retranchées, et que j'ai gardées avec leur qualification pour joindre à mon cahier, que je puis bien appeler : *Editio nova, auctu appendice, auctorumque nominibus ac locis summâ fide notatis. Gratianopoli per Franciscum Verum, M.DCC. Cum permissu superioris ecclesiastici.* Après les signatures suit l'appendice : *Ad censuram cleri Gallicani, 4 septembris M.DCC. Appendix ἀνεκδότου.* Titre I<sup>r</sup> : *De quinque propositionibus innovatis.* Proposition 1<sup>re</sup> : *hæc placita, etc...* Titre II : *De gratiâ Dei et peccato originali.* Proposition 2<sup>e</sup> : *Necessaria non est, etc...* 3<sup>e</sup> *Ad perseverantiam positivam, etc...* 4<sup>e</sup> *Ab inferno nos, etc...* 5<sup>e</sup> *Sanctus Augustinus, etc...* Titre III : *De falsâ pietate philosophorum deque colorato gentilium cultu et idolâtriâ<sup>1</sup>.* Proposition 6<sup>e</sup> : *In hac quæstione, etc.* Proposition 7<sup>e</sup> : *Ad hæc verba Socratis, etc...* Titre IV : *De regulâ morum et probabilitate.* Proposition 8<sup>e</sup> : *In concursu duarum opinion., etc...* 9<sup>e</sup> *In quæstionibus de licito, etc...* 10<sup>e</sup> *Hæc regula juris, etc.* 11<sup>e</sup> *Omnes opiniones probabiles, etc...* 12<sup>e</sup> *Potest quis ad libitum, etc....*

Il suivra : *Notitia auctorum*, dans laquelle seront démasqués *Sfondratus et Gabrielius tanquam theologiæ jesuiticæ purpurata mancipia.* Le premier défendu dans les *Lettres des enfants des limbes* et dans le *Dis-punctio notarum XL.*, dont le second est auteur, qui n'a osé se nommer, tant il a eu honte des excès de sa doctrine.

<sup>1</sup> Cette idolâtrie épargnée, de peur que sa condamnation n'empâtât celle de l'idolâtrie de la Chine. (*Note de l'abbé Le Dieu.*)

<sup>2</sup> Ces propositions de la probabilité épargnées pour faire plaisir aux jésuites. (*Idem.*)

*Amadæus Guimenius* : c'est Mathieu Moya, jésuite espagnol, confesseur de la reine d'Espagne, mère du roi Charles II, qui a composé ce livre qu'il n'a aussi osé avouer<sup>1</sup>. On remarquera que l'*Apologeticus doctrinæ moralis*, de Fabri, jésuite, in-fol., *Lugduni*, 1670, est approuvé par le révérend père François de La Chaise, aujourd'hui confesseur du roi, alors professeur en théologie au collège des jésuites de Lyon, et que dans le même volume, p. 439, se trouve la défense d'*Amadæus Guimenius*, sous le titre de *libellus supplex*, etc., de sorte que cet ouvrage est aussi approuvé par le révérend père confesseur.

Reste à noter que ces propositions rejetées dans l'appendice, ont été jugées très-mauvaises unanimement de toute la commission, et même détestées de l'assemblée. Si donc

<sup>1</sup> *Somme des péchés qui se commettent en tous états...*, par Étienne Bauny, jésuite; 5<sup>e</sup> édition, etc.... A Paris, chez Michel Joly. 1639. Censure de ce livre par la Faculté de théologie de Paris, du 1<sup>er</sup> avril 1641, dans le détail d'un grand nombre de propositions, avec des qualifications particulières. Ce livre et celui du père Cellot condamnés encore par le clergé, à Mantes, le 12 avril 1641.

On remarquera aussi particulièrement que tous les apologétiques des jésuites en faveur de la morale relâchée, ont été partout condamnés et nommément à Rome :

L'*Apologie des casuistes*, par le décret d'Alexandre VII, du jeudi 21 août 1659.

Suivit depuis le décret du même pape, du jeudi 24 septembre 1665, contre plusieurs propositions de morale, et celui encore du même, du jeudi 18 mars 1666. Ces deux décrets contiennent toutes propositions tirées d'*Amadæus Guimenius*, et néanmoins ce pape ne laissa pas de condamner nommément l'*Amadæus Guimenius*, par un décret particulier du 5 avril 1666, de même que le pape Clément X, par un autre du 12 septembre 1675; et enfin Innocent XI, par un décret exprès en forme de bulle, du 16 de septembre 1680, sous peine d'excommunication (Voy. Recueil, t. vi, p. 47, 48).

L'*Apologeticus Theologiæ moralis*, du père Fabri (Recueil, t. vi, p. 48), a été pareillement condamné à Rome, comme l'avoue Tornellus en parlant de Fabri. (Note de l'abbé Le Dieu.)

elles ont été ôtées de la censure, ça été par politique et par ménagement : *Ut enim jesuitæ in hoc conventu, patronos magni nominis habuerunt archiepiscopos et episcopos ; ita et ipsi jansenistæ quosdam theologastros a partibus suis stantes, omnemque pro ipsis lapidem moventes, nec minus quam pro aris et focis dimicantes, experti sunt ; quibus insignes theologos cedere vis fuit. Cardinales autem Sfondratum et Gabrielium, pessimorum errorum fœce sordidos , a meritis plagis sua purpura vindicavit*<sup>1</sup>.

A la fin de la semaine dernière, et les deux premiers jours de celle-ci, les pensions ont été réglées. M. l'évêque de Meaux a proposé et obtenu une pension de 1,000 francs par an, pour M. de Targni, docteur de M. l'abbé de Louvois : et 2,000 francs pour les pauvres Écossais étudiants ou prêtres réfugiés à Paris. On voit bien qu'on a voulu faire ce plaisir à la reine d'Angleterre. En sera-t-il récompensé d'un chapeau ? J'en doute fort. Il a encore obtenu 200 francs de pension pour la communauté de Sainte-Anne, de la Ferté-sous-Jouarre, à cause de l'instruction que ces sœurs donnent aux jeunes filles nouvelles catholiques de son diocèse.

Il est à présent bien certain que le cardinal de Bouillon est dépouillé de sa charge de grand-aumônier, que le roi a donnée à M. le cardinal de Coislin, et la charge de premier aumônier du roi donnée en titre à M. l'évêque de Metz, au lieu qu'il ne l'avoit qu'en survivance.

—Ce matin mercredi 15, on a parlé de donner à ce cardinal les 6,000 francs de pension que le cardinal de

<sup>1</sup> « De même que les jésuites eurent pour patrons dans cette assemblée des archevêques et des évêques de grand nom, ainsi les jansénistes ont eu pour les soutenir quelques *théologastres* qui remuèrent ciel et terre et combattirent comme pour leurs foyers, et qui obligèrent les grands théologiens à céder. Quant aux cardinaux Sfondrate et Gabrielli, souillés des plus méchantes erreurs, leur pourpre les garantit de coups qu'ils méritaient bien. »



Bouillon avoit ci-devant sur le clergé. Cette après-dinée il n'y a pas eu d'assemblée.

—Ce jeudi, 16 de septembre 1700, M. de Meaux a été du matin à l'assemblée, puis chez M. l'archevêque de Bourges, traiter l'affaire de la juridiction. M. le cardinal de Noailles est venu ici à l'assemblée de relevée, dans laquelle a été fait lecture par M. l'évêque de Meaux de sa lettre latine à tous les prélats du royaume, qui doit accompagner la censure, elle a été universellement approuvée et signée de toute l'assemblée. Le procès-verbal des séances auxquelles M. le cardinal de Noailles a présidé, et qui contient le Mémoire du rapport de la morale fuit par M. l'évêque de Meaux, a été lu tout entier dans cette même séance et signé par cette Éminence. La pension de M. le cardinal de Coislin n'a pas encore été arrêtée.

—Ce vendredi, 17 de septembre 1700, du matin, M. de Meaux a rendu compte en un mot des affaires de la juridiction. M. de Reims a dit qu'il avoit proposé au roi que les 6,000 francs de M. le cardinal de Bouillon fussent donnés à M. le cardinal de Coislin, et sans autre délibération il a été convenu simplement que ce cardinal en jouiroit en vertu de lettres patentes par lesquelles le roi lui a accordé une pareille pension sur le fonds du clergé. Voici maintenant de quelle manière M. de Reims a ménagé cette affaire.

Il est certain que tous les biens de M. le cardinal de Bouillon sont saisis par arrêt du conseil à la diligence des intendans, chacun dans leur généralité, et tant les biens patrimoniaux qu'ecclesiastiques. M. de Reims a donc proposé au roi que les 2,000 écus que le cardinal a à reprendre sur le clergé demeuraient dans la caisse du receveur sans être saisis, pour en être disposés par l'autorité du roi en faveur de qui il lui plaira. Le roi l'a ainsi agréé, et l'assemblée se soumet à ce que le roi en ordonnera pour M. le cardinal de Coislin.

M. de Meaux a travaillé encore aujourd'hui avec M. Loïs, avocat du clergé, sur les affaires qui doivent

être traitées dans la conférence avec M. le chancelier et les autres commissaires du conseil, dimanche à Versailles.

Il se porte à merveille, Dieu merci, après un si grand travail. Toute sa joie est de voir fleurir la bonne doctrine. C'est pourquoi il est très-aise d'apprendre que les docteurs parlent bien en Sorbonne contre l'idolâtrie de la Chine : il s'y intéresse autant que s'il étoit à leur tête. Il n'en est pas de même des jésuites, qui ne cherchent que les opinions nouvelles et flatteuses et non la vérité. Le P. Gaillard étant ici lorsque se fit la délibération de traiter de la doctrine et de la morale, disoit qu'il étoit ravi que l'on condamnât les relâchemens et qu'il reviendrait voir le succès de cette juste entreprise. Il n'a garde de tenir parole ni de venir recevoir la confusion de la condamnation de sa compagnie. Quand donc il faisoit un si beau semblant, c'étoit un espion qui vouloit faire parler M. de Meaux et les autres ; et nous avons aussi remarqué combien il s'informoit de toutes choses, et des opinans et de leurs avis en particulier, *non si fidare*.

—Samedi matin, 18, on n'a fait que paroître à l'assemblée ; le soir, coucher à Versailles. M. de Reims a fait donner deux bourses à chacun des agens. Il leur en avoit voulu ôter une : ils en firent bruit, et ont par là conservé leur droit.

Samedi soir, en arrivant à Versailles, M. de Meaux est allé chez M. le chancelier, où il a eu avec lui une conférence préliminaire sur le cahier.

—Ce dimanche, 19 septembre 1700, M. de Meaux a ouï la messe à sept heures du matin, et à neuf heures précises il s'est rendu chez M. le chancelier avec messeigneurs de Chalon, Rennes, Glandève et Séez, et autant d'abbés. M. de Meaux a présenté le cahier et appuyé de vives raisons les demandes du clergé dont j'ai dit un mot ci-dessus. M. le chancelier a tout reçu assez froidement, demeurant fort sur la réserve et presque la négative. Voilà M. de Meaux déchargé de toutes les affaires et n'a

que demain à penser à son sermon de mardi ; ce soir il ne laisse pas d'aller à la promenade.

—Ce lundi, 20 septembre 1700, il a été au lever du roi, où il a reçu mille complimens sur la censure : chacun l'a trouvée très-moderée et très-sage. La préface et les chapitres de doctrine, surtout la conclusion, sont estimés dignes des saints Pères et des meilleurs temps de l'Église ; le courtisan, la robe, tous parlent ainsi.

Il a donné la communion à madame la duchesse de Bourgogne aux Récollets, puis s'en est venu dîner chez lui, où s'est trouvée une troupe d'ecclésiastiques et d'abbés ne cessant de lui applaudir.

A deux heures de relevée s'est faite la harangue au roi par M. l'évêque de Montauban, qui a très-bien réussi : le clergé en corps allant remercier le roi de lui avoir permis de s'assembler. Le discours étoit bon, mais rien d'extraordinaire ni de relevé. M. de Meaux a fort loué l'endroit où l'orateur a parlé de la censure avec une fermeté vraiment épiscopale. Chacun lui a fort applaudi, d'autant plus qu'avec un beau son de voix il a aussi très-bien prononcé.

On commence à dire que les jésuites enragent dans leur cœur de la censure ; mais ils n'osent s'en plaindre, et d'autant plus qu'elle est applaudie généralement, tant on est frappé de l'excès de leur relâchement et de leur corruption.

Après la harangue, M. de Meaux a été au conseil qui s'est tenu jusqu'à cinq heures. C'est ainsi que M. de Meaux est à tout, et qu'après avoir paru sublime théologien, il devient magistrat et homme de robe. Il nous disoit ces jours passés que M. le chancelier s'étoit plaint de la condamnation de la probabilité : « Il faudra, disoit M. de Meaux, l'en instruire en particulier, et il changera bientôt de langage. » Je ne doute pas que dans la conférence de samedi dernier il ne lui en ait parlé comme il le souhaitoit.

Conchée à Saint-Germain, où M. Bossuet est aussi venu.

—Ce mardi 21, fête de saint Mathieu, M. de Meaux a dit la messe de bonne heure, puis il est encore allé à la messe de l'assemblée. Il a aussi assisté à l'assemblée même, où il a dit encore un mot de la juridiction en rendant compte de sa députation et conférence avec M. le chancelier, sur le sujet du cahier du clergé ; ensuite le procès-verbal a été lu et signé de toute l'assemblée, et cette assemblée s'est ainsi séparée.

A quatre heures après-midi, il a fait sa prédication dans la chapelle du château de Saint-Germain, devant le roi et la reine d'Angleterre, tout le clergé présent et la cour d'Angleterre. Il a pris son sujet de la conversion de saint Mathieu, dans laquelle il a particulièrement fait voir la toute-puissance de Dieu, qui change les cœurs tout d'un coup quand il lui plaît, quelquefois avec éclat, comme il est arrivé à saint Paul ; d'autres fois sans faire semblant qu'il y pense seulement, comme ici où cette vocation se fit en passant : *præteriens Jesus*, etc.... En finissant, il s'adressa à Dieu par une prière très-touchante, en lui demandant ses bénédictions sur le roi, la reine, le prince de Galles et la princesse sa sœur, en joignant à chaque personne son éloge particulier. Il appuya davantage sur les espérances que le prince de Galles devoit avoir de remonter sur le trône pour l'intérêt de la religion, relevant ses espérances par la toute-puissance de Dieu, dont il rapporta d'admirables exemples très-consolans et très-touchans pour de tels auditeurs. Il commença par David, berger, et depuis exilé chez ses ennemis et chassé même de chez eux, et néanmoins élevé sur le trône. Joas, encore à la mamelle, sauvé de la fureur d'Athalie, fut un autre exemple très-touchant, représenté élevé dans le temple sous la main de Dieu, et conduit de là sur le trône, sans guerre ni émotion et sans répandre de sang que celui de la meurtrière Athalie. Louis d'Outre-Mer vint à son tour ; sauvé en Angleterre, il en revint prendre possession du royaume de France : application au prince de Galles par contraste, etc....

Tout ce sujet étoit plein des plus puissans motifs de consolation; car la toute-puissance de Dieu paroissoit sans cesse opérant toutes les merveilles de la grâce sur les cœurs, et non-seulement pour les détacher d'eux-mêmes, mais encore des grandes richesses et de toutes les grandeurs du monde. Là, sans parler au roi et à la reine de leur affliction, il faisoit voir, pour la consolation, que cette toute-puissance de Dieu se faisoit sentir particulièrement dans la tribulation et dans les infortunes; qu'alors l'esprit humain ne trouvant plus de ressource à ses maux, elle se plaisoit à faire ses plus grandes merveilles, pour apprendre à la créature sa dépendance du Créateur : *Dominus mortificat et vivificat; deducit ad inferos et reducit.* Tout le discours étoit une sublime théologie de cette sorte, et partout également consolant pour des rois dans un si grand malheur, sans néanmoins leur tracer jamais pas la moindre idée de leur chute; mais leur mettant continuellement cette toute-puissance divine devant les yeux, au milieu de ses œuvres admirables qu'elle sait opérer. On voyoit passer de temps en temps, comme des éclairs, de vifs traits d'éloquence; et néanmoins le prédicateur revenoit aussitôt au style simple et familier d'une homélie; car ce fut le caractère de tout ce discours plein de la parole de Dieu, des paraboles et des exemples les plus familiers de l'Évangile.

La couchée à Versailles. Ce soir, le roi a donné à l'abbé Boutard<sup>1</sup> une pension de mille francs par an, et à la veuve Ferréol environ cinq mille francs sur le prix des deux

<sup>1</sup> L'abbé Boutard fut un littérateur assez distingué. Il fit une grande quantité de vers latins pour les statues et les monuments de Louis XIV. Il prenoit le titre de *Poète de la famille royale*. Il se fit connaître à Bossuet par une ode dont il accompagna un pâté envoyé à l'évêque de Meaux, par Mlle de Mauléon, son amie, le jour de sa fête. Il fit quelques autres poésies à la gloire de Bossuet. Ses vers latins sont assez bons, mais ses vers français n'ont aucun mérite.

charges de son mari, le roi ayant donné le surplus à deux de ses officiers. C'est principalement M. Bontemps qui a servi l'abbé Boutard ; mais le témoignage de M. de Meaux l'a aussi fort aidé, et surtout auprès de M. de Pontchartrain, qui a aidé à conclure promptement la chose.

— Ce mercredi, 22 de septembre 1700, M. de Meaux a été au lever du roi et à la messe de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, de qui il a obtenu la permission de ne pas aller à Fontainebleau, mais de passer dans son diocèse ce temps du voyage. Il a aussi passé au dîner du roi.

Après son dîner, M. de Reims l'est venu voir, qui, s'étant mis sur la censure, a dit combien chacun en étoit content et le grand débit qui s'en fait à Paris, où il y en a déjà plus de quinze cents de vendues, sans compter les présents du clergé. Il avoua que c'est à M. de Meaux qu'on en étoit principalement redevable et au *boulet rouge*. « Ce mot de M. l'évêque de Marseille dit en dérision, ajouta-t-il, est devenu en honneur, et je ne le laisserai pas mourir. Le roi le sait : je le lui ai dit, lui montrant M. le cardinal de Noailles : Voilà *mon boulet rouge*, et ce cardinal ne s'en fâche pas. » Il ajouta que, dans le même temps, il dit au roi, parlant de M. de Meaux : « C'est le plus digne homme, Sire, de votre royaume ; » et de M. l'évêque d'Apt, que c'est le plus indigne. Sur cela, il est tombé sur M. d'Auch et son manège dans l'assemblée pour le service des jésuites, qu'il en étoit bien informé, et que c'étoit un beau sujet d'anecdotes dont il promit de faire lui-même l'histoire<sup>1</sup>. « S'il s'en mêle, dit un autre tout bas, on le lui rendra bien, car c'est sur lui que les anecdotes rouleront principalement. » Il ajouta sur M. d'Auch, que sa lettre au roi, au sujet de son assemblée provinciale sur M. de Cambrai, étoit bien impertinente et contenoit une proposition censurable. Il voulut la voir et la lire à l'assemblée, M. l'archevêque de Bourges présent. L'imperti-

<sup>1</sup> Il avoit déjà dit à d'autres ce dessein des anecdotes, qu'il a aussi déclaré vouloir tenir secrètes. (Note de l'abbé Le Dieu.)

nence est que ce prélat dit que la circonstance de l'erreur de M. de Cambrai les avoit portés, lui et les prélats de sa province, à accepter la constitution de Rome contre son livre ; et la proposition censurable est celle où il ajoute tout de suite, que c'est pour obéir aux ordres du roi qu'ils ont accepté la constitution ; qu'il avoit tenté deux ou trois fois de déférer cette proposition à l'assemblée, lorsqu'il voyoit M. d'Auch et son parti faire tant d'offres pour les jésuites.

Sur cela, il dit que Dieu les avoit visiblement aveuglés les uns et les autres, puisque la proposition d'examiner ayant une fois passé et la commission ayant été établie par délibération, il falloit, quoi qu'ils fissent, qu'il y eût un rapport ; que c'étoit à la proposition de la chose qu'ils auroient pu l'embarrasser, en la rejetant sous le prétexte de trop d'affaires ; car les comptes étoient en trop grand nombre ; et aussi par la raison de la petite assemblée : qu'un si grand dessein étoit plus digne d'une grande assemblée, où il y avoit aussi, dans le plus grand nombre, un meilleur conseil. Après cette commission établie, ils pouvoient bien faire reculer, mais non faire manquer la chose. Je sais que leur dessein étoit de demander qu'on se transportât à Paris, où l'on auroit les évêques qui y sont et que l'on prieroit de se joindre à l'assemblée. « J'avois pris sur cela les devans auprès du roi, dit M. de Reims ; le roi m'avoit donné parole qu'il ne permettroit pas d'appeler les autres évêques, n'y ayant pas d'exemple qu'une assemblée tenue à Saint-Germain y fît venir des évêques de Paris ; mais seulement que quand l'assemblée s'étoit tenue à Paris, il y avoit quelque exemple qu'alors les évêques se trouvant dans la même ville, y avoient été invités. »

« Ils ont été très-aveugles, ajouta-t-il ; c'est les bons Pères qui ont prié qu'on épargnât leur thèse pélagienne de leur collège de Paris, en demeurant d'accord de laisser censurer celle de leur collège Ludovisio de Rome. Cependant la censure de celle-ci est bien plus importante, car c'est

leur pacte, qui est de leur invention qui se trouve ici condamné, et qui ne l'avoit jamais été, pas même à Rome. Nous les tenons donc en échec sur ce point là. Au lieu que leur pélagianisme a été tant de fois condamné et par l'Église et nouvellement par le concile de Trente, qu'il n'y a rien à craindre de cette doctrine. De même sur la probabilité, ils ont cru tout éviter, en évitant la censure de quelques-unes de leurs propositions sur cette matière, mais le décret sur cette même matière la condamne par le fond, chose aussi qui n'avoit point été jusqu'ici condamnée si avant. L'amour de Dieu dans l'attrition n'est pas une doctrine moins importante, et qui ne les doit pas moins embarrasser, aussi bien que la censure de leur proposition tirée de leur *factum* de Besançon en réponse à celui des curés.

« Ces curés les avoient accusés et déferés au chapitre, le siège vacant. Dès que le nouvel archevêque fut nommé, voulant favoriser les jésuites, et leur épargner une censure : « Défendez-vous, leur dit-il, par quelque écrit public, « afin que j'aie cette raison de ne vous pas censurer. » Les bons Pères donnèrent dans le piège en faisant leur *factum* pour répondre à celui des curés, où ils avouèrent la proposition déferée sur l'attrition sans aucun retour vers Dieu, et nous ont donné ce moyen à nous de les censurer. » Ainsi se passa cette conversation de M. de Reims, M. de Bourges présent, applaudissant à tout ce qui se disoit contre les jésuites.

De là M. de Meaux est allé au conseil; au retour, a reçu nouvelle de l'extrémité où se trouve réduit M. le procureur général, dans sa maison et terre de Ferrière, près de Lagny.

—Ce jeudi, 23 de septembre 1700, M. de Meaux a été au lever et à la messe du roi, qu'il a vu partir pour Fontainebleau. Après quoi M. l'abbé Bossuet est parti pour Ferrière, où il s'en va voir M. le procureur général. M. de Meaux est aussi parti pour Saint-Germain en Laye, où il a diné, et puis s'est allé promener au Val; au retour il a rangé ses lettres et papiers jusqu'au souper, puis il est



allé voir le roi et la reine d'Angleterre, et s'est venu coucher.

—Ce vendredi, 24 septembre 1700, M. de Meaux a ouï la messe aux Récollets et est parti de Saint-Germain pour venir dîner à Paris. Il nous a dit en chemin qu'hier il avoit reçu nouvelle au soir que M. le procureur général étoit à l'agonie, et que c'étoit ce qui l'avoit fait partir avant midi, sans quoi il auroit diné à Saint-Germain. Ce magistrat étoit en effet à l'agonie, dès le mercredi 22 septembre, et mourut le vendredi 24, deux heures après minuit, ayant perdu toute connaissance dès le mercredi. M. de Meaux a donc diné dans cette ville, où il a trouvé sa nièce arrivée et fort désolée. Après le dîner il a écrit à M<sup>me</sup> de Maintenon à Fontainebleau, et a joint à sa lettre un placet pour le roi, où il est dit que la charge a coûté 500,000 francs, sur quoi il y a un billet de retenue de 200,000 francs seulement, que la famille est nombreuse, etc. M. de Ribaire, M. Bossuet et M. l'abbé son frère, sont allés en poste à Fontainebleau, sans doute pour les intérêts de la succession et le prix de la charge de procureur général. M. de Meaux a couché à Paris.

—Samedi 25, séjour à Paris; sur le soir, le corps de M. le procureur général a été porté à Saint-Nicolas-des-Champs, lieu de sa sépulture et de sa famille, sans assemblée que celle des parens.

—Ce dimanche 26, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et s'en est allé dîner à Conflans, où tous les prélats de l'assemblée étoient invités. Dans la soirée M. l'abbé Bossuet est revenu de Fontainebleau. On ne dit pas encore le succès du voyage.

—Ce lundi 27, M. de Meaux mettant avec moi ses papiers en ordre, m'a dit qu'il alloit travailler à son ouvrage de la *Politique* et y mettre la dernière main<sup>1</sup>. Il a été chez

<sup>1</sup> Il s'agit ici de l'ouvrage intitulé : *Politique tirée de l'Écriture sainte*. Cet ouvrage avait été fait en partie pour l'éducation du dauphin.

Rigaud l'après-dîner faire retoucher ses deux portraits, pour M. le Chantre et pour M. de Moreri, de Meaux.

—Ce mardi 28. il a dit la messe des morts pour M. Arnauld de La Briſſe, procureur général; et a passé la journée à ranger encore ses portefeuilles. Il m'a dit qu'il attendoit ici l'occasion de parler à M. le cardinal de Noailles, qui est en visite dans quelques paroisses. M. l'abbé Bossuet est allé à Fontainebleau : ainsi le voilà devenu solliciteur des affaires de la maison de feu M. le procureur général. M. de Meaux m'a dit aussi ce matin en remuant ses papiers, qu'il veut mettre incessamment la dernière main à son ouvrage : *De Ecclesiasticâ potestate*, qu'il intitule à présent : *Gallia orthodoxa* <sup>1</sup>. Il a été voir ces jours-ci M<sup>me</sup> de Fontevault, logée à Paris aux Filles-Dieu.

Tout en rangeant ses papiers, M. de Meaux me disoit ce matin que, dans la censure, ce qui lui avoit fait plus de plaisir, étoit la condamnation du pacte qui n'avoit encore été condamné jusqu'ici d'aucun endroit, et dont la censure retombe sur toute la doctrine de Molina sur la grâce, et renverse son système. Il assure bien que M. le cardinal de Noailles publiera dans son diocèse la censure du clergé, par un mandement exprès, avec ordre de s'y conformer, dans tous les points de doctrine et de morale, par où il prétend qu'on arrêtera la liberté que prennent les jésuites de glisser dans leurs thèses leurs pernicious sentimens dans la doctrine et dans la morale. Pour M. de Reims, il dit partout qu'il donnera cette barrière aux bons Pères

<sup>1</sup> Cet ouvrage est la fameuse *Défense de la Déclaration du clergé de France*. On voit par ce témoignage de l'abbé Le Dieu que Bossuet n'avoit point renoncé à la publier, comme certains écrivains l'ont prétendu. Nous possédons l'original de ce précieux ouvrage. L'abbé Le Dieu n'étoit pas sûr du nouveau titre que Bossuet vouloit donner à son livre. Il avoit d'abord mis *Gallia vindicata*. Il a biffé ce dernier mot pour mettre *orthodoxa*. Le titre de *Gallia orthodoxa* est resté à la première partie de la *Défense de la Déclaration*.

de son diocèse en publiant la censure en latin et en françois *avec toutes ses sausses*.

—Ce mercredi, 29 de septembre 1700, fête de Saint-Michel, monseigneur de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, nous avertissant que c'est le jour de son baptême; en feuilletant ensuite ses papiers il m'en a mis en main un, tout de son écriture, qui est une feuille de papier à grande lettre, et contient tout le corps de la doctrine sur la grâce dont est composée l'ordonnance sur la grâce, de M. l'archevêque de Paris, aujourd'hui cardinal de Noailles, du 20 d'août 1696. Tant il est vrai que M. de Meaux en est auteur. On y voit en effet son argument tiré de la prière, dans toute son étendue. Je garde cette feuille avec les mémoires et écrits que j'ai pour servir à la vie de ce grand homme, et je l'ai jointe à l'ordonnance même de M. de Paris, gardée à Meaux avec mes autres mémoires. Dans l'après-dîner, il a été voir M. le cardinal de Noailles; et de là à Saint-Lazare, où il a arrêté trois sœurs de la charité pour le service des pauvres de l'hôpital-général de Meaux, dont j'ai passé le contrat comme procureur. Étant à l'archevêché il y a fait venir M. Bossuet son neveu, et M. de La Brieffe conseiller au parlement, et il les a présentés tous deux à M. le cardinal. Ainsi c'étoit là la principale raison qui lui faisoit désirer de voir en particulier cette Éminence, pour faire plaisir à M. de La Brieffe et à toute cette famille, dont il se rend le protecteur.

—En effet, aujourd'hui 30 de septembre 1700, M. de Meaux a reçu dès le matin la nouvelle, par un exprès venu de Fontainebleau de la part de M. l'abbé Bossuet, que le roi a donné à M. d'Aguesseau, avocat général, la charge de procureur général, en payant les deux cents mille francs du billet de retenue, et encore cent mille francs, savoir : soixante mille francs pour M. de La Brieffe, conseiller, et quarante mille francs au jeune de La Brieffe, garçon du second lit. Il semble donc que cela est accordé à la considération de M. de Meaux, aussi bien qu'au ser-

vice de feu M. le procureur général. C'est, en effet, M. de Meaux qui seul parla d'abord au roi dans l'extrémité de la maladie de M. le procureur général, et qui depuis sa mort a envoyé le placet et écrit à M<sup>me</sup> de Maintenon; et aussitôt qu'il en a eu la nouvelle, il est allé la porter à M<sup>me</sup> la procureuse générale.

M. de Meaux et toute la famille a assisté au service qui s'est fait pour M. le procureur général, à Saint-Nicolas-des-Champs; M. l'abbé Bossuet est arrivé ce soir de Fontainebleau, où il étoit allé uniquement pour l'affaire de la charge.

— Vendredi, séjour à Paris. Samedi, visite de M. de Meaux à Navarre.

— Dimanche, 3 d'octobre 1700, plusieurs visites de M. de Meaux, actives et passives, dans la ville.

— Lundi 4, a été visité par M. l'abbé Pirot et a été avec lui en grande conférence, sans doute sur les affaires de Sorbonne, où les jésuites remuent beaucoup, employant toutes sortes de sollicitations, même celle de Monsieur; cependant jusqu'ici le plus grand nombre des opinans est contre eux.

— Mardi, 5 d'octobre 1700, après la messe, M. de Meaux a travaillé avec ses gens d'affaires; c'est principalement pour régler ses affaires qu'il s'est tant arrêté ici. Un M. Cornuti, qui en prend connaissance, étoit allé à Caen et au Plessis, il en arrive à présent, et a vu ce matin M. de Meaux qui attendoit son retour pour partir pour Meaux. Cette après-dinée, M. de Meaux a encore travaillé avec M. Cornuti; puis il est allé à l'archevêché à un rendez-vous pris avec M. le cardinal de Noailles et M. l'abbé Bossuet.

— Mercredi, 6 d'octobre 1700, M. de Meaux entre à présent dans un si grand détail de ses affaires, que, par la connaissance qu'il en a eue, par rapport à la conduite de Levacher, son maître d'hôtel, il a pris de lui-même la résolution de le renvoyer, comme il a fait aujourd'hui; cet homme étoit grand dépensier, même sur sa personne;

combien plus dans une grande maison. Ce soir, on apprend la mort du pape, arrivée la nuit du 27 septembre au 28, 1700.

— Ce jeudi 7 d'octobre, tout se prépare pour aller demain coucher à Meaux.

— Ce vendredi, 8 d'octobre 1700, dans le chemin de Paris à Meaux, on a lu quelque chose d'un nouveau livre de Hollande sur la grâce<sup>1</sup> où l'ordonnance de M. le cardinal de Noailles, du 20 d'août 1696, est directement attaquée par des réflexions particulières sur chaque endroit de l'ordonnance. Ce qui a donné lieu à M. de Meaux de dire, deux jours depuis étant à Meaux, que M. le cardinal de Noailles lui avoit dit qu'il faudroit enfin qu'il écrivit sur la grâce; bien entendu, en défense de cette ordonnance qui est son propre ouvrage. Il avoit déjà commencé à le faire en répondant au problème ecclésiastique<sup>2</sup>. Son écrit sur ce sujet me tomba entre les mains, à Paris, ces jours passés, lorsque je travaillois avec lui à mettre ses papiers en ordre. Il m'ordonna de porter cet écrit à Meaux, pour le joindre aux matières de la grâce; cependant ce n'est pas de quoi il veut présentement s'occuper. Dès Paris, il m'a dit qu'il alloit mettre la dernière main à la *Politique*. Ce soir, couchée à Meaux.

Avant son départ, il écrivit à M<sup>me</sup> de Maintenon en des

<sup>1</sup> *Instructions sur la grâce, selon l'Écriture et les Pères*, par feu M. Arnauld, docteur de Sorbonne, avec l'*Exposition de la foi de l'Église romaine, touchant la grâce et la prédestination*, par M. Barcos, et plusieurs autres pièces sur ce sujet; à Cologne, chez P. Marteau, 1700. (Note de l'abbé Le Dieu.)

<sup>2</sup> Cet écrit contre le Problème est son *Avertissement* sur le livre des *Réflexions morales* du père Quesnel. Nous possédons l'original de cet important ouvrage ainsi que la copie destinée par Bossuet à l'imprimeur. On peut voir, par ce témoignage de l'abbé Le Dieu et par plusieurs autres que nous rencontrerons dans ce *Journal*, que Bossuet n'a pas plus désavoué son *Avertissement* que la *Défense de la Déclaration*.

termes pleins de grands sentimens de reconnaissance, de cordialité et d'attachement sur le sujet des cent mille francs que le roi a donnés de plus que ne portoit le billet de retenue de M. le procureur général défunt. Ce qui fait encore voir que cette grâce est venue par le canal de M<sup>me</sup> de Maintenon, à la sollicitation de M. de Meaux, qui lui en écrivit d'abord. Il semble que M. le cardinal de Noailles y est aussi entré pour quelque chose, comme M. de Meaux s'en est expliqué dans l'occasion.

—Dès le samedi, 9 d'octobre 1700, fête de Saint-Denis, M. de Meaux a fait assembler les syndics du clergé pour les comptes des décimes et pour l'imposition du don gratuit. MM. du chapitre, M. le doyen portant la parole, sont venus complimenter M. de Meaux sur la mort de feu M. le procureur général; et M. de Meaux a témoigné être fort content de cette honnêteté.

—Ce dimanche, 10 d'octobre 1700, M. de Meaux a fait continuer l'assemblée des syndics; et l'après-dînée il est allé à l'hôpital-général tenir le bureau extraordinaire, auquel tous les administrateurs ont été appelés, et par eux a été ratifié le contrat d'établissement des trois sœurs de la charité pour la conduite et le gouvernement des pauvres, M. le lieutenant général même et les autres magistrats ayant agréé cet établissement avec une grande unanimité. Aujourd'hui on a reçu le mandement latin de M. le cardinal de Noailles, en date du 5 d'octobre 1700, par lequel il ordonne la publication de la censure du clergé par tout son diocèse, pour la doctrine en être enseignée partout et dans toutes les communautés et collèges, par ceux même qui se prétendroient exempts, avec défense expresse d'enseigner une autre doctrine; et c'est ainsi qu'il ne ménage point du tout les jésuites.

Par les extraordinaires venus de Rome, depuis la mort du pape, l'on a nouvelle que la censure du clergé y est très-bien reçue de tous les savants et tous les gens de bien. Toutes les lettres portent que les jésuites s'étoient fort vantés d'empêcher, par leurs amis qu'ils avoient en

grand nombre dans l'assemblée, qu'il s'y fît aucune censure. On est ravi à Rome comme à Paris de les voir fondus : il faut attendre des nouvelles plus particulières.

Ce dimanche, M. et M<sup>me</sup> Bossuet, avec M. Chasot, sont arrivés à Meaux.

—Ce lundi, 11 d'octobre 1700, l'assemblée du clergé se tient toujours à Meaux, et l'après-dinée M. de Meaux, avec sa compagnie, est allé coucher à Germigny.

—Ce mardi, 12 d'octobre, séjour à Germigny. Ces jours passés, à Meaux, lorsqu'on parloit de l'*Index* des pères Bénédictins, pour leur *Saint Augustin*<sup>1</sup>, et de la préface qu'ils y ont mise à la tête, dont je vanlois la doctrine sur la grâce, et que le père Mabillon en attribuoit l'exactitude à M. de Meaux, notre prélat, dit nettement que ce père en est auteur, et qu'il l'a concertée avec lui-même. Voilà pourquoi le père Mabillon m'écrivit lui-même sur ce sujet, que M. de Meaux y avoit eu bonne part. M. de Meaux ajouta que le père dom Thomas Blampin se plaignoit de ce que la préface qu'il avoit composée pour cet *Index*, avoit été rejetée; et M. de Meaux dit encore que c'étoit avec raison, parce qu'elle étoit pleine des principes des jansénistes. Il est aisé maintenant de se rappeler le temps que le père Mabillon vint plusieurs fois conférer avec M. de Meaux sur ce sujet<sup>2</sup>.

Ce fut après Pâques, au retour de M. de Meaux à Paris, où il trouva le bon père Mabillon très-alarmé de ce que

<sup>1</sup> *Index* des Bénédictins sur saint Augustin; Mabillon, auteur de la préface, y suit les principes de M. de Meaux. Lettre du P. Mabillon, du 6 d'août 1700, qu'il m'a écrite sur ce sujet, gardée à Meaux, jointe à l'ordonnance de M. de Paris sur la grâce, avec d'autres pièces et mémoires qui regardent cette matière et M. de Meaux pour la part qu'il y a eue. (Note de l'abbé Le Dieu.)

<sup>2</sup> L'édition bénédictine des *OEuvres de saint Augustin* fut faite par les soins des pères Blampin et Mabillon; comme elle avoit été attaquée par les jésuites, Mabillon s'entendit avec Bossuet pour faire la préface qui se trouve à la fin de ces *OEuvres*, et dans laquelle on venge l'édition bénédictine des accusations de la cabale des jésuites.

M. l'évêque de Chartres osoit encore soutenir qu'il falloit supprimer le *Saint Augustin* des pères Bénédictins, parce qu'ils y avoient répandu le venin du jansénisme, suivant l'accusation de l'abbé Allemand. Alors M. de Meaux le rassura, en lui inspirant les principes dans lesquels il falloit traiter cette matière pour fermer la bouche à leurs adversaires. Dès ce temps, M. l'archevêque de Paris, aujourd'hui cardinal de Noailles, entra dans ce dessein avec M. l'archevêque de Reims. Ce qui a produit cette préface, et le dessein de la dédier au clergé de France, en y mêlant les éloges des prélats que je viens de nommer. Ainsi M. l'évêque de Chartres a fait bien du bruit inutilement.

—Ce mercredi, 13 octobre 1700. Séjour continué à Germigny; c'est toujours le dessein de M. de Meaux d'employer le temps de sa retraite en ce lieu, à finir son ouvrage de la *Politique*, et cependant il a passé toute la matinée de ce jour et jusqu'à deux heures après midi, à lire tout le livre nouveau de Hollande marqué ci-dessus, composé contre l'ordonnance de M. le cardinal de Noailles sur la grâce. Ce livre est intitulé : *Instructions sur la grâce, etc.*, par feu M. Arnauld, sans nom d'imprimeur, mais seulement l'année 1700. Ce premier traité est court, il en suit un plus long intitulé : *Doctrine de M. Arnauld sur la grâce, etc.*, et après viennent les réflexions sur l'ordonnance de M. de Paris. Voilà donc le dessein de M. de Meaux assez déclaré d'écrire sur la grâce. Et je ne doute pas qu'au premier jour il n'en fasse une lettre expresse à M. le cardinal de Noailles, pour l'instruire de la doctrine de ce dernier livre contre son ordonnance. Ce cardinal est d'hier à Fontainebleau, d'où il doit partir jeudi prochain pour Antibes, où il s'embarquera.

Depuis trois ou quatre jours, il court un bruit incertain de la mort du roi d'Espagne, on assure seulement qu'il a reçu l'extrême onction.

—Ce jeudi, 14 d'octobre 1700, M. de Meaux reçoit la nouvelle certaine de la mort du roi d'Espagne, arrivée le 2 de ce mois. Séjour à Germigny.



—Ce vendredi 15, on va à Meaux à la conférence : couchée à Germigny. — Le même séjour le samedi 16 et le dimanche 17. On apprend de Paris que la délibération de Sorbonne avance fort sur l'affaire de la Chine. Près de 140 docteurs ont opiné : dont il y en a 99 pour l'avis des députés et 38 ou 39 de l'avis de M. le Caron, c'est-à-dire, pour les jésuites.

—Ce lundi, 18 d'octobre 1700, séjour à Germigny; M. de Meaux est tout à fait appliqué à son *Traité de la Politique*, sans que les compagnies qui lui viennent l'en distraient.

—Ce mardi 19 et mercredi 20, de même. On reçoit aujourd'hui nouvelle que la censure de la Faculté de théologie de Paris contre les propositions des pères Lecomte et Le Gobien a été conclue et arrêtée lundi 18 d'octobre 1700, et qu'hier mardi elle fut confirmée sans aucune opposition, suivant l'avis des députés.

—Ce jeudi et vendredi, séjour à Germigny. M. de Meaux est toujours également appliqué à son *Traité de la Politique*. Hier il reçut des lettres de M<sup>me</sup> l'abbesse de Fontevault, de Fontaines où elle est, et M. de Meaux lui répondit en lui promettant de l'y aller voir. Aujourd'hui vendredi, étant prêt à partir, il a fait une chute de son haut, la tête contre le pavé. où il a eu une petite bosse sans aucun autre accident ni danger, qui néanmoins a rompu le voyage de Fontaines, et l'a retenu dans sa chambre. Il vient de recevoir la censure de Sorbonne imprimée, à laquelle il a fort applaudi ; ce vendredi soir, il se porte très-bien.

—Ce samedi, 23 d'octobre 1700, on a nouvelle que le roi d'Espagne se porte bien, par un courrier exprès envoyé au roi. M. de Meaux est en parfaite santé, il est allé à Fontaines.

—Ce dimanche 24, M. de Meaux a dit la messe à sa chapelle, il a assisté à vêpres à la paroisse, il a continué son travail sur la *Politique* et jouit d'une santé parfaite ; avis que M. Phelipeaux, intendant de Paris, arrive à Meaux pour coucher. M. de Meaux et toute sa famille s'y est

rendu ce lundi 25 pour dîner avec lui. Ce mardi 26, la dernière conférence, à l'occasion de laquelle monseigneur de Meaux a dîné au séminaire avec son clergé. Les nouveaux catholiques mandés par M. l'intendant, et mulctés de diverses amendes.

—Ce mercredi 27, départ de M. l'intendant pour Paris. Sur le soir retour de M. de Meaux à Germigny. — J'ai passé à Meaux pour mes affaires particulières, ces jeudi, vendredi et samedi, 28, 29 et 30 d'octobre, et ce dernier jour, M. de Meaux est revenu de Germigny coucher ici.

—Ce dimanche 31 d'octobre, il a dit la messe dans sa chapelle et il a officié aux vêpres solennelles de la fête de tous les Saints.

—Ce 1<sup>er</sup> novembre 1700, M. de Meaux s'est dispensé des matines et il a fait l'office pontifical à la messe, à vêpres, et à l'antienne.

—Ce mardi, 2 novembre, jour des Morts, il a assisté à la grand'messe, et le soir il est venu coucher à Germigny.

—Le mercredi, 3 novembre, il nous a envoyé à Rebais, M. l'abbé Bossuet et moi, pour établir une administration réglée de la maladrerie de ce lieu, d'où nous sommes revenus ce vendredi dîner à Germigny. — J'ai été coucher cette nuit à Meaux et y ai passé le samedi. — Le dimanche, M. de Meaux est venu à Meaux tenir le bureau de l'hôtel-Dieu, où la fille d'Harlon a été reçue à l'épreuve; et ensuite coucher à Germigny. Dans tout ce temps M. de Meaux a toujours travaillé à sa *Politique*, que l'on commence à mettre au net. Il est présentement attaqué d'un peu de rhume; étant à Meaux, il a été voir M. Léger son notaire, qui est à l'extrémité de sa vie, et M. Cretois le conseiller, sur la mort de son père, homme de mérite, décédé cette semaine.

M. de Meaux a reçu de dom Jacques, à présent abbé de la Trappe, la nouvelle de la mort de M. Armand-Jean Bouthillier de Rancé, ancien abbé de la Trappe, son compagnon de licence. Cet abbé mourut dans son abbaye, le 27 octobre 1700, à l'âge de 76 ans, d'une fluxion sur la

poitrine, et au bout de treize jours de maladie, ayant reçu les sacremens de l'Église avec une connoissance parfaite, et une piété exemplaire, car quoiqu'il eût la voix fort baissée il ne laissa pas alors d'exhorter ses religieux à conserver l'union entre eux, leur donnant lui-même jusqu'au dernier soupir tous les exemples de paix, d'humilité, de charité et de confiance. M. de Meaux a témoigné une grande douleur de cette mort, comme de la perte du meilleur ami qu'il eût au monde. Il est vrai que cet illustre abbé l'aimoit tendrement et qu'il a conservé pour lui dans tous les états de sa vie une estime singulière. Il disoit encore, au mois d'août 1699, à M. de Saint-André, curé de Varedde, qui étoit à la Trappe, qu'il ne pouvoit oublier ce qu'il avoit ouï dire de notre prélat par M. de Cospéan, évêque de Lisieux, célèbre prédicateur de son temps, qui affectionnoit fort le jeune abbé Bossuet et l'aidoit de ses conseils par rapport surtout à la prédication. Un jour donc que cet abbé sortoit de chez ce prélat, M. de Cospéan l'ayant quitté dit de lui à toute la compagnie : « Ce sera là un jour une des plus grandes lumières de l'Église ; » et M. l'abbé de Rancé qui étoit présent se faisoit un grand plaisir de raconter cette prédiction qu'il avoit vue accomplie en sa vie. J'ai dit ailleurs <sup>1</sup> les sentimens que M. de Meaux avoit, et de M. l'abbé de la Trappe et de sa conduite régulière.

—Ce lundi, 8 de novembre, M. de Meaux est à Germigny, avec un peu de rhume, toujours travaillant à sa *Politique*. On apprend de toutes parts que les jésuites enragent de plus en plus, mais sous cape, contre la censure du clergé ; que les plus impitoyables critiques et de Rome et d'ailleurs n'y peuvent mordre. On apprend aussi que la censure de Sorbonne contre le père Lecomte désole tout à fait les jésuites, qui ont fait mine d'abord d'en tenir peu de cas, dans leur acte d'opposition à l'exécution de cette censure, signifié au nom du père Le

<sup>1</sup> On peut consulter les *Mémoires* de l'abbé Le Dieu sur ce sujet.

Gobien se faisant fort du père Lecomte, au doyen de la Faculté, et qui depuis court imprimé. Cette sorte de résistance a fait croire à M. de Meaux et même à M. de Reims qu'il étoit à propos pour l'honneur de la Faculté qu'on publiât un écrit en justification de la censure. M. Le Feuvre est entré dans ce dessein inspiré par M. de Meaux, et il lui a écrit que lui et ses amis, qui ont fort examiné la matière et recueilli les avis des docteurs dans l'assemblée, avoient mis tous leurs mémoires entre les mains de M. Du Pin<sup>1</sup>, aussi docteur, qui s'est chargé d'en composer l'écrit qui sera publié.

—Ce mardi 9, séjour à Germigny; on apprend de toutes parts que l'envoyé d'Espagne à Madrid, a écrit que le roi d'Espagne est à l'extrémité (du 29 octobre) et qu'il a perdu la vue. M. de Meaux continue sa *Politique*, et il a pour cela devant les yeux ses notes sur les livres de Salomon.

—Ce mercredi 10, après-dîner, M. de Meaux a été à Lisy visiter les nouveaux catholiques, et il a tenu sur les fonts baptismaux avec M<sup>me</sup> la marquise de La Trousse, dame de Lisy, le fils du sieur Greban, procureur fiscal. On apprend de Rome que la censure y est très-bien reçue, et qu'on en espère un grand bien dans la suite. M. de Meaux est revenu coucher à Germigny, il se porte très-bien et n'a plus du tout de rhume.

—Ce jeudi 11, fête de saint Martin, on apprend pour sûr la mort de Charles II, roi d'Espagne, arrivée le 1<sup>er</sup> de ce mois, on parle aussi d'un testament par lequel il déclare M. le duc d'Anjou son héritier dans tous ses royaumes et États, en lui substituant M. le duc de Berry, et à lui l'archiduc, et à l'archiduc le duc de Savoie; la suite nous en instruira plus amplement. M. de Meaux est venu à Meaux, tenir le bureau général de l'hôpital général, où l'on a élu un receveur à la place du dernier, mort.

<sup>1</sup> Ce docteur étoit Ellies Du Pin, qui a composé en effet l'ouvrage demandé par Bossnet.

M. de Meaux a encore été voir M. Léger, qui est toujours très-mal, et il s'en est retourné à Germigny.

—J'ai passé à Meaux, ce vendredi 12 et samedi 13, pour mes affaires particulières, et ce samedi M. de Meaux y est venu coucher avec toute sa famille.

—Ce dimanche, 14 de novembre 1700, séjour de M. de Meaux à Meaux; il y a reçu les trois sœurs de la charité pour l'hôpital général, et le soir il a tenu l'assemblée des curés de la ville pour les huguenots. —Lundi 15, départ pour Rentilly, où il va coucher; nous laissons M. Léger toujours en vie, quoique très-faible et presque désespéré des médecins. La couchée à Rentilly, chez M<sup>me</sup> la princesse de Furstemberg. —Le mardi 16, séjour au même lieu, et le matin après la messe, visite de monseigneur de Meaux à Torcy; le dîner et le coucher à Rentilly. —Ce mercredi 17, dîner à Rentilly, coucher à Paris, où l'on apprend que le roi a reconnu monseigneur le duc d'Anjou roi d'Espagne, et qu'il lui fait tous les honneurs et traitemens dus à Sa Majesté. On dit que son départ est fixé au 1<sup>er</sup> décembre prochain. —Ce jeudi 18, nous recevons la nouvelle de la mort de M. Jean Léger, arrivée hier dans l'après-dinée; M. de Meaux dit qu'elle l'obligera de retourner plus tôt à Meaux; il va coucher à Versailles pour deux ou trois jours. Je reste ici pour mes affaires particulières. M. de Meaux travaille toujours à sa *Politique*. Tout Paris est en joie de la gloire qui vient au roi et à la France, en donnant monseigneur le duc d'Anjou pour roi à l'Espagne. C'est le roi lui-même qui s'est principalement déterminé à suivre la disposition du testament du roi d'Espagne. M. de Beauvilliers et M. le chancelier furent d'avis d'entretenir le traité avec l'Angleterre; M. de Torcy a été de l'avis du roi.

—Ce vendredi 19, M. de Meaux est à Versailles, et ce samedi 20, il est revenu coucher à Paris. En arrivant il m'a demandé l'*Histoire du couronnement du roi*, pour s'en servir dans sa *Politique*, dont il avance fort le travail. Il m'a aussi demandé Barnes, Contenson et Silvius,

et principalement les œuvres théologiques de feu le cardinal de Lauréa sur la grâce. Il croit que les jésuites de Rome et ceux de Paris en leur nom, pourront écrire sur cette matière contre la censure, à cause de la condamnation de leur pacte et de leur Ludovisienne <sup>1</sup>, il m'a donc dit nettement qu'il faut avoir ces livres-là prêts pour l'occasion. Au reste, il se porte très-bien.—Dimanche 21 et lundi 22, M. de Meaux est resté à Paris.—Ce mardi 23, il est allé à Versailles pour la harangue de l'Académie au roi d'Espagne.—Ce mercredi 24, retour de M. de Meaux à Paris, et séjour ce jeudi, vendredi, samedi, et dimanche 28 novembre 1700, premier de l'Avent, auquel en disant la messe dans sa chapelle domestique, M. de Meaux a reçu l'abjuration de M. le comte de Bielne, gentilhomme suédois, luthérien, colonel du régiment royal allemand, instruit par M. Du Pin, docteur en Sorbonne, et qui avoit eu plusieurs entretiens sur la religion avec notre prélat, depuis son arrivée à Paris.

—Ce lundi, 29 de novembre 1700, les supérieurs, docteurs et autres en grand nombre du collège de Navarre, sont venus en corps faire compliment et remerciement, à monseigneur de Meaux leur supérieur, de la fondation et pension de huit cents livres de rente annuelle qu'il a obtenue du roi, pour la chaire de théologie de ce collège, qui n'avoit que deux cents livres de rente. J'ai trouvé sous la main de M. de Meaux la traduction en vers françois d'un nouveau Psaume; c'est que par délassement il a pris cette sainte occupation.

—Ce mardi 30 de novembre, séjour à Paris.

—Ce mercredi 1<sup>er</sup> décembre 1700, séjour à Paris. Il court une feuille imprimée en forme et sous le titre de : *Lettre d'un abbé à son ami, sur la censure des propositions de l'assemblée du clergé*. Elle est très-rare et je ne l'ai pu avoir que manuscrite. C'est au fond très-peu de chose; elle est pleine d'ignorance réelle ou affectée, et il

<sup>1</sup> V. la page 104 de ce volume.

semble que le principal dessein de l'auteur a été d'y faire une satire très-maligne contre M. le cardinal de Noailles, M. l'archevêque de Reims, et M. l'évêque de Meaux; on croit qu'elle est du père Daniel, jésuite. C'est assez son style, et des connoisseurs me l'ont aussi assuré.

—Ce jeudi, 2 de décembre, M. de Meaux est allé coucher à Versailles, pour voir partir le roi d'Espagne qui se met en chemin samedi prochain, 4 du mois. M. de Meaux est à Versailles ce vendredi, d'où il mande que le cardinal Albano est pape <sup>1</sup>.

—Ce samedi, 4 de décembre 1700, départ du roi d'Espagne de Versailles, suivi de toute la cour jusqu'à Sceaux; là les adieux faits, le roi est retourné coucher à Versailles avec toute la cour, et le roi d'Espagne est allé coucher à Chartres, étant accompagné de messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry, et d'une grande suite. M. de Meaux a été aussi à Sceaux et est retourné aussi à Versailles.

—Ce dimanche, 5 de décembre 1700, je suis venu voir M. de Meaux à Versailles, je l'ai trouvé en parfaite santé. On dit à présent que M. le chancelier et M. de Beauvilliers ont été de l'avis de l'acceptation du testament du roi d'Espagne, après que le contraire s'est dit longtemps. C'est les amis de l'un et de l'autre, qui en parlent pour leur faire plaisir. L'on n'a encore aucun détail de l'Exaltation du pape.

—Ce lundi 6, séjour à Versailles; mardi de même; ce mercredi 8, fête de la Conception, M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne a communié aux Récollets de Versailles, de la main de M. de Meaux; notre prélat a ouï le sermon du père Maure, de l'Oratoire, et il a loué la pureté du style, la netteté, les tours insinuans et pleins d'esprit; mais il n'y a trouvé ni sublimité ni force, il le tient même au-dessous de son confrère le père Massillon <sup>2</sup>. Le roi a dit mille

<sup>1</sup> Albano ou Albani prit le nom de Clément XI.

<sup>2</sup> On a vu, dès le début du *Journal*, que Bossuet appréciait peu le

biens en public de son prédicateur. Coucher à Paris.— Ce jeudi 9, séjour à Paris. On commence à dire que nos cardinaux ont été les dupes des Italiens. Ceux-ci réunis au nombre de 43 savoir : les Zelanti, avec la faction d'Ottoboni et des Barberins, ont conspiré pour Albano, et ont ainsi forcé les nôtres à acquiescer. Ce pape est élevé dès sa jeunesse, par la protection des Barberins, chez qui son père a été maître de chambre. Il est originaire de Pezzaro, où il a son palais ; mais on assure qu'il vient d'une famille de la bourgeoisie de cette ville.—Vendredi et samedi, séjour de notre prélat à Paris. Ce samedi je lui ai rendu au net une lettre latine qu'il écrit au nouveau pape sur son Exaltation ; je l'ai traduite en françois, et M. de Meaux en doit donner copie au roi, en lui demandant la permission d'envoyer son original à Rome. L'élection du pape a été faite le 23 novembre 1700, nos cardinaux ni aucun autre du conclave ne sachant encore la résolution du roi sur le testament du feu roi d'Espagne. Le cardinal Ottoboni vouloit que le pape prît le nom d'Alexandre, et les Barberins celui d'Urbain à cause d'Urbain VIII. Pour ne mécontenter personne il a pris le nom de Clément, à cause qu'il se trouvoit élu le jour de la fête de ce saint. J'ai gardé copie du latin et du françois de la lettre de M. de Meaux, au pape Clément XI, datée de Versailles du 12 décembre 1700.

—Ce dimanche 12, séjour à Paris.

—Ce lundi 13, M. de Meaux est allé coucher à Versailles, sans doute exprès pour faire partir sa lettre au pape par la voie de M. le marquis de Torcy, en profitant même d'un extraordinaire, s'il y en a.

—Ce mardi 14, M. de Meaux est de retour de Versailles.

père Massillon, comme prédicateur. Massillon est certainement un écrivain élégant ; mais il n'y a dans ses sermons ni profondeur ni génie. Bossuet tenait fort peu compte de la forme lorsque le fond était faible. Or, on ne peut nier que, sous une forme élégante, Massillon ne soit très-pauvre de pensées.



les à Paris en bonne santé. On apprend que le pape a déclaré qu'il ne vouloit pas reconnoître ses parens, et que c'est très-sérieusement qu'il a insisté pour ne pas accepter la papauté; il en a écrit en ce sens au roi. J'apprends aussi pour certain que M. de Meaux a communiqué au roi la version de sa lettre au pape, que le roi l'a fort approuvée avec ordre de l'adresser à M. l'ambassadeur, par la voie de M. le marquis de Torcy, pour être présentée à Sa Sainteté; ce ministre l'a trouvée si belle qu'il en a demandé copie, laquelle lui a été donnée en latin. Cette lettre va à Rome par le courrier du pape que M. le nonce renvoie. M. de Meaux y a laissé la date marquée ci-dessus.

—Ce mercredi 15, séjour à Paris. M. l'abbé Pirot est venu voir M. de Meaux. — Le jeudi 16, départ de Paris; arrivée à Meaux.

—Ce vendredi 17, M. de Meaux se porte très-bien de son voyage.

—Ce samedi 18, il a fait une ordination fort nombreuse, mais fort heureusement. Il passa l'après-dînée d'hier au séminaire avec les ordinans pour les exhorter.

—Ce dimanche 19 décembre, il a dit la messe dans sa chapelle, et après dîner il a assisté au sermon de la cathédrale, et il s'est ensuite enfermé dans sa chambre à cause du froid, où il a reçu toutes les visites.

On apprend de Rome, par des lettres de divers particuliers, venues du 7 de ce mois par un extraordinaire, que la résistance du pape a été très-sincère, et qu'il n'a accepté la papauté qu'après avoir consulté trois cardinaux, Colerodo, Le Camus et un autre, et quatre théologiens, Massoulier, dominicain, Alfaro, jésuite, et autres de divers ordres, qui lui ont dit unanimement qu'il étoit obligé d'accepter cette charge sous peine de péché mortel, dans une déclaration si manifeste de la volonté de Dieu.

M. de Meaux a travaillé beaucoup, depuis 15 jours, à sa version des Psaumes en vers, à cause de ses voyages

de Versailles où il n'avoit point de livres. Ici encore il est entièrement appliqué à la méditation de la Bible. Je crois dans le même dessein de sa version, car je ne lui vois pas encore sa *Politique* entre les mains. Au reste, il se porte très-bien.

—Ce lundi 20, après avoir dit la messe dans sa chapelle, M. de Meaux a pris sa *Politique* et s'y est appliqué toute la matinée.—Ce mardi 21, après avoir assisté au sermon et dit ensuite la messe, il a continué le même travail.—Mercredi et jeudi, de même. Il m'a rendu le *Cérémonial françois*, d'où il a pris ce qui regarde le couronnement des rois, et il m'a demandé *saint Léon* aussi par rapport à la conduite de ce grand pape avec les empereurs de son temps. Le mercredi matin, M. de Meaux a été visiter les filles de la Visitation, et ce jeudi soir après vèpres il a chanté son *O*<sup>1</sup>. Il est allé voir les religieuses de l'hôtel-Dieu.—Ce vendredi, 24 de décembre 1700, il a travaillé toute la matinée à sa *Politique* et a dit la messe à onze heures; et après son dîner il a fait l'office pontifical aux premières vèpres de Noël; il n'a pas été à matines, mais il a chanté la messe de minuit, et a dit tout de suite à l'ordinaire la messe du point du jour; et le jour de Noël, il a dit la messe pontificale, a assisté au sermon et fait l'office aux secondes vèpres.—Le jour de saint Étienne, il n'a pas officié à matines, mais seulement à la messe et à vèpres, et il a assisté au sermon.—Ce jour de saint Jean, il a dit la messe dans sa chapelle et a entendu le sermon; puis il a été voir M<sup>me</sup> l'abbesse de Notre-Dame, et y a assisté à vèpres. Toutes ces fêtes, dans l'intervalle des offices de l'église, M. de Meaux a travaillé à sa version des Psaumes en vers que je lui ai toujours vue sous la main.—Ce mardi 28, jour des Innocens, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et je lui ai encore vu sous la

<sup>1</sup> On donne le nom d'*O* aux antiennes solennelles qui se chantent à vèpres pendant les jours qui précèdent la fête de Noël et qui commencent par cette exclamation.

main sa version des Psaumes. Il se porte à merveille. M. Chasot, son neveu, arriva hier soir de Paris pour le venir voir ici.—Ce mercredi 29, M. de Meaux a entendu la messe et fait comme hier.—Ce jeudi 30, M. l'abbé Bossuet est parti pour Paris; M. de Meaux a toujours les Psaumes sous ses yeux.—Ce vendredi, 31 décembre 1700, M. de Meaux a travaillé à ses Psaumes matin et soir, et il a tout à fait interrompu son travail sur la *Politique*. Cependant on met au net tout ce qu'il en a composé depuis son arrivée à Meaux. C'est ainsi qu'il finit cette année et ce siècle dans la méditation de la sainte Écriture, et dans une aussi bonne santé qu'il ait jamais eue. Au reste, je dirai en général que la principale occupation de M. de Meaux ici est à la vérité son étude, mais sans négliger le courant des affaires, et donnant audience aux curés et aux autres personnes qui se présentent, et expédiant tout avec sa douceur, sa sagesse et sa vivacité connue.

## 1701.

—Ce samedi, 1<sup>er</sup> janvier 1701, M. de Meaux a assisté à la grand'messe, après avoir dit la messe dans sa chapelle. Il a ensuite reçu les complimens ordinaires de la ville, maire et échevins, du chapitre et de tous les particuliers. Il a assisté au sermon et à vêpres.—Le dimanche, 2 janvier, il a dit la messe dans sa chapelle, et n'a pu assister au sermon ni à vêpres, voulant aller au bureau de l'hôtel-Dieu.—Ce lundi 3, il a entendu la messe et s'est enfermé. Après diner, il a été visiter l'hôpital général et les sœurs de la charité, qui y sont nouvellement établies et qui y mettent un grand ordre. Les enfans, garçons et filles, se sont trouvés très-bien instruits. M. Navarre, chanoine de la cathédrale, leur dit la messe et prend soin de leur instruction, et fait de grandes aumônes aux pauvres. C'est un homme riche de son patrimoine, à qui M. de Meaux a donné exprès une prébende, dans l'espérance qu'il en secourroit les pauvres de l'hôpital, surtout depuis

la mort de M. Florent Mutel, aussi chanoine, surnommé de l'Hôpital, parce qu'il s'étoit dévoué au service des pauvres, leur ayant dit la messe pendant toute sa vie, fait le catéchisme et donné tout le revenu de sa prébende, et qui en mourant a fait un legs considérable à cet hôpital. —Cemardi 4, M. de Meaux a ouï la messe, et donné audience pour le courant des affaires. Il se porte toujours très-bien, et travaille encore aux Psaumes en vers françois, à quoi il a joint aujourd'hui sa *Politique* dont il a revu un nombre de cahiers au net qui lui ont été rendus. —Ce mercredi de même; et le soir, il a régélé MM. Payet, lieutenant-général, et le président de La Noue, avec M. l'abbé de Lusanci et quelques-uns de ses chanoines; et lui-même a été fait roi, ce qu'il a soutenu avec sa douceur et son affabilité, sans rien perdre de son sérieux et de sa gravité. Il avoit assisté aux premières vêpres des Rois.

—Ce 6 janvier, fête des Rois, il a travaillé toute la matinée, a dit la messe sur le midi, et a assisté aux secondes vêpres.

—Ce vendredi 7, il a tenu l'assemblée des syndics du clergé le matin, et l'après-dinée l'assemblée des dames de la charité. Il continue son travail sur la *Politique* et sur les Psaumes. Il a réglé plusieurs différends et affaires particulières des curés et gens de la campagne.

Ce vendredi, au chapitre, sur la plainte que j'ai faite de ce qu'on me marquoit sur la table des absens, il a été conclu unanimement que je n'y serai plus marqué à l'avenir.

—Ce samedi, 8 de janvier, M. de Meaux a ouï la messe dans sa chapelle, puis s'est enfermé pour son travail ordinaire; et l'après-dinée il a donné audience pour régler les affaires de plusieurs paroisses.

—Ce dimanche 9, il a dit la messe dans sa chapelle, puis il a assisté au sermon et il a été entendre vêpres au séminaire, et il a parlé aux séminaristes. Il a fait conclure l'affaire du sieur Lenormand, curé de Mareuil, condamné à quitter sa cure à cause de ses scandales, en

lui accordant par bonté une pension de trois cents francs pour arrêter ses chicanes.

—Ce lundi 10, il a ouï la messe dans sa chapelle; il continue son travail sur la *Politique* et sur les Psaumes.

—Ce mardi 11 et ce mercredi 12, de même, auquel jour il a nommé M. Mulhi, avocat au parlement et élu à Meaux, pour son bailli; et M. Tronchet, procureur, pour son procureur fiscal, à la place de feu M. Jean Léger, qui étoit son procureur fiscal en titre et qui exerçoit la charge de bailli par commission.

—Ce jeudi 13, le même travail qu'hier, et l'après-dînée l'assemblée des syndics du clergé; le soir, la musique.

—Ce vendredi 14, M. de Meaux, après avoir ouï la messe, a tout rangé pour son voyage, et a entretenu ses nouveaux officiers de l'état des affaires de ses paroisses; il les a aussi arrêtés à dîner; il continue à faire gras les vendredis pour sa santé. Le reste du jour il a donné audience à tout venant.

—Ce samedi, 15 de janvier 1701, après la messe, départ de Meaux pour Paris, M. de Meaux accompagné de M. le président Chasot, de M. Phelipeaux et de moi; dîner au Vert-Galant; arrivée heureuse à Paris, et là même couchée. Toute la famille de Paris trouvée en bonne santé.

—Ce dimanche, 16 de janvier, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; M. Pirot a dîné avec lui. M<sup>me</sup> Bos-suet a fait dans sa chambre un concert après dîner, auquel M. de Meaux a assisté. Il paroît sept lettres d'un docteur sur les assemblées de Sorbonne et sur la censure qu'elle a faite des propositions des jésuites favorables aux Chinois. C'est un écrit fort satirique, mais plein de bonnes vérités, et qui surtout n'épargne ni les jésuites ni leurs amis. Il est très-zélé pour la vérité. On soupçonne que M. Le Fèvre, docteur, dit de la Bastille, en est auteur, à cause de l'aigreur du style; mais on ne le sait pas sûrement.

—Ce lundi 17, M. de Meaux a ouï la messe dans sa

chapelle, puis il a parlé à ses gens d'affaires, et il est allé dîner à la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, où il étoit invité de la part de M. le curé, à l'occasion de la fête de ce saint patron de son église. M. l'évêque de Charfres et M. l'évêque de Quebec étoient aussi du dîner. M. de Quebec officia à la messe et à vêpres, et M. de Meaux au salut. Cette partie fut faite pour l'amour de M. de Madoe, prêtre de cette communauté, qui désira d'avoir M. de Meaux à son sermon de ce jour, et avec raison, car il fit le panégyrique du saint avec beaucoup d'éloquence; son discours étoit net, juste, fort beau, très-instructif, plein de caractère et de passion.

—Ce mardi 18, M. de Meaux est allé dès le matin à Versailles, pour être à la messe de M<sup>me</sup> de Bourgogne, et ce mercredi 19, il en est revenu coucher à Paris, et se porte très-bien.

—Ce jeudi 20, M. de Meaux a donné audience à ses gens d'affaires, pour régler ses revenus.

—Vendredi, samedi et dimanche, séjour à Paris, travail ordinaire sur la *Politique* et les Psaumes. Ce soir coucher à Versailles; j'y porte une partie de la *Politique*. En arrivant j'ai lu à M. de Meaux l'ancien règlement de M. Séguier, évêque de Meaux, pour l'établissement des conférences des curés. M. de Meaux l'a fort approuvé, il veut le faire imprimer dans le corps des statuts synodaux de son diocèse, que j'ai commencé de lui lire.

—Ce lundi 24, M. de Meaux a été le matin au conseil et encore l'après-dîner. Ce soir le roi est arrivé de Marly.

—Ce mardi 25, M. de Meaux a été au lever du roi et à la messe de M<sup>me</sup> de Bourgogne; l'après-dînée chez M. le prince de Condé.

—Ce mercredi 26, au lever et à la messe du roi; puis départ pour Paris: l'après-dînée M. de Meaux doit aller chez M. l'archevêque d'Auch, avec qui et le père de La Chaise, il doit juger l'affaire de l'église d'Uzès, dont on a dessein de séculariser les chanoines. Mais M. de Meaux étant prêt à aller au rendez-vous, après son dîner,

il a appris qu'il n'y avoit pas d'assemblée. Coucher à Paris.

—Jeudi 27, M. de Meaux a assisté au service fait pour M. Bontemps, décédé depuis huit jours, et enterré en la paroisse de Saint-Louis en l'Île. Le soir, je lui ai achevé la lecture de tous les statuts synodaux anciens et nouveaux.

—Vendredi 28, il a ouï la messe dans sa chapelle, et l'après-dînée, il a entendu le sermon des grandeurs de Jésus, prêché aux Pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, par M. l'abbé Bignon.—Samedi 29, séjour à Paris; M. le cardinal de Noailles y est venu coucher, étant à Versailles déjà depuis deux jours. M. de Meaux travaille toujours à sa *Politique*.

—Ce dimanche, 30 de janvier 1701, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et M. le nonce l'est ensuite venu voir et lui a apporté un bref du pape Clément XI, daté de Rome, du 11 de ce mois, par lequel Sa Sainteté répond fort obligeamment à tous les points de la lettre que M. de Meaux lui avoit écrite, au mois de décembre dernier. Je garde une copie du bref jointe à la copie de la lettre.

—Ce lundi 31, M. de Meaux a ouï la messe dans sa chapelle, et il est allé voir M. le nonce, il continue son travail ordinaire; il a un peu de rhume.

—Ce mardi, 1<sup>er</sup> février 1701, M. de Meaux a ouï la messe dans sa chapelle, et ensuite il a reçu le cierge de Navarre et le compliment de cette maison, la parole étant portée par M. Chenu, coadjuteur; il a aussi reçu le cierge de l'Université, avec le compliment, la parole étant portée par M. Prépétit de Grammont, recteur, professeur de rhétorique aux Grassins. Il a répondu aux deux orateurs à son ordinaire, en latin, comme ils lui avoient parlé. Le soir, coucher à Versailles.

—Ce mercredi, 2 février, fête de la Purification, M. de Meaux a dit la messe aux Récollets, et l'après-midi il a assisté à vêpres, dans la chapelle du château, auprès de

M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne. Un peu de rhume l'a empêché d'entendre le sermon du père Massillon.

— Jeudi et vendredi, séjour à Versailles ; ce soir, il a été voir M. le cardinal de Noailles à son arrivée à Paris. M. de Meaux continue son travail sur la *Politique*.

— Samedi encore à Versailles, et dimanche retour à Paris, le roi s'en allant à Marly.

— Ce lundi 7 février, séjour à Paris : la *Politique*. Mardi, de même.

— Mercredi, jeudi et vendredi, de même. Il est tout entier sur la *Politique*, dont il recommence de revoir de suite tout l'ouvrage que je lui ai mis entre les mains. Résolution prise avec les grands vicaires de faire imprimer en un même volume tous les statuts synodaux, tant anciens que nouveaux.

— Ce samedi, 12 de février 1701, M. de Meaux a été dès le matin à l'archevêché, et il a entendu la messe de M. le cardinal de Noailles, dans l'église de Notre-Dame, à la chapelle de la Vierge, avant laquelle il a présenté à ce cardinal le prince Aniaba, qui a reçu du cardinal le cordon blanc de l'ordre de l'Étoile, sous la protection de la sainte Vierge, sous laquelle ce prince s'est mis, et la nouvelle chevalerie dont il est instituteur, et qu'il va porter dans ses États avec la religion catholique. Il y a déjà douze ans qu'il est en France ; il y a reçu le baptême à Paris, des mains de M. l'évêque de Meaux, lui et son cousin qui s'en est retourné dans son pays depuis quatre ans. Celui-ci a servi dans les troupes, et aujourd'hui il est rappelé dans ses États, dont on lui offre la couronne depuis la mort de son père. Le roi lui donne un vaisseau avec des troupes et des missionnaires jacobins. Avant son départ, il s'est voué solennellement à la sainte Vierge ; il a fait faire un grand tableau pour en conserver la mémoire, où il est représenté recevant la marque de son ordre des mains de la Vierge, qui paroît avec son fils descendant du ciel ; le roi est derrière ce prince et M. de Meaux dans un coin, pour souvenir du baptême qu'il a donné à ce prince. Le



tableau est actuellement exposé dans Notre-Dame de Paris. La marque de son ordre est une étoile attachée au ruban blanc. Toute cette histoire est expliquée au long, en caractères d'or, dans un autre tableau au bas du grand, où ce prince se qualifie Louis Aniaba, roi d'Eissinie, à la Côte-d'Or en Afrique, qui fait partie de la Guinée.

—Ce dimanche, 13 de février 1701, M. de Meaux a dit la messe aux Récollets de Versailles.

— Ce lundi 14, il a dit encore la messe aux Récollets pour M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, à qui il a donné la sainte communion, et s'en est venu à Paris, à l'Académie française, pour l'élection d'un académicien, à la place de M. Rose, et a donné sa voix pour l'abbé Anselme<sup>1</sup> inutilement, la pluralité des suffrages ayant été pour M. de Sacy, avocat au conseil, bel esprit.

— Mardi, mercredi, jeudi, séjour à Paris; son travail ordinaire sur la *Politique*, au sujet de laquelle il fait une continuelle lecture de la Bible dans toutes ses parties : la loi, les psaumes et les prophètes.

—Vendredi, samedi, de même; travail continuel sur la *Politique*, à laquelle je vois faire de nouvelles additions.

— Ce dimanche 20, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; le soir, il est allé coucher à Versailles; il a dit qu'il travaille à son aise à la *Politique*, et que cet ouvrage ne sera pas sitôt prêt pour l'imprimer. Je demeure à Paris pour mes affaires.

—Lundi 21 février 1701, M. de Meaux est à Versailles.

—Ce mardi 22 février, M<sup>me</sup> de Meslay, sœur de M<sup>me</sup> Bos-

<sup>1</sup> L'abbé Anselme fut un prédicateur fort distingué. Ses panégyriques et ses oraisons funèbres surtout lui avaient acquis une grande réputation. Ses discours ont été imprimés. Il appartint à l'Académie des Inscriptions et belles Lettres et donna plusieurs dissertations pour les *Mémoires de l'Académie*. Il mourut en 1737. Louis de Sacy, qui lui fut préféré pour l'Académie française, était avocat; il publia une traduction des *Lettres de Plin le jeune* et quelques autres ouvrages qui sont aujourd'hui peu connus.

suet, est morte à quatre heures du matin; elle étoit femme de M. Rouiller, comte de Meslay, conseiller au Parlement.

— Ce mercredi, M. de Meaux est arrivé de Versailles à Paris en bonne santé.

— Ce jeudi, M. de Meaux a entendu la messe et s'est enfermé.

— Vendredi, de même; et l'après-midi, il a entendu les comptes du collège de Navarre.

— Samedi, de même, et les comptes aussi.

— Ce dimanche, 27 de février 1701, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle et a couché à Paris. Il a écrit, en date de ce jour, une lettre à M. l'évêque de Luçon<sup>1</sup>, qui l'avoit consulté sur des propositions de la grâce, et il lui mande qu'il approuve sa censure de ces propositions, etc. J'ai la lettre et la réponse.

— Ce lundi 28, séjour à Paris; et mardi 1<sup>er</sup> mars 1701, coucher à Versailles.

— Mercredi et jeudi, M. de Meaux a travaillé fort assidûment toute la matinée à sa *Politique*; il a aussi devant les yeux sa version des Psaumes en vers.

— Mercredi, après dîner, il assista au conseil.

— Jeudi, séjour à Versailles.

— Vendredi, il y entendit le sermon de la Samaritaine, prêché par le père Massillon, dont il fut très-content.

— Samedi, l'après-dîner, il a été à Saint-Germain voir le roi d'Angleterre.

— Ce dimanche 6 de mars 1701, séjour à la cour; la messe aux Récollets, par M. de Meaux; l'après-dîner au sermon, dont il a été très-content; il se porte très-bien et ne cesse de travailler très-assidûment à sa *Politique*. M. l'abbé de Rohan élu coadjuteur de Strasbourg tout d'une voix<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cet évêque de Luçon étoit le pieux Barillon, qui avoit la réputation d'un des plus saints évêques de cette époque.

<sup>2</sup> Rohan fut depuis cardinal et grand-aumônier. Il joua un rôle important dans les affaires de la Constitution *Unigenitus*.

—Lundi et mardi, séjour à Versailles.

—Mercredi matin, M. de Meaux a été à Saint-Cyr voir M<sup>me</sup> de Maintenon, et l'après-midi au conseil ; coucher à Paris.

—Jeudi, séjour, et vendredi et samedi aussi. L'on ne doute plus que nous n'ayons guerre.

— Ce dimanche de la Passion, 13 de mars 1701, M. de Meaux est allé coucher à Versailles.

—Lundi, séjour là-même.—Mardi, être venu coucher à Paris en bonne santé. —Mercredi, séjour à Paris; torticolis. — Jeudi, vendredi, séjour à Paris. — Samedi, départ et coucher à Meaux; encore un peu de torticolis.

— Dimanche des Rameaux 20 mars, notre prélat est demeuré enfermé, à cause du torticolis, a dit seulement la messe dans sa chapelle et a assisté au sermon.

—Lundi matin 21, a reçu nouvelle que Monseigneur le Dauphin est tombé en apoplexie à Versailles, samedi 19, sur le minuit, s'allant coucher; et que le dimanche, sept heures du matin, il étoit revenu en parfaite santé. Notre prélat est parti à midi, accompagné seulement de M. l'abbé Bossuet, pour aller voir ce prince; et ce soir même, il est arrivé heureusement à Versailles.

— Le mardi matin 22, il vit M. le Dauphin debout, habillé et dans son état naturel; il le vit aussi à son dîner bien buvant et bien mangeant, et apprit que l'apoplexie n'avoit duré que trois quarts d'heure, au bout duquel temps le malade avoit eu une parfaite connoissance, et s'étoit rétabli petit à petit par le secours de la saignée et de l'émétique; mais on remarqua particulièrement qu'aussitôt que Monseigneur eut quelque connoissance, il demanda à se confesser, quoique les médecins l'assurasent qu'il n'y avoit plus de danger. Enfin, ce mardi 22, M. de Meaux est retourné coucher à Paris, et le mercredi 23, il est arrivé à Meaux, sur le soir, en parfaite santé.

— Ce jeudi 24, il a célébré la messe pontificale du jeudi-saint et a fait la bénédiction des saintes huiles; et

L'après-midi , le lavement des pieds. Il est à présent fort appliqué à la lecture des *Lettres* de saint Augustin , par rapport à la *Politique*, et il a toujours la sainte Écriture devant les yeux pour le même sujet.

—Ce vendredi-saint 25, il a assisté au sermon de la Passion, à l'adoration de la croix et a porté le Saint-Sacrement à la procession; l'après-midi, il l'a passé aux filles de la Visitation.

—Ce samedi-saint, 26 de mars, il a assisté à la bénédiction des fonts et à la messe; et l'après-dîner, il a fait l'office à complies, et ensuite il a reçu les complimens de la ville. Il paroît une nouvelle édition de *Télémaque*, à La Haye, chez Mœtjens, 1701, avec une préface qui est un éloge de M. l'archevêque de Cambrai et un blâme de M. de Meaux, que l'on accuse d'avoir trop poussé ce prélat dans l'affaire de son livre des *Maximes des Saints*. M. de Meaux a reçu ici cette préface seulement par la poste, et il paroît la mépriser fort et s'éloigner du dessein d'y faire aucune réponse, quoiqu'il avoue qu'elle est bien écrite et tournée avec beaucoup d'artifice et de malignité; et, comme il estime, de la façon d'un protestant.

— Ce 27 de mars 1701, fête de Pâques, M. de Meaux a célébré la messe pontificale et, après dîner, il a fait le sermon dans sa cathédrale sur la rédemption du genre humain opérée par notre Sauveur Jésus-Christ, pasteur des âmes. Ce discours étoit plein des grands principes de la religion, d'onction et de tendresse, et d'une sainte joie de la conversion du pécheur. Il l'a prononcé avec une facilité admirable, une voix nette et intelligible, sans qu'on en ait rien perdu dans un si grand auditoire; il l'a fini en recommandant au pécheur de retourner à Dieu par amour; qu'il n'avoit pas de plus pressante instruction à donner aux fidèles; que la conversion ne sera jamais véritable sans amour; non pas qu'il veuille dire qu'on puisse s'élever tout d'un coup à la perfection de l'amour, mais seulement qu'il est nécessaire que la conversion du pécheur

soit accompagnée d'un commencement d'amour. Au reste, il s'est trouvé en parfaite santé après cette action. Il a fait l'office pontifical à vêpres, à complies, à l'autienne.

— Lundi et mardi, séjour à Meaux; sa messe à l'évêché; et le mardi, M. de Meaux a été au sermon aux Ursulines, y a fait la bénédiction du Saint-Sacrement, exposé pour les élections d'une nouvelle supérieure et officières; et ensuite, il a parlé aux religieuses en particulier. Le soir, sont arrivées à l'évêché les dames de La Briffe et Tubeuf, veuves; la comtesse de Novion, M. et M<sup>me</sup> Bosuet avec M. de La Briffe, qui viennent voir M. de Meaux.

— Le mercredi, M. de Meaux a dit la messe à l'évêché.

— Jeudi, vendredi et samedi, de même.

— La compagnie est partie ce samedi matin pour Paris.

Mercredi dernier, 30 de mars 1701, M. de Meaux présida à l'élection qui se fit d'une supérieure des Ursulines et des autres officières de la maison. Il médite continuellement la Bible et saint Augustin, par rapport à sa *Politique* qu'il a aussi toujours devant les yeux avec ces livres.

— Ce dimanche de Quasimodo, 3<sup>e</sup> jour d'avril, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; il a assisté au sermon et au bureau de l'hôtel-Dieu.

— Ce lundi, 4<sup>e</sup> d'avril, fête de l'Annonciation, de même, hors le bureau; ce soir, il m'a dit que sa *Politique* tire à sa fin, et que dans huit jours il l'achèveroit s'il vouloit; il en a donné beaucoup de nouvelle composition à mettre au net.

— Ce mardi, 5 d'avril 1701, il a dit la messe à l'évêché, à cause de la fête de saint Ambroise. — Ce 6, de même, fête de saint Joachim. — 7, 8, 9, séjour à Meaux. — Le 8, arrivée de M. Phelipeaux, intendant de Paris, à Meaux.

— Dimanche et lundi, la messe à l'évêché, par M. de Meaux.

— Mardi 12, prise de possession de l'abbaye du Pont-aux-Dames, par M<sup>me</sup> d'Ormesson, nouvelle abbesse, qui a été mise en place par moi.

— Mercredi 13, départ de M. l'intendant pour Paris, après avoir réglé la capitation.

— 14 et 15, M. de Meaux a été voir les séminaristes ; et ce vendredi 15, il a assisté à la première conférence des curés, tenue à l'évêché.

— Samedi, 16 d'avril 1701, arrivée de M. de Meaux à Paris ; jusqu'ici son travail ordinaire est sa *Politique*, qu'il ne quitte pas, et dont on met au net la partie qui traite de la guerre ; à Paris, une affaire de la Mauléon<sup>1</sup>.

— Dimanche, 17 d'avril 1701, la messe par M. de Meaux, dans sa chapelle, à Paris. — Lundi 18 et mardi 19, séjour à Paris. — Mercredi 20, il a été à Versailles pour l'arrivée de Monseigneur le duc de Bourgogne ; et — ce jeudi 21, il est revenu à Paris. — Ce vendredi 22, séjour, et samedi, de même.

— Mardi, 19 d'avril, M. de Meaux écrivit à M. l'évêque de Luçon, sur le sujet de la censure qu'il a publiée contre les propositions de M. Dupuy, archidiacre et théologal de Luçon, approuvant sa censure et le priant de traiter favorablement M. Dupuy, à cause de sa soumission. Il écrivit au même M. Dupuy, l'exhortant à demeurer dans la soumission qu'il avoit promise. J'ai gardé copie de ces lettres<sup>2</sup>.

Il paroît une réponse des ministres françois de Rotterdam, en 3 tomes in-12, aux lettres pastorales des archevêques de Paris et de Rouen, et des évêques de Meaux et de Montauban. M. de Meaux l'a trouvée si foible et donnant tant de prise, qu'il a d'abord résolu de la réfuter :

<sup>1</sup> M<sup>lle</sup> de Mauléon aimait beaucoup Bossuet. On inventa au xviii<sup>e</sup> siècle une fable sur de prétendues fiançailles qui auraient été conclues entre Bossuet, encore jeune, et cette personne. Cette fable a été tant de fois victorieusement réfutée, que nous croyons inutile de nous y arrêter ici. Bossuet avoit pour M<sup>lle</sup> de Mauléon une estime toute particulière, et il avoit même répondu pour elle d'une somme assez importante, comme nous le rapporterons plus tard.

<sup>2</sup> Elles ont été publiées parmi les *Lettres diverses* de Bossuet.

c'est à quoi il travaille depuis son arrivée en cette ville. Il croit que le ministre Basnage en est auteur.

—Dimanche 24 et lundi 25, séjour à Paris. M. de Meaux a dit la messe ces deux jours dans sa chapelle, et continue sa réplique contre les protestans.

—Mardi 26, séjour à Paris.

—Mercredi, de même, et l'après-dînée M. de Meaux a fait l'office pontifical au *Te Deum* chanté aux Pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, par une musique composée de celle de l'Opéra et de toutes les meilleures voix de Paris, Marais servant de maître de musique et faisant chanter un motet de sa composition, fait exprès pour Monseigneur le dauphin, et un *Domine salvum fac regem*; le *Benedictus* et le *Te Deum* étant de la composition de Lully, et le tout a été très-bien exécuté, pour remercier Dieu du rétablissement de la santé de Monseigneur; tous les seigneurs et dames de la cour présens, et une infinité de personnes de qualité de Paris; M. du Mont, premier écuyer de Monseigneur, faisant les honneurs et la dépense.

—Jedi 28, M. de Meaux continue son travail contre les protestans, sous le titre de : *Seconde instruction pastorale sur les promesses de l'Église*. L'après-dînée il a été à l'assemblée de l'Académie française, pour l'élection de deux académiciens à la place de M. de Clermont, évêque de Noyon, et de M. de Segrain; et ont été choisis MM. de Malézieu et Campistron. Le mandement de M. de Meaux pour le jubilé donné de ce jour à l'imprimeur.

—Vendredi, samedi, séjour, puis couché à Versailles.

—Dimanche 1<sup>er</sup> mai 1701, M. de Meaux est demeuré enfermé toute la matinée, travaillant à sa nouvelle *Instruction pastorale*, et à midi il a été dire la messe aux Récollets. L'après-dînée, promenade.

—Lundi, revenu dès le matin à Paris, et —mardi, a dit la messe chez lui, et est revenu coucher à Versailles. Le jubilé envoyé à Meaux.

Depuis la mort de M. de Clermont, évêque de Noyon,

qui laissa un cordon de l'ordre vacant, outre celui qui avoit été repris à M. le cardinal de Bouillon, le bruit courut que M. l'évêque de Meaux en auroit un, jusque-là que quelques-uns de ceux qui l'approchent lui en firent compliment, lors même qu'il n'en avoit aucune espérance. M. de Meaux reçut fort mal ce compliment, et y répondit en disant qu'on lui faisoit tort de répandre de lui de pareils bruits et de tenir de semblables discours à son sujet, et que surtout des personnes qui le voient souvent doivent savoir ses pensées à l'égard de ces sortes d'honneurs du monde. C'est ainsi qu'il éloignoit tout ce qui pouvoit blesser sa modestie tant soit peu, et qu'il rejetoit les flatteries des indiscrets et des importuns, tels que sont les deux abbés de Lusanel, qui lui tinrent ces discours impertinens et qui s'attirèrent cette répréhension, contraire à l'esprit de douceur de notre prélat, qui laisse d'ordinaire passer les discours désobligeans plutôt que de faire la moindre peine à ceux qui en sont les auteurs, en les relevant. Mais sur la modestie il ne peut souffrir qu'on l'entame, et qu'on le flatte, tant il en fait une haute profession, et tant il lui est cher d'en conserver la réputation.

Quand nous arrivâmes de Meaux à Paris, nous y apprîmes, dès le dimanche 17 d'avril, la nouvelle, venue de Marly, que les deux cordons étoient donnés à M. l'archevêque d'Aix Cosnac et à M. de La Hoguette, archevêque de Sens<sup>1</sup>. M. de Meaux applaudit à ce choix; et sur ce que quelqu'un ajouta qu'on parloit de M. de Coislin, évêque de Metz, premier aumônier du roi, au lieu de M. l'archevêque d'Aix, il dit seulement : « Ah ! M. de Metz ! » Et sans s'expliquer davantage; il faisoit assez entendre qu'un

<sup>1</sup> L'archevêque de Sens refusa le cordon de l'ordre du Saint-Esprit, sous prétexte qu'il ne pourrait pas faire les preuves de noblesse qui étoient exigées. Le roi insista et fit entendre qu'il y aurait moyen de lever cette difficulté. L'archevêque tint ferme, et sa modestie reçut les plus grands éloges. L'évêque de Metz alors le reçut à sa place (*V. Mémoires du duc de Saint-Simon*).



évêque si jeune pouvoit bien encore attendre cet honneur, qu'il recevoit à temps dans un âge plus mûr. Cependant il s'est trouvé que M. de Sens ayant remercié le roi de l'honneur qu'il lui vouloit faire, parce qu'il ne se trouvoit pas en état de faire la preuve de noblesse, avouant que son aïeul avoit été anobli par Henri IV pour un exploit militaire, M. de Metz a été nommé pour ce cordon ce dimanche 1<sup>er</sup> mai 1701, M. de Meaux étant à Versailles, dès ce samedi dernier d'avril, sans songer seulement à ce qui se passoit à la cour, et même sans aller chez le roi encore ce dimanche entier, mais travaillant tranquillement dans sa chambre à sa seconde *Instruction pastorale*. Et c'est ainsi qu'occupé des pensées de la religion et du soin de servir l'Église, il n'est aucunement touché des honneurs ni des espérances de ce monde; qu'il ne fait pas un pas à ce sujet et n'en parle seulement point.

—Mercredi, 4 de mai, séjour à Versailles.

—Jeudi 5, fête de l'Ascension, M. de Meaux a dit la messe aux Récollets, sur les onze heures, après avoir travaillé tout le matin; et l'après-dînée, il a assisté aux vêpres de la chapelle, et il a été ensuite se promener.

—Vendredi 7, coucher à Paris. —Samedi, coucher à Versailles.

—Dimanche à Paris; et là, séjour jusqu'à jeudi soir; et cependant M. de Meaux a travaillé à sa nouvelle *Instruction pastorale* et a été attaqué d'un peu de rhume.

—Ce vendredi matin, 13 de mai, départ de Paris pour Meaux; dîner à Claye; coucher à Meaux: voyage heureux.

—Samedi 14 de mai 1701, M. de Meaux se porte bien et s'est trouvé en état d'observer le jeûne; il a fait l'office pontifical aux premières vêpres de la Pentecôte, et ensuite il s'est promené dans son jardin jusqu'au soir.

—Le 15 de mai, fête de la Pentecôte, il n'a pas assisté à matines; il a dit la messe pontificale; et l'après-dînée, il a prêché pendant une heure, et a expliqué ce que c'est que le péché contre le Saint-Esprit, pourquoi il est irrémédiable et le plus grand de tous les péchés.

Son texte fut pris de saint Matthieu, XII, 32 : *Quicumque dixerit verbum contra filium hominis*, et le reste de ce verset entier, avec l'endroit de saint Marc, III, 29 : *Qui autem blasphemaverit in Spiritum Sanctum*, et le reste du verset entier. Il demanda d'abord pourquoi le péché qui se commet contre Jésus-Christ se pardonne, et que celui qui est contre le Saint-Esprit est irrémissible; d'où vient cette différence, puisque l'un et l'autre est contre Dieu même. « C'est, dit-il, une grande difficulté que saint Augustin a traitée devant son peuple, et sur laquelle il implora le secours des prières de son auditoire, pour parvenir à l'intelligence de cette vérité évangélique. Je vous demande la même chose, dit M. de Meaux.... *Ave Maria*.

« L'opération du Saint-Esprit, c'est une opération intérieure qui se fait en nous-mêmes, c'est l'action de Dieu même opérant en nous la rémission des péchés, qui est attribuée au Saint-Esprit, comme à l'auteur de toute sanctification. Empêcher cet effet, c'est se rendre coupable du péché contre le Saint-Esprit, qui est irrémissible en ce sens qu'il empêche la rémission même que Dieu veut opérer dans les âmes. Nous perdons le fruit de la rémission des péchés par deux moyens : par présomption ou par une trop grande espérance; et par désespoir ou manque d'espérance. Dieu est si bon, qu'il me pardonnera mon péché; pourquoi donc me mettrois-je tant en peine de m'en corriger? Un autre dit : J'ai tant multiplié mes péchés, que je ne puis en espérer de Dieu le pardon; je n'ai donc qu'à les continuer. » Voilà les deux raisons pourquoi le péché contre le Saint-Esprit est irrémissible, qui ont fait le partage et le sujet du discours de la Pentecôte. Un mot du jubilé vers la fin du discours.

Après cette action, M. de Meaux est retourné faire l'office à vêpres et à l'antienne, et il s'en est trouvé en très-bonne disposition.

—Lundi 16 de mai, la messe par M. de Meaux, dans sa chapelle, et l'après-dîner il a été à vêpres au séminaire, et entretenir les séminaristes sur leur ordination.

—Le mardi 17, la messe encore dans sa chapelle, et l'après-dîner il a fait les stations pour le jubilé, avec tout son domestique, à l'église cathédrale, aux Capucins et à la Trinité; puis il a été à vêpres au séminaire et a assisté à l'examen des ordinans.

—Mercredi 18, le matin la messe par M. de Meaux, dans la chapelle de l'hôpital-général, à l'intention du jubilé, à l'issue de laquelle il a fait une exhortation aux pauvres et a été aux Cordeliers, à la station; puis à Saint-Saintain.

Au retour, il a trouvé chez lui le père Bourdaloue et M. de Montholon, premier président au Parlement de Rouen, et M. de La Guillaunnie, conseiller au Parlement de Paris, qui ont tous diné avec lui; et sur le soir, M. de Meaux, cette compagnie et sa famille, sont allés coucher à Jouarre, pour la profession de M<sup>lle</sup> de Montholon, fille du premier président, pour laquelle M. de Meaux a dit la messe pontificale ce jeudi matin 19, et le père Bourdaloue a prêché.

—Le vendredi, il a dit la messe basse encore à Jouarre, et sur le soir on est revenu coucher à Meaux.

—Samedi 21, M. de Meaux a fait l'ordination dans sa chapelle, et le dimanche de la Trinité, 22 de mai, il a dit la messe, à laquelle il a donné la communion à tous ses domestiques pour le jubilé; l'après-dîner il a été à la station de l'hôtel-Dieu, et de là à vêpres au séminaire, où il a aussi assisté à la conférence; ensuite il est venu souper à l'évêché, et après il est allé coucher à Germigny avec toute la famille.

—Lundi, 23 mai 1701, le matin, il a écrit à M. le cardinal de Noailles une lettre au sujet d'un nouveau livre des jésuites : *Questions importantes à l'occasion de la nouvelle histoire des Congrégations de Auxiliis, à Liège, etc...* Il y attaque la doctrine de ce livre, contenue au chap. X, p. 201, 213, et encore p. 5 et 42, où l'auteur prend la défense de la doctrine de Molina sur les forces naturelles, auxquelles il attache la grâce; et M. de

Meaux dit que par là la censure du clergé est directement attaquée dans les propositions 5 et 6; et que souffrir ce nouveau livre, non-seulement c'est abandonner la censure du clergé, mais que c'est souffrir le semi-pélagianisme en honneur. Je garde, à Meaux, dans mes papiers, une copie de cette lettre, parmi les écrits de la grâce.

En venant de Paris à Meaux, le long du chemin, M. de Meaux lut tout ce livre et le loua fort, appuyant beaucoup sur l'approbation que toutes les universités d'Espagne et plusieurs autres avoient donnée à la nouvelle doctrine de Molina sur la grâce. Quand le père Bourdaloue passa à Meaux et y dina allant à Jouarre, notre prélat continua de lui faire l'éloge de cet ouvrage, aussi bien que M. l'abbé Bossuet; et le père dit qu'il ne le connoissoit pas, ni l'auteur, ni que ce fût un ouvrage sorti de chez eux. Mais aujourd'hui, à Germigny, M. de Meaux s'est tout à fait déclaré contre ce livre, entre nous autres, et nous a dit en particulier le sujet de sa lettre au cardinal, et que son avis étoit que cet archevêque censurât ce livre.

—Mardi 24, séjour à Germigny. M. de Meaux y achève sa nouvelle *Instruction pastorale* sur l'Église, et aujourd'hui il l'a donnée à mettre au net. Sur le soir, on a parlé du dernier tome de saint Augustin, publié par les pères Bénédictins, et de la préface que le père Mabillon y a mise, où il abandonne modestement quelques notes marginales de ses confrères, et s'explique nettement sur les grâces suffisantes qu'il reconnoît dans saint Augustin. Sur quoi M. de Meaux a avoué de nouveau qu'il avoit donné au père Mabillon le plan de ce qu'il avoit à dire dans cette préface, mais qu'il n'avoit pas exigé de lui qu'il abandonnât les notes marginales de ses confrères.

—Mercredi, 25 de mai, dîner à Germigny; retour à Meaux pour les premières vêpres de la Fête-Dieu, auxquelles M. de Meaux a officié pontificalement; mais il s'est dispensé d'assister à matines; et ce soir sont arrivées ici les dames Tubeuf et comtesse de Novion, avec M. et M<sup>me</sup> Bossuet, qui viennent voir M. de Meaux.

—Jeudi, 26 de mai, Fête-Dieu. M. de Meaux a officié pontificalement à la messe et à la procession solennelle ; il a assisté au sermon du père Bon-Enfant, de l'Oratoire, qui prêche ici l'octave ; puis il a officié à vêpres et le soir à l'antienne, dont il se porte très-bien.

—Vendredi et samedi suivans, séjour à Meaux, et ce samedi, visite à Sainte-Marie.

—Ce dimanche, 29 de mai, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle ; il a assisté au sermon, et officié à l'antienne ; à vêpres au séminaire, et à la conférence des séminaristes. Il a écrit ce jour à M. le cardinal de Noailles une lettre de remerciement de ce que cette Éminence lui avoit mandé qu'il approuvoit sa critique du dernier livre des jésuites, contre l'histoire *de Auxiliis*, et qu'il y falloit prendre garde.

—Lundi, mardi et mercredi, séjour à Meaux.

—Jeudi 2 juin, jour de l'octave, a dit la messe dans sa chapelle et porté le Saint-Sacrement à la grande procession ; a assisté au sermon et a fait l'office à l'antienne, après laquelle il est venu coucher à Germigny avec toute sa compagnie, et il y a séjourné vendredi et samedi suivans ; il est en parfaite santé.

—Dimanche, 5 de juin, a dit la messe à Germigny, et après son dîner il est allé à Meaux présider au bureau de l'hôtel-Dieu, où le nouveau lieutenant-général de police prétend avoir séance après le lieutenant-général du bailliage ; et elle lui a été ainsi accordée. M. de Meaux a aussi tenu le bureau de la chambre ecclésiastique, où M. l'abbé Bossuet a été député à l'assemblée provinciale, pour y députer à l'assemblée générale du clergé ; après quoi M. de Meaux est revenu coucher à Germigny.

—Lundi, coucher à Meaux, et—mardi, à Paris.

—Mercredi matin, l'assemblée provinciale a été réunie à l'archevêché. M. de Meaux y a assisté, et M. l'abbé Bossuet, avec les évêques et autres députés des diocèses, qui tous unanimement ont choisi M. le cardinal de Noailles pour le premier ordre, et M. l'abbé de Quailus, aumônier

du roi, pour le deuxième ordre, tous deux députés de la province de Paris à l'assemblée générale qui doit se tenir le 15 de ce mois de juin, aux Grands-Augustins de cette ville, sous la présidence de M. le cardinal de Noailles.

Aujourd'hui, environ dix heures du soir, Monsieur, Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique du roi, né le 21 de septembre 1640, a été frappé d'apoplexie, après avoir bien soupé et étant encore à table dans son château de Saint-Cloud. Le roi s'y rendit de Marly, dès qu'il en fut averti, et y demeura jusqu'à cinq heures du matin du jeudi suivant.

Le malade a fait paroître quelque connoissance dans un intervalle fort court, dans lequel il reçut l'absolution, et enfin il est mort ce jeudi 9 de juin, un peu avant midi.

M. de Meaux a été exprès à Saint-Cloud ce jeudi entre neuf et dix heures du matin, et il y a vu ce prince dans cette apoplexie, sans aucune connoissance, entre la vie et la mort, ne recevant aucun soulagement de tous les remèdes qu'on lui donnoit, et le quitta sur les onze heures du matin, désespéré de tous les médecins.

M. de Meaux m'a demandé tous les recueils de saint Augustin et de saint Bernard sur la grâce, que je lui ai apportés de Meaux, avec les livres aussi de saint Augustin sur la grâce et sur les psaumes imprimés in-8°, où il fait de longue main toutes ses remarques et les *Questions importantes sur l'histoire de Auxiliis, etc.....*, voulant avoir tous ces livres ensemble, sous sa main, pour travailler sur cette matière au premier besoin.

—Ce jeudi, vendredi et samedi, séjour à Paris; et ce samedi soir, coucher à Versailles. — Dimanche et lundi, séjour à Versailles.

—Ce lundi matin, les complimens de condoléance au roi, par tous les courtisans en manteau long de drap; l'après-dîner, mêmes complimens par les princesses et dames en mante. Cet après-dîner, M. de Meaux a été à Saint-Cloud jeter de l'eau bénite sur le corps de Monsieur, exposé sur son lit de parade; de là il a été voir Monsei-

gneur, à Meudon, et M. le duc du Maine, à Sceaux, où il a couché cette nuit, et a séjourné mardi et mercredi, n'étant revenu que jeudi dîner à Paris.

—Il a été, ce jeudi 16, à l'Académie françoise, pour la réception de MM. de Malézieu et Campistron. M. de Malézieu a loué M. de Meaux, en passant, dans son compliment qu'il faut garder pour servir de mémoire à la vie de M. de Meaux.

Dans la déroute des affaires de deux célèbres financiers, La Touane et Saunion, il s'est trouvé, parmi leurs dettes, qu'ils devoient deux cent mille francs à M<sup>me</sup> de Louvois, par billets payables au porteur, et cinquante mille écus à M. l'archevêque de Reims, de même façon; et voilà ce prélat si zélé pour la pureté de la morale, qui, dans l'assemblée du clergé de 1700, lorsqu'on fit la censure des propositions sur l'usure, où la pratique des billets fut condamnée, se vanta, en pleine assemblée, qu'au moins on ne le trouveroit pas mêlé dans ce négoce.

—Ce vendredi, séjour de M. de Meaux à Paris, et samedi, coucher à Versailles, en passant par Sceaux, pour y voir encore M. et M<sup>me</sup> du Maine. — Dimanche, lundi, mardi et mercredi, séjour à Versailles.—Ce mercredi, coucher à Paris.

—Séjour jeudi. M. de Meaux travaille à sa seconde *Instruction pastorale*; il vient de la donner pour la mettre au net encore une fois.

—Vendredi et samedi, séjour à Paris.

—Dimanche 26, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et il est allé au sacre de M. le coadjuteur de Strasbourg, à Saint-Germain-des-Prés; et, le même jour, il a été coucher à Versailles.

—Le lundi 27, il a assisté au conseil et il est revenu coucher à Paris, où il a passé toute la semaine pour plusieurs affaires particulières de son diocèse.

—Ce samedi, 2 de juillet 1701, coucher à Versailles, et ce dimanche 3, M. de Meaux a donné la communion à M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, dans la chapelle haute

des Récollets. Ce soir, promenade et souper avec les abbés de la cour.

—Lundi 4 juillet, M. de Meaux a été à la messe de M<sup>me</sup> de Bourgogne, puis dîner chez M. le marquis de Torcy, où s'est trouvé l'envoyé du duc de Saxe-Gotha, avec qui M. de Meaux a conféré sur le sujet de la religion; et c'est pourquoi il avoit apporté de Meaux son portefeuille des écrits des luthériens de Hanovre, et qu'il a lus toute cette matinée. L'après-dîner, M. de Meaux a été au conseil, et le soir à la promenade.

J'ai vu dans son portefeuille sa traduction en vers françois du psaume 118, à laquelle il travaille actuellement pour la finir, car tout est traduit jusqu'au dernier verset; mais l'ouvrage n'a pas encore été mis au net, et il y fait de nouvelles corrections.

—Mardi 5 et mercredi 6 de juillet, messe de M<sup>me</sup> de Bourgogne; visite, après-dîner, chez M. le marquis de Torcy, sur les luthériens d'Allemagne; coucher à Paris.

—Jeudi matin, 7 de juillet, M. de Meaux a été à Navarre, où il a assisté au service de M. Pierre Guischart, docteur en théologie et professeur royal au même collège, décédé le mercredi précédent; il étoit grand maître de ce collège et doyen de la Faculté de théologie; c'est pourquoi, outre toute la maison de Navarre, il y avoit encore à son enterrement tous les docteurs de la Faculté, et même le bas chœur de Notre-Dame, parce qu'il étoit chapelain de cette église.

—Vendredi, séjour à Paris.

—Samedi, M. de Meaux a repris sa *Politique*, à laquelle il travaille actuellement, pour y mettre la dernière main et la donner ensuite à l'imprimeur.

—Dimanche 10, il a dit la messe dans sa chapelle, et l'après-dîner il a été voir M. de Linssendorf, envoyé de l'Empereur, touchant les mouvemens sur la religion en Allemagne.

—Lundi, a entendu la messe dans sa chapelle; il a donné à imprimer son mandement latin, pour publier au synode prochain la censure du clergé de 1700. Il veut, au pre-



mier jour, faire aussi imprimer sa seconde *Instruction pastorale* sur l'Église, qui est prête. Il continue à revoir à loisir sa *Politique*, qu'il n'espère pas de pouvoir mettre sous presse avant le mois d'octobre, voulant apporter une grande attention à la revoir. Ce soir, il est allé coucher à Versailles pour le conseil qui s'y tiendra demain.

—De là il a été faire sa cour à Meudon mardi et mercredi; et ce mercredi, il est revenu coucher à Paris.

—Jeudi, il a entendu la messe dans sa chapelle, et l'après-dîner il a assisté en Sorbonne à la majeure de M. l'abbé Languet, sorboniste, de Dijon, et son parent.

—Vendredi, séjour à Paris. Visite à M. le procureur général, qu'il avoit déjà été voir la semaine précédente.

—Ce 46 de juillet, samedi, après dîner, M. de Meaux a présidé en Sorbonne, à la tentative de M. d'Aramont, fils d'un avocat de ce nom, très-célèbre et d'une bonne maison; chacun y admira la vivacité du président et la force de ses argumens pour faire voir que les saints anges ont été fidèles par une grâce spéciale et plus forte que n'avoient eu ceux qui se sont pervertis. De là, chez M. Le Roy, avocat, pour les affaires de N.<sup>1</sup>

—Ce 17 de juillet 1701, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et il est allé au sacre de M. l'évêque de Bayonne.

—Le soir, coucher à Versailles pour le conseil de lundi.

—Séjour là-même le mardi, et le mercredi encore pour le conseil, auquel jour coucher à Paris.—Jeudi, séjour.

—Vendredi aussi, et la messe dite par Monseigneur, dans sa chapelle, à cause de sainte Magdeleine. Il a repris sa seconde *Instruction pastorale*, pour y faire quelque addition ou correction.

—Ce vendredi, voici son mandement latin imprimé pour la publication de la censure du clergé dans son synode prochain; mais il m'a recommandé de n'en point

<sup>1</sup> L'abbé Le Dieu vent sans doute parler ici de l'affaire de M<sup>lle</sup> de Mauléon à laquelle Bossuet avoit prêté 45,000 livres. Nous aurons occasion de revenir sur cette affaire.

parler et de n'en point donner qu'après la publication, de peur, sans doute, de quelque opposition ou contradiction de la part des jésuites; et par cette sagesse ordinaire avec laquelle il fait chaque chose en son temps. Cet après-dîner, M. de Meaux est allé dans la ville pour les affaires de N... Hier, il vit M. le procureur général, et encore un peu auparavant, je crois, pour le même sujet; au reste, il se porte très-bien, et mieux qu'il n'a jamais fait.

—Samedi, 23 juillet 1701, M. de Meaux est allé à Saint-Denis, et il y a assisté aux service et enterrement de feu M. le duc d'Orléans, et à l'oraison funèbre prononcée par M. de Clermont-Tonnerre, évêque et duc de Langres. On a dit de toutes parts que ce discours étoit très-plat et très-commun, ne pouvant faire aucunement honneur à son auteur. M. de Meaux a été de Saint-Denis coucher à Versailles, et — le dimanche 24, il a été de Versailles à Saint-Cyr assister au sacre de M. d'Aubigné, évêque, comte de Noyon, pair de France, d'où il est revenu coucher à Paris.

—Ce lundi 25, fête de saint Jacques, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et il s'en est allé voir M. le cardinal de Noailles à l'archevêché. Ce matin, on lui a apporté une copie faite, par son ordre, de l'écrit de M. l'abbé de Loccum de Hanovre, intitulé <sup>1</sup>: *Cogitationes privatae*, etc....; d'ailleurs M. de Meaux fait actuellement une réponse à la dernière lettre qu'il a reçue de M. de Leibnitz, aussi de Hanovre. Je n'ai pas encore vu ce que c'est que ce travail.

—Ce mardi 26, séjour à Paris, et encore ce mercredi 27, et jeudi 28, M. de Meaux a présidé en Sorbonne à la mineure de M. Taschereau de Baudri, bachelier de Sorbonne, chanoine de Saint-Martin de Tours, et neveu de M. Du Chesne, premier valet de chambre de monseigneur le duc de Berry. Il a fortement disputé contre la thèse qui dit que les apparences du pain et du vin demeurent

<sup>1</sup> Cet abbé se nommait Molanus; il travailla avec Bossuet et Leibnitz à la réunion des catholiques et des protestants. (V. p. 177 des *Mémoires*.)

après la consécration, et a proposé le sentiment de M. Cally, de Caen, qu'il a lui-même nouvellement condamné, mais sans le nommer. Au contraire, il s'est fort déclaré contre Durand, jacobin, docteur de la Faculté et évêque de Meaux, se plaignant que l'on souffrit un tel sentiment dans un ancien membre de cette Faculté. Son second argument a été sur le commencement d'amour de Dieu, nécessaire avec l'attrition, dans le sacrement de pénitence, et il a fort désapprouvé la solution d'*amor magis aut minus intensus* ; qu'on passât en dogme que cet amour est un amour de Dieu *super omnia*, mais seulement commençant, et en cela différent de la charité parfaite qui justifie sans le sacrement : c'est ce qu'il a expliqué dans la déclaration du clergé de 1700 et qu'il veut faire passer. Le troisième argument fut sur la nature de l'amour d'espérance; et, dans cet argument, il a témoigné n'être pas content des réponses du bachelier.

—Vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31, séjour à Paris. M. de Meaux, cependant, a mis la dernière main à son *Instruction pastorale*, qu'il a laissée à l'imprimeur pour la mettre incessamment sous la presse, et aussitôt qu'on aura tiré les dernières feuilles de la censure du clergé, etc., dont je viens d'achever entièrement la correction.

Ce dimanche, après dîner, M. de Meaux est allé à Conflans, avec M. l'abbé Bossuet, voir M. le cardinal de Noailles, et, je crois, lui communiquer un autre ouvrage auquel il travaille actuellement, et qui me semble regarder les projets de réunion des luthériens de Hanovre. Cet écrit n'a pas encore passé sous mes yeux : la suite nous le fera connoître davantage.

—Ce lundi, 1<sup>er</sup> jour d'août 1701, départ de Paris pour Meaux, où M. de Meaux est arrivé pour coucher, avec M. l'abbé Bossuet et M. et M<sup>me</sup> Bossuet; et dans un autre carrosse, le père Chaussemer, docteur de Sorbonne, jacobin, ancien prédicateur du roi, qui vient prêcher saint Étienne, avec le père Noël Alexandre, aussi docteur du

même ordre, que M. de Meaux a invité à cette fête ; plus M. Phelipeaux et moi. Nous reportons la *Politique*, que M. de Meaux veut achever à Germigny.

—Mardi, 2 août, séjour à Meaux. M. de Meaux a officié pontificalement aux premières vêpres de saint Étienne et s'est dispensé d'assister aux matines.

—Mercredi 3, M. de Meaux a célébré la messe pontificale de saint Étienne ; il a assisté au sermon, à l'heure ordinaire, que le père Chaussemer a prêché avec un applaudissement universel, y mêlant en passant un éloge de M. de Meaux, fait avec beaucoup d'esprit et de délicatesse. Quand je proposai à ce père de faire ce panégyrique, il l'accepta sans hésiter, et du meilleur cœur du monde, disant que M. de Meaux étoit son maître, qu'il n'oublieroit jamais l'honneur qu'il lui avoit fait de présider à sa tentative, qu'il avoit droit de lui commander et qu'il étoit prêt à lui obéir. La partie fut ainsi liée, à condition que le père Alexandre en seroit, ce qui fut encore promis davantage, à la prière même de M. de Meaux, lorsque ces pères le vinrent voir à Paris ; et a eu le succès que je viens de dire. Ce soir, toute cette compagnie est allée coucher à Germigny.

En partant de Paris, M. de Meaux reçut de M. Du Pin son nouvel écrit fait en justification de la censure de Sorbonne contre les nouveaux *Mémoires de la Chine* et autres livres des jésuites. Il le lit à présent et paroît en faire grand cas. Nos pères l'ont aussi apporté et ils en sont fort contents. Je trouve en ce que j'ai lu que cet auteur procède avec beaucoup d'ordre, de force et de modération, sans oublier pages 510 et suivantes, tirées de son *Histoire universelle*, in-4°<sup>1</sup>, pages 158 et 178, pour faire voir que les gentils n'ont connu le vrai Dieu, et ne lui ont rendu aucun culte certain, que depuis Jésus-Christ ; qu'avant lui Dieu n'étoit connu que de son peuple, et

<sup>1</sup> L'abbé Le Dieu, dans cette phrase incorrecte, veut parler du *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet.

qu'il étoit ignoré des nations livrées à l'idolâtrie. L'auteur a été obligé de rapporter ce long témoignage de M. de Meaux pour réfuter quelques docteurs chinois qui avoient cité pour eux un endroit de la même histoire de M. de Meaux dont ils abusoient visiblement.

En parlant de cette matière, j'ai appris du père Chaussemer même que c'est lui qui a dressé les qualifications des propositions condamnées dans la censure de Sorbonne, qu'il les mit entre les mains de M. Le Feuvre de Navarre, par qui elles furent d'abord portées à M. le cardinal de Noailles et approuvées de cette Éminence avec éloge, surtout à cause de l'*Hæretica* et de l'*Impia*, donnée à la troisième proposition des jésuites. Il est aussi certain que le père Chaussemer est celui de tous les docteurs qui a parlé en Sorbonne avec plus de justesse et de force pour soutenir la vérité de la censure, où il m'a avoué que M. Du Pin a concerté avec lui et avec le père Alexandre non-seulement l'ordre de son livre, mais encore les preuves, et ce qui regarde en particulier l'histoire chinoise. J'ai appris aussi du père Chaussemer que l'opinion commune fait M. Le Feuvre, dit de la Bastille, auteur de l'*antijournal*; que c'est son style connu par les endroits des poètes en grand nombre dont il l'a égayé, et qu'il en a cette preuve particulière qu'on y lit l'avis de M. Corneille, docteur, ami de M. Le Feuvre, tel qu'il l'avoit donné à cet auteur pour être inséré dans son ouvrage.

—Jeudi 4 et vendredi 5, séjour à Germigny. On y a parlé du livre des jésuites intitulé : *Questions importantes*, etc., fait contre l'*Histoire des congrégations de Auxiliis*, et M. de Meaux a dit qu'on l'auroit censuré si l'auteur y avoit mis son nom, en répétant ce qu'il y trouvoit censurable, et que j'ai déjà remarqué plus haut. M. de Meaux a été à Meaux et il y a mené les pères Chaussemer et Alexandre, à la conférence du vendredi, faite avec succès par M. Jean-Louis Honbrel, curé de Saint-Christophe. Visite à Notre-Dame et dîner au séminaire.

—Ce samedi, 6 d'août 1701, à Germigny. M. de Meaux

m'a donné sa nouvelle lettre à M. de Leibnitz, pour la faire mettre au net. C'est une ample réponse à la lettre de ce luthérien, du 24 juin dernier, laquelle lettre je n'ai pas vue. J'apprends en même temps que M. de Meaux a communiqué à M. l'abbé Pirot ses dernières lettres écrites à M. de Leibnitz sur la canonicité des livres saints et sur l'autorité du concile de Trente, ce qui me fait croire que c'est pour M. le cardinal de Noailles même qu'a été faite à Paris la copie du premier projet de réunion, composé en latin par M. Molanus, théologien de Hanovre, abbé de Loccum. Ce soir, monseigneur de Noailles, évêque de Châlons, est arrivé pour souper et coucher à Germigny; il y a passé le dimanche suivant et en est parti lundi pour Châlons.

—Ce dimanche 7 d'août, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et il est parti pour Meaux avec les pères Chaussemer et Alexandre; il a dîné avec eux au séminaire, et il est allé à l'assemblée du bureau de l'hôtel-Dieu, est revenu au séminaire et a assisté, avec les mêmes pères, à la conférence de morale des séminaristes; puis, sur le soir, il est revenu coucher à Germigny, ces pères étant demeurés à Meaux, afin d'en partir demain lundi par la voiture publique, le père Chaussemer témoignant toutes sortes de satisfaction de son voyage.

—Ce lundi 8 et mardi 9, séjour à Germigny. M. de Meaux travaille à une nouvelle lettre pour répondre aux précédentes de M. de Leibnitz.

—Mercredi, de même, et encore jeudi, auquel jour il a donné cette lettre ou traité à mettre au net, et en même temps il m'a demandé sa *Politique*, qu'il va recommencer à revoir.

—Ce vendredi, 12 d'août 1701, j'ai vu M. de Meaux travailler toute la matinée à sa *Politique*, et l'après-dînée il a fermé sa lettre pour M. de Leibnitz, datée de ce jour et de ce lieu, qu'il a adressée à M. le marquis de Torey, à qui il écrit qu'il aura encore bientôt un grand traité à envoyer au même M. de Leibnitz, disant qu'il faut espérer

que ces instructions auront quelque jour leur effet, si elles ne l'ont pas de ce temps-ci. On apprend de Versailles que madame la duchesse de Bourgogne a eu une fièvre si violente qu'on a été obligé de lui donner trois fois l'émétique, et qu'elle s'en porte mieux ; elle a été saignée du bras et du pied.

—Samedi, après dîner, M. et M<sup>me</sup> Bossuet sont partis de Germigny pour Paris, où ils sont heureusement arrivés le même jour. M. de Meaux est allé coucher à Meaux pour la fête. On met au net son écrit pour Hanovre.

—Dimanche 14. On apprend de Versailles que madame de Bourgogne est mieux, par les lettres du 13. M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et après dîner il a officié pontificalement aux premières vêpres de l'Assomption et non à matines. Hier M. le maréchal de Villeroy passa ici, s'en allant à la cour.

—Ce lundi, 15 d'août, fête de l'Assomption. M. de Meaux reçoit un courrier de M. Bossuet qui lui apprend que madame de Bourgogne s'est trouvée fort mal d'un grand redoublement de fièvre accompagné d'un grand assoupissement, qu'on juge qu'il est nécessaire qu'il aille à la cour. M. de Meaux a donc dit la messe basse dans sa chapelle et a ordonné que tout soit prêt pour son départ ; en même temps, il reçoit plusieurs lettres de la cour, du 14, par lesquelles on lui mande le redoublement arrivé samedi 13, qui a fait rester le roi et toute sa cour à Marly. M. de Meaux est donc parti de Meaux sur les huit heures du matin, avec M. l'abbé Bossuet, un valet de chambre et moi, et il est allé à Paris en relais, où il est arrivé à une heure ; il y a dîné, et, sur les quatre heures, il est parti pour Marly, où il est arrivé avant sept heures ; il y a vu le roi au retour de sa promenade, accompagné de toute sa cour et en parfaite santé <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous devons signaler ici une rature d'une ligne qui se trouve sur le manuscrit de l'abbé Le Dieu, laquelle est différente de ses ratures ordinaires et d'une autre encre que l'écriture. Nous indiquerons les

M. de Meaux a eu permission d'aller voir M<sup>me</sup> de Bourgogne, qu'il a trouvée dans un redoublement, mais si foible qu'on en espère sa prompte guérison; elle avoit encore un peu d'assoupissement. Dans le grand assoupissement qu'elle eut d'abord, on parla d'envoyer un exprès à M. de Meaux de la part du roi; mais on ne le fit pas, parce que la princesse revint bientôt de ce danger. Son confesseur étoit venu et fut renvoyé par la même raison. Cependant un nouvel accès ayant été très-fort, la princesse fut confessée par le curé de Marly. Elle a toujours conservé une grande présence d'esprit; elle prend le kina de quatre heures en quatre heures.

M. le maréchal de Villeroy a reçu ordre d'aller commander dans le Milanois avec plusieurs autres officiers généraux. Le roi a mandé à M. le maréchal de Catinat qu'il lui jugeoit ce renfort nécessaire pour soutenir tout le poids de la guerre que les Allemands portoient en Italie. Il n'est pas vrai que ce gouvernement soit baissé; mais il est certain que le roi d'Espagne a proposé au roi qu'il allât

ratures de cette espèce parce qu'on a cru devoir y attacher une certaine importance. Nous croyons que c'est à tort et qu'on doit les attribuer à l'abbé Le Dieu, qui les aurait faites en relisant son manuscrit quelques années après l'avoir écrit. Nous avons signalé une rature du même genre qui se trouve dans la copie authentique des *Mémoires* et qui ne se trouve pas sur l'autographe. Nous avons fait remarquer (V. p. 102 des *Mémoires*) que cette rature ne pouvait être attribuée aux Jansénistes, que l'on tenait à rendre coupables des ratures du *Journal* du genre de celle que nous indiquons. Nous croyons que c'est à tort que l'on a voulu voir des mystères dans ces ratures, faites de manière à ce que l'on ne puisse lire ce qui avait été écrit. Il en est un grand nombre de même encre, qui sont certainement de l'abbé Le Dieu, et qui n'empêchent pas de lire les passages remplacés par lui. L'auteur avait sans doute ses raisons de biffer les autres passages de manière à ce qu'on ne pût pas les lire. Quoiqu'il en soit, nous signalerons toutes les ratures de quelque importance, afin que l'on ait une idée exacte du manuscrit et que l'on juge de la nature des passages biffés par ce qui les précède ou les suit.



en personne commander les armées de Milanois, ce que le roi n'a pas jugé possible pour cette année; mais il l'a approuvé pour l'année prochaine, s'il y a guerre.

M. de Meaux vient de mettre en main son traité *sur le Décret du concile de Trente, sess. IV, touchant le Canon des Écritures*, pour en revoir la copie au net, et ensuite l'envoyer à Hanovre. Le voilà heureusement arrivé à Versailles où il couche.

—Mardi 16 d'août, M. de Meaux est allé à Marly, au lever du roi, d'où il est revenu dîner à Versailles et a rapporté que M<sup>me</sup> de Bourgogne est tout à fait quitte de la fièvre; sur le soir, il est retourné à Marly, et en est revenu souper et coucher à Versailles, ayant la permission d'être demain de Marly.

—Ce mercredi 17, j'ai rendu à M. de Meaux son écrit sur la canonicité des livres saints, qu'il a signé et daté de Marly de ce jour, et que j'ai adressé à M. de Leibnitz, à Hanovre. J'en ai tiré une copie, aussi bien que de sa précédente lettre au même, du 12 d'août, de Germigny, et encore de la dernière lettre de M. de Leibnitz même, de Wolfenbutel, 21 juin 1701, à M. de Meaux, pour joindre à mon recueil de ce travail que je garde à Meaux.

Après dîner, M. de Meaux a été au conseil, et au retour il est parti pour Marly, où il doit passer le reste du voyage jusqu'à samedi prochain; il y porte la *Politique* à laquelle il travaille actuellement. En partant il m'a donné à fermer plusieurs lettres d'affaires, toutes datées de Marly même. Ainsi il est bien aise qu'on sache à Beauvais même<sup>1</sup> qu'il est de cette cour favorite.

On dit à présent que le péril de M<sup>me</sup> de Bourgogne a été très-pressant le jour de saint Laurent, qui a été le grand redoublement. Outre l'assoupissement, qui étoit très-dangereux, elle a eu aussi un transport formé et elle perdit connaissance. Le samedi 13, l'accès fut encore très-violent et l'assoupissement terrible, dont la princesse eut si

<sup>1</sup> On sait que Bossuet étoit abbé de Saint-Lucien de Beauvais.

grand'peur, qu'elle demanda à se confesser au curé de Marly, dans l'absence de son confesseur, le père de Grané, jésuite, qui a témoigné en être fort fâché, et d'autant plus que, de son côté, la princesse a dit qu'elle étoit fort contente de M. le curé de Marly ; ce que M. de Reims prenoit plaisir à répéter ainsi : « M<sup>me</sup> de Bourgogne est plus contente de M. le curé de Marly que de son jésuite. »

—M. de Meaux a donc séjourné à Marly les 18, 19 et 20, et ce samedi 20, il en est revenu avec toute la cour coucher à Versailles. M<sup>me</sup> de Bourgogne, qui a été levée dès jeudi et vendredi, est aussi revenue ce samedi, à Versailles, dans son carrosse, couchée de son long. M. de Meaux l'a été voir ce soir, depuis son arrivée, et l'a trouvée couchée et jouant aux cartes avec ses dames, lui disant qu'elle entendroit la messe dans sa chambre demain dimanche; elle continue le quinquina.

M<sup>me</sup> de Maintenon a eu un ou deux accès de fièvre double-tierce, à Marly, de fatigue d'avoir veillé auprès de la princesse; elle a pris le kina dans de l'eau de scorsorène, et elle s'en est si bien trouvée qu'elle est aussi venue ce samedi à Versailles.

Dans ce séjour de Marly, M. de Meaux a eu un peu de dévoiement; et vendredi, 19 d'août, au retour du lever du roi, et après avoir entendu la messe, il a eu un vomissement de bile sans aucun effort, ni douleur, ni fièvre, ni autre accident; il est en parfaite santé, et croit seulement que c'est une indication qu'il a besoin de se purger de temps en temps, ainsi qu'il se résout à le faire; il a soupé de bon appétit et a paru fort gai, promettant de retourner à Meaux pour le synode.

Il est actuellement sur sa *Politique*, qu'il veut enfin achever avant toute autre chose; il me disoit que cet ouvrage demandoit une révision fort exacte, de peur des redites qui peuvent lui être arrivées, à cause qu'il a fort augmenté ce livre depuis six mois, sans en avoir revu la première partie qui est faite depuis plus de vingt-deux

ans, et dès qu'il étoit auprès de Monseigneur, à qui il a fait étudier cette première partie dès ce temps.

—Ce dimanche, 21 d'août 1701, M. de Meaux a été au lever du roi, et chez M<sup>me</sup> de Bourgogne, à l'heure de sa messe, vers le midi ; il est en bonne santé, et, néanmoins, il n'a pas dit la messe, à cause qu'il lui reste encore un peu de dévoiement.

On apprend de Strasbourg que M. Obrecht, préteur royal, y est mort, le 6 de ce mois, fort regretté : c'étoit un nouveau catholique de vingt années, réconcilié à l'Église par M. l'évêque de Meaux, avec qui ce magistrat avoit eu plusieurs conférences sur la religion, à Germigny même, dès 1682. Le roi a donné sa charge à son fils, aussi bon catholique.

—Ce lundi, 22 d'août 1701, M. de Meaux a été au lever du roi et à sa messe ; il se porte très-bien ; puis, sur les onze heures, il a été à Saint-Germain voir le roi et la reine d'Angleterre qui sont en parfaite santé, d'où il est venu dîner à Versailles, et a été au conseil l'après-midi.

—Ce mardi, séjour à Versailles. Après le dîner, M. de Meaux a parlé des luthériens de Hanovre, M. l'abbé Bossuet et moi seulement présents ; et il a dit qu'il faisoit copier l'écrit de M. Molanus, abbé de Loccum ; et que le pape étoit bien louable de vouloir entrer dans cette affaire : « Il faudroit, dès à présent, dit M. l'abbé Bossuet, lui envoyer votre dernier écrit sur la canonicité des livres saints.— Non, répliqua-t-il, il est plus à propos de lui faire connoître auparavant l'état et la suite de cette affaire. Je fais, ajouta-t-il, copier actuellement l'écrit de M. Molanus, abbé de Loccum : » c'est donc pour l'envoyer au pape avec un récit qu'il lui fera par lettre de toute cette affaire, laquelle apparemment se traite de concert avec M. le cardinal de Noailles, suivant mes conjectures précédentes. Il a conclu enfin qu'il avoit à voir M. de Linssendorf avant son départ pour Vienne, où il s'en retourne à cause de la guerre déclarée avec l'empereur. L'après-dîner, promenade avec les abbés de la cour.

Avant la promenade, MM. les abbés de Fleury et Catelan présents, sur ce qu'on rapporta le grand contentement que M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne avoit eu de M. le prieur de Marly dans sa confession ; « c'est ainsi, dit-on, que les jésuites les conduisent, en leur laissant ignorer les premiers élémens de la religion et les laissant dans une routine de petites dévotions. — J'en ai, ajouta M. de Meaux, une belle preuve. Je donnois autrefois au roi une instruction par écrit, où le précepte de l'amour de Dieu étoit expliqué comme étant le fondement de la vie chrétienne. Le roi l'ayant lu, dit : Je n'ai jamais ouï parler de cela; on ne m'en a rien dit <sup>1</sup> ».

—Ce mercredi 24 d'août 1701, M. de Meaux a été au lever et à la messe du roi, ensuite à la messe de M<sup>me</sup> de Bourgogne. Il n'a pas dit la messe à cause d'un petit reste de dévoiement. Le soir la promenade avec les abbés de la cour.

—Ce jeudi 25, fête de saint Louis, M. de Meaux a été au lever et à la messe du roi, puis chez M<sup>me</sup> de Bourgogne et à son dîner, et encore au dîner du roi, et a passé presque quatre heures de suite sur ses pieds; néanmoins revenant dîner chez lui, il se portoit à merveille et a dîné de fort bon appétit, mais fort sobrement selon sa coutume. Ce soir coucher à Paris.

—Vendredi 26, séjour à Paris; M. Pirot, et MM. Brisacier et Tiberge le sont venus voir, et ont été avant le dîner en grande conférence avec lui. Ils ont même dîné à sa table. M. l'abbé Pirot m'a fait entendre qu'il s'agit fort de l'affaire de Hanovre à l'archevêché. M. Anisson est venu voir M. de Meaux sur le soir, qui lui a dit qu'il alloit finir la *Politique* et que son dessein est de la dédier au roi.

—Samedi 27, dîner à Paris, départ pour Meaux sur les deux heures après-midi avec M. l'abbé Bossuet; arrivée à Meaux à sept heures du soir.

<sup>1</sup> Cette instruction de Bossuet avoit rapport aux relations du roi avec M<sup>me</sup> de Montespan. On la trouve parmi ses *Lettres diverses*.

—Dimanche, 28 d'août 1701, M. de Meaux est en parfaite santé, et a dit la messe dans sa chapelle, puis il s'est enfermé dans son cabinet, où il a fait une lecture exacte d'un livre latin, in-4<sup>o</sup>, de M. Coulaou, docteur de Sorbonne et bibliothécaire du collège Mazarin, touchant l'affaire de la Chine, qu'on dit n'être autre chose que l'avis de ce docteur prononcé en Sorbonne, où il conclut en faveur des pères Lecomte et Le Gobien. C'est en effet l'avis de ce docteur ainsi intitulé : *Judicium unius à societate Sorbonicâ doctoris, de propositionibus quibusdam circa antiquam Sinarum religionem ad sacram facultatem Parisiensem delatis*<sup>1</sup>, in-4<sup>o</sup>, sans nom d'auteur, ni d'imprimeur. Mais M. de Meaux m'a dit ce soir, qu'il y trouvoit bien des choses importantes à reprendre, dont il étoit nécessaire qu'il informât dès demain M. le cardinal de Noailles. Je lui dis alors que MM. des Missions étrangères étoient là présens, et qu'apparemment ils ne s'endormiroient pas sur un nouvel écrit qui leur donne tant de prise : que puisqu'ils avoient le courage d'accuser les jésuites mêmes à la Faculté et de les y faire condamner, il leur seroit bien plus aisé d'y faire condamner un docteur errant, et réfractaire à la censure même de cette faculté. « Il est vrai, répondit-il, mais il faut les aider. » Ce qui m'a fait comprendre que l'entretien de M. de Meaux avec ces MM. Pirot, Tiberge et Brisacier, à Paris le samedi, jour de son départ, fut sur toute cette matière, et d'autant plus que ces messieurs lui apportèrent ce livre-là même de M. Coulaou.

Aujourd'hui après vêpres, M. de Meaux a tenu le bureau des syndics du clergé pour l'imposition de la capitation, ce qu'ils ont encore continué ce lundi 29. Le tout à l'évêché, matin et soir.

—Ce lundi, après la séance du bureau du matin, M. de Meaux m'a dicté sa lettre de huit pages, contre le livre latin

<sup>1</sup> « Jugement d'un docteur de la Société de Sorbonne touchant certaines propositions relatives à l'ancienne religion des Chinois, déferées à la sacrée Faculté. »

de M. Coulau, qu'il croit très-pernicieux dans la foi, et tendre à l'indifférence des religions ; la lettre donnée à mettre au net.

—Ce mardi, 30 d'août, fête de saint Fiacre, M. de Meaux a assisté à la grand'messe et à vêpres dans la cathédrale; et ce soir il a envoyé sa lettre contre M. Coulau, à M. l'abbé Brisacier, supérieur des Missions étrangères, à Paris, avec ordre exprès de la communiquer à M. le cardinal de Noailles, et prière à cette Éminence de censurer le livre de Coulau.

Pour éclaircir davantage ce que j'ai dit au mardi 23 d'août 1701, sur l'état de l'affaire de Hanovre, je viens d'apprendre pour certain, que non-seulement l'écrit de M. Molanus, abbé de Loccum, intitulé : *Cogitationes private*, mais encore celui que M. de Meaux a fait en réponse à cet abbé, ont été achevés de copier dès le séjour dernier de Germigny, avec une relation particulière du commencement de cette affaire, de sa suite, et de son état présent, en françois; que de ce dernier écrit il y en a deux copies remises en même temps à M. de Meaux. Ainsi quand nous n'avons fait que passer à Paris, le 15 d'août, pour aller à Marly et coucher à Versailles, M. l'abbé Bossuet, demeuré à Paris, a été chargé de toutes ces copies pour les porter à M. le cardinal de Noailles, qui en a fait faire d'autres copies pour les envoyer au pape, et s'est réservé celles que M. de Meaux lui a fait donner. C'est donc pour rendre compte à M. de Meaux de l'état de cette affaire, que M. Pirof avoit demandé à venir dîner avec M. l'évêque de Meaux, et qu'il y vint en effet, et lui parla longtemps en particulier le vendredi 26 d'août, veille de notre départ de Paris pour Meaux.

—Ce mercredi, 31 d'août 1701, M. de Meaux a continué d'assister au bureau des décimes, après avoir ouï la messe dans sa chapelle; et l'après-midi il a commencé d'entendre les curés qui arrivent incessamment pour le synode.

—Ce jeudi, 1<sup>er</sup> de septembre 1701, tout est disposé pour le synode; M. de Meaux en a fait la cérémonie suivant la

coutume. Son mandement sur la censure du clergé publié en plein synode : à l'occasion de quoi il a expliqué la matière de la censure et a dit nettement qu'il ne faut faire aucun fond sur les décisions des casuistes, comme il s'en est tant de fois expliqué, ajouta-t-il. Ensuite il s'est attaché à l'amour de Dieu, dont il a fort recommandé de prêcher la pratique dans toute la vie et bien plus pour réconcilier le pécheur au sacrement de pénitence, descendant à l'explication particulière de ce que c'est que le commencement d'amour de Dieu ordonné par le concile et dont le clergé a fait sa déclaration, et ainsi du reste. L'après-dîner s'est passé à entendre les curés mandés pour diverses affaires de leurs paroisses. Dans le synode M. l'abbé Bossuet a pris à l'église la première place du chœur comme archidiaque, étant revêtu de l'étole, et dans la grande salle de l'évêché, la première place de grand-vicaire après M. de Meaux. Dans la convocation, il a été aussi nommé le premier de tous les grands-vicaires. Enfin M. l'évêque de Meaux a déclaré que dans la moisson et les vendanges il relâche l'obligation des fêtes, hors le dimanche et les solennelles exceptées déjà, tant pour les moissonneurs que pour les autres personnes des villages seulement et de la campagne, avec ordre aux curés de faire le service, la messe au moins basse et les vêpres premières et secondes.

—Ce vendredi, 2 de septembre, M. de Meaux a reçu une lettre de M. l'abbé de Brisacier où il accuse la réception de celle de M. de Meaux contre Coulan ; il le supplie de continuer ses réflexions, etc... Aujourd'hui a été arrêté le jour pour la bénédiction de M<sup>me</sup> d'Ormesson, abbesse du Pont-aux-Dames, 27 de septembre prochain. M. de Meaux a continué matin et soir le bureau des dévotions.

—Ce samedi, 3 de septembre de même, et le matin à la fin de la séance vers les onze heures, il m'a dicté ses nouvelles remarques contre M. Coulan.

—Ce dimanche, 4 de septembre 1701, M. de Meaux a dit

la messe dans sa chapelle, et ensuite il m'a dicté son second mémoire contre M. Coulau. L'après-dîner il a assisté au bureau de l'hôtel-Dieu pour la réception de deux filles à l'épreuve.

—Ce lundi 5, il a assisté au bureau des décimes, dont il a fait ôter la recette à M. Royer et l'a donnée à M. Faron son gendre, qu'il a aussi fait son secrétaire ; sur les onze heures il a continué de me dicter son second mémoire jusqu'à une heure après-midi qu'il s'est mis à table ; et sur les cinq heures du soir, je lui ai fait la lecture de ce même mémoire qu'il a mis à sa perfection et en état d'être copié au net pour l'envoyer.

Cependant aujourd'hui même, M. de Meaux a reçu la déclaration imprimée de M. Coulau, datée du 9 d'août 1701, par laquelle il désavoue l'écrit imprimé, se soumet à la dernière censure faite contre les jésuites, et au nouveau règlement de la Faculté qui déclare déchus de tous droits et honneurs du doctorat ceux de son corps qui oseront écrire contre ses décisions et ses censures : ce que M. de Meaux trouve trop foible, et estime qu'outre cela la doctrine de l'écrit mérite une condamnation pour les raisons déduites à la fin de son second mémoire.

—Ce mardi, 6 de septembre 1701, M. de Meaux a assisté au bureau matin et soir, et encore ce mercredi 7, puis aux premières vêpres de la Nativité de la Vierge à la cathédrale, et le soir il m'a dicté une addition à sa lettre contre M. Coulau.

—Ce jeudi, 8 de septembre, il a assisté à la grand'messe de la cathédrale et il l'a dite ensuite dans sa chapelle où il a donné la sainte communion à tous ses domestiques et la tonsure a deux jeunes enfans du diocèse. Il m'a ensuite donné une nouvelle addition à sa lettre susdite, et enfin ce soir j'ai envoyé cette lettre ou second mémoire contre M. Coulau à M. l'abbé Bossuet, à Paris, en date de ce jour, M. de Meaux le priant ou de le porter lui-même, ou de le faire rendre sûrement à MM. les supérieurs des Missions étrangères, de Brisacier et Tiberge ; et notez le soin de M. de



Meaux de faire passer cet écrit par les mains de M. l'abbé, son neveu.

—Vendredi matin, bureau des décimes ; et l'après-midi, conférence des curés.

—Samedi matin, l'imposition finie pour la subvention de 1701 et de 1702. M. Mulhi, bailli de l'évêché, vient d'être fait greffier des Insinuations ecclésiastiques. M. de Meaux a fait aussi de nouveaux greffiers de son officialité et de son bailliage. M. Royer se trouve ainsi déchargé de tous les offices qui l'attachoient à l'évêché.

M. de Meaux, ce matin, après avoir ouï la messe, a dicté un nouveau mémoire contre l'écrit de M. Coulau. Il y attaque principalement le dessein de cet auteur, de vouloir sauver bien d'autres peuples que la nation juive ; et il fait voir l'étendue de l'idolâtrie dans tout l'univers par deux discours de saint Athanase : celui contre les Gentils et celui de l'Incarnation du Verbe, ce qu'il dit être conforme à la doctrine de tous les Pères. Il a donné ce mémoire aujourd'hui à mettre au net.

—Ce dimanche, 11 septembre 1701, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle et donné la tonsure à deux enfans de la ville de Meaux ; il a assisté au sermon dans la cathédrale et à vêpres à Saint-Christophe, où il a donné la bénédiction du Saint-Sacrement ; puis il est entré au presbytère pour y régler les affaires de la paroisse.

Dès le matin, il a fait un mémoire de cinq ou six pages seulement, contre des thèses imprimées, soutenues à Louvain par un docteur de cette Faculté <sup>1</sup>, contre les propositions du clergé de France de 1682, où ces propositions sont même qualifiées d'erronées ; l'infailibilité (du pape) fort établie et sa supériorité sur les rois poussée jusqu'à la puissance de les déposer. M. de Meaux fait voir l'importance d'arrêter cette audace ; et son mémoire, mis au net, a

<sup>1</sup> Thèses de Louvain contre les propositions du clergé de 1682. Voyez ci-dessous 23 septembre 1701.

(*Note de l'abbé Le Dieu.*)

été par lui adressé directement à M. le cardinal de Noailles, en le faisant néanmoins passer par les mains de M. l'abbé Bossuet.

—Ce lundi, 12 de septembre 1701, il a reçu une lettre du père de La Tour, général de l'Oratoire, par laquelle il lui mande qu'il le viendra voir à Meaux demain mardi prochain, s'il peut être averti qu'il y trouvera M. de Meaux; et M. de Meaux lui a écrit aussitôt par un exprès qu'il le prioit de venir et qu'il l'attendoit à Meaux demain mardi,

—Ce mardi 13, le père de La Tour est arrivé à l'heure du dîner, et M. de Meaux s'est ensuite enfermé avec lui jusqu'à quatre heures, à laquelle heure il est allé tenir l'assemblée indiquée à l'évêché sur les affaires de saint Christophe.

Ce matin, après la messe, M. de Meaux a été visiter les filles de la Visitation, où il est demeuré jusqu'à environ une heure après midi; sur le soir, je lui ai mis entre les mains la copie au net de son troisième mémoire contre M. Coulau, et il l'a envoyé par la poste à M. l'abbé Brisacier, au séminaire des Missions étrangères, à Paris, avec une lettre incluse où il lui mande que c'est là le plan qu'il avoit dans la tête, sur lequel on peut composer la réfutation du livre de M. Coulau.

Dans le temps que je fermois ce paquet, M. l'abbé Bossuet, qui venoit d'arriver de Paris avec M. et M<sup>me</sup> Bossuet, lui racontoit l'état de cette affaire, et lui disoit que M. le cardinal de Noailles avoit trouvé trop fort le terme du second mémoire, vers la fin, où il dit que la déclaration de M. Coulau sur son livre est bien foible, et qu'il en avoit un peu paru choqué, parce que c'est lui qui a fait faire la déclaration, de laquelle il croyoit avoir sujet d'être applaudi, comme si, sans autorité, la Faculté entière n'eût pas eu le crédit de tout faire contre son docteur; et au lieu de cela il se trouve ici blâmé de foiblesse; il ajoutoit que cette Éminence tranchoit qu'il ne lui convenoit pas de faire une censure contre Coulau, à cause de Rome où la

matière de la Chine se traite, quoiqu'on lui eût tant représenté que le dessein de ce livre, et justement ce qui s'y trouvoit digne de censure, n'appartint aucunement à la matière qui se traite à Rome sur la Chine; qu'il y avoit ici un beau fondement d'une censure dans ce que Coulau soutient le salut des Perses par la sainte Écriture, ce que M. de Meaux fait voir, dans son premier mémoire, être entièrement contraire à la parole de Dieu révélée dans les prophètes, et au grand principe de saint Paul, dans l'Épître aux Romains et dans celle aux Ephésiens, sur la distinction des deux peuples si fortement établie; enfin il disoit que le cardinal ne laissoit pas d'avoir cette affaire à cœur et d'en pénétrer l'importance, et que, pour cette raison, il inclinoit à faire faire une rétractation en forme par M. Coulau, qui, d'ailleurs, étoit très-soumis, et s'offroit de la faire si on lui en faisoit voir la nécessité, et qu'il y eût dans son livre des propositions vraiment censurables; que, d'autre côté, MM. des Missions étrangères étoient convaincus de la nécessité d'écrire contre ce livre; qu'ils auroient bien désiré que M. de Meaux se chargeât de ce travail (ce qui ne convenoit aucunement, disaient-ils entre eux, l'oncle et le neveu, que M. de Meaux allât prendre en main la besogne de ces messieurs et se mêler dans une querelle où il n'avoit pas encore paru, et dans ce temps que Rome non-seulement en est saisie, mais même prête à prononcer dessus); qu'à son défaut, ils sembloient résolus de l'entreprendre. Au reste, il y avoit, à partir, ce soir, une lettre de M. de Meaux pour M. le cardinal de Noailles, sur tout ceci, et en particulier sur la dernière thèse de Louvain, comme par manière d'addition au mémoire précédent qu'il lui en avoit envoyé. Il écrivoit aussi à M. de Reims qui est à Reims.

L'après-dîner, M. de Meaux a tenu l'assemblée de Saint-Christophe à l'évêché, dans la présence de ses grands vicaires, et on y a arrêté le mémoire des fondations dont on doit dresser le tableau.

—Le mercredi, 14 de septembre, le père de La Tour,

général de l'Oratoire, est parti de Meaux de grand matin, pour aller à Rayoy. M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et il est allé ensuite à Noëfort et à l'abbaye de de Notre-Dame, dont M<sup>me</sup> de Montchevreuil de Mornay, abbesse, toujours malade, a déclaré à ses religieuses qu'elle avoit fait sa démission.

M<sup>me</sup> Molé est arrivée avec sa fille qui doit prendre l'habit à Fontaines, dans quinzaine, et vient recevoir la confirmation. M<sup>me</sup> la princesse de Soubise arrive aussi pour voir M. de Meaux. Toute cette compagnie a dîné à l'évêché. M<sup>me</sup> de Soubise est ensuite partie pour Jouarre. M. de Meaux a donné la confirmation à M<sup>lle</sup> Molé, que sa mère a ensuite ramenée à Fontaines. Nous restons ici à coucher, à cause d'une légère indisposition de M<sup>me</sup> Bossuet.

—Ce jeudi, 15 de septembre 1701, M. et M<sup>me</sup> Bossuet et M. l'abbé sont venus coucher à Germigny, avec M. de Meaux, suivi de toute sa maison.

—Ce vendredi 16, M. de Meaux s'est ici purgé fort heureusement. L'impression de la deuxième *Instruction pastorale*, qui avoit été interrompue ce mois-ci, se continue à présent, et il nous en vient ici tous les jours des épreuves.

—Ce samedi 17, M. de Meaux se porte très-bien de sa médecine d'hier, et il a fort bon appétit, bon pied, bon œil et bon visage.

—Ce dimanche, il a dit la messe ici, dans sa chapelle; et, après avoir dîné en son particulier, il est allé à Meaux tenir le bureau de l'hospice général.

—Lundi, séjour à Germigny.

—Mardi, coucher à Meaux où toute la famille a suivi.

—Mercredi, 21 de septembre 1701, M. de Meaux a assisté à la grand'messe de la cathédrale, qui s'est dite solennelle avec grande musique, à cause de la fondation de M. de Meaux de la mémoire de son sacre; l'après-midi, il a aussi assisté à vêpres; et, sur les deux heures, M. et M<sup>me</sup> Bossuet sont partis pour Ferrières, d'où ils doivent aller demain coucher à Paris. M. l'abbé Bossuet les a accompagnés dans le dessein de reprendre de Ferrières

le cours des visites de son archidiaconé de Brie. M. de Meaux reste à Meaux pour y être vendredi prochain tout porté à la conférence.

—Ce jeudi, 22 septembre 1701, M. de Meaux a ouï la messe dans sa chapelle, et il a passé toute la matinée sur ses livres, jusqu'à une heure après midi. L'après-dîner il m'a demandé son traité *De Ecclesiasticâ potestate*<sup>1</sup>, dont il a retenu seulement les premiers livres de la dernière révision et correction, sous le titre de *Gallia orthodoxa*, contre Rocaberti, avec le *Corollarium*, qui est la conclusion de tout l'ouvrage. Il est ensuite descendu dans son jardin, où je l'ai accompagné à la promenade.

Alors il m'a dit qu'il y a plus de six mois que le pape lui a fait dire, par M. le nonce, qu'il désiroit de voir ce qu'il a ci-devant écrit, en répondant à M. Molanus, abbé de Loccum, en faveur des luthériens de Hanovre<sup>2</sup>, dont le saint-père avoit ouï parler par les Allemands bien intentionnés, qui négocioient à Rome pour préparer leur retour à l'Église. C'est principalement un grand prince d'Allemagne que M. de Meaux ne m'a pas nommé (M. de Meaux a dit en particulier à M. Phelipeaux que ce prince est le duc de Saxe-Gotha, qui ne veut pas être nommé), mais qu'il dit être très-habile et très-instruit, et qui n'a aucun intérêt commun avec les autres protestans qui le retiennent dans la communion. Je crois, pour moi, que c'est le prince héritier de Wolfenbutel. Enfin le premier avis de M. de Meaux fut d'envoyer au pape son écrit tel qu'il l'a fait pour M. l'abbé de Loccum, et il l'avoit fait décrire exprès à ce dessein, aussi bien que l'écrit même de M. l'abbé de Loccum, intitulé : *Cogitationes privatae*, etc.... et ces copies sont encore bien au net entre les mains de M. de Meaux, dans son portefeuille des lettres de M. Leibnitz, où je les

<sup>1</sup> C'est-à-dire la *Défense de la Déclaration du clergé de France*.

<sup>2</sup> Conciliation des protestans d'Allemagne. Voyez ci-dessous, 20 d'octobre 1701 et samedi 12 novembre.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

ai vues. Mais depuis il a cru qu'il devoit plutôt de cet écrit en faire un nouveau, par manière d'exposition et de conciliation sur tous les articles controversés. C'est à quoi il a travaillé en différens temps ; et aujourd'hui qu'il veut finir ce mémoire, il prend son ancien écrit sur l'autorité de l'Église, parce qu'il juge l'occasion très-importante d'insinuer au pape ce qu'il faut croire et proposer aux protestans à croire sur cette matière, sur l'infailibilité même et sur la déposition des rois<sup>1</sup>. Car ce mémoire, destiné pour l'instruction des protestans d'Allemagne, il le veut proposer pour servir à l'instruction même du pape et des cardinaux. Voilà donc, au juste, l'état de cette affaire d'Allemagne, tel que je viens de l'apprendre de M. de Meaux même, qui en est l'auteur et le conciliateur, et c'est sur ces faits certains qu'il faut redresser les conjectures que j'ai écrites ci-devant dans ce *Journal*. Le nouvel écrit étant fini et mis entre mes mains au mois de novembre 1701, je l'ai comparé avec le premier que M. de Meaux fit en réponse à celui de M. de Molanus, et j'ai trouvé que ce dernier écrit est l'abrégé du premier. L'auteur y suit le même dessein, les mêmes principes, et il y prend les mêmes moyens de réunion, qui est la conciliation sur les points controversés ; mais il le fait avec plus de précision, de netteté, en écartant davantage ce qui n'a pas de difficulté et d'une manière bien plus décisive. Ainsi ce dernier écrit contient toute la force du premier, avec cet avantage qu'il est de moitié plus court ; et, néanmoins, il renferme tous les passages des saints Pères, du concile de Trente et des confessions de foi des protestans qui sont

<sup>1</sup> Il est important de remarquer que Bossuet, au lieu de désavouer sa *Défense de la Déclaration*, comme certains écrivains l'ont prétendu, en propose les principes au pape, comme une des bases de réconciliation avec les protestans. Bossuet regardait avec raison les principes ultramontains sur la puissance du pape comme une des principales causes de la grande scission qui eut lieu au xv<sup>e</sup> siècle entre les chrétiens d'Occident.

rapportés dans le premier. Mais l'autorité du pape est ici traitée plus au long, et suivant les principes expliqués dans l'*Exposition* de M. de Meaux. M. de Meaux a ajouté que ce qu'il avoit envoyé en dernier lieu, à Hanovre, à M. de Leibnitz, ou plutôt à Wolfenbutel, sur la canonicité des livres saints, pour être communiqué à M. le prince héritier de cette principauté, comme il est dit expressément dans la lettre de M. de Leibnitz et dans cette réponse que M. de Meaux lui a fait; M. de Meaux, dis-je, m'a ajouté que cet écrit seroit très-utile et très-efficace pour ramener ces protestans; ce qui me fait encore croire davantage que c'est ce prince héritier de Wolfenbutel qui négocie sa réconciliation à Rome : le temps nous en éclaircira, et je marquerai avec soin tout ce que je verrai là-dessus.

—Ce vendredi 23, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et l'après-dîner il a assisté à la conférence des curés, aussi dans sa chapelle.

Je remarquerai que pour son Mémoire ou Conciliation des protestans d'Allemagne, il s'est fort appliqué à relire son *Histoire des variations*, qui lui donnoit aujourd'hui occasion de me dire qu'il y trouvoit tout ce qu'il vouloit proposer, et qu'il reconnoissoit qu'il avoit tout dit sur les matières de controverse.

Il a aussi relu toutes les confessions de foi des princes protestans d'Allemagne, celle d'Augsbourg et autres, même les derniers ouvrages de controverse imprimés en Allemagne et qui lui furent ci-devant envoyés par M. Obrecht, de sorte qu'il médite un ouvrage plus limé et plus précis en matière de dogme qu'il ait peut être jamais fait. Je lui disois que c'étoit là une nouvelle *Exposition* plus étendue et plus raisonnée que la première; il en est convenu et, de ce que je lui dis encore, qu'après l'*Histoire des variations*, il ne restoit plus à faire que cette Conciliation pour achever de persuader les esprits ébranlés par cette Histoire, et qu'il n'y avoit que l'auteur de l'Histoire qui pût être aussi auteur de la Conciliation.

Ce vendredi soir, coucher à Germigny, M. de Meaux,

M. Phelipeaux et moi. En y arrivant M. Phelipeaux lui parla qu'il avoit mis par écrit<sup>1</sup> les choses qui étoient venues à sa connoissance, étant à Rome, de l'affaire de M. l'archevêque de Cambrai, et que depuis son retour en France, il y avoit joint ce qu'il avoit aussi appris de cette affaire dans ce royaume. M. de Meaux demanda aussitôt à voir cet écrit, et M. Phelipeaux fut bien aise de lui en faire la lecture, surtout dans l'absence de M. l'abbé Bossuet. Aussitôt donc qu'on se fut levé de table, il en lut en particulier dans la chambre de M. de Meaux, moi présent sans autre témoin, pendant une bonne heure.

—Ce samedi 24, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle. L'après-dîner, M. Phelipeaux a continué la lecture de son histoire dans la chambre de M. de Meaux, plus d'une grande demi-heure. On est ensuite allé à la promenade, où étant dans le bois on en a lu encore pendant plus d'une grande heure, et bien une heure et demie au logis, avant et après la collation. M. de Meaux se porte très-bien, et il continue son travail de la Conciliation. Aujourd'hui il avoit devant les yeux *Codex regularum*, sans doute pour préparer ce qu'il doit dire mardi prochain au Pont-aux-Dames, à la bénédiction de la nouvelle abbesse.

L'ouvrage de M. Jean Phelipeaux, prêtre docteur de Sorbonne, trésorier, et chanoine en l'église cathédrale de Meaux, vicaire-général de Monseigneur Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, dont on vient de parler, est intitulé : *Relation de l'origine, du progrès, et de la condamnation du Quiétisme répandu en France.*

C'est une manière de journal depuis l'année 1696, que ce docteur partit de Paris pour Rome, jusqu'à la mort du

<sup>1</sup> L'ouvrage de l'abbé Phelipeaux, dont il est ici parlé, fut imprimé après la mort de l'auteur. M. de Bausset, auteur d'une *Histoire de Bossuet*, a vivement attaqué cet ouvrage dans son *Histoire de Fénelon*. Il le trouve très-erroné. On verra, par le *Journal* de l'abbé Le Dieu, que Bossuet n'étoit pas de l'avis de son historien.



pape Innocent XII, et à l'exaltation de Clément XI, et jusqu'à la fin de l'année 1700. Les affaires de Rome y sont principalement déduites jour par jour, par le compte exact que l'auteur rend des congrégations qui se tenoient sur le livre de M. de Cambray. Ainsi l'on y entend parler les qualificateurs l'un après l'autre, ensuite les cardinaux à leur rang ; et le progrès de l'examen s'y voit à l'œil. Ce qui se passoit à Paris revient aussi de temps en temps, et, mêlé entre ce qui se faisoit, il présente une variété très-agréable. La matière est d'abord entamée par une narration historique de l'engagement et de la préparation du nouveau Quiétisme pris dans sa source et de longue main. On y voit d'abord les caractères des principaux personnages qui vont être introduits sur la scène. Et cette manière de narration soutenuë et égayée par ces sortes de caractères de tant de différentes personnes qui ont eu part à cette affaire, relève fort la simplicité et les répétitions naturelles du journal. D'ailleurs une belle théologie, nettement exposée, de tous les ouvrages, à mesure qu'ils paroissent, de ces grands hommes qui ont écrasé cette hérésie dans sa naissance, rend ce livre très-utile, et en fait un traité autant dogmatique et théologique qu'historique. Car les faux principes du nouveau Quiétisme n'y sont pas moins bien exposés, et tous les détours captieux d'un auteur trop emporté à son imagination vive, et qui changeoit tous les jours de système, s'y voit aussi dans l'extrait qu'on y fait de ses défenses et réponses, selon qu'elles paroissent en public. Les intrigues et les pratiques sourdes de tous ceux qui appuyoient cette cabale si déclarée à Rome, surtout par les menées de toute la Société des jésuites, depuis leur général jusqu'aux simples particuliers, avec leur souplesse et modestie apparente, à la cour de France et à Paris, sont découvertes si à propos et si bien ménagées au milieu de tant de faits et de tant de doctrines, qu'elles rendent cette histoire très-curieuse. Joint que l'auteur y a encore mêlé les affaires particulières ou générales, qui

sont arrivées à Rome durant le cours de celle de M. de Cambray. Au reste, M. de Meaux en a fort loué l'auteur ; il en a fait le jugement que je viens de dire, et jusqu'ici il en approuve et les faits et la théologie, et même les réflexions politiques qui y viennent fort à propos à l'occasion des intrigues et de la cabale.

Sur l'entretien de cette histoire, M. de Meaux nous a dit que l'intention première de M<sup>me</sup> de Maintenon fut de sauver M. de Cambray, en le faisant revenir de ses erreurs et de ses préventions pour M<sup>me</sup> Guyon ; c'est de quoi elle chargea d'abord M. de Meaux, qui dans ce dessein travailla à cette affaire dans un secret impénétrable depuis le mois de septembre 1693, qu'il en fut chargé seul, jusqu'au temps des 34 articles arrêtés dès le 10 de mars 1695. Encore sur ces articles mêmes le secret fut-il très-grand dans le temps qu'ils furent arrêtés, et lors même qu'ils furent publiés par M. de Meaux et par M. de Châlons, dans leurs ordonnances du mois d'avril suivant, car on n'expliqua pas quand, ni comment, ni par qui ils avoient été faits ou signés. M. de Meaux ne le voulut pas même dire en 1697, dans son livre *Des états d'Oraison*, quoique M. de Cambray eût éclaté par son *Explication des maximes des saints*. On le marqua secrètement dans la seconde édition de l'*Instruction* de M. de Meaux sur l'*Oraison* ; mais tout ce mystère ne fut clairement révélé qu'en 1698, dans la *Relation sur le Quiétisme*<sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Maintenon vouloit sauver M. l'abbé de Fénelon par l'affection qu'elle lui portoit. Ce fut par ce même principe d'amitié qu'elle l'éleva à l'archevêché de Cambray, espérant, comme M. de Meaux le dit dans sa *Relation sur le Quiétisme*, que cette élévation le feroit revenir de ses erreurs. Le contraire arriva. Il se déclara avec plus de hauteur et sans aucun ménagement surtout en 1696, par son Mémoire à M<sup>me</sup> de Maintenon, où il prend ouvertement la défense de sa pro-

<sup>1</sup> Il ne faut pas confondre ce livre de Bossuet avec la *Relation* de l'abbé Phéliepeaux.

phétesse. Aussi dès lors fut-il tout à fait abandonné de M<sup>me</sup> de Maintenon qui recommanda nommément à M. de Meaux de tourner tout son travail à la réfutation de ce nouveau Quiétisme. Et néanmoins, cela se fit encore avec beaucoup de ménagement dans l'*Instruction sur les états d'Oraison*, où ni M<sup>me</sup> Guyon ni M. de Cambrai ne sont pas nommés, et ne le furent pas même depuis que M. de Cambrai refusa de donner son approbation à ce livre.

Pour M<sup>me</sup> de la Maisonfort, il nous a dit que, quoi qu'elle pût dire, elle étoit fort liée avec M<sup>me</sup> Guyon et entièrement conduite dans son Oraison par M. l'abbé de Fénelon; mais aussi il avoue qu'elle en étoit bien revenue, et que la vraie raison de son exil de Saint-Cyr, fut qu'elle se rendoit insupportable à toutes les religieuses et à M<sup>me</sup> de Maintenon même, par sa critique continuelle des petites pratiques de religion, qu'elle ne pouvoit souffrir. C'est là en effet le fond de son génie, et aujourd'hui encore dans la maison des filles de la Visitation de Meaux, où elle est, elle ne cesse de trouver à redire à toutes leurs petites, jusqu'à se rendre par là insupportable aux supérieures; et si bien que M. de Meaux nous a avoué qu'il est obligé de l'en faire sortir pour cette raison, elle-même voyant bien qu'elle n'y peut plus tenir, et demandant à entrer aux Ursulines<sup>1</sup>.

M. de Meaux nous confirma ce que j'ai écrit ailleurs, que M. de Reims s'est le premier avisé de faire recevoir le bref contre M. de Cambrai dans des assemblées par provinces ecclésiastiques. Et en même temps il m'avoua que c'est lui, M. de Meaux, qui donna à M. de Reims l'exemple de l'empereur Léon, pour faire recevoir le concile de Chalcedoine dans les conciles provinciaux, afin qu'il le

<sup>1</sup> Nous avons donné, parmi les *Fragments* de l'abbé Le Dieu, une lettre où cet abbé, séduit par la bonne réception que lui fit Fénelon, parle beaucoup plus avantageusement et de l'archevêque de Cambrai et de M<sup>me</sup> de la Maisonfort.

mît en œuvre dans son procès-verbal de l'Assemblée de sa province.

—Ce dimanche, 25 de septembre 1701, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle à Germigny. Il a écrit à M. le cardinal de Noailles une lettre où il le remercie de la bonté avec laquelle il a reçu les derniers Mémoires qu'il lui a envoyés (c'est ceux contre M. Coulau et celui contre la thèse de Louvain<sup>1</sup>), ajoutant que dès qu'ils sont entre ses mains il n'en est plus en peine, et que Son Éminence saura bien en faire l'usage convenable. Il m'avoit dit quelques jours auparavant que le Mémoire sur Louvain étoit simplement pour instruire le roi de ce fait, et le porter à faire donner les ordres nécessaires à Louvain par le roi d'Espagne, sur la doctrine qui regarde l'infailibilité du pape, la supériorité des conciles, et l'indépendance des rois; et que pour l'affaire Coulau il s'en repositoit sur MM. des Missions étrangères. Depuis deux jours on lui a rendu le reste de sa *Politique* jusqu'à la fin au net, et sur cela il me dit alors qu'il ne la perdoit pas de vue, qu'il vouloit la finir; que sa Conciliation d'Allemagne étoit un travail court et passager, après lequel il reviendroit à la *Politique* pour ne la plus quitter qu'elle ne fût finie; cependant nous continuons l'impression de la seconde *Instruction pastorale*.

Aujourd'hui M. Phelipeaux a achevé la lecture de sa Relation, à laquelle il a bien mis deux heures et demie: c'est en tout environ six heures sans y comprendre les pièces originales, comme les lettres de M. de Cambrai et de M<sup>me</sup> Guyon à M. de Meaux qui y sont apportées en original, celles aussi de M. de Cambrai au pape sur son affaire, celles de M. de Meaux, celles du roi et celles du pape, le projet des canons et autres semblables pièces, qui n'ont pas été lues parce qu'elles ne nous sont pas nouvelles; il

<sup>1</sup> 25 septembre 1701. Voyez, ci-dessus, 11 septembre 1701, et, ci-dessous, 12 octobre aussi 1701. Voyez encore au mois de mai 1702.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

y a de la matière pour plus de huit heures de lecture, et pour un volume in-4<sup>o</sup> : tout ce qui s'est passé à Rome dans les congrégations des qualificateurs pour l'examen du livre des *Maximes des saints*, et ensuite dans les congrégations des cardinaux du saint-Office pour la condamnation ; les derniers efforts des jésuites et du cardinal de Bouillon pour sauver ce livre, et enfin pour épargner le nom au moins de l'auteur ; les incertitudes du pape, sa droiture et sa bonne intention ; la fermeté du roi, le manège des cardinaux gagnés par M. de Bouillon, tout y est décrit très-exactement.

L'ouvrage est divisé en quatre livres avec une préface à la tête qui en explique le dessein. Le premier contient ce qui s'est passé en France au sujet du nouveau Quiétisme jusqu'à la fin de l'année 1695, et il est ainsi intitulé : *Livre I, origine du Quiétisme en France* ; le second comprend ce qui se fit depuis en cette affaire dans les années 1696 et 1697, que ce livre des *Maximes des saints* parut et qu'il fut mis à Rome à l'examen du saint-Office ; le troisième explique le travail des congrégations et tous les incidens arrivés jusqu'à la (fin de l'année 1698)<sup>1</sup> ; le quatrième comprend la condamnation du livre, et s'étend au delà, jusqu'à l'exaltation du pape Clément XI, et à la fin du siècle dans les années 1699 et 1700, sous ce titre : *Livre IV contenant ce qui s'est passé dans les années 1699 et 1700*. J'ai reformé ces titres et sommaires des quatre livres de cet ouvrage, après les avoir lus et pris ainsi dans le manuscrit même, au lieu que d'abord je n'en avois écrit que ce que j'en avois retenu de mémoire. On peut donc se fier à l'idée que je donne ici de cette Relation, mais il ne faut pas encore s'arrêter aux paroles, l'auteur n'ayant pas mis la dernière main à son ouvrage, et se réservant, comme il me l'a dit, à y faire des corrections dans le style,

<sup>1</sup> L'abbé Le Dieu, qui a beaucoup corrigé ce passage, par la raison qu'il indique lui-même, a biffé, sans doute par suite d'inattention, les mots que nous mettons entre parenthèses.

en le relisant à son grand loisir, et même à en changer la division et la disposition s'il le juge à propos. Au reste, on en voit ici le dessein général où il n'y a rien à changer.

La lecture finie, M. de Meaux s'est mis au lit sans rien prononcer sur cet ouvrage ; mais aujourd'hui, 2<sup>e</sup> d'octobre, arrivant à Germigny, il en a demandé à voir la fin avec empressement. Au reste, M. Phelipeaux parle très-bien de M. de Meaux, et comme il doit, dans tout cet écrit ; il lui rend toute la justice qu'il mérite et lui donne tout l'honneur qui lui appartient de la découverte, de la poursuite et de la victoire de cette nouvelle hérésie. Quand il a commencé ce travail, l'année dernière, à Saint-Germain-en-Laye, pendant l'assemblée du clergé, il me demanda mon *Mémoire* sur l'affaire de M. de Cambrai, et il l'a employé tout entier<sup>1</sup> ; ainsi c'est de là qu'il a pris tout ce qui regarde M<sup>me</sup> de La Maisonfort et sa direction par M. l'abbé de Fénelon ; les commencemens de cette affaire et comment M. de Meaux en fut chargé ; les bruits qui s'élevèrent contre le livre des *Maximes* ; les plaintes qui en revinrent au roi par M. de Pontchartrain, chancelier de France, et par cent bouches ; comment M. de Meaux répondit au roi du succès et l'engagea à entrer dans la poursuite de cette condamnation, et tout le reste que j'ai amplement déduit dans mon *Mémoire*. C'est par moi qu'il a eu les lettres de M. de Cambrai à M<sup>me</sup> de La Maisonfort, touchant sa direction, dont il a employé la substance

<sup>1</sup> Nous n'avons pu retrouver ce *Mémoire* de l'abbé Le Dieu. On sait du moins qu'il était conforme à la *Relation* de l'abbé Phelipeaux. On trouve, parmi les manuscrits de Bossuet de la bibliothèque impériale, des recherches profondes sur l'affaire du Quiétisme. Elles semblent être de l'abbé Pérau, qui entreprit la première édition complète des œuvres de Bossuet, et qui fit sur sa vie des études étendues qui sont à la bibliothèque du séminaire de Meaux. Pérau a eu connaissance des manuscrits de l'abbé Le Dieu, et il en a fait des extraits. On peut croire que le *Mémoire* de Le Dieu lui aura servi pour son travail sur le Quiétisme. Nous n'en regrettons pas moins que ce *mémoire* soit perdu.

que j'ai aussi gardée dans mon *Mémoire*; celles aussi de ce même prélat à M. de Meaux, dont je garde de bonnes copies faites sur les originaux. Celles de M<sup>me</sup> Guyon aussi à M. de Meaux, dont j'ai pareillement des copies fidèles, et que cet auteur a eues de moi, et que l'on trouvera aussi dans sa *Relation*, et ainsi de beaucoup d'autres pièces dont il est inutile de parler.

Il traite bien M. l'abbé Bossuet dans cet écrit, et fait de grands récits de son application à la poursuite de la condamnation du livre, de ses audiences auprès du pape et des cardinaux, et de ses soins continuels à découvrir ce qui se faisoit et se disoit de plus secret dans les congrégations du saint-Office. Avec de si bons mémoires et des instructions si sûres, peut-être n'a-t-on jamais écrit une histoire plus véritable<sup>1</sup>. Elle est, en effet, si vraie, qu'il n'y auroit ni prudence, ni sagesse, ni sûreté de la rendre publique; non-seulement les jésuites, le cardinal de Bouillon et tous les protecteurs de l'erreur y sont peints au naturel avec tous leurs artifices, mais encore toute la conduite de la cour de France y est décrite ingénument. On y voit M<sup>me</sup> de Maintenon avec tout son attachement à M. l'abbé de Fénelon et son soin de lui faire sa fortune, et le reste. MM. de Beauvilliers, de Chevreuse, leurs femmes, leurs parens, leurs amis, tant de personnes intéressées à cette affaire, paroissent sur la scène, démasquées et le visage découvert; la cour de Rome n'y est pas moins bien traitée; c'est un recueil de vérités odieuses qui accableroient leur auteur. Aussi la résolution est-elle de garder ce livre pour un temps plus propre, et de le laisser à ses parens et dans sa famille; et c'est ce qu'il m'a dit encore aujourd'hui même, afin que ce travail se trouve prêt pour la connoissance et pour la défense de la vérité quand il en sera besoin dans les temps à venir.

<sup>1</sup> Nous croyons devoir faire remarquer encore une fois les éloges que donnèrent Bossuet et l'abbé Le Dieu au travail de Phelipeaux, si maltraité par les écrivains jésuites.

C'est là, certainement, un objet digne d'un homme de lettres et d'un habile docteur qui consacre ses veilles à la recherche de la vérité. Celui-ci avoit eu trop de part à l'affaire pour laisser dans l'oubli ce qu'il en a vu et su. Il a été à Rome avec M. l'abbé Bossuet, et employé à la poursuite de cette célèbre condamnation : c'est tout dire en un mot ; on connoît d'ailleurs son esprit, sa pénétration, sa vivacité, son jugement, qui lui firent faire une infinité d'amis à Rome même, par le moyen desquels il savoit toutes les intrigues, et le secret du saint-Office autant que M. l'abbé Bossuet les pouvoit découvrir de son côté. C'est le témoignage que j'ai cru devoir rendre ici à un ami que j'ai commencé de connoître dans l'Université de Paris dès l'année 1674, que j'ai ensuite cultivé dans la même Université sept années de suite, durant le cours de nos études, et avec qui je me suis trouvé plus lié que jamais dans la maison de Monseigneur l'évêque de Meaux, dans laquelle il est entré en 1686, vers le carême, pour la licence de M. l'abbé Bossuet, environ deux ans après moi ; et depuis ce temps nous avons toujours été très-unis, et jusqu'au point que l'on peut juger par ce récit. J'attends à présent avec impatience le jugement de M. de Meaux sur cette histoire que je mettrai ici.

—Ce lundi, 26 septembre 1701, M. de Meaux a ouï la messe à Germigny, dans sa chapelle, et après dîner nous sommes partis avec lui, M. Phelipeaux et moi, pour aller coucher à l'abbaye du Pont-aux-Dames. Le long du chemin, M. de Meaux a lu la règle de saint Benoît, et dans quelques intervalles de sa lecture, il a témoigné bien du contentement de la *Relation* de M. Phelipeaux, sans entrer dans aucun détail, louant seulement l'auteur de son grand travail. Arrivé au Pont sur le soir, où nous avons trouvé M. d'Ormesson, l'intendant d'Auvergne ; M. l'abbé son frère, doyen de Beauvais ; M<sup>me</sup> de Feydeau du Plessis, leur cousine-germaine, avec tous ses enfans ; le conseiller, l'abbé et les autres ; M<sup>me</sup> de Quincy, douairière, sœur de



M<sup>me</sup> d'Ormesson l'intendante; et plusieurs autres personnes, comme M. de Quincy.

—Ce mardi, 27 septembre 1701, toute la famille de M. de Foursy est arrivée de Chessy, le père, la mère et tous les enfans; M. d'Aguesseau, procureur général, et M<sup>me</sup> sa femme; M. d'Ormesson d'Amboise, frère de cette dame, qui avoient tous couché à Chessy; M. l'intendant d'Ormesson avec M<sup>me</sup> sa femme et tous leurs enfans, qui avoient couché à Quincy; M<sup>me</sup> de Quincy, douairière; M. et M<sup>me</sup> de Quincy; M. l'abbé Bossuet s'y est aussi rendu, interrompant le cours de ses visites, pour chanter l'évangile, et M. l'abbé de Gomer pour chanter l'épître; j'ai fait ma fonction de prêtre assistant; les deux confesseurs, Josseteau et Decomps, ont fait diaeres d'honneur; les officiers ordinaires de Monseigneur de Meaux s'y sont trouvés, chacun pour leur fonction; les curés du voisinage ont servi à porter les offrandes et les flambeaux à l'élevation; l'église étoit ornée comme dans la cathédrale.

M<sup>me</sup> Françoise Lefèvre d'Ormesson, abbesse du Pont, a été bénite dans cette solennité; M<sup>mes</sup> de Feydeau du Plessis, douairière, et de Quincy, aussi douairière, l'ont accompagnée comme matrones; les deux dames de Foursy, religieuses du Pont, l'ont aussi accompagnée, l'une portant la règle de saint Benoît à droite, et l'autre portant la cédule de la profession d'obéissance et marchant à gauche; M<sup>me</sup> de Lusanci, aussi religieuse du Pont, portant la crosse de son abbesse en qualité de chapelaine.

Monseigneur l'évêque de Meaux a fait cette cérémonie dans la messe pontificale qu'il a chantée de saint Bernard, dont on faisoit ce jour l'office au Pont; l'évêque a commencé par faire prêter, par l'abbesse, le serment de fidélité et d'obéissance au pape Clément XI nommément et à l'Église romaine, et à ses supérieurs, sans spécifier ni l'évêque de Meaux, ni l'abbé de Citeaux, suivant la formule, signée d'elle, qui est au trésor de l'évêché, jointe aux pièces de la prise de possession (dans l'armoire 26),

au dos de laquelle est un certificat de M. de Meaux, qu'il faut voir. En donnant la règle à l'abbesse, M. de Meaux a fait un petit discours sur l'excellence de cette règle de saint Benoît, les devoirs des abbés et des abbeses, avec un éloge de la famille de la nouvelle abbesse ; et le reste de la cérémonie s'est fait suivant le Pontifical, M. de Meaux ayant même conduit l'abbesse au chœur et l'ayant installée dans sa place, pour quoi il avoit quitté sa chasuble, ses tuniques et dalmatiques et avoit pris sa chappe.

Il y eut ensuite un grand dîner aux dépens de M. d'Ormesson, l'intendant d'Auvergne. Nous partîmes du Pont pour Germigny où M. l'abbé d'Ormesson vint coucher avec M. d'Ormesson, l'intendant ; M. de Coulanges, leur cousin ; M. d'Aguesseau, procureur-général et M<sup>me</sup> sa femme. Le soir, après souper, la conversation tomba sur les matières de la grâce, et M. d'Aguesseau<sup>1</sup> dit qu'il seroit très-important que l'on eût un ouvrage qui expliquât nettement ce qu'il en faut croire sans rien outrer. « Il est tout prêt, dit M. de Meaux, parlant de son grand ouvrage contre M. Simon, et il ne manque qu'une occasion, que je ne laisserai pas échapper dès qu'elle se présentera, pour donner cet écrit au public. » Ce fut là en effet de tout temps sa conduite, de n'écrire et de n'imprimer jamais que dans le besoin ; c'est ce que je lui ai très-souvent ouï dire, mais c'est aussi ce que je lui ai toujours vu faire. On a bien vu, dès 1693, la nécessité de composer cette réfutation de M. Simon, à l'occasion de sa critique des commentateurs du Nouveau Testament, mais l'ouvrage fait, M. de Meaux fut si fort occupé de la nouvelle affaire de M<sup>me</sup> Guyon et de M. de Cambrai qu'il ne le put faire imprimer alors ; et maintenant qu'il le pourroit, il attend une nouvelle raison pour le faire<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ce d'Aguesseau est le fameux chancelier dont on possède les œuvres en 13 vol. in-4<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> La mort le prévint, et cet ouvrage ne fut imprimé qu'après sa

—Toute cette compagnie a encore diné en ce lieu, ce mercredi 28 de septembre. M. de Meaux, après la messe dès le matin, a mené la compagnie promener dans la forêt, dans ses avenues et sur le bord de la rivière; à quatre heures après midi, tous ces messieurs sont partis pour Meaux, où M. de Meaux les a arrêtés à l'évêché, et a fait donner la collation à M<sup>me</sup> d'Aguesseau; et de là ils s'en sont allés coucher à Quincy, M. de Meaux avec eux.

M. Phelipeaux et moi nous sommes restés à Germigny.

—Ce 29 de septembre 1701, M. de Meaux est allé de Quincy au Pont-aux-Dames, voir la nouvelle abbesse et y dire la messe de Saint-Michel, jour de son baptême; de là il a été dîner à Chessy avec toute la compagnie qui étoit venue à Germigny, et il est allé seul sur le soir coucher à Ferrières, maison et terre de feu M. de La Briffe, procureur-général et qui est aujourd'hui à son fils le conseiller de la cour.

—Vendredi 30, séjour à Ferrières.

—Samedi, 1<sup>er</sup> octobre 1701, M. Phelipeaux et moi nous sommes allés à Meaux pour nos affaires, et M. de Meaux y est venu coucher ce soir fort tard et tout seul.

—Ce dimanche, 2 d'octobre, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, puis il a été à l'abbaye de Notre-Dame, voir M<sup>me</sup> de Mornay-Montchevreuil, qui a donné au roi la démission de son abbaye; de là il a été aux filles de la Visitation sur le sujet de M<sup>me</sup> de la Maisonfort, qu'il en veut retirer pour la mettre ailleurs. Il a écrit une grande lettre à M<sup>me</sup> de Maintenon, sur le sujet de l'abbaye de Notre-Dame de Meaux certainement. Après dîner le bureau de l'hôtel-Dieu; puis on a traité chez lui l'affaire d'un nouveau clerc et maître d'école pour la paroisse de Saint-Remy de Meaux. Sur le soir coucher à Germigny, M. Phelipeaux et moi étant de la compagnie; et dans le chemin il demanda la lecture de la fin de la *Relation* de

mort. Le dernier livre n'a jamais été publié; il est à la bibliothèque du séminaire de Meaux.

M. Phelipeaux sur le Quiétisme, ce qui ne se put faire, parce qu'en arrivant à Germigny on y trouva M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> de Neufchelles avec M<sup>lle</sup> de Lusanci qui sont restées à coucher.

—Ce lundi, 3 d'octobre 1701, j'apprends de M. Phelipeaux qu'il se trouva hier au soir avant le souper une demi-heure de liberté, les dames s'étant retirées dans leurs chambres, pendant laquelle il lut à M. de Meaux la fin de sa *Relation*, sur laquelle il ne lui dit autre chose sinon : « Vous avez oublié ma *Relation* faite et imprimée par l'ordre de l'assemblée générale du clergé de France de l'année 1700 : » ce qui étoit vrai et que l'auteur promit d'ajouter, et le prélat ne dit rien davantage. La compagnie d'hier a passé ici la journée ; ce soir M<sup>me</sup> Bossuet et M. l'abbé Bossuet arrivent de Ferrières. M. de Meaux a écrit à M<sup>me</sup> de Maintenon sur le changement de convent de M<sup>me</sup> de la Maisonfort dont il a envoyé une lettre incluse dans la sienne. On met au net la Conciliation des protestans d'Allemagne.

—Ce mardi, 4 d'octobre, après dîner, la compagnie d'avant-hier est partie. Ce soir M. Bossuet arrive de Paris, toute la famille est en santé.

—Ce mercredi 5, séjour à Germigny, dîner et promenade en famille. Ce soir M. de La Briffe arrive de Ferrières et il amène à M. de Meaux, M. Portail, avocat-général, avec M<sup>me</sup> sa femme et autres personnes, qui ont toutes séjourné ici ce jeudi 6 octobre. M. de Meaux vient d'écrire à M. Dodart que le roi a été informé de la thèse de Louvain au sujet de l'autorité du pape, et que l'affaire en est demeurée là.

—Ce jeudi soir, M. de Meaux nous a appelés à sa chambre M. Phelipeaux et moi, et après quelques affaires du diocèse, il a tourné l'entretien sur la *Relation du Quiétisme* composée par M. Phelipeaux, dont il a marqué toute sorte de satisfaction, n'y trouvant à redire qu'à quelques faits peu importants et peut-être un peu moins bien éclaircis, par exemple : qu'il ne falloit tant appuyer qu'il croyoit

qu'on avoit fait sur l'envie qu'avoit M. l'abbé de Fénelon et l'abbé de Langeron de se servir du crédit de M. de Meaux pour faire leur fortune, ni donner à entendre que M. de Meaux les eût en effet servis dans leur établissement à la cour, quoiqu'il soit vrai qu'il ne leur a pas nuï, mais au contraire, qu'il leur a été utile par son témoignage et par la considération de l'amitié et familiarité qu'il entretenoit avec eux. Ce fut là la principale remarque. Du reste, il a fort approuvé en particulier ce qui est dit de lui-même dans toute la suite de l'affaire, étant ravi qu'on fût entré dans ce grand détail des examens et des intrigues de Rome : premièrement pour la vérité et pour la curiosité de cette histoire, et encore parce que lui, M. de Meaux, n'y paroissoit aucunement; que tout s'y faisoit sans lui, et qu'il étoit bien aise d'être ce pendant dérobé aux yeux du lecteur. Il a aussi fort loué le style net et ferme de la narration; et enfin approuvé tout l'ouvrage comme digne d'être un jour donné au public. Mais à cette occasion il nous a découvert ces faits :

Que les 34 articles sont entièrement de lui, que dans les conférences pour les dresser il y tenoit la plume et y conduisoit tout, qu'il en avoit préparé la matière, fait les extraits de Cassien et autres mystiques, pour instruire M. de Châlons <sup>1</sup> et M. Tronson <sup>2</sup>, qu'il leur avoit fait voir tous les extraits de M<sup>me</sup> Guyon, ses défenses, celles de M. l'abbé de Fénelon, et qu'ils en étoient demeurés convaincus que c'étoit le pur Quiétisme. J'ai déjà assez expliqué ce fait ailleurs, mais le voilà avoué et circonstancié par M. de Meaux même.

Il nous a dit d'abord que la prévention de M. de Noailles, archevêque de Paris, alloit jusqu'à lui proposer de supprimer son *Instruction sur les états d'Oraison*, qui s'ache-

<sup>1</sup> C'est-à-dire Noailles, qui fut depuis archevêque de Paris et cardinal.

<sup>2</sup> Supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice; il est connu par quelques ouvrages de piété.

voit d'imprimer lentement au commencement de 1697 par les actes de la condamnation des quiétistes. A quoi M. de Meaux n'avoit pu consentir par la considération de l'importance de la matière si nécessaire alors dans le besoin pressant de l'Église ; que pour le publier, il n'avoit besoin de personne, et qu'il étoit résolu de le faire ;

Qu'après la publication du livre des *Maximes des saints* de M. l'archevêque de Cambrai, quelque bruit qu'il s'élevât à l'encontre, le roi demeura incertain et irrésolu sur le parti qu'il avoit à prendre ; et que ce fut lui, M. de Meaux, qui déterminâ Sa Majesté à demander et à poursuivre la condamnation de ce livre, après qu'il lui eut expliqué en particulier tous les faux principes de cet ouvrage, et les conséquences qu'il y en avoit à craindre. C'est ce que j'ai expliqué ailleurs en disant que M. de Meaux avoit répondu au roi du succès de l'affaire, et que la condamnation du livre étoit immanquable ;

Qu'alors on commença tout de bon à l'archevêché de Paris entre M. l'archevêque, M. de Meaux et M. de Chartres<sup>1</sup>, les conférences pour l'examen du livre des *Maximes des saints* et que tout y alla à merveille pendant quinze jours ; au bout de quelque temps, M. de Cambrai alarmé ayant fait des propositions d'accommodement, les poussa si vivement qu'il émut M. l'archevêque de Paris, et cet archevêque ébranlé ne cessoit dans les conférences d'exciter M. de Meaux à recevoir les explications de M. de Cambrai ; que M. de Meaux persista de refuser disant : qu'on ne feroit rien de bien, que ce ne seroit qu'un galimatias, concluant qu'il falloit que l'auteur se rétractât, ou condamner son livre. Cette fermeté de M. de Meaux rendit M. de Paris encore plus chancelant et tout porté à bien traiter M. de Cambrai. M. l'évêque de Chartres alloit plus

<sup>1</sup> Godet-Desmarêts, évêque de Chartres, étoit directeur de la maison de Saint-Cyr et avoit toute la confiance de M<sup>me</sup> de Maintenon. Il joua un certain rôle dans les affaires du Quiétisme et du Jansénisme. Il étoit habile sous un extérieur qui le faisoit désigner par le titre de *Cuistre violet*.

droit, il écoutoit M. de Meaux et il se laissoit persuader de ses raisons, jusqu'à être convaincu que l'affaire étoit très-importante pour l'Église, et qu'il la falloit finir à l'honneur de l'Église, et non la plâtrer ou la gâter.

M. de Cambray n'oublioit rien pour s'attirer M. l'archevêque de Paris ; déjà il avoit gagné tout à fait MM. de Beaufort et Boileau<sup>1</sup>, qui étoient de l'avis de terminer à l'amiable et de recevoir des explications. J'ai déjà expliqué cette disposition de M. de Paris pour M. de Cambray, qui donnoit lieu au public de dire que M. de Meaux étoit impitoyable envers M. de Cambray. Les conférences ne laissoient pas d'avancer, et cependant, dès le mois d'avril 1697, M. l'archevêque de Cambray ayant écrit au pape pour lui soumettre son livre, et les prélats en ayant eu connoissance, virent bien qu'ils ne pourroient plus s'empêcher de se déclarer contre ce livre. « Ce fut, dit M. de Meaux, la grande affaire à laquelle il trouva plus d'opposition dans leurs esprits. Car M. de Paris ne vouloit point se déclarer, et outre toutes les raisons d'amitié et autres de ménager M. de Cambray, il avoit encore en particulier des raisons de famille. » Déjà M. de Cambray avoit proposé et fait engager le mariage du comte d'Ayen avec M<sup>lle</sup> d'Aubigné, à la grande satisfaction des Noailles, et la maréchale, mère de ce comte, enrageoit contre M. de Meaux de ce qu'il éclatoit contre M. de Cambray, et qu'il entretenoit M. de Paris dans le même parti. Il fallut bien néanmoins en venir là ; mais la résolution n'en fut prise qu'en présence même de M<sup>me</sup> de Maintenon, entre M. de

<sup>1</sup> De Beaufort et Boileau étoient les théologiens du cardinal de Noailles. Boileau, qui passait pour janséniste, et dont l'abbé Le Dieu a déjà parlé, fit plusieurs ouvrages latins sur les controverses du temps. Comme on lui demandait pourquoi il écrivait en latin, il répondit que c'étoit dans la crainte d'être compris par les évêques et d'être censuré. Il fut chanoine de la Sainte-Chapelle et de Saint-Honoré. Le duc de Saint-Simon prétend qu'il fut l'auteur du *Problème ecclésiastique* publié par les jésuites.

Paris, M. de Meaux et M. de Chartres. M. de Meaux représenta si bien la nécessité de se déclarer, jusqu'à dire à M. de Paris même qu'il perdoit l'Eglise, et qu'il n'y avoit que ce seul moyen de la sauver, qu'enfin il y donna les mains, après que M<sup>me</sup> de Maintenon en eut été convaincue elle-même. Dans le même temps, M. de Malézieu ayant eu occasion de voir M<sup>me</sup> de Maintenon, il lui répéta toutes les raisons de M. de Meaux pour attaquer Cambray, et l'en persuada tout à fait. M. de Meaux nous raconta ouvertement ceci, plutôt pour relever un devoir d'ami dans M. de Malézieu, qu'autrement. Dès lors M. de Meaux travailla à la déclaration des trois évêques, et ce furent de nouvelles peines; M. de Paris ne vouloit pas qu'on se nommât : « Quoi, lui dit M. de Meaux, ferez-vous courir une feuille volante ? est-ce là la manière d'attaquer les hérésies ? » Il consentit à mettre son nom, mais il retranchoit de la déclaration ce qu'il y avoit de plus outré dans la doctrine de M. de Cambray et qui avoit été extrait de son livre. Il fallut bien que M. de Meaux cédât en quelque point ; mais enfin l'essentiel y est demeuré, et en l'état qu'elle est, c'est M. de Meaux qui l'a toute faite, se réservant d'expliquer plus au long dans *Summa Doctrinæ* ce qui avoit été omis dans la déclaration ; comme il a fait, et qu'on peut le voir en comparant ces deux ouvrages.

Après quelques écrits publiés de part et d'autre, pour et contre le livre des *Maximes des Saints*, il fut proposé qu'aucun des deux partis n'écrivît pas davantage. M. le nonce en fit lui-même l'ouverture, comme de la part du pape, et l'on ne douta pas qu'il en eût reçu l'ordre, car la cabale de M. de Cambray n'avoit pas manqué d'insinuer ce dessein comme devant être honorable à l'archevêque. Il fallut que M. de Meaux en parlât au roi même, pour le prévenir là contre, au cas que le nonce lui en parlât : qu'il ne convenoit pas de traiter avec cette égalité l'auteur de tant d'erreurs et qui les soutenoit si hardiment, et le défenseur de la vérité et de la cause de l'É-



glise; qu'il n'y en avoit aucun exemple dans l'Église, et qu'il supplioit le roi de ne pas désarmer l'Église; que de la part du pape, M. de Meaux n'en craignoit rien, et qu'il ne pouvoit jamais l'empêcher de soutenir la bonne cause; et voilà comment M. de Meaux eut toute liberté d'écrire, tandis que les jésuites et tous les amis de M. de Cambray publioient que le roi avoit défendu à M. le chancelier (c'étoit Boucherat) d'accorder aucun privilège pour des livres sur ces matières. Mais il ne fut pas seul à attaquer M. de Cambray; M. de Paris et M. de Chartres firent aussi de leur côté, et M. de Paris, d'abord par son *Instruction pastorale sur la vie intérieure*, où en rapportant de grands passages de M. de Cambray qu'il réfutoit, il eut encore ce ménagement affecté de ne vouloir pas nommer l'auteur. Il y glissa aussi d'abord des principes que M. de Meaux vient de nous dire qu'il l'obligea de corriger, parce qu'il donnoit par là prise sur lui et ses confrères, à M. de Cambray. La réponse de M. de Paris aux lettres de M. de Cambray fut enfin sans ménagement que celui de ne l'avoir pas voulu publier ouvertement sous le nom d'un imprimeur, mais, au surplus il y attaqua vivement son adversaire, qui aussi ne le ménageoit plus. Et depuis, cet archevêque alla toujours bien auprès du roi, de M<sup>me</sup> de Maintenon et de M. de Meaux. M. de Chartres publia, à son tour, son ordonnance sur le même sujet de l'Oraison, où il épargna le Quiétisme bien moins que les autres prélats n'auroient fait, en relevant les erreurs mêmes, dont les autres n'avoient pas voulu parler, parce que M<sup>me</sup> Guyon les avoit désavouées à M. de Meaux, au moins dans l'état qu'ils couroient. « Mais M. de Chartres lui-même, dit M. de Meaux, eut encore besoin de ses corrections sur l'amour pur, en quoi il donnoit prise à M. de Cambray, parce qu'il avançoit que c'étoit une opinion de l'école de dire que c'étoit un amour de concupiscence, et non purement gratuit, d'aimer Dieu comme récompense. » Encore après les corrections, M. de Cambray ne laissa-t-il pas de trouver à reprendre à l'*Ins-*

truction de M. de Chartres sur ce point, comme je l'ai aussi remarqué ailleurs.

M. de Meaux est aussi convenu que ce fut une indigne cachoterie à ces prélats de lui avoir laissé ignorer le Mémoire de M. de Cambray à M<sup>me</sup> de Maintenon pendant dix-huit mois, et il nous en a raconté l'histoire comme je l'ai écrite ailleurs avec ces nouvelles circonstances, qu'ayant en tête le dessein de faire sa *Relation sur le Quiétisme* il falloit, pour y réussir, non-seulement faire connaître au public le vrai quiétisme de M<sup>me</sup> Guyon, mais encore celui de M. de Cambray, et la liaison de ce prélat avec cette dévote, sur quoi M. de Chartres s'avança à dire qu'il avoit une pièce propre à ce sujet, et que M. de Meaux lui répartit : « Vous êtes obligé en conscience de tout communiquer, vous serez damné, si vous ne le faites ; » qu'il dit la même chose à M<sup>me</sup> de Maintenon, et qu'il eut ainsi de cette dame la première copie de ce Mémoire imprimé dans sa *Relation*. (Voyez-en le reste de l'histoire ailleurs<sup>1</sup>.) Mais M. de Meaux ajoute que quelque sujet de plainte qu'il eût ici contre eux, il n'avoit garde d'en souffler seulement un mot, parce que toute la force de la cause étant dans leur unanimité, il n'avoit pas de plus grand soin premièrement que de l'entretenir par toute sorte de moyens, et de la faire éclater au dehors, à Rome surtout, et à tout le public, pour le bien de la chose. Enfin il disoit que c'étoit là de ces secrets particuliers qui devoient demeurer éternellement oubliés, et que M. Phelipeaux avoit bien fait de n'en rien découvrir, quoique je l'en eusse instruit ; aussi que cette réticence ne laissoit rien ignorer du gros de l'affaire, et ne faisoit rien à la suite des faits. Et c'est ce que j'ai cru devoir écrire ici, l'apprenant de la bouche même de M. de Meaux, en confirmation de ce que j'en ai déjà dit ci-dessus dans le temps même.

—Anjourd'hui, 7 d'octobre 1701, M. Portail, avocat-général, est parti du matin de Germigny avec sa compa-

<sup>1</sup> L'abbé Le Dieu renvoie ici au *Mémoire* dont nous avons parlé.

guie pour aller coucher à Paris. M. de La Briffe est resté. Après la messe et un léger dîner nous avons été à Meaux, M. Phelipeaux et moi, avec M. de Meaux, pour la conférence dans laquelle notre prélat a très-bien expliqué toute la doctrine des motifs de crédibilité et de l'évidence morale de la religion chrétienne contre les athées, et c'est de quoi il étoit aujourd'hui question dans cette conférence qui étoit de la religion. Il disoit donc que Dieu même a révélé dans la sainte Écriture des témoignages et donné des marques pour faire connoître les vrais prophètes qu'il envoyoit, d'avec les faux prophètes qui se produisoient d'eux-mêmes ; et il a appuyé particulièrement sur le châtimement de Coré, Dathan et Abiron, dont Moïse se servit lui-même pour prouver sa mission aux Hébreux, et qu'il étoit envoyé de Dieu. M. de Meaux a relevé toutes les circonstances de cette punition et la force des termes de Moïse qui en fait la prédiction : Num. XVI, 5, 6, 7, 11, 12. La révolte déclarée : 13, 14. Le zèle de Moïse : 15, 16. Dieu qui l'écoute : 24. Moïse menaçant les rebelles de la vengeance de Dieu : 26. Et sa prédiction de cette vengeance prochaine faite pour faire connoître sa mission : 28, 29, 30. Relevant tous les termes de ces trois versets qui ne peuvent être que des paroles d'un homme inspiré : 28. *In hoc scietis*. C'est la marque de sa mission ; 29. La mort extraordinaire des rebelles, *si consuetà hominum morte...* Une punition nouvelle : *Plaga...* et encore plus au v. 30. *Sin autem novam rem fecerit Dominus, ut aperiens terra os suum, deglutiat eos... descenderintque viventes in infernum, scietis quod blasphemaverint Dominum*. Et l'effet s'en suivit : 31. *Confestim igitur... dirupta est terra...* 32, *Et aperiens os suum, devoravit illos...* 33, *Descenderunt vivi in infernum...* C'est là, dit M. de Meaux, un des plus grands motifs de crédibilité qu'il y ait dans toute la sainte Écriture, et c'est de pareils témoignages

<sup>1</sup> Motifs de crédibilité. Voyez 15 de mai 1700.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

que Dieu a donnés à l'Église, afin qu'elle s'assurât de la vérité des prophètes et de leurs prophéties; car autrement nous aurions été exposés à l'illusion et à la tromperie des faux prophètes, comme il est arrivé du faux prophète Mahomet, qui fut assez grossier pour dire que ce n'étoit plus le temps des miracles, qu'on ne lui en demandât pas, que nous avions ceux de Jésus-Christ qui nous doivent suffire, où l'on voit l'imposture manifeste du fourbe. Et c'est là tout au long le grand argument par lequel M. de Meaux convertit un jour un libertin, ainsi que je l'ai ci-devant marqué, au moins en abrégé<sup>1</sup>.

Aujourd'hui, en arrivant à Meaux, M. de Meaux est allé à l'abbaye de Notre-Dame, dont on dit que l'abbesse veut demeurer en place et retirer sa démission, ce que pourtant je ne crois pas.

Au retour de Meaux, à l'occasion de la conduite de quelques nouveaux évêques, M. de Meaux nous a conté le commencement de son épiscopat et comment il rendit son évêché de Condom. Il dit donc qu'ayant été nommé précepteur, il alla voir M. Feret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet de Paris, pour lui demander son avis : s'il s'engageroit à la cour en quittant son évêché, ou s'il suivroit sa première vocation, qui étoit d'aller gouverner son église, en remerciant le roi de l'honneur qu'il lui offroit en l'appelant auprès de Monseigneur. M. Feret le pria de trouver bon qu'il en communiquât avec le curé de Saint-Sulpice de ce temps-là. M. l'abbé Bossuet étoit résolu de se faire sacrer, suivant l'ordonnance du concile de Trente, parce qu'il avoit ses bulles, et que d'ailleurs ses ornemens, sa chapelle, tout étoit prêt pour son sacre, et qu'il avoit déjà pris des mesures pour s'en aller bientôt à Condom. C'est pourquoi, en entrant même à la cour, il disoit qu'il seroit obligé de garder quelque temps son évêché, jusqu'à ce qu'il pût être assuré qu'on s'accommodât de lui, et que lui-même s'accommodât de cette

<sup>1</sup> Voyez le 15 de mai 1700.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

vic-là. Son conseil lui dit donc, à sept ou huit mois de là, que le bien qu'il faisoit à la cour étoit si grand, qu'il y pouvoit demeurer en conscience et servir l'Église, même avec l'autorité de l'épiscopat, plutôt que de quitter une place si importante pour aller gouverner une église particulière dans un coin du royaume. Il se rendit à cet avis, qui étoit le plus sage et en même temps d'un grand exemple, et il rendit son évêché après en avoir seulement joui deux ans<sup>1</sup>, comme je l'ai dit ailleurs, sans aucune convention de récompense présente.

—Ce samedi matin, 8 d'octobre, départ de M. de La Briffe. M. de Meaux séjourne à Germigny avec sa famille. Dimanche aussi, et s'en va coucher à Jouarre avec sa même famille, d'où l'on est revenu coucher à Germigny ce lundi 10 d'octobre 1701, M. de Meaux étant en parfaite santé.

—Ce mardi 11, séjour à Germigny. L'impression de la deuxième *Instruction pastorale* va toujours son train. On travaille aussi toujours à la copie du projet de réunion de M. de Meaux pour la réconciliation des protestans d'Allemagne : c'est un grand ouvrage et assez long, car tout le premier écrit de M. de Meaux, en réponse à celui de M. Molanus, y entre avec de nouvelles additions et une autre division.

—Ce mercredi, 12 octobre 1701, séjour à Germigny, où M. de Chasot, venant de Metz, est arrivé à coucher,

<sup>1</sup> L'abbé Le Dieu dit dans ses *Mémoires* qu'il le quitta *dans l'an*, suivant les canons.

Bossuet fut nommé à l'évêché de Condom le 8 septembre 1669 ; il reçut ses bulles le 2 juin 1670 ; il fut nommé précepteur le 5 septembre 1670. Il donna sa démission de l'évêché de Condom en novembre 1671, il fut donc évêque de Condom deux ans, si l'on compte depuis sa nomination. Ce fut après avoir été nommé précepteur du dauphin qu'il consulta le curé de Saint-Nicolas-du-Charbonnet. Il ne garda pas son évêché un an après cette réponse reçue ; il ne le posséda même qu'un an environ avec sa charge de précepteur. Il est donc facile de concilier les deux récits de l'abbé Le Dieu.

malade d'une dyssenterie dont il va se faire traiter à Paris; et ce jeudi 13, sur le midi, il est parti de ce lieu pour aller coucher à Claye, et de là, demain vendredi, à Paris.

—Ce jeudi, M. de Meaux a reçu des lettres de M. le cardinal de Noailles, qui lui mande que, selon le Mémoire de M. de Meaux, le roi avoit fait écrire, par M. le marquis de Torcy, au marquis de Bedmar, faisant les fonctions de gouverneur aux Pays-Bas en l'absence de M. l'Électeur de Bavière, sur le sujet des dernières thèses de Louvain<sup>1</sup>, dont il est dit qu'on a reçu une lettre peu satisfaisante de cette université, parce qu'on s'est mal entendu et que les jésuites ont donné le change au marquis de Bedmar; au surplus, le cardinal s'excuse sur ce qu'il n'est pas à la cour, pour faire connoître la surprise au roi<sup>1</sup>.

—Vendredi, samedi, dimanche et lundi, séjour à Germigny avec la famille.

—Ce lundi, 17 d'octobre 1701, après dîner, départ de Germigny pour aller coucher à Coulommiers, M. de Saint-André, curé de Varedes, et moi étant du voyage; la famille de M. de Meaux restant à Germigny pour aller à une promenade d'un autre côté.

—Ce mardi matin, la messe à la paroisse par monseigneur; les curé, vicaire et chapelains de l'église de Saint-Denis entendus sur leurs différends; puis M. de Meaux est allé au château de Coulommiers voir M<sup>me</sup> la duchesse de Nemours. A notre arrivée, dès le lundi soir, j'étois allé annoncer à cette dame la venue de notre prélat, à dessein de lui rendre ses respects: elle me reçut très-honnêtement et me témoigna beaucoup d'empressement pour loger M. de Meaux dans son château. Je ne fus pas plus tôt de retour qu'il vint un gentilhomme de sa part inviter le prélat à dîner pour le mardi. Il y a donc dîné

<sup>1</sup> Voyez ci-dessus, 11 septembre 1701 et 23 septembre suivant, et ci-dessous, 29 d'octobre et mai 1702. (*Note de l'abbé Le Dieu.*)

<sup>2</sup> Il s'agissait, comme on l'a vu plus haut, des quatre articles du clergé de France. Les jésuites étoient parvenus à dominer par leurs créatures les universités de Louvain et de Douai.

et y est resté ensuite jusqu'à quatre heures, puis il est allé voir les religieuses, où il a tout disposé pour faire le jour suivant les élections; le soir il a entendu les chapelains de Sainte-Foy, dont il a aussi été visiter l'église sur les quatre heures, avant d'aller aux religieuses.

—Ce mercredi, 7 heures du matin, 19 d'octobre 1701, M. de Meaux a dit la messe chez les religieuses de Coulommiers, et leur a donné à toutes la communion; puis il a présidé à leurs élections d'une supérieure, assistante et conseillères, ce qui a duré jusqu'à midi. Il a dîné ensuite, et, sur les deux heures après-midi, il est reparti pour Germigny, après avoir donné toutes les audiences. Arrivée à Germigny sur le soir, dans la même compagnie que nous en étions partis. M. de Meaux est en bonne santé et travaille à revoir sa Pacification pour l'Allemagne, dont il y a déjà une partie au net; en même temps notre édition avance.

Aujourd'hui<sup>1</sup>, 19 d'octobre 1701, revenant de Coulommiers, il nous a avoué, à M. de Saint-André, curé de Vareddes, et à moi, qui le pressois particulièrement sur la nécessité d'imprimer son grand ouvrage contre Simon: « C'est la vérité que si je ne le donne pas, c'est faute de loisir, et que je n'en ai pas pu trouver le temps depuis l'affaire de M. de Cambray qui m'en a détourné. Avant toute chose, il ne se faut pas mettre la tête en quatre: j'ai en main un ouvrage plus pressé; c'est la *Politique* et la *Conciliation*. »

—Ce jeudi, 20 d'octobre 1701, M. de Meaux a ouï la messe à Germigny, et ensuite nous sommes partis pour Meaux, M. le curé de Vareddes étant de la compagnie. Le long du chemin, parlant de la réfutation de M. Simon, il nous a dit qu'il falloit y mettre la dernière main à son premier loisir, et finir quelques livres ou chapitres qui restoient à y ajouter. En effet, ce qui est au net fini a un sens imparfait, mais la composition du reste est toute

<sup>1</sup> Ce paragraphe du 19 se trouve en marge, vis à-vis le 3 octobre, dans le Mss.; nous avons cru devoir le mettre à sa véritable place.

faite et écrite de la main de M. de Meaux, dans un portefeuille à part, de carton blanc, qui est à Meaux, dans sa grande armoire <sup>1</sup>.

Il nous a aussi parlé de sa Pacification pour les luthériens et protestans d'Allemagne, et il nous a répété qu'un grand prince la demandoit avec instance, et que, nouvellement, le pape lui avoit encore fait demander (à M. de Meaux) par M. le nonce, à quoi en étoit ce travail. M. de Meaux nous en a paru fort content, estimant qu'il étoit sans réplique contre tous les luthériens et protestans faisant profession de suivre la confession d'Augsbourg; que c'étoit pour ceux de cette confession qu'il travailloit, et que le grand prince dont il s'agit, en étoit lui-même. Ceci me fait voir de plus en plus que M. de Meaux n'a rien encore envoyé à Rome, ni au pape, ni donné à M. le nonce sur cette matière.

M. de Meaux a dîné à Meaux, au séminaire, avec tous les curés de la conférence. Il a ensuite assisté à la conférence même qui s'y est tenue, et qui est, suivant la coutume, la dernière de cette année, puis il est revenu coucher à Germigny.

—Vendredi 21 et samedi 22, séjour à Germigny, où M. de Meaux est tout occupé à revoir sa Conciliation pour l'Allemagne, qu'on lui a rendue tout au net; d'ailleurs notre impression va son train, et tire à sa fin. Ce soir le P. de La Rue, jésuite, arrive ici.

—Dimanche, 23 octobre 1701, M. de Meaux a dit la messe à Germigny, dans sa chapelle. Il a reçu une lettre de cachet pour transférer M<sup>me</sup> de la Maisonfort, religieuse de Saint-Cyr, de la maison des filles de la Visitation, à Meaux, dans celle des religieuses Ursulines de la même ville. Hier au soir, il reçut le P. de La Rue avec mille honnêtetés; ce jésuite, revenu du Languedoc depuis quelque temps et devant y retourner bientôt, est venu voir notre

<sup>1</sup> Cette fin n'a jamais été imprimée et se trouve à la bibliothèque du séminaire de Meaux, comme nous l'avons déjà remarqué.



prélat pour lui rendre compte de vive voix de l'état des réunis du Languedoc, et prendre ses avis sur cela. M. de Meaux, qui avoit déjà reçu du Languedoc même des lettres du même père sur le même sujet, avoit fort désiré de lui parler et l'avoit invité de venir ici pour cette raison. Ce père nous a dit, et à moi en particulier, qu'ils attirent à l'Eglise les nouveaux catholiques par voie d'exhortation et de douceur, en y joignant seulement de légères amendes envers les négligens par le ministère du magistrat, et, en un mot, M. de Meaux et lui, sont fort d'accord sur la manière de gagner les réunis et de leur faire fréquenter l'Eglise et les sacremens. Ce père se loue fort du grand secours qu'il tire de *l'Histoire des Variations* et des *Avertissemens* de M. l'évêque de Meaux pour l'instruction des réunis, les donnant même à lire en particulier à ceux qui ont assez d'esprit pour en profiter, et il dit que ces ouvrages font un grand fruit sur bien des gens. Il loue aussi la première *Instruction sur l'Eglise*, dont il s'est utilement servi, et il a paru désirer fort d'avoir bientôt la seconde, dont je lui ai fait voir les commencemens. Il en a parlé ainsi à M. l'évêque de Meaux, qui, à ce sujet lui dit hier au soir : « Les SS. PP. ne se sont jamais  
« lassés d'instruire les hérétiques, mais ils ont été atten-  
« tifs à toutes les occasions propres à les réveiller, leur  
« rebattant en toute sorte de manières les vérités capi-  
« tales, dans l'espérance qu'elles leur profiteroient, et  
« sans craindre de les rebuter, et sans écouter le monde  
« qui se rebute des livres de controverse. » Leurs conversations d'hier et d'aujourd'hui avant le dîner, ont été sur les principaux points de la séparation, sur le foible de la réforme, et sur la manière de combattre les réformés; et enfin, après-dîner, M. de Meaux a mis entre les mains du P. de La Rue sa Conciliation d'Allemagne pour la lui faire lire ici, et lui apprendre la précision des vérités nécessaires aux protestans, avec ce ton propre à les leur faire goûter.

—Lundi, 24, le P. de La Rue est parti de Germigny du matin, pour aller coucher à Paris. Il m'a dit que sa mission en Languedoc dureroit encore deux ans; c'est-à-dire, en bon françois, son exil des chaires de Paris et de la cour, desquelles les jésuites le tiennent éloigné en punition de son panégyrique de saint Bernard, en 1698, où il combattit si fortement les quiétistes, et aussi parce qu'il semble avoir des intentions plus droites que le commun des jésuites, et ne pas donner dans toutes les fantaisies de la société; car il est certain, d'ailleurs, que ces pères, pour leur honneur, ont besoin d'un prédicateur tel que celui-ci, à la cour et à la ville, où il n'en paroît plus aucun de son mérite. Départ de Germigny; arrêté à Meaux, au convent de Sainte-Marie, d'où M. de Meaux a pris M<sup>me</sup> de la Maisonfort dans son carrosse et l'a conduite aux Ursulines, où je l'ai été voir dans sa chambre au dedans, M. de Meaux y étant; ce changement fait par lettres de cachet, mais de gré à gré.

—Ce lundi soir, coucher à Condé-Sainte-Libiaire, M. l'abbé Bossuet, M. Phelipeaux et moi, de la compagnie. Logement pris chez M. le président Saulnier, seigneur de Condé. M. Pierre Durand, curé de ce lieu.

—Le mardi, 25 octobre 1701, messe pontificale pour l'exposition de la châsse de sainte Libiaire : nous tous, officiant auprès de Monseigneur, avec encore M. Pastel et M. de Gomer, chantres de la cathédrale, et M. le théologal<sup>1</sup> prêchant à la messe, avant laquelle, procession solennelle de la châsse. Ensuite, un grand dîner, où se sont trouvés M. et M<sup>me</sup> Bossuet; symphonie et musique, qui avoit aussi servi à la messe pontificale. Toute la famille de retour, coucher à Germigny. M. de Meaux se porte à merveille de la cérémonie, où il est demeuré à jeun jusqu'à une heure après-midi. Retour et coucher à Germigny.

—Mercredi, 26, séjour à Germigny, et — Jeudi, 27,

<sup>1</sup> Ce théologal étoit Treuvé, connu par plusieurs bons ouvrages de théologie et de piété.

coucher à Meaux, pour y recevoir M. Phelipeaux, intendant de Paris.

—Séjour à Meaux, 28, vendredi, auquel jour a été achevé l'impression de la seconde *Instruction pastorale*; au moins les dernières épreuves revenues.

—Samedi matin, 29, départ de M. l'intendant pour Paris, et l'après-dîner, départ de M. de Meaux pour Dammartin, où je l'ai accompagné. M. de Meaux revoit actuellement sa Conciliation d'Allemagne, et il a toujours devant les yeux pour ce sujet, la *Confession d'Augsbourg* et celle des Princes électeurs.

Dans le chemin de Dammartin M. de Meaux nous a parlé de la *Relation* de M. Phelipeaux sur le Quiétisme, lui demandant s'il l'avoit revue depuis la dernière lecture; qu'il croyoit nécessaire d'en retrancher ce qu'il raconte d'abord de M. l'abbé de Fénelon: que tournant toutes ses pensées du côté de la cour pour y devenir précepteur de monseigneur le duc de Bourgogne, il se rendit encore plus assidu auprès de M. de Meaux, vers le temps qu'on devoit remplir cette place, lui parlant souvent de la grandeur de ce travail, de l'attention et de l'assiduité qu'il demandoit, qu'il ne convenoit plus à un homme d'âge; voulant faire entendre que M. de Meaux ne devoit pas y penser, et tâchant de l'en détourner comme d'un emploi peu digne à présent de sa personne, vu les grandes occupations qu'il avoit pour le service de l'Église, et autres semblables discours qui font entendre que M. l'abbé de Fénelon ne craignoit d'autre concurrent que M. l'évêque de Meaux.

Il est vrai que ceci est fort détaillé par M. Phelipeaux. Il prétend qu'il a appris ces choses de M. l'abbé de Fénelon même, dans ses entretiens à Germigny, peu avant qu'on le nommât précepteur.

Sur cela donc M. de Meaux nous disoit que ce détail ne convenoit pas et qu'il le falloit entièrement retrancher; que pour lui il n'avoit jamais rien ouï dire de semblable à M. l'abbé de Fénelon et à M. l'abbé de Langeron; et moi

jamais aussi je ne leur en ai rien ouï souffler en manière quelconque ; que dans une histoire véritable, ces choses-là si particularisées qui n'y ont aucun rapport, ne méritoient pas d'y avoir place, joint qu'elles donnent sujet de croire que M. de Meaux avoit la pensée de devenir précepteur du jeune prince, et qu'il prenoit des mesures pour cela, ce qui, nous assure-t-il, ne fut jamais son intention, et ne lui convenoit plus ni à son âge, ni à ses occupations.

De là on est entré sur M. l'abbé de Fénelon, que M. de Meaux a tranché avoir été toute sa vie un parfait hypocrite <sup>1</sup>, n'agissant avec lui-même dès ces premiers temps, qu'avec finesse, dissimulation et cachoterie pour aller à ses desseins ; que lui, M. de Meaux ne s'en apercevoit point du tout, le croyant sincère, comme il l'étoit lui-même à son égard. Mais que l'affaire de son livre le lui avoit fait connoître pour ce qu'il étoit, puisque dans ses défenses il avoit usé de toute sorte de déguisemens, niant les vérités les plus certaines, les faits les plus constans, si bien que M. le cardinal de Noailles et M. l'évêque de Chartres, ses anciens amis, avoient eux-mêmes été convaincus de la duplicité de son esprit, qui paroissoit encore plus dans les matières mêmes de doctrine qu'il avoit traitées ; en toute chose, il avoit vu son affectation à se laisser toujours une porte de derrière sans jamais parler net.

Ensuite M. de Meaux nous a dit le succès de son Mémoire présenté au roi, comme étant de lui, par M. le cardinal de Noailles, contre les thèses de Louvain sur la puissance ecclésiastique <sup>2</sup>, qu'il y avoit principalement appuyé qu'elles alloient à troubler l'État, et ruiner le con-

<sup>1</sup> Ce mot ne peut surprendre, lorsqu'on a lu avec attention la correspondance de Fénelon. On l'y voit en effet agir toujours d'une manière détournée ; n'allant jamais à son but d'une manière franche et droite, et employant des moyens tortueux en toute occasion. Le jugement de Bossuet est sévère, mais il est *vrai*.

<sup>2</sup> Thèses de Louvain. Voyez ci-dessus 11 et 25 septembre, et 13 d'octobre 1701. (Note de l'abbé Le Dieu.)

cert des deux couronnes. Que le roi en avoit écrit au marquis de Bedmar <sup>1</sup>; qu'on avoit voulu éluder, sous prétexte que le docteur <sup>2</sup> avoit été le fléau des jansénistes, à qui, pour cette raison on suscitoit cette persécution, sous prétexte que ce docteur avoit autrefois soutenu de pareilles thèses; que les jésuites appuyoient ce docteur de tout leur crédit parce qu'il leur étoit dévoué, mais que lui, M. de Meaux, avoit eu grand soin de le faire connoître, et de prévenir l'objection qu'on feroit du prétexte du jansénisme<sup>3</sup>; qu'enfin, ce succès étoit tel, que le pape même avoit fait cesser les poursuites que son nonce avoit commencées contre l'université de Louvain, pour faire recevoir et signer par tous ses docteurs les thèses de l'autorité du pape et son infailibilité, et tout le reste; que depuis M. le cardinal lui a envoyé les thèses mêmes.

Il ajouta que M. Coulau, du collège Mazarin, lui avoit fait dire par M. Pastel, principal de ce collège, qu'il étoit très-fâché de ce que son avis avoit été imprimé, et qu'il se soumettoit à tout ce que M. de Meaux en voudroit ordonner; que lui, M. de Meaux, l'avoit renvoyé à M. le cardinal de Noailles son évêque et son juge, et que depuis, ce prélat s'étant contenté de l'explication de ce docteur, lui, M. de Meaux, n'avoit plus rien à dire. Je dis: « Et Messieurs des Missions étrangères se tairont-ils? » à quoi M. de Meaux n'a rien répondu. Et nous sommes ainsi arrivés à Dammartin, où M. de Meaux, et nous avec lui, avons été reçus et logés au prieuré par M. l'abbé Testu de Maurois, prieur de ce lieu, y étant actuellement résidant. Et M. de Meaux a fait le voyage en parfaite santé, laissant à Meaux M. et M<sup>me</sup> Bossuet.

—Dimanche, 30 d'octobre 1701, séjour à Dammartin :

<sup>1</sup> Bedmar étoit gouverneur des Pays-Bas au nom du nouveau roi d'Espagne.

<sup>2</sup> Celui qui avoit soutenu la thèse.

<sup>3</sup> Les jésuites avoient recours au prétexte de jansénisme en toute circonstance.

l'hôpital, l'école des filles, les réglemens et les statuts de la collégiale de Notre-Dame.

—Lundi, départ et arrivée à Meaux sur le midi; M. de Meaux y a fait l'office pontifical aux premières vêpres de Toussaint.

—Mardi 4<sup>er</sup> novembre 1701, M. de Meaux n'a pas assisté à matines; il a dit la messe pontificale; et l'après-dîner il a prêché dans la cathédrale sur ce texte : *Non omnis qui dicit mihi : Domine, Domine, intrabit, etc...* Matth. Sur quoi : la nécessité des bonnes œuvres pour le salut, quelles elles doivent être, et combien invariables. Le discours étoit plein d'onction et d'un grand détail de morale sur tous les devoirs de la vie chrétienne, et en particulier sur l'usure, le bon exemple des pères et mères, etc. Mais la fin surtout étoit très-touchante par l'explication de ces paroles du chap. III, de l'Apoc., v. 2, *Non invenio opera tua plena, etc...*, et 15, *Neque frigidus, neque calidus, etc...*, il parle d'un homme qui avoit de bonnes œuvres : Apoc. II, 2, *Laborem, patientiam, etc...*; il lui manquoit d'y persévérer et de les rendre invariables; en voici le moyen : c'est de reprendre sa première charité qu'il a laissé ralentir, II, 4, *Caritatem tuam primam reliquisti...* II, 5, *Prima opera fac* : à quoi il joignit l'*Aurum ignitum probatum, etc...*, du chap. III, 18, qui est la charité même. Et de là il finit par une vive exhortation pleine de tendresse sur la charité, qui est la vie du chrétien, qui rend ses œuvres invariables, et sans laquelle il n'y a vie ni vertu chrétienne, comme dit saint Paul, I, Cor. XIII, 1, 2, appuyant sur *æs sonans*, et sur *cymbalum tinniens*, et sur *nihil sum*, quoique avec les dons merveilleux des langues, des prophéties, des mystères; qu'il falloit donc s'affermir dans l'amour de Dieu, pour être véritablement chrétien, et établir en soi le règne de la charité, pour pouvoir mériter le royaume éternel, etc.

Voilà donc le caractère de ce discours si digne de M. de Meaux et si conforme à ses principes, c'est de ne cesser ja-

mais de prêcher l'amour de Dieu, et de l'inculquer encore davantage, lors même que l'on n'est plus en état de faire de plus longs discours, comme le faisoit saint Jean l'Évangéliste, ainsi que M. de Meaux l'a remarqué lui-même dans sa note sur la deuxième Épître de cet apôtre, v. 5, *Ut diligamus invicem*. Voyez cette note si remarquable, et souvenez-vous que dans ce sermon de la Toussaint en voici la pratique à la lettre. Car toute sa vie M. de Meaux a prêché l'amour de Dieu. Il l'a inculqué dans son catéchisme; il en a soutenu la nécessité contre Jurieu dans ses *Avertissemens*. Et enfin à l'âge de soixante-quinze ans, la voix très-affaiblie, il recueille les restes de ses forces pour exciter les cœurs à l'amour de Dieu dans un sermon de la béatitude éternelle. Après la prédication, il a fait encore l'office aux vêpres du jour et aux vêpres des morts, et le soir même à l'antienne.

—Ce 2 de novembre 1701, jour des Morts, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et il a assisté à la grande messe, puis il est allé à l'abbaye de Notre-Dame et aux Ursulines. Sur les trois heures après-midi, M. Rigaud, peintre du roi, est arrivé à Meaux dans la chaise roulante que M. l'abbé Bossuet lui avoit envoyée à Paris; et sur le soir, toute la famille est allée coucher à Germigny, où nous voyons M. de Meaux en parfaite santé.

En partant de Meaux, M. de Meaux m'a mis en main sa Conciliation pour l'Allemagne, tout à fait revue et corrigée par lui, avec ordre de lui en faire faire deux copies au net incessamment. Ce soir, M. Chasot a couché à Meaux, et il est venu le jour suivant dîner à Germigny.

—Ce jeudi, 3 novembre 1701, M. Hyacinthe Rigaud, peintre du roi, a commencé à Germigny un nouveau portrait de M. de Meaux, dans le dessein d'en faire un grand tableau en pied, revêtu de l'habit d'église d'hiver.

—Ce vendredi 4, le portrait continué encore à Germigny, et ce samedi 5, achevé au même lieu; bien entendu qu'il n'y en a que la tête faite dans une petite toile qui se

collera sur la grande, sur laquelle se fera le tableau en pied.

—Ce dimanche 6, le peintre a donné encore une touche à son portrait et l'a mis à sa dernière perfection, en sorte qu'on trouve que c'est la plus belle tête et le plus parfait ouvrage qu'il ait peut-être jamais fait, comme il en convient lui-même et s'en fait honneur. M. de Meaux en est aussi très-content. M. et M<sup>me</sup> Bossuet, M. l'abbé et M. Chasot, et toute la compagnie qui a vu faire cette peinture, et comment elle a été conduite à sa perfection, tout le monde en est dans l'admiration. Épreuves de la table de l'*Instruction sur l'Église*.

M. de Meaux a reçu depuis peu des thèses imprimées et soutenues à Bâle, par un protestant, contre son *Apocalypse*<sup>1</sup> : il les lit actuellement, et il y compare son commentaire sur cette prophétie de saint Jean. Il a continué cette lecture et cette collation ces deux jours suivans, et il trouve que ce protestant lui donne de grandes prises et de quoi faire une addition considérable qui confirmera son commentaire.

—Ce lundi, 7 de novembre 1701, M. de Meaux est parti de Germigny, avec M. l'abbé Bossuet et moi, pour aller coucher à Faremoustier; et, ce mardi matin, il y a célébré la messe pontificale et reçu les vœux de M<sup>lle</sup> de Cayeux, Louise-Antoinette-Théodore Ronault, dite en religion de Sainte-Félicité; le père de La Tour, général de l'Oratoire, prêchant; M. l'évêque de Troyes et M. le comte de Chavigny, ses cousins, présens; M<sup>me</sup> de Cayeux, mère de la religieuse, et M<sup>me</sup> de Caylus, avec l'abbé du même nom, aussi présens. Après le diner, retour à Germigny, où M. de Meaux est heureusement arrivé pour coucher en parfaite santé, après avoir fait à jeun toute

<sup>1</sup> C'est-à-dire l'*Explication de l'Apocalypse*, que Bossuet avait fait imprimer pour prouver aux protestants que la *Babylone* dont il est parlé dans ce livre prophétique est Rome payenne, et non pas Rome chrétienne.



cette cérémonie, qui a duré jusqu'à une heure après midi.

—Ce mercredi 9, monseigneur le jeune évêque de Troyes<sup>1</sup> est arrivé à Germigny à dîner; l'après-midi, grande promenade, M. de Meaux, M<sup>me</sup> Bossuet et les messieurs les neveux lui faisant mille accueils favorables. M. de Troyes a séjourné ce jeudi; et ce vendredi, onze de novembre, il en est parti du matin pour aller coucher à Provins, et de là à Pont-sur-Seine, maison de sa famille.

—Ce samedi, 12 de novembre, j'ai remis à M. de Meaux son écrit de la Conciliation d'Allemagne<sup>2</sup> intitulé : *De professoribus confessionis Augustanæ ad repetendam unitatem catholicam disponendis prefatio, de verâ ratione ineundæ pacis, deque duobus postulatis nostris*. L'écrit est divisé en trois parties, dont la première traite du moyen général de concilier les esprits, qui est de ne rien demander qui puisse troubler la paix; et la seconde vient aux moyens particuliers de conciliation, qui sont de traiter tous les articles de controverse par voie de déclaration et d'exposition : et en effet on en donne un essai sur tous les points controversés, d'une manière nette et décisive, et en peu de mots. La troisième traite de la discipline, où l'on fait entrer la manière de faire recevoir le concile de Trente par les protestans et quelles sont les difficultés à surmonter et les moyens de les vaincre dans toute cette affaire. J'ai à moi une copie de cette conciliation dans mon portefeuille des luthériens d'Allemagne.

—Ce dimanche 13, séjour à Germigny. M. de Meaux me demande deux belles copies de son projet de Conciliation, une pour M. le marquis de Torcy, et l'autre pour le pape. Et ce soir, je suis venu coucher à Meaux pour y faire travailler.

<sup>1</sup> Chavigny, évêque de Troyes, avait résigné son évêché en faveur de son neveu du même nom.

<sup>2</sup> Conciliation d'Allemagne, ci-dessus, 22 septembre 1701, (Note de l'abbé Le Dieu.)

—Ce lundi 14, j'ai été à Jabelines, où j'ai réglé mon différend sur la dîme de Varennes, dont je garde l'acte qui m'en assure la possession parmi mes papiers concernant ce prieuré.

—Ce mardi, 15 de novembre 1701, M. de Meaux est venu coucher à Meaux avec toute sa famille.

Le voici tout occupé de l'Apocalypse, et de répondre au ministre de Bâle pour soutenir son interprétation. A son arrivée, il me met en main un grand mémoire de livres hérétiques et d'un plus grand nombre d'ouvrages des saints Pères sur cette matière, qu'il veut emporter à Paris.

Je les lui ai rassemblés, et aussitôt il s'est mis à parcourir tous les ouvrages de Grotius, et m'a fait enfermer celui de ses opuscules sur l'Antechrist, sur quelques endroits de la sainte Écriture ayant rapport à l'Antechrist contre Rivet : *De la paix ecclésiastique : Consultatio Cassandri* ; et ainsi des autres contenus au troisième tome des œuvres de Grotius.

—Mercredi, séjour à Meaux ; mariage de Barrois, appelé Warlez, à qui M. de Meaux a donné un habit ; et M<sup>me</sup> Bossuet, par bonté, a voulu que le mariage se fît dans la chapelle de l'évêché, en la présence de toute la famille : M. de Meaux l'approuvant fort.

—Jeudi, 17 novembre 1701, départ de M. et de M<sup>me</sup> Bossuet pour Paris. M. Pierre Royer, ci-devant secrétaire de l'évêché, greffier de l'officialité et bailliage de l'évêché, et receveur des décimes, est à l'extrémité ; il a commencé à servir sous M. Dominique Séguier, et a continué tout le temps de M. Dominique de Ligny, et jusqu'au mois de septembre dernier, comme on a vu, sous M. Jacques-Bénigne Bossuet. Je conviens qu'il est riche de plus de cent cinquante mille livres, et il a amassé tout ce bien dans ces emplois.

Il y a trois mois, il fut frappé d'une fausse apoplexie, qui a dégénéré en paralysie, et depuis ce temps il ne fait que languir. Aujourd'hui donc, dans son extrémité, M. de

Meaux a fait retirer de chez lui tous les registres de l'évêché, à notre persuasion, savoir : ceux des provisions et collations des évêques, commençant à M. Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux en 1515 ou 1520, et continuant jusqu'à aujourd'hui ; et ceux des visites épiscopales, qui commencent seulement à M. Dominique Séguier et continuent jusqu'à aujourd'hui. Il étoit temps, car M. Royer est mort la nuit suivante.

—Vendredi, 18 de novembre 1701, 5 heures du matin. Ce vendredi, M. de Meaux a été voir la veuve et son fils sur cette mort, et a disposé son départ pour demain.

—Ce samedi, 19 de novembre 1701, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, dîné à l'évêché, puis, sur les deux heures, il est parti pour Mitry avec M. l'abbé Bossuet, M. Phelipeaux et moi ; arrivée sur les cinq heures du soir, logement pris au presbytère.

—Dimanche 20, M. de Meaux a dit la messe à la paroisse de Mitry, puis prêché, et ensuite il a donné la confirmation à 500 enfans de Mitry, Mory, du Mesnil et de Compans ; visite du nouvel hôpital établi audit Mitry ; assemblée générale au presbytère ; élection d'administrateurs ; établissement du bureau de l'hôpital ; ordre aux filles de la Charité, y demeurant, d'entrer en exercice pour le service des malades. Couché là-même.

—Lundi, 21 novembre 1701, la messe par Monseigneur. Divers réglemens encore pour la paroisse ; dîné au même lieu. Départ pour Paris, environ deux heures après-midi : route prise par Roissy, et à une demi-lieue de Roissy il s'est rompu une roue de devant au carrosse, qui a arrêté M. de Meaux sur le pavé pendant deux heures, et, environ sur les cinq heures, nuit close, on lui a apporté une roue, qui ne l'a conduit qu'environ une lieue de chemin, et s'est aussi fracassée comme la première. Aussitôt l'accident arrivé, son maître d'hôtel ayant gagné le Bourget à toutes brides, y avoit pris la poste pour Paris, d'où il avoit envoyé un carrosse, deux charrons et une roue ; qui arrivèrent tout auprès de M. de Meaux, peu après la seconde roue rompue. On

mit donc au carrosse de M. de Meaux la troisième roue apportée de Paris, et, en partant de cet endroit, environ une demi-lieue au delà du Bourget, on arriva à Paris entre 9 heures et 10 heures du soir, sans aucun autre accident, M. de Meaux étant en parfaite santé.

—Ce mardi, 22 novembre 1701, séjour à Paris, et encore ce mercredi, 23, auquel jour M. de Meaux est allé coucher à Versailles avec M. l'abbé Bossuet et avec M. Chasot; et moi je suis demeuré à Paris pour faire relire la seconde *Instruction pastorale sur l'Église*, et revoir à loisir les copies de la Conciliation d'Allemagne. Cependant, M. de Meaux est à la cour jeudi, vendredi, samedi, dimanche, lundi, et mardi, qu'il est revenu coucher à Paris, d'où il m'a dit en arrivant que M. le nonce lui a encore demandé, de la part du pape, sa Conciliation d'Allemagne, après que je lui eus annoncé ses deux belles copies prêtes, celle pour le pape et celle pour le marquis de Torcy, à qui il m'a ajouté qu'il vouloit ici donner la sienne, et l'autre aussi à M. le nonce.

—Mercredi, 30 novembre 1701, fête de saint André, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, à Paris. Je l'ai vu travaillant toute la matinée sur l'Apocalypse et ayant entre les mains un gros cahier de composition de son écriture, qu'il a fait à Versailles, sans parler des extraits des livres des protestans, de Bullinger principalement, que j'ai aussi vus écrits de sa main. Dans le même temps, je lui ai montré les copies de sa Conciliation; il m'a nommé le duc de Saxe-Gotha, à qui la belle copie doit être envoyée par M. le marquis de Torcy, sans rien ajouter davantage. Mais alors M. l'abbé Bossuet étant entré dans le cabinet a dit : qu'il avoit réponse de M. Du Verney, qu'à l'issue du dîner il ne manqueroit pas de se rendre à l'hôtel pour venir voir M. de Meaux, qui a répliqué qu'il l'attendroit et ne sortiroit pas. En effet, sur les deux heures, M. Du Verney, médecin, logé au Jardin-Royal, très-célèbre par ses anatomies et les

livres qu'il en a imprimés, de l'Académie des sciences, est arrivé chez M. de Meaux et s'est enfermé dans son cabinet, M. de Meaux et M. l'abbé seuls avec lui. Je ne doute pas que ce ne soit pour consulter sur les urines du prélat ; depuis près de 4 ans il porte, pendant le jour, un urinal à sa ceinture ; j'ai souvent vu l'urinal, les soirs, dans le lieu où M. de Meaux le serre quand il l'a quitté, et souvent il a parlé à M. Dodart, en ma présence, de l'écoulement de ses urines. Je ne sais pas précisément quel est son mal, mais certainement il observe fort d'éviter le plus qu'il peut les voyages, par rapport aux urines, et de marcher sur le pavé ou d'être secoué et remué en carrosse de quelque manière que ce soit, de sorte que souvent il se fait conduire au pas, comme il est arrivé dans ses derniers voyages de Coulommiers, Faremoustier et autres. J'observerai la suite de cette consultation <sup>1</sup>.

—Ce jeudi, 1<sup>er</sup> décembre, à Paris.

—Vendredi et samedi, M. de Meaux a toujours travaillé sur l'Apocalypse. Messieurs des Missions étrangères le sont venus chercher ; mais ils ne l'ont pas trouvé ; c'est au sujet de l'attestation donnée par l'empereur de la Chine aux Jésuites, au sujet de la religion des Chinois qu'il certifie être telle que les jésuites l'expliquent et la soutiennent ici : les bons pères en font ici grand bruit pour l'arrêter. On dit que Messieurs des Missions étrangères préparent un ouvrage.

—Dimanche, 4 de décembre. Avant la messe, M. de Meaux m'a fait prendre son portefeuille où est *Gallia orthodoxa*, qu'il m'a fait apporter de Meaux, au sujet de sa Conciliation d'Allemagne<sup>2</sup>. J'en ai pris par son ordre toutes

<sup>1</sup> Ce sont les premiers symptômes de la pierre, affreuse maladie qui a conduit Bossuet au tombeau. On chercha longtemps à cacher cette maladie, même aux gens de la maison, et à l'abbé Le Dien en particulier. Mais l'abbé Bossuet sut dès lors que son oncle en était atteint.

<sup>2</sup> Nouveau témoignage en faveur de ce que nous avons dit des

les citations des docteurs qui traitent de *Romano Pontifice*, selon les bons principes, comme le cardinal du Perron, Duval, Adrien VI, et les Valenbourg; et je les ai transcrites en marge de sa conciliation, au même chapitre de *Romano Pontifice*, afin de mieux instruire le pape même, les cardinaux et leurs théologiens, par cette manière douce et indirecte, en les renvoyant à ceux même qui ont exalté le pouvoir du Saint-Siège, en reconnaissant en même temps que l'infaillibilité du pape n'est pas de foi, de même que plusieurs points de controverse dont il est ici question, qu'il décide avec cette modération, en distinguant ce qui est de foi et ce qui n'en est pas, et inculquant combien il est nécessaire en cette matière, plus qu'en aucune autre, de parler ainsi, pour ramener les erranstoujours en garde contre la puissance du pape; et par ce moyen, voilà son écrit en état d'être donné.

Ce dimanche aussi, il a donné sa seconde *Instruction pastorale sur l'Église*<sup>1</sup>, et, ce lundi 5 de décembre, il l'a portée à Versailles, et il l'a donnée tous ces jours-ci à ses amis particuliers. Ce soir même, couché à Versailles; et en y arrivant il a envoyé demander à voir M. le marquis de Torcy, qui n'a pu parler, étant enfermé pour ses dépêches. C'étoit pour lui présenter sa Conciliation, dont il ne veut lui donner que la seule belle copie en grand papier, destinée pour être envoyée en Allemagne au duc de Saxe-Gotha. Il croit que M. le marquis de Torcy en prendra des copies pour lui et pour M. le nonce, ou en tout cas on leur en pourra donner tirées sur les originaux que nous gardons. En effet, ce mardi de matin, M. de Meaux

sentiments de Bossuet à l'égard de la *Défense de la Déclaration du clergé de France*.

<sup>1</sup> *Seconde instruction pastorale sur l'Église*, etc., contre le *Traité des Préjugés*, que j'apprends de M. Lecos même, libraire à Rotterdam et imprimeur de l'auteur, avoir été composé par M. Basnage, ministre d'une église française de Rotterdam.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

a mis son écrit entre les mains de ce ministre, et au lever du roi, M. le nonce lui en demandant des nouvelles, il lui a dit qu'il étoit chez M. le marquis de Torcy ; et M. le nonce en a demandé copie pour lui et pour le pape. M. de Meaux lui a expliqué aussitôt la nécessité qu'il avoit eu de traiter *de Romano Pontifice*, comme étant une des matières de controverse, ce que ce ministre du pape a approuvé.

M. Dodart, médecin de M<sup>me</sup> la princesse de Conti, douairière, invité par M. de Meaux, l'est venu voir et ils se sont fort entretenus en particulier. J'avois moi-même parlé avant cela en particulier à M. Dodart des urines de M. de Meaux et de la consultation faite avec M. Du Verney, du Jardin-Royal. Il m'a avoué que M. de Meaux avoit certainement la pierre, mais qu'il ne falloit pas s'en effrayer et qu'il pourroit vivre vingt ans avec ce mal, avant même qu'il devint dangereux et douloureux. Dès ce soir j'ai vu le succès de la consultation du matin. M. Dodart m'avoit déjà bien dit que, dès l'été dernier, il avoit conseillé à M. de Meaux d'aller aux eaux de Forges. M. de Meaux prit le parti de n'y point aller, sur l'avis de M. Fagon, premier médecin du roi, qu'il consulta certainement en particulier à la fin du mois d'août, que nous étions ici dans cette cour, et ce que je vis moi-même. Aujourd'hui la fin de la consultation, c'est de prendre des voitures douces et même la voiture de la litière choisie pour les voyages ; cependant M. de Meaux vient de donner ordre qu'on fasse mettre les ressorts les plus grands et les plus commodes à son carrosse de campagne, pour lui épargner les secousses et les cahots ; et par la même raison, il a aussi pris la résolution de se faire mener doucement et sur la terre tant qu'il se pourra, en prenant pour règle d'éviter le pavé aussi tant qu'il se pourra. Voilà la déclaration d'une grande indisposition et une marque d'une vieillesse qui s'affoiblit : Dieu veuille en détourner les suites fâcheuses ! Ce soir encore, M. de Meaux a arrêté une nouvelle consultation à Paris, avec M. Du Verney, du

Jardin-Royal, pour samedi ou dimanche prochain. Au reste, ce prélat a bon appétit, bon œil, bon visage, travaille à son ordinaire et fait toutes ses autres fonctions, et ici tous ses devoirs auprès du roi et de sa princesse <sup>1</sup>.

Je ferai ici un article à part de M. Souin : il vint voir M. de Meaux à Paris, peu après son arrivée, sur quelque reste d'affaires qu'il étoit chargé de solliciter. Au retour de M. de Meaux de Versailles, il le vint encore voir pour le même sujet, le 30 novembre 1701, fête de saint André, que je le saluois dans la chaubre de notre prélat. Son audience finie, M. Souin retourna chez lui, et l'après-dinée il se trouva indisposé, se coucha sans souper dans l'espérance de mieux passer la nuit et de s'en mieux porter le lendemain. Il se leva dans la matinée, et alla voir sa femme, aussi malade dans un autre appartement. L'après-midi il se remit au lit, et incontinent il tourna à la mort; on n'eut que le temps de lui donner l'extrême-onction, parce qu'il n'avoit plus aucune connoissance, et il expira ainsi sur les quatre heures. M. de Meaux, averti dès le matin de son indisposition, passa chez lui sur les cinq heures, et apprit lui-même cette mort à sa porte.

—Mercredi, 7 décembre, à Versailles. M. de Meaux travaille toujours à l'Apocalypse; il en est si plein, qu'aujourd'hui il en a entretenu ceux qui le sont venus voir.

—Ce jeudi 8, fête de la Conception, il a dit la messe et donné la communion à M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne dans la chapelle haute des Récollets, d'où il n'est revenu qu'environ une heure, sans aucune incommodité; mais aussi l'après-dinée il n'est pas sorti de sa chambre, ni pour le sermon ni pour vêpres. M. l'évêque de Metz est venu dîner chez lui. M. de Louville, qui vient d'Espagne, y a dîné aussi.

Sur le soir, M. de Meaux me voyant seul, me dit que demain il essaieroit la litière pour aller à Paris; qu'il

<sup>1</sup> Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que Bossuet étoit premier aumônier de la duchesse de Bourgogne.



voyoit bien le besoin de se ménager ; que ses urines étoient quelquefois teintes de sang ; que cet accident lui arriva la première fois dans son voyage de Meaux à Marly, le 15 d'août dernier, pour la maladie de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, ce qui lui étoit encore depuis arrivé dans de pareilles secousses. Je lui ai parlé du voyage de Forges, et il m'en a avoué tout ce que j'en ai écrit ci-dessus et dans les mêmes circonstances ; que tout le régime se réduisoit à faire peu de voyages et à aller lentement ; il a ajouté qu'il ne sent aucune douleur quelle qu'elle soit, ni aux reins ni aux environs, ce qui lui fait espérer qu'il n'y a rien à craindre. Il songe à faire aussi, en litière, le voyage de Meaux, et il veut commencer par essayer demain de cette voiture, à moins que les nouveaux ressorts ne rendent son carrosse si doux, qu'il n'ait pas besoin d'autre secours. Ce soir, coucher à Paris, où M. de Meaux est heureusement arrivé dans sa litière, sans, dit-il, la moindre indisposition ni émotion, et il est assez disposé à se servir de pareille voiture, à moins que les grands ressorts qu'il a commandés ne rendent son carrosse bien plus doux qu'il n'est.

—Ce samedi, 10 de décembre 1701, il a porté à M. le nonce, à Paris, la seconde belle copie qu'il avoit de sa Conciliation d'Allemagne, laquelle sera par lui envoyée au pape. Il l'a cru ainsi plus sûr, parce que la copie est bonne, au lieu qu'il avoit à craindre que des copies faites chez M. le marquis de Torey ne fussent pleines de fautes dans un ouvrage si important. Il lui a aussi fait présent de deux exemplaires de sa *Seconde Instruction pastorale sur l'Église*.

M. Du Verney, médecin du Jardin-Royal, est encore venu voir M. de Meaux, et ils ont été longtemps en conférence particulière, dont j'ai ouï quelque chose. M. de Meaux lui rendit compte de tout ce qui lui arrivoit aux urines après le mouvement du carrosse, et la différence des effets de la litière et du carrosse. Je ne sais pas la résolution de leur consultation. Un ami m'a dit qu'il avoit vu pas-

ser M. de Meaux par les rues, son carrosse allant fort lentement : « C'est, dis-je, qu'il alloit *in fiocchi* : n'est-il pas d'une assez grande dignité pour marcher ainsi ? » Au reste, il est en très-bonne santé, et travaillant toujours à son *Apocalypse*.

—Dimanche et lundi, séjour à Paris. M. de Meaux travaille toujours sur l'Apocalypse. Il m'a donné un mémoire de beaucoup de livres d'histoire et autres, par rapport à l'explication de cette prophétie, lesquels je porte à Meaux pour le même dessein. Il y a pour demain rendez-vous pris chez M. de Meaux avec MM. Brisacier et Tiberge, dès le matin, et les pères Chaussemer et Alexandre l'après-midi : ces derniers ne sont venus que pour des complimens ; les premiers ont été en conférence avec notre prélat : ils prennent droit sur l'affaire de la Chine de ce que M. de Meaux a écrit contre dans sa seconde *Instruction pastorale*, page 120, et ils ont demandé avec empressement à voir, dans le livre même du ministre, que M. de Meaux réfute, l'endroit qui regarde la Chine. Je leur ai depuis fait donner ce livre pour les contenter.

—Mardi et mercredi, séjour à Paris.

—Jedi 13 décembre, départ pour Meaux, où notre prélat s'est fait transporter en litière et a fait le voyage très-heureusement, disant qu'il s'est fort bien trouvé de cette voiture.

—Vendredi 16, il s'est bien reposé et a donné tous ses ordres pour l'ordination. M. Chasot et M. l'abbé Bossuet sont ici seuls de sa famille pour lui tenir compagnie.

—Samedi, 17 décembre, M. de Meaux a fait l'ordination qui étoit très-nombreuse, et de plus de quarante-cinq personnes, sans en avoir senti aucune incommodité.

—Dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, séjour à Meaux. Notre prélat n'a été au sermon que le dimanche seulement : tous les autres jours il s'est tenu clos et convert toutes les matinées, ne cessant de travailler à son *Apocalypse*. Un jour il a été voir M<sup>me</sup> de Montchevreuil à Notre-Dame, et M<sup>me</sup> de la Maisonfort aux

Ursulines, où il a aussi écrit à M<sup>me</sup> de Maintenon et au P. de LaChaise, en faveur de M<sup>me</sup> de Longueil de Maisons, prieure de la Villette, près de Paris, pour lui faire obtenir l'abbaye de Notre-Dame de Meaux, dont M<sup>me</sup> de Montchevreuil a donné, depuis longtemps, sa démission. M. de Poissy, fils de M. le président de Maisons, et lui-même actuellement en possession de cette charge, étoit venu voir à Paris M. de Meaux pour ce sujet, et avoit eu avec lui une longue conférence ; nous verrons bientôt ce qui en sera décidé. La nouvelle *Instruction pastorale* sur l'Eglise, distribuée à Meaux et envoyée par tout le diocèse. M. de Meaux m'a chargé de lui faire faire une nouvelle copie de sa Conciliation d'Allemagne, qu'il destine, m'a-t-il dit, à M. le marquis de Torcy ; il m'a aussi remis entre les mains toutes les pièces et papiers qu'il avoit tirés du grand portefeuille où sont les premiers projets de Conciliation, lettres et autres mémoires et instructions, d'entre M. de Meaux, M. Molanus, abbé de Loccum, et M. de Leibnitz ; et il m'a fait tout remettre ensemble dans le même portefeuille, même les nouvelles copies faites l'été dernier par Collinet, du premier écrit de M. Molanus (*Cogitationes privatæ*, etc.) et de la première réponse que M. de Meaux y a faite ; et ce portefeuille ainsi accommodé a été remis dans la grande armoire du cabinet de Meaux, pour y demeurer. Ainsi voilà une affaire suspendue, jusqu'à ce qu'il vienne d'Allemagne ou de Rome quelque réponse à la Conciliation de M. de Meaux ; et par là il semble de plus en plus qu'aucun autre prélat, pas même M. le cardinal de Noailles, n'ait ni de part ni de connoissance de cette affaire.

—Samedi, 24 décembre 1701, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et il a jeûné, mais néanmoins en faisant gras. Il se porte très-bien et ses urines n'ont aucune teinture de sang depuis qu'il est ici en repos. Il se retire ce soir, se dispensant d'aller aux matines et de dire la messe de minuit : « On veut, dit-il, que je me ménage, quoique je ne sente aucune incommodité. » Nous

apprenons de Paris qu'on y parle fort de la page 120 de sa seconde *Instruction pastorale* sur l'Église, où il a compris en une seule période toutes les raisons de décision contre la prétendue Église et religion des anciens Chinois; et quand on lui en parle ici, il ne ménage rien sur cela et se déclare ouvertement contre l'opinion des jésuites.

—Ce dimanche, 25 décembre, fête de Noël, M. de Meaux a dit, dans sa chapelle, deux messes basses, et il a dit à sa cathédrale la troisième pontificalement; il n'a pas prêché par ménagement de sa santé, il a assisté au sermon, et il a fait l'office pontifical à vêpres.

Aujourd'hui, sur les onze heures du matin, est mort M. Florent Marquelet, âgé de 46 ans, seigneur de La Noue, président, lieutenant particulier au bailliage et présidial de Meaux, après huit jours d'une maladie que les médecins n'ont pas connue: il étoit fort homme d'esprit et très-consideré de M. de Meaux.

—Ce lundi, 26, les médecins ont ouvert son corps et ils ont dit qu'ils y ont trouvé, dans le cœur du défunt une excroissance de chair, et une chopine d'eau dans la capacité de la poitrine; ce qui a fait croire qu'il est mort d'une hydropisie de poitrine. Nous avons tous assisté ce jour à son enterrement, M. l'abbé Bossuet, M. Chasot, M. Phelipeaux et moi.

—Ce lundi, 26, fête de saint Etienne, M. de Meaux a fait l'office pontifical à la messe, il a assisté au sermon et fait aussi l'office à vêpres dans sa cathédrale, et il s'en porte très-bien. Il a reçu la nouvelle de la nomination du roi à l'abbaye de Notre-Dame de Meaux, en faveur de M<sup>me</sup> de Longueil de Maisons, fille de M. le président de Maisons, le père, et sœur de M. de Poissy, reçu dans la charge de son père, religieuse chanoinesse de saint Augustin de l'abbaye de Sainte-Perrine, de la Villette près Paris, et prieure du même couvent dont sa sœur aînée est abbesse; M<sup>me</sup> de Montchevreuil l'avoit, dit-on, demandée en donnant sa démission, mais il paroît que M. de Meaux a eu la principale part, et d'autant plus que

le sujet est très-méritant et jouit d'une pension de 1,400 francs.

—Ce mardi, 27 décembre 1701, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle et il a assisté au sermon. Il a mis ses *Méditations sur le Jubilé* avec les *Instructions et Prières* en état d'être réimprimées pour le jubilé de l'année suivante qu'il publiera dans le carême prochain. Le voilà entièrement occupé de l'Apocalypse, il lit et relit à cette fin toutes les histoires des premiers siècles de l'Église.

Il a reçu ce matin de M. l'archevêque de Reims, cette nouvelle de Versailles du 24 décembre 1701 : que le pape, dans le consistoire du 5 décembre, a proposé aux cardinaux d'envoyer à la Chine un visiteur apostolique, pour informer de la vérité des points contestés entre les missionnaires françois et les jésuites ; que Sa Sainteté a choisi M. de Tournon, prélat piémontois et son camérier participant, qu'elle nommoit à cet effet patriarche d'Antioche, avec pouvoir de légat *à latere* dans toute l'étendue de l'empire de la Chine et dans les Indes ; que le pape a pris ce parti à l'occasion de la décision de l'empereur de la Chine touchant les points contestés <sup>1</sup>.

—Ce mercredi matin 28, M. l'abbé Bossuet est parti pour Paris. M. de Meaux ne cesse de travailler sur l'Apocalypse ; à onze heures il a été dire la messe aux Filles de la Visitation, après laquelle il a fait une exhortation simple, pathétique, paternelle et pleine d'onction sur la

<sup>1</sup> On sait que le cardinal de Tournon se prononça contre l'opinion des jésuites. Ces religieux s'en vengèrent en l'abreuvant de persécutions qui furent couronnées par le martyre. Le pape consacra, par une bulle, le mandement du cardinal de Tournon qui proscrivait les systèmes des jésuites. Mais ceux-ci, qui avaient conduit à la mort le pieux cardinal, méprisèrent toutes les décisions des papes, et ils ont toujours soutenu leurs erreurs.

Nous avons entre les mains des pièces très-curieuses, tirées des *Archives de Rome*, sur les affaires de la Chine, et qui confirment tout ce qu'ont avancé les historiens opposés aux jésuites.

fête des Innocens; et son discours fini, quatre religieuses lui ont fait des questions sur la vie chrétienne et spirituelle, qu'il a résolues avec bonté, facilité, netteté.

M. de Meaux s'est aujourd'hui déclaré que la conduite du pape est une illusion; que c'est ne vouloir pas finir l'affaire, mais la renvoyer aux calendes grecques; que dans une matière si importante à la religion, il falloit au moins par provision, défendre l'exercice d'un culte idolâtre supposé qu'il se trouvât tel; que c'est donner gain de cause aux jésuites, puisqu'ils ne demandoient pas autre chose; que c'est leur ouvrir la porte aux cabales, puisqu'il sera bien plus aisé à ces pères de gagner par eux et par leurs amis un seul homme de qui on fait dépendre la cause que tout le consisloire; que les missionnaires apostoliques de la Chine, les vicaires apostoliques, les évêques mêmes, créés exprès par le Saint-Siège pour la Chine, sont de vrais juges compétens dans cette affaire, établis avec tout le pouvoir du Saint-Siège, autant que ce nouveau visiteur apostolique, avec cette différence néanmoins, qu'un M. Maigrot<sup>1</sup>, par exemple, aussi évêque de la Chine, n'en est venu à défendre le culte idolâtre des chrétiens chinois par provision, qu'après s'en être bien instruit par lui-même pendant douze et quinze ans, et non-seulement par le commerce de tant d'années avec les gens du pays, les savans, les ignorans, les petits et les grands, mais encore par la lecture et la con-

<sup>1</sup> Maigrot, prêtre des Missions-Étrangères et évêque de Conon, était partisan des jésuites en parlant pour la Chine. Après avoir examiné les discussions qui existaient entre les jésuites et les missionnaires des autres ordres, il se prononça en faveur de ces derniers. Les jésuites, qui avaient acquis de l'influence sur l'empereur de la Chine, par leurs complaisances et par quelques connaissances astronomiques, en abusèrent pour exciter une persécution contre tous ceux qui n'étaient pas de leur avis. Maigrot, comme Tournon, fut emprisonné; mais il fut plus heureux que le visiteur apostolique; il finit par s'échapper; et, revenu en Europe, il donna sur les jésuites et leurs erreurs les renseignements les plus précis.

noissance parfaite de leurs livres rituels; joint qu'il sait parfaitement leur langue, leurs mœurs, et tout ce qui peut servir à la décision de cette affaire. Au lieu que le visiteur apostolique n'est pas en état même d'apprendre ces choses : qui sait s'il fera seulement le voyage heureusement, s'il arrivera à la Chine, s'il obtiendra de l'empereur la permission d'y entrer, et quand il l'aura obtenue, s'il obtiendra de faire une information juridique sur les sujets d'un empereur si jaloux de son autorité et qui a tant de mépris pour les étrangers ? Mais quels témoins écouterait-il ? des chrétiens ou des idolâtres ? des disciples des jésuites ou des autres missionnaires ? trouverait-il des témoins dignes de foi ? et comment s'assurerait-il de leur foi ? M. de Meaux a écouté tranquillement toutes ces réflexions, faites en sa présence dans la conversation, lui-même en faisant une partie et approuvant les autres.

—Ce jeudi, 29 de décembre 1701, M. de Meaux a reçu une lettre de M. de Reims, par laquelle ce prélat lui mande qu'il sait de bon endroit que le pape a dit qu'il jugeroit incessamment l'affaire de la Chine, et que le visiteur apostolique qu'il envoyoit à la Chine iroit pour exécuter son jugement. Plusieurs croient que c'est ici une nouvelle forfanterie, que le Saint-Père a publiée pour amuser le monde étonné de son premier dessein d'envoyer un visiteur à la Chine. Le temps nous en découvrira la vérité<sup>1</sup>. Par le même paquet M. de Meaux a reçu le témoignage de l'empereur de la Chine sur le culte de Confucius et des ancêtres, avec la lettre des jésuites de la Chine au pape pour accompagner cet acte certifié vérita-

<sup>1</sup> Les jésuites d'Europe travaillèrent avec beaucoup d'activité à entraver les décisions des papes; de là les longues hésitations de la cour de Rome. Les jésuites avaient mis en avant l'empereur de la Chine lui-même, qui envoya au pape une déclaration, dont on devine les auteurs, faite avec beaucoup d'art et dans laquelle on essayait, à force de restrictions, de faire croire que le culte chinois n'était pas proprement idolâtrique.

ble par les mêmes missionnaires jésuites, qui font ici la fonction de juges et de parties. J'ai à moi copie de ces pièces parmi mes papiers de la Chine.

—Vendredi 30, M. de Meaux se porte toujours bien, et se tient très-enfermé et toujours sur ses livres d'histoire ecclésiastique par rapport à l'*Apocalypse*, dont il a déjà beaucoup de cahiers de composition. Il semble vouloir achever cet ouvrage ici en profitant de son grand loisir, car il s'est déclaré qu'il ne partira qu'après les Rois.

—Ce samedi 31, M. de Meaux reçoit nouvelle de M. l'archevêque de Reims, que l'on confirme de plus en plus la résolution du pape de prononcer incessamment sur l'affaire de la Chine; et que les jésuites triomphant d'abord des premiers avis touchant le visiteur apostoliques, sont aujourd'hui consternés des derniers avis qui les menacent d'une décision dont ils craignent d'autant plus le succès, qu'ils voient cet appareil de visiteur apostolique destiné pour aller, cette pièce à la main, apprendre aux nouveaux chrétiens quel est le véritable culte de Dieu.

Enfin M. l'archevêque de Reims va publier son édition de la Censure du clergé de 1700, avec son mandement qui en ordonne l'exécution par tout son diocèse et par tous les prêtres séculiers et réguliers de quelque ordre qu'il soient, exempts ou non exempts. Il vient d'envoyer à M. de Meaux un exemplaire en épreuve du mandement à part qui est en françois, pour en avoir l'avis de notre prélat. Nous en avons fait la lecture, et il a été trouvé très-beau, très-fort, très-pressant, plein de piété et ne respirant que le zèle de la bonne doctrine. Aussi notre prélat l'a-t-il fort loué et approuvé, et il en a fait de grands complimens à M. l'archevêque de Reims.

Au reste, M. de Meaux est à la fin de cette année dans la meilleure santé du monde, toujours dans le travail et dans l'application, comme on a vu, et ménageant plus que jamais son temps pour cette raison: c'est là sa vocation, et il n'y veut pas manquer.



## 1702.

—Ce 1<sup>er</sup> de janvier 1702, M. de Meaux a dit la messe aux Ursulines à cause de leur fête, et à la fin il a fait à la grille une instruction à la communauté sur la Circoncision, tournant sa morale au retranchement. Il est ensuite revenu chez lui recevoir les complimens de la ville, et des personnes de tous les ordres. Après son dîner il s'est tenu enfermé et n'a assisté ni au sermon ni à vêpres, à cause du froid.

—Ce lundi 2, il s'est encore tenu fort enfermé à cause du froid, toujours appliqué à sa composition sur l'Apocalypse. — Ce mardi 3 et mercredi 4, de même.

—Ce jeudi 5, il m'a rendu tous les livres sur l'Apocalypse pour les enfermer et les porter à Paris; le soir il a fait une assemblée pour donner à souper et faire les Rois avec une grande joie et laissant à chacun une grande liberté.

—Vendredi, 6 de janvier, fête de l'Épiphanie. J'ai vu M. de Meaux à son bureau ayant en main son portefeuille de sa nouvelle composition sur l'Apocalypse, à laquelle il a encore travaillé jusqu'à onze heures : puis il a dit la messe dans sa chapelle. Et après dîner il s'est tenu enfermé.

—Ce samedi 7 et dimanche 8, M. de Meaux n'a fait que travailler et se tenir enfermé.

—Ce lundi 9, après dîner, il a été se promener à Germiny pour essayer son carrosse à grands ressorts; il se porte toujours très-bien, Dieu merci, mais les grands ressorts ne sont pas plus commodes que les petits.

—Ce mardi 10, M. de Meaux ne quitte pas un moment son travail sur sa composition au sujet de l'Apocalypse.

—Ce mercredi matin, de même.

Mais tous ces jours-ci il a été fort occupé avec messieurs du chapitre, au sujet d'une terre de 27,000 francs en principal, acquise par le chapitre dans la seigneurie

d'Estrepilly, dont M. de Meaux a remis la moitié des droits de lods et ventes, et sur l'autre moitié il a payé au chapitre la somme à laquelle il s'étoit engagé pour les droits d'amortissement de sa fondation. Il a aussi uni pour toujours au domaine de l'évêché les deux maisons canoniales qui étoient déjà incorporées au palais épiscopal, pour tenir lieu de l'emploi des droits d'indemnité que messieurs du chapitre lui avoient payés à cause de leur nouvelle acquisition à Estrepilly. De tout cela il s'en est fait un bon contrat daté de ce jour, et passé par M. Léger notaire et Grenetier.

—Ce jeudi, 12 de janvier 1702, travail de M. de Meaux à l'ordinaire.

—Vendredi 13 aussi et samedi 14 encore. Tout se prépare pour son départ fixé à lundi prochain; il a demandé une litière de Paris, et cependant il se porte très-bien, Dieu merci.

—Ce dimanche, 15 de janvier 1702, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; l'après-dîner il a assisté au bureau extraordinaire de l'hôpital général, où s'est présenté M. Mutel, lieutenant de police, pour y avoir place après M. le lieutenant général; ce que M. de Meaux a éludé de lui accorder, en lui disant qu'il n'étoit pas à la tête de ce bureau pour être le juge de ses prétentions; que lui et toute la compagnie avoient un grand respect pour la volonté du roi; qu'il devoit faire expliquer Sa Majesté par un arrêt du conseil ou telle autre voie qu'il trouveroit bon; qu'alors le bureau feroit son devoir; qu'on ne lui pouvoit donner aucun refus, parce qu'en effet on ne lui refusoit rien, que l'on demeueroit seulement comme l'on étoit, en attendant que ses prétentions fussent mieux fondées.

—Lundi, 16, au matin, départ de Meaux après la messe. M. de Meaux a fait le chemin en carrosse jusqu'à Claye avec M. Chasot, M. Phelipeaux et moi. Les grands ressorts le rendent très-doux, mais ils font néanmoins par leur aisance un petit mouvement continuel qui se fait

sentir aux reins, et dans tous les ruisseaux et autres inégalités du chemin ils font frapper rudement par devant le corps de carrosse sur la flèche, ce qui est très-incommode et pourroit à la longue faire détacher les arcs. M. de Meaux est heureusement arrivé à Paris dans sa litière qu'il a prise à Claye, sans aucune incommodité, et ce soir ni le jour suivant il n'a rien paru à ses urines, néanmoins elles avoient paru à Meaux teintes de sang quelques jours auparavant, et le dimanche même, la veille de son départ, encore huit ou dix jours auparavant, et avec cela il se porte à merveille et ne sent aucune incommodité ni aux reins ni aucune part ailleurs.

—Ce mardi, 17 et mercredi 18, séjour à Paris. MM. les docteurs de Navarre sont venus en grand nombre, ces jours-ci, solliciter M. de Meaux, leur supérieur, pour la chaire de théologie vacante dans leur collège par la mort de M. Lebreton, l'un des professeurs.

—Ce jeudi, 19, M. de Meaux est venu coucher de Paris à Versailles en litière, où il ne porte que son manuscrit sur l'Apocalypse avec *Acta martyrum*, par rapport à ce dessein.

—Vendredi 20, samedi 21, et dimanche 22, M. de Meaux est toujours attaché à son écrit sur l'Apocalypse. Aujourd'hui il a dit la messe, et il se porte très-bien; néanmoins il a résolu d'avoir une litière à lui et de faire tous ses voyages dans cet équipage; on commence à en parler à la cour, et à raisonner sur sa santé; chacun veut qu'il ait la gravelle; pour lui, il ne s'embarrasse pas de ces discours, et aujourd'hui il nous disoit encore qu'il ne sent rien, mais que pour prévenir de loin un mal dont il peut être menacé, il veut se servir de la voiture que par expérience il trouve la plus douce et la plus commode, laissant discourir le monde à son aise, pourvu que lui il ne s'en trouve pas plus malade. Il veut seulement avouer qu'il a les urines âcres et qu'il fait quelquefois des glaires: c'est tout ce qu'il veut qu'on sache de son indisposition.

—Lundi, séjour à Versailles; l'après-dîner M. de Meaux a été au conseil; il se porte toujours très-bien. Le roi est allé coucher à Marly, et M. de Meaux reste ici, parce qu'ausortir du conseil il est trop tard pour partir.

Hier dimanche, 22 janvier 1702, dans le conseil tenu chez M<sup>me</sup> de Maintenon, le roi a résolu que le roi d'Espagne passera le printemps prochain au royaume de Naples.

—Ce mardi 24, M. de Meaux a travaillé toute la matinée à son *Apocalypse*, et l'après-dîner il est venu à Paris dans une litière.

—Ce mercredi 25, séjour à Paris. Il se porte très-bien et songe à remplir les deux places vacantes à Navarre, celle de professeur en théologie et celle de principal des Artiens<sup>1</sup>. Il est allé voir M. le cardinal de Noailles pour lui dire ses vues touchant le professeur en théologie: le cardinal a fait entendre qu'il le souhaitoit ainsi; je l'ai dit à M. de Meaux qui m'a aussitôt répliqué: « C'est bien mon intention. »

Aujourd'hui avant midi, M. de Verthamont, premier président du grand conseil, est venu voir M. de Meaux pour lui dire lui-même l'arrêt qu'il prononça lundi dernier à son audience publique, sur la portion congrue de Saint-Christophe de Meaux, que le prélat lui avoit recommandée, et en même temps il lui fit comprendre que s'il avoit été obligé de juger à l'audience, il n'auroit pu s'empêcher de décharger le prieur de Reuil de cette portion, parce qu'il n'est pas décimateur dans la paroisse de Saint-Christophe, où il n'y a aucune dîme à lever parce qu'elle est au milieu de la ville de Meaux, ajoutant que ce procès ne valoit rien, si le curé ne pouvoit faire voir que sa paroisse s'étendoit dans la varenne de Meaux où le prieur a son dimage. Voilà la considération qu'il a montrée en ceci à M. de Meaux sur une simple recom-

<sup>1</sup> On appelloit ainsi les écoliers qui, après avoir étudié *ès arts*, passaient en philosophie.

mandation par lettre. Il est vrai qu'en même temps il le venoit solliciter en faveur d'un jeune licencié de Navarre, pour la place de principal des Artiens, vacante dans ce collège.

—Jeudi, vendredi, samedi, séjour à Paris, où toutes les matinées Monseigneur de Meaux n'a fait autre chose que de travailler à son *Apocalypse*. Ce samedi, couché à Versailles, et fait le voyage en litière.

—Dimanche, 29 janvier 1702, M. de Meaux a été au lever du roi, puis il est venu dire la messe aux Récollets, et au retour il nous a dit que le roi a nommé M. Favart, principal du collège de Reims, chantre de la cathédrale et métropole aussi de Reims, à la chaire de professeur en théologie du collège de Navarre, vacante par la mort de M. Lebreton. Le roi a aussi dit à M. de Meaux, qu'il lui donnoit son livre de Médailles. C'est le grand ouvrage des *Médailles du règne de Louis le Grand*, imprimé à Paris à l'Imprimerie royale, et présenté au roi au commencement de cette année, dont 500 exemplaires seulement coûtent au roi 50 mille écus, à cause de la magnificence de l'ouvrage.

—Ce lundi matin 30, M. de Meaux a été au conseil. Hier après-dîner nous allâmes avec M. de Meaux à la promenade à Trianon, où M. de Meaux marcha plus de deux heures avec une santé et une vigueur admirables.

—Ce mardi, 31 janvier, M. de Meaux a travaillé toute la matinée, et après son dîner il a été au dîner du roi, pour faire son remerciement de l'*Histoire des Médailles*. Le travail des ouvriers, le caractère et l'impression, les gravures des médailles et des bordures, la reliure même, tout cela est magnifique et admirable, et ne peut être assez loué: c'est un chef-d'œuvre en ce genre; mais les auteurs des explications historiques ont fait plus de 24 fautes contre la vérité de l'histoire<sup>1</sup>, qu'on ne leur par-

<sup>1</sup> Une des erreurs les plus frappantes est celle qui concerne la médaille de la paix de Clément IX qu'on y a altérée. Nous avons

donne pas ici. Le pis est une préface où ils s'encensent les uns les autres, à commencer par M. l'abbé Bignon et descendant jusqu'au libraire Anisson ; au sujet de laquelle ils ont été sifflés à la cour et à la ville, jusqu'à être obligés d'ôter leur préface de tous les exemplaires qui sont venus après les 65 premiers, donnés d'abord au roi avec ce discours, et qui ont été distribués aux princes et aux ducs et pairs sans qu'on en ait rien retranché.

Ce soir, M. de Meaux a été coucher à Paris en litière, pour y recevoir les complimens de demain.

—Ce mercredi, 1<sup>er</sup> février 1702, M. de Meaux a ouï la messe du matin, et il a ensuite reçu les complimens et le cierge de messeigneurs de Navarre, M. Chenu, grand-maître, le présentant et portant la parole, à quoi M. de Meaux a répondu avec sa facilité ordinaire ; puis celui de l'Université en corps, M. Michel Morus, Anglois, recteur et ancien professeur en philosophie à Paris, portant la parole avec beaucoup d'éloquence, et à qui M. de Meaux, ainsi excité, a aussi répondu avec une présence d'esprit admirable et une éloquence toujours nouvelle. Le soir, il est venu coucher à Versailles dans son carrosse, voulant essayer comment il s'en trouvera.

—Ce jeudi, 2 de février, M. de Meaux s'est très-bien trouvé de son voyage d'hier en carrosse ; aujourd'hui il a été dire la messe aux Récollets, puis il a assisté à la grand-messe du château, auprès de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, et encore l'après-dîner au sermon. Il revoit encore ici les anciens écrivains de l'histoire ecclésiastique pour son *Apocalypse*, à laquelle il ne cesse de travailler jour et nuit.

—Ce vendredi 3 et samedi 4, séjour à Versailles, et même travail. Ces deux jours, promenade l'après-dîner avec M. de Meaux, de laquelle il s'est très-bien trouvé.

—Dimanche, 5 de février, M. de Meaux a été au lever du roi et a dit la messe ensuite ; l'après-dîner à la promenade,

fait l'historique de cette fraude au tome X de notre *Histoire de l'Église de France*.

et le soir expédition de plusieurs lettres et affaires du diocèse. M. Jean-Baptiste-Joseph Favart, nouveau professeur à Navarre, est venu apporter à M. de Meaux les provisions de sa chaire expédiées au nom du roi, et pour cette place il a prêté serment entre les mains du cardinal de Coislin, grand aumônier. M. de Meaux travaille encore à son *Apocalypse*.

—Ce lundi 6, mardi 7 et mercredi 8, séjour à Versailles; tous les jours, promenade, étude de l'Apocalypse.

—Ce mercredi 8, départ du roi pour Marly, et nous coucher à Paris, où M. de Meaux a été dans son carrosse, et a fait le voyage très-heureusement.

—Jeudi, 9 de février, il a donné la charge de principal des Artiens du collège de Navarre, à M. Michel Morus, Irlandois, actuellement recteur de l'Université de Paris, ancien professeur et très-célèbre en philosophie, et homme d'un grand mérite en toute manière, pour qui il avoit été sollicité par M. le cardinal de Noailles, par M. Pirot, et par toutes les personnes qui aiment la gloire de l'Université; de sorte qu'il s'est déterminé à ce choix autant pour l'honneur de l'Université que pour le bien du collège de Navarre.

—Ce vendredi 10 et samedi 11, séjour à Paris. M. de Meaux continue son travail sur l'Apocalypse.

—Ce samedi 11, coucher à Versailles, en carrosse; voyage heureux. Le roi arrive de Marly.

Dès jeudi dernier, 9 de février 1702, on avoit reçu à Marly la nouvelle de la surprise de Crémone par le prince Eugène, et comment il en avoit été chassé, ses troupes défaites, et le maréchal de Villeroy pris. Aujourd'hui à Versailles, où tout le monde est rassemblé, on ne parle pas d'autre chose dans toutes les maisons. Le roi n'en a dit que ce mot à ses courtisans dès l'arrivée du courrier : « M. le maréchal de Villeroy est pris, et Crémone sauvée<sup>1</sup>, »

<sup>1</sup> Crémone sauvée. Voyez la *Gazette de France* de samedi 18 février 1702, article de Paris. (Note de l'abbé Le Dieu.)

paroissant d'ailleurs bien content de la vigueur de ses troupes qui est incroyable. Car dès le 1<sup>er</sup> février, quatre heures du matin, il y avoit 7 à 8,000 hommes de cavalerie et infanterie de l'armée du prince Eugène rangés en bataille dans la grand'place de Crémone, et de cinq portes ils étoient maîtres de trois; et dès que M. le maréchal de Villeroy parut, il fut arrêté et envoyé hors de la ville avec une garde. Les soldats françois éveillés s'en allèrent sur les remparts de la ville, et là, prenant d'eux-mêmes conseil sur ce qu'ils avoient à faire, ils revinrent attaquer furieusement les Allemands de toutes parts, les défirent, les taillèrent en pièces, et les forcèrent à prendre la fuite après un carnage effroyable. M. le prince Eugène s'étant lui-même retiré de bonne heure, voyant ce courage inimitable de nos troupes. 6 à 700 hommes des ennemis avoient été introduits dans la place par un aqueduc depuis le 10 ou 12 janvier, s'étoient d'abord au milieu de la nuit rendus maîtres des trois portes et des corps de garde, et ils y avoient ensuite fait entrer le reste de la cavalerie et de l'infanterie ennemie, 6,000 hommes de cavalerie et infanterie étant encore arrivés sur les huit heures du matin hors de la ville, au delà du Pò; mais M. de Praslin s'en étant aperçu, fit couper le pont qui est sur le Pò, et ôta à ce corps de réserve la communication avec la ville. Il étoit deux à trois heures du soir quand le pont fut coupé, et les ennemis avec un peu plus de diligence seroient demeurés maîtres absolus de la ville. On dit que ce qui les retint fut un ouvrage couronné qui couvroit la tête du pont gardé par 150 hommes. On regarde le salut de cette place comme un miracle, et d'autant plus que c'est aussi le salut de tout le Milanois, du royaume de Naples, et même de tous les États de la couronne d'Espagne; car on ne doute pas que la prise de cette ville n'eût entraîné la ruine de tout le royaume, une partie par la force, et l'autre par la trahison et par le soulèvement des peuples; c'est ce qu'on en dit ici.

—Le dimanche de la Septuagésime, 12 de février, M. de



Meaux a travaillé toute la matinée à son *Apocalypse*, puis il a dit la messe aux Récollets, et il est venu dîner chez lui où s'est trouvé M. de Longepierre<sup>1</sup>, de Dijon, ami de notre prélat, et qui l'avoit mis ci-devant auprès de M. le comte de Toulouse. Après le dîner M. de Longepierre a recité sa tragédie d'*Electre*, pièce faite sur celle de Sophocle, et qui s'est ici représentée bien des fois depuis le commencement du mois de janvier, dans l'hôtel de M<sup>me</sup> la princesse de Conty douairière, monseigneur le dauphin l'ayant demandée à l'auteur, et s'en étant déclaré le protecteur. Aussi a-t-elle eu un merveilleux succès, et l'on n'a pas de mémoire d'un pareil succès d'aucune pièce de théâtre. M. de Meaux en a été très-content, et en a fait un grand éloge à l'auteur, et encore depuis à tous ses amis. Elle s'est aujourd'hui représentée pour la dernière fois à l'hôtel de Conty, et il a été conclu qu'elle seroit jouée à Paris sur le théâtre public. Il n'y a aucune intrigue d'amour, tout se soutient par la terreur.

—Lundi 13 et mardi 14, séjour à Versailles, bonne santé de M. de Meaux qui est toujours sur l'*Apocalypse*.

—Mercredi 15, coucher à Paris, par la voie du carrosse; bonne santé.

—Jedi 16 et vendredi 17, de même; ce jour visite faite à la Villette, pour y voir M<sup>me</sup> de Longueil de Maisons, abbesse de N.-D. de Meaux; j'étois de la compagnie.

Dès mercredi 15 de février 1702, nous avons achevé la nouvelle édition des *Méditations sur la rémission des péchés pour le temps du Jubilé*, etc..., et aujourd'hui nous la voyons reliée et en état d'être lue. Cette édition s'est faite à l'occasion du jubilé de l'année sainte, et M. de Meaux y a joint son mandement sur ce sujet, daté de Meaux, du 15 de janvier 1702. Il y a aussi ensemble les

<sup>1</sup> Longepierre fit plusieurs tragédies et traduisit un grand nombre de poètes grecs. Ses vers sont faibles, mais les notes qu'il a mises à ses traductions attestent chez lui une connaissance peu commune de l'antiquité grecque.

*Instructions* sur le jubilé et les *Prières* pour le gagner. C'est moi qui ai donné cette vue, pour rendre ce livre plus commun en le mettant en plus petits caractères, et plus utile à tout le monde; aussi ne se vend-il que 4 francs en blanc et 6 francs couvert de papier marbré. Ce jubilé de l'année sainte a été accordé à M. de Meaux pour son diocèse, à la sollicitation de M. le cardinal de Janson, qui l'a d'abord obtenu pour ses amis. Il commencera le dimanche de la Passion et finira le dimanche de la Pentecôte.

—Samedi, 18 de février 1702, retour à Versailles où M. de Meaux est venu en litière; il se porte toujours très-bien, Dieu merci.

—Ce Dimanche 19, il a dit la messe aux Récollets.

—Ce lundi 20, mardi 21 et mercredi 22, il est demeuré enfermé à cause d'un peu de rhume. Il travaille toujours à l'*Apocalypse*. Il nous dit en venant de Paris qu'il avoit mis ses Psaumes en vers françois entre les mains de M. l'abbé Genest<sup>1</sup> pour les voir à loisir, et qu'il falloit à présent les lui demander parce qu'il les avoit depuis plus de trois et quatre mois. Les abbés de la cour, surtout MM. de Castries et de Pomponne, le sont venus voir dans son rhume, sans parler de MM. Fleury, Lefevvre, Cate-lan qui y viennent tous les jours.

—Aujourd'hui 22, M. de Meaux a envoyé à M. Morus sa provision de la principalité des Artiens au collège de Navarre. Il lui donne les qualités de Michel Morus, prêtre natif de Dublin, capitale d'Irlande, où il a été autrefois grand-vicaire, ancien professeur de philosophie et de rhétorique au collège des Grassins à Paris, doyen de la nation<sup>2</sup> allemande ou angloise et recteur de l'Université de Paris.

<sup>1</sup> L'abbé Genest, membre de l'Académie française, est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages en vers et de plusieurs tragédies. Sous le titre de *Principes de philosophie*, il versifia la philosophie de Descartes. L'abbé d'Olivet a écrit sa vie.

<sup>2</sup> On sait que l'Université était partagée en *Nations*.

Il est aussi naturalisé François, ce qui lève toute difficulté qui se pourroit faire contre lui, ayant toutes les autres capacités et un grand fonds de mérites et de vertus, qui font beaucoup espérer à notre prélat pour la réforme du collège de Navarre.

—Jeudi 23, M. de Meaux se porte très-bien de son rhume. Il a donné à dîner chez lui à M. l'évêque de Metz, et à MM. les abbés de Castries et de Pomponne. M. l'abbé de Pomponne<sup>1</sup> le voit avec plus d'amitié que les autres, et avec une admiration continuelle de tous ses grands talens et de son travail et application journalière à l'étude, me demandant avec un fort grand empressement que je lui fasse voir tout ce que M. de Meaux écrit pour le public ou pour demeurer secret, quand M. de Meaux approuve qu'on le lui montre.

—Vendredi, M. de Meaux se porte bien. Samedi, il est en parfaite santé et il a été au lever du roi.

—Ce samedi soir, M. et M<sup>me</sup> Bossuet sont venus de Paris ici voir M. de Meaux.

—Dimanche, 26 de février, M. de Meaux a été à la messe de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne; on a fait un grand dîner chez lui à cause de la compagnie, et le soir de même un grand souper.

—Lundi 27, M. de Meaux a été à Trianon au lever du roi. Il a donné chez lui un grand dîner, où étoient M. de Malézieu et M. l'abbé Genest, pour ensuite faire voir à M. de Meaux la nouvelle pièce de théâtre de cet abbé<sup>2</sup>. M. et M<sup>me</sup> Bossuet sont partis ce soir de Versailles pour aller coucher à Paris. M. de Meaux est en parfaite santé.

—Ce mardi matin, 28 février, M. de Meaux a été au lever du roi à Trianon. Il a donné un grand dîner dont étoient encore MM. de Malézieu et Genest avec

<sup>1</sup> L'abbé de Pomponne étoit neveu du célèbre docteur Antoine Arnauld.

<sup>2</sup> Il s'agit ici de la tragédie de *Pénélope*, dont il est parlé plus bas.

les abbés de Polignac<sup>1</sup> et de Pomponne. Avant le dîner M. de Malézieu a lu la *Pénélope* de M. l'abbé Genest; c'est une tragédie qu'il a composée il y a vingt ans, et qui a été représentée à Paris, comme elle l'est encore toutes les années avec un grand succès. M. de Meaux en avoit déjà ouï la lecture autrefois à Germigny, et il l'a encore ouï lire aujourd'hui avec un grand plaisir, et d'autant plus, qu'outre que la pièce est excellente, M. de Malézieu par son action lui donne encore beaucoup de relief; aussi toute l'assemblée étoit-elle dans l'admiration. M. de Meaux est, Dieu merci, en parfaite santé.

—Ce mercredi des Cendres, 1<sup>er</sup> mars 1702, M. de Meaux a été au lever et à la messe du roi à Trianon; au retour il m'a envoyé demander à M. le curé de Versailles la permission pour lui de faire gras ce carême, à cause de son âge de soixante-quinze ans courant, me disant de ne pas dire d'autre cause, car, dit-il, il n'y en a pas en effet. Ce jour, coucher à Paris en carrosse, dont M. de Meaux se porte très-bien.

—Jedi, vendredi, séjour à Paris, et samedi M. de Meaux m'a demandé sa *Politique*. Jusqu'aujourd'hui il ne s'est appliqué qu'à son *Apocalypse*. En revenant de Versailles mercredi dernier, il en apporta tous ses portefeuilles où est cet écrit sur l'Apocalypse. Il va donc reprendre sa *Politique*, dont il m'a dit qu'il vouloit faire la révision entière. Je marquerai quelle suite cela aura.

—Ce samedi, couché à Versailles.

—Dimanche, 5 de mars, M<sup>me</sup> de Bourgogne a fait ses dévotions à cause que c'est le premier dimanche de carême, et M. de Meaux lui a donné la communion aux Récollets de Versailles dans la petite chapelle.

—Lundi, M. de Meaux a été au conseil. Il a commencé à revoir sa *Politique* par la préface même du livre.

—Ce mardi, séjour. Il se porte à merveille, et songe

<sup>1</sup> L'abbé de Polignac devint cardinal. Il est surtout connu par l'*Anti-Lucrèce*.

néanmoins à se purger pour précaution, pourquoi M. Dordart l'est venu voir aujourd'hui soir.

—Ce mercredi, M. de Meaux a été au conseil. Il y a déjà quelques jours qu'on a reçu de Metz la nouvelle de la mort de M<sup>me</sup> la présidente de Chasot, sœur aînée de M. de Meaux, arrivée à Metz le 24 de février dernier ; elle étoit âgée de soixante-dix-huit ans, et il y avoit déjà près de deux ans que de vieillesse elle étoit comme en enfance, et sans aucune connoissance, si foible d'ailleurs qu'elle ne sortoit plus de chez elle.

—Jeudi et vendredi, séjour à Versailles. M. de Meaux lit tout de bon sa *Politique*, et c'est de quoi il s'occupe entièrement ; et au reste il est en parfaite santé. Samedi de même.

—Dimanche, 12 de mars, M. de Meaux a dit la messe aux Récollets.

—Lundi 13, il a été au conseil, l'après-dîner.

—Mardi, encore séjour à Versailles, et toujours appliqué à sa *Politique*, et en parfaite santé.

—Mercredi, 15, retour à Paris. — Jeudi, vendredi, samedi, séjour là-même.

—Dimanche, 19 de mars, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle. Il m'a rendu sa *Politique* et tous ses autres portefeuilles, avec ordre de les porter à Meaux, disant qu'il avoit ici autre chose à penser. En effet il vient d'apprendre ici que l'on a imprimé à Trévoux une nouvelle version du Nouveau Testament, faite par M. Simon, ci-devant de l'Oratoire, dans laquelle il craint fort qu'il n'y ait bien à dire. Il en a reçu un exemplaire par M. de Malézieu, dont il doit s'occuper uniquement de la lecture pour en faire un rigoureux examen. D'ailleurs il s'occupe aussi du détail de ses affaires, dont il se fait rendre compte tous les jours.

—Lundi et mardi, séjour à Paris.

—Aujourd'hui mercredi, je lui disois qu'on croyoit que le *Nouveau Testament* de M. Simon alloit paroître : il a répondu qu'il ne paroîtroit pas, et que s'il paroissoit,

il seroit censuré. Dans le peu que M. de Meaux a lu de ce livre, il a déjà trouvé de quoi l'arrêter : et sans doute il en a rendu compte à M. le cardinal de Noailles, car il l'a été voir ces jours-ci, et il faut aussi qu'il ait parole de lui que ce cardinal ne donnera pas sa permission de publier ce livre à Paris. M. de Meaux se porte à merveille.

—Ce jeudi, il a traité toute la matinée de ses affaires. Ces jours passés il alla voir aussi MM. les abbés Dongois et Chantre, de l'église de Paris, pour l'affaire du chapitre de Meaux contre les grands chapelains, qui est entre leurs mains, et aussi M. l'official de Paris pour l'affaire du curé d'Ussy, qui vient devant lui.

—Ce 24 mars 1702, M. de Meaux se porte à merveille. M. de Chasot est parti pour Metz.

—Samedi et dimanche, séjour à Paris. On reçoit la nouvelle de la mort de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, roi d'Angleterre, arrivée à Londres ce 19 de mars courant.

—Lundi 27, départ de Paris pour Meaux, où M. de Meaux est allé dans une litière faite exprès pour lui, et moi avec lui. Il a fait un heureux voyage ; à son arrivée il m'a demandé Maldonat sur les Evangiles, son ouvrage contre Simon, et tous les écrits du même auteur sur le Nouveau Testament. C'est-à-dire que le voilà de nouveau appliqué à refuter cet auteur à l'occasion de sa version du nouveau Testament.

—Mardi, séjour à Meaux, et mercredi coucher à Jouarre.

M. de Meaux est ici heureusement arrivé sur le soir pour assister à la mission qui s'y fait par les pères Tournon et David, de l'Oratoire, et autres de leur compagnie, et qui s'est commencée le (18<sup>e</sup>) jour de mars, 3<sup>e</sup> dimanche de carême. Notre prélat en veut prendre occasion d'établir dans ce monastère une bonne discipline et y réformer plusieurs abus. En arrivant il a ouï le sermon du père David.

—Ce jeudi 30, il a dit la messe et a ouï le sermon du

père Touron aux religieuses, après lequel M. de Meaux a expliqué ses intentions : qu'il vouloit entendre tout le monde et donner tous ses soins pour la consolation et l'édification de toute la communauté. A cinq heures du matin il se fait un sermon dans la paroisse, et le catéchisme, là-même, à une heure après-midi; à dix heures du matin, la conférence du père Touron, dans l'église de l'abbaye, pour les religieuses seulement; et à cinq heures du soir, le sermon du père David, pour le peuple, dans la même église de l'abbaye.

On confirme de plus en plus la mort du prince d'Orange, et que la reine Anne, princesse de Danemarck, est montée sur le trône.

—Ce vendredi, 31 de mars, M. de Meaux a dit la messe à l'abbaye, et il est allé au parloir entendre les religieuses, d'où il est revenu seulement pour dîner. Et après-dîner, il a tenu une conférence dans sa chambre, avec les pères de l'Oratoire, pour résoudre ce qu'il auroit à ordonner au sujet des petites pensions dont les religieuses de ce monastère disposent trop à leur gré : et les pères ont tous été d'avis qu'on les peut tolérer, parce qu'on en règle l'usage avec dépendance de M<sup>me</sup> l'abbesse. M. de Meaux s'est retiré toute l'après-dinée et la soirée pour penser à cette affaire, sur laquelle il veut faire une ordonnance de visite.

—Samedi, 1<sup>er</sup> avril 1702, M. de Meaux a ouï la messe, et, sur les onze heures, il a fait assembler la communauté dans le grand parloir de M<sup>me</sup> l'abbesse, et nous tous présens avec les missionnaires et confesseurs de la maison, il a fait un grand discours, dont la première partie a été sur la paix et le support mutuel des esprits et des humeurs; et la seconde, qui étoit la plus longue, sur les petites pensions, dont il a repris le mauvais usage, réglé la pratique, qui doit toujours être dans la dépendance des supérieurs; a condamné les présens de prix, et a fait voir que le mieux est de ne se réserver rien en particulier et d'attendre tout du commun et de mettre tout

en commun; que c'étoit déjà la conduite de plusieurs, et qu'il espéroit que les autres y viendroient.

L'abbesse et la communauté ont été très-contentes et très-édifiées de ce discours. M. de Meaux n'a pas cru devoir rien laisser par écrit sur une matière si délicate; mais il a dit qu'après qu'il auroit écouté toute la communauté avec plus de loisir et dans un autre temps, il aviseroit alors, s'il seroit nécessaire d'en ordonner quelque chose. Cependant il s'est déclaré que les confesseurs de la mission et autres se conduiroient sur ces principes. Et promettant de revenir coucher le mardi de Pâques pour donner la confirmation, il est parti de Jouarre après-dîner, et il est arrivé à Meaux sur le soir, et nous tous avec lui, en parfaite santé, ayant fait le voyage dans son carrosse.

—Le 2 d'avril, dimanche de la Passion, M. de Meaux a assisté à la grand'messe pour commencer le jubilé, et sur les deux heures il a fait un grand sermon dans sa cathédrale, qui n'a été que l'abrégé de la doctrine de ses deux Méditations, et il a tout réduit à ce principe : *Cui minus dimittitur minus diligit*; que plus l'Église étoit indulgente plus on devoit s'exciter à l'amour pour mériter ses grâces, et parvenir à la vraie conversion. Ce discours étoit très-tendre et très-édifiant, et M. de Meaux l'a prononcé avec toutes ses grâces, et aussi avec une voix nette, forte, sans tousser, ni cracher d'un bout à l'autre du sermon. En sorte qu'on l'a très-aisément entendu jusqu'aux portes de l'église, chacun se réjouissant de lui voir reprendre sa première vigueur. Il est en effet sorti de chaire sans aucune fatigue, et néanmoins par précaution il s'est mis au lit jusqu'au soir pour se reposer, et chacun l'est venu voir dans son lit.

On lui a ensuite inspiré qu'en profitant de la permission accordée par la bulle du jubilé, on pouvoit le gagner en allant en procession, et épargner aux particuliers la peine d'aller quinze jours entiers aux stations. La proposition en a été faite de sa part au chapitre, qui y est aussitôt



entré, et de part et d'autre on est convenu que non-seulement le clergé de la cathédrale, mais encore le chapitre de Saint-Saintin et toutes les communautés de la ville feroient chacune à part et à différentes heures cinq processions dans les églises des stations, savoir : mercredi 5 d'avril, jeudi 6 et vendredi 7 ; ce qui a été fait heureusement par tout le clergé de la cathédrale, ces trois jours marqués, à l'issue des complies, monseigneur l'évêque de Meaux y assistant lui-même, et récitant à voix haute dans toutes les églises, les cinq *Pater* et les cinq *Ave* avec les collectes convenables. Et le long du chemin, allant et venant, d'une église à l'autre, on a récité les sept Psaumes en psalmodiant fort lentement. Un vent froid qui a régné tous ces jours-ci, même de la neige dont on a été surpris en procession, rien n'a empêché notre prélat d'assister à cette dévotion publique et de donner le premier l'exemple. Et, Dieu merci, ce vendredi soir, 7 d'avril, il s'en porte très-bien.

Cependant il ne laisse pas de travailler tous les matins à son ordinaire, après avoir célébré la sainte messe, surtout depuis que l'on a commencé les stations. Il a vu la plupart de la version du Nouveau Testament de M. Simon. Il en a conféré les principales difficultés sur les saints Pères et sur les interprètes, et depuis quatre jours il fait écrire ses réflexions tous les matins jusqu'à une heure après midi, qu'il dîne à son particulier. Nous verrons ce que deviendra ce travail, et j'y aurai l'œil.

Il a demandé à messieurs du chapitre la présence en faveur de M. Treuvé, théologal, qui a prêché l'Avent à Sedan, et qui est demeuré pendant tout l'intervalle de l'Avent au carême, qui y prêche actuellement le carême même et n'en doit revenir que vers Quasimodo. C'est M. l'archevêque de Reims qui a engagé M. de Meaux à faire cette demande, tant il est content des prédications de M. Treuvé et de son travail envers les nouveaux catholiques, et jusque-là qu'il étoit résolu de demander au roi ordre pour faire accorder cette grâce si le chapitre l'avoit

refusée. La proposition en fut donc faite au chapitre par M. le doyen, le mercredi 5 d'avril seulement de la part de M. de Meaux : le chapitre a accordé à sa prière la présence pour tout le temps de cette absence, même le muid de Pâques, sans aucune contradiction.

—Depuis le jubilé commencé, M. de Meaux a dit tous les jours la messe dans sa chapelle, ce qu'il a fait encore aujourd'hui samedi, 8 d'avril; et ce dimanche des Rameaux, 9 d'avril, il a été à Saint-Faron en carrosse et il y a fait la bénédiction des palmes; il en est aussi revenu en carrosse, et il a fait la cérémonie de l'*Attollite portas* à la porte de l'église cathédrale, où il a aussi commencé la grand-messe, puis il l'est venu dire dans sa chapelle; il a aussi assisté au sermon de la cathédrale, et s'est ensuite reposé dans sa chambre.

—Lundi 10 et mardi 11, il a dit la messe dans sa chapelle, et le soir il a été à la procession des stations, disant lui-même les *Pater* et les *Ave* dans les églises. Ce mardi soir, il est retourné à l'hôtel-Dieu visiter les religieuses.

—Ce mercredi matin, 12 d'avril, il a dit la messe dans sa chapelle; le soir il a assisté à Ténèbres, il y a fait l'absoute. Les trois jours de cette semaine, comme dans la précédente, il a travaillé tous les matins sur le *Nouveau Testament* de M. Simon, et a continué à faire écrire sous lui ses remarques et mémoires sur les défauts qu'il y trouve.

—Le mercredi saint, 12 d'avril, M. de Meaux n'a pas été à Ténèbres, afin de se ménager pour le jour suivant.

—Le jeudi saint 13, il a fait la bénédiction des saintes huiles et tout l'office du matin, et l'après-midi le lavement des pieds sans assister à Ténèbres, pour ne se pas outrer.

—Le vendredi saint 14, il a ouï la Passion, et ensuite il a assisté à tout l'office du matin; le soir il n'a pas été à Ténèbres.

—Le samedi saint 15, il a assisté à la bénédiction des fonts et à la messe, et le soir il a fait l'office à complies; dans les heures de repos il a travaillé sur la Version de M. Simon,

—Ce 16 d'avril, fête de Pâques, M. de Meaux n'a pas été à matines, mais il a dit la grand'messe, et il a fait la prédication l'après-dîner dans sa cathédrale. Son dessein étoit d'expliquer l'abrégé de toute la religion dans ces deux mots : *Le parfait adorable et le parfait adorateur*. « Je veux, dit-il, que vous vous souveniez qu'un certain évêque, votre pasteur, qui faisoit profession de prêcher la vérité et de la soutenir sans déguisement, a recueilli en un seul discours les vérités capitales de notre salut. C'est en effet, ajouta-t-il, ce que je me propose tant qu'il plaira à Dieu de me conserver la santé. Le parfait adorable, c'est Dieu, le seul parfait ; le parfait se connoît par comparaison avec l'imparfait, car l'imparfait est tel par diminution du parfait. Or rien n'est plus connu que l'imparfait, notre intelligence est imparfaite, notre vertu est imparfaite, mais il y a une intelligence parfaite : c'est Dieu, qui a dit de lui-même à Moïse : Je suis celui qui suis, voilà le parfait adorable. Il y a aussi le parfait adorateur, c'est Jésus-Christ, fils de Dieu, qui est aussi lui-même parfait adorable, et tout ensemble parfait adorateur et parfait adorable. Nous n'étions pas capables de rendre à Dieu une adoration parfaite. Son fils unique seul, Dieu comme le père et sortant éternellement de son sein, pouvoit seul lui rendre cette adoration et nous réconcilier avec lui depuis le péché. » Là, notre prélat a fait un récit abrégé de la vie, de la passion, et de la mort de Notre-Sauveur. « Mais comment, a-t-il interrompu, nous ramenez-vous à la passion le jour même de la résurrection ? Vous l'allez voir, mes frères, pourquoi. » Alors il a insisté davantage sur l'agonie de Notre Seigneur et sur son abandon : « *Ut quid dereliquisti me ?* O Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé ? C'est le grand sacrifice du parfait adorateur et sa soumission totale à la volonté de son père ; par là il a mérité d'arriver à la résurrection glorieuse ; mais en ressuscitant il nous a ouvert à nous-mêmes le chemin à l'im-

« mortalité et à la résurrection. Il ne nous reste qu'à nous  
 « souvenir par où le parfait adorateur est arrivé à cette  
 « gloire : au milieu des plus grandes détresses, demeu-  
 « rons dans la soumission à la volonté de Dieu, c'est la  
 « parfaite adoration que nous lui devons et le moyen de  
 « ressusciter un jour nous-mêmes dans l'éternité, etc. »  
 Puis M. de Meaux a fait l'office à vêpres, à complies, et à  
 l'antienne.

—17 d'avril, lundi de Pâques, M. de Meaux a donné la confirmation dans sa chapelle à 250 enfans de la ville de Meaux, puis il a dit la messe, et l'après-dîner il a assisté au sermon, et ensuite au bureau de l'hôpital général il commence à dire qu'il fait un mémoire contre la Version de M. Simon, où il trouve bien des choses à reprendre ; et au surplus il est en parfaite santé.

—18 avril, mardi de Pâques, la messe par Monseigneur dans sa chapelle, et le soir coucher à Jouarre.

—Ce mercredi 17, la messe à Jouarre par Monseigneur dans l'église de l'abbaye, et tout de suite il a donné la confirmation à 1,200 personnes, tant de Jouarre que des environs.

—Ce jeudi, les missionnaires de l'Oratoire sont partis de Jouarre pour Paris.

Ce même jeudi matin, la messe par Monseigneur et l'exhortation à la grille pour recueillir le fruit de la mission ; il a insisté sur plusieurs désordres de ce monastère, faisant sentir qu'il en savoit de grossiers et secrets dont il ne parloit pas ; il a repris particulièrement l'immortification qui règne parmi ces religieuses qui aiment l'office divin, et croient avoir tout fait en y satisfaisant, et il leur a promis de faire une visite générale où il entendroit tout le monde. Départ de Jouarre et coucher à Rebais.

—Le vendredi, 21 d'avril 1702, la messe dans la paroisse de Saint-Jean par Monseigneur, puis la confirmation par lui-même à plus de 800 personnes. L'après-dîner, assemblée au bureau de l'hôtel-Dieu ; les religieux entendus

ont offert une somme de 500 francs par an à la dîme de Faremoustier, affermée autant, pour être employée au soulagement et pansement des pauvres malades de l'hôtel-Dieu; ont demandé la présidence du bureau dans l'absence de l'évêque. Le soir, conclusion de la mission par le sermon de M. le supérieur des missionnaires de Crécy, qui étoit en ce lieu depuis le commencement du carême, puis la bénédiction du Saint-Sacrement par Monseigneur de Meaux.

— Samedi 22, départ de Rebais, retour et coucher à Meaux.

— Dimanche *in albis*, 23<sup>e</sup> jour d'avril, et toute la semaine suivante, séjour à Meaux, où M. de Meaux a travaillé tous les matins à son mémoire contre la version du Nouveau Testament de M. Simon. Le samedi 22, M. et M<sup>me</sup> Bossuet sont arrivés à Meaux, et y sont encore ce samedi 29 d'avril, auquel jour M<sup>me</sup> de La Briffe, veuve du procureur général, et M<sup>me</sup> la comtesse de Novion sont aussi ce soir arrivées à Meaux. M. de Meaux a eu un peu de rhume ces jours passés.

— Dimanche 30 d'avril, M. de Meaux reçoit ce matin la copie au net de ses remarques contre la version du Nouveau Testament de M. Simon; il y en a 87, sur autant de différents endroits pris çà et là dans tous les livres du Nouveau Testament. Car notre prélat avoue qu'il n'a pas tout lu, et dit qu'il y auroit bien d'autres remarques à faire, s'il avoit suivi cet auteur pied à pied. Avec les remarques, il y a une lettre qui semble être pour M. le chancelier, et d'autant plus qu'il lui fait l'histoire de la manière qu'il fit supprimer autrefois la *Critique du Vieux Testament*, du même Simon, par M. le chancelier Le Tellier après qu'il l'eut averti comme il avertit aujourd'hui celui à qui il écrit; ajoutant que c'est ici entièrement la même affaire, comme sans doute c'est une personne de même dignité à qui aussi il la dénonce de la même manière. Il convient qu'il n'est plus possible de supprimer ce livre, parce qu'il y en a déjà une infinité

d'exemplaires répandus dans le public. Il croit donc que, sans le supprimer, le meilleur moyen de le corriger seroit que l'auteur même, profitant des remarques, fit une rétractation publique des fautes et des erreurs qui sont dans son livre. Il croit que l'auteur s'y soumettra, comme autrefois il eut la pensée de faire la même chose pour corriger sa *Critique de l'Ancien Testament*. Au reste, il dit qu'il envoie ses remarques à M. Bouret, professeur de Sorbonne, chargé de l'examen de ce livre, qui espère de faire agréer ces mêmes remarques à l'auteur. Il faut suivre cette affaire, et voir quelle en sera l'issue.

—Lundi, 1<sup>er</sup> mai, mardi et mercredi, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; et ce mercredi 3 de mai, M<sup>mes</sup> de La Briffe et de Novion sont parties pour Paris. Tous ces jours-ci, M. de Meaux a relu son écrit contre Simon et sa grande lettre sur le même sujet, outre laquelle il en a fait deux autres encore, où il inspire le dessein de faire arrêter cette nouvelle Version, dont l'une est pour M. le cardinal de Noailles, à qui il parle de ses remarques qu'il lui envoie, et promet avec plus de loisir de les fortifier et tourner en démonstration. La troisième lettre sera, je crois, pour M. Pirot, ou pour M. Bertin, à qui il a déjà écrit de la même matière. Il y parle des deux moyens de corriger les fautes de M. Simon : la première, faire des cartons, qui est la moins efficace, puisque le livre court déjà dans le public, sans ces cartons, et que ce moyen ne regardera que Paris; l'autre manière est que l'auteur se corrige lui-même, ce qui se peut faire en cette manière : M. de Meaux propose qu'il lui écrira une lettre honnête pour l'avertir charitablement des défauts de sa Version, et M. Simon, comme on en sera convenu auparavant, fera une réponse, qui sera rendue publique, dans laquelle il reformera toutes ses fautes, etc.

—Jeudi, 4 de mai, vendredi et samedi, M. de Meaux a revu les copies au net de ses remarques contre Simon et des trois lettres ci-dessus; et ce samedi, M. et M<sup>me</sup> Bossuet

et M. l'abbé, leur frère, sont partis de Meaux pour aller coucher à Paris. M. l'abbé Bossuet est chargé de la députation du clergé de Meaux, et encore de la procuration de M. de Meaux même pour assister à l'assemblée métropolitaine, indiquée par M. le cardinal de Noailles à Paris, au lundi 15 de mai, pour y nommer les députés de la province à l'assemblée générale, qui se tiendra à la fin de ce mois, aussi à Paris.

—Dimanche, 7 de mai, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et il a assisté l'après-dînée au bureau de l'hôtel-Dieu; de même que dimanche dernier il assista au bureau de l'hôpital général. Sur le soir, il a été voir les Filles de la Visitation; dans la dernière semaine, il avait aussi été voir les Ursulines, et vendredi dernier il assista à la première conférence qui se tint dans sa chapelle.

—Ce lundi 8 de mai, M. de Meaux est venu coucher à Germigny, et M. Phelipeaux et moi avec lui. Il est, Dieu merci, en parfaite santé. Il lit saint Augustin par rapport à ses remarques contre M. Simon, et surtout le livre de ce Père *De consensu Evangelistarum*, et il y fait des additions.

—Ce mardi 9 de mai, M. Treuvé, théologal, étant à Germigny, M. de Meaux nous a raconté l'état de l'Université de Louvain, comment on y vouloit introduire la doctrine des ultramontains sur l'autorité des conciles, l'infailibilité des papes, et leurs prétentions sur la temporalité des rois; ce qui se fit à ce sujet à la sollicitation de M. de Meaux et de M. le cardinal de Noailles auprès du roi et ses ordres envers le marquis de Bedmar, dont il a été parlé plus haut; et que tout cela n'ayant rien produit, la Faculté de Louvain avoit écrit en corps à M. le cardinal de Noailles, à M. l'archevêque de Reims et à M. l'évêque de Meaux, par un député envoyé exprès à Paris; qu'à cette occasion M. de Meaux parla lui-même au roi, lui représentant l'importance d'entretenir les deux royaumes dans l'unanimité sur cette doctrine, et surtout

l'Université de Louvain, qui étoit la seule de la domination d'Espagne qui se fût conservée dans les bons sentimens et en autorité dans l'Église, et qui étoit digne de sa protection royale; à quoi il nous a dit que le roi lui a répondu que le roi d'Espagne l'avoit prié de ne lui point parler de ce qui regardoit l'Université de Louvain; après quoi il s'étoit contenté d'écrire au recteur et au corps de cette Université une lettre d'honnêteté et d'assurances de les servir en tout ce qui dépendroit de lui, sans rien dire davantage; et qu'il ne savoit pas que cela eût eu d'autres suites de la part de M. le cardinal de Noailles ni de M. de Reims. J'ai à moi, à Meaux, parmi mes papiers, une copie de cette lettre de M. de Meaux à l'Université de Louvain.

—Ce vendredi, 10 de mai, séjour à Germigny. M. de Meaux fait des additions à ses remarques contre M. Simon; il se porte à merveille; le rhume qu'il avoit eu depuis huit jours n'a eu aucune mauvaise suite : ce n'est plus rien. Il vient de me dire que l'affaire de Simon deviendra très-importante pour l'Église, et qu'il se charge absolument d'y apporter un remède convenable. Il m'a chargé de lui faire avoir un ou deux exemplaires de ce *Nouveau Testament*, outre celui sur lequel il travaille, et où il trouve des erreurs sans fin, et une mauvaise intention de l'auteur, toute manifeste, de glisser ses erreurs dans le public. M. de Meaux m'a parlé de la *Critique de l'Ancien Testament*, du même auteur, qu'il veut revoir, et il me semble que j'entrevois en lui le dessein de reprendre son grand ouvrage contre M. Simon. On recommence une nouvelle copie de ses remarques, qui n'ont encore été envoyées à personne. M. de Meaux s'est promené hier et aujourd'hui. Ce jeudi, il se porte bien, continue son travail, jouit du beau temps à la promenade; et de même ce vendredi et samedi, étant toujours dans une parfaite santé.

—Ce dimanche, 14 de mai 1702, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; il a ouï vêpres à la paroisse, puis il s'est allé promener.



—Ce lundi et mardi, séjour à Germigny; promenade de même. Il m'a dit aujourd'hui qu'il fait faire trois copies de ses remarques, pour M. le cardinal de Noailles, qui les attend, dit-il, avec impatience, par M. de Malézieu, pour qui aussi sera la grande lettre que je soupçonnois être pour M. le chancelier, et la troisième pour M. Berlin, à qui il a écrit encore aujourd'hui de cette affaire, lui faisant encore espérer ses remarques au plus tôt. Je lui disois comment il n'étoit pas possible d'avoir à Paris ce *Nouveau Testament*, à cause des défenses formelles de M. le cardinal de Noailles, et qu'on y parloit fort de la soumission de l'auteur aux corrections des docteurs. Il m'a répondu qu'il n'avoit pas espéré qu'on pût tirer ce livre des mains de Léonard, libraire de Paris, à qui l'édition appartient, et qu'il falloit l'attendre de Lyon, où en effet l'on a donné ordre pour en avoir. Il ajoutoit que l'on seroit étonné de voir ses remarques, au nombre de 92 ou 93, dont la plupart, dit-il, regardent des choses de la foi que le traducteur veut ou anéantir ou obscurcir, et plusieurs autres erreurs qui ont rapport au dogme, où l'auteur substitue ses propres pensées et son propre sens à l'esprit même de l'Évangile. Il ajoute qu'il a de quoi pousser ses remarques jusqu'à la démonstration. Je le vois aussi vif sur ce sujet qu'il ait jamais été sur aucun autre. Son zèle s'anime quand on le fait parler, et il ne va à rien moins qu'à supprimer le livre, à moins que l'auteur ne se résolve à se corriger lui-même de la manière qui a été ci-dessus expliquée, par des lettres ou écrits publics. On mande de Paris à M. de Meaux que M. le chancelier doit donner un privilège pour ce livre, afin de le faire vendre à Paris.

—Mercredi et jeudi, séjour à Germigny; ce jeudi, coucher à Meaux.

—Vendredi, M. de Meaux a assisté à la conférence des curés, tenue dans sa chapelle. Sur le soir, j'ai fait les paquets de ses remarques contre M. Simon. Il y en a une copie adressée à M. le cardinal de Noailles, avec la lettre

dont j'ai mis un extrait ci-dessus; une autre à M. Bertin, ci-devant précepteur de M. de Seignelay, qui se charge de les communiquer à M. Bouret, professeur de Sorbonne, approbateur de ce *Nouveau Testament*, et chargé de revoir avec l'auteur pour de nouvelles corrections : M. Bertin et M. Bouret doivent ensemble communiquer à M. Simon les remarques de notre prélat, et M. Bertin promet de le faire convenir de tout. La troisième copie a été mise à l'adresse de M. de Malézieu, à Versailles, avec la grande lettre qui explique, comme je l'ai dit ci-dessus, la manière que se pourra faire la rétractation. M. de Meaux annonce ses Remarques à M. Pirot et le prie d'en prendre lecture par les mains de M. le cardinal de Noailles.

—Samedi, séjour à Meaux. Le prélat se porte à merveille : ce soir, samedi, 20 de mai, M. Henry Mondolot, official de l'évêché et du chapitre, est mort sur les huit heures du soir, âgé de 67 ans.

—Ce dimanche, 21 de mai 1702, M. de Meaux a dit la messe à l'hôtel-Dieu et il a donné l'habit à la sœur Sainte-Magdeleine Marquet, avec une exhortation. Après dîner il a assisté au bureau de l'hôpital général, puis au service et enterrement de M. Mondolot. Le soir, il a chargé son maître-d'hôtel de tous ses paquets pour Paris.

—Ce lundi matin, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle pour M. Mondolot, puis il a assisté à la grand'messe dite pour lui à l'église cathédrale.

Il a fait M. Phelipeaux son official, et il a donné le canonicat vacant à M. l'abbé Bossuet, à qui il destine aussi la place vacante dans le bureau des décimes, s'il la veut accepter. Chacun a fort applaudi à ce choix de M. de Meaux, et principalement pour l'officialité. Ce lundi soir, coucher à Germigny.

—Ce mardi matin 23, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; il se porte à merveille. Coucher à Germigny. L'on a appris que M. de la Brunetière, évêque de Saintes, ancien ami de M. de Meaux, étoit mort depuis peu. Toutes

ces morts ont donné l'occasion à M. de Meaux de nous dire souvent, dans ce séjour de Germigny, qu'il falloit s'occuper de la pensée de la mort en s'y préparant tout de bon; que dans cette vue il avoit pris une grande dévotion à réciter souvent le Psaume 21 : *Deus, Deus meus, etc...*; qu'il s'endormoit et se réveilloit dans la méditation de ce psaume; que c'étoit proprement le psaume de la mort, puisque le Sauveur l'y avoit comme consacré, en le récitant lui-même à son agonie; que l'on y trouvoit toute la confiance en Dieu que l'on doit avoir à ce grand passage, et qu'il croit que cette confiance est la meilleure préparation à la mort, etc....

—Mercredi 24, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle à Germigny. Il a reçu nouvelle que ses remarques contre M. Simon ont été tenues, et qu'on en est fort touché. Il s'excite de plus en plus à les soutenir, et à faire entièrement supprimer cette Version, disant que cette affaire est plus importante à l'Église que toutes celles qu'il a ci-devant entreprises.

Nouvelle d'Italie du 18 de mai, que nos troupes ont passé les rivières d'Oglio et de la Mela, et que les Allemands se retirent.

—Ce jeudi, 25 de mai, fête de l'Ascension, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; vèpres à la paroisse. Il continue tous les jours ses promenades et il se porte à merveille.

—Ce vendredi, coucher à Meaux.

—Ce samedi, 27 de mai 1702, M<sup>me</sup> Louise-Françoise de Longueil, religieuse de l'abbaye de Sainte-Perrine, de la Villette près de Paris, fille de M. Jean de Longueil de Maisons, président à mortier au parlement de Paris, chancelier de la reine-mère Anne d'Autriche, gouverneur des châteaux de Versailles et de Saint-Germain, de Poissy et du Pont; sœur de M. de Poissy, président à mortier, et de M<sup>me</sup> l'abbesse de la Villette, est venue à Meaux descendre à l'évêché, accompagnée de M. de Poissy et de M<sup>me</sup> de la Villette; et ce samedi même elle a été mise en

possession de son abbaye <sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de La Briffe et autres amies de cette abbesse sont aussi venues à Meaux pour cette fête.

—Ce dimanche, 28 de mai 1702, M. de Meaux a fait la bénédiction de la même abbesse, dans l'église même de Notre-Dame de Meaux, en célébrant la messe pontificale avec les dignités et chanoines de sa cathédrale; et en lui donnant la règle, il lui a fait un discours sur le devoir des supérieurs, le finissant par le devoir des inférieurs, en adressant la parole à toute la communauté. Et environ une heure, M. de Meaux a mené toute la compagnie dîner chez lui; les dames étant demeurées à l'abbaye avec la nouvelle abbesse; et le prélat s'en porte à merveille.

—Lundi 29, M. de Poissy et M<sup>me</sup> de Launac, sa tante, sont partis pour Paris. M. de Meaux a été au séminaire assister à l'examen des ordinans; et sur le soir, il est parti pour Germigny, où est aussi venue M<sup>me</sup> de La Briffe et sa compagnie. M. l'abbé Bossuet est en visite à Mitry.

M. de Meaux ne fait que parler de M. Simon: combien c'est un écrivain artificieux, et combien ses livres sont pernecieux; qu'il n'y a pas moyen de les laisser passer; et que c'est les approuver que de permettre la publication de son *Nouveau Testament*, même après toutes les corrections qu'on y a faites; qu'il faut prendre cette occasion pour l'obliger de s'expliquer sur ses ouvrages précédens, afin qu'il rétablisse sa réputation, et qu'il ne soit pas dit que l'Église reçoit une version faite par un homme qui a enseigné tant d'erreurs, et d'autant que les erreurs de ses autres livres sont les mêmes que l'on corrige actuellement dans sa version, ou qui tendent à en soutenir les explications. M. de Meaux paroît fort vif, et dit nettement que cette affaire est plus importante pour l'Église que celle de M. de Cambrai, s'agissant ici d'un livre fait pour le peuple.

—Mardi, 30 de mai, à Germigny; mercredi, de même,

<sup>1</sup> Cette abbaye était celle de Notre-Dame de Meaux.

et le matin départ de M<sup>me</sup> de La Britte et sa compagnie pour Paris. M. de Meaux est en parfaite santé.

—Ce jeudi, 1<sup>er</sup> de juin, il apprend que M. l'abbé Bossuet est malade à Dammartin; en même temps il est parti pour Meaux, où il a dit la messe dans sa chapelle, et aussitôt il a fait partir son carrosse pour aller prendre M. l'abbé à Dammartin et l'amener à Meaux. M. de Meaux, tous ces jours-ci, n'a fait autre chose que de parler de M. Simon et de ses erreurs, qui vont toutes à affoiblir la connoissance de la divinité de Jésus-Christ. M. de Meaux prétend au contraire que le fils de Dieu et le Messie sont choses synonymes, connues des juifs saints avant même la naissance de Notre Seigneur. Il le prouve, parce que les juifs même charnels, entendant parler au Sauveur du fils de Dieu, ne l'ont jamais contredit sur ce point, ni ils n'ont nié que Dieu eût un fils : ils ont au contraire répondu eux-mêmes en approuvant ce discours, et nommant indifféremment le Messie du nom de Christ et de Fils de Dieu, comme il est constant par plusieurs passages de l'Évangile. Ce prélat est fort occupé de cette pensée, et croit pouvoir établir, même par l'Ancien Testament, que le Messie a été attendu des juifs spirituels comme fils de Dieu. Coucher à Meaux.

—Vendredi, 2 de juin, M. de Meaux a dit la messe à la Visitation, et il a présidé à l'élection d'une supérieure, qui est M<sup>me</sup> de Ligny, continuée dans la même charge. L'après-midi, il a assisté à la conférence des curés dans sa chapelle.

—Samedi, séjour à Meaux; il a officié pontificalement aux premières vêpres de la Pentecôte; il n'a pas assisté à matines, mais il a célébré la messe du jour de la fête; et à une heure après midi il a prêché dans sa cathédrale, sur le bonheur de ceux qui goûtent la rémission des péchés, à l'occasion de la clôture du jubilé, sur ce texte : *Beati quorum remissæ sunt iniquitates*, etc. Son discours étoit plein d'onction et de piété, et il s'est fait entendre à merveille, prenant un ton de voix doux et tendre, sans

éclat. Il ne s'est pas échauffé, et il a dit vèpres et l'antienne tout de suite, peu après le sermon.

—Aujourd'hui lundi, 5 de juin, il se porte à merveille, et s'est encore trouvé en état de donner la confirmation dans sa chapelle à deux cents enfans, puis il a dit la messe; après son dîner il a assisté au bureau de l'hôtel-Dieu, et le soir au séminaire à la conférence des ordinans, comme il avoit aussi fait hier.

—Ce mardi 6, il a dit la messe dans sa chapelle, et ce soir il est venu coucher à Germigny.

—Ce mercredi 7, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle à Germigny; il se porte très-bien, et ne s'occupe que de la pensée de réfuter M. Simon.

Il a amené ici M. Michel de Mouhy, de Dijon, curé de St-Thibaut de Meaux, depuis 3 ou 4 ans; et qui autrefois lui a dédié une thèse dans le séminaire; pour lui faire ici amitié après lui avoir donné le canonicat vacant par la mort de M. Mondotot, et sur la démission de M. l'abbé Bossuet qui s'est excusé auprès de M. de Meaux et auprès de messieurs du chapitre de garder le canonicat, parce qu'il lui étoit impossible d'en faire les fonctions, mais qu'il n'en seroit pas moins attaché à la compagnie, à laquelle il étoit très-obligé de l'empressement qu'elle lui avoit témoigné de l'avoir parmi elle; M. de Mouhy donc, qui est fort affectionné pour M. l'abbé Bossuet, avec qui il étoit allé en visite à Mitry et à Dammartin, et de là jusqu'à Paris à cause de l'indisposition de M. l'abbé, en revint le samedi 3 juin avec la démission de cet abbé, qu'il présenta à M. de Meaux, et le prélat fit aussitôt expédier en sa faveur; et le lundi de la Pentecôte, 5 de juin, il a été mis en possession, chacun en témoignant beaucoup de joie, et M. de Meaux étant fort content de voir cette approbation publique, disant qu'il n'avoit d'autre pensée que de donner de bons sujets à l'Église, en état de la servir et agréables à la compagnie.

—Jeudi, 8 de juin, M. de Meaux a dit la messe à Germigny dans sa chapelle; l'après-dîner le père Mabillon et le

père Ruinart<sup>1</sup>, bénédictins, le sont venus voir ; il les a fort entretenus sur M. Simon, et de son dessein de le réfuter ; il les a menés à la promenade dans le bois, en carrosse, et de Trilport ils s'en sont retournés à Meaux, à Saint-Faron sur leurs chevaux. M. de Meaux y est aussi venu coucher ce jeudi soir. Il a fort parlé de travailler sérieusement au Bréviaire<sup>2</sup>.

—Vendredi, 9 de juin, à Meaux, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle ; et le soir il a fait l'ordination des tonsures et des ordres mineurs ; puis sont arrivés M. et M<sup>me</sup> Bossuet et M. l'abbé qui est en parfaite santé, M<sup>me</sup> Tubeuf, M<sup>me</sup> de La Briffe, M<sup>me</sup> la comtesse de Novion.

—Samedi, 10 de juin, M. de Meaux a fait l'ordination où il y avoit plus de cinquante personnes, et il s'en est très-bien porté ; ce soir toute cette compagnie est venue coucher à Germigny, où elle a séjourné dimanche, lundi, mardi, et y a dîné encore mercredi ; tous les jours promenade ; santé parfaite de M. de Meaux qui a été à Meaux mardi à la conférence des curés tenue dans sa chapelle.

—Ce mercredi 14, il est parti de Germigny après dîner pour aller à Meaux, faire l'office pontifical aux premières vêpres de la Fête-Dieu, où toute la compagnie s'est aussi rendue.

<sup>1</sup> Le père Ruinart est auteur de plusieurs travaux importants, et en particulier de la collection des *Actes des Martyrs*. Mabillon est trop connu pour que nous ayons besoin d'en parler. On voit par le *Journal* de l'abbé Le Dieu et par la correspondance de Bossuet, que le grand évêque de Meaux était intimement lié avec le docte bénédictin.

<sup>2</sup> Pendant le xvii<sup>e</sup> siècle, la plupart des églises de France réformèrent leurs livres liturgiques. Grâce aux progrès que fit l'érudition ecclésiastique au xvii<sup>e</sup> siècle, on découvrit dans ces livres une foule d'erreurs qui doivent être attribuées aux liturgistes du moyen-âge. On travailla au xvii<sup>e</sup> siècle à purger les livres d'église de ces erreurs. De nos jours, l'abbé Guéranger et autres écrivains de l'école ultramontaine ont blâmé les efforts que l'on fit alors pour arriver à ce but. Leur opinion n'est pas fondée.

—Ce jeudi 15, M. de Meaux a dit la messe pontificale, puis il a porté le Saint-Sacrement à la procession, et assisté au sermon ; il s'est ensuite allé coucher et n'a pas assisté à vêpres, mais il a encore porté le Saint-Sacrement le soir au salut.

—Aujourd'hui, vendredi 16, il se porte très-bien.

—Samedi 17, la confirmation à Meaux dans sa chapelle, après sa messe, à deux cents enfans des paroisses voisines, et tous les jours au soir il a assisté au salut.

—Ce dimanche dans l'Octave, 18 de juin, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et l'après-midi, il a prêché dans la cathédrale une heure entière avec une voix très-nette et très-intelligible, et sans aucune incommodité, sur ce texte : *Edent pauperes et saturabuntur, et laudabunt Dominum qui requirunt eum, vivent corda eorum, etc.* Ps. 21. Il a dit que le jour de Pâques il avoit expliqué toute la religion en ces deux mots : le parfait adorable et le parfait adorateur, il en a répété les notions, et il a dit que ce discours ne seroit que la continuation du précédent ; que le psaume 21, qu'il a nommé le psaume du délaissement, nous représentoit le Fils de Dieu délaissé : *Deus, Deus meus, etc.*, et dans son délaissement instituant le banquet auquel il invitoit tous les pauvres : *Edent pauperes, etc.* ; que mille ans auparavant David y avoit prédit tous ces mystères, et peint mieux que le plus habile peintre les souffrances du Sauveur : *Foderunt, etc.* ; qu'il vouloit donc aujourd'hui apprendre au peuple fidèle, dans ce psaume, l'institution de la sainte Eucharistie, la préparation qu'il y faut apporter, et le fruit qu'il en faut retirer.

Il a rappelé l'idée du parfait adorateur, qui a paru tel principalement en qualité d'hostie et de victime ; il l'a représenté sur la croix y consommant son sacrifice ; et c'est alors en cet état de victime et de sacrifice qu'il a institué son banquet : le corps livré, le sang épanché, etc., nourriture, breuvage, etc. ; pour se donner à nous, et s'y unir plus intimement, afin que chacun s'applique à lui-



même par la participation à ce divin banquet, le fruit de la mort du Sauveur; car ce n'est pas assez d'en célébrer la mémoire à la messe avec les prêtres, il faut encore s'en appliquer le fruit en y participant; par là il est venu à parler de la préparation, et il a exposé ce qu'on allègue pour s'éloigner de ce sacrement : la crainte, le respect, les distractions, etc...; vive exhortation à se convertir, à venir à la sainte table : l'exemple des premiers chrétiens qui communioient tous les jours. Vaines excuses de ceux de l'Évangile de ce jour; que ce sont encore celles d'aujourd'hui; que, au temps des premiers fideles, c'étoit les mêmes mariages, les mêmes soins de la vie et les mêmes distractions, qui ne les empêchoient pas de fréquenter la sainte table; vive exhortation à s'en approcher souvent : il demande cette consolation à son peuple avant sa mort. De là il est entré dans l'explication des fruits de la sainte communion, et il les a encore pris dans son texte : *Laudabunt Dominum, vivent corda*, etc., qu'elle doit être l'action de grâce; qu'elle doit durer toute la vie; que la vie chrétienne est un *amen*; et un *alleluia* éternel, etc. En finissant il a expliqué les raisons de la réalité pour les nouveaux catholiques, et répondu à leurs objections, etc., et rendu grâce à Dieu de lui avoir donné la force de faire encore ce discours, qui a été certainement très-touchant et tout entier sur le Psaume 21. — Le soir au salut, Monseigneur a porté le Saint-Sacrement à la procession, et il est en parfaite santé.

—Ce lundi 19, il se porte très-bien, il a dit la messe et donné la confirmation dans sa chapelle; l'après-dîner les dames Tubeuf et de La Briffe sont parties d'ici pour Paris.

—Ce mardi 20 et mercredi 21, séjour à Meaux; tous les jours la messe par Monseigneur, et le soir il a assisté au salut.

—Ce jeudi 22 juin, octave de la Fête-Dieu, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, il n'a pas été à la procession générale, pour ménager sa santé. Il a assisté au ser-

mon, puis à vêpres, et il a fait l'office au salut et à la procession pour la remise du Saint-Sacrement.

—Vendredi 23, samedi 24, dimanche 25 et lundi 26, séjour à Meaux. M. de Meaux a visité, dans ces jours-ci, tous les couvens des religieuses, et dimanche il a ouï le sermon de M. le théologal.

—Ce mardi, 27 de juin, départ de Meaux pour Paris, M. de Meaux en a fait le voyage en litière avec M<sup>me</sup> Bossuet, et très-heureusement; tout le reste de la maison en carrosse.

—Ce mercredi, 28 de juin 1702, M. de Meaux est à Paris en parfaite santé; il a dit la messe dans sa chapelle, ces trois jours, 28, 29 et 30 de juin.

On apprend ici que M. Simon veut se soumettre et réformer son livre, au désir de M. de Meaux; et néanmoins ses amis sont venus proposer à notre prélat d'y faire seulement sept ou huit cartons pour les principales fautes qu'il a reprises; mais il ne s'en contente pas et demande que l'on fasse raison sur toutes ses remarques. Il m'a fait apporter ici son grand ouvrage contre les livres précédens de M. Simon, et il me l'a déjà demandé pour y travailler actuellement.

—Ce samedi, 1<sup>er</sup> de juillet, à Paris, M. de Meaux est tout entier sur l'affaire de M. Simon. Il est constant que son livre se vend publiquement à Amsterdam et à Lyon. De là M. de Meaux conclut qu'on ne peut plus remédier au mal qu'il va faire qu'en le condamnant à Paris par une censure solennelle. Au reste M. Simon est actuellement dans Paris, logé à Saint-Étienne-des-Grés, disant souvent la messe aux Jacobins de la rue Saint-Jacques. M. Bouret, sorboniste, son approbateur, a promis d'en conférer avec M. de Meaux, et de le satisfaire sur les principales fautes qu'il trouve dans M. Simon. Cependant M. de Meaux m'a dit encore à moi-même qu'il faut que ce livre soit censuré, et il faut bien qu'il en ait déjà quelque espérance de la part de M. le cardinal de Noailles. Aussi, étant allé aujourd'hui dimanche 2 juillet, dîner à Conflans chez ce

cardinal, après avoir ici dit la messe dans sa chapelle, étant accompagné dans ce voyage de MM. les abbés Bossuet et Pirot, il est revenu avec une grande gaieté et comme un homme content de sa négociation.

—Ce lundi, 3 de juillet, M. de Meaux est appliqué à la lecture des livres de M. Simon, imprimés ci-devant à Rotterdam, touchant l'inspiration de la sainte Écriture, et il se porte, Dieu merci, très-bien.

—Ce mardi 4, mercredi 5 et jeudi 6, séjour à Paris.

—Ce jeudi, 6 de juillet 1702, M. Bouret, docteur de Sorbonne, approbateur du *Nouveau Testament* de M. Simon, est venu voir M. de Meaux, et a passé l'après-dîner avec lui à l'examen de cette Version, M. Bertin, ami de l'auteur et de l'approbateur, présent. Ce docteur a tâché de répondre aux remarques de M. de Meaux, mais mal et donnant encore plus d'occasion à M. de Meaux de les fortifier et d'en faire voir les conséquences; si bien que M. Bouret a paru quelquefois se rendre, au lieu que M. Bertin insistoit davantage, mais comme un homme qui n'entend pas la matière. L'on a examiné quatorze ou quinze remarques dans cette séance, et M. de Meaux nous en parlant le soir, il l'a fait en homme encore plus convaincu de la nécessité de supprimer ce livre, ou d'obliger l'auteur à se soumettre et à reconnoître les fautes qu'il contient.

—Ce vendredi 7, séjour à Paris, M. de Meaux se porte très-bien, il ne se plaint plus du tout d'avoir les reins échauffés; ni ses valets de chambre de lui voir faire des urines teintes de sang, depuis plus de trois mois, ni pendant tout son séjour de Meaux, ni dans les voyages qu'il a faits pour ses visites de Jouarre, de Rebaix et autres lieux; et d'ailleurs sa santé est très-ferme.

—Ce samedi 8, dimanche 9 et lundi 10, encore séjour à Paris.

—Ce lundi 10, j'ai accompagné M. de Meaux à la promenade au jardin des Petits-Pères<sup>1</sup>. Nous y avons lu des

<sup>1</sup> Bossuet demeurait alors à la place des Victoires.

remarques contre M. Simon, autres que celles de M. de Meaux, car plusieurs personnes en ont faites. M. l'abbé Pirot en a fait pour M. le cardinal de Noailles, et aussi M. Ravechet, docteur de Sorbonne. Toutes ces remarques faisoient dire à notre prélat qu'il n'étoit pas possible de sauver cette Version de M. Simon par des cartons, tant les fautes sont en grand nombre ; qu'aussi il est résolu de publier un écrit pour avertir le monde des erreurs de ce livre et des autres précédens ouvrages du même auteur, dont il veut faire connaître le génie et réfuter solidement les nouveautés. Voilà de sa part sa résolution présente, et il travaille actuellement à ce dessein, qui ne pourra être changé que par la soumission de M. Simon, même au cas qu'il accepte le parti que M. de Meaux a proposé d'abord, qui est qu'il répandit lui-même dans le public un écrit, où il reconnût les fautes qui se sont trouvées non-seulement dans sa version du Nouveau Testament, mais encore dans ses livres de critique. M. de Meaux juge l'un de ces moyens absolument nécessaire, pour prévenir dans le public le mal que peut faire un livre déjà répandu, non-seulement en Hollande, où il se vend publiquement à Amsterdam, chez Jean-Baptiste Delorme, libraire, qui réimprime chaque mois le journal de Trévoux pour la Hollande, et qui a mis cet avis dans son mois d'avril et de mai, que ce *Nouveau Testament* se vend actuellement chez lui ; mais qu'il se vend encore à Lyon même, aussi tout publiquement, et dont il s'est vendu un grand nombre d'exemplaires à Paris sous le manteau, et même à des libraires, comme à M. Dezallier, qui m'a avoué qu'il en a envoyé vingt à Rome, pour son compte, et plusieurs dans nos provinces à des évêques qu'il a coutume de fournir de livres.

—Mardi, 11 juillet 1702, M. de Meaux m'a chargé de lui chercher les deux derniers tomes de la Bibliothèque sociennienne, qu'il veut lire par rapport à M. Simon.

—Mercredi 12, et le reste de la semaine, séjour à Paris.

— Le samedi, 15 de juillet, il est parti pour Versailles,

et je demeure à Paris pour le déménagement, M. de Meaux allant loger de la place des Victoires à la rue Sainte-Anne, près des Nouvelles-Catholiques.

—Séjour à Versailles pendant toute la semaine, d'où il est revenu coucher dans sa nouvelle maison, le samedi 22 juillet 1702.

—Dimanche 23, il a dit la messe dans sa chapelle domestique. M. Pirot est venu dîner avec lui et lui parler de Simon : on dit que M. le cardinal de Noailles trouve enfin sa version du Nouveau Testament fort mauvaise ; on parle aussi que M. l'archevêque de Lyon la veut censurer à Lyon. M. l'abbé Bignon est venu voir M. de Meaux ce dimanche après-midi : c'étoit un rendez-vous pris dès Versailles, sans doute sur le sujet de Simon.

—Lundi 24, veille de saint Jacques, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle et il est allé coucher à Versailles. Les 25 et 26, séjour à Versailles, et ce dernier jour retour à Paris.

—Jeudi 27, matin, il a la conférence avec M. Bertin sur Simon ; et le samedi 29 encore de même. Le jeudi 27 il eut aussi conférence avec M. Pirot. Je leur appris, en étant (averti) de bon endroit, que le *Nouveau Testament* de Simon se vend à Lyon, Grenoble, Dijon, et autres villes du royaume ; en Hollande et en Allemagne, partout.

—Samedi, séjour à Paris, où M. de Meaux a ouï la messe dans sa chapelle.

—Dimanche, 30 juillet 1702, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle ; et le soir il s'est trouvé au bureau établi chez M. de Marillac, pour régler les affaires de la Faculté de théologie et de toute l'Université de Douai, à la réformation de laquelle il s'agit de procéder ; pour quoi M. de Meaux est un des commissaires, et M. Leblanc, maître des requêtes, rapporteur. M. de Meaux semble affectionner fort cette affaire.

—Ce lundi, 31 juillet, M. de Meaux a donné audience à tous les messieurs du collège de Navarre ; et après dîner il est allé à Conflans voir M. le cardinal de Noailles dans

la compagnie de M. l'abbé Pirot. Ce matin j'ai appris que le *Nouveau Testament* de Trévoux se vend partout dans la rue Saint-Jacques; M. de Meaux en partant m'a chargé d'en acheter deux, qui ont été fournis, reliés, au prix de 14 francs, savoir, 7 francs chaque exemplaire. A son retour il a paru mécontent de cette conduite de M. le chancelier, qui semble ne faire aucun cas de l'autorité ecclésiastique; c'est ce que je lui ai dit, et il est entré dans ce sentiment, et que M. le cardinal de Noailles n'en étoit pas content. Je porte à Meaux tous ces exemplaires du Nouveau Testament.

—Ce mardi, 1<sup>er</sup> d'août, départ pour Meaux; le prélat en a fait le voyage très-heureusement en litière. Il a fait apporter ici les Sociniens et tous les livres de M. Simon.

—Mercredi 2, il a officié pontificalement à vêpres, mais non à matines; et jeudi 3, à la messe, il a assisté au sermon, et fait encore l'office pontifical à vêpres et à l'antienne.

—Vendredi 4, coucher à Germigny, où M. l'abbé Chastelain<sup>1</sup> est aussi venu, étant parti avec nous de Paris: c'est pour travailler au nouveau bréviaire, et prendre avec lui de bonnes mesures pour avancer l'exécution de ce dessein. M. de Meaux est déjà, ce samedi matin, 5 d'août, tout occupé de la lecture des Sociniens, où il trouve les interprétations que Simon a fourrées dans sa version du Nouveau Testament. Le prélat va l'attaquer tout de bon, et il a ici tous les saints Pères, interprètes de l'Évangile, pour le réfuter, aussi bien que les nouveaux commentateurs. Nous avons commencé, M. l'abbé Chas-

<sup>1</sup> Claude Chastelain fut un des plus savants liturgistes qui aient existé. Ce fut lui qui travailla principalement à la réforme du bréviaire de Paris, sous l'archevêque Harlay. Son érudition dans les rites et l'hagiographie était extraordinaire. Les Bollandistes lui ont dédié un de leurs volumes. Il mourut en 1712, âgé de 73 ans. On a de lui plusieurs ouvrages dont le principal est un supplément très-savant du martyrologe romain.

telain et moi, à travailler au calendrier de notre nouveau bréviaire. M. de Chasot est heureusement arrivé ici et en parfaite santé.

—Ce dimanche 6, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; il lit encore les Sociniens, et avec eux Episcopus et Grotius, etc.... Séjour à Germigny pendant toute cette semaine, que M. de Meaux a passée en travaillant toujours contre M. Simon, et ayant les yeux sur les saints Pères et sur les Sociniens; dans plusieurs matinées il a dicté à son écrivain ses nouvelles remarques contre cette Version. Cependant nous avons aussi tous les jours travaillé au calendrier, M. l'abbé Chastelain et moi, et j'ai écrit sous lui plusieurs remarques pour servir à la disposition générale de l'office et des fêtes, et au rit. Puis, ce jeudi soir, le nouveau calendrier a été communiqué à M. de Meaux, M. Treuvé, théologal, seul présent; et ce vendredi soir, tout le calendrier a été achevé et fort approuvé par notre prélat, qui a fait très-peu de changemens à tout ce qu'on avoit projeté; approuvant fort, entre autres choses, le rétablissement des trois fêtes des apôtres saint Barnabé, saint Barthélemy et saint Thomas, retranchées sans raison, puisqu'il doit y avoir une égalité et uniformité de culte entre tous les apôtres. Et afin de ne pas charger le peuple d'un plus grand nombre de fêtes, M. de Meaux a approuvé le dessein qu'on lui a proposé en même temps, de retrancher celles de saint Sébastien en janvier, de sainte Anne en juillet, de saint Laurent, avec son jeûne, en août, de la demi-fête de saint Louis, au même mois, et de saint Nicolas au mois de décembre; et par ce moyen il y en aura encore deux d'ôtées plus que de rétablies; et ainsi du reste. Ce fait, M. l'abbé Chastelain a pris congé de M. de Meaux, qui l'a fait conduire en calèche jusqu'à Claye, ce samedi matin, 12 d'août.

—Ce dimanche, 13 d'août, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; il a assisté à vêpres dans sa chapelle, puis il est allé coucher à Meaux.

—Lundi 14, il a dit à Meaux la messe dans sa chapelle

et il a officié pontificalement aux premières vêpres de l'Assomption; il n'a pas assisté à matines.

—Le 15, il a dit la messe pontificale de la fête; il a assisté au sermon, officié à vêpres et à la procession.

—Mercredi 16, il a ouï la messe, et le soir il est allé coucher à Germigny. M. l'abbé Bossnet est allé faire la visite à Dammartin, et de là il doit aller à Paris.

—Jeudi 17, il a ouï la messe et continué son travail contre Simon.

—Vendredi et samedi, séjour à Germigny : continuation du travail contre Simon.

—Dimanche, 20 d'août, M. de Chasot est parti de Germigny pour Paris. M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; il continue son travail, ses promenades et son séjour ici, lundi, mardi, mercredi.

—Jeudi 24, il a dit la messe dans sa chapelle, et il a assisté aux vêpres dans la paroisse et au sermon, à cause de S. Barthélemy. Ce jour, à l'entrée de la nuit, est mort M. Nicolas Bobé, l'un de nos confrères, à la place de qui M. de Meaux a mis M. Phelipeaux, frère de son grand-vicaire et official.

—Vendredi, M<sup>me</sup> de Courtenvaux est venue coucher ici avec son fils aîné, le marquis de Montmirail. Samedi, après avoir dîné, elle en est partie pour aller coucher à Montmirail, où M. son mari l'attendoit. M. de Meaux est allé à Meaux voir les Ursulines et les filles de Sainte-Marie, qui ont perdu M. Bobé, leur supérieur.

Il a accordé à M<sup>me</sup> de Montchevreuil, ancienne abbesse des Ursulines de Meaux, à sa prière, une obédience pour aller à Paris demeurer au couvent de Saint-Antoine, du même ordre, où sa tante est abbesse, sous prétexte de se faire traiter dans ses infirmités, mais apparemment pour se retirer tout à fait de Meaux, où elle n'est pas avec la nouvelle abbesse en de mêmes sentimens.

M. de Meaux revint de Meaux coucher ici, résolu d'y passer cette semaine de suite, jusqu'au synode, pour s'y reposer et ménager sa santé, car il a eu quelque petit



dévoiement, et il sent encore quelquefois des picotemens par la voie des urines, pourquoi il boit le matin des eaux de la rivière.

A cause des eaux que M. de Meaux prend, il s'est contenté d'entendre la messe aujourd'hui dimanche, 27 d'août, et il a gardé le lit jusqu'à deux heures. Il se porte néanmoins bien, et fait très-bien toutes ses fonctions.

—Ce lundi 28, il a fait comme hier. Le soir, à la promenade, il nous a dit, à M. Phelipeaux et à moi, qui sommes ici seuls avec lui, que le dessein de M. le cardinal de Noailles est de faire une censure de la version du Nouveau Testament de M. Simon ; mais qu'il trouve qu'elle tarde trop à venir, parce que le livre se répand ; on le prône, et le nombre de ses partisans s'augmente. Il ajoute que, pour lui, il n'attend à se déclarer autre chose sinon de voir cette censure du cardinal pour se déterminer enfin au tour qu'il donnera à la réfutation qu'il médite de ce même livre.

Voici son dessein : c'est d'attaquer d'abord brièvement la préface de ce *Nouveau Testament*, en faisant voir que l'auteur est un vrai socinien, attaché à cette secte, et qui n'explique ou ne rend en françois aucune parole du Nouveau Testament, qu'au sens et en suivant les interprétations des sociniens, Episcopius, Crellius et les autres. Ce qu'il se réserve de faire voir plus amplement, et en particulier sur chaque passage, dans un ouvrage plus ample, où il attaquera même les livres précédens de M. Simon, ses critiques de l'Ancien Testament et du Nouveau et les interprètes, sur quoi il est actuellement prêt.

Il se plaint un peu que M. le cardinal marque de la jalousie et de la défiance, ce qui l'éloigne de faire part à cette Éminence de ce qu'il a déjà écrit, pour ne sembler pas lui faire la leçon ; joint qu'il emploie des gens, un Beaufort, un Boileau, qui ne savent pas se servir des matériaux qu'il leur donne. Et à ce sujet, il nous a rappelé l'ordonnance du 20 d'août 1696, dont il nous a encore avoué qu'il a fait toute la disposition et l'exposition de la

doctrine, à laquelle M. Boileau avoit ajouté la partie contre le jansénisme, dont on avoit si bien reconnu la différence du style.

Il s'est plaint encore plus du mauvais usage qu'avoit fait le même M. de Beaufort, auteur des quatre lettres répandues (V. l'exemplaire que j'ai de ces quatre lettres et l'avis qui est à la tête) pour soutenir cette ordonnance et pour défendre le *Nouveau Testament* du père Quesnel contre le *Problème*, du mauvais usage, dis-je, qu'ils avoient tous fait des mémoires qu'il leur avoit fournis pour cette défense<sup>1</sup>, lesquels, dit-il, tranchoient au vif. Toutes ces raisons l'ont déterminé à faire son ouvrage à part, et indépendamment du cardinal et des écrivains dont ils empruntent les plumes. Toute la semaine passée à Meaux dans la composition contre Simon.

M. de Chasot est de retour à Germigny; M. de Meaux va tous les jours à la promenade; il a poussé son travail tous les matins jusqu'à deux heures après-midi, en entendant seulement la messe dans l'intervalle.

—Ce dimanche soir, 3 septembre, il est parti de Germigny, est venu coucher à Meaux pour préparer, demain lundi, ses affaires pour le synode; il se porte à merveille.

—Lundi, 4 septembre, il a travaillé enfermé toute la matinée; l'après-dîner il a donné audience aux doyens ruraux et à tous les curés qui se sont présentés.

—Mardi, 5 de septembre, M. de Meaux a ouvert sa porte dès sept heures du matin; il a écouté tous les survenans; puis, à dix heures, il a assisté à la messe synodale à la cathédrale; puis il est venu tenir la séance à l'évêché, où s'est trouvé M. l'abbé Bossuet, son premier grand-vicaire et archidiaire de Brie, avec les autres officiers de la cour épiscopale. Il a pris pour texte de son discours: *ô Thimothée, depositum custodi!* Le dépôt de la doctrine, le

<sup>1</sup> Nous devons signaler ce nouveau témoignage en faveur de l'*Avertissement* de Bossuet pour la défense des *Réflexions morales* du père Quesnel.

dépôt de la discipline, le dépôt des biens temporels des paroisses : sur chacun de ces trois points il a tiré la morale convenable contre ceux qui négligent l'instruction des peuples ; contre ceux qui vivent sans règle, livrés au jeu, à la dissipation et à la crapule ; contre ceux qui laissent les biens des fabriques en désordre, etc.... Il n'y a pas eu de statuts ni d'ordonnances particulières, mais seulement des remontrances et exhortations générales pour l'assiduité aux conférences et autres devoirs des pasteurs. Plusieurs curés retenus pour leur parler en particulier, ce que notre prélat a fait encore avant son dîner, jusqu'à deux heures et demie.

L'après-dînée il a encore écouté tous ceux qui se sont présentés volontairement jusqu'au soir, qu'il s'est allé promener dans son jardin, et il a soupé de fort bon appétit, sans paroître fatigué de tant d'action.

—Ce mercredi 16, il a ouï la messe, et s'est tenu enfermé toute la matinée, occupé à relire un écrit, ayant le titre d'Ordonnance, qu'il a envoyé par la poste à M. le cardinal de Noailles, ce qui doit être sans doute la censure que cette Éminence doit publier contre le *Nouveau Testament* de M. Simon ; il y avoit aussi une lettre pour M. Pirot à part. Coucher à Germigny avec MM. l'abbé Bossuet et Chasot. M. de Meaux est en parfaite santé, mais avec l'air un peu vieillot et le visage tiré.

—Ce jeudi 7, vendredi 8 et samedi 9, séjour à Germigny, travail continu, promenade. M. l'abbé Bossuet est parti de Germigny le 8 septembre, pour aller faire des visites et de là se rendre à Paris.

—Ce dimanche 10, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et après dîner il est allé à Meaux avec M. Chasot et moi, où il a chanté le *Te Deum* dans la cathédrale, suivant l'ordre contenu dans la lettre du roi, au sujet de la bataille de Luzzara dans le Modenois.

—Ce lundi matin 11, départ de Meaux pour Paris, M. de Meaux faisant le voyage en litière avec M. Chasot. Me promenant à Claye avec lui avant le départ, il m'a

répété sa résolution d'écrire contre M. Simon un premier livre in-12, sur la matière de son *Nouveau Testament* en général; un second contre les difficultés particulières; et un troisième, qui sera son grand ouvrage contre toutes les critiques de M. Simon; il a ajouté qu'il le falloit faire incessamment, parce que M. le cardinal de Noailles alloit publier son ordonnance et censure de la même version. Heureuse arrivée à Paris ce lundi soir.

—Ce mardi matin 12, M. de Meaux avec messieurs ses neveux, est allé à Meudon prendre congé de monseigneur, et le soir partir pour Fontainebleau; de là il est revenu dîner à Paris, et il y a aussi couché.

—Ce mercredi 13, séjour à Paris; M. de Meaux y a travaillé à son premier écrit contre M. Simon, qu'il vient de donner pour mettre au net, et il a pris des mesures avec M. Anisson pour l'imprimer incessamment; en même temps il nous a parlé de son dessein de pousser cet auteur et de relever tous ses ouvrages précédens; que c'est un moqueur déclaré, louant et blâmant indifféremment ses amis et ses ennemis, selon le besoin présent qu'il a de les gagner à lui ou de les rendre ridicules, et enfin ne songeant qu'à tourner tout en raillerie et la religion même, sur laquelle il n'a aucun principe certain, mais au contraire ne faisant que tout détruire pour rendre tout incertain et indifférent.

—Ce jeudi 14, M. de Meaux a dit la messe à Paris dans sa chapelle; le soir il est ici venu coucher à Versailles avec messieurs ses neveux et moi aussi. En arrivant j'allai voir M. l'abbé Fleury, puis M. l'abbé Lefebure, sous-précepteur de monseigneur le duc de Berry; nous parlâmes ce dernier et moi de M. Simon, de son génie et de ses ouvrages. Il m'avoua que M. le cardinal de Noailles l'avoit chargé de voir M. Simon il y a environ deux ans, lorsque ce *rabbî*<sup>1</sup> demouroit encore à l'image du Point-

<sup>1</sup> Richard Simon étoit prêtre, et non pas *rabbî*; mais l'abbé Le Dieu lui donne ce dernier titre sans doute à cause de ses travaux sur la Bible, dans lesquels il donnoit plus d'autorité aux interprètes juifs qu'aux Pères de l'Église.

Saint-Furey, rue des Sept-Voies, vis-à-vis le collège de Montaignu ; qu'il l'avoit exhorté de la part de l'archevêque, par l'amour qu'il lui portoit et par la considération qu'il avoit pour lui, à cause qu'autrefois il lui avoit enseigné l'hébreu, de rendre ses études plus utiles à l'Église, d'embrasser de bons sentimens, et de s'entendre avec M. l'évêque de Meaux ; cet abbé m'a assuré qu'il avoit fait cette dernière proposition en propres termes à M. Simon, suivant l'ordre exprès qu'il en avoit du cardinal ; et que M. Simon n'y avoit répondu qu'avec mépris, disant que ses querelles avec M. de Meaux étoient des querelles d'auteur à auteur, que chacun avoit son sentiment, et qu'il n'avoit pas besoin de prendre aucun ménagement pour soutenir ses opinions. On voit ici le fondement de la conduite que garde aujourd'hui M. Simon, de n'avoir pris aucune mesure avec M. le cardinal de Noailles son archevêque, même depuis qu'il a été averti de tout ce qu'on trouvoit à redire dans sa nouvelle version du Nouveau Testament, et loin d'avoir déferé aux avertissemens de M. de Meaux, d'avoir au contraire fait soutenir ses sentimens contre ce prélat, en disant qu'il ne cessoit de le persécuter comme il avoit toujours fait, et qu'il n'avoit plus de mesures à prendre avec lui.

—Ce vendredi 15 et samedi 16, séjour à Versailles.

—Ce dimanche 17, M. de Meaux a couché à Paris ; hier samedi et ce matin, il a dit la messe dans sa chapelle. Puis il est allé à Saint-Magloire assister au sacre de M. l'abbé Des Marais, évêque de Saint-Malo ; de là diné à l'archevêché, et enfin parti pour aller coucher à Versailles avec M. de Chasot, moi demeurant ici pour voir M. l'abbé Chastelain et retoucher avec lui notre calendrier.

—Ce lundi 18, il a séjourné à Versailles.

—Ce mardi, 19 de septembre, il a vu partir le roi pour Fontainebleau, et de là il est venu à Chaillot entendre un service pour le roi d'Angleterre défunt, et son oraison funèbre prononcée par M. l'abbé de Roquette avec beau-

coup de succès. Il nous parle toujours de la censure que M. le cardinal de Noailles doit publier incessamment contre la version du Nouveau Testament de M. Simon, et pour lui, il ne cesse de préparer son ouvrage contre lui, que l'on met au net actuellement. Il y aura d'abord une censure de cette Version, à laquelle M. de Meaux joindra une instruction pastorale sur le dessein de toutes les critiques de M. Simon.

—Ce mercredi, 20 de septembre, Quatre-temps, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et il a jeûné jusqu'à deux heures passées qu'on l'a fait attendre à dîner. Il se porte à merveille, et il a fait en carrosse tous ses voyages de Paris à Versailles et de Versailles à Paris.

—Ce jeudi 21, fête de saint Mathieu, il a dit encore la sainte messe dans sa chapelle, et après dîner il est allé à Conflans avec M. l'abbé Pirot, voir M. le cardinal de Noailles, touchant l'affaire de M. Simon. Il se déclare qu'il publiera son ouvrage de l'avis et approbation de M. Pirot.

—Ce vendredi 22, il a encore dit la messe dans sa chapelle, puis il a parlé à M. Anisson pour l'impression de ses *Instructions contre la version du Nouveau Testament imprimée à Trévoux*, car ce sera là son titre général. Il se porte à merveille et chacun admire sa vigueur.

—Ce samedi 23, séjour à Paris, même occupation.

Ces jours passés M. de Meaux nous parloit de ses traductions des Psaumes en vers, et que mercredi 20 septembre, jour de jeûne des Quatre-temps, attendant le dîner, il avoit relu tout le Psaume 118, qu'il avoit fait entièrement en vers, avec un argument aussi en vers, et paroissoit en être content; il m'a répété la même chose les jours suivants, et qu'au milieu de son occupation ordinaire, il ouvroit quelquefois son portefeuille où sont ces traductions, pour les retoucher; et c'est ainsi qu'il entretient sa piété.

—Ce dimanche, 24 septembre, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et ensuite il a reçu l'ordonnance

de M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, portant condamnation de la version du Nouveau Testament, imprimée à Trévoux, en 1702, en date du 15 septembre 1702, et publiée dans toutes les églises de Paris, ce dimanche 24, dont M. de Meaux paroît très-content.

—Ce lundi 25, il est allé coucher à Ferrières près de Lagny, maison de feu M. de La Briffe, procureur général, et appartenant aujourd'hui à M. de La Briffe, son fils aîné, conseiller au parlement. M<sup>me</sup> Tubeuf, qui est Novion et sœur de la première femme de feu M. de La Briffe, y a reçu et régale M. de Meaux et sa compagnie, composée de M. l'abbé Bossuet, de M. de Chasot et de moi, avec toute la suite de l'équipage. M<sup>me</sup> Bossuet y étoit venue de Paris dès samedi dernier 23 de ce mois, et y avoit déjà séjourné le dimanche.

—Ce mardi, séjour au même lieu. La maison est à l'antique, mais grande et logeable, avec une galerie raisonnable et de beaux fossés à sec bien revêtus. Toute la vue de la maison est sur un élang et sur le parc, grand et spacieux, bien planté, tout autour de l'élang; les allées y sont belles, et on s'y est fort promené. La chapelle est très-propre, bien ornée et bien placée pour la décence et pour la commodité.

—Mercredi, 27 septembre, départ de Ferrières sur le midi; arrivée à Meaux sur les quatre heures; puis coucher à Germigny; la compagnie composée de toutes les personnes susdites, et même de M<sup>me</sup> Bossuet. M. de Meaux a fait ce voyage en litière; et le voici arrivé en parfaite santé, et M<sup>me</sup> Bossuet de même, quoique dans une grossesse très-avancée.

—Jeudi, séjour à Germigny.

—Vendredi, M. de Meaux a dit la messe de saint Michel dans sa chapelle, et il est allé à Meaux à la conférence; retour à Germigny, et là-même couchée. Hier et aujourd'hui il est venu des épreuves de l'imprimerie d'une première *Instruction* contre M. Simon.

—Samedi, séjour à Germigny.

—Dimanche, 1<sup>er</sup> octobre 1702, M. de Meaux a pris des eaux, et il s'est contenté d'entendre la messe; mais il a été entendre vêpres à la paroisse; puis à la promenade.

—Lundi, 2 octobre, M. l'évêque de Metz est arrivé à Germigny sur les trois heures après-midi, venant de Paris; il s'y est fort promené, y a soupé et couché, et le mardi, sept heures du matin, il en est parti, prenant la route de Metz. Les épreuves continuent de venir journellement à M. de Meaux de sa première *Instruction* contre M. Simon.

—Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, séjour à Germigny; bonne santé de M. de Meaux; les épreuves; promenade.

—Ce vendredi, 6 d'octobre, M. de Meaux a écrit à M. Pirot qu'il étoit étonné d'apprendre que M. de Pontchartrain, chancelier de France, exigeât de lui qu'il fit passer les *Instructions* qu'il compose contre M. Simon, par l'examen d'un censeur public<sup>1</sup>; qu'aucun autre chancelier de France ne lui avoit fait certainement; qu'il le devoit bien moins attendre de M. de Pontchartrain, qui lui a fait la grâce de le traiter encore mieux qu'aucun autre, en lui accordant, comme il a fait depuis deux ou trois ans, un privilège général pour l'impression de tous ses ouvrages, sans limitation ni restriction; qu'au reste, dans des matières aussi importantes, M. Pirot est témoin que lui, M. de Meaux, n'a jamais rien fait imprimer sans en avoir pris auparavant l'avis de lui, M. Pirot; et que dans l'affaire présente il sait bien, lui M. Pirot, que lui M. de Meaux, lui a tout communiqué; qu'il le prie d'en assurer M. l'abbé Bignon, afin qu'il en instruisse M. le chancelier.

<sup>1</sup> M. de Pontchartrain, chancelier de France, veut que M. de Meaux fasse passer par l'examen de son censeur les écrits qu'il fait contre M. Simon; de quelle manière M. de Meaux a reçu ce traitement: sa simplicité, bonne intention, droiture.

(Note de l'abbé Le Dieu.)



En même temps, il lui mande qu'il a donné ordre à M. Anisson de remettre, à lui M. l'abbé Pirot, toutes les bonnes feuilles imprimées jusqu'à ce jour de l'ouvrage qui est sous la presse, et même la suite de la copie qui est actuellement entre les mains de l'imprimeur, laquelle n'avoit pas été vue par M. l'abbé Pirot ; et c'est moi qui ai écrit cet ordre-là à M. Anisson. M. de Meaux finit en priant M. Pirot d'obtenir de M. le cardinal de Noailles qu'il ne fasse aucune plainte en manière quelconque de ce procédé de M. le chancelier à son égard. On voit ici combien M. le chancelier est piqué de ce que la nouvelle Version de M. Simon, qu'il avoit appuyée de toute son autorité, se trouve condamnée par M. le cardinal de Noailles, et il est clair qu'en faisant ici paroître son ressentiment contre M. de Meaux, c'est qu'il l'en considère comme l'auteur et provocateur. Aussi ne se trompe-t-il pas ; et voilà comment la bonne intention de M. de Meaux est soutenue et interprétée. Mais comme on le voit dans sa lettre, il ne se pique pas davantage ; au contraire, il continue à suivre sa bonne intention, qui est de soutenir la bonne doctrine de l'Église, et de prendre tous les moyens imaginables d'y réussir.

Ce même jour vendredi, M. l'abbé Bernier, prieur régulier et instituteur de la réforme du prieuré de Percy, dépendant de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, du diocèse d'Autun, est venu coucher ici. Il a chez lui un jeune religieux qui, depuis plus d'un an, lui suscite une persécution au dedans et au dehors, l'accusant envers son évêque et partout ailleurs de choses affreuses, pour le perdre de réputation dans le monde, et faire entièrement tomber sa réforme. Dès l'année passée, cet abbé est venu implorer la protection de M. de Meaux dans cette affaire. M. l'évêque d'Autun s'étoit laissé prévenir et étoit près d'éclater ; mais M. de Meaux a tout arrêté, ayant lui-même parlé au roi et du mérite de M. l'abbé Bernier, de sa vertu et de sa bonne intention, de son zèle et de la sainteté de sa réforme. Tout cet été dernier, cet abbé a été à Paris pour cette

affaire, et y a vu très-souvent M. de Meaux. Son religieux étoit rentré à Perecy, et tout sembloit apaisé; néanmoins il est encore survenu quelque brouillerie de la part de ce jeune turbulent, et M. l'abbé Bernier l'a fait venir de Perecy avec deux autres religieux du même prieuré, qui sont tous allés descendre à Vareddes, chez M. de Saint-André, pour de là ménager le temps de M. de Meaux, être entendus de lui et recevoir leur pacification. Cependant M. de Meaux a fait venir ici, dès ce soir, M. l'abbé Bernier, l'y a fait loger et le reçoit à sa table; et de même aujourd'hui samedi, 7 du mois, l'ayant fort entretenu à la promenade pendant toute l'après-dînée. Cet abbé vit ici d'une grande régularité, étant presque toujours dans sa chambre en prières; et aujourd'hui samedi s'étant contenté de venir dîner à table, et s'étant trouvé le soir à la salle à manger pendant le souper, sans se mettre à table ni prendre aucune nourriture.

C'est ainsi que M. de Meaux donne sa protection à toutes les bonnes œuvres, et qu'après avoir soutenu la Trappe par son exemple, y allant souvent lui-même passer plusieurs jours, il embrasse encore la défense de Perecy.

—Ce samedi matin, M. l'abbé Bossuet est parti pour aller faire la visite du doyenné de Gandelu et d'une partie de celui d'Ossy; il devoit partir dès jeudi; mais ayant été arrêté par un grand mal de tête, il a prié M. Phelipeaux d'aller pour lui ces deux jours-là à Gandelu et aux environs, ce qui a été fait.

—Ce dimanche, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, et l'après-dînée il a été à vêpres à la paroisse. Il se porte à merveille, se louant fort du bon air de Germigny et de ses promenades dont il fait toute sa récréation, après son grand travail, qui continue toujours avec les épreuves qui viennent régulièrement chaque jour. Ce dimanche soir, M. l'abbé Bernier est allé coucher à Vareddes.

—Ce lundi matin, 9 d'octobre, M. de Meaux a dit la

messe dans sa chapelle ; M. l'abbé Bossuet est revenu pour dîner ; grande promenade après vêpres.

M. de Meaux vient de donner, en date de ce jour, un certificat au frère Placide Baron, natif de Béziers, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, n'ayant aucun ordre, avec une lettre de recommandation de même date pour M. l'évêque de Béziers, à qui notre prélat le renvoie. C'est ce religieux qui faisoit tant de peine à M. l'abbé Bernier, dont par ce moyen M. de Meaux l'a délivré. Ainsi cet abbé, après avoir ici dîné dimanche et s'être longtemps entretenu avec M. de Meaux l'après-midi, s'en est allé coucher à Vareddes, ce soir même dimanche, où il a passé le lundi entier, et ce mardi matin il en est parti pour aller coucher à Torcy, passer un jour à Paris, et de là retourner incessamment à Percy. Le frère Placide est venu ici ce mardi matin prendre son certificat, qui lui tient lieu d'obédience, avec sa lettre pour monseigneur de Béziers, sa patrie, où il va se retirer.

—Ce mardi, 10 d'octobre 1702, j'ai reçu ici à Germigny une lettre de M. Anisson, d'hier 9 de Paris, portant qu'il vient d'apprendre, dit-il : *que M. Pirot avoit reçu, de la part de M. l'abbé Bignon, la formule ordinaire qu'on envoie à MM. les docteurs pour la révision des livres de privilège, et cela par rapport au livre que nous imprimons pour monseigneur de Meaux....* Il continue un peu après : *J'ai été rendre à M. Pirot la visite qu'il avoit faite au logis pendant mon absence, et il m'a demandé ce que monseigneur m'avoit écrit de lui remettre.... J'ai répondu que vous me mandiez de lui remettre tout ce qu'il désireroit. Si cela est ainsi, vous pouvez, m'a-t-il dit, me remettre les bonnes feuilles, à mesure qu'elles s'imprimeront....* Il ajoute : *Je dois vous avertir encore que l'on nous a ordonné depuis quelques mois, de la part de monseigneur le chancelier, d'imprimer à la tête de tous les ouvrages la censure du docteur à qui le livre a été envoyé pour l'approbation, et de même le privilège tout au long. Ayez la bonté d'en avertir Monseigneur, afin qu'il prenne*

*de loin ses mesures là-dessus... Je vais envoyer un exemplaire des bonnes feuilles à M. Pirot, etc... Signé Anisson. A Paris, ce 9 octobre 1702<sup>1</sup>.*

Aujourd'hui 11<sup>e</sup> suivant, je reçois de l'imprimerie un paquet d'épreuves du même ouvrage, dans lequel il y a un billet de l'imprimeur pour moi, qui porte : *M. Anisson a envoyé à M. Pirot les bonnes feuilles que vous avez marquées, etc... Signé Mauvieux... ce 10<sup>e</sup>, soir.* J'ai rapporté tout cela à M. de Meaux, sur quoi :

Dès hier, 10 de ce mois, il me dit qu'il étoit déjà averti par M. Pirot, de l'ordre donné par M. le chancelier de faire examiner l'ouvrage qu'il imprime contre M. Simon; qu'aucun chancelier de France ne l'avoit ainsi traité; qu'il étoit le cinquième chancelier sous qui il avoit imprimé des livres; et qu'il étoit étonné de ce traitement, d'autant plus qu'il lui avoit accordé un privilège général qu'il ne révoquoit pas; que dans le fait présent il ne pouvoit se plaindre de lui, puisqu'il l'avoit averti de bonne heure des erreurs de la nouvelle Version de M. Simon; que M. le chancelier l'avoit renvoyé à M. l'abbé Bignon, pour être informé par lui; que M. l'abbé Bignon l'étoit venu voir à Paris; qu'il lui avoit fait voir ses premières remarques, et dit l'importance qu'il y avoit de prendre garde aux livres de M. Simon, dont on connoissoit le mauvais penchant vers les Sociniens par ses précédens ouvrages; que pour prévenir tout le péril de sa Version, il s'offroit d'écrire une lettre à M. Simon même, où il lui représenteroit ses fautes en charité, auxquelles M. Simon satisferoit avec le même esprit; que sans profiter de ses avis et sans avoir rien ouï dire davantage, ni de la part de M. l'abbé Bignon, ni de M. le chancelier, ni de M. Simon même, ni même de M. Bouret, l'approbateur, qui a cessé

<sup>1</sup> L'abbé Bignon étoit directeur de l'imprimerie; il avoit approuvé en cette qualité le livre de Richard Simon. Par vanité, il vouloit le soutenir contre Bossuet; de là les entraves qu'il cherchoit à mettre à la publication du livre du savant évêque.

le premier de son côté des conférences commencées sur ce livre avec M. de Meaux ; enfin l'on a vu le livre se débiter publiquement à Paris, ce qui lui a attiré la censure de M. le cardinal de Noailles ; après cela il m'a ordonné de mander qu'on fit une extrême diligence pour finir la première *Instruction* qu'il imprime actuellement, et qu'il approuvoit que l'on mit son privilège tout au long dans ce petit ouvrage ; qu'il manderoit après s'il faudroit laisser imprimer à la tête l'approbation de M. Pirot, censeur ; et que dans deux jours il enverroit son ordonnance et censure, afin que cela fût prêt incessamment et que l'on prévînt le public sur l'opinion qu'il doit avoir de la nouvelle version du Nouveau Testament faite par M. Simon ; il m'a ajouté que quant à présent il vouloit bien dissimuler le traitement que lui faisoit M. le chancelier, pour ne pas apporter d'obstacle à l'impression ni à la publication de son livre, parce qu'il falloit promptement faire voir les erreurs de M. Simon ; mais qu'il se réservoit à en parler lui-même au roi. On met au net son ordonnance pour l'envoyer demain à l'imprimerie. Au reste, il se porte très-bien et travaille gaiement et assidûment, nonobstant ces contre-temps. Je remarque même qu'il a toujours sur son bureau son portefeuille contenant les Psaumes traduits en vers, auxquels il travaille le matin en s'éveillant et aux autres heures, ou pour se délasser, ou pour se mettre en train de travailler ; plein du Psaume 118, qu'il retouchoit ces jours passés, il me disoit, lorsque je lui parlois de la division des Psaumes qui conviendrait le mieux au bréviaire qu'il vouloit faire, qu'il falloit de nécessité mettre tous les jours le Psaume 118 aux petites heures, et qu'il y étoit tout à fait résolu, tant il le jugeoit nécessaire pour entretenir la piété, ce qui est aussi certainement mon avis.

—Aujourd'hui mercredi, 11 d'octobre, M<sup>me</sup> la princesse de Furstemberg, nièce de feu M. de Ligny, évêque de Meaux, qui étoit à Meaux aux filles de Sainte-Marie, est venue ici après-dîner voir M. de Meaux, et elle a été avec

lui et toute la compagnie à la promenade ; elle est aussi restée à coucher à Germigny. Jeudi et vendredi, elle a séjourné ici.

—Ce vendredi 13, M. de Meaux a reçu des lettres de M. l'abbé Pirot, du 10 et du 12, par lesquelles il lui mande qu'il a lu son manuscrit à l'imprimerie du Louvre, entre les mains du compositeur ; qu'il a reçu de nouvelles bonnes feuilles, et donné ordre qu'on lui envoyât les suivantes jusqu'à la fin de l'ouvrage ; et ainsi le voilà en fonctions de censeur du livre de M. de Meaux. Si bien que M. de Meaux, lui faisant aujourd'hui réponse, il entre même dans son sentiment au sujet de quelques corrections légères qu'il lui avoit proposées, et qui sont si peu de chose qu'elles ne valent pas la peine d'être ici marquées. M. Pirot disoit qu'il n'auroit pas fait toute la grande remarque que fait M. de Meaux contre Maldonat sur l'*Ideo*<sup>1</sup> de l'Ange, que ce jésuite dit signifier seulement que Jésus-Christ seroit fils de Dieu à cause de sa conception faite par la vertu du Saint-Esprit, et non à cause de sa génération éternelle, ce que M. de Meaux combat de toutes ses forces, et sur quoi il lui a répondu qu'il se garderoit bien d'en rien retrancher, parce que c'est une des plus fortes remarques et des plus nécessaires pour soutenir le dogme catholique auquel Maldonat a donné atteinte, et que M. Simon veut encore de plus affaiblir, pour favoriser les Sociniens. Au reste, M. de Meaux mande à son censeur de dresser son approbation tout simplement, et de la tourner de manière qu'elle ne porte aucunement sur son ordonnance et censure de M. Simon, qu'il est résolu de mettre à la tête de cette première *Instruction* ; ne voulant pas faire ce tort à l'ordre épiscopal d'être forcé par M. le chancelier de prendre l'avis de son censeur pour des actes qui sont de l'exercice de sa juridiction.

Je reçois aussi aujourd'hui une lettre de M. Anisson,

<sup>1</sup> Allusion au verset 35 du chapitre 1<sup>er</sup> de l'Évangile : *Ideo ex te sanctum*, etc.

du 11 d'octobre, par laquelle il me fait le détail de la manière amiable, mais exacte et suivie, avec laquelle M. Pirot fait l'examen de l'ouvrage de M. Simon, et me demande les ordres de M. de Meaux touchant l'approbation du censeur, s'il veut souffrir qu'elle soit imprimée à la tête de son ouvrage, ou s'il ne voudroit pas plutôt en demander dispense à M. le chancelier; sur quoi M. de Meaux a répondu lui-même, de sa main, qu'il consent que l'approbation soit imprimée à l'entrée de son livre, et le privilège de même, tout entier; et depuis, il m'a dit en particulier qu'il vouloit laisser voir à tout le public le traitement de M. le chancelier envers lui; qu'il étoit bien assuré ne pouvoir lui faire qu'honneur devant tout le monde, étant bien aise qu'il paroisse qu'un censeur même n'a pu s'empêcher d'approuver son écrit, tant il est nécessaire pour la défense de la religion. Et c'est ainsi que, sans se fâcher, il prend le parti le plus sage pour ne pas faire tort à la bonne cause qu'il soutient avec tant de désintéressement.

La messe dite de bonne heure; le diner de même. Départ de Germigny sur le midi pour la conférence; arrivée à Meaux un peu après une heure; la conférence tenue à la chapelle de l'évêché à l'ordinaire jusqu'à près de quatre heures; expédition de plusieurs affaires sommaires. Retour et arrivée à Germigny à six heures du soir.

—Ce samedi, M<sup>me</sup> la princesse de Furstemberg s'en est retournée à Meaux, chez les filles de Sainte-Marie. L'impression va son train; promenade; M<sup>me</sup> Bossuet est toujours ici en bonne santé.

—Ce dimanche, 15 d'octobre, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; il a été à vêpres à la paroisse, puis a fait une grande promenade dont il se porte à merveille.

—Lundi et mardi, séjour à Germigny: travail à l'ordinaire; tous les jours des épreuves; promenades.

—Ce mercredi, 18 d'octobre, M. de Meaux a dit la messe de saint Luc dans sa chapelle. Épreuves; promenade. Sur

le soir, est arrivé ici M. de La Briffe, conseiller au parlement, fils de feu M. de La Briffe, procureur général, et frère de M<sup>me</sup> Bossuet, apportant la nouvelle que M<sup>me</sup> Tubeuf faisoit état d'arriver aussi ici demain sur le soir.

—Ce jeudi, 19<sup>e</sup> d'octobre, trois heures du matin, M<sup>me</sup> Bossuet, extrêmement avancée dans sa grossesse, et un mois plus qu'elle ne le croyoit, sentoit de vives tranchées dont elle ne fit avertir que sur les sept heures du matin. M. l'abbé Bossuet en reçut le premier avis, et envoya aussitôt chercher un confesseur minime de Fublaines, de peur d'accident, une sage-femme à Meaux, et M<sup>me</sup> Urbain pour venir tenir compagnie à la malade <sup>1</sup>.

M<sup>me</sup> Tubeuf arriva sur le soir, avec le marquis de Novion, son neveu, âgé de 12 ans, fils du marquis de Novion, son frère, dont les affaires sont en désordre, laquelle élève le fils qui est comme délaissé de son père.—Clément, l'accoucheur, arriva aussi sur les six heures; et ayant vu la mère et l'enfant, assura qu'ils étoient en parfaite santé. M. Bossuet arriva lui-même deux heures après, et toute la famille se trouva ainsi heureusement rassemblée à ces difficiles mais enfin heureuses couches.

—Ce vendredi, 20 d'octobre, après la messe dite au château, résolution prise de faire le baptême à la paroisse dans toutes les formes, attendu que l'enfant n'avoit été ondoyé que sur le pied, qui n'est pas une partie principale; M. de Meaux a été le parrain et M<sup>me</sup> Tubeuf la marraine, l'enfant nommée Marguerite-Bénigne; le baptême a été administré par le curé, dans l'église de la paroisse, en présence de toute la famille et de tout le peuple.

Le père et la mère nommés dans l'acte, avec leurs qualités ordinaires, M. de Meaux avec les siennes, et M<sup>me</sup> Tubeuf en cette manière : Marguerite Pottier de Novion, veuve de messire Charles Tubeuf, conseiller du roi, etc.,

<sup>1</sup> Il y a ici dans le *Journal* de l'abbé Le Dieu des détails que nous renvoyons à l'*Appendice*. V. n<sup>o</sup> 1.



maître des requêtes, etc., et intendant de justice en plusieurs provinces du royaume. La mère et l'enfant sont encore ce soir en bon état.

—Samedi, la mère et l'enfant se portent très-bien ; M. de Meaux va coucher à Meaux. Défaite des Allemands commandés par M. de Bade, à Fridelingue, près de Neubourg, sur le Rhin, le 14 d'octobre ; l'armée du roi, qui venoit de passer le Rhin, quoique plus foible qu'eux, les a mis en déroute par la bonne conduite de M. le marquis de Villars, qui en a été fait maréchal de France ; les ennemis ont perdu quatre à cinq mille hommes, beaucoup d'étendards.

—Ce dimanche 22, M. de Meaux a dit la messe aux Ursulines de Meaux ; il y a assisté au sermon du père Bourdaloue, et a fait la cérémonie de la vêtiture de Henriette Blanchet, dite sœur Bénigne de Sainte-Mélanie ; il est revenu coucher à Germigny, où il a retrouvé toute la compagnie en bonne santé.

—Ce lundi 23, M<sup>me</sup> Tubeuf est partie pour Paris avec sa suite ; M. de Meaux attend avec impatience des nouvelles de la résolution de M. le chancelier sur l'approbation de M. Pirot à mettre devant son livre. Il nous en parloit aujourd'hui en se promenant, et il est de son côté plus résolu que jamais de consentir que cette approbation soit mise à la tête de son livre, tant il croit son ouvrage nécessaire pour l'édification publique, et le péril extrême du côté de la version de Trévoux. Cependant l'on apprend, par toutes les lettres de Paris, que le public est informé de la volonté de M. le chancelier sur l'approbation qu'il a exigée du livre même de M. de Meaux, et que cela fait une grande rumeur parmi les évêques, que c'est une affaire entre M. le cardinal de Noailles et ce chancelier.

—Mardi et mercredi, séjour à Germigny ; tout le monde y est en bonne santé. Ce mercredi soir, M. de Meaux, après avoir appris, par des lettres de M. Anisson, que la résolution de M. le chancelier est que l'approbation de M. Pi-

roi soit mise à la tête de son livre, et que ce magistrat en a envoyé l'ordre à ce libraire, instruit d'ailleurs du bruit que cela fait à Paris, et ne voulant pas en donner le premier l'exemple, ni s'attirer les reproches des évêques, a fait *un mémoire* pour en montrer la conséquence, et l'a envoyé, avec des lettres sur le même sujet, à M. le cardinal de Noailles par Lasalle, son valet de chambre, qu'il envoya exprès de nuit concher à Meaux, avec ordre d'y prendre la poste à deux heures après minuit, pour arriver à Paris à six heures du matin, y rendre ces lettres aussitôt, et en attendre les réponses; Lasalle n'a pas été en poste, mais seulement au pas de son cheval, l'ordre ayant été changé avant son départ.

—Et aujourd'hui jeudi, 26 d'octobre, allant à Meaux dîner au séminaire, pour tenir ensuite la dernière conférence des curés, M. l'abbé Bossuet et M. Phelipeaux présents, M. de Meaux a paru résolu de ne pas souffrir cette approbation, écoutant les édits et déclarations qu'on lui a rapportés pour faire voir que les évêques y sont au contraire établis approbateurs de tous les livres de doctrine et de piété, ou de morale et de dévotion, et que sans leurs approbations ces livres ne peuvent être donnés au public, quoiqu'il y ait un privilège du roi accordé par le chancelier; sur quoi M. l'abbé étoit d'avis que M. de Meaux prît l'approbation de M. le cardinal de Noailles, et qu'il se servît de ce moyen pour se passer de celle du censeur établi par M. le chancelier. Mais M. de Meaux a dit qu'il attendroit la réponse de M. le cardinal de Noailles, à qui, ajouta-t-il, il avoit envoyé une bonne instruction, sans doute dans l'espérance qu'il la communiquera au roi et qu'il recevra sur cela ses ordres de sa bouche même; et c'est pourquoi il a dépêché un courrier, afin que le cardinal fût averti avant son départ de Paris, pour l'arrivée du roi à Versailles, qui y revient de Fontainebleau. Le dîner s'est fait au séminaire, et la conférence ensuite, puis coucher à Germigny.

—Ce 27 d'octobre, M. de Meaux a encore écrit à M. le

cardinal de Noailles sur l'affaire de son livre ; il se porte fort bien, et sa famille aussi.

—Ce 28, dîner à Meaux, où est arrivé M. Phelipeaux, intendant de Paris, pour ce repas. Lasalle, de retour, m'a dit qu'il n'avoit apporté d'autre réponse du cardinal, pour qui seul il avoit des lettres, sinon qu'il répondroit à M. de Meaux. Cependant M. de Meaux nous a dit qu'il avoit écrit au roi, sans doute par la voie de ce cardinal, à qui il a adressé ses lettre et mémoire pour le roi.

—Séjour de M. l'intendant ce dimanche 29, et son départ pour Paris ce lundi 30, huit heures du matin. M. de Meaux a écrit à M. Pirot ce matin qu'il iroit à Paris avant le retour de Marly, où le roi doit aller coucher le jour des Morts, pour y demeurer dix jours. C'est apparemment qu'il n'a pas grande satisfaction du cardinal, car il mande positivement à M. Pirot de surseoir l'édition de son livre ; c'est que le libraire en presse la fin, et pour cela il demande avec instance à M. Pirot de lui mettre en main son approbation. On croit que M. de Meaux espère d'obtenir du roi qu'elle ne sera pas mise à son livre, et cependant il fait amuser son libraire par M. Pirot. M. de Meaux est allé dîner et coucher à Germigny.

—Ce mardi 31, M. de Meaux est revenu de Germigny dîner à Meaux ; il nous a dit que M. Anisson lui mande qu'il a reçu ordre de M. le chancelier de ne pas faire paroître même son placard contre M. Simon, que lui, M. Anisson, n'en ait auparavant reçu l'approbation du censeur, pour l'imprimer à la tête du livre. Le prélat a fait l'office pontifical à vèpres.

Dès ce soir, 31 octobre, M. de Meaux a donné avis à M. le cardinal de Noailles de la volonté de M. le chancelier touchant même son ordonnance. Il m'a dit qu'il falloit aller incessamment à Paris, voir de près ce qui se dit dans le public de ce traitement, et en parler au roi ; il écrit même à M. Anisson qu'il ira en parler au roi ; et cependant il demande à voir toutes les ordonnances et règle-

mens qui regardent cette police pour en être pleinement instruit.

—Ce 1<sup>er</sup> novembre, fête de Tous les Saints, il s'est dispensé d'assister à matines; il a fait le reste de l'office du jour et même à l'autienne, à huit heures du soir, et se trouve en parfaite santé. Il n'a pas prêché, à cause de la tracasserie qu'on lui fait sur son livre, dont il est fort occupé.

—Ce jeudi, 2 novembre, il a nouvelle de M. le cardinal de Noailles qu'à cause de la mort d'un de ses neveux, il est demeuré enfermé jusqu'aux premières vêpres de la Toussaint, ce qui l'a empêché de parler ni de rien faire pour M. de Meaux. M. Anisson mande que M. le chancelier a dit qu'il ne pouvoit laisser passer l'ordonnance de M. de Meaux à cause qu'il y parloit de la contravention faite au concile de Trente par M. Simon, en publiant sa Version sans l'approbation de l'ordinaire; ce que M. de Meaux dit être un autre prétexte de reculer, et c'est pourquoi il en prend d'autant plus la résolution d'aller à Versailles, dès que le roi y sera de retour de Marly. Cependant il examine et fait examiner la jurisprudence et la police touchant l'impression et approbation des livres. Ce soir, coucher à Germigny, où M. et M<sup>me</sup> Bossuet se sont trouvés en parfaite santé avec la petite fille et M. de La Briffe, frère de M<sup>me</sup> Bossuet.

—Ce vendredi matin, 3 novembre, M. Bossuet est allé à Paris.

Le traitement de M. le chancelier envers M. de Meaux éclate tout à fait à Paris et dans le royaume: M. de Reims en écrit de sa ville même à M. de Meaux, et pour instruire ce prélat en deux mots, il vient de lui envoyer, par la poste, copie de son ordonnance contre Simon, et une autre copie de son mémoire fait pour le roi et ei-devant adressé à M. le cardinal de Noailles pour être présenté à Sa Majesté, dont je n'ai pu encore avoir une copie pour moi<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> J'ai une copie de ce *Mémoire important pour le roi*, et elle est à Meaux avec les pièces qui regardent la même affaire.

(*Note de l'abbé Le Dieu.*)

En même temps, M. de Meaux reçoit par la poste un imprimé in-12, qui vient de la plume de M. Simon et fait pour sa défense, contre la censure que M. le cardinal de Noailles a faite de sa version du Nouveau Testament de Trévoux. Je ne l'ai pas vu, et je n'en sais pas le titre ; je le mettrai ici dès que je le verrai. M. de Meaux se porte à merveille et jouit de ce beau temps à la promenade.

Ce vendredi soir, à la fin de sa promenade, M. de Meaux s'est senti une envie de vomir, et a vomi en effet ; il s'est venu coucher ; et ce matin samedi, 4 de novembre, il m'a dit qu'il a fort bien passé la nuit, et qu'il ne veut pas sortir de sa chambre de la journée pour se mieux reposer ; à dix heures il est encore au lit.

M. de La Briffe part à cette heure, après avoir vu M. de Meaux, pour s'en aller coucher à Paris, d'où il promet de revenir bientôt voir M<sup>me</sup> sa sœur.

Le mémoire dont M. de Meaux envoya hier copie à M. de Reims est intitulé : *Mémoire important pour Sa Majesté, de la part de l'évêque de Meaux*. Je n'ai pu encore en avoir copie, mais il contient en substance : 1° Le fait du livre de M. Simon ; le caractère de cet auteur qui s'est déjà fait reprendre, et dont la critique de l'Ancien Testament a été supprimée par un arrêt du conseil d'en haut, du 19 de juin 1678 ; la nécessité de condamner sa version du Nouveau Testament imprimée à Trévoux ; la justice et la sagesse de la censure que M. le cardinal de Noailles en a faite ; raison de M. de Meaux de procéder aussi à sa condamnation, et nécessité de soutenir les censures par des instructions solides qui découvrent au public les pernicious desseins de cet auteur, et la malignité de sa Version. 2° Dans ce besoin, un livre composé par M. de Meaux : et sur cela le traitement que M. le chancelier lui fait, contraire à celui qu'il a reçu de cinq chanceliers de France consécutifs, depuis M. Ségnier, qui tous, par la considération de l'honneur qu'a eu M. de Meaux d'être toujours auprès de Sa Majesté dans des emplois de confiance depuis plus de trente ans, lui ont donné

toutes les permissions d'imprimer ses livres sans l'assujétir à l'examen des docteurs; que ces mêmes ouvrages, loin d'avoir jamais été suspects, ont au contraire mérité l'approbation du pape même et du clergé de France, et qu'on sait qu'il n'en a fait aucun que pour la défense de la religion depuis trente ou quarante ans; que par cette même considération, M. le chancelier lui a fait la grâce de lui accorder depuis deux ans un privilège général, en vertu duquel il a déjà fait imprimer deux ouvrages pour l'instruction des nouveaux catholiques, sans que l'on n'ait exigé de lui rien de semblable à ce que l'on lui demande aujourd'hui. 3<sup>o</sup> Que M. le chancelier dit avoir fait un règlement pour faire mettre à la tête des livres l'approbation des docteurs; mais qu'il ne semble pas que les évêques y puissent être assujétis, puisque par leur caractère ils sont établis pour enseigner la vérité, et juges ordinaires en matière de doctrine; que aussi bien M. le chancelier n'a pas encore fait exécuter le règlement à l'encontre d'aucun évêque; qu'il vient de paroître un livre imprimé par l'ordre de M. l'évêque de Montpellier pour son diocèse, au mois de juillet dernier, sans aucune marque de l'exécution de ce règlement, auquel on veut soumettre l'évêque de Meaux; qu'il semble donc que les évêques en doivent être dispensés par la seule raison que l'on vient de dire de leur juridiction, et sans entrer encore à cet égard dans l'examen des écrits et réglemens faits dans le royaume pour l'approbation des livres; que M. de Meaux demande d'en être dispensé, parce que ce seroit blesser sa réputation que de l'y assujétir, et faire croire au public que sa doctrine est à présent suspecte; ce qui auroit de mauvais effets auprès des protestans, qui ne manqueroient pas de s'en prévaloir contre cet évêque; qu'il ne doit pas aussi commencer le premier de son ordre à donner un tel exemple contre l'honneur de sa dignité, qui lui attireroit des plaintes de la part de tous les évêques: ainsi qu'il supplie Sa Majesté d'ordonner que son livre paroitra à l'ordinaire, comme ses ouvrages précédens.

Voilà la substance du mémoire fait ci-devant pour le roi, et envoyé par Lasalle à M. le cardinal de Noailles, pour être présenté à Sa Majesté, et jusqu'ici M. de Meaux n'en a pas fait d'autre ; j'apprends qu'il en a donné copie à M. Phelipeaux, l'intendant, lorsqu'il étoit à Meaux il y a huit jours pour les tailles. Présentement il en prépare un plus ample, où il traite à fond tout ce qui regarde la matière de l'approbation des livres par l'autorité des édits et ordonnances, pour le donner apparemment lui-même.

J'ai recouvert un exemplaire de l'écrit de M. Simon, adressé à M. le cardinal de Noailles sous ce titre : *Remontrance à monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, sur son ordonnance portant condamnation de la traduction du Nouveau Testament imprimée à Trévoux*, en deux cahiers d'in-12, contenant 32 pages, en forme de lettre, signée *R. Simon* et datée le 12 octobre 1702. Cet écrit est foible, avec parade d'une soumission que l'auteur n'a pas, d'un air sec et comme un homme qui se sent appuyé, et ne répondant pas à de plus grandes difficultés que ne sont celles qu'il tâche d'expliquer.

M. de Meaux a encore senti aujourd'hui des nausées dans l'après-midi ; mais après s'être procuré par l'art la liberté du ventre, ce soir il s'est bien mieux trouvé, et la douleur qu'il sentoit par manière de dureté à la région des intestins, est intérieurement cessée ; et il dort déjà fort bien dès dix heures du soir, aussitôt après avoir pris un potage, et au surplus il n'a eu certainement aucune émotion au poulx.

—Ce dimanche, 5 novembre 1702, M. de Meaux se trouve fort bien, et néanmoins, pour plus grande précaution, il veut passer la journée dans sa chambre, sans même entendre la messe. Cependant il a lu la *Remontrance* de M. Simon à M. le cardinal de Noailles, laquelle il trouve foible, et d'un homme qui, se sentant soutenu, loin de se soumettre, cherche encore des raisons pour se défendre contre son archevêque. Notre prélat veut voir Tostat, et la Glose ordinaire, et quelques autres auteurs que M. Simon

cite pour lui. Et cette après-dînée j'ai été à Meaux lui quêrir, dans son carrosse, les livres qu'il demande. Il ne parle plus d'aller si tôt à Paris; mais au contraire, il a fait écrire aujourd'hui, par M. l'abbé Bossuet, à M. Pirot, qu'il étoit obligé de prendre ici en repos quelques précautions pour sa santé avant l'entrée de l'hiver. M<sup>me</sup> Bossuet et sa fille sont en parfaite santé; M. Chasot est ici, M. Phelipeaux et moi.

—Ce lundi 6 novembre, il m'a fait lire ce matin Tostat, la Glose ordinaire, saint Hilaire et saint Jérôme, sur les endroits mal traduits ou corrompus par M. Simon; et après ces lectures, M. de Meaux a dit qu'il trouve là de quoi mettre en poudre la *Remontrance* de M. Simon à M. le cardinal de Noailles. M. de Meaux se porte de mieux en mieux; après le vomissement, le reste du mal étoit un petit point ou dureté au bas-ventre qui s'est aussi dissipé; sur le soir, on a dit qu'il avoit quelque émotion: il n'en convient pas trop lui-même, mais certainement il n'a eu aucun froid.

—Ce mardi matin, 7, se trouvant bien reposé, il m'a dicté, de son lit, la plus grande partie d'un long mémoire au roi sur l'affaire que M. le chancelier lui fait, et où il relève fort le traitement par lequel on lui arrête son ordonnance: cet écrit n'est pas achevé, nous en verrons la suite.

—Ce mercredi, 8 de novembre, M. de Meaux a été purgé, et toute la matinée je lui ai lu la vie de M. de Rancé, abbé de la Trappe, faite par M. de Manpeou, curé de Nonancourt au Perche, laquelle paroît depuis trois semaines. M. de Meaux se trouve fort bien de la médecine.

—Ce jeudi matin, M. de Meaux a achevé de me dicter, de son lit, la suite de son *grand Mémoire* au roi, qu'il a fini. La pièce est forte, et il est résolu de plus en plus de la donner lui-même, à moins que M. le chancelier ne lève ses défenses. Cependant ce magistrat a dit qu'il vouloit entretenir le prélat; et M. de Meaux, pour cette raison, se trouvant en parfaite santé, est résolu d'aller coucher



samedi prochain à Paris, jour du retour de la cour de Marly à Versailles, où il se doit rendre incessamment, pour voir la fin de cette affaire. Cependant il vient de nous dire qu'il a nouvelle de M. le cardinal de Noailles que cette Éminence a elle-même mis entre les mains du roi le *Mémoire important* de M. de Meaux, avant le départ de Sa Majesté pour Marly, et depuis ce temps il n'en a pas eu d'autre nouvelle. Sortant de table, M. de Meaux s'est allé promener, par un beau soleil, dans son jardin, et après s'être reposé et chauffé, il a fait assembler ses neveux, avec M. Phelipeaux, et m'a fait faire la lecture de son *grand Mémoire* au roi, auquel il mettra demain la dernière main, toujours résolu de le présenter, mais de concert avec M. le cardinal de Noailles, de qui il y est beaucoup parlé; demain il fait état d'aller coucher à Meaux, et samedi à Paris.

Ce soir, M. de Nicolaï, seigneur d'Yvor, M<sup>me</sup> de Neufchelles et M<sup>lle</sup> sa fille, arrivent ici pour voir M<sup>me</sup> Bossuet, qui se porte à merveille et sa fille aussi.

—Ce vendredi matin, 10 de novembre, M. de Meaux m'a fait appeler à son premier lever; il m'a fait relire deux ou trois fois son *grand Mémoire*, auquel il a fait encore quelques changemens, et s'est enfin déterminé à le laisser dans ce dernier état; et aussitôt on a travaillé à le mettre au net. On s'en va dîner, et tout se dispose pour aller coucher à Meaux; M<sup>me</sup> Bossuet et sa fille demeurent ici avec M. l'abbé; tout le reste délogeant.

—Ce 10 novembre 1702, arrivée à Meaux, au soir; aussitôt, le mémoire donné afin d'en faire la belle copie destinée pour le roi, laquelle a été faite en effet cette nuit, sans qu'il y ait été depuis rien changé; et j'en ai l'original ou minute.

—Ce 11, fête de saint Martin, départ de Meaux pour Paris, dont M. de Meaux a fait le voyage très-heureusement dans sa litière avec M. Chasot et moi dans son carrosse; coucher à Paris; et à son arrivée M. Pirot lui est venu offrir, de la part de M. le cardinal, l'heure d'au-

dience qui lui plairoit. J'ai fait lecture à ce docteur du mémoire au roi, qu'il a admiré, et M. de Meaux l'a prié d'en faire prendre une copie à M. le cardinal, que je lui ai mise en main, lui mandant que notre prélat le verroit demain dimanche, avant dîner. En effet, ce dimanche matin, 12, M. de Meaux est allé de bonne heure à l'archevêché assister au sacre qui s'y devoit faire de M. l'abbé de la Poype, évêque de Poitiers, et ensuite il a vu le cardinal.

Au retour de cette visite, il a écrit une lettre à M<sup>me</sup> de Maintenon, qu'il commence en la remerciant des bontés qu'elle a pour lui, et de ce que sa foi lui a fait appuyer son premier mémoire auprès du roi, touchant le traitement de M. le chancelier. Voilà qui nous apprend certainement que ce premier mémoire a été remis à M<sup>me</sup> de Maintenon par M. le cardinal de Noailles, que cette dame l'a lu et qu'elle l'a fait lire au roi; cette lettre, que M. de Meaux tient ainsi toute prête pour elle, c'est à dessein de la lui envoyer à son arrivée à Versailles, pour lui demander l'heure de son audience, sans doute pour lui communiquer le grand et second mémoire.

M. Anisson est venu voir M. de Meaux en sortant de table, et lui a dit que M. le chancelier vouloit lui parler, et l'avoit été chercher deux fois à son appartement de Versailles depuis son retour de Fontainebleau; qu'il disoit à tout le monde la grande estime qu'il faisoit de M. de Meaux; qu'il en avoit ainsi parlé à M. d'Aguesseau et que ce dernier avoit dit à M. le chancelier qu'il falloit accommoder cela; à quoi M. le chancelier disoit qu'il s'agissoit d'un droit de sa charge qu'il ne devoit pas laisser perdre; et au surplus, M. Anisson assure que M. l'abbé Bignon n'a aucune part à tout ceci<sup>1</sup>.

Depuis l'audience de l'archevêché, M. de Meaux m'a paru plein de confiance sur cette affaire, et avec une sérénité telle qu'il l'a dans les bons succès; je lui ai demandé

<sup>1</sup> Anisson se trompait, peut-être volontairement.

son *grand Mémoire* au roi pour en attacher les feuilles ensemble avec un ruban, et il me l'a donné : je l'ai remis, ainsi accommodé, dans sa cassette, et il part avec ce mémoire tel que j'en ai la minute, sans autre nouvelle correction, et toujours résolu de le présenter, si M. le chancelier, qu'il verra d'abord, ne lui rend la liberté qu'il a toujours eue de publier ses ouvrages sans le témoignage des docteurs ; il m'a aussi laissé un mémoire des livres qu'il veut lire ici à son retour de Versailles ; ce sont les mêmes qu'il a déjà lus à Germigny pour répondre à la *Remoutrance* de M. Simon à M. le cardinal de Noailles, ce qui me fait juger qu'il s'est chargé de faire cette réponse, et nous en verrons la suite. Cependant le voilà parti avec M. Chasot pour aller coucher à Versailles, où il a séjourné toute cette semaine, et sans doute la cause de son séjour est celle-ci que je viens d'apprendre : M. Anisson, revenant de Versailles, où il a vu M. de Meaux, a appris de lui-même que M. le chancelier persiste à vouloir que l'approbation du docteur soit mise à son livre. M. de Meaux dit qu'il a vu ce magistrat en particulier, qu'il lui a expliqué ses raisons, dit les conséquences de ce traitement pour tout l'épiscopat en général, pour sa personne en particulier, par rapport aux protestans ; qu'il l'a prié de lui faire, à lui personnellement, cette faveur dans une occasion très-urgente pour l'Église, et enfin qu'il seroit obligé d'en parler au roi. Nonobstant tout cela, M. le chancelier a conclu qu'il ne le souffriroit plus autrement, et que tous les évêques mettroient à leurs livres l'approbation de son censeur. M. Anisson ajoute que M. de Meaux lui a paru fort vif sur cette affaire ; qu'il lui a dit comment donc il avoit parlé d'abord à Germigny auprès de nous dans un sentiment contraire ; qu'il lui a répondu que c'étoit pour en faire le semblant, mais qu'en effet il étoit dès-lors résolu de ne pas souffrir ce traitement ; qu'il étoit néanmoins bien aise de faire croire le contraire, afin de n'apporter pas de retardement à l'impression de son livre. « Aussi, me disoit-il, en lui donnant un exemplaire

complet de ce livre : Gardons-le bien : au moins celui-là ne nous échappera-t-il pas, si le reste demeure.— J'en ai autant, lui dis-je, et même M. l'abbé Bossuet, à qui j'en ai fait venir un.—Tant mieux, » ajouta-t-il. Et quand on eut fait à Germigny la dernière lecture du mémoire pour le roi, et que chacun s'écrioit : Voilà une grande affaire ! « Il est vrai, dit-il ; si nous obtenons ce que nous demandons, il y a de quoi faire bien enrager M. le chancelier ; mais aussi, si nous sommes tondus, nous enragerons bien. » Ce qu'il disoit gaiement et à sa manière ordinaire, aisée et sans passion. Le voilà donc sans doute resté à Versailles pour cette grande affaire : pour se présenter au roi, solliciter M<sup>me</sup> de Maintenon, et attendre son jugement ; car, à la cour, c'est la manière de ne pas quitter prise et de faire bonne contenance, se présenter partout dans les plus fâcheuses affaires.

M. de Meaux est toujours à Versailles et en parfaite santé ; ses premiers mémoires ont été vus du roi ; il en prépare d'autres, auxquels il a travaillé tous ces jours-ci, sans du tout sortir de sa chambre. Pour cela, je lui ai envoyé les ordonnances de feu M. de Péréfixe, archevêque de Paris, contre le Nouveau Testament de Mons, et l'arrêt du conseil du roi qui en ordonne l'exécution ; le tout du mois de novembre 1667. Je lui ai aussi envoyé les Nouveaux Testaments de M. Godeau et du père Amelot, tous deux approuvés par les évêques. Il m'a aussi demandé le catéchisme de M. l'évêque de Montpellier et le bréviaire de M. de Sens, deux livres qui ont paru depuis deux mois sans aucune approbation des docteurs.

M. de Meaux me demande, avec grand empressement, par un exprès, deux exemplaires de la *Relation des délibérations du clergé contre le jansénisme*, in-4°, de l'édition de Josse, 1677, où sont les ordonnances de M. de Péréfixe contre le Nouveau Testament de Mons, l'arrêt du conseil du roi contre le même livre, le tout du mois de novembre 1667, comme pièces qui lui sont très-importantes en cette affaire, et que je lui ai envoyées aujourd'hui.

d'hui 24 novembre, à Versailles, où il est encore, attendant sa décision. Cependant on fait grand bruit de cette affaire à Paris, et c'est un scandale public de voir la révolte ouverte contre l'autorité épiscopale.

On dit que pour faire voir au roi la nécessité d'assujétir les évêques à prendre des approbations des docteurs pour leurs livres, il (le chancelier) n'a fait qu'alléguer l'exemple de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, dont le livre n'auroit pas eu tant de suite, ni causé tant de scandale, ni fait tant de peine pour en obtenir la condamnation, si on l'avoit fait examiner par des docteurs.

J'apprends aussi que M. le cardinal de Noailles est revenu de Versailles à son ordinaire, dès mercredi dernier, sans en avoir apporté la conclusion de l'affaire en question. M. de Meaux me demande encore des exemplaires à part de la première ordonnance de M. de Péréfixe, du 18 de novembre 1667, contre le Nouveau Testament de Mons, et de l'arrêt du conseil du 22 suivant, qu'il dit être les meilleures pièces de son sac, parce qu'il y est fait mention en l'une et l'autre que ces versions de la sainte Écriture ne doivent pas être données au public sans la permission et approbation des évêques; qu'elles portent contre les libraires la défense expresse d'imprimer, vendre et débiter de pareilles versions non approuvées, et contre les fidèles, la défense de les lire, sous peine d'excommunication, *ipso facto*, contre les uns et les autres; ce que feu M. de Harlay, archevêque de Paris, auroit encore porté plus loin dans sa censure du 3 de mai 1688, contre le bréviaire romain mis en françois par M. Le Tourneux, en faisant même signifier la sentence de son official et son ordonnance à Denis Thiéri, libraire de Paris, qui avoit imprimé le bréviaire; la sentence de l'officialité est du 10 d'avril 1688.

Voilà sur quoi j'apprends que M. de Meaux a fait à Versailles un nouveau mémoire pour le roi, et même plusieurs petits et courts mémoriaux contenant des réflexions simples sur les ordonnances ci-dessus; et enfin, ce ven-

dredi 24 novembre, après avoir envoyé toutes ces pièces à M. de Meaux, son maître d'hôtel est arrivé ce soir à Paris, chargé d'une lettre pour M. le cardinal de Noailles, qui, dès qu'il a eu lu la lettre, a dit au maître d'hôtel qu'il ne manqueroit pas de partir demain samedi matin pour Versailles.

—Ce dimanche, 26 de novembre 1702, M. de Meaux m'écrit de Versailles que toute l'affaire se termina hier samedi, à Versailles, à l'amiable, dans une conférence que le roi avoit ordonnée entre M. le cardinal de Noailles, M. le chancelier et M. de Meaux ; le succès de laquelle a été que M. le chancelier a consenti que le livre de M. de Meaux contre le Nouveau Testament de M. Simon paroitra à l'ordinaire, comme ses précédens ouvrages, sans rien de nouveau ; et que son ordonnance sera pareillement publiée ; il ajoute que tout s'est bien passé, et qu'il n'a qu'à se louer de ce ministre ; je joins ici sa lettre<sup>1</sup>.

—Ce lundi 27, M. de Meaux arrive de Versailles, sur le soir, en parfaite santé. A son arrivée, il vient de me faire l'honneur de me conter qu'il a eu du roi les audiences les plus favorables sur l'affaire en question, plusieurs jours de suite ; une entre autres, fort longue, dans laquelle le roi lut en sa présence les deux ordonnances de M. de Péréfixe contre le Nouveau Testament de Mons et l'arrêt du conseil du 22 novembre 1667 sur le même sujet, avec encore l'ordonnance de feu M. de Harlay, archevêque de Paris, du 3 de mars 1688, et tout ce qu'il voulut lui dire sur ce sujet, appuyant surtout sur ce point, que les évêques, étant les maîtres de la doctrine de droit divin et les supérieurs des prêtres, ils ne pouvoient pas être assujétis pour la doctrine à l'examen de ces mêmes prêtres ; et qu'au surplus ils étoient en possession, comme on le voyoit par tant d'actes publics, de statuer, ordonner et censurer tout mauvais livre en matière de religion, par leur propre autorité, indépendamment de toute autre, et qu'en cela

<sup>1</sup> La lettre ne se trouve pas dans le *Journal*.

consiste l'exercice de leur juridiction; sur quoi il n'y a d'autres mesures à prendre contre eux que de s'en rapporter à eux-mêmes, sauf à leur faire leur procès, et à les faire condamner eux-mêmes s'ils excèdent. Toute la cour remarqua cette longue audience, et on vit bien qu'il ne s'agissoit d'autre chose que de l'affaire de M. le chancelier.

M. de Meaux fit aussi lire au roi un dernier mémoire, fort court, qui ne contenoit simplement que les quatre demandes qu'il faisoit à Sa Majesté :

1<sup>o</sup> Qu'il lui plût ordonner que le placard de son ordonnance, qu'on avoit arrêté, lui fût rendu pour être incessamment publié dans son diocèse.

2<sup>o</sup> Que son livre, déjà imprimé, fût rendu public, à la manière ordinaire, et sans nouvelles formalités inusitées jusqu'ici à son égard.

3<sup>o</sup> Que la même liberté lui fût rendue pour tous les autres écrits qu'il avoit à imprimer et à donner au public.

4<sup>o</sup> Que le roi eût la bonté d'accorder la même grâce à tous les évêques : qui sont les quatre choses qu'il avoit déjà demandées par son *grand Mémoire*.

Depuis cette audience, m'a dit M. de Meaux, le roi ordonna une conférence entre M. le cardinal de Noailles, M. le chancelier et M. de Meaux, pour terminer l'affaire à l'amiable ; c'est le sujet de la lettre que M. de Meaux écrivit à M. le cardinal de Noailles vendredi dernier, le priant de se rendre samedi à Versailles pour ce sujet.

La conférence se tint chez M. le chancelier. M. le cardinal se rendit chez M. de Meaux pendant son dîner; de là ils allèrent ensemble chez M. le chancelier, qui demeure tout contre. Il y eut de la contestation de part et d'autre, et, en tout, on fut quatre heures entières à convenir de l'accommodement. Il est vrai que les prélats, sortant de chez M. le chancelier, allèrent chez le roi passer quelques momens ; mais, enfin, M. de Meaux m'a dit que M. le chancelier n'eut jamais autre chose à leur opposer, sinon que son règlement de mettre l'approbation d'un

censeur à tous les livres qui s'impriment avec privilège, est nécessaire pour le bien de l'État et pour la sûreté de la personne même du roi ; ce que M. de Meaux détruisoit en un mot en disant que, pour n'avoir rien à craindre de la part des évêques, il n'y avoit qu'à les bien choisir, comme faisoit le roi ; et toutes les autres raisons qu'on a vues dans le mémoire, et les ordonnances de M. de Péréfixe et de M. de Harlay, auxquelles M. le chancelier n'avoit rien à opposer, demeurant même d'accord que les évêques avoient droit de défendre les mauvais livres sous peine d'excommunication, et de comprendre les libraires mêmes dans cette défense, et de leur faire signifier leurs ordonnances, censures et sentences, puisqu'ils sont leurs sujets aussi bien que les autres fidèles.

Enfin, M. le chancelier convint de rendre aux évêques toute liberté d'imprimer les livres qu'ils feroient et qu'ils adopteroient, à ces conditions : que ces livres ne traiteroient que des matières de la doctrine chrétienne et de la religion ; et que pour ceux qui traiteroient par exemple de jurisprudence, d'histoire et de philosophie, ils seroient examinés par des magistrats et telles autres personnes que M. le chancelier trouveroit à propos ; qu'il accorderoit la même liberté aux évêques pour leurs ordonnances, statuts, censures et le reste, à condition aussi que les motifs de leurs censures tomberont, non sur le défaut de permission et d'approbation de la part des évêques pour les versions, par exemple, de la sainte Écriture et autres livres de doctrine, mais sur certaines propositions et doctrines particulières des livres censurés sur lesquelles ils feroient des qualifications et y joindroient telles peines de droit qu'ils jugeroient à propos, promettant au surplus de n'accorder point de privilège pour les livres de religion et de doctrine qu'il ne sût qu'ils étoient approuvés des Ordinaires ; que, suivant cela, il prioit M. de Meaux de trouver bon que ce qu'il disoit dans son ordonnance de la nécessité de la permission des évêques pour publier des traductions de la sainte Écriture, aussi bien que le règle-



ment du concile de Trente , qu'il citoit pour cela , en fût retranché ; qu'il le lui demandoit en grâce ; qu'aussi bien cela n'étoit plus nécessaire , puisque M. le cardinal de Noailles l'avoit dit dans son ordonnance , et que , au surplus , il le prioit d'ôter encore ce mot , *par autorité publique* , en parlant de la *Critique* de M. Simon , supprimée à Paris ; qu'il n'avoit qu'à mettre le fait tout simplement que ç'avoit été par arrêt du conseil d'en haut ; que , moyennant cela , il alloit écrire à M. Anisson , son libraire , de continuer l'impression de tout ce qui lui viendrait de la part de M. de Meaux , et qu'il étoit convenu avec ce prélat que son ordonnance seroit ainsi réformée.

Sur cela , M. de Meaux dit que c'étoit principalement pour se conformer à M. le cardinal de Noailles , son métropolitain , qu'il s'étoit cru obligé de citer le concile de Trente et de parler de la permission des Ordinaires nécessaire pour publier les versions ; que Son Éminence étoit présente pour dire elle-même ce qu'elle en pensoit ; que , pour lui , il se rendroit à son avis. A cela M. le cardinal dit qu'il supplioit M. de Meaux d'acquiescer aux instances de M. le chancelier ; que ni son honneur ni sa conscience n'y étoient plus engagés , puisque lui , cardinal , avoit posé dans son ordonnance cette maxime et la règle du concile de Trente. M. de Meaux acquiesça et tout fut ainsi terminé ; dont M. de Meaux témoignoit une grande satisfaction , non-seulement pour sa propre personne , mais encore pour tous les évêques.

Alors donc M. de Meaux me mit en main la nouvelle copie de son ordonnance , réformée comme ci-dessus , pour l'envoyer à l'imprimerie , avec ordre à M. Anisson qu'il vint le jour suivant concerter ce qu'il restoit à faire.

— Ce mardi 28 , M. Anisson est venu à l'heure du ren-

<sup>1</sup> Pontchartrain tenait à cette suppression , parce que le concile de Trente condamnoit directement l'abbé Bignon , qui avoit approuvé la publication de la version de Trévoux.

dez-vous, et a dit qu'il avoit reçu l'ordre de M. le chancelier d'imprimer tout ce que M. de Meaux lui donneroit, et, pour l'ordonnance, qu'il avoit aussi ordre d'en envoyer à M. le chancelier une épreuve et d'attendre encore son ordre pour la tirer bonne. Je demandois ce que deviendroit la première ordonnance, qui étoit demeurée tout imprimée à l'imprimerie, ajoutant que, puisque M. de Meaux en payoit les frais, elle devoit lui revenir, joint qu'il avoit intérêt de l'assurer qu'il n'en passât aucune copie dans le public pour ôter le prétexte de dire qu'on l'avoit obligé à supprimer son ordonnance et à la corriger; que le plus sûr étoit de l'apporter ici à l'hôtel et d'en brûler tous les exemplaires en présence de Monseigneur même, afin qu'il n'en fût plus parlé. M. Anisson dit qu'il alloit en proposer l'expédient à M. le chancelier en lui envoyant l'épreuve nouvelle, et qu'il ne pouvoit rien faire sans son ordre, et que M. le chancelier le renvoyoit à M. l'abbé Bignon pour l'exécution de tout ceci.

Cependant, ce soir même, mardi 28 novembre, ayant pressé les imprimeurs, et l'épreuve de l'ordonnance étant dans l'état où M. de Meaux vouloit qu'elle demeurât, je lui proposai de la faire tirer dès demain, mercredi, pour l'envoyer jeudi à Meaux, et avoir le temps de la distribuer, pour la faire publier le premier dimanche de l'Avant. M. de Meaux y consentit; mais M. Anisson ayant été averti par son imprimeur de cet ordre qu'on lui donnoit, est venu lui-même ce mercredi matin dire qu'il ne pouvoit pas le faire exécuter, parce qu'il falloit qu'il attendît la réponse de M. le chancelier, qui étoit à Pontchartrain, sur l'épreuve qu'il lui avoit envoyée avant de faire tirer. C'est ce qu'il m'est venu dire à ma chambre même, ayant en main la lettre de M. le chancelier, écrite de sa propre main, de Versailles, ce samedi 25 de novembre, qui contenoit cet ordre précis, car il m'en fit lecture d'un bout à l'autre, et j'y remarquai ces propres termes : *que la première ordonnance de M. l'évêque de Meaux demeurera*

*supprimée, et que lui, M. Anisson, verra M. l'abbé Bignon pour l'exécution de tout ceci.*

Ce fragment de lettre est bien remarquable, où paroît la hauteur de M. le chancelier, qui, après toutes les prières qu'il a faites à M. de Meaux pour obtenir de lui qu'il voulût bien réformer son ordonnance, et l'avoir obtenu en effet, use cependant de ces termes durs, *de supprimer cette ordonnance* par son autorité particulière, ce qui est une flétrissure contre M. de Meaux et la conclusion du mauvais traitement que ce chancelier vouloit lui faire, dont il est aussi très-remarquable que l'exécution en est renvoyée à l'abbé Bignon comme à l'auteur de toute cette affaire, à qui on veut donner le plaisir d'en être le consommateur, et d'avoir par lui-même la preuve que l'ordonnance de M. de Meaux a été supprimée, parce qu'il y parloit de la permission des Ordinaires et du beau règlement du concile de Trente; en quoi M. Simon lui-même n'a pas été si maltraité, puisque, jusqu'ici, son ouvrage n'a pas été supprimé, et que l'on s'est contenté de lui faire quelques cartons; tant il est évident que M. l'abbé Bignon a pris son ouvrage sous sa protection et même contre les évêques.

Ce soir, j'ai dit à M. de Meaux que son ordonnance, toute prête à firer, ne l'a pas néanmoins été, M. Anisson l'ayant arrêtée jusqu'à ce qu'il envoyât lui-même l'ordre de firer, après qu'il auroit reçu la réponse de M. le chancelier; et, en même temps, je lui ai répété les termes de la lettre de ce ministre : *Que son ordonnance demeurera supprimée*; à quoi il m'a répondu : Ce n'est pas les termes dont nous sommes convenus, et, s'il me les avoit proposés, je ne les aurois jamais soufferts. Il en est donc la dupe, par sa facilité d'avoir abandonné une discipline établie avant le concile de Trente, et, dès 1528, par celui de Sens; soutenue par M. de Péréfixe dans deux ordonnances consécutives, et approuvée même par l'arrêt du conseil du 22 novembre 1667; relevée depuis par M. de Harlay dans son ordonnance de 1688, et, tout nou-

vement, par M. le cardinal de Noailles même, dans son ordonnance sur la même matière; et, enfin, après que Simon lui-même a eu la hardiesse d'avancer, dans sa *Remontrance* à M. le cardinal de Noailles, du 12 octobre 1702, pages 1 et 2, que ce n'est pas une loi dans le royaume de prendre une permission de l'Ordinaire pour publier des versions de la sainte Écriture en françois, et que M. Arnauld l'a soutenu ainsi dans sa défense des versions. Il faut qu'il ait été bien pressé de l'envie de publier ses écrits contre M. Simon, puisque, pour en avoir la liberté, il a consenti au déshonneur de réformer une ordonnance de laquelle il m'avoit ordonné d'écrire à l'imprimeur qu'il n'y vouloit plus rien changer. Il se flatte sans doute que la suppression de son ordonnance demeurera une chose secrète, au lieu que ses livres et sa nouvelle ordonnance seront publiés et répandus partout, et que l'on dira de toutes parts qu'il a condamné et combattu M. Simon, contre lequel il s'étoit élevé depuis tant d'années.

M. de Meaux vient de prendre, ce jeudi matin, une prise de thé, et il l'a déjà fait tous les jours depuis mardi, et doit continuer ce régime qui lui a été prescrit par les médecins de la cour. C'est au sujet d'une pierre, grosse comme un grain d'orge, qu'il urina, étant à Versailles, le 24 de ce mois, sans aucune douleur quelle que ce soit au monde. Il n'a pas paru en être surpris : il m'en a parlé de lui-même avec sa gaieté naturelle; il avoue encore qu'il rend aussi quelquefois, par les urines, des glaires; mais il n'en reçoit non plus aucune douleur. Pour rendre donc les humeurs plus fluides, on lui a ordonné l'usage du thé, qui fait circuler le sang.

Au reste, dans cette conclusion de l'affaire des évêques, sans en avoir aucune certitude, M. de Meaux ne laisse pas de croire que M. le chancelier a reçu ordre du roi de leur accorder leurs demandes, puisque ce magistrat, qui étoit si refusant dans la première entrevue que M. de Meaux eut avec lui en arrivant à Versailles, a néanmoins cédé

en dernier lieu, et des quatre demandes faites au roi par M. de Meaux, après avoir obtenu de M. de Meaux même qu'il se relâchât de la première (encore d'une partie de la première), il est convenu de laisser M. de Meaux et tous les évêques en pleine possession des trois autres. Et c'est ce qui va paroître au public et dans tout le royaume, premièrement par l'ordonnance même de M. de Meaux contre Simon, quoique si fort protégé par l'abbé Bignon; deuxièmeement, par le livre qui réfute les erreurs de la Version, et dont on avoit suspendu la publication; et en troisième lieu, par les instructions qui suivent sur la même matière. Ces avantages ont rendu M. de Meaux facile sur une partie de la première demande, qui a été de convenir qu'il reformeroit son ordonnance, et il n'a pas pris garde que cela emportoit la suppression de la première; ce qui néanmoins flatte le plus M. le chancelier, puisque en cela il fait paroître toute son autorité envers les libraires qu'il tient sous sa main, à qui il ne craint pas de dire ces grands mots : *que l'ordonnance demeurera supprimée*; et par les libraires intimidés, qui n'aiment pas à perdre une main de papier imprimé, il tiendra les auteurs mêmes en respect, dont les libraires ne voudront plus recevoir les ouvrages qu'aux conditions prescrites par M. le chancelier, et en exécutant à la lettre tous ses réglemens.

—Ce jeudi matin, M. de Meaux a commencé par entendre la messe, et il s'est retiré aussitôt après avec son écrivain, à qui, depuis son arrivée de Versailles, il dicte un écrit qu'il intitule *Avis*. où il réfute la *Remontrance* de M. Simon; et cet *Avis* doit être mis à l'entrée de son livre : nous verrons s'il n'y arrivera pas encore quelque accroc de la part de l'abbé Bignon.

—Ce vendredi, comme hier jeudi, à Paris.

Ce vendredi soir, M. Anisson mande à M. de Meaux que M. le chancelier approuve son ordonnance dans la dernière forme qu'il l'a mise, et qu'il a ordre d'en achever l'impression, laquelle en effet a été faite dès le grand matin, ce samedi 2 de décembre, et aussitôt envoyée à Meaux

pour y être publiée demain, premier dimanche de l'Avent, au sermon de la cathédrale et par toutes les paroisses de la ville, avec ordre de l'envoyer incessamment dans toutes les églises de la campagne. M. de Meaux a ordonné cette grande diligence, en partie de peur que l'on s'aperçût enfin de la force de son ordonnance, et que l'on ne vînt encore lui faire quelque chicane. En effet, il dit que le tour qu'il lui a donné en dernier lieu est beaucoup plus fort que le premier. Il se contentoit de citer le règlement du concile de Trente, qui exige la permission de l'Ordinaire pour publier des versions de la Bible : ici il appuie davantage sur l'autorité pastorale, sur le *grand pasteur*, le *berceuil*, l'*étranger*, et le reste : toutes paroles essentielles qui contiennent la source de la doctrine du concile touchant le pouvoir des évêques par rapport aux versions. D'ailleurs, quand M. de Meaux dit qu'il se conforme à la censure de M. le cardinal de Noailles, et qu'il y adhère, il entend fort bien par là que, loin de renoncer à la doctrine du concile de Trente sur la permission des Ordinaires touchant les versions, il l'approuve au contraire et en fait sa propre doctrine qu'il seroit facile de répéter, mais à laquelle il renvoie comme l'ayant adoptée ; et c'est ainsi qu'il prétend n'avoir rien diminué de la force du premier projet de son ordonnance, dont je garde la première épreuve, corrigée de la main même de M. de Meaux, pour pouvoir en faire la comparaison avec celle qui est demeurée et a passé dans le public. M. de Meaux ne veut pas qu'on vante cette force de son ordonnance, pour ne pas donner des soupçons ou des chagrins aux personnes intéressées : il ne veut pas même en donner à Paris, mais attendre qu'elle paroisse jointe à son livre. Il continue cependant de travailler à son Avertissement, et il demeure enfermé les jours entiers. On sait à Paris qu'il a toute liberté de publier son ordonnance et son livre, et on demande déjà l'une et l'autre avec impatience.

—Ce samedi, 2 décembre 1702, M. Du Verney, médecin anatomiste du Jardin-Royal et de l'Académie royale des

sciences, est venu voir M. de Meaux au sujet de la pierre qu'il a faite à Versailles il y a huit jours. Il a dit qu'il ne falloit pas s'en effrayer; que c'étoit une bonne marque que M. de Meaux l'eût vidée; qu'une petite pierre de cette sorte étoit moins à craindre que les glaires que M. de Meaux a fait aussi quelquefois. Au surplus, M. de Meaux ne prend aucune inquiétude de cette pierre : il travaille à l'ordinaire, et même plus que de coutume, parce qu'il est pressé d'achever cet *Avís*; et il continue de boire tous les matins une prise d'eau chaude avec une infusion fort légère de thé.

—Ce dimanche, premier de l'Avent, 3 décembre 1702, M. de Meaux a ouï la messe dans sa chapelle pour gagner du temps, et il a travaillé toute la matinée; son *Avís* au lecteur est fini et mis au net, et ce soir il l'a donné à l'imprimeur, avec ordre de diligenter et d'imprimer en même temps en petit son ordonnance à la suite de l'*Avís*. Il compose à présent une addition, où il réfute la *Remontrance* de M. Simon à M. le cardinal de Noailles. Ce jour même, j'ai pris communication, par les mains de M. Anisson, des lettres que M. le chancelier lui a écrites au sujet du livre de M. de Meaux.

Copie de la première, écrite de Versailles, 25 novembre :

« L'ordonnance de M. l'évêque de Meaux, dont j'ai arrêté chez vous l'impression et le débit, demeurera supprimée. Il en a fait une autre dont je suis convenu avec lui, qui n'est différente de cette première qu'en deux ou trois endroits, mais très-importans. Vous pouvez l'imprimer sur sa parole; envoyez-m'en cependant ou une copie, ou la première épreuve, avant de la débiter. Vous pouvez aussi imprimer son livre sans y mettre l'approbation de M. Pirot; son mérite personnel m'a engagé à lui donner cette marque de distinction. Montrez ce billet à M. l'abbé Bignon. *Ainsi signé* : Pontchartrain, » et *au-dessus* : « A Monsieur, monsieur Anisson, directeur de l'imprimerie du Louvre, à Paris (Chancelier). »

Copie de la deuxième lettre , à Versailles , 2 décembre 1702 :

« La nouvelle ordonnance de M. l'évêque de Meaux , dont vous m'envoyez un exemplaire, me paroît bien ; elle est du moins comme j'en suis convenu avec lui ; vous pourrez en continuer l'impression et le débit comme il lui plaira. A l'égard de la suppression des exemplaires de sa première ordonnance , je consens volontiers qu'elle se fasse chez lui ou chez vous , comme il le voudra ; mais j'exige de vous que, quelque part où ce soit, vous y soyez aussi, afin que les exemplaires en soient brûlés ou déchirés en votre présence , comme en la sienne , ou de qui il lui plaira de sa part. *Ainsi signé* : Pontchartrain , » et *au-dessus* : « A Monsieur, monsieur Anisson , directeur de l'imprimerie du Louvre, aux galeries du Louvre , à Paris (Chancelier). »

Conformément au contenu de ses lettres , on dit que M. le chancelier dit à tout le monde qu'il a supprimé l'ordonnance de M. de Meaux , et que c'est à lui personnellement, aussi bien qu'à M. le cardinal de Noailles, à qui il a bien voulu accorder de ne pas les assujettir à prendre pour leurs ouvrages et ordonnances l'approbation d'un docteur. On dit la même chose partout à Paris, et c'est le bruit commun de la rue Saint-Jacques, que M. de Meaux réforme non-seulement son ordonnance, mais encore tout son livre, et qu'on en fait une édition pour paroître, l'autre ayant été supprimée , et le reste touchant l'examen et l'approbation d'un docteur censeur.

Cependant les mêmes personnes qui sèment ces bruits conviennent que M. le cardinal de Noailles dit que la liberté a été accordée à tous les évêques sans exception, et que M. le chancelier n'a exigé de M. de Meaux aucune condition , mais qu'il l'a seulement prié d'ôter de son ordonnance ce qu'il avoit cité du concile de Trente pour faire voir la nécessité de la permission et de l'approbation de l'Ordinaire pour les versions , ce que M. de Meaux n'a accordé qu'à la prière même de M. le cardinal,



qui a jugé que M. de Meaux pouvoit se dispenser de répéter cette règle dans son ordonnance, après que M. le cardinal l'avoit posée lui-même dans la sienne; M. de Meaux dit la même chose que M. le cardinal, et ils sont parfaitement d'accord entre eux. Les voilà donc deux contre un, et leur témoignage est plus recevable que celui de M. le chancelier.

M. de Meaux parle là-dessus avec tant d'assurance, qu'il dit à toute heure que M. le chancelier ne disconviendra jamais des articles de la convention tels que M. le cardinal et lui les ont rapportés à tout le monde.

Mais quand M. le chancelier en conviendrait avec les prélats, on voit bien que, pour sauver sa mauvaise entreprise, il affecte de répandre dans le public un discours tout contraire, et dont sans doute il veut se faire un titre par ses deux lettres, décrites dans son journal, qui lui tiennent lieu d'arrêt du conseil et qui font le même effet sur les libraires qu'il tient sous sa main. Au reste, M. de Meaux ne s'en inquiète pas davantage: il va son chemin et travaille sans relâche à son ouvrage.

L'on a déjà imprimé son *Avis au lecteur*; et son Ordonnance vient aussi d'être mise en petit. On commence en même temps l'addition au livre même, et il espère d'en achever demain la composition de sa part. Aujourd'hui matin il a cessé l'usage de l'eau de thé, après l'avoir continué pendant huit jours, depuis son arrivée de Versailles jusqu'aujourd'hui.

M. de Lionne, évêque de Rosalie à la Chine, est venu ce matin et cette après-dînée entretenir M. de Meaux des affaires de ce pays, des mœurs et du génie de ces peuples, et il a dit que le bruit court que le pape a jugé cette cause sans s'ouvrir.

Dès ce matin, M. Anisson est venu à l'heure que monseigneur de Meaux lui avoit marquée, et il a apporté tous les exemplaires de l'ordonnance de M. de Meaux contre M. Simon, dans la première forme qu'elle a été faite; et tous ces exemplaires ont été mis au feu dans la chambre

même de M. de Meaux, M. Anisson présent, hors six exemplaires, dont j'en ai quatre entre mes mains.

Il y a déjà plus de douze ans que M. de Meaux se sert d'une grande lunette à la main, qui se nomme communément loupe, pour lire le grec, les impressions de petit caractère, et les lettres missives à la bougie; depuis aussi plus de deux et trois ans il a peine à lire quand l'objet n'est pas fort éclairé, par exemple, son missel, même à la messe, quand il fait brouillard et que le temps est obscur; dans ces occasions, je lui ai souvent proposé de se servir du bougeoir à l'autel : jamais il ne l'a voulu souffrir pour les messes basses ordinaires. Cependant cet abaissement de sa vue est venu à un tel point, que le mois dernier, disant ici la messe à l'autel de sa maison, il ne put du tout venir à bout de lire ni l'épître ni l'évangile, et il falloit sans cesse ou le prévenir ou le suivre pour lui faire deviner le reste. Enfin il s'est résolu à prendre des lunettes en forme à mettre sur le nez; il en avoit déjà essayé depuis quinze jours, s'en servant même pour ses études journalières; et enfin, aujourd'hui, il s'en est fait apporter, et il en a choisi à sa portée, de toute manière, de deux sortes, en loupes et même pour mettre sur le nez.

—Ce mercredi, 6 de décembre 1702, son Addition s'avance à l'imprimerie et il en achève la composition; au surplus il se porte très-bien. Le jeudi 7 de même, départ de Paris et coucher à Versailles, dans l'espérance que M<sup>me</sup> de Bourgogne fera demain ses dévotions. Heureuse arrivée à Versailles, où l'on apprend que la princesse ne doit pas communier; mais ce 8 décembre, fête de la Conception, M. de Meaux n'a pas laissé de dire la messe ce matin aux Récollets, d'où il est revenu ce soir coucher à Paris. Le long du chemin, M. l'abbé Bossuet lui a demandé s'il avoit parlé à M. le chancelier; il a répondu qu'il l'avoit vu, mais qu'il remettoit à lui parler quand il lui présenteroit son livre. C'est sans doute sur ce qui se répand que M. le chancelier a supprimé la première or-

donnance de M. de Meaux, et enfin sur le sujet de ses deux lettres à M. Anisson. Au reste, M. de Meaux revient ici exprès pour finir l'impression de son livre, tant il a à cœur de le voir répandu dans le public.

—Ce samedi, 9 décembre 1702, on dit partout dans Paris, surtout chez les libraires, que le livre de M. de Meaux est supprimé et qu'il en imprime un autre, et on conte l'accommodement d'une manière fort différente de celle que les prélats la disent; on dit surtout qu'ils sont convenus de ne pas donner leur permission ni approbation pour les versions ni pour les livres de religion, et que les livres composés par des prélats seront examinés par des censeurs laïcs, auxquels M. le chancelier les remettra, et que M. de Meaux est aussi convenu de supprimer son livre et d'en faire un autre : toutes choses fausses de point en point. Les prélats persistent toujours à parler comme ils ont fait d'abord : ils sont d'accord, et leur témoignage uniforme est plus recevable que tous les discours en l'air, car il n'est pas croyable que M. le chancelier dit rien d'approchant de tous les bruits qui courent. Cela ne laisse pas d'exciter M. de Meaux à donner son livre.

—Ce dimanche, 10 décembre, il a dit la messe dans sa chapelle, et le reste du jour il l'a passé au travail. Ce lundi 11, son Addition est finie, et il en a donné la fin à l'imprimeur. M. Pirot l'est venu voir pour lire les dernières feuilles imprimées qui traitent de la réprobation, à l'occasion de ce passage de saint Paul : *Jacob dilexi : Esau autem odio habui*, dont M. le cardinal de Noailles a repris la version dans sa censure et M. de Meaux dans son livre; ce qu'il traite encore dans son Addition en répondant sur cet article à la *Remontrance* de M. Simon.

—Ce mardi, M. de Meaux n'a fait que corriger les épreuves, et il a été même exprès pour cette raison à l'imprimerie avant dîner; et l'après-dîner il a été voir M. le cardinal de Noailles. Il apporte une grande attention à son livre, et, au surplus, il se porte très-bien.

Hier, il écrivit à M. de Fleury, évêque de Fréjus, son ancien ami, lui demandant un dimissoire pour une personne qu'il protége ; il lui envoya en même temps son ordonnance contre la version de Trévoux, et lui annonça son livre qui alloit paroître sur la même matière ; et en même temps il se plaignoit à lui, en des termes pleins de cordialité, que l'esprit d'incrédulité gagnoit toujours dans le monde ; qu'il se souvenoit de lui en avoir souvent entendu faire la réflexion ; que c'étoit encore pis à présent, puisqu'on se servoit même de l'Évangile pour corrompre la religion des peuples, etc... Il lui mandoit qu'à son âge il se portoit fort bien, et qu'il n'avoit qu'à remercier Dieu de la force qu'il lui donnoit pour l'employer à s'opposer à ce torrent.

Il revient de plusieurs endroits de Paris, de la part des ecclésiastiques de piété et en dignité, des remerciemens à M. de Meaux et des félicitations sur la nécessité, l'utilité et la force de son ordonnance contre M. Simon, par amour de la vérité et par reconnoissance du travail que M. de Meaux entreprend à son âge ; car l'ordonnance n'avoit pas été envoyée à ces personnes.

M. de Meaux a passé toute la matinée, enfermé dans son cabinet, sur Origène et sur saint Chrysostôme, à propos des difficultés qu'il traite contre M. Simon, pour s'en remplir davantage, et tout observer de plus près ; car on achève à l'imprimerie, et il ne veut plus rien ajouter ni faire aucun changement.

Après dîner, il est allé voir M. le cardinal de Noailles à son arrivée de Versailles. On parle toujours diversement de l'accommodement fait avec M. le chancelier.

— Nous voici enfin, Dieu merci, à la dernière épreuve du livre, ce 14 décembre 1702. Les tables vont s'imprimer tout de suite, et vers le 20 l'ouvrage sera tout à fait fini à l'imprimerie. Cependant M. de Meaux m'ordonne d'y prendre son Avis au lecteur, son Ordonnance in-12 et son Addition, pour les faire voir à M. le cardinal de Noailles en blanc, avant que le livre soit public, parce

qu'il est parlé de ce cardinal dans ces endroits; et c'étoit pour lui en rendre compte qu'il alla hier passer une heure entière avec lui à l'archevêché.

On dit à Paris que M. Simon s'est réfugié à Cologne. Quelle apparence!

—Ce vendredi, 15 décembre 1702, l'ordonnance de M. de Meaux contre M. Simon a fait déjà du bruit dans les provinces : M. l'évêque d'Autun, du fond de la Bourgogne, vient de la lui faire demander, avec l'ouvrage qu'il prépare pour la soutenir. On demande cet ouvrage à Paris et à la cour avec une extrême impatience, et l'on est mal prévenu contre M. Simon, par cela seul que son livre a été publié sans attendre l'effet de l'examen qui s'en faisoit à l'amiable; ce que M. de Meaux a mis fort à propos dans son ordonnance. Cependant les amis de M. Simon font courir le bruit dans Paris que M. de Meaux est mort d'apoplexie; il m'en revient des avis de Péronne, où on l'a mandé apparemment. On disoit la même chose dans le cours de l'affaire de M. l'archevêque de Cambrai. Ces bruits font beaucoup d'honneur à M. de Meaux, car ils font comprendre que les hérétiques, les novateurs, et tous les amateurs de doctrine nouvelle n'ont plus d'espérance de voir triompher leurs erreurs, qu'après la mort de ce grand homme, qui en est le fléau. On assure aussi que M. Simon a dit : « Il faut le laisser mourir; il n'ira pas loin. »

Il vient de revoir les dernières épreuves, et les a renvoyées à l'imprimerie avec ordre de tirer; on nous promet les tables demain matin, et nous serons à la fin avec l'aide de Dieu. Au reste, M. de Meaux est dans la meilleure santé du monde, sans rhume, ni toux, ni aucune autre incommodité de la saison.

En relisant ces dernières épreuves et l'éloge qu'il fait en trois lignes de M. le cardinal de Noailles à la page 270, il me disoit qu'on ne pouvoit assez louer le zèle et la bonne intention de ce cardinal, qui aimoit sincèrement l'Église, et étoit très-touché de sa doctrine; mais il faisoit

après cela un branlement de tête et disoit : « Ce monsieur Bouret ! » sans achever autrement sa pensée : « Ah ! ah ! il faudroit un peu plus de vigueur, continua-t-il, et le faire souscrire à la condamnation ; mais, pour cela, il faudroit parler à ce docteur, l'écouter, lui répondre, et, en un mot, être en état de lui fermer la bouche : voilà la manière de finir de pareilles nouveautés et témérités ; mais on ne veut pas s'exposer à de telles conférences, ni prendre du secours pour les faire avec succès. Je suis bien assuré, conclut-il, que je lui fermerois la bouche et qu'il n'auroit pas le mot à dire ; mais, mais..... » me faisant entendre qu'il a fait la proposition et qu'il n'a pas été écouté, à savoir, de faire venir M. Bouret à l'archevêché dans une conférence où M. de Meaux fût présent. Le cardinal n'est pas d'humeur à commettre ainsi sa dignité, ni à prendre un second, pour entrer en lice, qui soit plus habile que lui. Le bon et paisible cardinal a envoyé son promoteur, M. Le Normand, chanoine de Saint-Honoré, docteur de la Faculté, parler à M. Bouret et savoir ses intentions. Il lui a dit qu'il se soumettoit à la censure du cardinal, qu'il ne diroit mot à l'encontre, qu'il savoit son devoir là-dessus, mais aussi qu'il en croiroit ce que sa conscience lui dieteroit. On ajoute qu'il a écrit des lettres à M. le cardinal dans les mêmes termes, et le bon cardinal, qui ne veut pas de bruit et qui songe à jouir paisiblement de sa dignité, est content : la soumission extérieure sauve tout. M. de Meaux en voudroit davantage et que, dans une conférence réglée, l'on instruisit sérieusement un tel professeur sur le péril des nouveautés qu'il approuve, et qu'on le convainquit.

Pour ce qui regarde M. l'abbé Bignon dans cette affaire, M. de Meaux ne fait aucun doute qu'il a entrepris de soutenir M. Simon et de faire débiter son *Nouveau Testament* par chagrin contre M. le cardinal de Noailles, ne doutant pas qu'il l'a empêché d'être évêque, car on assure, et c'est M. de Meaux même qui le dit, que cet abbé a une grande passion de parvenir à

l'épiscopat, et que le témoignage de M. le cardinal lui manque.

Ce soir, M. de Meaux a été ici voir M. le prince.

— Ce samedi 16, j'ai porté à M. le cardinal de Noailles, de la part de M. de Meaux, l'Addition entière faite contre la Remontrance de M. Simon, qui étoit ce qui lui restoit à voir de tout cet ouvrage. Je lui ai dit que M. de Meaux en attendoit son jugement, et principalement sur les deux dernières feuilles Z et Aa de la fin de l'Addition, où il est parlé du cardinal. Il m'a dit qu'il attendoit cette Addition avec impatience, qu'il l'alloit lire actuellement, et que M. Pirot iroit de sa part, ce soir, porter sa réponse à M. de Meaux. Il est venu en effet ce soir, et la réponse a été que M. le cardinal croyoit que les deux derniers mots de la fin n'étoient pas assez forts : p. 283, où, parlant de M. Simon, il est dit *qu'il aimera mieux se faire instruire*, au lieu de quoi le cardinal demande : *reconnoître sa faute*; mais qu'au reste il croit la correction assez indifférente. Tout considéré, il a été conclu que l'on n'y changera rien; que cette correction feroit perdre deux jours, ce qui étoit trop important dans une chose indifférente. Au fond, M. de Meaux croit son expression plus forte que celle qu'on vouloit mettre à la place, et plus humiliante pour un homme plein de son savoir, joint qu'on a déjà dit auparavant qu'il vint reconnoître sa faute, ou l'équivalent, et même deux ou trois fois dans l'exhortation à l'auteur, page 181 et suivantes, où il est comparé à Leporius.

— Ce dimanche 17, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; sur le soir, M. Pirot est venu faire une nouvelle remontrance de la part du cardinal : qu'il ne pouvoit du tout souffrir le mot de *consciencieux* en l'endroit où M. de Meaux parle de lui, page 270; qu'on le prendra dans le sens de *scrupuleux*, qui ne convient pas; que là même, *attentif à s'instruire*, ne lui plaisoit pas, et qu'il aime mieux que l'on ne dise rien du tout; qu'on en pourroit dire davantage, et marquer qu'il fait tout par lui-même

et gouverne par ses propres lumières. M. de Meaux a d'abord acquiescé qu'il falloit contenter M. le cardinal, et, à l'instant, il a fait ainsi ce changement : *On accuse un archevêque si éclairé, si attentif par lui-même à tous ses devoirs, d'une sagesse si reconnue et si consommée pour gouverner l'Église de Dieu, et on fait, etc...*, au lieu d'*éclairé, consciencieux, laborieux, etc...* M. Pirot l'est allé porter à Son Éminence, qui l'a approuvé, et on l'a mis entre les mains de l'imprimeur pour en faire demain la correction. Voilà quelle est la complaisance de M. de Meaux pourvu qu'il vienne au but qu'il se propose, qui est de servir utilement l'Église. C'est assurément lui qui a inspiré au cardinal de condamner ce livre. Son Éminence est entrée dans ce dessein et l'a exécuté. M. de Meaux, à son tour, veut bien l'écouter et acquiescer à ses remontrances ; mais, ce qui ne laisse pas d'être étonnant, c'est que ce saint cardinal ne trouve à retoucher qu'à l'endroit même de son éloge. M. de Meaux l'avoit fait exprès très-simple et très-modeste, choisissant les termes propres en une affaire comme celle-ci, et qui détruisoient la mauvaise impression de la *Remontrance* de M. Simon ; joint qu'il craignoit de blesser la modestie du cardinal ; mais cette Éminence est choquée du mot *consciencieux*. Il craint de passer pour un dévot, c'est-à-dire pour un sot ; cependant M. de Meaux avoit mis auparavant *éclairé*, qui enferme toute l'habileté du monde, et le *consciencieux* étoit propre pour réfuter l'idée de M. Simon, qui dit que le cardinal s'étoit rapporté à un autre pour l'examen et la lecture de son ouvrage, au lieu que l'on dit que sa bonne conscience ne lui permet pas de s'en fier aux yeux des autres, surtout quand il s'agit de prononcer un jugement ; mais, *attentif à s'instruire*, l'a encore plus choqué. Sans doute il a pensé qu'on diroit que M. de Meaux veut ici se donner pour le docteur, de qui il a besoin de recevoir instruction. M. de Meaux cependant ne vouloit dire autre chose que ce qu'on dit communément, que les plus habiles s'instruisent eux-mêmes avec



soin des grandes matières qu'ils ont à traiter : ainsi le dit-on d'un avocat qui a une grande affaire à plaider, ou d'un magistrat qui doit en rapporter une importante, ou d'un prédicateur et d'un théologien qui ont à traiter des matières difficiles. Enfin, voilà la correction faite.

M. de Reims est venu voir M. de Meaux ce soir, et il l'a fort questionné sur le retardement de son ouvrage; d'où venoit donc qu'on ne le voyoit pas, etc..., mais inutilement; car M. de Meaux ne veut pas qu'on parle de carton, ni pour son honneur ni pour l'honneur du cardinal; mais il est impossible qu'on l'ignore, parce que tout passe par les mains des imprimeurs, des relieurs et des garçons de boutique.

M. de Meaux parle de ne pas aller à Meaux ces fêtes, jugeant que sa présence est ici nécessaire pour la distribution de son livre : il sent la contradiction qu'il espère d'arrêter.

—Ce lundi 18, du matin, la correction est faite, le livre se relie de tous côtés; M. de Meaux se tranquillise et se repose.

—Ce mardi 19, j'ai porté au cardinal un exemplaire du livre en état d'être lu, au milieu de son audience remplie d'évêques, de grands seigneurs et de grandes dames, tout le monde debout, et les évêques mêmes, aussi bien que les dames, comme chez le roi; tout le monde dans un grand respect, et plus que chez le roi; le silence même étoit très-grand dès les antichambres, où les pauvres prêtres attendoient, le chapeau sous le bras, les cheveux fort courts et la tonsure faite, en posture de supplians ou de séminaristes qui vont à l'examen pour les Ordres; leur extérieur étoit beaucoup plus composé qu'à l'église et à l'autel. Les dames que j'y ai vues, entre autres M<sup>me</sup> la princesse de Soubise, étoient toutes vêtues de noir, des coiffes sur leurs têtes et la gorge couverte jusqu'au menton. Après la grande salle, on entre dans le grand cabinet où se tient le bureau du secrétaire et autres officiers : là il y avoit des sièges pour les expectans et bon feu à la che-

minée ; on entre de là dans le grand salon où est la croix archiépiscopale. Les parquets étoient partout frottés et luisans, les vitres claires et nettes, les meubles propres ; le grand cabinet d'audience, orné de tableaux superbes, tous de piété ou de la cour de Rome et de France, sur des tapisseries de damas violet sans or, est la dernière pièce de ce superbe appartement destinée aux audiences publiques : des bureaux, des fautenils, des paravens, se voient à l'entour dans un grand ordre, et rien ne manque de ce qui est nécessaire à la propreté et à la magnificence ; et il y avoit aussi fort bon feu : c'est là où Son Éminence écoute les dames, les prélats et les puissans de la terre, qui sont tous debout en différens coins, tandis que le cardinal occupe le milieu de la cheminée avec ceux qu'il entretient ; les plus distingués d'entre les prêtres se pressent à la porte de ce cabinet pour se faire voir, et quand le cardinal conduit quelqu'un, ils profitent de cette occasion pour dire leur petit mot, et recevoir quelque sèche réponse. Pour moi, qui n'avois rien à demander, mais au contraire un présent à faire, je n'ai pas laissé d'éprouver le froid de son abord et la sécheresse de sa réponse, pour ne pas dire sa gronderie.

Il étoit en vraie conversation inutile avec deux dames, leur parlant fort négligemment, et toujours la tête allant de côté et d'autre de la chambre, sans jamais finir. Ennuyé de perdre là mon temps à voir faire des grimaces, je profitai du moment qu'il regarda de mon côté, qui étoit celui de la porte : je m'avançai, lui mis le livre en main en lui faisant un court compliment ; à quoi, sans me dire un seul petit mot de M. de Meaux, il me répondit par cette dureté : *Vous m'avez bien pressé*, pour me reprocher mes paroles de ma précédente visite, où certainement je n'avois pas tort de lui avoir dit que les imprimeurs pressoient, parce que le livre étoit demandé et attendu avec impatience par le public, mais que M. de Meaux vouloit avoir son avis, et qu'avant cela il n'en partiroit aucun exemplaire ; sans doute il me vouloit faire entendre qu'on

ne lui avoit pas donné le temps de faire un plus grand nombre de corrections ; je me retirai sans répliquer, bien résolu de ne paroître jamais, si je puis, à ce spectacle.

De là j'allai voir M. Pirot en Sorbonne pour lui donner la dernière correction de la page 270 du livre, où est l'éloge du cardinal. Je lui dis que je venois de l'archevêché pour le sujet qu'on vient de voir : « Vous lui aurez fait plaisir, m'a-t-il dit ; il étoit en peine de voir cette correction dans ce livre ; il me disoit encore hier, ajouta M. Pirot pour me faire voir le soin de Son Éminence : quelle assurance ai-je qu'on fera cette correction ? — La parole de M. de Meaux, lui répondit M. Pirot ; vous avez la correction écrite de sa main même, poursuivit ce docteur ; et moi je l'ai vue passer à l'imprimerie, et mise entre les mains de l'imprimeur. » Et voilà nos dévots qui veulent avoir la gloire de corriger leurs maîtres, et qui ne se fient pas à leurs meilleurs amis, à ceux qui leur sont les plus nécessaires et dont ils ne peuvent se passer.

J'admire ici la patience, la sagesse et toutes les vertus de M. de Meaux dans une affaire dont il est seul l'auteur et le promoteur, et dont il mérite toute la gloire ; il n'y reçoit que de la contradiction de toutes parts : M. le chancelier se présente le premier à son chemin, et enfin, après tout, il l'oblige de réformer son ordonnance ; M. Pirot, son admirateur, lui propose mille corrections à faire, dans la suite de l'impression, et enfin il l'oblige de faire un carton sur Maldonat ; le cardinal vient à son tour lui demander une correction de sa part, et il l'obtient. Et c'est ainsi que M. de Meaux est payé de ses peines et de son travail : les autres, qui laisseroient tout passer et n'osent rien entreprendre s'ils ne sont excités, ou avertis et instruits par lui, se croient après cela nécessaires à leur tour pour l'instruire lui-même, le corriger, lui conduire la main. Quel traitement pour un homme de ce mérite ! Je ne m'étonne pas, après cela, de ce qu'il m'a dit tant de fois, dans l'affaire du Quiétisme, que sa plus

grande peine avoit été de vaincre les oppositions et incertitudes continuelles de M. de Paris et de M. de Chartres; et l'on voit ici ce même esprit du cardinal, qui se croit aussi élevé en mérite, en savoir et en tout, qu'il l'est en dignité. Et M. de Meaux voit tout cela tranquillement, content de faire son devoir, et de servir l'Église, d'avoir toute la peine, et de laisser la gloire aux autres.

—Ce mercredi des Quatre-Temps, 20 décembre 1702, M. de Meaux a dit la messe à Paris dans sa chapelle; l'après-midi il est allé coucher à Versailles : là on a parlé d'une indisposition de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, on disoit même qu'elle s'étoit blessée; et à présent on dit que ce n'est rien, et qu'elle n'a pas été grosse. Néanmoins, quelle que soit cette indisposition, elle a fait rompre le voyage de Marly et elle a arrêté le roi à Versailles. C'est ce qui y fait aller M. de Meaux, qui ne croit plus pouvoir aller à Meaux. Je reste ici pour avoir soin de ses livres.

—Jedi, 21 décembre 1702, le roi dit à son lever à M. de Meaux qu'il avoit à lui parler; c'étoit pour l'avertir de voir son mémoire touchant la place d'aumônier de quartier à remplir dans la chapelle de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, vacante par la démission de M. l'abbé de la Boulidière, et que le jour suivant, à son lever, il feroit son choix. M. de Meaux en avertit M. de Pontchartrain, secrétaire d'État de la maison du roi, lequel en proposoit un de sa main pour cette place. M. de Meaux se trouva au lever des premiers, et, au sortir du prie-Dieu, le roi prit lui-même de sa poche le mémoire que M. de Meaux lui avoit donné il y a plus de huit mois, par lequel il lui demandoit cette place pour l'abbé Languet, docteur de la maison de Navarre, de la ville de Dijon, son parent, élevé à Saint-Sulpice et y demeurant encore, fils de feu M. Languet, procureur-général au parlement de Bourgogne, et lui dit : « N'est-ce pas là celui que vous recommandez? je lui donne la place. » M. de Pontchartrain arriva ensuite et se présenta devant le roi, qui lui dit que c'étoit fait. Ce vendredi même, M. de Meaux envoya ici

un exprès en donner avis à sa famille et à M. l'abbé Languet, qui, s'en étant allé à Versailles le samedi 23, fut présenté au roi le dimanche 24, à son lever, par M. de Meaux, et Sa Majesté dit au nouvel aumônier qu'il lui avoit donné cette place sur le témoignage de M. de Meaux.

— Dès hier, samedi soir, je chargeai un laquais des livres que M. de Meaux vouloit présenter au roi et aux princes. Ce laquais est parti d'ici ce dimanche avant six heures du matin, et il est arrivé chez M. de Meaux avant son lever. Cependant M. de Meaux n'a pas présenté son livre, parce qu'il devoit revenir ici coucher, et qu'il veut être présent à sa distribution. Il est arrivé heureusement ce dimanche soir, 24 décembre, en parfaite santé, à Paris, et, après minuit, il a dit les trois messes de Noël dans sa chapelle, à cause de M<sup>me</sup> Foucault, toujours infirme, laquelle a communiqué à la première messe; et ce jour de Noël après-dîner, M. de Meaux est parti pour aller coucher à Versailles, où il doit faire demain la distribution de son livre, me laissant ici pour la distribution de Paris.

— La distribution a été faite à Paris aujourd'hui 29. J'apprends qu'on lit avec plaisir et que l'on voit la nécessité d'écrire et l'importance de cette cause. On a à Versailles la même curiosité, et M. de Meaux me mande de lui en porter.

— Ce samedi, 30 décembre, je lui en ai envoyé à Meudon, où il est allé exprès faire sa cour à Monseigneur et lui présenter son livre. En même temps je suis parti de Paris pour Versailles, portant encore des livres, et j'y ai trouvé M. de Meaux revenant de Meudon en parfaite santé. Le livre a ici un grand succès.

— Ce dimanche, 31 décembre 1702, M. de Meaux a dit la messe et donné la communion à M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne dans la chapelle des Récollets. Chacun s'empresse ici à lire son livre, les princes et les grands seigneurs, comme les prélats, les abbés et les simples ecclésiastiques. J'ai vu dans le bureau de M. de Meaux la

minute de sa lettre à M<sup>me</sup> de Maintenon , par laquelle il accompagnoit le présent qu'il lui faisoit de son livre. Dès mardi 26 décembre , il lui mande que c'est un ouvrage qu'elle a protégé avant sa naissance , pour marquer qu'il lui est obligé de la liberté qu'elle lui a obtenue du roi et et à tous les évêques , de publier leurs ordonnances et tout ce qui regarde la religion , sans les contraintes auxquelles M. le chancelier vouloit les assujettir. J'ai l'original de cette lettre. En effet , il paroît de plus en plus que toute cette affaire s'est terminée par la volonté absolue du roi , qui , inspiré par M<sup>me</sup> de Maintenon et bien instruit par les soins de M. de Meaux , a commandé à M. le chancelier d'accorder aux prélats tout ce qu'ils demandoient ; car j'apprends que le roi écrivit lui-même à M. le cardinal de Noailles de venir exprès pour la conférence , comme le roi l'avoit dit aussi lui-même à M. de Meaux le vendredi matin , veille de la conférence ; mais , ce qui est plus précis , c'est 1<sup>o</sup> ce que M. de Meaux m'a dit , que , dans le commencement de la conférence , M. le chancelier refusa tout aux prélats , après même , comme il me l'a raconté , une contestation fort vive de part et d'autre ; 2<sup>o</sup> que les prélats s'en allèrent chez le roi et chez M<sup>me</sup> de Maintenon , où le roi étoit ; 3<sup>o</sup> que de là M. de Meaux vint chez lui , où il dit à ceux qui s'y trouvoient que l'affaire étoit finie , puis se mit à écrire un mémoire de sa main ; 4<sup>o</sup> qu'il alla rejoindre M. le cardinal , avec qui il retourna chez M. le chancelier , et aussitôt tout fut conclu. Il falloit bien que le magistrat eût reçu un ordre du roi , puisqu'un moment auparavant il avoit tout refusé , et que depuis l'entrevue des prélats avec le roi il a tout accordé ; et le mémoire de M. de Meaux ne pouvoit être que celui que j'ai des quatre articles dont les prélats faisoient les quatre chefs de leurs demandes , et encore le nouveau tour que M. de Meaux donnoit à l'endroit du concile de Trente dans son ordonnance pour la satisfaction de M. le chancelier , qui demandoit avec instance le changement de cet endroit.

Joignez ceci à ce qui a été dit ci-devant de cette conférence.

### 1703.

—Ce lundi , premier jour de janvier 1703 , M. de Meaux est en parfaite santé. Après le lever du roi, il a dit la messe aux Récollets , et il est ensuite allé à la grand-messe auprès de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne , qui y a assisté. Hier, il alla voir le père de La Chaise ; le confesseur de M<sup>me</sup> de Bourgogne le vint voir, et aujourd'hui le père du Trévoux , confesseur de M. le duc de Chartres , l'est aussi venu voir. J'ai ouï les plaintes que tous ces jésuites lui font du *cas de conscience*<sup>1</sup> signé de quarante docteurs de la Faculté de théologie de Paris , au sujet du silence respectueux sur le fait de Jansenius. Ces pères conviennent qu'il n'est pas à propos d'en faire une plainte dans la Faculté; que ces quarante, appuyés de leurs amis, l'emporteroient ; que c'est aux évêques à parler, puisqu'il s'agit d'une décision sur ce fait de leur assemblée de 1700: et les deux bons pères ont tranché le mot. « C'est à vous, Monseigneur, à parler, puisque vous avez autorité. » Je vois que M. de Meaux prend feu ; il s'est mis à lire et à relire le *Causa Arnaldina*<sup>2</sup>. Il m'a dit qu'il pourroit bien arriver que le roi lui commanderoit de lui dire son avis sur le *cas de conscience* , qu'il faut qu'il se trouve prêt , et m'a chargé de lui trouver les livres qui regardent cette matière. Je lui ai donc fait apporter aujourd'hui l'*Histoire des cinq propositions* de l'abbé Du Mas<sup>3</sup>, avec la

<sup>1</sup> V. ce que nous avons dit dans les *Mémoires* relativement au *Cas de conscience*. On peut aussi consulter le t. XI de notre *Histoire de l'Église de France*.

<sup>2</sup> *Cause d'Arnault*, ouvrage qui avait pour auteur le père Quesnel.

<sup>3</sup> L'abbé Du Mas n'était pas le véritable auteur de cet ouvrage. Il avait prêté son nom aux jésuites, et le père Tellier, depuis confesseur de Louis XIV, en était le principal auteur.

réplique qu'il a faite à la paix de Clément IX. Cette *Histoire même de la paix de Clément IX*, la *Tradition de l'Eglise romaine sur la grâce*, et le Recueil des jésuites, où sont les bulles de Rome contre Jansenius, le Formulaire, etc...; l'ordonnance même de M. le cardinal de Noailles, de 1696, sur la grâce, que je dis encore ici à M. de Meaux même être la sienne, ce qu'il a reçu en souriant, et autres pièces sur cette matière, et enfin l'ordonnance de M. de Reims, aussi sur la matière de la grâce.

L'abbé Du Mas est déjà venu à Paris voir M. de Meaux, lui faire des plaintes plusieurs fois sur la même matière, disant que c'étoit son affaire puisqu'il s'agissoit de la censure faite dans l'assemblée de 1700, qui étoit son ouvrage. M. de Meaux reçut très-bien dès lors la proposition, et je ne fais nul doute que M. l'abbé Du Mas, voyant cette bonne disposition de M. de Meaux, n'ait excité les jésuites à l'y entretenir et à le presser d'entreprendre cette affaire. Nous en verrons la suite. Cependant la matière est délicate, et M. de Reims semble être un peu engagé dans la résolution du *cas de conscience*, à cause de la lettre qu'il a écrite autrefois à Rome à M. Vivant, alors auprès de M. le cardinal de Janson, et aujourd'hui chanoine de Notre-Dame de Paris, par laquelle il pose pour maxime que l'on ne doit pas la même soumission aux décisions de l'Eglise dans les faits que dans le droit, ou autre chose semblable; et il paroît que cette lettre de M. de Reims a servi de fondement à la décision des quarante docteurs, aussi bien que les deux brefs d'Innocent XII aux évêques de Flandre sur le fait de Jansenius, et la signature du Formulaire en 1668 par les quatre évêques. Hier au soir, j'étois seul chez M. de Meaux lorsqu'il me disoit une partie de ces choses, et il avoit devant les yeux le *Causa Arnaldina*, où il remarquoit jusqu'aux harangues et aux thèses de M. Arnauld, qu'on y a recueillies pour sa gloire; sur quoi je lui dis que je cherchois depuis longtemps à Paris, chez les anciens docteurs de Navarre, ses thèses de



théologie, mais inutilement, aussi bien que ses harangues, et principalement celle de sa thèse de philosophie et celle de sa tentative faite à M. le Prince, à qui il (la) dédicoit; qu'il avoit eu la bonté de me répéter autrefois quelque chose de celle à M. le Prince que j'avois écrit et que je gardois précieusement; à cela il me dit : « Voyez l'éloge qu'on fait ici (dans *Causa Arnaldina*) du discours de M. Arnauld lorsqu'il reçut le bonnet de docteur; cependant il n'est pas le seul qui ait eu de pareils sentiments. Je me souviens toujours, ajouta-t-il, d'une partie du discours que je fis en cas semblable, le voici : » et il le prononça avec une mémoire aussi récente que le premier jour. « Si vous voulez bien le permettre, Monseigneur, lui dis-je, j'en prendrai copie.—Oui da, faites, je le veux. » Et voici ce que j'écrivis<sup>1</sup> : Il parle au chancelier de l'Université : *Ibo, te duce, lætus ad sanctas illas aras, testes fidei doctoralis quæ majores nostros toties audierunt. Ibi exiges a me pulcherrimum illud sanctissimumque jusjurandum, quo caput hoc meum addicam neci propter Christum : meque integrum devocebo veritati. O vocem non jam doctoris sed martyris! Nisi fortè eo est convenientior doctori, quo magis martyrem decet : quid enim doctor nisi testis veritatis? Quamobrem, o summa paterno in sinu concepta veritas, atque elapsa in terras, te ipsam nobis in Scripturis tradidisti; tibi nos totos obstringimus, tibi dedicatum imus quidquid in nobis spirat, intellecturi posthac, quam nihil debeant sudoribus parcere, quos etiam sanguinis prodigos esse oporteat.*

Il répétoit ces paroles avec une vivacité et un sentiment d'un homme encore touché de ce premier zèle qu'il ressentit pour la défense de la vérité dès qu'il fut fait docteur. « Et, disoit-il, je ne les ai jamais oubliées. » Tant il les avoit profondément gravées dans la mémoire, et tant l'impression en étoit forte au fond de son cœur; aussi,

<sup>1</sup> Nous avons donné la traduction de ce discours dans les *Mémoires*.

comme l'on sait, ç'a été là l'occupation de toute sa vie de défendre la vérité contre les erreurs nouvelles et contre les anciennes hérésies.

Au reste, on sait que le père de La Chaise a fait des plaintes au roi du *cas de conscience*, et qu'il avoit presque déterminé Sa Majesté à le faire examiner dans la Faculté ; mais M. le cardinal de Noailles l'en a détourné en représentant 1<sup>o</sup> la division que cette affaire exciteroit dans ce corps, et 2<sup>o</sup> qu'il n'étoit pas sûr qu'on vînt à bout de faire condamner la décision du *cas*, ni d'obliger les quarante docteurs qui l'ont signée à la rétracter. C'est ce qui a porté les jésuites à prendre d'autres mesures et à se servir de M. de Meaux. L'affaire sera délicate, parce que l'on croit M. de Reims engagé dans le parti contraire. Nous en verrons la suite.

—Ce mardi, 2 janvier, M. de Meaux paroît déjà tout occupé de la nouvelle affaire du jansénisme. Il lit tous les livres que je lui donnai hier, et, ce soir, le P. Martineau, jésuite, confesseur de Mgr le duc de Bourgogne, l'étant venu voir, M. de Meaux nous a tous congédiés, et ils se sont enfermés ensemble pour traiter en liberté de la même affaire.

M. le cardinal de Noailles l'est aussi venu voir ce soir, et M. de Meaux parle d'une conférence qu'il doit avoir avec lui à Paris, qui sera apparemment sur cette affaire, car je ne vois pas qu'il soit question d'aucune autre.

Ils ne disent plus rien des plaintes qu'ils sembloient vouloir faire des lettres de M. le chancelier, écrites à M. Anisson sur le sujet de l'ordonnance de M. de Meaux ; ainsi je ne crois pas qu'ils aient à présent d'autre affaire à traiter que le jansénisme. M. de Meaux nous a dit qu'il présenta lui-même son livre, il y a huit jours, à M. le chancelier, et qu'il le pria de le lire afin qu'il vît combien il étoit nécessaire de condamner la Version de M. Simon ; mais il ne nous a pas rapporté qu'il lui ait parlé d'autre chose. Ce mercredi, 3 janvier, M. de Meaux se porte fort bien ; il a été au lever du roi et à la messe de M<sup>me</sup> de

Bourgogne : il lit continuellement les livres du jansénisme.

M. l'évêque de Toul<sup>1</sup> l'étant aussi venu voir aujourd'hui, M. de Meaux l'a retenu en conférence secrète, et ils ont été quelque temps enfermés, je crois encore, pour le jansénisme.

—Aujourd'hui jeudi, 4 janvier, du matin, M. de Meaux a été à St-Cyr voir M<sup>me</sup> de Maintenon; ce ne sauroit être qu'au sujet de son livre contre M. Simon, et il est clair, après l'approbation qu'on lui donne ici, qu'il doit produire cet effet de faire condamner et supprimer, par un arrêt du conseil, le *Nouveau Testament* de M. Simon; autrement, c'est un livre inutile, et la peine de M. de Meaux est perdue; c'est l'intérêt et l'honneur du cardinal; mais il y a aussi l'honneur du chancelier à ménager : cependant on loue ici tout publiquement cet ouvrage de M. de Meaux, sans égard pour M. le chancelier qui en a retardé la publication.

M. de Meaux m'a retenu pour lui faire lecture, dans la soirée, du sixième livre entier de *l'histoire des cinq propositions* de M. l'abbé Du Mas, pour voir comment il y tourne la paix de Clément IX, accordée aux quatre évêques de France, en se contentant de leur signature avec la restriction que l'on sait. C'est là où M. de Meaux trouve toute la difficulté de condamner le *cas de conscience*<sup>2</sup>; car il est clair, par les actes, que les évêques n'ont signé le Formulaire qu'avec la condition du silence respectueux sur le fait de Jansenius; et non-seulement les quatre évêques, mais encore M. Arnauld même, et pareillement les religieuses de Port-Royal, qui donnèrent sur cela leur déclaration à peu près semblable à celle des évêques.

Sur quoi je lui ai dit qu'il n'y avoit à mon sens aucun

<sup>1</sup> Cet évêque était Bissy, qui fut depuis cardinal et successeur de Bossuet à Meaux.

<sup>2</sup> Il faut remarquer cette opinion de Bossuet touchant la paix de Clément IX, fondée sur la distinction du *fait* et du *droit*.

embarras, parce que les quatre évêques et M. Arnauld avoient signé le Formulaire au pied de leurs procès-verbaux qui contenoient leurs déclarations et explications touchant leur soumission de discipline et de silence sur le fait de Jansenius, et pareillement les religieuses de Port-Royal, dont la déclaration expresse faisoit distinction entre la soumission entière à la décision de l'Église sur le droit, et la soumission seulement de discipline et de silence sur le fait : au lieu qu'il s'agissoit dans ce cas d'un prêtre qui avoit signé le Formulaire purement et simplement, et sans déclaration, explication ni restriction ; ce que les docteurs consultants ont tous fait semblablement, et n'ont pas laissé de signer le *cas* ; ce que M. de Meaux a fort goûté : il ajouta seulement qu'il ne pouvoit comprendre comment les quatre évêques, M. Arnauld et les religieuses de Port-Royal avoient consenti volontairement à se servir d'une restriction aussi grossière que celle avec laquelle ils avoient signé, parce que l'énoncé du Formulaire est si simple et si précis, non-seulement sur les propositions comme contenues dans Jansenius, mais encore sur le sens même de Jansenius, qu'il ne peut recevoir aucune restriction ; et il me dit que cela lui paroissoit un mensonge formel<sup>1</sup>.

—Ce samedi, 6 janvier, fête des Rois, M. de Meaux, après avoir été au lever du roi et avoir dit la messe, s'est retiré dans sa chambre et a dicté un commencement d'écrit sur le jansénisme, par rapport au *cas de conscience* ; nous verrons ce que cela deviendra.

Chacun a fort remarqué ici l'endroit de l'Avis au lecteur qui est à la tête du livre de M. de Meaux où il dit, p. 6, 8 : *qu'il ne se flatte donc pas de l'approbation que trouvent dans certains esprits ceux qui sont notés par des censures*. Et M. le maréchal de Villeroy a demandé à

<sup>1</sup> Il ne pouvait y avoir de mensonge dès qu'il étoit convenu d'avance que l'on distinguait la soumission due à la décision de l'Église dans la question de droit, de celle que l'on avoit pour la question de fait.

M. de Meaux même s'il ne vouloit pas parler en cet endroit de M. de Cambray, comme chacun se l'étoit imaginé ; à quoi M. de Meaux lui a répondu qu'il n'y a pas seulement songé ; et quand il nous a raconté ce discours, il nous l'a confirmé de nouveau tout simplement, que c'étoit la vérité, qu'il n'avoit eu aucunement M. de Cambray en vue, mais bien en général tous ceux qui, par leurs nouveautés, se font censurer.

M. de Meaux vient de recevoir de Paris l'*Avoisinement des protestans vers l'Église romaine, par M. Camus, évêque de Belley, nouvelle édition, avec des remarques, par M. ...*. Ce qui s'explique mieux à la fin de ce livre dans un catalogue : *Moyens de réunir les protestans, etc...* ou *l'Avoisinement, etc...*, par M. R. S. P.; in-12. C'est-à-dire par M. Richard Simon, prêtre ; et c'est aussi ce que tous ses amis publient à Paris<sup>1</sup>. C'est apparemment ce livre que ces mêmes amis promettoient comme une réponse à celui que M. de Meaux faisoit imprimer actuellement contre M. Simon, lequel, disoient-ils, avoit eu toutes les feuilles du livre de M. de Meaux à mesure qu'elles s'imprimoient. Cependant il ne se trouve ici pas un mot sur le *Nouveau Testament*; mais dès l'Avant-propos, p. xxvii, on voit bien que M. Simon en veut à M. de Meaux, et que c'est pour diminuer au moins sa gloire en ce qu'il peut, qu'il a fait imprimer exprès l'*Avoisinement* de M. l'évêque de Belley, pour dire que M. de Meaux n'a fait que le copier dans son *Exposition*, et travailler sur son dessein; qu'ainsi il n'a pas eu de nouvelles vues, mais tout au plus un nouvel arrangement des mêmes matières, et une nouvelle manière de les exprimer.

Cependant, dans le fait, M. de Meaux dit naturellement qu'il ne connoissoit pas du tout l'*Avoisinement de M. de*

<sup>1</sup> Camus, évêque de Belley, étoit intime ami de saint François de Sales. Il fut un des écrivains les plus féconds du xvii<sup>e</sup> siècle. Il écrivit beaucoup contre les moines. C'étoit un évêque très-vertueux, fort éloquent et rempli d'esprit.

*Belley*, qu'il ne l'avoit jamais vu, et que même il n'en avoit jamais ouï parler. D'ailleurs, si le dessein de M. de Meaux y a quelque rapport, car ce n'est pas du tout le même, l'exécution certainement est bien différente. Le dogme est expliqué par M. de Meaux nettement et précisément, d'une manière forte et serrée : le style de M. de Belley est tout autre. Le dessein et l'exécution de M. de Meaux a été d'exposer la doctrine de l'Église principalement par le concile de Trente, et par là il a voulu rendre ce concile aimable aux protestans, à qui leurs ministres le rendent odieux; et M. de Belley n'en parle seulement pas ou presque pas; et ainsi des autres différences qui sauteront aux yeux de quiconque prendra la peine de comparer les deux livres.

A la fin de l'Avant-propos, pages 29, 30 et 31, M. Simon entreprend de prouver qu'à l'exemple de M. de Belley dans son *Avoisinement*, tous les évêques doivent, comme auteurs, soumettre leurs ouvrages à l'examen et approbation des docteurs, qui sont en France en cette possession; ce qui a été mis là sans doute tout exprès, à l'instigation de M. l'abbé Bignon, pour faire voir au public que ce n'est pas sans raison que lui et M. le chancelier ont essayé d'assujettir M. de Meaux à cette servitude. Mais cette mauvaise défense ne leur fera pas plus d'honneur que leur tentative même, puisque enfin voilà le livre de M. de Meaux répandu dans le public avec une pleine et entière liberté. Le surplus de l'*Avoisinement* est composé des remarques de M. Simon même sur chaque article de M. de Belley, et ces remarques sont si sèches, et contiennent des faits si inutiles, ou plutôt à l'avantage des protestans et nullement à l'édification de l'Église, que ce livre mériterait bien d'être supprimé.

Dans l'une de ses remarques, M. Simon dit, page 123, que, selon M. de Meaux, il y a dans le successeur de saint Pierre, établi par Jésus-Christ, une primauté qui lui a été donnée par les conciles et par les Saints Pères, et cite à la marge l'article 21 de l'*Exposition* de M. de Meaux, où

M. de Meaux dit en effet directement le contraire, en avançant que Jésus-Christ même a établi et institué la primauté de saint Pierre, ce qui est la doctrine catholique, au lieu que la doctrine de M. Simon est hérétique, dit M. de Meaux; et cependant ce livre, avec cette hérésie, est approuvé par M. Bouret. En lisant cette falsification de sa doctrine, M. de Meaux avoit pensé d'en écrire à M. Simon même, et de lui en adresser la plainte par une lettre publique; mais on vient de lui dire qu'on a fait un carton pour cet endroit. Aussitôt il a conclu qu'il falloit mépriser cet ouvrage et le laisser tomber. J'en ai un exemplaire dans lequel est le carton de la page 123, où il s'est ainsi corrigé : *qu'il faut reconnoître dans le successeur de saint Pierre, établi par Jésus-Christ, une primauté qui lui a été donnée par Jésus-Christ.*

M. de Meaux commence à parler qu'il va faire imprimer sa *seconde instruction* contre M. Simon, avec une dissertation expresse contre Grotius; que c'est là la première chose qu'il se propose de faire à Paris. Cependant je n'entends point parler de la suppression du *Nouveau Testament* de M. Simon. J'en ai jeté la proposition deux ou trois fois en particulier à M. de Meaux, disant que c'est là l'effet que chacun attend de son livre, mais il n'y a pas répondu.

—Ce dimanche, 7 de janvier 1703, M. de Meaux a envoyé son livre à Saint-Germain-en-Laye, au roi et à la reine d'Angleterre, adressant sa lettre et son paquet à milord duc de Perth, gouverneur du roi, avec un livre pour lui, un autre pour le duc de Berwick, fils naturel du feu roi, et pour milord Middleton, secrétaire d'État. Le duc de Perth lui a fait une réponse très-obligeante de la part du roi et de la reine, avec toutes sortes d'honnêtetés de sa part, se disant toujours l'un de ses enfans gagné à l'Église par sa doctrine. Je garde cette lettre originale, d'autant plus qu'elle fait mention de la conversion du duc de Perth par les livres de M. de Meaux. Notre prélat s'étoit proposé de porter lui-même son livre à la cour de Saint-

Germain, mais il s'en est excusé sur le mauvais temps et la crainte de quelque indisposition à cause de la saison.

Aujourd'hui M. Julien, colonel d'un régiment dans les troupes du roi, gentilhomme d'Orange, ci-devant de la R. P. R., et qui a fait abjuration entre les mains de Monseigneur de Meaux, et dont je garde à Paris l'acte, se trouvant ici mandé de la part du roi, est venu dîner avec M. de Meaux, et a dit qu'on le faisoit venir exprès de Bonnelles pour l'envoyer commander les troupes du roi contre les protestans révoltés des Cévennes. C'est un brave officier qui a fait des prodiges de valeur à la guerre, commandant les miquelets des montagnes des Alpes et de Savoie pour le duc de ce pays, dont il a quitté le service à la dernière paix de Savoie; et, étant rentré dans l'Église, il est demeuré dans nos troupes comme un bon sujet du roi. Il fait aussi paroître un grand zèle pour la religion.

—Lundi 8, la cour allant à Marly, M. de Meaux est parti de Versailles et est venu coucher à Paris. Il continua hier et aujourd'hui son écrit sur le jansénisme. Sa santé est parfaite; son livre réussit fort bien.

M. de Meaux a encore dicté toute la matinée son écrit sur le jansénisme, et ce mercredi encore de même. M. l'évêque de Chartres et M. l'évêque de Noyon l'ayant manqué ce matin, le sont venus voir ce soir. M. l'abbé Pirof s'y est aussi trouvé. J'ai entré avec lui dans la chambre et j'ai ouï toute la conversation, où M. l'évêque de Chartres a tenu continuellement la parole pour prouver qu'il falloit condamner les docteurs, qui ont signé le *cas*, par une censure expresse; qu'il avoit dans son chapitre vingt docteurs de Sorbonne auxquels il étoit assuré de pouvoir faire signer la censure. M. de Noyon applaudissoit de temps en temps sans rien produire du sien. M. l'abbé Pirof appuya de nouvelles raisons le dire de M. l'évêque de Chartres, et cet évêque lui dit, pour l'en remercier, que ses lumières lui étoient connues, et qu'il y avoit toujours eu grande confiance. En finissant: «A sa-



medi donc, neuf heures du matin, à l'archevêché, » dit M. de Chartres. A tout cela, M. de Meaux ne disoit mot, et d'autant plus que, depuis ce matin, il s'est trouvé fort enrôlé. Jeudi matin, son écrit s'est trouvé fini; il est intitulé : *Réflexions sur le cas de conscience*. Il l'a fait mettre au net, et ce vendredi matin il l'a envoyé à M. le cardinal de Noailles. M. de Meaux est encore enrôlé.

Dès hier, M. de Meaux me demande un écrit qu'il a fait autrefois, et dès 1667 ou 1668, vers le temps de la paix de l'Église, pour persuader aux religieuses de Port-Royal de signer le Formulaire suivant l'intention de M. de Péréfixe, archevêque de Paris. Je lui ai trouvé son écrit : il est en forme de lettre, adressé à ces religieuses mêmes, et il m'a dit que, dans ce temps-là, il l'avoit donné à M. de Péréfixe même. Il y entre tout à fait au fond de la question, comment on doit signer les décisions de l'Église, ou touchant le dogme, ou touchant les faits.

Les *Réflexions* d'aujourd'hui sont fort différentes, car elles ne tendent qu'à faire voir la délicatesse de l'affaire présente et la difficulté d'y prendre un bon parti, parce que, d'un côté, le *cas* ne peut être dissimulé, et que, d'ailleurs, il est fâcheux d'être forcé de condamner quarante docteurs. Je tâcherai d'en avoir copie.

M. de Meaux est toujours enrhumé; il se plaint aussi d'avoir senti ces jours-ci des difficultés d'uriner. J'ai aussi remarqué que tous ces jours-ci il étoit peu assis, et que, sans cesse, il se levoit de son siège pour aller et venir par sa chambre, et marchoit à pas courts, appuyant fortement sur les jambes, comme pour faire tomber quelque chose.

—Ce vendredi, il a enfin pris sa résolution pour remplir le canonicat vacant à Meaux par la mort de M. de Vernon dès le 30 de décembre dernier. Il l'a donné à M. Mailly, acolyte de Chàlon-sur-Saône, son petit-cousin, qui a fait ses études en Sorbonne, demeurant à Saint-Magloire, et qui se prépare à se faire passer bachelier. Il paroît doux et honnête.

—Dès lundi dernier, 8 janvier, M. le cardinal de Noailles a fait signifier à M. Bouret, professeur de Sorbonne, approbateur de la Version de M. Simon, un interdit dans les formes par le ministère d'un huissier. Ce n'est qu'une simple révocation de ses pouvoirs; le terme *interdicimus* y est employé expressément et porte interdiction de prêcher et de confesser, mais non pas de célébrer. M. Bouret en a senti la force, et il est allé se plaindre à M. Pirot qu'un interdit de cette sorte étoit une flétrissure dont il vouloit avoir raison par les voies de la justice.

—Ce samedi, 13 de janvier, M. de Meaux ayant ouï la messe dans sa maison, est allé ensuite à l'archevêché, où je l'ai accompagné, et où je n'ai vu que le seul carrosse de M. l'évêque de Chartres. J'ai été voir M. l'abbé de Beaufort, qui ne m'a non plus parlé que de cet évêque, et de M. de Meaux, comme devant être de la conférence avec M. le cardinal de Noailles; au reste, cet abbé fait de grands éloges du livre de M. de Meaux<sup>1</sup>, et dit nettement qu'il est universellement approuvé comme l'un des plus beaux ouvrages de notre prélat. Plein des plus solides maximes de la religion et d'une force invincible; que s'il venoit à manquer, on ne voyoit plus personne capable de défendre ainsi l'Église; qu'il falloit le prier de donner les instructions suivantes, et ce qu'il avoit fait plus particulièrement sur Grotius, afin que les esprits, excités, pussent profiter d'une si belle et si bonne doctrine; qu'il me prioit de lui bien faire ses remerciements en attendant qu'il les lui fît lui-même.

J'ai été de là chez M. d'Aguesseau, procureur-général, pour une affaire du diocèse pour laquelle il a bien voulu me donner une audience particulière en me recevant dans son cabinet, et me promettant des conclusions favorables, à la considération de M. de Meaux; puis il s'est mis à faire le panégyrique du livre de M. de Meaux, en disant les choses du monde les plus avantageuses et y faisant les

<sup>1</sup> Il s'agit ici de l'*Instruction* contre R. Simon.

plus belles remarques ; que toute l'Église lui étoit bien obligée ; qu'en son particulier, il me chargeoit de ses remerciemens, et qu'il falloit le prier de donner la suite de ces instructions si nécessaires.

J'ai rapporté à M. de Meaux tous ces discours. Il m'a dit qu'il est résolu de faire imprimer au plus tôt la *seconde Instruction* avec sa dissertation sur Grotius, mais qu'il faut auparavant prendre une résolution sur le *cas de conscience* des jansénistes ; que, par cette raison, on doit encore s'assembler chez M. le cardinal de Noailles lundi prochain, six heures du soir. C'est sans doute pour y préparer ce que le cardinal aura à dire au roi, allant à Versailles le jour suivant pour son audience du mercredi. Cependant M. de Meaux m'a fait lire ce soir son ancien écrit sur la signature du Formulaire pour les religieuses de Port-Royal, et, après l'avoir bien considéré, il m'a ordonné de le lui faire mettre au net comme une pièce nécessaire dans les circonstances présentes ; et, au surplus, il trouve qu'il est très-difficile de bien prendre ici son parti ; « mais, dit-il, c'est l'affaire de M. le cardinal de Noailles. »

—Ce dimanche, 14 janvier, M. de Meaux a pris dès le matin de l'eau de thé pour remédier à sa difficulté d'uriner ; ainsi il n'a pu dire la messe, qu'il s'est contenté d'entendre. Son rhume est fort diminué et presque passé, et, pour en sortir tout à fait, il garde encore aujourd'hui la chambre et s'est mis à lire ce que le père Alexandre a écrit sur le jansénisme, sur la signature du Formulaire et contre les équivoques, dans sa *théologie* et dans son *histoire*.

Il a reçu après dîner la visite de M. Fieschi, archevêque d'Avignon et nonce extraordinaire du pape, et il a envoyé son livre au pape même et au cardinal Paolucci, secrétaire d'État ; il l'a aussi envoyé au grand-duc et à M<sup>me</sup> de Nemours, à Coulommiers. Dès le commencement, il l'a donné aux deux nonces ordinaire et extraordinaire, qui lui en ont fait de grands remerciemens.

Parmi les applaudissemens que M. de Meaux reçoit de son livre, il ne faut pas oublier la lettre obligeante que lui en a écrite M. le curé de Saint-Sulpice. Elle est pleine des sentimens d'un saint homme vraiment touché des maux de l'Église par le libertinage et par la mauvaise doctrine, si communs, et du remède efficace que M. de Meaux y apporte par son ouvrage.

Cependant il y manque encore cet effet de voir tomber le *Nouveau Testament* de M. Simon par l'autorité séculière. Je lui en parlois hier en lui racontant ce que j'avois appris, qu'on parloit d'un arrêt du conseil qui révoquoit le privilège et supprimoit cette version. « Je n'en sais rien, me dit M. de Meaux, mais il est étonnant que, dans un si grand bruit contre ce livre, M. le chancelier ne fasse rien. Veut-il se le faire dire et s'y faire contraindre par une autorité supérieure ? Il y faudra bien venir, s'il ne le fait de lui-même. » Il m'a fait entendre que M. le cardinal de Noailles et lui sont résolus de demander au roi la suppression de ce livre, après qu'ils auront donné à M. le chancelier un temps suffisant pour la faire de lui-même. Mais le peut-on espérer de lui, qui a encore laissé paroître l'*Arvoisinement*, et avec l'erreur qu'on a vue, et avec la remarque sur l'*Avant-propos* touchant les approbations des docteurs, auxquelles M. Simon prétend qu'on doit assujettir les évêques ?

—Ce lundi 15, M. de Meaux a encore pris de l'eau de thé, et toute la matinée il a travaillé sur l'affaire du jansénisme ; sur le soir, il a été à l'archevêché à l'assemblée indiquée pour la même affaire. Il ne dit pas la résolution, mais qu'il y aura encore une assemblée au premier jour, ce qui l'empêche d'aller à Versailles. Il ne faut pas douter qu'il n'y ait déjà quelque projet que M. le cardinal de Noailles sera allé porter au roi pour prendre sur cela ses ordres, afin de ne pas travailler en vain. Cependant M. de Meaux trouve la conduite des docteurs qui ont signé la délibération au bas du *cas* bien mauvaise.

On assure que le *cas* est vraiment imaginaire ; qu'il a

été dressé exprès et malicieusement en y mettant ce qui regarde l'amour de Dieu, la lecture de la sainte Écriture en langue vulgaire et autres choses communes, pour attirer un plus grand nombre de signatures. On ne laisse pas de convenir que le fait de M. Perrier<sup>1</sup> est certain, et celui de M. de Champflour, qui lui a fait refuser l'absolution, pour quoi il a mérité l'évêché de La Rochelle; mais, indépendamment de cela, on sait par des docteurs que l'occasion naturelle du *cas* est une dispute entre docteurs de différens sentimens sur la signature du Formulaire, dont ceux favorables à la décision se firent fort de la faire signer par un grand nombre; et ils l'auroient fait souscrire encore par un plus grand nombre si la gageure n'avoit été sue, ce qui en a retenu plusieurs. Quelques-uns se vantent de ne l'avoir signée qu'après en avoir eu l'approbation de M. le cardinal de Noailles: on l'assure ainsi.

Je viens de voir dans le portefeuille de M. de Meaux une lettre que lui a écrite M. de Champflour, grand-vicaire de Clermont. Cette lettre lui a été envoyée par le père du Trévoux, jésuite, confesseur de M. le duc d'Orléans. Les jésuites venant voir M. de Meaux à Versailles, le jour de l'an, lui avoient proposé cet expédient pour lui faire voir l'importance de condamner le *cas de conscience*, et combien on affectoit de le répandre dans les provinces, et comment M. de Champflour avoit été obligé de faire refuser l'absolution à M. Perrier: c'est ce que ce père proposoit alors. Je n'ai pas vu sa lettre. M. de Meaux m'a fait encore relire sa *Lettre aux religieuses de Port-Royal*. Dès le commencement, il y est fait mention des conférences que M. l'abbé Bossuet avoit eues à Port-Royal même avec

<sup>1</sup> Perrier étoit de la famille de Pascal. Il avoit refusé de signer le Formulaire, sans distinguer la question de droit de la question de fait. Champflour lui fit pour cela refuser l'absolution.

Il sera fait mention de ce personnage plus tard, dans le *Journal* comme évêque de la Rochelle.

les religieuses dont il est aussi parlé dans l'*Histoire du jansénisme*<sup>1</sup>, en 3 tomes in-12, publiés pour répondre à l'Histoire des cinq propositions de l'abbé Du Mas; mais on n'y a rien dit de cette lettre, qu'aujourd'hui même M. de Meaux estime très-importante, parce qu'il y répond, dit-il, à ce que M. Arnauld avoit écrit de plus fort pour la justification des religieuses de Port-Royal. C'est ce qui est traité ici au long et d'une manière très-solide, quoique simple et proportionnée à la portée de ces filles, où l'on voit que M. de Meaux, loin d'être favorable aux jansénistes, a été au contraire très-opposé de tout temps à leurs maximes<sup>2</sup>. Aussi me disoit-il que c'est eux qui ont accoutumé le monde, et surtout les docteurs, à avoir peu de respect pour les censures de l'Église, et non-seulement pour celles des évêques, mais encore pour celles de Rome même, au moins dans les matières qui les touchent et surtout dans les faits, car, pour la morale, ils ont fort exalté de tout temps les condamnations des casuistes et des jésuites. Au reste, M. de Meaux m'a fait encore chercher toutes les autres pièces originales de l'affaire du jansénisme et de la signature du Formulaire, jointes à la lettre ci-dessus, et, entre autres, une copie de la déclaration de M. Arnauld sur la signature, qu'il m'a dit lui avoir été donnée par feu M. Félix Vialart, évêque de Châlons, l'un des pacificateurs qui ont moyenné l'accommodement des quatre évêques et de M. Arnauld. Cette *Lettre aux religieuses de Port-Royal* est donc une pièce très-importante pour faire voir le véritable sentiment de M. de Meaux sur le fin et le fort du jansénisme, et que sa conduite d'aujourd'hui est la

<sup>1</sup> Cette histoire est du père Gerberon. Il n'y dit rien de cette lettre, probablement parce qu'elle ne fut pas envoyée aux religieuses pour lesquelles elle était composée. Il en est qui ont cru que la lettre avait été réellement envoyée. Cette question est peu grave en elle-même. On a voulu douter de l'authenticité de la lettre. On ne le peut plus après ce que dit l'abbé Le Dieu.

<sup>2</sup> Nous avons exposé dans notre Introduction les questions sur lesquelles Bossuet fut en désaccord avec l'école de Port-Royal.

même qu'elle étoit dans ces temps-là, dans sa jeunesse et avant son épiscopat. Il a mis toutes ces pièces à part dans le portefeuille où il enferme ce qu'il écrit et médite actuellement sur le jansénisme. « Vous voyez, me dit-il enfin, combien j'étois alors attentif à cette affaire et combien je la suivois de près? » Tant il a été toute sa vie appliqué à servir l'Église. Pour toutes les raisons que l'on vient de voir, je garde cette importante lettre.

—Mardi 16 et lundi 17, M. de Meaux a continué de prendre de l'eau de thé; il s'en trouve très-bien, et pour son rhume il en est presque quitte. Il demeure encore enfermé et paroît occupé d'une méditation profonde sur l'affaire présente.

—Ce mercredi soir, M. l'archevêque de Reims est venu voir M. de Meaux et a soupé avec lui et avec toute la famille. On en voit l'occasion: l'affaire du jansénisme; mais ils n'en ont rien dit en public. M. de Reims a montré la réponse de M. l'archevêque de Cambrai au père de La Chaise à sa lettre du 12 septembre 1702; elle est entièrement favorable aux jésuites et conclut, suivant leur dessein, qu'on ne peut trop différer le jugement et attendre même les informations que le légat apportera de la Chine pour prononcer avec plus de maturité; ce que ces prélats ont fort improuvé, comme une basse flatterie pour les jésuites et contre la vérité. M. de Reims a remarqué que la lettre du père de La Chaise n'a pas été envoyée à M. le cardinal de Noailles, qui est néanmoins le métropolitain et l'Ordinaire de ce père, avec qui naturellement il devoit avoir concerté ce dessein et pris d'abord son avis sur le fond de cette affaire, puisqu'il remplit le plus grand siège de France. Elle n'a pas été non plus envoyée à M. le cardinal de Coislin, qui est tous les jours à la cour sous les yeux du père de La Chaise, ni à M. le cardinal Le Camus, ni à M. l'archevêque de Reims même, ni à M. l'évêque de Montpellier, ni à M. l'évêque d'Arras, ni à M. de Meaux, ni à d'autres qui n'ont pas été nommés. M. de Reims a dit les nouvelles qu'il avoit de Rome sur les réponses des évê-

ques dont les lettres y ont été envoyées ; et elles portoient que le pape avoit remarqué d'abord que l'on n'avoit pas consulté les plus grands évêques, dont le poids et la réputation auroient fait plus d'impression sur son esprit que les autres évêques peu connus ; qu'au surplus, il avoit même désapprouvé ce dessein, disant qu'il auroit bien lui-même consulté les évêques s'il l'avoit jugé nécessaire. L'on a aussi parlé de la réponse de M. l'archevêque de Rouen, à qui la lettre du père de La Chaise a été envoyée, et on a dit qu'elle ne leur étoit pas du tout favorable. J'ai la lettre imprimée du père de La Chaise, avec la critique que messieurs des Missions étrangères en ont faite, et qui a été très-estimée.

Depuis que l'on parle de l'affaire des docteurs, je vois M. l'abbé Bossuet fort intrigué en leur faveur, et s'efforçant de trouver un bon sens à leur délibération pour les sauver. Il en a souvent parlé à M. de Meaux, disputant même pour eux contre lui. Il est sorti tous ces jours-ci pour aller voir des docteurs, et apparemment pour savoir d'eux-mêmes plus particulièrement ce qu'ils pensent. Nous verrons s'il sera assez habile pour faire approuver quelque *mezzo termine*. Il vient encore de prendre M. de Meaux en particulier sur ce sujet.

—Jeudi, 18 janvier 1703, M. de Meaux est demeuré enfermé jusque passé midi ; un peu avant quatre heures, M. l'évêque de Chartres l'est venu voir, et ils sont restés ensemble pour aller à l'archevêché tenir une troisième conférence avec M. le cardinal de Noailles sur le jansénisme. M. de Meaux en est revenu sur les sept heures, et j'apprends que, comme les précédentes, elle n'étoit composée que de ces trois prélats. Aussitôt M. de Meaux m'a demandé saint Augustin sur la grâce et les deux premiers tomes des conciles où sont les matières de la grâce. Je vois par là que la censure est résolue, et M. de Meaux chargé de la faire. C'étoit déjà pour cela qu'il m'a fait ramasser toutes les pièces et ses propres écrits du temps du jansénisme. M. l'abbé Bossuet lui est aussi venu parler



à l'instant. « Irez-vous plus loin que les papes ? » lui disoit-il. En voilà assez pour me faire comprendre qu'il ne s'agit plus que de la manière dont la censure sera conçue, et qu'enfin elle est résolue.

Il faut bien même que les jésuites en aient déjà avis, car, outre les visites que j'ai marquées qu'ils lui ont rendues à Versailles, aujourd'hui même le père Martineau l'est encore venu voir, et j'apprends de bien des gens qu'ils sont par tout Paris les panégyristes de son dernier livre, tant ils sentent qu'ils ont besoin de lui pour faire quelque chose de bon et de solide. C'est aussi le bruit de la ville que M. de Meaux travaille à la condamnation des quarante docteurs pour faire plaisir aux jésuites. Aujourd'hui vendredi 19, il est en effet tout occupé de cette censure. Je lui en ai jeté quelques propos en lui donnant la suite des conciles qu'il m'a demandée, et autres livres sur la matière. « Il faut faire, m'a-t-il répondu, quelque chose qui frappe un grand coup et ne reçoive pas de réplique. » Cependant il se porte à merveille. Après dîner, M. de Lestoc, professeur de Sorbonne, l'est venu voir.

Le père du Trévoux l'est venu voir cet après-dîner, sans doute pour continuer sa sollicitation, et, après l'avoir attendu quelque temps, il n'a pu lui parler. M. de Meaux a déjà quelques écrits prêts sur la matière; il les a communiqués ce soir à M. l'abbé Bossuet, qui se donne toujours de grands mouvemens pour cette affaire. On parle qu'on tâche de ramener les docteurs à l'amiable, et que M. le cardinal de Noailles les fait inviter de toutes parts à revenir et à abandonner leur délibération.

C'est à quoi je vois que M. l'abbé Bossuet travaille, allant et venant tous les jours chez les docteurs pour les déterminer à se soumettre, car il semble que toute son intention soit d'empêcher une censure, soit qu'il croie devoir épargner une nouvelle flétrissure aux jansénistes et à la mémoire de M. Arnauld, et peut-être même des quatre évêques, soit qu'il pense que cette censure pourroit déplaire à Rome; enfin il vient même de voir M. le

cardinal de Noailles pour lui rendre compte du progrès de sa négociation.

—Aujourd'hui samedi, 20 janvier 1703, M. de Meaux est encore enfermé sur les conciles par rapport aux signatures. Il a reçu après-midi la visite de M. Herlau, docteur de Navarre, l'un des quarante, et l'a entretenu en particulier dans son cabinet. M. l'abbé Bossuet le lui a présenté, disant « : Il y a du temps que je parle ici à M. Herlau ; » pour faire entendre qu'il l'avoit persuadé et mis dans de bonnes dispositions. M. de Meaux ne va pas à Versailles afin de demeurer ici à la suite de cette affaire.

On assure que l'on a présenté à M. le chancelier une réponse de M. Simon au livre de M. de Meaux, pour avoir le privilège de l'imprimer, et que M. le chancelier l'a refusée ; cela revient de plusieurs et bons endroits. Bien des gens disent qu'ils ont vu cette réponse manuscrite.

—Ce dimanche, 21 de janvier 1703, M. de Meaux s'est enfermé toute la matinée, et il a dit la messe à midi dans sa chapelle ; il n'a plus du tout de rhume. M. l'abbé Bossuet lui vient encore de parler de l'affaire du jansénisme ; il disoit qu'il falloit bien remarquer que la conduite des quatre évêques avoit été approuvée, non-seulement à Rome, mais encore en France, et par le roi même, comme il paroît par la lettre qu'il écrivit alors au pape Clément IX au sujet de la paix, et par la lettre de M. Félix Vialart, évêque de Châlons, au même pape, et enfin par la lettre commune des trente évêques sur le sujet de la résistance des quatre évêques que le pape sembloit vouloir faire juger en France, mais par un plus petit nombre d'évêques que les évêques mêmes ne demandoient, et que toutes ces lettres et pièces ont été imprimées par l'ordre de l'assemblée générale du clergé de France de 1681 dans le livre de M. Gerbais, *De Causis majoribus*, approuvé par la même assemblée et imprimé par son ordre ; et tout ce qu'il disoit là c'étoit encore pour éloigner la censure des quarante docteurs et faire voir la difficulté de les condam-

ner. A quoi M. de Meaux n'a fait que répondre qu'il falloit examiner de près toute cette affaire.

—Lundi 22 et mardi 23, M. de Meaux est demeuré enfermé, dictant toujours son écrit sur l'affaire présente de la signature et soumission au fait même de Jansenius. Hier lundi, après-dîner, il passa un seul moment à l'archevêché avant le départ de M. le cardinal de Noailles pour Versailles. M. l'abbé Bossuet en fut l'occasion, car il dit en sortant de table qu'il avoit à parler au cardinal, sans doute pour lui rendre compte de la disposition où il trouve les docteurs ; et, en effet, aujourd'hui, il en a encore à trois ou quatre fois parlé à Monseigneur de Meaux, et hier il me demanda l'adresse de M. de La Roque, ancien théologal de Meaux, l'un des quarante, qui ont signé le *cas*, pour l'aller exhorter et le ramener comme les autres.

—Ce mercredi, 24 janvier 1703, M. de La Roque l'est venu voir et est sorti d'avec lui fort content et disposé à se soumettre. M. l'abbé Bossuet est entré ensuite et s'est mis à disputer contre M. de Meaux sur quelques conditions de la déclaration qu'il conviendra de signer. C'est ce qui prouve enfin que cette affaire se terminera par la soumission des docteurs.

Cependant M. de Meaux s'est encore enfermé aujourd'hui toute la journée, ne cessant de dicter son écrit sur la manière dont se sont faites les anciennes signatures dans les conciles, et, hors d'iceux, dans les anciennes condamnations des erreurs par les évêques ou présens ou acceptans, par les prêtres, et même par les laïques, dont il a recueilli les faits.

—Ce même jour, 24 janvier 1703, M. de Meaux a passé sa déclaration par-devant notaire pour rentrer dans les biens aliénés de son évêché.

—Ce matin, 25, il a dit la messe dans sa chapelle, puis il a donné une seconde audience à M. de La Roque sur le jansénisme.

Le bruit court toujours, parmi les docteurs, que le *cas*

*de conscience* favorable au jansénisme n'a été signé par plusieurs d'entre eux qu'après qu'ils en ont pris la permission et l'agrément de M. le cardinal de Noailles. C'est, dit-on, par cette raison, que le cardinal ne veut pas condamner cette délibération et qu'il cherche tous les moyens de ramener les docteurs. Cependant on assure que les chefs, MM. de Blampignon, Hideux, Du Pin, Petitpied, sont gens soupçonnés de tout temps d'être favorables à ce parti. On parle d'une lettre du père Alexandre<sup>1</sup> au cardinal, par laquelle il explique la soumission de silence et de respect, d'une véritable soumission intérieure et de l'esprit. M. Bouret demeure aussi ferme pour le jansénisme et pour M. Simon, sans vouloir se soumettre à la censure de M. le cardinal contre la Version de M. Simon. Hier, M. Pirot passa tout l'après-dîner enfermé avec M. de Meaux sur le jansénisme. Ce docteur dit à tous ses confrères qu'il n'y aura pas de censure et qu'il faut aplanir la voie aux docteurs qui ont signé. On le connoît : sa manière est de tout pacifier et d'accommoder tout le monde ; mais ce discours persuade au moins que l'intention du cardinal est de ne pas faire de censure. Ceux qui ont signé savent cette disposition, et ils en demeurent plus fermes dans leur premier sentiment ; ils s'assemblent même, dit-on, entre eux, pour s'y soutenir, et on parle de quelques écrits qu'ils ont faits pour leur défense, et qu'on leur a défendu de les publier. Au reste, on remarque que M. l'abbé Bossuet va tous les jours en Sorbonne conférer avec M. Pirot.

—26, 27. M. de Meaux a toujours été enfermé sur le jansénisme, et M. l'abbé Bossuet, continuant sa négociation, a apporté à M. de Meaux un projet de déclaration à signer par les docteurs. Je ne le mets pas ici, parce qu'on n'en demeurera pas là, et que cette affaire ne paroît pas encore prête à finir. Ce soir, 27, M. de Meaux a été voir M. le cardinal de Noailles sur ce sujet.

<sup>1</sup> Noël Alexandre, dominicain, dont il a déjà été parlé.

Après souper, M. l'abbé Bossuet a lu à M. de Meaux un nouveau projet de la déclaration et explication des docteurs, que M. de Meaux a entendu sans l'approuver ni le rejeter, mais, néanmoins, n'en paroissant pas encore content.

—Ce dimanche, 28 janvier 1703, M. de Meaux a dit la messe et s'est encore enfermé toute la matinée sur le jansénisme; après dîner il est parti pour Versailles, et, en partant, M. l'abbé Bossuet lui a dit qu'il s'en alloit à l'archevêché porter le projet à M. le cardinal. Le mardi matin, M. l'abbé Bossuet a encore vu M. le cardinal de Noailles, et après dîner il est parti avec lui pour Versailles. Le mercredi, M. de Meaux est revenu coucher à Paris, où il a ramené ses neveux. Le jeudi matin, 1<sup>er</sup> février, il a ouï la messe dans sa chapelle, puis il a reçu à l'ordinaire le cierge de Navarre présenté par M. Chenu, grand-maître, qui lui a fait un beau compliment latin, auquel M. de Meaux a répondu aussi en latin sur-le-champ, selon sa coutume. M. le recteur, qui étoit M. Dupuy, régent de troisième au collège Mazarin, homme recommandable par une piété exemplaire, suivi de tout le corps de l'Université, est aussi venu présenter le cierge, et le même, portant la parole, a fait un discours fort édifiant, plein des sentimens de saint Paul à Timothée sur l'amour et la méditation de la sainte Écriture, sur le soin de garder le dépôt de la saine doctrine, et le zèle pour s'opposer aux nouveautés. Ce discours étoit fort touchant, plein de sentiment et de mouvement, avec des applications continuelles de ces grandes maximes à M. de Meaux, qui a répondu dans la même langue et sur le même ton, enchérisant encore par-dessus, et recommandant à tout le corps de l'Université, en lui adressant la parole, de veiller continuellement sur la jeunesse, de lui donner les principes solides de la religion, afin qu'elle y trouvât un secours contre les tentations et les mauvais exemples: le reste fut pour les exhorter à s'opposer avec le même zèle aux nouveautés.

M. de Meaux est retourné coucher à Versailles, où il a mené M. l'abbé Languet, M. de Chasot et moi; M. Pirot l'est venu voir avant son départ, et alors M. l'abbé Bossuet a dit que l'affaire des docteurs étoit plus brouillée que jamais; qu'il couroit une apologie manuscrite des quarante, et que les plus zélés avoient témoigné une grande indignation contre le père Alexandre, qui s'étoit détaché en se soumettant comme il avoit fait par sa lettre à M. le cardinal de Noailles. M. de Meaux a promis de revenir lundi à Paris, pour suivre cette affaire de plus près, et M. l'abbé Bossuet y est resté pour continuer ses sollicitations.

—Ce 2 de février, fête de la Purification, M. de Meaux a donné la communion à M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne dans la chapelle d'en haut des Récollets de Versailles. Au surplus, il se porte très-bien, et ne se plaint plus du tout d'aucune difficulté d'uriner, ni d'autre incommodité de cette part. Tous les jours suivans il est demeuré enfermé et continuant ses *recueils* sur le jansénisme; c'est-à-dire qu'il continue de repasser toute la tradition à cette fin. Il reste à Versailles pour y attendre M. le cardinal de Noailles, qu'il vit en effet hier au soir à son arrivée. Et ce mercredi, 7 de février, il a dit que ce cardinal déclaroit publiquement qu'il avoit cru être obligé de faire sortir de Paris, par une lettre de cachet<sup>1</sup>, M. Bouret, licencié en théologie de la faculté de Paris, et haut vicaire de l'église de Notre-Dame de Paris, et l'exiler à Quimper en Bretagne, parce qu'on a su qu'il a été le porteur du *cas de conscience*, allant de porte en porte le faire signer. Il passe d'ailleurs pour un homme d'esprit. M. de Meaux a ajouté que plusieurs d'entre les quarante docteurs, M. de la Roche en particulier, offroient de déclarer qu'ils recon-

<sup>1</sup> La lettre de cachet a été mise entre les mains de M. Bouret, de la part de M. le cardinal de Noailles, par M. Le Normand, docteur de la Faculté, chanoine de Saint-Honoré, son promoteur; et cet exilé est parti le 8 de février 1703 de Paris pour Quimper.

(Note de l'abbé Le Dieu.)

noissent M. le cardinal, leur archevêque, pour le premier docteur de son diocèse, à qui il appartient de décider les cas de conscience, ceux surtout d'une aussi grande importance que celui dont il s'agit, et qu'ils se soumettoient à tout ce qu'il jugera à propos d'en décider aussi bien que de leur délibération : qu'au surplus il n'avoit rien à dire de sa part sur ce sujet ; mais que si M. le cardinal lui faisoit l'honneur de le consulter, il tâcheroit de lui en dire son avis. Cependant M. l'abbé Bossuet continue ses démarches à Paris pour ramener les docteurs ; et hier il a envoyé un exprès à M. de Meaux pour lui en mander l'état.

—Ce mercredi, nous arrivons heureusement coucher à Paris.

—Ce jeudi, 8 de février 1703, j'apprends ici que les docteurs les plus opiniâtres des quarante, M. Petitpied et M. Du Pin, ne veulent aucunement entendre parler de se soumettre : qu'on ne doute pas qu'ils ne soient prêts à se défendre ; qu'ils disent tout haut que les évêques n'ont qu'à les condamner ; qu'ils attendent leur censure, qu'ils verront alors ce qu'ils auront à faire ; en un mot, on dit qu'ils sont plus inébranlables que jamais, et que les docteurs attachés à M. le cardinal sont fort embarrassés, aussi bien que Son Éminence, ne sachant quel parti prendre, ni à quoi se déterminer. Cependant M. de Meaux étudie toujours la question de la soumission et de la signature.

Entre les docteurs qui vinrent ici voir M. de Meaux vers la fin du mois de janvier, on y a vu certainement ensemble M. Du Pin et M. Petitpied. M. de Meaux est convenu aujourd'hui qu'il leur avoit parlé ferme, et dit nettement que leur résolution ne valoit rien et qu'elle ne pouvoit pas se souffrir, et ainsi du reste. Ce qui a donné lieu à ces docteurs de répandre que M. de Meaux les a traités durement, et que c'est lui qui excite M. le cardinal à les traiter de même ; cependant il n'y en a rien de vrai.

Ce soir, M. de Chartres et M. de Saint-Sulpice sont venus voir M. de Meaux ; le père Gaillard y est aussi venu ensuite.

—Ce vendredi 9, M. de Meaux a travaillé enfermé à son ordinaire. Après dîner, M. l'évêque de Chartres l'est venu joindre, et ils sont allés ensemble à l'archevêché : dès ce matin, M. le cardinal avoit envoyé donner ce rendez-vous à M. de Meaux.

—Ce samedi, M. de Meaux a travaillé comme hier; il m'a demandé la *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, par M. Marsollier, et il s'est mis d'abord à la lire : il y a fort remarqué, dès le premier livre, l'endroit où il est dit que cet abbé signa le Formulaire, purement et simplement, par le conseil de M. l'évêque d'Alet; et l'auteur ajoute à ce fait que M. l'évêque d'Alet, ayant depuis changé d'avis, ne voulut plus signer le Formulaire qu'avec la restriction qu'on sait qu'il y a mise; ce que M. de Meaux a fort loué l'auteur d'avoir rapporté ainsi tout simplement et sans commentaire, comme une circonstance très-importante à son histoire.

A ce sujet il a parlé des docteurs opiniâtres; qu'on lui disoit encore qu'ils se plaignoient de la fermeté avec laquelle il leur avoit parlé. « Il est vrai, a-t-il répliqué, que je leur ai dit qu'ils avoient très-mal fait; que leur délibération ne valoit rien, et qu'elle méritoit bien d'être censurée; » qu'au surplus il ne leur avoit donné d'autre conseil, sinon de se soumettre à M. le cardinal de Noailles, leur archevêque, comme au premier juge des cas de conscience de son diocèse, à qui ils s'en rapportoient pour leur délibération. Je vois que ni M. de Meaux ni M. l'abbé Bossuet n'ont plus d'espérance de les ramener, puisqu'ils disent tout haut leur premier dessein qu'ils sentent bien être inutile. Néanmoins ils ne s'ouvrent pas davantage sur la résolution que M. le cardinal aura prise enfin dans cette conjoncture; et il faut l'attendre du temps.

—Ce dimanche, 11 février 1703, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle à Paris, et M. l'évêque de Chartres l'est venu voir ensuite; puis M. de Meaux s'est remis à son travail : il dit qu'il a relu Jansenius tout entier, et que, comme il fit il y a quarante ans, il y a retrouvé les cinq



propositions très-nettement, et leurs principes répandus par tout le livre.

—Ce lundi 12, il s'est mis à la lecture de la nouvelle *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, par M. Marsollier, et il a été très-aise d'y trouver les preuves de l'éloignement de cet abbé pour le jansénisme, et comment, par le conseil de feu M. Caulet, évêque d'Alet<sup>1</sup>, il a signé le Formulaire avec une égale soumission pour le fait et pour le droit, où l'auteur remarque que M. d'Alet avoit depuis changé de sentiment sur ce point, etc....

M. de Meaux m'a fort demandé son écrit contre le *Problème*, etc.... J'ai écrit à Meaux pour le faire chercher, et on ne l'a pas trouvé; « au moins, dit M. de Meaux, que j'aie les quatre ettres de M. Boileau contre ce *Problème*; car elles contiennent toute la substance de mon écrit<sup>2</sup>. »

On assure que les docteurs reviennent à résipiscence; les uns, dit-on, proposent une requête à M. le cardinal de Noailles, et les autres une explication telle que celle du père Alexandre. Ces projets ont été mis, dit-on, entre les mains de M. le cardinal de Noailles pour les lui faire agréer. Dès samedi, M. Pirof alla à Conflans voir cette Éminence pour ce sujet, et dimanche au soir il vint voir M. de Meaux pour la même raison.

—Mardi 13, M. de Meaux a lu encore la nouvelle *Vie*, et aussitôt après dîner il est allé voir M. le cardinal de Noailles, sans doute sur l'affaire des docteurs, de laquelle cette Éminence aura à entretenir le roi demain mercredi à Versailles. Il court cependant des écrits à la main en faveur des quarante.

Enfin le livre de M. de Meaux contre M. Simon a eu son grand effet, et M. le chancelier a fait rendre un arrêt du

<sup>1</sup> L'évêque d'Aleth était Pavillon, et non Caulet, qui était évêque de Pamiers.

<sup>2</sup> Ce passage est une nouvelle preuve en faveur de l'*Ar rtissement* que fit Bossuet, pour le livre du père Quesnel, contre le *Problème* des jésuites.

conseil d'en haut pour révoquer le privilège qu'il avoit donné de le réimprimer à Paris. L'arrêt est du 22 janvier 1703, signé en commandement par M. de Pontchartrain, secrétaire d'État. Je l'ai vu entre les mains de M. des Granges, son premier commis.

Il court une lettre faite par feu M. de Rancé, abbé de la Trappe, sur l'esprit et la conduite des jansénistes : elle répète ce qu'on vient de remarquer de M. Caulet, évêque d'Alençon et encore d'autres circonstances; elle explique à merveille quelle doit être la soumission entière aux décisions de l'Église, et que l'esprit des jansénistes est un esprit d'opposition à ces mêmes décisions. J'en ai une copie à moi.

Lorsque j'en fis lecture à M. de Meaux, il lui échappa ce mot : « Tout cela est vrai, et ce qui regarde aussi M. Arnauld : il vouloit tout décider dans l'Église; mais je n'ai jamais voulu rien dire ni m'expliquer sur son sujet : cela ne sert de rien. »

Je viens d'apprendre de la bouche de M. Pirot que, vendredi 9 de février 1703, M. le cardinal de Noailles reçut, de la part de M. l'archevêque de Reims, la requête signée de dix-huit d'entre les quarante docteurs dont j'ai les noms sur le *cas* même, par laquelle ils se soumettent au jugement de Son Éminence, sur le sujet du *cas* : onze autres, compris le père Alexandre, ont signé une lettre adressée au même cardinal, contenant en substance la même chose que celle du père Alexandre. Dès le jeudi d'auparavant, j'avois appris à la bibliothèque du roi que M. Du Pin y étoit venu voir M. l'abbé de Louvois et l'entretenir en particulier : c'étoit sans doute pour le prier de se charger de la requête déjà signée, et la faire agréer au cardinal par la voie de M. l'archevêque de Reims. C'est un soufflet donné à l'abbé Bossuet, qui après avoir été voir tant de fois ces docteurs, et après s'être tant de fois remué comme pour procurer leur accommodement, se trouve à la fin

<sup>1</sup> V. note I, p. 383.

méprisé par eux-mêmes, et ce n'est pas lui qui a l'honneur de porter leur soumission au cardinal, auprès de qui il faisoit tant valoir ses services pour ramener ces mêmes docteurs.

M. Pirot m'a dit encore que M. le cardinal, ayant en main ces soumissions, avoit dit : « C'est à moi présentement à parler ; » et que, dès le samedi 10, il s'en étoit allé à Conflans à dessein de s'enfermer pour travailler à un mandement sur cette affaire.

—Dimanche, 14 de février 1703, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, puis il a travaillé à faire de nouveaux recueils et mémoires par rapport au *cas*.

—Lundi, mardi et mercredi, je lui ai lu tout ce qu'il y a de condamnations et censures faites par la Faculté de théologie en divers temps, et rapportées dans l'*Histoire de l'Université de Paris*. Je lui ai lu aussi les principaux points décidés par l'assemblée du clergé de 1655 et 1656, sur le fait de la signature du Formulaire : il semble qu'il persévère toujours dans la pensée de se tenir prêt à dire son avis, si le roi le lui demande ou le cardinal, car il l'a été voir aussi ces jours-ci, et M. de Chartres vient ici souvent voir M. de Meaux ; M. Pirot y vient aussi tous les deux jours, avec son petit portefeuille sous son bras, pour communiquer ses vues à M. de Meaux sur la même affaire ; mais on voit par ses discours sur la retraite du cardinal à Conflans, et autres qu'il tient à d'autres amis, on voit, dis-je, qu'il n'est pas content de n'être pas ici écouté ; que tout se passe dans le conseil secret du cardinal, composé de M. de Beaufort, son confesseur, de M. Boileau, son théologien de confiance, et le père général de l'Oratoire, son vrai conseil de conscience : voilà les saints auxquels il se fie, par qui se dirigent les grandes affaires ; et le reste n'est que pour le dehors<sup>1</sup>.

Dès le 15 décembre 1702, M. l'intendant de Paris a écrit

<sup>1</sup> L'abbé Le Dieu donne ici, touchant la maladie de Bossuet, des détails que nous renvoyons à l'*Appendice* n<sup>o</sup> 2.

à M. Payen, lieutenant-général de Meaux, son subdélégué, qu'il avoit reçu ordre du roi, par une lettre de M. le marquis de Torey, de savoir pourquoi les officiers de justice de Meaux négligeoient d'assister aux cérémonies du *Te Deum*, comme il leur étoit arrivé aux dernières occasions, et de lui envoyer un mémoire sur ce sujet des contestations réciproques, afin qu'il en pût donner son avis au roi. M. Payen a adressé un grand état des prétentions de MM. les officiers entre eux, et les uns contre les autres; et portant faussement que la vraie cause pourquoi ils ne peuvent assister à ces cérémonies, est que les chanoines leur refusent les places qu'ils demandent. M. Phelipeaux, trésorier et chanoine de l'église, a fait un mémoire pour répondre à ce premier; je les ai l'un et l'autre : la réponse consiste à dire qu'il y a un règlement fait par M. de Meaux depuis sept ou huit ans, accepté par les officiers, signé d'eux et exécuté depuis ce temps sans contradiction; que par ce règlement on est convenu du nombre des places, et que ces messieurs s'en sont tenus contents; que ce n'est donc pas la faute du chapitre, qui n'a rien innové de sa part, mais uniquement celle des officiers, qui sont entre eux en contestation sur le rang, la marche et autres préséances.

Ce matin, j'ai été voir M. l'intendant sur cette affaire, et lui ai porté les mémoires du chapitre et du présidial : je lui en ai rendu compte, et des nouvelles demandes, disputes, contestations et difficultés survenues entre les officiers. Il s'est fait représenter la lettre de M. le marquis de Torey, et a dit, après l'avoir lue, qu'il n'étoit pas chargé de régler ces contestations; qu'il lui suffisoit de savoir que le chapitre n'étoit pas l'occasion de l'absence des officiers; qu'il falloit lui donner copie du règlement, pour mettre le chapitre hors de cette affaire, et qu'il l'enverroit à M. le marquis de Torey avec son avis. J'attends ce règlement de Meaux pour le lui porter, et sortir d'affaire, s'il se peut, par ce moyen, sans entrer davantage en dispute avec les officiers de la justice.

—Ce mardi matin, M. Dodart est venu exprès de Versailles à Paris, et à deux heures après-midi il est venu voir M. de Meaux, qu'il a trouvé en bonne disposition, hors ses douleurs ; son avis a été de partager l'eau que M. de Meaux prend, entre la matinée et la soirée : 3 demi-sciers le matin, et autant sur le soir ; après avoir quitté le malade, je lui ai ouï dire à M. l'abbé Bossuet, qu'il n'y avoit pas encore ici de signes certains de la pierre, puisque ces irritations n'étoient pas continuelles, mais qu'elles ne s'étoient encore fait sentir que d'un long intervalle de temps à l'autre ; qu'il falloit s'y appliquer davantage pour en connoître les périodes, et tâcher d'en pénétrer les véritables causes ; qu'il reviendrait demain matin sans faute.

Ce mardi, M. Pirot est venu voir M. de Meaux dès onze heures ; j'ai été longtemps présent, il n'a parlé de rien ; il est resté à dîner. Après dîner, en lui donnant la lettre de M. l'abbé de la Trappe, défunt, à feu M. de Tillemont, contre le parti des jansénistes : « N'allez pas au moins nous déceler, lui dis-je ; car vous voyez souvent des jansénistes à l'archevêché, qui ne seront pas contents de cette déclaration-ci. — Ne craignez rien, m'a-t-il répliqué ; je ne me vanterai pas d'avoir cette pièce, et bien moins auprès des jansénistes dont vous me parlez ; car en effet je ne doute nullement que M. Boileau, de l'archevêché, le père général de l'Oratoire et M. du Charmel ne soient de vrais jansénistes au fond. »

Il est demeuré ensuite toute l'après-dînée et jusqu'à sept heures du soir, avec M. de Meaux, lui communiquant ses papiers, sans doute sur le sujet du *cas*. M. de Meaux a soupé dans sa chambre, et moi seul avec lui.

M. Dodart a vu M. de Meaux dès le matin. La nuit s'est bien passée<sup>1</sup>.

M. Dodart a conseillé à M. de Meaux de se servir de M. de Tournefort, auteur de l'*Anatomie des plantes*, comme du plus habile et du plus savant médecin de la Faculté de

<sup>1</sup> V. l'Appendice n° 3.

Paris. Au sortir de là, j'ai parlé à M. Dodart<sup>1</sup> de la lettre de feu M. l'abbé de la Trappe à défunt M. de Tillemont ; il en nie tous les faits, ceux qui regardent M. d'Alet, et même celui de M. Nicole, prétendant qu'il n'a seulement jamais songé à aller à la Trappe ; il m'a ensuite entretenu des écrits de ces messieurs de Port-Royal contre les signatures, de celui de Denis Raimond et autres ; que M. d'Alet, loin de les mépriser, les avoit fort estimés, et qu'il les faudroit faire voir à Monseigneur de Meaux, aujourd'hui qu'il est occupé de cette matière ; qu'il est vrai que dans les premiers temps M. d'Alet n'étoit si déclaré, mais que dès qu'il eut connu la bonne intention et la vérité de la cause, il ne balança plus et demeura ferme jusqu'à la mort.

Je suis rentré pour raconter tout cela à M. de Meaux : il s'est bien moqué de la variation de M. d'Alet, qui, dit-il, n'a jamais eu une bonne raison à dire au public de son changement ; que pour M. l'abbé de la Trappe, il étoit demeuré ferme dans la première pensée de signer purement et simplement ; que c'étoit aussi une moquerie que de lui proposer de lire tous les écrits des jansénistes ; qu'il les avoit lus, et qu'il en savoit les principes ; que pour entendre à fond la matière, il n'y avoit autre chose à lire que Jansenius même et saint Augustin ; qu'il les avoit relus tout nouvellement, qu'il les entendoit à merveille l'un et l'autre ; qu'il savoit combien et en quoi leur doctrine étoit différente ; qu'à cela il avoit ajouté la lecture de toutes les hérésies dans les premiers conciles œcuméniques qui y ont rapport, etc..., et qu'il étoit près de faire un bon écrit sur la matière, s'il en étoit chargé. Il ajoutoit que M. Arnauld, avec ses grands talents, étoit inexcusable d'avoir tourné toutes ses études, au fond, pour persuader le monde que la doctrine de Jansenius n'avoit pas été condamnée ; qu'il est indubitable que sa *Lettre à un duc et pair* étoit faite à ce dessein, et que sa proposition de saint

<sup>1</sup> Dodart étoit un ami déclaré de l'école de Port-Royal.

Pierre n'y avoit été annoncée que pour, à sa faveur, faire passer celle même de Jansenius sur l'impossibilité de l'accomplissement des préceptes divins ; que le *Causa Arnaldina*, publié depuis quelques années, n'est encore à autre fin ; et qu'il méritoit bien d'être condamné dans la dernière assemblée de 1700. Mais que l'on avoit voulu épargner la mémoire de ce grand homme, et ne pas donner à M. l'abbé de Pomponne, son neveu, le déplaisir de voir son oncle censuré à ses yeux ; d'autant plus qu'on avoit d'autres livres qui donnoient autant d'occasions de renouveler les censures contre les jansénistes ; qu'au surplus, on ne pouvoit pas dire que M. Arnould, ni messieurs de Port-Royal, ni ce qu'on appelle communément des jansénistes, fussent des hérétiques, parce qu'ils condamnoient les hérésies sur ce sujet condamnées par l'Église, mais qu'ils étoient au moins fauteurs d'hérétiques et schismatiques, deux qualifications qu'il avoit exprès données à leur secte dans la dernière assemblée de 1700.

M. de Meaux ajoutoit que le sens hérétique des propositions de Jansenius étoit clair par son livre, et qu'il y étoit clairement différent de celui de Calvin<sup>1</sup> ; en un mot, qu'il faut de nécessité reconnoître une vraie grâce suffisante qui est un pouvoir prochain de faire le bien ou d'éviter le mal, pour n'être pas janséniste ; que l'on a beau dire que ce n'est pas entendre la matière de la grâce que de parler ainsi ; que cela n'est pas vrai ; que ce pouvoir s'en-

<sup>1</sup> Il est à regretter que Bossuet n'ait pas exposé plus clairement le système qu'il croyait condamnable dans Jansenius. On doit remarquer qu'il distingue le système de Jansenius de celui de Calvin, ce que ne faisaient pas les jésuites. Ces religieux, poussés dans leurs derniers retranchements, étoient obligés, pour la rendre répréhensible, de donner de la doctrine qu'ils attribuaient à Jansenius la même idée que de celle de Calvin, et lui reprochaient d'admettre la grâce nécessitante. Port-Royal prouvait qu'on pouvait n'y voir que la doctrine de la grâce efficace. Bossuet semble lui reprocher de n'avoir pas admis la grâce *suffisante*, ce qui serait à son avis tout son crime. Mais quelle grâce *suffisante* n'admettait-il pas ? était-ce celle des

tend très-bien; qu'il est vrai, et qu'il s'y faut tenir ferme, si l'on ne veut tomber dans l'hérésie de Jansenius, qui fait les commandemens de Dieu impossibles.

M. Pirot est venu voir M. de Meaux sur les trois heures, et il est demeuré avec lui jusqu'à huit heures du soir; j'ai dit alors à M. de Meaux qu'on parloit fort du mandement de M. le cardinal de Noailles, que l'on promettoit pour dimanche prochain; il m'a répondu qu'on devoit demain le donner à l'imprimeur: il en sait donc des nouvelles, et sans doute il l'a vu. M. de Meaux a fort bien passé la journée.

En effet, il a dicté ce matin, deux heures durant, des réflexions sur ce mandement; et sur le midi, il a écrit à M. le cardinal de Noailles, qui lui a envoyé M. Pirot sur le soir, comme j'ai dit, et qui a travaillé avec lui en profitant de ses réflexions. Il faut qu'il y ait des changemens considérables à faire, car M. l'abbé Bossuet m'a dit après souper que le mandement ne pourroit pas être prêt pour dimanche.

—Ce jeudi, 22 février 1703, M. Dodart et M. de Tournefort sont venus ensemble voir M. de Meaux<sup>1</sup>.

Après la messe, il a fait encore écrire sous lui.

Les évêques de Chartres, de Noyon et de Blois sont venus voir M. de Meaux cette après-dînée, et ils ont passé bien deux heures avec lui, sur le sujet du mandement; si bien qu'à leur départ, M. de Meaux m'a fait écrire à

jésuites ou celle des thomistes? car ces deux grâces *suffisantes* étaient essentiellement différentes, comme l'a prouvé si spirituellement Pascal dans ses *Provinciales*. Si Bossuet avait exposé ses idées plus explicitement à l'abbé Le Dieu, on doit regretter que ce dernier n'ait pas reproduit toute sa conversation sur ce sujet. Il semble avoir admis comme le point essentiel de la doctrine de certains jansénistes, qu'ils croyaient les commandemens de Dieu impossibles pour quelques justes (*v. ci-dessous*, 27 février). Des différens passages du *Journal* il ne résulte rien de bien déterminé sur l'idée qu'avait Bossuet du jansénisme.

<sup>1</sup> V. l'Appendice n° 4.



M. Pirot de le venir voir demain matin pour quelque nouvelle correction : M. de Meaux est bien vif sur cette affaire.

—Ce vendredi, 23 février, M. de Tournefort est revenu voir M. de Meaux le matin <sup>1</sup>.

M. Pirot est venu seulement pour dîner ; il a passé l'après-midi avec M. de Meaux ; il m'a dit que le mandement ne sera pas prêt pour dimanche ; que la matière même n'en est pas encore entièrement digérée, et qu'il n'est pas non plus résolu s'il sera publié dans les paroisses. M. de Meaux s'est fort bien porté aujourd'hui et n'a senti aucune douleur.

—Samedi 24 et dimanche 25, M. de Meaux s'est très-bien porté <sup>2</sup>.

Aujourd'hui M. de Meaux a dit la messe. Ces jours-ci il s'est fait rendre compte de l'état des affaires de M<sup>lle</sup> de Mauléon avec M<sup>me</sup> Pageot, et cette dame est venue elle-même voir M. de Meaux. Il paroît que le prélat songe à se tirer de cette affaire où il est caution <sup>3</sup>.

M. de Meaux se porte très-bien : c'est une merveille comment toutes ses douleurs sont entièrement finies. M. de Tournefort est encore venu le voir ; il n'a rien trouvé que de naturel dans ses urines ; il est convenu avec lui qu'il iroit en litière à Versailles, que c'étoit le plus sûr, quoiqu'il ne sentit aucune douleur du mouvement de son carrosse, qui est très-doux. Il est donc parti de Paris après dîner, environ une heure, et il est arrivé à Versailles sur les quatre heures du soir. Je l'ai accompa-

<sup>1</sup> V. l'Appendice n° 5.

<sup>2</sup> V. l'Appendice n° 6.

<sup>3</sup> Nous avons déjà dit que Bossuet s'étoit porté caution pour M<sup>lle</sup> de Mauléon pour une somme assez importante empruntée par cette demoiselle. Ce fait et son amitié pour M<sup>lle</sup> de Mauléon ont donné occasion à la fable de son prétendu mariage avec cette personne. Il suffira de dire que Bossuet étoit prêtre et prêchoit à la cour lorsqu'il connut au doyenné du Louvre M<sup>lle</sup> de Mauléon, qui n'étoit alors qu'une enfant.

pagné dans sa litière; il n'a rien souffert dans le chemin.

—Mardi, 27 février, M. de Meaux se porte bien; il a été au lever du roi, où il a parlé à M. Phelipeaux, l'intendant de Paris, du règlement fait pour le nombre des places des officiers de la justice de Meaux aux *Te Deum*; qu'il feroit venir de Meaux ce règlement pour le lui mettre entre les mains.

L'après-midi, sur les quatre heures, M. Fagon, premier médecin du roi, et M. Dodart, médecin de M<sup>me</sup> la princesse de Conti, donataire, se sont rendus chez M. de Meaux: ils l'ont trouvé en bonne santé <sup>1</sup>.

Il est vrai que la confiance de M. de Meaux est admirable, qu'il se persuade de n'avoir pas la pierre, sans s'effrayer ni s'impatienter des grandes et vives douleurs qu'il a souffertes: il n'a même aucune inclination à se faire purger, et s'il le fait, c'est par complaisance pour ses médecins, et pour ne pas paroître mépriser leurs conseils.

Le soir, M. de Meaux a voulu entendre la lecture du nouveau calendrier de Meaux<sup>2</sup>, et du mémoire que j'ai fait contenant les raisons des changemens. Nous en avons vu janvier, février et mars, sur lesquels M. de Meaux semble avoir pris une dernière résolution.

M. le cardinal de Noailles, arrivant à Versailles, a fait dire à M. de Meaux qu'il ne pouvoit le voir ce soir, et que ce seroit pour demain; on a pris occasion de parler de l'ordonnance qu'on attend sur le jansénisme: M. de Meaux a dit qu'il les avoit bien avertis de tout ce qu'elle devoit contenir; M. l'abbé Bossuet a pris le parti des jansénistes, voulant faire voir la difficulté de les condamner et de marquer le point capital de leur hérésie. M. de Meaux a soutenu que ce point étoit clair et certain dans l'impossibilité qu'ils établissoient à quelques justes d'observer les com-

<sup>1</sup> V. l'Appendice n<sup>o</sup> 7.

<sup>2</sup> Il s'agit du calendrier du Missel, dont l'abbé Le Dieu a parlé précédemment.

mandemens de Dieu; et qu'au surplus c'étoient des chicaneurs de ne vouloir pas avouer leur erreur, et qu'il falloit les frapper fortement.

—Mercredi, 28 février, M. de Meaux se porte fort bien; il n'est sorti que pour aller à la messe de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne. M. le cardinal de Noailles, qui l'a reçu, lui a dit que son ordonnance étoit prête et qu'elle paroïssoit cette semaine; M. de Meaux est convenu qu'il l'avoit vue dans son projet avec M. Pirot; mais en même temps il fait entendre qu'elle n'est pas de son conseil, puisqu'il ajoute qu'on a eu tort de se plaindre de lui; que ce n'est pas son affaire, mais celle de M. le cardinal; qu'il s'est tenu prêt pour en dire son avis, et qu'il le fera quand on le lui demandera; qu'au reste, il n'a dit mot au roi de toute cette affaire depuis qu'elle a commencé jusqu'à présent.

Il y a quelque temps que M. l'abbé Genest rapporta à M. de Meaux ses traductions des psaumes en vers que notre prélat lui avoit données à examiner. Hier au soir, M. de Meaux en parla à cet abbé qui le vint voir; il lui dit qu'il avoit repris ces papiers depuis quelque temps, et qu'il trouvoit ses remarques fort bonnes, qu'il songeoit actuellement à en faire son profit. Depuis sa meilleure santé, évitant d'autres plus grandes occupations, il a pris celle-ci à Paris même déjà plusieurs fois, ce qu'il continue encore ici tous les jours à son loisir.

Ce soir, nous avons repris la révision du calendrier; M. l'abbé Bossuet, présent, nous arrête à chaque pas et propose toujours de nouveaux changemens: M. de Meaux l'écoute, et je vois le moment que tous nos premiers projets vont être renversés.

—Jeudi, 1<sup>er</sup> mars, au soir, nous avons continué la révision du calendrier jusqu'à la fin de juillet, avec les mêmes vétileries de l'abbé Bossuet.

—Vendredi, 2 mars, coucher à Paris; M. de Meaux en a fait le voyage en litière en parfaite santé; et à son arrivée il a écrit à MM. du présidial de Meaux qu'il a reçu

leur lettre où ils se plaignent à lui que MM. du chapitre gardent leur mémoire sans donner les réponses qu'ils y ont faites; que MM. du chapitre n'ont pas tort, et qu'au premier jour il leur écrira une réponse décisive : il veut attendre à le faire qu'il ait reçu le règlement, et qu'il l'ait mis entre les mains de M. l'intendant. Il revient exprès de Versailles pour donner demain l'ordination à M. Mailly et à quelque autre.

—Ce samedi, 3 de mars, M. de Meaux a dit la messe et fait son ordination sans aucune incommodité : il se porte à merveille.

—Dimanche, 4 mars, il a encore dit la messe du matin et passé le reste de la matinée à la révision du calendrier. Sur le midi, il a fait une petite pierre sans aucune douleur. Le soir, nous avons continué la révision du calendrier jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre; et M. Pirot est venu lui apporter l'ordonnance de M. le cardinal de Noailles portant condamnation du *cas de conscience* résolu par plusieurs docteurs de la Faculté de théologie de Paris. M. Pirot, en rendant compte à M. de Meaux de la manière qu'elle a été faite, a dit que plusieurs du conseil de M. le cardinal, sans les nommer, avoient été très-opposés aux qualifications particulières; mais enfin qu'il avoit obtenu qu'elles demeureroient comme on les voit, donnant à entendre qu'il avoit eu la principale part à cette censure. Aussi M. de Meaux est-il convenu que l'on y a employé ses mémoires : on y pose l'état de la question tel que M. de Meaux a fait par les propres paroles du *cas*, *qu'après avoir signé sans restriction, on croit ensuite n'être obligé qu'à une soumission de respect*; ce que M. de Meaux a toujours dit être insoutenable et faux, et contenir une restriction grossière, et un parjure manifeste, qui sont aussi les qualifications qu'on y a jointes dans l'ordonnance<sup>1</sup>. Ce qu'on y voit

<sup>1</sup> On doit remarquer que Bossuet ne trouvait mauvaise la signature du *cas de conscience*, avec distinction, que de la part de ceux qui avoient d'abord signé sans restriction. Quant à la signature, avec

sur l'obéissance parfaite et contre l'évidence certaine, avec les exemples des souscriptions dans les conciles mêmes par les absens, nous l'avons ouï dire cent fois à M. de Meaux dans la suite de cette affaire; pour la condamnation qui y est jointe des libelles des jésuites; elle sera sans doute de l'avis de M. Boileau pour la consolation des jansénistes; mais certainement elle est aussi très-sage, car l'insolence des jésuites a besoin d'être réprimée; et c'est encore un bel endroit de cette ordonnance que d'avoir rappelé celle du 20 d'août 1696 sur la grâce, etc., avec injonction d'afficher cette censure aux portes des églises, mais sans parler de la publier au prône : en date du 22 février 1703, et divulguée aujourd'hui seulement.

En même temps, M. Pirot a fait lecture à M. de Meaux d'une condamnation prononcée à Rome, contre le même *cas*, par N. S. P. le pape, en date du 12 de février 1703; elle est seulement générale et sans qualifications, mais c'est beaucoup pour Rome d'y avoir procédé si promptement. Elle a été faite sous l'avis de quelques cardinaux commis exprès pour l'examiner, afin d'éviter les longueurs et toutes les formalités du saint-Office. Le cardinal de Noailles n'en a pas été averti, et elle lui est venue par le courrier ordinaire, tout d'un coup, sans que l'on ait rien su même à Rome de ce dessein; et il est bien aise de l'avoir eu dans le temps que sa censure s'est trouvée prête à être publiée.

M. de Meaux a témoigné beaucoup de joie en voyant ces deux censures : il dit que c'est assez pour Rome qu'une condamnation générale, et qu'il faut encore les en remercier; qu'ils ne veulent pas faire de condamnations particulières, tant ils craignent de n'être pas infailibles et de manquer.

—Ce lundi, 5 de mars, M. de Meaux a été purgé très-heureusement, et il s'en porte à merveille; il m'a dit

distinction du fait et du droit, en elle même, il pensait qu'on ne pouvait pas la condamner, comme nous l'avons vu précédemment.

que, pour se reposer et examiner les suites de sa dernière attaque avec plus d'attention, il veut continuer ici et à la cour son séjour, et consulter ses médecins à loisir. Le voilà donc enfin résolu à prendre soin de sa santé; il continue de faire toujours gras; nous l'en conserverons davantage pour l'Église et pour sa famille, car le fond de sa santé est admirable.

—Mardi 6, il se porte à merveille, et parle de mettre en état sa *seconde instruction pastorale* contre M. Simon; il a encore entendu ce matin la révision du calendrier jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, et sans contradiction, M. l'abbé Bossuet, contradicteur perpétuel de tout bien et n'en voulant faire aucun par lui-même, n'y étant pas. Le public attribue à M. de Meaux la censure du *cas*.

—Ce mercredi, 7 de mars 1703, M. de Meaux s'est trouvé en très-bonne disposition, et a été voir M. le cardinal de Noailles sur le soir; au retour de là, nous avons achevé la révision du calendrier, dans lequel il est demeuré quelque chose en souffrance.

—Ce jeudi, 8 de mars, M. de Meaux travaille à sa dissertation sur Grotius, qui doit être à la tête de sa *seconde instruction* contre le *Nouveau Testament* de Trévoux, composé par M. Simon.

—Ce vendredi, de même, et il m'a dit ce soir qu'il l'avoit tout à fait achevée; on commence aussi à la mettre au net.

M. Pirot est venu dîner avec M. de Meaux; il m'a dit que c'est M. de Meaux qui lui a donné le plan, l'économie et tout le fond de l'ordonnance contre le *cas* sur le jansénisme: «C'est pour cela que vous m'avez vu ici en conférence avec lui,» ajouta-t-il; c'est ce qu'il m'a dit bonnement, lorsque je lui faisois compliment sur le succès de cette ordonnance, et que je lui en attribuois tout l'honneur comme en étant le principal auteur; de sorte qu'il demeure pour constant que toute cette pièce est de M. Pirot, mais concertée et corrigée avec M. de Meaux. La suite nous en apprendra encore davantage.

On dit que M. de Meaux est auteur de l'ordonnance : ceux qui sont attachés aux jansénistes s'en plaignent fort, et en particulier de M. de Meaux, comme en étant l'auteur. La curiosité a été très-grande à Paris et à la cour pour l'avoir, et il s'en est vendu tout d'un coup plus de huit cents.

Il y a un arrêt du conseil d'État, imprimé du 5<sup>e</sup> jour de mars, qui supprime le *cas de conscience*, les libelles faits à l'encontre, et renouvelant l'arrêt du conseil d'État du 23 octobre 1668, fait défense de publier de part et d'autre aucun écrit sur ces matières, veut qu'on se soumette aux constitutions des papes sur Jansenius, aux arrêts et déclarations qui en ont déjà ordonné l'exécution, avec défense de se traiter ni de jansénistes, ni de semi-pélagiens, ni d'hérétiques<sup>1</sup>, etc.

L'arrêt du conseil d'État du 22 janvier 1703 portant révocation du privilège du roi pour imprimer à Paris le *Nouveau Testament* de Trévoux, de M. Simon, a été aussi imprimé à Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, imprimeur du roi, et se vend publiquement.

—Ce samedi, 40 de mars 1703, M. de Meaux a été encore purgé de la même manière que lundi dernier et de l'avis de tous ses médecins. Il s'en est fort bien trouvé. Je lui ai lu divers endroits du dernier tome des *Vies des Saints* de M. Baillet, dont il a été très-content ; et sur ce que je lui ai rapporté qu'on disoit qu'il trouvoit ce livre-là mauvais, et qu'il y avoit plusieurs choses dignes de censure, il m'a répondu que loin de cela il l'approuvoit fort, et qu'il me chargeoit de dire ou de faire dire à M. Baillet, dans l'occasion, le cas qu'il fait de son ouvrage et de sa personne, combien il le croit bon et utile à l'Église, et qu'il est très-louable d'avoir eu le courage d'entreprendre un si grand travail et de le conduire à sa perfection.

—Ce dimanche, 11<sup>e</sup> de mars, M. de Meaux, continuant

<sup>1</sup> On peut voir l'histoire complète du *cas de conscience* dans le t. XI<sup>e</sup> de notre *Histoire de l'Église de France*.

de prendre du thé, s'est contenté d'entendre la messe ; il se porte à merveille.

—Lundi, 12 mars 1703, M. de Meaux se porte à merveille : il a senti un mouvement de dévoiement, mais ce n'est rien. M. de Tournafort, qui l'est venu voir, en juge ainsi. Cela n'empêche pas le prélat de feuilleter ses papiers et de continuer la révision de la *seconde instruction* contre M. Simon.

Il étoit temps que l'ordonnance de M. le cardinal de Noailles vînt contre les quarante docteurs. Les évêques, faisant leur cour aux jésuites, pensoient et disoient que tous ceux de leur ordre qui se trouvoient à Paris devoient s'assembler comme autrefois en pareil cas, et donner une censure commune. Celle-ci est venue fort à propos pour apaiser tous les esprits qui commençoient à s'échauffer. Elle a tout calmé, et c'est une affaire finie. Les différens partis ne sont pas néanmoins contens. Les docteurs se trouvent fortement condamnés, mais ils ne laisseront pas de se soumettre ; pour les jésuites, il est bien difficile de les contenter, et ils sont bien fâchés de voir renouveler l'ordonnance de 1696, 20 d'août, et condamner tous les libelles qu'ils ont fait courir. M. l'évêque de Chartres veut qu'on fasse signer la censure par les quarante. Son avis est qu'on doit croire l'Église infallible, même dans les faits doctrinaux. On dit qu'il prépare une censure. M. de Meaux vient de lui écrire ; nous le verrons venir à la leçon.

—Mardi 13, M. de Meaux se porte à merveille. A l'occasion de l'arrivée ici de M. Phelipeaux, son official, il vient de dresser un certificat daté de ce jour, où il atteste que le chapitre a accordé huit places du chœur en haut, près de l'évêque, au présidial et à l'élection, et vis-à-vis, de l'autre côté, quatre places semblables au corps de ville ; cet accord fait en sa présence, au mois d'août 1696, à l'occasion du *Te Deum* pour la paix de Savoie ; ce qui s'est depuis exécuté sans contradiction jusqu'aujourd'hui. J'ai gardé minute du certificat pour joindre aux pièces du chapitre et mettre dans les registres.



—Ce mercredi 14, M. de Meaux a porté lui-même son certificat à M. Phelipeaux, intendant de Paris, qui l'a fort bien reçu, et a promis de l'envoyer à M. le marquis de Torcy.

—Ce jeudi 15, M. l'official Phelipeaux a été voir M. l'intendant, qu'il a trouvé fort favorable au chapitre, et persuadé que MM. du présidial vouloient le surprendre. Il a voulu prendre connoissance du mémoire du présidial et des réponses du chapitre, et a dit qu'il aviseroit s'il ne faudroit pas donner communication de tout. Ce même jour, M. de Meaux a fait une réponse finale à MM. du présidial de Meaux, que, sachant que la difficulté rouloit sur les places que ces messieurs veulent avoir au chœur de la cathédrale, il avoit été obligé d'instruire M. l'intendant de ce fait, que l'on étoit convenu, en sa présence, de huit places aux hautes chaires du côté droit du chœur, les plus proches de la chaire épiscopale pour le présidial et l'élection, sans parler du corps de ville dont il n'étoit pas question. J'ai copié de cette réponse et j'ai aussi l'original de la lettre de MM. du présidial à M. de Meaux. Ce soir j'ai rapporté à M. de Meaux les articles du calendrier qu'il avoit laissés en souffrance.

—Ce vendredi 16, M. de Meaux a passé toute la matinée à travailler à la *seconde instruction* contre M. Simon, et il se porte à merveille.

—Ce samedi 17, M. de Meaux a senti une petite pointe de l'âcreté de ses urines. Il nous a dit que M. l'évêque de Chartres fait une censure du *cas* sur le jansénisme signé par les quarante docteurs. Ce soir, je lui ai relu six mois du calendrier, M. l'abbé Bossuet et M. Phelipeaux présents. On est demeuré ferme dans les premières résolutions, retranchant même encore quelques saints douteux ou peu connus, plutôt qu'en ajoutant. J'espère qu'à la fin il y prendra goût, et que nous pourrons finir.

—Ce dimanche, 18 mars 1703, M. de Meaux a pris son thé à l'ordinaire et n'a pu dire la messe ; il a encore senti quelque douleur, mais peu. M. de Tournefort l'est venu

voir, qui l'a confirmé dans l'usage du thé; et en voyant ses urines, il y a trouvé deux petites pierres, chacune de la grosseur d'une tête d'épingle; au surplus, M. de Meaux se porte bien.

— Ce lundi 19, les urines sont belles et au naturel; M. de Meaux n'a senti aucune douleur. J'ai appris que M. l'intendant a écrit à M. le marquis de Torcy en conformité du certificat que lui a donné M. de Meaux, et de même à MM. du présidial de Meaux, à qui il a envoyé le mémoire du chapitre; ce soir, M. de Meaux a été voir M. le cardinal de Noailles; à son retour, nous avons continué la révision du calendrier.

— Ce mardi, 20 mars 1703, M. de Meaux se porte très-bien<sup>1</sup>. Ce soir, M. de Meaux a achevé d'entendre la révision du calendrier jusqu'à la fin, M. Phelipeaux présent; et l'on a même repassé tous les endroits qui faisoient quelque peine; sur quoi M. de Meaux a conclu suivant les premières idées, hors trois choses qu'on laisse à la délibération du chapitre: la Visitation et saint Martin avec leurs octaves; les trois fêtes de saint Mathias, de saint Barthélemy et de saint Thomas, que l'on propose de rétablir fêtes d'obligation pour l'uniformité du culte entre tous les apôtres, en retranchant celles de saint Sébastien, saint Joseph, sainte Madeleine, sainte Anne, saint Laurent, saint Louis et saint Nicolas, et quelques saints ou translations de peu d'importance. Au reste, M. de Meaux prend peu de plaisir à toute cette réformation.

— Mercredi 21, il se porte bien; il continue son travail sur sa *seconde instruction* contre M. Simon; et, sur le soir, il est venu coucher à Versailles, avec M. l'abbé Bossuet dans sa litière, et moi j'y suis venu dans son carrosse.

En arrivant, nous apprenons que M. Du Pin est exilé à Chatellerault en prison.

— Jeudi, 22 mars 1703, M. de Meaux a vu M. le marquis de Torcy, sur l'affaire du présidial: il y a apparence qu'elle

<sup>1</sup> V. l'Appendice n° 8.

lui sera renvoyée pour être entièrement terminée par lui-même ; c'est l'espérance que ce ministre lui a donnée.

—Vendredi et samedi, M. de Meaux se porte à merveille ; il a été tous les jours chez le roi et chez M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, et le soir à la promenade.

MM. du présidial ont envoyé à M. l'intendant leur réponse au mémoire du chapitre, et ce magistrat l'a envoyée à M. de Meaux. Cet écrit est plein d'aigreur, et conclut à douze chaises hautes pour le présidial et huit tant pour l'élection que pour la ville ; en tout vingt, qu'on assure se trouver toujours vides.

Aujourd'hui, M. de Meaux a appris de bonne part que M<sup>me</sup> Guyon est sortie de la Bastille pour cause de maladie, et que M. de La Motte, son frère, demeurant à Montargis, s'en est chargé. On ne dit pas depuis quel temps elle est en liberté ; M. de Meaux ne s'en soucie guère.

—Ce dimanche de la Passion, 25 de mars 1703, M. de Meaux a dit la messe aux Récollets de Versailles, et il se porte à merveille. J'ai appris que l'ordre pour mettre M<sup>me</sup> Guyon en liberté a été donné seulement hier, et qu'il ne devoit être exécuté qu'aujourd'hui. On m'a assuré que c'est M. Guyon son fils qui s'en charge, et non pas M. de La Motte, son frère. Ce soir, M. de Meaux vient de faire un excellent mémoire, et très-favorable au chapitre, sur le sujet des places que le présidial demande aux hautes chaises du chœur aux *Te Deum*. Il m'a fait faire deux copies, dont l'une est pour M. le marquis de Torey et l'autre pour M. Phelipeaux, intendant de Paris, qui doit venir ici demain matin. L'on ne doute pas que ce ne soit le père Martineau, jésuite, confesseur de M<sup>me</sup> Guyon, qui lui a procuré sa liberté.

Les médecins de Versailles ont enfin persuadé M. de Meaux, malgré sa répugnance, de ne pas faire les saintes huiles : c'est s'avouer publiquement malade ; mais il fait très-bien de prendre ce ménagement, d'autant plus qu'il doit faire l'ordination et officier le jour de Pâques.

—Ce lundi, 26 de mars 1703, M. de Meaux a donné son

mémoire sur l'affaire du présidial de Meaux à M. le marquis de Torey, qui lui a dit que cela suffisoit; qu'il avoit reçu l'avis de M. l'intendant, qui étoit que, conformément au témoignage de M. de Meaux, les officiers continuassent l'exécution du règlement convenu avec M. de Meaux et le chapitre pour le nombre des places, et qu'il leur écrivoit en conformité; qu'ainsi il n'étoit plus besoin de donner d'autre mémoire à M. l'intendant. Ce soir, M. de Meaux, accompagné de M. l'abbé Bossuet, est venu coucher à Paris dans sa litière. Il se porte très-bien de son voyage, Dieu merci. En arrivant, nous apprenons qu'il court à Paris des chansons sur le *cas* contre M. le cardinal de Noailles, contre M. de Meaux et l'abbé Bossuet. M. de Meaux y est traité de *prélat qui s'emporte*, et M. l'abbé Bossuet : *l'abbé neveu qui va de porte en porte*.

—Ce mardi 27, M. de Meaux a travaillé toute la matinée à la *seconde instruction* contre M. Simon. Le soir, il a été voir M. le cardinal de Noailles, qui a consenti à l'élargissement de M<sup>me</sup> Guyon. M. le cardinal de Noailles a obligé les quarante docteurs à signer un petit formulaire nouveau sur le jansénisme, par lequel ils se soumettent à son ordonnance contre le *cas* et se repentent d'avoir donné leur délibération; tous ceux qui sont à Paris ont signé, hors M. Petitpied, professeur de Sorbonne. On dit que tout cela se fait pour obéir aux brefs fulminans du pape adressés au roi et au cardinal. Le nonce avoit même demandé, dit-on, l'exil d'une douzaine de docteurs. Le roi, sollicité par les jésuites, a dit que c'étoit assez de chasser M. Du Pin, et a ordonné de lui-même que les privilèges pour l'impression de ses livres fussent révoqués; ce qui fait connoître davantage combien les jésuites en veulent à ses livres, et surtout à celui que ce docteur a fait pour la défense de la censure de Sorbonne contre les jésuites chinois, et enfin au dernier, où il fait, dans son *xvii<sup>e</sup> Siècle*, l'histoire de l'établissement et du rétablissement des jésuites; les autres choses qu'on lui reproche n'étant que le prétexte.

— Ce mercredi 28, M. de Meaux a été voir nos commissaires pour l'affaire du chapitre avec les grands chapelains, et au retour il a eu une grande conférence avec ses médecins, qui lui ont fait prendre la résolution finale de ne pas faire les saintes huiles ; cependant il se porte fort bien.

— Ce jeudi 29, il continue à se bien porter ; le matin il a été voir M. Fieschi, nonce extraordinaire, et ce prélat l'est venu voir après dîner. Sur le soir, il a senti quelque atteinte d'ardeur d'urine : ce n'est rien.

— Vendredi 30, l'ardeur continue, mais faiblement ; sur le midi, M. de Meaux a été chez M. Gualtieri, nonce ordinaire, qu'il n'a pas trouvé : il ne faut pas douter que ces visites ne se fassent à l'occasion du *cas de conscience* et du bref du pape qui l'a condamné.

On assure que le père de La Chaise a dit que c'est lui-même qui a demandé l'éloignement de M. Du Pin, et qui lui a fait faire tous les mauvais traitemens. Ainsi il est clair que ce docteur s'est attiré ces malheurs non pas tant à cause du *cas*, que parce qu'il a déplu à la cour de Rome par son livre sur la puissance de l'Église, et qu'il a déplu aux jésuites par sa *Défense de la censure de la Faculté* et par son *Histoire du XVI<sup>e</sup> siècle*, où il a fait celle des jésuites trop vraie et trop naturelle.

Ce soir, M. de Meaux vient de donner ordre de lui amener demain M. Mareschal, chirurgien de la Charité, grand opérateur pour la taille ; M. de Meaux veut l'entendre sur son mal.

— Ce samedi 31, M. Mareschal a parlé comme les médecins ; il croit, comme eux, que c'est un rhumatisme<sup>1</sup> ; le paroxisme ou l'accès de l'ardeur a continué aujourd'hui toute la journée.

— Le paroxisme continue. M. de Meaux n'a pas laissé de dire la messe, ce 1<sup>er</sup> avril 1703, jour des Rameaux, mais j'ai remarqué qu'il a souffert de grandes douleurs pendant

<sup>1</sup> V. l'Appendice n<sup>o</sup> 9.

la lecture de la Passion, et il en est convenu après la messe. M. de Tournefort et M. Mareschal le sont venus voir ensuite, et ils ont résolu avec lui qu'il n'ira pas à Meaux, mais qu'il continuera de boire ici sa tisane en repos, pour se procurer une parfaite guérison, s'il se peut. M. Mareschal a conseillé l'usage de la tisane de guimauve, au lieu de thé, M. de Tournefort y a consenti, et M. de Meaux en a bu tout aujourd'hui.

Au reste, les médecins ne disent pas à M. de Meaux ce qu'ils pensent : ils soupçonnent la pierre, mais ils ne lui disent pas même leur soupçon ; il n'y a d'autre moyen de s'en assurer que la sonde. Toute la politique de M. l'abbé Bossuet est d'y faire consentir M. de Meaux par de grands et de longs ménagemens, en l'y amenant petit à petit ; c'est pourquoi il a empêché les médecins, et M. Mareschal même, de dire franchement leur pensée à M. de Meaux, afin de l'accoutumer de loin en loin à rechercher la vraie cause des épreintes qui lui reviennent par périodes réglées, et environ au bout de trois semaines ; il croit avoir beaucoup gagné de l'arrêter ici, parce qu'il lui fera venir les médecins tous les jours pour suivre son mal avec attention<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> J'avois écrit ceci, dans le temps, naturellement ce que j'apprenois de l'état de M. de Meaux, soit par M. l'abbé Bossuet, soit par les médecins mêmes, qui étoient avertis de ne me pas dire la vérité ; mais comme les faits s'éclaircissent peu à peu, et qu'en temps indifférent on les avoue tout à fait, j'ai depuis appris, et de l'abbé et des médecins, que M. de Meaux fut aujourd'hui sondé par M. Mareschal, en présence de M. de Tournefort, et qu'ils ont connu certainement qu'il avoit la pierre, sans le lui déclarer à l'heure même, mais laissant à la discrétion de l'abbé Bossuet de l'en avertir en temps et lieu ; ce qu'il fit enfin le Jeudi-Saint, du matin, 5 avril 1703, d'où arriva à M. de Meaux cette aliénation avec la fièvre marquée à ce jour. C'est cette frayeur qui a fait prendre la résolution à M. Mareschal et aux médecins, MM. Dodart, Tournefort, et nommément à M. Fagon, premier médecin du roi, de ne plus parler à M. de Meaux de le faire tailler, mais de (lui faire) espérer sa guérison par les tisanes.

(*Note de l'abbé Le Dieu.*)

—Aujourd'hui, M. de Meaux m'a dit qu'il souffroit beaucoup de voir l'opiniâtreté de M. Petitpied, professeur de Sorbonne, à ne vouloir pas signer le petit formulaire; que c'étoit un aveuglement et une présomption scandaleuse; qu'à la fin, on seroit obligé de procéder contre lui par censures; que c'étoit un scandale pour les libertins, qui alloit à faire douter de tout; qu'il étoit très-touché de l'état de ce docteur; qu'il prioit Dieu de tout son cœur qu'il l'éclairât, afin de faire cesser ce scandale de la religion; que cela lui faisoit croire qu'il y avoit encore un grand parti attaché aux opinions de ce docteur, ce qui faisoit voir la nécessité d'instruire le peuple sur cette matière, et de donner des principes solides qui fissent voir la fausseté des maximes opposées; que cela ne se pouvoit faire en une ordonnance comme celle de M. le cardinal, sur le *cas*, et qu'il falloit faire un livre exprès; que la difficulté étoit d'en trouver une occasion nouvelle, sans laquelle on s'exposoit à donner de la jalousie à ceux qui sont en place; que cette jalousie avoit été cause que, du temps de feu M. de Harlay, archevêque de Paris, on avoit perdu bien des occasions de donner des instructions importantes au public, parce qu'il n'étoit pas capable de les donner, et qu'il ne pouvoit souffrir que d'autres le fissent; de là le désordre et la révolte ouverte des religionnaires d'aujourd'hui, à laquelle on les a poussés par trop de rigueur, au lieu de les attirer par douceur et par insinuation, et par de solides instructions, comme faisoient les saints Pères : c'est ce qu'il me disoit en se promenant dans sa chambre<sup>1</sup>.

Cet après-dîner, M. le cardinal de Noailles est venu voir M. de Meaux (2 avril 1703).

—M. de Meaux avoue qu'il a très-mal passé la nuit du 2 au 3, et, en me montrant son canapé : « Voilà, dit-il, où j'ai été presque toujours assis; » cependant il n'a pas mauvais visage<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> V. l'Appendice n° 10.

<sup>2</sup> V. l'Appendice n° 11.

Il faut que le mal soit bien grand, car M. l'abbé Bossuet nous le cache à présent le plus qu'il peut : il ne veut plus que personne soit présent à la consultation des médecins ni à la visite des urines; il a dit à Saint-Martin <sup>1</sup> : « Pensez de ce mal ce que vous voudrez, mais ne dites rien à qui que ce soit. » Je ne comprends pas sa politique, si ce n'est peut-être qu'il veut faire sa brigue; cependant il dit aux uns et aux autres que M. de Meaux ne se dispose pas à faire rien pour lui; il est d'avis que notre prélat aille à Versailles donner la communion à M<sup>me</sup> de Bourgogne : Dieu veuille qu'il le puisse ! Mais espère-t-il de le déterminer là à faire quelque chose pour lui<sup>2</sup> ?

M. de Tournefort et M. Mareschal sont venus : ils donnent toujours espérance de guérison de l'accident présent; mais c'est un langage.

—Ce mercredi, 4 avril 1703, le paroxisme dure encore avec les mêmes douleurs<sup>3</sup>; la nuit du 3 au 4 a été mauvaise, et M. de Meaux a été obligé de se lever et de se promener pour apaiser ses douleurs; il s'est ensuite reposé sur son canapé et a appelé, sur les trois heures du matin, pour se faire faire du feu; dans la matinée, il a eu assez de repos pour entendre la messe.

Sur le soir, j'ai vu M. Dodart; il m'a assuré qu'il n'y avoit ici aucun signe d'abcès dans le rein, qui est ce qu'il y a de plus à craindre<sup>4</sup>; mais il m'a avoué que M. le premier médecin et lui sont convenus de ne pas parler du tout de pierre, et de rassurer le malade, au contraire, pour lui en éloigner tout à fait l'idée; que cette crainte est très-dangereuse; qu'il faut attendre qu'on en ait des signes certains, et qu'alors, après avoir disposé le corps

<sup>1</sup> Valet de chambre de Bossuet.

<sup>2</sup> L'abbé Bossuet abusa de la faiblesse et de la maladie de son oncle, pour lui imposer quelques démarches à la cour en sa faveur, comme nous le verrons plus bas.

<sup>3</sup> V. l'Appendice n<sup>o</sup> 12.

<sup>4</sup> V. l'Appendice n<sup>o</sup> 13.



du malade, on le sonde et on le taille tout d'un coup, sans lui donner le temps de s'effrayer par la longue attente de cette opération : voilà donc enfin le véritable état de notre malade.

—Ce Jeudi-Saint, 5 d'avril 1703, la nuit du 4 au 5 a encore été mauvaise ; le malade en est tout abattu ; il m'a avoué qu'il n'est pas en état d'aller à Versailles, pour donner la communion à M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne. Je l'ai trouvé fort affoibli ; à peine pouvoit-il signer une expédition que je lui ai présentée, et il ne marchoit pas ferme. Ses douleurs s'apaisent sensiblement aujourd'hui ; mais l'agitation des jours passés lui a même affoibli la tête, et il a paru quelque petit égarement. Sur les quatre heures après-midi, sa foiblesse l'a contraint de se mettre au lit ; son pouls a paru élevé et embarrassé ; alors MM. Dodart et de Tournefort l'ont fait saigner à l'instant : on lui a tiré heureusement trois palettes de sang ; aussitôt après il s'est endormi tranquillement et a reposé de suite jusqu'à près de dix heures du soir<sup>1</sup>. Son pouls s'est remis dans son assiette naturelle ; sur les onze heures, il s'est encore endormi.

—Ce Vendredi-Saint, 6 d'avril 1703, M. de Meaux a dormi quatre heures de suite fort tranquillement depuis onze heures ; il a pris ensuite du bouillon, et il s'est encore endormi si profondément et si longuement que ses médecins, arrivant sur les huit heures du matin, le trouvent encore dans le sommeil, de sorte qu'ils ne l'ont pas vu, de peur de l'éveiller : la tête est tout à fait débarrassée, le pouls naturel, et le malade dans une parfaite tranquillité. Il y a lieu de croire que hier et avant-hier il étoit fort occupé des progrès de son mal, et c'est peut-être ce qui lui a même troublé la tête.

M. Mareschal sort d'ici. M. de Meaux lui a avoué qu'il s'étoit hier troublé l'imagination. Cet habile opérateur convient que voici une maladie très-dangereuse et com-

<sup>1</sup> V. l'Appendice n° 14.

munément mortelle dans les vieillards de l'âge de M. de Meaux. Il dit que toutes les années il en traite plus de deux cents à Paris de cette sorte<sup>1</sup>. Mais il n'assure pas encore qu'avec cela M. de Meaux n'ait pas la pierre : « C'est, dit-il, ce que j'étudie. » Au reste, cette maladie seule est déjà mortelle, et par conséquent elle demande une grande attention de la part du malade, des médecins et de l'opérateur, indépendamment de la pierre, et il ne croit pas qu'il puisse sortir davantage de Paris, parce que le mal peut devenir si pressant que le malade aurait besoin du secours de la sonde, même pour uriner : nous voilà donc apparemment tout à fait résidens à Paris.

M. Pirot est venu ici presque tous les jours de la semaine de sa part et de celle de M. le cardinal de Noailles savoir des nouvelles de M. de Meaux, et il l'a vu toutes les fois. M. l'abbé Fleury y est venu aujourd'hui. M. de Reims et M. l'abbé de Louvois y vinrent avant-hier au soir. M. le Pelletier, le ministre, y a envoyé : il y a grande rumeur à la cour sur sa santé.

—Ce Samedi-Saint, 7 d'avril, M. de Meaux se porte fort bien. Il a très-bien passé la nuit. Il a entendu la messe, et je l'ai vu fort gai toute la matinée. Il a aussi dîné avec appétit. Il a l'esprit fort libre.

Cette après-dînée, il a écrit à M. l'abbé Pirot de le venir voir. Cet abbé est venu sur le soir. Nous nous sommes tous retirés. Il est demeuré seul avec M. de Meaux. Après quelque quart d'heure d'entretien, M. l'abbé Bossuet est entré avec eux. Je me suis trouvé au départ de M. Pirot. M. l'abbé Bossuet l'a reconduit au carrosse où il est entré avec lui et où il lui a encore parlé quelque temps en particulier. Je crois que M. de Meaux pense à faire tomber à son neveu ou son évêché, ou sa charge, ou quelque autre chose, et qu'il veut se servir pour cela de M. le cardinal de Noailles : c'est une conjecture.

—Aujourd'hui, 8 d'avril, jour de Pâques, M. de Meaux

<sup>1</sup> V. l'Appendice n° 15.

a très-bien passé la nuit et se porte fort bien. Il a fait sa confession dès ce matin au père Damascène, trinitaire de Meaux, son confesseur ordinaire, et il a ensuite entendu la messe dans sa chapelle, n'ayant pas la force de la dire. Il a ensuite écrit à M. le cardinal de Noailles qu'en profitant de ses grâces il avoit fait sa confession annuelle et générale et qu'il espéroit de dire demain la sainte messe, et d'aller même à la paroisse rendre ce devoir; qu'il le prioit de lui faire l'honneur de le venir voir, avant le premier voyage de Son Éminence à Versailles. Ceci fortifie bien le soupçon que j'ai que M. de Meaux songe à prendre des mesures pour assurer quelque établissement à M. l'abbé Bossuet. Cet abbé le désire fort et semble vouloir s'y disposer : depuis un mois ou six semaines, il a porté sa soutane régulièrement toute la journée jusqu'au soir et tant qu'il y avoit au logis quelqu'un de dehors. Depuis quinze jours il est aussi demeuré plus assidu auprès de M. de Meaux, et lui avec M. et M<sup>me</sup> Bossuet l'ont souvent entretenu en particulier : ci-devant, ils se plaignoient tous que M. de Meaux ne faisoit rien pour M. l'abbé. Mais cet abbé me paroît plus content depuis huit jours et moins inquiet : Dieu veuille conduire tout ceci pour le bien de son Église!

Ce que dit ici M. de Meaux à M. le cardinal de Noailles, qu'il a profité de ses grâces, a rapport au père Damascène, son confesseur de Meaux, pour qui sans doute il avoit fait demander par M. Pirot à Son Éminence la permission de le confesser. C'est M. l'abbé Bossuet qui a fait venir exprès ce père de Meaux pour entendre la confession de M. de Meaux. Je garde un commencement de lettre de la main de M. de Meaux à ce père, où il lui dit qu'il a besoin de lui au plus tôt pour se déterminer à la taille qu'il lui faudra peut-être souffrir au premier jour. Cette lettre est datée du 5 d'avril 1703, à Paris, qui étoit le Jeudi-Saint, jour auquel M. de Meaux eut cette aliénation d'esprit que j'ai dit, causée comme l'on voit par les frayeurs de la taille, qu'il regardoit comme prochaine suivant cette

lettre. Mais cette lettre n'a pas été achevée ni envoyée, M. de Meaux s'y déclaroit trop. M. l'abbé Bossuet s'est chargé d'écrire lui-même sans tant s'ouvrir, et il a arrêté le confesseur dans sa chambre, dès qu'il arriva le Vendredi-Saint au soir, pour l'instruire de tout ce qu'il avoit à dire à M. de Meaux; peut-être n'aura-t-il pas oublié ses propres intérêts. Au reste, son frère et lui font grande fête à ce père.

Ce père vient de me dire que M. de Meaux lui a écrit lui-même de sa main tout simplement qu'il avoit besoin de lui et qu'il vint incessamment, sans expliquer pourquoi, et qu'ici il ne lui parle pas de la taille ni de son mal.

M. Pirot vient de voir M. de Meaux. Il lui a dit que M. le cardinal a reçu sa lettre, et qu'il lui fera (réponse) demain; qu'il le viendra voir comme il le souhaite, ou mardi prochain, s'il veut, ou à son retour de Versailles, si cela lui est indifférent. M. de Meaux a répondu : A sa commodité, et que cela seroit fort bien à son retour de Versailles. Ils ont ensuite parlé en particulier. M. l'abbé Bossuet a aussi joint M. l'abbé Pirot en particulier, quand il est sorti.

M. Lepelletier de Souzy a envoyé savoir des nouvelles de M. de Meaux. Plusieurs abbés le sont venus voir, et M. l'archevêque de Reims aussi, disant qu'il s'en alloit demain à Versailles et qu'il le venoit voir auparavant.

M<sup>me</sup> Guyon est retirée auprès de Blois dans une terre de sa famille.

M. Petitpied, professeur de Sorbonne, refusant toujours de signer le nouveau formulaire, a été envoyé par lettre de cachet à Beaune par ordre du roi, avec commandement aux docteurs de Sorbonne de mettre à sa place un autre professeur. Il est sorti de Paris ce jour de Pâques et il est parti dans la diligence de Lyon.

—Ce lundi 9 d'avril, M. de Meaux a très-bien passé la nuit; il se porte bien, et a dit la messe dans sa chapelle

pour faire ses Pâques ; il a bon appétit, et se sent fort à son aise sans aucune douleur.

M. le cardinal de Noailles a écrit ce matin des complimens à M. de Meaux sur sa santé, et qu'il le viendra voir ou demain mardi allant à Versailles, ou mercredi en revenant.

Après une longue lecture que j'ai faite dans l'après-dinée à M. de Meaux, nous promenant dans sa chambre, il m'a avoué que le fond de son mal étoit la matière même de la pierre, et que dans les soulagemens qu'il recevoit, il falloit demeurer sous la main de Dieu, se remettre à sa volonté, et tout attendre de sa bonté. Le voilà donc revenu de sa grande frayeur du jeudi 5, qui lui fit dire la nuit du mercredi au jeudi, au milieu de ses grandes douleurs : « *Je ne sais où j'en suis,* » dans l'incertitude de ce que deviendroit son mal, ce qu'un laquais lui entendit dire entrant dans sa chambre, la nuit, au bruit qu'il faisoit en se promenant. Il paroît aussi qu'il a toujours la taille en vue ; au surplus, M. de Meaux est sans douleur.

—Ce mardi, 10 d'avril 1703, M. de Meaux est bien. Sur le midi, M. le cardinal de Noailles l'est venu voir. M. l'abbé Bossuet l'a reçu à son carrosse en grand respect, et je m'y suis aussi trouvé. M. de Meaux lui est venu au-devant dans son antichambre : ils se sont enfermés eux deux seulement, et M. l'abbé Bossuet s'est aussi retiré. La conversation a duré environ une petite demi-heure ; M. de Meaux a conduit le cardinal jusqu'à sa salle. M. l'abbé Bossuet et nous tous l'avons conduit jusqu'à son carrosse. Ce soir-là même M. le cardinal de Noailles a été à son ordinaire à Versailles.

—Ce mercredi, 11 d'avril, le père Damascène est retourné à Meaux. M. de Meaux est encore sans douleur ; mais M<sup>me</sup> Bossuet qui languit depuis le Samedi-Saint, et n'a pu même sortir le jour de Pâques, ayant été obligée d'entendre la messe dans la maison, s'est trouvée très-mal aujourd'hui, si bien que ses médecins lui ont donné

l'émétique trois fois dans l'après-dînée, dont elle a été purgée abondamment haut et bas, et ce soir elle s'est trouvée fort soulagée.

—11 avril 1703, M. l'abbé Bossuet en a été très-affligé, et, comme cherchant à se consoler, il m'a mené ce soir dans sa chambre, me contant toutes ses angoisses sur la maladie de M. de Meaux et de M<sup>me</sup> Bossuet. Il est convenu que le mal de M. de Meaux est mortel, et qu'il n'en faut pas du tout espérer une parfaite guérison, soit que ce soit la pierre, ou seulement une suspension d'urine causée par l'affaiblissement de la vessie. « Cela étant, lui dis-je, M. de Meaux n'est plus en état de faire aucune fonction pénible, ni ordination, ni confirmation, ni même l'office pontifical, et le voilà obligé en conscience de mettre quelqu'un à sa place, soit par démission ou par coadjutorerie.—Je n'ai rien à dire à M. de Meaux, m'a-t-il répondu, il ne me convient pas de lui rien proposer ni demander, il fera ce qui lui plaira.—Pensez-y, lui dis-je, Monsieur ; c'est votre affaire, et par notre propre intérêt, et par l'intérêt de la réputation de M. de Meaux. » Il a persisté à dire qu'il n'avoit rien à lui demander ; puis, qu'il faisoit de grandes réflexions depuis bien du temps, qu'il ne voyoit plus personne, qu'il ne lui conviendrait pas d'aller travailler à Meaux sous un autre évêque, que c'est d'ailleurs une triste vie pour un ecclésiastique que de demeurer fixé à Paris sans emploi : toutes raisons qu'il ne peut me dire que pour me persuader qu'il lui seroit fort désirable d'être évêque de Meaux. Je n'ai pas manqué de lui dire combien cet évêché lui convient, et le reste. Il m'a fort flatté de mille louanges outrées, et me faisant mille avances de lui-même, qu'il sauroit bien récompenser ceux qui ont servi M. de Meaux ; sur quoi il m'a fort loué non-seulement de mon attachement et affection, mais en me flattant de mille talens que je n'ai pas. C'en est trop pour faire voir qu'il pense sérieusement à cet évêché, et qu'il ne veut pas avoir aucun obstacle dans son dessein, mais qu'il tâche au contraire de prévenir tout le monde en sa

faveur, et moi-même qui ne puis lui être bon à rien. En finissant, il m'a dit que M. Phelipeaux ne lui faisoit pas justice, et il ne m'a pas paru content de lui, me conjurant fort de lui garder le secret, comme je ferai ; mais M. Phelipeaux, de son côté, m'a toujours dit qu'il n'est guère content de M. l'abbé, ainsi ce n'est pas un secret entre eux. M. l'abbé prétend être le meilleur ami et avoir le meilleur cœur du monde, ce qu'il dit que M. Phelipeaux n'a pas connu ou ne veut pas connoître, et que néanmoins c'est à lui qu'il est redevable de tout le bien que M. de Meaux lui a fait. Voilà assurément une grande déclaration, et tout cela pour me persuader qu'il veut récompenser les gens qui ont bien servi M. de Meaux, et moi-même, comme il me l'a fait entendre plus particulièrement en me parlant de la place de syndic dans le clergé de Meaux, qu'il n'avoit prise que parce que M. de Meaux l'avoit voulu, comme s'il vouloit dire qu'il me la destinoit, ce qui seroit une plaisante récompense. Le fond de tout ce discours, c'est qu'il pense à l'évêché de Meaux, et que c'est là son grand moyen de récompenser la maison de M. de Meaux. Il finit en me demandant mon amitié, et me faisant excuse sur les railleries que j'ai eu souvent à essayer de lui. Cet entretien se fit le mardi soir, 10 de ce mois, et non pas le mercredi 11.

—Ce jeudi, 12 avril 1703, il n'y a nulle réponse de la négociation de M. le cardinal de Noailles. J'ai été pour tâcher d'en découvrir quelque chose à l'archevêché après midi. J'y ai trouvé le carrosse et les gens de notre abbé ; ils m'ont dit que leur maître étoit avec Son Éminence. J'ai vu M. de Beaufort, et après divers discours, je l'ai amené au fait de M. de Meaux, à qui il faut un successeur pour les fonctions pénibles. Il m'a assuré qu'il n'avoit encore rien oui-dire, que M. l'abbé Bossuet étoit venu à l'archevêché avant midi, et qu'il l'étoit venu voir et lui dire des nouvelles de M. de Meaux, et qu'il n'en savoit pas davantage. J'ai été chercher M. Pirof, mais je ne l'ai pas trouvé. M. de Meaux continue l'usage de ses

tisanes, et il s'en trouve fort bien, étant toujours sans aucune douleur, si bien qu'il a dit la messe ce matin.

—Ce vendredi, il a encore dit la messe, et sa bonne disposition continue. Il m'a dit qu'il iroit à Versailles dimanche ou lundi prochain. «Ne craignez-vous pas, lui dis-je, d'être incommodé du voyage? et pourquoi vous exposer à quelque danger? à moins qu'il n'y ait quelque affaire qui vous oblige d'y aller? — Non, dit-il, il n'y a aucune affaire, c'est seulement pour me faire voir, et au surplus je me sens bien.» Quoi qu'il en dise, je suis persuadé qu'il y doit aller pour l'affaire de l'évêché de Meaux. Il faut que le cardinal ait parlé à M<sup>me</sup> de Maintenon, et fait agréer quelque proposition. A présent c'est à M. de Meaux à parler lui-même, et il y va dans le temps que le cardinal y sera lui-même; sans doute pour se joindre ensemble: c'est ce qu'il faut observer. Ce soir, M. l'évêque de Metz est venu voir M. de Meaux. M. de la Reynie y vint ces jours passés.

—Samedi, dimanche et lundi, M. de Meaux a toujours dit la messe, et est allé à la promenade; sa bonne disposition continue toujours; et néanmoins il a pris la résolution de ne pas aller à Versailles, pour affermir davantage sa bonne santé; mais c'est aussi, sans doute, pour laisser mûrir le dessein de l'évêché, et ne rien précipiter et ne paroître pas trop empressé.

—Mardi, mercredi et jeudi, M. de Meaux est de même, et il a fait comme ces jours passés.

—Ce jeudi, j'ai vu M. Pirot, et lui ai fait ouverture du dessein de l'évêché, que M. de Meaux, ne pouvant plus en faire les fonctions pénibles, étoit obligé de mettre quelqu'un à sa place, et qu'il ne pouvoit mieux faire, pour sa réputation, que d'y mettre son neveu: «C'est à vous, dis-je, Monsieur, à entrer dans ce dessein, et à y faire entrer M. de Meaux.—Est-ce que M. l'abbé Bossuet n'y pense pas?» me répondit-il, par une sorte d'interrogation qui emporte avec son affirmation. Ainsi je ne doute nullement que l'on ne pense à ce dessein, et que M. Pirot lui-même ne tra-



vaille à le faire réussir. Aussi m'avoue-t-il que M. l'abbé Bossuet le vint encore voir hier.

M. le cardinal a fait imprimer le petit formulaire avec les noms des docteurs qui l'ont souscrit. M. Gueston, chanoine régulier de Saint-Victor, refusant de signer le petit formulaire, a été envoyé, par lettre de cachet, à Saint-Ruf, en Dauphiné : c'est une abbaye de son ordre, près de Valence. Ce matin, messieurs de Sorbonne ont nommé M. Du Bourg un des leurs, élevé chez M. Gillot, pour faire par commission les leçons de M. Petitpied; ce choix se fit unanimement, parce que M. le cardinal ayant fait venir ce matin-là même M. de Lestoeq et M. Pirot, leur avoit dit que c'étoit un sujet agréable au roi, qui vouloit que la délibération se fit de vive voix et non par scrutin, attendu qu'il s'agissoit non d'élire, mais seulement de commettre. Les partisans des jésuites ont fort murmuré, parce que les gillotins<sup>1</sup> leur sont suspects, et qu'ils prévoient que M. Du Bourg, n'ayant pas assez de santé pour faire soutenir ce travail, ne fera que garder la chaire, que l'on destine, dit-on, à un gillotin qui est actuellement en licence, homme d'esprit et capable de la remplir. Il est vrai que M. le cardinal aime cette communauté, et qu'il la protège en toutes rencontres. Aussi lui est-elle très-utile et à beaucoup d'autres diocèses, auxquels elle fournit de bons sujets.

—Ce jeudi soir, M. de Chasot est arrivé de Metz, en bonne santé, par la poste; je ne sais pourquoi.

—Ce vendredi 20 avril, M. de Meaux se trouve à l'ordinaire; il a expédié quantité d'affaires domestiques et du diocèse. M. le maréchal de Choiseul l'est venu voir, et tous ses amis de Paris et de la cour y viennent journellement; il se porte à merveille. L'affaire du chapitre de

<sup>1</sup> Les jésuites donnaient ce nom à ceux qui avoient été élevés dans la maison dirigée par Gillot; ils en faisoient des jansénistes et les dénonçoient comme tels à Rome, comme on le voit par plusieurs de leurs lettres qui sont aux archives de Rome.

Meaux avec les chapelains étant en état, M. de Meaux nous a donné toute sa protection auprès de M. Portail, qui a consenti, à sa prière, que M. d'Ormesson, substitut de M. le procureur général, fût chargé de voir cette affaire pour donner ses conclusions, et M. d'Ormesson l'a accepté très-agréablement à ma prière.

M<sup>me</sup> Bossuet est tout à fait hors d'affaire; elle a fort bon appétit, et reçoit les visites de sa parenté et de ses amies. M. l'abbé Bossuet en est fort joyeux. Ce soir, à la promenade de la pépinière du Roule, je disois à cet abbé : « Voilà de beaux orangers; j'espère que vous verrez un jour ceux de M. de Meaux en même état. — Je n'y espère rien, » m'a-t-il répondu; c'étoit répondre à ma pensée de l'évêché; mais il n'a garde de rien avouer, il sait trop bien dissimuler. Je crois que M. de Chasot vient pour cette raison; car, d'ailleurs, je n'entends pas seulement souffler sur son mariage.

M. de Meaux vient de recevoir une lettre fort honnête de M. le grand-duc, qui lui fait des remerciemens de son dernier livre contre M. Simon, avec de grands complimens sur sa vertu et ses mérites. M. de Meaux le lui avoit envoyé par M. le marquis de Salviati, mais sans même lui écrire, par respect.

— Samedi, 21, M. de Meaux a encore dit la messe; il n'a pu se promener à cause du mauvais temps; il a reçu beaucoup de visites de ses amis de Paris et de la cour, et, sur le soir, il s'est trouvé un peu fatigué et abattu; il s'est couché de bonne heure, et il a très-bien reposé, comme je l'apprends, ce dimanche matin 22 avril 1703; néanmoins, il n'a pas dit la messe pour se mieux reposer encore.

— Lundi, mardi et mercredi, il s'est porté de mieux en mieux, et s'est tous les jours promené; ses amis le viennent encore voir chaque jour; il a dit aujourd'hui, 25 d'avril, la messe de saint Marc; il a expédié toutes les affaires qui se sont présentées du diocèse. M<sup>me</sup> Bossuet a été purgée, et se porte aussi fort bien. J'apprends, pour sûr, que M. de Chasot va se marier à la fille d'un secrétaire

du roi, de Verdun, qui est venu s'établir à Paris : c'est la raison de son retour.

—Ce jeudi, 26, M. de Meaux et M. l'abbé Bossuet ont entendu les députés du chapitre de Meaux sur leurs difficultés réciproques au sujet des maisons canoniales qui se vendent, depuis l'année 1636, au profit des héritiers des chanoines défunts possédant des maisons ; on est convenu d'en passer par l'avis d'arbitres.

—Ces trois jours, mardi, mercredi, jeudi, M. de Meaux a eu des conférences chez lui avec milord Louvet, gentilhomme écossais, protestant, sur la religion ; et, ce samedi matin, il lui a écrit une grande lettre sur ce sujet, lui envoyant son *Catéchisme* et ses *Prières ecclésiastiques*, que ce gentilhomme lui avoit demandés pour apprendre la liturgie, le culte et les fêtes de l'Église. C'est M. le nonce ordinaire qui le lui a envoyé, accompagné de son auditeur. Ce gentilhomme est très-bien disposé ; il doit retourner en Angleterre et en Écosse avant de rentrer dans l'Église.

—Ce jeudi, M. Dodart est venu exprès de Versailles voir M. de Meaux, quoiqu'il l'eût vu hier à Paris avec M. de Tournefort ; mais, m'a dit M. Dodart, il n'y avoit rien de nouveau ni de pressant.

Tous ces jours-ci, M. de Meaux s'est très-bien porté, il a été à la promenade autant que le temps l'a permis. Mercredi dernier, M. Dodart et M. de Tournefort le vinrent voir ensemble. Et jeudi, M. de Meaux renvoya chercher M. Dodart à Versailles, c'étoit seulement pour savoir de lui, s'il ne risqueroit rien à faire le voyage de Versailles ; et le sentiment du médecin a été qu'il le pouvoit faire sans danger. M. Mareschal l'est aussi venu voir, ce samedi matin, pour le même sujet ; il y a souvent quelque défaut dans les urines ; et certainement la crainte du mal éloigne M. de Meaux de Versailles, autant que de Meaux même, où il est résolu de ne pas aller aux fêtes de la Pentecôte. Il ne va, dit-il, à Versailles, que pour se montrer ; mais je vois fort bien que c'est pour faire donner son

évêché à son neveu. Tous les jours ils ont mille dialogues particuliers qui ne peuvent être que sur ce sujet; et M. l'abbé Bossuet doit aller faire des visites autour de Meaux, lundi prochain, tandis que M. de Meaux sera à Versailles, afin qu'il ait encore ce témoignage à rendre de son neveu.

M<sup>me</sup> Bossuet se porte toujours de mieux en mieux.

—Ce vendredi, à l'ordinaire. Ce samedi, M. de Meaux a dit la messe en grande dévotion; et dimanche encore de même. J'ai toujours la pensée que c'est sur le sujet de l'évêché, qu'il a peut-être bien de la peine à quitter pour son neveu; ces derniers jours, promenade. Au reste, depuis cette maladie déclarée, et principalement depuis Pâques, il s'est abstenu de toute forte application, et il a employé tout son temps dans son particulier, à la méditation de la sainte Écriture, sur laquelle je l'ai toujours trouvé les yeux ouverts; hors cela, quand il m'a envoyé chercher, ç'a été pour lui lire le tome IX de l'*Histoire ecclésiastique* de M. l'abbé Fleury, et autres choses sérieuses. Depuis huit jours, il m'a demandé Eusèbe et saint Cyprien, que j'envoyai même hier à Versailles par son ordre, où il les veut lire pendant son séjour. Dans l'occasion, il étoit ravi de s'entretenir de ces sujets de piété et de religion, avec ceux de ce goût d'entre ses amis qui le venoient voir ou qui l'accompagnoient à la promenade. Ce dimanche soir, il est venu coucher à Versailles, avec M. de Chasot dans sa litière; j'y suis aussi venu dans son carrosse.

—Ce lundi, 30 avril, M. de Meaux se porte très-bien, à Versailles; il a assisté à la messe du roi. M. Dodart a été en conférence avec lui avant le dîner, et, en sortant de table, il m'a assuré qu'il n'y avoit rien de nouveau à l'état de M. de Meaux, qu'on ne parloit pas du tout de lui faire faire le voyage de Forges; qu'il l'avoit conseillé autrefois. Ce fut en 1700, avant l'assemblée du clergé, à cause des urines sanguinolentes que M. de Meaux avoit rendues en quelques occasions; mais M. le premier médecin n'en fut pas d'avis.

M. de Meaux a envoyé chez M<sup>me</sup> de Maintenon, où l'on a dit qu'elle n'y étoit pas : c'est que le roi, n'étant pas sorti du château à cause de sa saignée, est demeuré toute la journée chez elle. Voilà sans doute un commencement de sollicitation pour l'évêché.

—Ce mardi, 1<sup>er</sup> de mai, M. de Meaux a dit la messe à cause de la fête de saint Jacques et saint Philippe. Avant cela il avoit été au lever du roi, où il est demeuré longtemps et y a attendu trois quarts d'heure : je ne sais s'il aura parlé au roi, mais aussitôt après son retour de la messe, il a écrit à M. le cardinal de Noailles, à Paris, par un exprès chargé de porter sa lettre jusqu'à Conflans, si le cardinal y étoit ; en même temps il a écrit à M<sup>me</sup> de Maintenon, et il lui a fait porter sa lettre à Saint-Cyr. Cependant M. de Meaux ne souffle pas mot sur ses desseins ; M. de Chasot étoit enfermé avec lui dans son cabinet pour ses lettres. M. de Meaux se porte bien.

M. de Meaux vient d'avouer qu'il a parlé ce matin au roi dans son cabinet. « Cela n'a guère duré, dit-il ; c'étoit pour lui rendre compte de la conversion de milord Louvel, Écossois d'une très-grande qualité. » Il ne faut pas douter qu'il n'y ait ici des mesures prises pour l'évêché.

On lui a rapporté de Saint-Cyr que M<sup>me</sup> de Maintenon a reçu sa lettre ; que la nuit précédente et la dernière elle a eu la fièvre ; qu'elle n'en a plus à présent ; qu'elle restera encore demain à Saint-Cyr. Il n'y avoit pas de réponse par écrit, mais seulement de vive voix.

Ce soir, M. le cardinal de Noailles est venu coucher à son ordinaire à Versailles ; et ce mercredi matin, 2 mai, il a envoyé à M. de Meaux sa réponse à la lettre qu'il avoit reçue de lui à Conflans même, étant prêt à partir pour Versailles. Sur les onze heures du matin, le cardinal est venu lui-même à l'appartement de M. de Meaux, qui s'étoit recouché et dormoit, et n'a pu lui parler. A son réveil, M. de Meaux a dit qu'il le verroit au premier jour à Paris.

—Ce jeudi, 3 mai 1703, M. de Meaux a dit la messe à

cause de l'Invention de la sainte Croix; il a écrit ensuite à M<sup>me</sup> de Maintenon, à Versailles, lui demandant sans doute audience. Il se porte ici fort bien, et se promène tous les jours avec ses amis; il ne dit rien de l'évêché. Il a été voir le père de La Chaise dans son appartement, et a été quelque temps enfermé avec lui; mais il n'en a rien dit, ni comment et pourquoi il a fait cette visite.

Il est certain que le mariage de M. de Chasot est arrêté avec une demoiselle de Verdun, fille de M. Maquelot, secrétaire du roi de ce pays-là, dont le fils est grand-maître des eaux et forêts de Champagne; et que c'est M. de Saint-Contais, intendant de Metz, qui a fait ce mariage. Il semble que M. de Chasot négocie cependant une charge à Paris. Il vient de m'avouer lui-même le projet de ce mariage; chacun lui en fait ici compliment comme d'une affaire conclue; il va souvent d'ici à Paris, où, dit-il, il a affaire à des traitans; je crois que c'est pour trouver de l'argent et acheter une charge.

—Vendredi et samedi, M. de Meaux se porte très-bien et se promène à l'ordinaire. Ce samedi, M. de Chasot a été à Paris.

—Ce dimanche, M. de Meaux a donné la communion à M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne; il est demeuré à jeun jusqu'à midi passé sans aucune incommodité.

Ce même jour, dimanche, 6 de mai, M. de Chasot est allé à Paris, chargé d'un paquet de lettres de M. de Meaux pour M. le cardinal de Noailles, et il est revenu le même jour.

—Ce lundi 7, M. de Meaux a reçu un exprès de M. l'abbé Bossuet; il s'est enfermé avec M. de Chasot, qui étoit demeuré au logis pour un rendez-vous; c'étoit sans doute pour attendre cet exprès qui apportoit la réponse de M. le cardinal de Noailles: je suis entré brusquement dans le cabinet tandis que ces messieurs étoient ensemble, et j'ai vu deux ou trois papiers écrits de la main de M. de Chasot en manière de placets, et tout cela a été renvoyé à M. l'abbé Bossuet ce soir même. Ce sont sans doute des

placets pour l'affaire de l'évêché, que l'on fait passer par les mains de M. le cardinal de Noailles et de MM. des Missions Étrangères, pour être donnés au roi par M<sup>me</sup> de Maintenon. Au reste, M. de Meaux devoit s'en aller coucher ce soir à Paris : il est resté pour ne partir que mercredi, sans doute parce qu'il veut voir encore ici le cardinal, et peut-être de ce voyage finir l'affaire de l'évêché de Meaux : c'est à quoi il faut s'appliquer.

Encore ce soir, lundi, M. l'archevêque de Rouen est venu voir M. de Meaux, et il a été en grande conférence particulière avec lui sur l'affaire du *cas* en faveur du jansénisme, signé par M. Delan, docteur de Sorbonne, théologal de Rouen et professeur en théologie dans le séminaire. On dit qu'il refuse de signer le petit formulaire de Paris, et qu'il est menacé d'une lettre de cachet. M. l'archevêque de Rouen est, dit-on, venu exprès pour s'expliquer sur cette affaire avec le roi même. Mais on dit encore qu'il s'agit même de M. Couet, fait tout nouvellement grand-vicaire de Rouen, accusé d'être auteur du *cas*. M. de Meaux ne nous a rien dit de cette affaire.

—Mardi, 8 mai. Depuis quatre jours, j'ai lu à M. l'abbé Fleury la *Clef de la censure*<sup>1</sup>, etc. Il trouve cet ouvrage très-important et nécessaire pour la défense de la bonne morale : bien écrit d'ailleurs, piquant, curieux, et qui se fera lire. Il voudroit qu'on en retranchât quelques caractères un peu durs ; et il dit surtout que la conclusion pourroit être plus serrée. Il m'a déterminé à en faire l'ouverture à M. de Meaux, qui en a ouï la lecture depuis dimanche, et que je viens d'achever ce matin : il y a

<sup>1</sup> Le manuscrit autographe de cet ouvrage de l'abbé Le Dieu est à la bibliothèque du séminaire de Meaux, comme nous l'avons dit dans notre *Notice* sur l'auteur.

Nous regrettons que monseigneur Allou, évêque de Meaux, n'ait pas jugé opportune la publication de cet ouvrage, qui doit renfermer des renseignements pleins d'intérêt, et qui fut approuvé non-seulement par le docte et judicieux Fleury, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, mais par Bossuet lui-même.

remarqué quelques expressions de son style, qu'il dit qu'il faut déguiser ; il a approuvé tous les endroits de doctrine, et en particulier dans la conclusion, la justification de ses statuts synodaux contre le père Daniel ; il a gobé<sup>1</sup> tous les éloges que je lui donne, sans parler d'en retrancher le moindre mot ; il veut, au contraire, que je diminue celui de M. Arnauld dans la remarque sur le péché philosophique ; mais, comme cet éloge est là pour faire croire qu'un janséniste ou du moins un homme de Port-Royal est auteur de cet écrit, il n'a pas insisté pour l'ôter : pour les caractères forts, il n'en a rien dit ; aussi est-ce ici le cas de saint Paul : *Increpa illos durè, ut sani sint in fide*, Tim. 1, 13 ; mais il m'a remis à me dire son avis, et sur le tout, et sur le détail et sur l'impression, après qu'il y aura pensé.

J'ai vu le commis de M. le marquis de Torcy, chargé des affaires du département de Champagne ; il m'a dit que ce ministre n'a pas écrit aux officiers du présidial, et qu'après avoir reçu l'avis de M. l'intendant, lu le mémoire de M. de Meaux et l'avoir ouï lui-même, il s'en étoit reposé sur ce prélat pour faire continuer l'exécution de son règlement ; qu'au surplus, c'étoit M. de Sabran, lieutenant général de la province, qui avoit donné avis de la négligence des officiers, en disant qu'ils s'excusoient sur ce que les chanoines ne leur donnoient pas le nombre des places qui leur étoient nécessaires, mais sans qu'il accusât les chanoines.

—Ce soir, neuf heures, il est venu un exprès de M. l'abbé Bossuet à M. de Meaux, qui s'est retiré dans son cabinet avec M. de Chasot pour lire ses lettres, et n'a rien dit ; il se porte à merveille.

—Mercredi 9 mai, M. de Meaux s'est trouvé, du matin,

<sup>1</sup> Cette expression triviale n'est pas mise ici évidemment, par l'abbé Le Dieu, dans le mauvais sens qu'on pourrait lui attribuer. Bossuet avait reçu assez d'éloges dans sa vie pour n'attacher aucune importance à ce que pouvait dire de lui son secrétaire.



chez M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, qui a fait une fausse couche dans toutes les formes, s'étant trouvée grosse de douze jours; l'accoucheur y a fait sa fonction, et pour observer toutes les façons, on oblige la princesse de garder le lit pendant douze jours. Le voyage de Marly a été rompu à cette occasion, et néanmoins M. de Meaux est venu coucher à Paris, avec M. de Chasot; et il se porte, Dieu merci, à merveille, aussi bien que M<sup>me</sup> Bossuet et toute sa famille.

—Jeudi 10, M. de Meaux est en parfaite santé, et a dormi toute la matinée. Hier mercredi, en partant de Versailles, il eut une conférence chez lui, au château, avec M. le cardinal de Noailles et M. l'archevêque de Reims, au sujet de l'affaire de Rouen, qui n'est pas finie; et encore apparemment au sujet du bref du pape au cardinal, qui s'est répandu à Paris par la voie de M. le nonce, et dont j'ai ouï faire bien des plaintes à M. de Reims.

—Ce vendredi, 11 de mai 1703, M. de Meaux a été dire la messe aux Bénédictins anglois du faubourg Saint-Jacques, à cause du corps du roi Jacques II d'Angleterre qui y repose. Il a d'abord fait sa prière dans la chapelle où est le corps, et à cause de la grande obscurité, il a mieux aimé dire la messe au grand autel; il l'a dite de la sainte Trinité en action de grâces de la sainte vie que Dieu a accordée à ce bon roi, avec une seconde collecte pour le repos de l'âme du même roi, et une troisième pour le roi d'Angleterre d'à-présent, Jacques III. Sa dévote<sup>1</sup> a communiqué à sa messe.

—Samedi 12 et dimanche 13, M. de Meaux se porte à l'ordinaire, et n'a pu s'aller promener à cause du mauvais temps; en lui parlant de Rouen, il me dit qu'ils étoient là tous jansénistes<sup>2</sup>, et qu'il ne falloit pas s'y fier: sans doute

<sup>1</sup> L'abbé Le Dieu entend-il par là la veuve de Jacques II, qui avait la plus haute estime pour Bossuet?

<sup>2</sup> Il faut se rappeler que Bossuet ne regardait pas les jansénistes comme des hérétiques, mais comme des hommes trop peu souples,

à cause de M. Delan, théologal de Rouen, qui a signé le *cas* du jansénisme, et qui, peut-être, refuse encore de se rétracter.

—Lundi et mardi, M. de Meaux se porte à merveille et a été à la promenade à l'ordinaire. M. le doyen de Meaux et autres députés sont venus pour l'affaire des maisons canoniales, et M. de Meaux a reçu aujourd'hui en droiture par la poste, la procuration et soumission de tout le chapitre à son jugement pour cette affaire; sur quoi il a donné rendez-vous à demain aux députés.

—Ce mercredi, 16 mai, M. de Meaux a dit la messe de la Vigile de l'Ascension dans sa chapelle; à l'issue de laquelle se sont trouvés M. le doyen de Meaux et M. l'abbé de Gomer, pour l'affaire des maisons. M. Navarre, autre député, a manqué au rendez-vous. M. de Meaux a remis ces messieurs à vendredi matin.

M. l'archevêque de Rouen est venu voir M. de Meaux; il faut que ce soit pour lui communiquer quelque nouveau formulaire à faire signer aux suspects de Rouen.

Sur le soir, la promenade à la pépinière. J'y ai rendu compte à M. de Meaux de quelques corrections dans l'écrit<sup>1</sup> sur la censure (de 1700) qu'il a trouvées bien, et, après avoir examiné tous les moyens pour faire imprimer, il m'a tranché le mot: qu'il jugeoit cet ouvrage utile à l'Église, qu'il désiroit fort de le voir imprimé, et qu'il croyoit que la voie des jacobins<sup>2</sup> étoit la plus sûre, mais qu'il falloit bien prendre garde à qui on confioit un tel dessein; qu'au surplus, s'il venoit à être déconvert, il falloit m'attendre qu'il seroit obligé de me désavouer.

—Jeudi 17 mai, jour de l'Ascension, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; il se porte fort bien. Étant

et que leur rigidité rendait répréhensibles. Nous constatons cette opinion sans la juger.

<sup>1</sup> C'est-à-dire la *Clef de la Censure*, dont il est parlé ci-dessus.

<sup>2</sup> Les jacobins ou dominicains avaient des opinions théologiques opposées à celles des jésuites.

ensuite enfermé avec lui en particulier, il m'a répété qu'il jugeoit l'écrit sur la censure utile à l'Église, mais qu'il ne pouvoit pas prendre aucune part à son impression, directement ni indirectement. Que quand il avoit obtenu du roi la permission de faire la censure des casuistes dans la dernière assemblée, cela avoit été à la condition expresse qu'on ne nomméroit aucun auteur condamné, pour ne rien aigrir, et qu'il étoit obligé de tenir cette parole donnée si solennellement, qui le mettoit dans la nécessité de me désavouer si j'étois découvert.

—Vendredi et samedi, M. de Meaux se porte bien. Ce samedi, M. l'archevêque de Rouen l'est encore venu consulter sur l'affaire du jansénisme; et le soir, à la promenade, M. de Meaux m'a dit qu'il voyoit encore mieux qu'auparavant combien il est nécessaire de donner une instruction au public sur cette affaire, et qu'il avoit commencé à y travailler<sup>1</sup>. Cependant la *seconde instruction* contre M. Simon a été mise au net, et il m'a chargé de la relire.

—Ce dimanche, 20 de mai, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; il se porte bien. M. de Toul l'est aussi venu fort consulter sur le jansénisme. Cette matière se remue parmi les évêques, et à la fin ils seront obligés de recevoir la leçon de M. de Meaux.

—Ce lundi 21, j'ai fait heureusement, Dieu merci, le voyage de Meaux. Le 22, j'y ai séjourné. Le 23, je suis revenu coucher à Paris.

—Le jeudi, 24 mai 1703, M. de Meaux a été dîner chez M. l'évêque de Chartres, et il est demeuré toute

<sup>1</sup> Il s'agit ici de l'ouvrage qu'il laissa imparfait, sur la nature de la soumission qui est due à l'Église dans la décision des faits dogmatiques. Nous verrons qu'il laissa cet ouvrage à l'état d'ébauche, et qu'il y soutint une opinion tout à fait opposée à celle des jésuites, comme nous l'avons remarqué dans les *Mémoires*, en réfutant M. de Bausset, qui prétendait que l'ouvrage de Bossuet avait été détruit par les éditeurs de ses œuvres, et qu'il y étoit favorable au système des jésuites. (V. *Mémoires*, p. 78 et suiv., note 2.)

l'après-dînée en conférence avec lui sur le jansénisme. M. l'évêque de Toul et M. l'évêque de Blois étoient du dîner. M. l'évêque de Noyon se trouva ensuite à la conférence avec tous ces prélats. Il s'agit d'examiner un écrit de M. Couet, aujourd'hui grand-vicaire de Rouen, où il fait l'exposition de la foi par rapport au jansénisme et aux cinq propositions sur la prédestination gratuite, sur la grâce efficace, et sur la grâce suffisante, pour se disculper du soupçon que l'on a contre lui d'être auteur du *Cas de conscience sur le Jansénisme*. Il paroît qu'il a déjà donné plusieurs écrits auxquels on a trouvé à dire. M. l'évêque de Chartres semble être le négociateur de sa paix, et M. l'évêque de Toul l'entremetteur auprès de M. de Chartres, pour lui faire agréer les écrits. Pour cela M. de Rouen et M. de Toul consultent également M. l'évêque de Meaux, afin de savoir le point fixe jusqu'où M. Couet doit aller.

—Ce jeudi matin, 24 mai 1703, à Paris, rue Quinquenpoix, aux Armes de France, j'ai mis entre les mains de M. Godard<sup>1</sup>, libraire de Reims, le livre intitulé : *Clef de la Censure*, dont il m'a promis de me rendre compte dans quinzaine pour l'impression. Cet homme m'a paru franc et droit, ne s'embarrassant pas, et sûr des mesures qu'il prend.

En partant de Meaux, le prélat me recommanda fort de revenir à temps au moins pour l'accompagner le vendredi à Versailles, et il me marqua un grand empressement d'être de ces fêtes à la cour, et de donner la communion à M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, au cas qu'elle fit ses dévotions.

—Aujourd'hui vendredi, 25 mai 1703, nous sommes donc venus à Versailles, M. de Meaux et moi, dans sa

<sup>1</sup> Godard avait la réputation de faire imprimer et de vendre des livres jansénistes. Les jésuites lui en voulaient surtout pour l'impression de l'*Histoire des Congrégations de Auxiliis*, de Lemos. Le Tellier, archevêque de Reims, le protégeait.

litière. M. l'abbé Bossuet est resté à Paris dans le dessein d'aller passer ces fêtes à Meaux. Nous verrons s'il s'agit ici de l'évêché de Meaux pour cet abbé. M. de Meaux ne dit rien du tout.

—Samedi, 26 mai, veille de la Pentecôte, M. de Meaux a dit la messe aux Récollets. L'après-dîner il a été à vêpres auprès de M<sup>me</sup> de Bourgogne, et le soir à la promenade. Il m'a dit qu'il avoit parlé de son état à M. Fagon, qui l'avoit assuré qu'il n'y avoit autre chose à faire qu'à observer le même régime et le même ménage-ment qu'il avoit fait depuis Pâques, usant des mêmes tisanes, s'occupant doucement et sans effort. C'est ce qu'il fait à merveille, moyennant quoi il semble se bien porter. Au moins n'a-t-il ressenti aucun accident aux urines. Au retour de la promenade, M. l'archevêque de Rouen est venu voir M. de Meaux; ils se sont enfermés ensemble.

—Ce dimanche de la Pentecôte, 27 mai, M. de Meaux a dit la messe du matin aux Récollets; il m'a ensuite arrêté dans sa chambre. Je lui ai lu une lettre écrite et signée de la main de M. Couet, adressée à M. l'archevêque de Rouen, où ce prêtre explique ses sentimens sur chacune des cinq propositions et sur le formulaire qu'il signe sans restriction, le tout en bon catholique. M. de Meaux, en ayant ouï la lecture, y a fait quelques petites corrections. M. l'archevêque de Rouen est venu après cela, qui est demeuré d'accord de tout, répétant souvent que M. Couet les suivroit, ayant promis de se soumettre en tout point à l'avis de M. de Meaux. Il a dit que cette lettre avoit été approuvée de M. de Chartres et de M. de Toul, et qu'ils n'y avoient rien trouvé à dire. J'ai vu le portefeuille de M. de Meaux qui contient un projet de tous les articles de la lettre de M. Couet. Ainsi il est clair que c'est M. de Meaux qui a dressé l'exposition de la foi, travaillant ainsi de tout son pouvoir à sauver un honnête homme, très-instruit, très-pieux, et capable de servir utilement l'Église. J'ai vu aussi dans le même portefeuille, le com-

mencement d'un écrit que M. de Meaux a dicté à Collinet, son écrivain, sur la soumission due à l'Église dans toutes ses décisions, tant dans les faits que dans les dogmes. L'affaire de M. Couet et des autres docteurs de Rouen sera cause qu'il achèvera cet écrit<sup>1</sup>.

M. Dodart est venu dîner avec M. de Meaux; ils se sont enfermés ensemble pour une consultation de santé. Jeudi dernier, à Paris, ils consultèrent encore beaucoup, lui et M. de Tournefort. Après dîner, M. Dodart m'a avoué qu'il étoit encore grande question d'aller aux eaux de Forges quand le temps sera propre et que les chaleurs seront venues. Sur les foiblesses que M. de Meaux ressent, et qui paroissent dans sa voix fort affoiblie, dans sa marche quelquefois chancelante, il m'a dit qu'il falloit bien prendre garde, qu'il ne s'exposât à aucune fatigue au-dessus de ses forces, qu'il avoit trop entrepris de donner, il y a trois semaines, la communion à M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, et que chacun y avoit remarqué qu'il n'étoit pas ferme sur ses pieds, qu'il ne devoit pas faire de pareilles actions publiques.

M<sup>me</sup> de Bourgogne n'a pas fait ses dévotions. Les bénéfices furent hier donnés. Il n'y a aucune nouvelle touchant l'évêché de Meaux. Le prélat n'a vu ni M<sup>me</sup> de Maintenon ni le père de la Chaise. Il faut que, suivant ma conjecture du 7 mai 1703, M. de Meaux ait remis cette affaire entre les mains de ses amis, M. le cardinal de Noailles ou MM. des Missions Étrangères, s'en rapportant à leur avis et leur en abandonnant le succès, sauf à M. l'abbé Bossuet d'y joindre ses sollicitations. Mais il me dit dernièrement qu'il n'y espéroit plus rien. D'ailleurs il paroît malade d'inquiétude et de chagrin; il ne peut reposer. On sait combien il prend les affaires à cœur. Il enrage de voir que tous ses amis lui manquent : le cardinal de Noailles à qui il prétend avoir rendu tant

<sup>1</sup> C'est l'écrit dont nous avons parlé ci-dessus, et qui ne fut pas achevé, comme nous le verrons plus bas.

de services à Rome dans l'affaire de Cambrai, et les Missions Étrangères pour qui il s'est montré si zélé en mille occasions. Il semble même faire la mine à M. de Meaux, car depuis douze ou quinze jours à Paris, sous prétexte qu'il prend le bain, il ne vient pas dîner à la table, mais il mange en son particulier; et le soir ne venant pas encore à la table quoiqu'il se montre au public dès deux heures, tout habillé, il s'éloigne encore de la table, et s'en va souper dans la chambre de M<sup>me</sup> Bossuet, tête à tête avec elle. Voilà sa vie. Il semble qu'il ait besoin de se promener pour dissiper sa mélancolie. Cependant il laisse aller M. de Meaux seul à la promenade, sans autre compagnie que la mienne, et jamais il ne s'y présente, ni ne s'y est présenté une seule fois depuis Pâques, non plus que M. Bossuet son frère. Quelle conduite !

Le roi a donné à M. l'abbé Boutard l'abbaye de Boisgroland (de Brolio-Grolandi) au diocèse de Luçon, valant deux mille livres de rentes. Il en a toute l'obligation au père de La Chaise, à qui il demande des bénéfices depuis plus de quinze ans, et néanmoins il se vante de tout côté qu'il l'a obtenue par la protection de M. de Meaux, et M. de Meaux fait semblant que c'est par son canal qu'elle lui a été donnée; cependant il est bien certain qu'il n'en a pas parlé au roi ni même au père de La Chaise, à qui le Boutard n'en a fait la demande que jendi dernier, 24 mai, à Paris. Néanmoins M. de Meaux a été voir ce soir le père de La Chaise pour le remercier de cette faveur par la part qu'il y prend, c'est au moins ce qu'il nous a dit. Mais sans doute il avoit bien quelque autre raison de le voir qu'il ne dit pas, et peut-être pour l'évêché.

—Ce lundi, 28 de mai 1703, M. de Meaux n'a pas dit la

<sup>1</sup> Nous aurons occasion de remarquer, comme nous l'avons déjà fait, que les neveux de l'évêque de Meaux abusèrent de l'extrême faiblesse où l'avait réduit sa cruelle maladie, et le forcèrent à quelques démarches, regrettables sans doute, mais dont le respectable vieillard ne peut porter la responsabilité.

messe afin d'aller au lever du roi et à la messe du roi. Il vient d'écrire à Reims à M. l'archevêque qu'il s'en va aujourd'hui coucher à Paris pour la conférence avec M. l'évêque de Chartres. M. le duc de Bourgogne est parti ce matin cinq heures avec sa suite pour la campagne. Il doit coucher à Villacerf et continuer sa route par Langres et Bèfort pour l'Alsace. M. de Meaux se porte à merveille et parl actuellement dans sa litière, avec M. de Chasot, pour aller coucher à Paris : nous le suivons dans son carrosse.

M. le comte d'Aubigné est mort à Vichy. M. de Meaux a fait ses compliments de condoléance à M<sup>me</sup> de Maintenon par une lettre qu'il a portée lui-même à sa porte. A mon arrivée à Paris, M. l'abbé Bossuet m'a demandé avec empressement si M. de Meaux avoit vu monseigneur le Dauphin à la cour, ce que je ne savois pas du tout. Est-ce qu'on auroit tenté cette voie pour obtenir l'évêché? Il y a de l'apparence. L'abbé a joint avec le même empressement M. de Chasot à son arrivée. M. de Meaux se porte très-bien du voyage et a fort bon appétit.

—Mardi 29, M. de Meaux a ouï la messe dans sa chapelle. M. l'archevêque de Rouen l'est venu voir, et le soir à la promenade il a avoué qu'il étoit chargé de concilier cette affaire et de sauver M. Couet en lui dressant sa confession de foi qu'il signeroit.

—Mercredi 30, M. l'archevêque de Rouen est venu voir M. de Meaux du matin. Après la messe, que M. de Meaux a ouïe dans sa chapelle, il est allé à Saint-Sulpice chez M. l'évêque de Chartres, le grand conciliateur du jansénisme pour la cour. Ils ont diné ensemble, et ensuite M. l'évêque de Toul, celui de Blois, et M. l'évêque de Noyon se sont rendus auprès d'eux. M. l'archevêque de Rouen s'y est aussi trouvé sur les quatre heures du soir et s'est retiré le premier. Sur les cinq heures, les autres prélats sont allés se promener aux Carmes-Déchaussés. M. de Meaux n'a rien dit. Mais voilà sans doute l'affaire de M. Couet accommodée. Nous en saurons à loisir les conditions, que je marquerai dans ce journal.



—Jendi 31. Promenade à l'ordinaire. Le matin, M. l'archevêque de Rouen, revenant en poste de Meudon, est descendu chez M. de Meaux. Quand il a été sorti, M. de Meaux nous a dit que le roi avoit donné ordre que l'affaire de Rouen finît incessamment. M. Delan y sera compris avec M. Couet.

—Vendredi, 1<sup>er</sup> juin 1703, M. de Meaux se portant à merveille a été à la promenade à l'ordinaire. Il continue de dicter de son lit tous les matins son écrit sur la soumission.

—Samedi 2, il nous a avoué que le roi l'a chargé de finir l'affaire de Rouen et de dresser la profession de foi que M. Couet doit signer; qu'il lui a prescrit de signer le formulaire et de donner des explications catholiques sur chacune des cinq propositions: ce que contient en effet l'écrit qu'on examine actuellement. Et pour ce qui est de la soumission, M. de Meaux me dit que M. Couet a promis de signer l'ordonnance de M. le cardinal de Noailles et d'accepter sur ce point tout ce qui y est réglé. MM. de Toul, de Chartres et de Noyon sont venus joindre ce soir M. de Meaux à la promenade dans la pépinière.

—Dimanche, 3 juin 1703, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle. M. l'archevêque de Rouen l'est venu voir ensuite. M. de Meaux lui a promis de lui mander de ses nouvelles aujourd'hui six heures du soir, après que les trois prélats d'hier, qui le doivent venir voir à trois heures, seront sortis de chez lui. M. l'évêque de Toul est seul venu voir M. de Meaux et a passé deux heures avec lui. M. l'évêque de Chartres a été obligé de partir pour Saint-Cyr aussitôt après son diner. M. l'archevêque de Rouen est venu lui-même savoir sa réponse entre six et sept heures du soir. M. de Meaux ne nous a rien dit.

—Ce lundi 4 juin, j'ai vu un écrit dicté par M. de Meaux intitulé: *Déclaration de M. Couet*, qui est le même que celui contenu dans la lettre dont est mention ci-dessus de M. Couet à M. l'archevêque de Rouen. J'ai vu un autre écrit aussi de M. de Meaux contenant les raisons pour

lesquelles on doit se contenter de la déclaration ci-dessus. On y parle aux évêques de Chartres, de Toul et de Noyon comme n'étant pas entièrement satisfaits de la déclaration de M. Couet, proposée par M. de Meaux<sup>1</sup>. D'ailleurs on dit par la ville que la cause des jansénistes est entre les mains de M. de Meaux, c'est-à-dire qu'on croit dans le public que les autres prélats seront plus durs envers eux et M. de Meaux plus équitable. Et au fond, parce que l'on sait que M. de Meaux, entendant mieux la matière, prescrira mieux qu'aucun autre ce que l'on doit dire ici. La grande raison de M. de Meaux est de dire qu'il faut sauver M. Couet qui est dans de bons sentimens, parce qu'ayant une grande considération dans le parti des jansénistes, l'exemple de sa déclaration, de sa signature et de sa soumission, y aura un grand effet. Promenade à l'ordinaire. M. l'abbé Bossuet garde toujours sa chambre et son lit comme malade ; et M<sup>me</sup> Bossuet y soupe avec lui tous les jours, tête à tête, contente de faire l'honneur à M. de Meaux de dîner avec lui et ayant grand soin d'envoyer à M. l'abbé de quoi dîner.

—Mardi, 5 juin 1703, M. de Meaux a fait faire encore de nouvelles copies des écrits d'hier, et après avoir ouï la messe, il a reçu la visite des évêques de Chartres, de Toul et de Noyon, qui ont été près d'une heure avec lui ; il a ensuite écrit à M. le cardinal de Noailles, qui l'est venu voir sur les trois heures après-dîner, et est demeuré une demi-heure avec lui tête à tête : je ne sais encore rien des résolutions dernières ; mais il paroît que cette visite du cardinal est sur le sujet du jansénisme, car il a été aussi nommé par le roi pour finir cette affaire avec les autres, auxquels il a laissé faire l'examen de la *déclaration*, pour, en dernier lieu, leur joindre son suffrage ; ainsi il n'y a pas d'apparence qu'il soit du tout ici question de l'évêché.

<sup>1</sup> Ces évêques étaient plus ou moins partisans du système des jésuites sur l'infailibilité de l'Église dans les décisions relatives aux faits dogmatiques, tandis que Bossuet rejetait ce système.

Néanmoins le cardinal m'a fort demandé des nouvelles de M. l'abbé Bossuet, étant fort surpris d'apprendre qu'il étoit malade, et que cette maladie l'ait empêché d'aller à Meaux passer les fêtes.

—Mercredi 6 juin, les trois prélats d'hier sont encore venus voir M. de Meaux après dîner, et sont demeurés avec lui jusqu'à six heures, puis ils ont été tous ensemble à la promenade; au retour, M. l'archevêque de Rouen l'est aussi venu voir, et lui a apporté un nouveau projet de soumission de M. Couet à la dernière ordonnance de M. le cardinal de Noailles.

M. l'abbé Pirot, qui est aussi venu ici dès ce matin, dit qu'on se moque bien dans le monde et parmi les docteurs de voir une telle affaire entre les mains surtout de M. de Chartres et de M. de Noyon, et que l'on murmure fort de la voir traîner si longtemps par les difficultés que ces deux prélats apportent à sa conclusion.

Depuis huit jours, j'ai achevé la révision de la nouvelle dissertation de M. de Meaux contre Grotius, et de sa *seconde instruction* contre M. Simon, qui n'est pas moins forte que la première. M. de Meaux a mis entre les mains de M. Pirot la dissertation contre Grotius, le priant de la faire voir à M. l'abbé de Beaufort, de l'archevêché, et par lui, à M. le cardinal de Noailles, quelque jour, à Conflans.

—Jeudi, Fête-Dieu, les mêmes prélats d'hier sont venus voir M. de Meaux sur le soir; et, ce vendredi, dix heures du matin, ils se sont tous rendus à l'archevêché. Après midi, entre quatre et cinq heures, M. le cardinal de Noailles et M. l'archevêque de Rouen sont venus voir M. de Meaux, et ont passé une heure de temps enfermés avec lui.

—Ce samedi, 9 de juin 1703, M. de Meaux est allé à l'archevêché, où se sont aussi trouvés les prélats ci-dessus, et encore M. l'archevêque de Lyon et M. l'archevêque de Rouen, et M. Couet: et s'est ainsi finie l'affaire de la déclaration donnée par M. Couet; sur quoi, à trois heures après midi, M. de Meaux a écrit à M. l'évêque de Char-

tres, le priant de lui envoyer sa lettre pour M<sup>me</sup> de Maintenon, à laquelle, lui, M. de Meaux, joindroit la sienne pour la même dame; et M. de Chartres a répondu qu'il n'écrirait pas, voulant que M. de Meaux seul rendit compte de cette affaire, dont il a été le vrai conciliateur. Et voici la copie de la lettre de M. de Meaux à M<sup>me</sup> de Maintenon, sur ce sujet :

« Je crois, Madame, que vous aurez agréable qu'en  
 « vous rendant mes très-humbles respects, je prenne la  
 « liberté de vous donner avis que M. Couet (c'est l'homme  
 « de M. de Rouen) a présenté ce matin, signé de sa main,  
 « à M. le cardinal de Noailles, à M. l'archevêque de Lyon,  
 « à M. de Rouen et à moi, l'acte que nous avons minuté  
 « la veille, M. le cardinal et moi, avec MM. de Toul, de  
 « Chartres et de Noyon. Cet acte sera utile à confondre  
 « ceux dont la désobéissance a scandalisé l'Église. Pour  
 « moi, Madame, je erois voir de la docilité à M. Couet, et  
 « c'est par où j'espère qu'il sera utile à défendre la vérité.  
 « C'est d'ailleurs un homme qui pourra travailler long-  
 « temps, et c'eût été dommage qu'il se fût rendu inutile.  
 « Je souhaite, Madame, que tout se réduise à l'obéis sance  
 « L'ordonnance de M. le cardinal reçoit beaucoup d'hon-  
 « neur dans l'acte nouvellement signé. Je crois que M. de  
 « Rouen aura l'honneur, demain, de le présenter au roi,  
 « et de recevoir les marques de la bonté ordinaire de  
 « Sa Majesté. J'espère, après cela, retourner bientôt à  
 « Versailles et me présenter à vous. Ainsi signé : † J. Bé-  
 « nigne, E. de Meaux. A Paris, 9 juin 1703. Et au-dessus :  
 « A Madame, Madame de Maintenon, à Versailles. »

L'exprès, qui a porté cette lettre de Paris à Versailles, ce samedi, 9 de juin 1703, au soir, m'a dit qu'on l'avoit remis au dimanche, 10 de juin, sept heures, pour la réponse, et qu'on lui avoit dit qu'il n'y avoit pas de réponse. Mais cette lettre fait voir que M. de Meaux a été véritablement chargé de dresser l'acte présenté par M. Couet, et qu'il en a été chargé du roi, à la prière de M<sup>me</sup> de Maintenon, puisqu'il lui en mande la première

nouvelle, et qu'il promet encore de lui en aller parler. On sait combien MM. de Beauvilliers et de Chevreuse sont bien avec cette dame, et il ne faut pas douter qu'ils n'aient obtenu d'elle, à la prière de M. l'archevêque de Rouen, leur beau-frère, que M. de Meaux eût la conduite de cette affaire. Il savoit que M. de Meaux connoît M. Couet de longue main, et qu'il en estime le mérite et la vertu.

Au reste, M. l'abbé Pirot, présent dans le cabinet de M. de Meaux, écrivant à M<sup>me</sup> de Maintenon, m'a dit que M. Couet demuroit encore à Saint-Magloire, et M. Bourlet aussi, dans les temps que le *Cas* fut composé, et que ce fut M. Bourlet qui le porta à M. Berte, bibliothécaire de Sorbonne, pour le lui faire signer; que M. Berte a dit à M. Pirot même que, s'étant repenti d'avoir signé, il avoit été trouver M. Bourlet à Saint-Magloire, lui demandant a revoir le *Cas* et à le relire en sa présence; que M. Bourlet alla prendre ce premier original sur lequel M. Berte avoit signé, dans une autre chambre, que l'on dit être celle de M. Couet; que M. Berte déclara qu'il vouloit effacer sa signature, assurant que, si on ne le lui permettoit pas, il imprimeroit une lettre pour la rétracter, et découvreroit au public tout ce mystère; qu'après cette déclaration, M. Bourlet lui présenta l'original, sur lequel M. Berte effaça son nom.

On dit que M. Couet est celui qui a le plus affermi M. Petitpied dans le refus de se soumettre à M. le cardinal de Noailles, et de révoquer sa signature.

Ce bruit du *Cas* fabriqué dans Saint-Magloire, un séminaire de l'Oratoire, fait grand tort à toute cette congrégation, dont on dit hautement que tous les théologiens et les beaux esprits sont jansénistes, et qu'ils sont tous bien honteux de l'acte donné en révocation par M. Couet, craignant avec raison que les plus habiles d'entre eux ne soient forcés à faire une semblable déclaration.

—Ce dimanche, 10 de juin, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle; il a ensuite écrit à M. de Reims pour lui donner avis de la déclaration signée par M. Couet.

M. l'évêque de Metz est venu dîner avec lui par bonne amitié. M. de Meaux lui a dit qu'il iroit bientôt à Versailles, et que la raison qui l'avoit retenu à Paris depuis la Pentecôte, étoit celle de finir l'affaire de M. Couet, dont il commençoit à être fatigué à force de recommencer et rebattre souvent les mêmes choses. L'on voit au moins par là combien sa santé est ferme, puisqu'elle lui a permis non-seulement l'assiduité aux conférences, mais encore le travail et l'application à tous les écrits qu'il a composés journellement à ce sujet. Il songe encore à faire son écrit sur la soumission due à l'Église dans les condamnations qu'elle prononce. C'est ici le temps et l'occasion de le publier, lorsqu'il vient d'être le pacificateur de cette grande affaire et le vrai auteur de l'ordonnance de M. de Paris<sup>1</sup>.

—Lundi, 11 juin 1703, après dîner, M. de Meaux a été voir M. l'archevêque de Rouen. Au retour il m'a dit que ce prélat n'a pu parler au roi, parce que le roi avoit pris médecine. Ainsi l'on ne sait encore comment l'acte sera reçu. « On ne peut douter qu'il le soit favorablement, lui ai-je dit, puisque vous l'avez dressé par ordre du roi, et que vous êtes content de la soumission de M. Couet.—Mais M. l'évêque de Chartres, m'a-t-il répliqué, est-il content? Qui le sait?—Il est donc le maître? ajoutai-je.—Oui, il est le maître, poursuivit M. de Meaux, et le roi même l'a fait le maître de toute cette affaire. J'ai fait tout ce qu'il faut pour sauver la bonne doctrine et un bon sujet qui peut être utile à l'Église; après cela il en arrivera ce qui plaira à Dieu. La grande passion de M. l'archevêque de Rouen est de soutenir M. Couet et de le conserver auprès de lui, et il a raison, parce qu'il est fort habile. Qui peut se promettre qu'il y réussira? On a fait tout ce qui est possible pour l'y aider. Dieu fera le reste s'il lui plaît. »

—Mardi, 12 juin 1703, on a dit que M. l'évêque de Chartres est parti pour Saint-Cyr, d'où il doit aller cou-

<sup>1</sup> Il y travailla en effet quelques jours après (V. ci-dessous).

cher à Chartres demain mercredi, et faire la procession du Saint-Sacrement jeudi. Il a dit à tous ces MM. de Saint-Sulpice allant lui dire adieu, qu'il étoit content de M. Couet. Ils en étoient tous bien étonnés, sachant combien il avoit pris feu d'abord contre la première déclaration de M. Couet. Sur quoi M. de Meaux a dit, qu'en effet, M. de Chartres a été chargé de la part du roi d'examiner cette déclaration avec MM. de Toul et de Noyon, qu'il avoit demandés pour adjoints; que ces prélats firent ensemble leurs remarques sur cette déclaration tendantes à y trouver une pente vers le jansénisme; que ces remarques jointes à la déclaration ont été communiquées à plusieurs personnes, répandues à Paris et vues à la cour; que M. Couet en a pris occasion de donner sa nouvelle déclaration avec sa soumission signée de lui et mise entre les mains de M. le cardinal de Noailles accompagné des prélats nommés ci-dessus, samedi dernier, 9 de juin, dix heures du matin; que cela fait, M. le cardinal de Noailles écrivit un billet à M. l'évêque de Chartres pour lui en donner avis, et que l'acte étoit tel qu'il avoit été arrêté par M. l'évêque de Meaux, de son consentement et de MM. de Toul et de Noyon; que M. l'évêque de Meaux écrivit de sa main au bas du même billet pour attester la même chose, et que cette affaire ainsi finie, M. de Meaux a été le premier à en donner avis à M<sup>me</sup> de Maintenon samedi dernier, comme on l'a vu par sa lettre ci-dessus rapportée.

Ce mardi, trois heures après-midi, M. le cardinal de Noailles allant à Versailles, a passé chez M. de Meaux, et s'est enfermé avec lui pendant une demi-heure.

—Ce mercredi, 13 juin, M. de Meaux est allé seul se promener aux Carmes-Déchaussés.

—Ce jeudi 14, il a vu M. le chancelier à Paris sur les midi, et il a appris de lui que le roi a très-bien reçu la *déclaration* de M. Couet qui, par ce moyen, pourra continuer ses services à M. l'archevêque de Rouen. M. de Meaux m'a dit à ce sujet-là, qu'il avoit donné ce conseil.

que M. Couet signât cette ample *déclaration* de ses sentimens, afin que fermant la bouche à ses adversaires, il demeurât tranquille dans sa place.

Il a été enfin résolu au conseil du roi, que l'on ne donnera pas de lettres patentes pour recevoir et faire publier le bref du pape portant condamnation du *Cas de conscience sur le Jansénisme*. Ainsi cette affaire en demeurera là.

M. de Meaux traite d'évêques lâches ceux qui ont fait des mandemens sur le *Cas* pour complaire aux jésuites.

—Ce vendredi, 15 juin 1703, il court des copies de la *déclaration* de M. Couet : elle contient un préambule où il dit qu'en abandonnant ses premières explications improuvées par les prélats, et se soumettant entièrement à la doctrine et à toutes les décisions de l'Église, et sur le droit et sur le fait, il commence par signer purement et simplement, et sans aucune restriction, le Formulaire reçu unanimement de toute l'Église; puis suit la teneur du Formulaire, et enfin il déclare qu'il embrasse en tout point la doctrine de la dernière ordonnance de M. le cardinal de Noailles, dont il donne en détail une ample déclaration. Son acte est du vendredi, 8 de juin 1703, en forme de lettre adressée à Monseigneur l'archevêque de Rouen. Le terme d'*abandonnant* ses premières explications est bien fort, et semble contenir un aveu du jansénisme. Au reste, M. de Meaux m'a dit que l'on n'avoit plus jugé à propos de lui faire faire des explications sur chacune des cinq propositions de Jansenius, telles qu'il les avoit données et que M. de Meaux les avoit reformées à Versailles le lundi matin après la Pentecôte; que l'on n'auroit jamais fini, parce que M. de Chartres et ses adhérens y auroient toujours trouvé à redire, qu'on s'en étoit tenu au plus court, qui est de le faire bien expliquer sur le fait de Jansenius et sur la soumission qu'on doit à l'Église dans ses décisions faites contre les auteurs et leurs livres.

—Ce dimanche, M. de Meaux a dit la messe dans sa cha-



pelle, puis il s'est appliqué à son écrit sur la soumission aux décisions de l'Église.

M. l'évêque de Blois est venu voir M. de Meaux sur le soir ; il lui a parlé de l'effet extraordinaire de la *déclaration* de M. Couet ; combien elle est répandue à Versailles et ailleurs ; que tout le monde la trouve extrêmement forte, et qu'on est bien étonné qu'un janséniste en ait tant dit. Il ajoute que M. de Rouen a été très-bien reçu du roi, que le roi a fort loué la soumission de M. Couet, et qu'il a dit qu'après cela il pouvoit aller travailler à Rouen et partout sans crainte d'être inquiété. Sur quoi M. de Meaux a dit que les prélats (Chartres, Tours et Noyon) ayant trouvé mauvaises les premières explications de M. Couet, sur lesquelles lui, M. de Meaux, n'a rien prononcé, ne les ayant pas du tout examinées, alors M. de Rouen avoit demandé au roi M. de Meaux pour juge de cette affaire, à qui il s'en rapportoit entièrement, et que c'étoit ainsi qu'il étoit entré dans cette connoissance.

Ce soir M. de Meaux est allé souper et coucher chez M<sup>me</sup> de La Briffe.

— Ce lundi matin, 18 de juin 1703. M<sup>me</sup> Madeleine Bossuet<sup>1</sup>, âgée de soixante-quatorze ans, veuve de feu M. Joseph Foucault, conseiller secrétaire du roi et de ses conseils, est morte sur les onze heures : M. de Meaux étant chez M<sup>me</sup> de La Briffe en bonne santé.

— Ce mardi matin, 19 juin, les convoi, service et enterrement se sont faits à sept heures du matin sans pompe, et la défunte a été enterrée à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Roch, comme elle l'avoit ordonné par son testament. Dès 1690, ou environ, elle avait commencé d'être attaquée de la goutte, et de temps en temps elle en eut des accès peu violens pour la douleur, mais dont les effets se firent sentir sur les coudes, les poignets et les doigts des mains, en y laissant dès lors des marques sensibles, des nœuds, des duretés, etc. Elle eut ensuite

<sup>1</sup> C'étoit une des sœurs de Bossuet.

les jambes enflées de la fluxion, et enfin, vers 1694, les genoux en furent attaqués si violemment qu'elle ne put plus se soutenir qu'avec des béquilles. Après bien des remèdes, elle alla aux eaux de Bourbon, qu'elle prit les deux saisons d'une même année 1696, d'où elle revint plus incommodée qu'elle n'y étoit allée. Elle se soutenoit encore un peu sur ses béquilles, et elle avoit encore la force de se mettre à genoux sur son fauteuil pour prendre l'air à la fenêtre. Elle perdit peu à peu cette facilité, et fut enfin tout à fait réduite à son fauteuil. Cependant sa patience étoit à toute épreuve. Jamais elle ne se plaignoit, tant elle étoit morte à tout : elle n'avoit plus de vivacité que pour les exercices de la piété et de la charité. Elle étoit toujours occupée à faire quelque bonne œuvre ou quelque plaisir, et elle ne manquoit jamais à entendre la messe qui se disoit au logis. Si, pour quelque raison même, il s'en disoit plusieurs, elle les entendoit aussi, et au surplus elle passoit la plupart du temps à méditer l'Évangile. C'étoit, avec les Psaumes, le seul livre auquel elle s'étoit renfermée. On sait d'ailleurs son bon esprit et son égalité d'humeur au milieu de ses maux. Ces bonnes qualités lui attiroient les visites de plusieurs amies choisies qui la voyoient souvent, et le bon commerce par lettres de saintes religieuses et de dignes abbesses, surtout du diocèse de Meaux. Sa chambre étoit aussi le rendez-vous non-seulement de toute la maison, mais encore de toutes les personnes qui venoient voir M. de Meaux, tant on y étoit bien accueilli, tant on y trouvoit de douceur, d'honnêteté et de bonne conversation. M. de Meaux et toute sa famille prement le deuil de M<sup>me</sup> Foucault, comme on a fait de M. Bossuet.

—Ce mercredi 20 juin, M. de Meaux est revenu coucher et souper dans sa maison. Il est en bonne santé.

—Ce jeudi 21, M. Pirof l'est venu voir, lui apportant sa dissertation sur Grotius, qu'il a beaucoup louée, avec une lettre de M. de Beaufort qui ne l'approuve pas moins. Ce soir, à la promenade, j'ai lu à M. de Meaux la suite de

ses remarques contre M. Simon. Il vient ici toutes sortes de personnes et de toute condition lui faire compliment sur la mort de M<sup>me</sup> Foucault. M<sup>me</sup> de Louvois y est venue elle-même aujourd'hui.

Aujourd'hui, à la promenade, l'on a encore parlé de la soumission de M. Couet dont les jansénistes sont encore bien étonnés, et non-seulement les jansénistes déclarés, mais encore les Pères de l'Oratoire, ceux de Sainte-Genève et les Bénédictins, au moins ceux de ces Ordres qui sont attachés au parti. Ils en veulent tout le mal à M. de Meaux qu'ils en croient le seul auteur, et ils ne se trompent pas. M. l'archevêque lui écrit sur ce sujet et lui mande tout simplement : « J'ai reçu la rétractation que vous avez fait signer à M. Couet : » tant il est constant que c'est l'ouvrage de M. de Meaux. Mais ce qui en achève la preuve, c'est la lettre de M. de Meaux même à M<sup>me</sup> de Maintenon, qu'on a vue ci-dessus. A cette occasion, il a été parlé de la rétractation des quarante docteurs, dont j'ai marqué les grandes plaintes qu'ils en ont faites si longtemps dans Paris, en jetant la cause sur M. de Meaux, « et avec raison, » disoit-il lui-même aujourd'hui, car M. le cardinal de Noailles avoit paru content de la requête qui lui fut d'abord présentée, par la voie de M. l'archevêque de Reims, de la part du plus grand nombre des docteurs, MM. Du Pin, Petitpied et autres, qui croyoient en être quittes pour cet acte de soumission. Ils remarquèrent tous que, le soir du jour de la requête, M. de Meaux alla à l'archevêché et fit dès lors prendre la résolution au cardinal, en profitant de la soumission des docteurs, de faire son ordonnance portant condamnation du *Cas*, à laquelle il obligeroit les mêmes docteurs de souscrire. Il s'est bien trouvé de ce conseil, puisque sans cela il auroit été prévenu par la censure venue de Rome. Mais comme cette ordonnance devoit être un grand sujet de mortification pour les jansénistes, elle fut faite sans la participation en aucune manière de M. Boileau de l'archevêché, par M. l'abbé Pirot, comme nous l'avons dit, sous la direction

de M. de Meaux. M. de Meaux disoit aujourd'hui de la requête des docteurs, que ç'auroit été une paix plâtrée qui n'auroit eu d'autre effet que de rendre les janséistes plus insolens; qu'il falloit une fois couper le mal par la racine, en condamnant la soumission de respect et de silence, de parjure et de restriction mentale, de la manière qu'elle est expliquée dans le *Cas*. Au reste, M. Couet a donné occasion de faire encore valoir davantage l'ordonnance de M. le cardinal de Noailles contre le *Cas*, en y conformant sa conduite et sa soumission.

M. de Meaux a ajouté que M. l'archevêque de Reims avoit eu une grande passion que l'affaire des quarante docteurs demeurât assoupie au moyen de la requête signée de plusieurs d'entre eux. On en voit la raison: c'est qu'il s'étoit chargé de la faire agréer au cardinal. Cependant, M. de Reims n'en a jamais osé parler à M. de Meaux; il en a fait sentir quelque chose à M. l'abbé Bossuet, lui demandant pourquoi il se donnoit tant de mouvemens; et cet abbé le pria de s'en éclaircir avec M. de Meaux: ce qu'il ne fit jamais. Ainsi l'on voit de plus en plus combien M. de Meaux s'est rendu le maître de toute cette affaire, dès le commencement, et encore plus dans sa conclusion.

—Vendredi, 22 juin 1703. Il vient ici des visites de toutes parts sur la mort de M<sup>me</sup> Foucault. M. de Meaux se tient enfermé et se porte très-bien; il reçoit aussi déjà des lettres une infinité sur le même sujet; il se porte très-bien; il a passé la matinée à continuer son travail sur la soumission due à l'Église dans les faits; il m'a dit qu'il vouloit encore rendre ce service à l'Église.

—Samedi 23, il a fait la même chose; les visites continuent. Sur le soir, il a revu avec moi quelques endroits de sa *seconde instruction* contre M. Simon, qu'il veut donner incessamment au public. Pour s'occuper, il m'a dit qu'il vouloit enfin revoir sa *Politique*, et la donner aussi au public, mais qu'il faut qu'il achève auparavant ce qu'il fait actuellement contre le jansénisme.

M. l'abbé Bossuet avoue qu'il est attaqué d'hémorroïdes internes, depuis plus d'un mois; il m'a avoué franchement, ce soir, étant avec lui tête à tête, que cette aigreur qu'il a dans le sang n'a d'autre cause qu'un chagrin qu'il prend trop à cœur : il m'a tranché ce mot ; mais il allègue les prétextes de ce chagrin : l'extrémité de la maladie de M<sup>me</sup> Bossuet , à Pâques dernier, jointe à la grande indisposition de M. de Meaux, dont, dit-il, il s'est trop occupé, et dont il s'est trop laissé toucher. C'est, dis-je, un pur prétexte, car, puisque M<sup>me</sup> Bossuet est à présent dans la meilleure santé qu'elle ait jamais eue, et que M. de Meaux est dans une très-bonne disposition, à laquelle il n'y a autre chose à désirer sinon qu'elle continue, il devoit en avoir aujourd'hui autant de joie qu'il en a eu de chagrin ; pourquoi donc son chagrin continue-t-il ? Pourquoi son sang étoit-il encore si échauffé et son humeur si aigre, qu'il ne peut souffrir qu'on lui représente même ses raisons quand on en a de contraires à ses pensées ? La véritable raison, c'est la vive douleur, et peut-être la rage de se voir exclu de l'évêché de Meaux<sup>1</sup>.

—Ce 24 juin, dimanche et fête de saint Jean, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle, puis il s'est mis à son travail sur la tradition de l'obéissance à l'Église. L'après-midi, il a achevé avec moi la révision de sa deuxième *Instruction* contre M. Simon, et pour la donner, il n'attend qu'à en parler à M. le chancelier. M. Pirot est venu lui rendre compte de la marche de M. le cardinal de Noailles, qui est en visite, et à qui M. de Meaux avoit demandé une audience par cet abbé. Son Eminence doit venir coucher à Conflans jeudi prochain et y passer le vendredi. M. de Meaux a dit : « Il faut que je lui parle, et que je l'aie vu à Conflans. » Je remarque un grand

<sup>1</sup> Il y a ici huit lignes effacées sur le manuscrit. Un assez grand nombre de mots que l'on peut lire, malgré les ratures, font voir qu'il s'y agit du désir qu'avait l'abbé Bossuet d'être coadjuteur de son oncle.

empressement pour cette visite, et enfin pour entretenir le cardinal avant que M. de Meaux aille à Versailles. D'ailleurs, nous avons vu par sa lettre à M<sup>me</sup> de Maintenon, qu'il veut aussi lui parler. Est-ce qu'il se résoudroit enfin à disposer de son évêché?

La conversation avec M. Pirot est venue sur la *déclaration* de M. Couet. On a répété combien les jansénistes enragent, parce qu'enfin on y a coupé tous leurs faux-fuyans, et qu'il ne leur reste plus de moyen d'éviter la condamnation claire et nette de Jansenius. « Les prélats, dit M. de Meaux, se tourmentoient beaucoup pour trouver des termes exclusifs des restrictions des jansénistes; je leur en ai donné de décisifs et d'absolus, qui valent encore mieux que les exclusifs; les voici, et il les répétoit avec complaisance : qu'il avoit fait reconnoître à M. Couet *que l'Église est en droit d'obliger tous les fidèles de souscrire, avec une approbation et une soumission entière de jugement, à la condamnation non-seulement des erreurs, mais encore des auteurs et de leurs écrits* : et voilà aussi le dessein du livre qu'il compose actuellement sur cette matière; il relevoit encore ces mots essentiels, qu'il faut aller *jusqu'à une entière et absolue persuasion, que le sens de Jansenius est justement condamné*, tant il est vrai qu'il est l'auteur de cet important ouvrage pour l'Église<sup>1</sup>. M. Pirot ajoutoit : « Vous ne pouviez pas, Monseigneur, parler autrement, puisqu'enfin c'est la doctrine et les expressions mêmes de votre ordonnance, à laquelle aussi vous renvoyez M. Couet, et vous l'obligez de se soumettre et de se conformer. » Et c'est ainsi que cet abbé, parlant simplement et confidemment, fait encore M. de Meaux auteur de l'ordonnance même de M. le cardinal de Noailles, du 22 février dernier. Il est bien vrai que M. Pirot a tenu la plume, mais, comme il me disoit

<sup>1</sup> On doit remarquer que Bossuet ne demandait pas d'*acte de foi* comme sur les questions que l'Église décide en vertu de son autorité *infaillible*.

en ce temps-là, et que je l'ai marqué alors, c'étoit sur les mémoires de M. de Meaux qu'il la composoit, et c'étoit de M. de Meaux qu'il prenoit ses corrections. A quoi il faut aussi rapporter, que M. de Meaux est encore auteur de la première ordonnance sur la grâce, du 20 d'août 1696, et de la lettre des cinq évêques contre le cardinal Sfondrat, au pape Innocent XII, du 23 février 1697, dont le fond est sur la grâce. Ce qui suffit pour faire voir que M. de Meaux est encore de nos jours le docteur de la grâce, comme il l'est en toutes les matières. Aussi avoit-il composé son grand ouvrage contre M. Simon, dès 1692 et 1693, dans le dessein d'éclaircir ces questions. L'ouvrage étoit fait; l'affaire de M. de Cambrai en empêcha la publication; mais c'est de là qu'il a tiré ce qu'il avoit digéré avec tant de soin, pour en instruire le public sous d'autres noms, dans les ordonnances et la lettre qu'on vient de voir. Il a toujours eu dessein de débrouiller ces matières, à cause même des jansénistes qui les ont obscurcies par leurs chicanes; et il a cru que, pour le bien de l'Église, il étoit plus à propos de donner ces grandes leçons en matière si contentieuse, sous le nom et l'autorité de M. le cardinal de Noailles, pour contenir les esprits dans le respect, et arrêter leur démangeaison d'écrire contre. Ils n'ont pas laissé de répondre et d'écrire sur l'ordonnance du 20 d'août 1696, et M. de Meaux a répliqué, tant au *Problème* qu'aux autres écrits des jésuites et des jansénistes, dans son *Avertissement* fait exprès pour être mis à la tête de la nouvelle édition du Nouveau Testament du père Quesnel, imprimé à Paris, chez Pralard. J'ai une copie de cet *Avertissement*, qui n'a point paru, mais dont les principaux points de doctrine ont été employés dans les quatre lettres faites en réponse au *Problème*, sous la direction de M. de Meaux, et attribuées à M. Boileau, de l'archevêché<sup>1</sup>. La part que M. de Meaux a

<sup>1</sup> Nous ferons observer que ce passage de l'abbé Le Dieu est la réfutation complète des assertions de M. de Bausset et de M. Pouloulat, touchant le livre de Bossuet intitulé : *Avertissement sur les*

eue à la préface des Bénédictins, mise à la tête de leur dernier tome de saint Augustin, où ils enseignent la doctrine des grâces suffisantes, est encore un témoignage public qu'il est le docteur de la grâce en ce siècle. J'ai en main les preuves de ce qu'il a fait à cet égard, mais sa *seconde instruction*, qui va paroître contre M. Simon, vient à propos pour éclaircir encore la même matière, comme on le voit dès la préface et sur tous les passages singuliers où M. Simon a affoibli la nécessité de la grâce; et bien plus, enfin, dans la dissertation préliminaire sur Grocius, dans laquelle il soutient la doctrine de saint Augustin par l'autorité même du père Garnier, jésuite : qui sont des points importants de la tradition de l'Église, tirés de son grand et premier ouvrage contre M. Simon, et employés ici très-à propos pour réfuter le même Simon, Grocius et Basnage, et pour l'instruction de toute l'Église; on voit aussi par la petite préface de la deuxième *Instruction* qui va venir, que le dessein de M. de Meaux est de réduire ainsi en petits discours ou instructions semblables tout son grand ouvrage de 1692 sur la grâce, pour défendre saint Augustin et les saints Pères, et réfuter à la fois Simon et Basnage; mais il sera difficile, dans son infirmité, qu'il exécute ce dessein; c'est assez qu'il le montre au public; il fait assez voir par là qu'il est prêt sur la matière. La *Politique* lui donnera moins de peine et lui fera plus de plaisir; elle est aussi plus prête, et il en recevra plus d'honneur. Il ne peut embrasser un ouvrage d'un plus grand éclat dans sa vieillesse. Au reste, M. de Meaux vient de dire, en finissant la conversation avec M. Pirot, que M. de Rouen l'a assuré que, dès qu'il seroit arrivé à Rouen, il feroit signer à M. Delan, son théologal, approbateur du *Cas de conscience*, l'acte de la déclaration donnée et signée par M. Couet. M. Pirot a ajouté que M. Couet étoit actuelle-

*Réflexions morales.* On peut voir ce que nous en avons dit dans notre *Essai bibliographique* sur cet ouvrage de Bossuet, et à la fin des *Mémoires* de l'abbé Le Dieu, parmi les *Fragments*.



ment à Rouen, y faisant toutes les fonctions de sa charge.

Il me vient en pensée que la vraie raison pourquoï M. de Meaux veut voir M. le cardinal de Noailles, est pour lui communiquer son dessein de la tradition qu'il fait actuellement sur le sujet de la soumission et de l'obéissance des fidèles aux décisions de l'Église, sans préjudice de l'envie qu'il peut avoir de parler de l'évêché, ce que je ne sais pas.

—Ce lundi, 25 juin 1703, M. de Meaux a travaillé le matin à son ordinaire; il lui est encore venu bien des visites. Sur le soir j'ai commencé à lui faire lecture de sa *Politique*; il est ravi d'avoir à s'occuper de cet ouvrage, et se résout à le relire assidûment.

Je lui ai parlé de *La Clef de la Censure* qui s'imprime actuellement<sup>1</sup>; il en a aussi témoigné une vraie joie et un grand empressement de voir cet ouvrage au jour.

Je lui ai aussi parlé du *Calendrier du Missel de Meaux*, et lui ai jeté le propos d'un voyage de Meaux pour mettre ce travail en train, en prenant avec lui et son chapitre une résolution finale; il a rejeté la proposition du voyage, même pour la fête de saint Étienne<sup>2</sup>, et m'a dit à ce sujet qu'il falloit parler au père Gaillard, jésuite, et le dégager de ce sermon, n'y ayant pas d'apparence de lui donner cette peine dans son absence de Meaux. Ainsi nous voilà fixés à Paris.

—Ce mardi, 26 juin 1703, le matin, travail à l'ordinaire; sur le soir, promenade, moi seul avec M. de Meaux, et, dans ce tête-à-tête, il m'a dit encore hier: « Je serois très-aise de voir la *Clef* répandue dans le public, et je suis persuadé qu'elle fera un bon effet; il faut une fois démasquer ces auteurs, et qu'ils soient bien connus, sans qu'on puisse y être trompé davantage. » M. de Meaux est en bonne santé; il vient d'écrire à M. de Reims qu'il ne sent aucune douleur.

<sup>1</sup> On verra plus bas que cet ouvrage n'a pas été imprimé. Il fut seulement livré à l'imprimeur.

<sup>2</sup> Saint Étienne était le patron de l'église de Meaux.

—Mercredi, jeudi, travail à l'ordinaire. M. le cardinal de Noailles a écrit à M. de Meaux que ce soir il viendrait coucher à Conflans. M. de Meaux est allé à l'Académie françoise la remercier de la députation qu'elle lui envoya mardi dernier pour lui faire compliment sur la mort de M<sup>me</sup> Foucault; il se porte à merveille.

—Vendredi, 29 juin 1703, M. de Meaux a dit la messe dans sa chapelle à cause de la fête de saint Pierre, puis il a travaillé à sa *Tradition*<sup>1</sup> jusqu'au dîner; il a aussi envoyé à l'archevêque une lettre en réponse à celle d'hier de M. le cardinal de Noailles; il se porte à merveille.

—Samedi, 30 juin, il a passé la matinée à son ordinaire, et l'après-midi il a été à l'Académie pour l'élection que l'on a faite de M. le coadjuteur de Strasbourg à la place de feu M. Perrault.

—Dimanche, 1<sup>er</sup> juillet, M. de Meaux a dit la messe, puis il s'est mis à son travail ordinaire. Après dîner, il m'a dicté plusieurs lettres pour le diocèse. M. Pirot l'est venu voir ensuite, et lui a annoncé l'arrivée de M. le cardinal de Noailles à Paris au premier jour, et M. de Meaux a promis de voir cette Éminence mardi prochain après-midi; c'est apparemment au sujet d'un livre nouveau qui court sous ce titre : *Véritable tradition de l'Église sur la prédestination et la grâce.... par M. de Launoy, docteur en théologie, de la maison et société de Navarre. A Liège, chez Nicolas le François, 1702.* On en a vu le manuscrit depuis plusieurs années à Paris et ailleurs, mais enfin le voici imprimé. Cet ouvrage est directement contre saint Augustin, contre la prédestination gratuite et contre la grâce efficace<sup>2</sup>. Il dit, page 49, que cette opinion est née dans le v<sup>e</sup> siècle, que saint Augustin en est auteur, et que quand il la proposa, il fut traité de novateur, page 20. Le

<sup>1</sup> L'abbé Le Dieu appelle ainsi l'ouvrage qui demeura inachevé sur la nature de la soumission due à l'Église dans la décision des faits dogmatiques.

<sup>2</sup> Launoy prétendait que les semi-pélagiens avaient défendu la vraie doctrine sur la grâce, contre saint Augustin.

reste du livre est dans le même esprit. L'on a imprimé à la fin, le *Projet d'une lettre de M. Armand-Jean Boutillier de Rancé, abbé de la Trappe, à M. l'abbé de Tillemont, laquelle n'a pas été envoyée*. Elle contient une déclaration de cet abbé sur Jansenius et les jansenistes, et principalement sur le *fait* qu'il dit qu'on est obligé de croire aussi bien que de signer le Formulaire. J'en ai une bonne copie parmi les écrits touchant le *Cas* des quarante docteurs.

Au reste, je vois que l'on prend feu contre ce livre tout pélagien de M. de Launoy. M. de Reims en a écrit à M. de Meaux, et M. de Meaux vient de lui répondre qu'il le faut censurer; que M. le cardinal de Noailles y est disposé, et qu'il le doit voir mardi prochain pour ce sujet; il ajoute que le livre porte le nom de M. de Launoy; que le livre lui étoit aussi attribué, et que M. Simon, bon garant de ces sortes de pièces, a écrit que c'est en effet l'ouvrage de M. de Launoy, mais que pour lui il est d'avis qu'il faut épargner son nom. Il parloit ainsi dans cette lettre qu'il m'a dictée après que M. l'abbé Pirot l'eut quitté. Promenade sur le soir.

— Ce lundi, 2 de juillet 1703, M. de Meaux a passé tout le matin sur sa *Tradition*; il la fait ayant devant les yeux tous les conciles que je lui ai donnés jusqu'au huitième général, depuis dix ou douze jours. M. l'abbé Fleury l'est venu voir après midi, et a passé plusieurs heures avec lui, lui lisant l'Évangile; il se porte à merveille. Promenade sur le soir. Les personnes de dehors le trouvent fort baissé et affoibli.

— Ce mardi, 3 de juillet, M. de Meaux, sans entendre la messe pour ménager son temps, a passé toute la matinée à son travail. M. le cardinal de Noailles allant à Marly, l'est venu voir sur les trois heures après midi; ainsi M. de Meaux n'a pas été à l'archevêché. Il croit de plus en plus que M. de Launoy est auteur du nouveau livre sur la grâce, où il trouve tous les sentimens qu'il lui a ouï expliquer à lui-même. On sait qu'il disoit dans le feu des disputes sur le jansénisme :

« Pour moi , je suis , Dieu merci , demi-Pélagien <sup>1</sup>. »

M. l'intendant vient d'envoyer à Meaux, à M. Payen, lieutenant-général, son subdélégué, une lettre de cachet du roi, signée Louis, et plus bas, Pontchartrain, portant commandement à Adrien Papin, curé d'Ussy, de sortir de sa cure et de se transporter à Toul pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre. Il mande à M. Payen de faire rendre cette lettre en main propre par un huissier, et d'en tirer une reconnaissance signée du curé, laquelle il lui renverra, à M. l'intendant. M. de Meaux a pris ce parti pour fatiguer ce malheureux chicaneur qui désole sa paroisse, qui est condamné à quitter sa cure dans six mois par sentences des officialités de Meaux et de Paris, et qui en est appelant comme d'abus à la grand'chambre, et à Lyon par appel simple. Cependant M. de Meaux ne veut pas qu'on dise qu'il a demandé et obtenu cette lettre, comme si d'autres que lui avoient intérêt de chasser ce curé. Aussi, est-il vrai qu'il a sollicité le père de La Chaise, à Versailles, dès le samedi avant la Pentecôte, d'en parler au roi, et étant depuis de retour à Paris, il lui a envoyé le mémoire de cette affaire qui a été renvoyée à M. de Pontchartrain pour l'exécution, et j'ai vu la lettre du père de La Chaise par laquelle il lui en donne avis; mais il sent bien que cette voie est odieuse, et après avoir passé sa vie dans la réputation de beaucoup de douceur, il craint, ce qu'il ne pourra éviter, d'être accusé de dureté et d'injustice par ses curés <sup>2</sup>.

—Ce mercredi, 4 juillet. Le matin, travail à l'ordinaire; la messe sur le midi. Dans le journal du 14 novembre 1701, il y a une lettre d'un docteur, pour faire voir

<sup>1</sup> Bossuet avait connu Launoy étant au collège de Navarre. V. les *Mémoires* de l'abbé Le Dieu.

<sup>2</sup> Le curé d'Ussy était un homme très-immoral; malgré l'opposition qu'il fit à Bossuet, ce grand homme le traita avec beaucoup de douceur, comme nous le verrons. Bossuet ne perdit point, par suite de la lettre de cachet, sa réputation bien méritée de douceur et de bonté pour ses prêtres.

que M. de Launoy n'est pas auteur du livre ci-dessus, contre M. Simon, qui l'assure ainsi, dans la trente et unième de ses Lettres choisies. M. de Meaux a entendu cette lecture, et néanmoins il ne laisse pas de croire encore que ce docteur en est véritablement auteur. J'ai achevé ce livre, qui est mot à mot la même édition que celui marqué ci-dessus, hors le frontispice, auquel il n'y a pas l'adresse de Liège; c'est le même titre avec même le nom de l'auteur, mais sans autre chose ensuite que l'année seulement 1703, au lieu qu'il y a 1702 à l'autre exemplaire. M. de Meaux se porte bien.

—Ce jeudi 5, M. de Meaux a encore employé toute sa matinée à sa *Tradition*, sans même entendre la messe, pour ne se pas détourner; il a fait ses extraits de tous les conciles généraux, jusqu'au concile de Constance, que je viens de lui donner. Il demeure dans son lit; il se fait lire, dicte ou fait copier les endroits qu'il remarque; nous verrons quel usage il en fera<sup>1</sup>.

—Vendredi et samedi, de même: cela devient un ouvrage très-considérable.

—Dimanche, 8 juillet, il a dit la messe aux Nouvelles-Catholiques avec une collecte, pour M<sup>me</sup> Foucault, sa sœur; puis il a continué à dicter, jusqu'à midi, comme les jours précédens. Se préparant ensuite pour son voyage de Versailles, il m'a demandé sa deuxième *Instruction* contre M. Simon, voulant l'avoir sous sa main pour la porter chez M. le chancelier, à son arrivée, et obtenir de lui la permission de l'imprimer; il m'a paru fort empressé de ne pas manquer cette occasion de parler de son ouvrage, qu'il a sans doute grande envie de donner au public. Aussi est-il vrai que cet écrit est très-important et très-nécessaire.

Il m'a demandé, avec le même empressement, les papiers de l'affaire touchant les maisons canoniales du cha-

<sup>1</sup> On voit que son travail consistait à chercher des matériaux, à en faire prendre note, et à faire copier ces matériaux, qu'il devait mettre ensuite en ordre.

pitre de Meaux, qu'il veut finir par l'autorité du roi; il y a déjà plus de trois mois qu'elle est entre mains; j'en ferai le récit tout à la fois, quand elle aura été réglée : ce qui ne peut manquer d'arriver ce voyage-ci.

Ce 8 juillet, M. de Meaux est donc venu à Versailles en litière avec M. de Chasot; et moi, je l'ai suivi dans son carrosse; il se porte à merveille et mange de bon appétit. En arrivant, il a été voir M. le chancelier, qui a fort approuvé l'impression de sa *seconde instruction* contre M. Simon, sans plus parler d'examen ni d'approbation des docteurs. Ce magistrat a aussi fort approuvé la proposition de M. de Meaux, de terminer par un arrêt du conseil d'en-haut, qui autorisera le jugement de M. de Meaux, l'affaire des maisons canoniales de son chapitre; il en doit parler au roi incessamment, et aussitôt après, il travaillera à dresser son jugement. M. de Chasot vient de faire le placet au roi sur ce sujet, ou mémoire des raisons de finir ce différend à l'amiable.

— Ce 9 juillet, lundi, la deuxième *Instruction* contre M. Simon a été portée à Paris à M. Anisson, qui me mande qu'il y va faire travailler actuellement. En même temps M. de Meaux écrit à M. le cardinal de Noailles pour lui donner avis de cette impression, approuvée par M. le chancelier, sans aucune condition; il ajoute qu'il n'a qu'à le remercier de sa bonne volonté, et qu'il ne sera pas nécessaire qu'il parle de cet ouvrage au roi, ni à ce magistrat; ce qui fait voir les mesures qu'il auroit prises pour s'assurer de cette impression, sans y trouver aucun obstacle. Ensuite, il excite fort le cardinal à condamner le livre de M. de Lannoy, qu'il dit être digne du feu, et qu'il ne croit pourtant pas être de ce docteur. Il finit en lui protestant obéissance; c'est une manière de lui offrir sa plume contre ce livre.

M. de Meaux n'est pas sorti de sa chambre, ce 9, pour se reposer du voyage d'hier. Et le soir, pendant la pluie, je lui ai beaucoup lu de sa *Politique*. Il se porte très-bien.

—Mercredi, 11 juillet, M. de Meaux a été au lever du

roi, et il a obtenu de lui le pouvoir de régler l'affaire des maisons canoniales de Meaux, par un arrêt du conseil d'en-haut. Au retour, il a travaillé à sa *Tradition* contre le jansénisme, et l'après-dîner, je lui ai lu de sa *Politique* presque jusqu'à la moitié de l'ouvrage; il y prend goût de plus en plus, et veut la donner au public incessamment. Nous en sommes à la religion. Bonne santé; hier et aujourd'hui, promenade sur le soir.

—Jeudi 12, M. de Meaux a travaillé le matin avec M. de Chasot à l'affaire de Meaux; son avis est minuté: il est inutile de le marquer par avance; je le rapporterai quand il y aura un arrêt; après dîner, grande lecture de la *Politique*. M. de Meaux a été voir le père de La Chaise à son arrivée de Paris; je ne sais pourquoi, si ce n'est pour le remercier de l'exil du curé d'Ussy; au soir, promenade.

—Vendredi 13, le matin, M. de Meaux a travaillé à sa *Tradition*; l'après-dîner, il a ouï une grande lecture de la *Politique*; le soir, promenade avec plusieurs abbés de la cour.

—Samedi 14, nouvelles apportées d'un grand désordre arrivé à l'abbaye de Jouarre, qui a obligé M. de Meaux d'aller demander aujourd'hui au roi l'éloignement de deux religieuses déréglées, qui font tout le scandale; ce que le roi lui a permis. Le soir, *Politique*.

On a commencé l'impression de la *seconde instruction* contre M. Simon. M. Anisson me mande qu'ayant porté le manuscrit à M. l'abbé Bignon, cet abbé ne l'a pas voulu voir, lui ajoutant qu'il avoit reçu des ordres exprès de M. le chancelier, par rapport à Monseigneur de Meaux, de lui laisser toute liberté d'imprimer ses ouvrages à l'ordinaire.

—Dimanche, 15 juillet, M. le marquis de Torcy a fait remettre à M. de Meaux, deux lettres de cachet du roi, de ce jour; par l'une, la sœur de Grandbonne, l'aînée, est envoyée à l'abbaye de Saint-Corentin, près de Mantes, et par l'autre, la sœur de Grandbonne, la cadette, est envoyée au monastère de la Barre, à Château-Thierry, jus-

qu'à nouvel ordre; outre beaucoup de désordres contre les mœurs, et particulièrement des impudicités, elles sont accusées de donner du poison, et en particulier d'en avoir présenté pour la quatrième fois à la même sœur du Mans, lundi dernier, 9 de juillet, dans du vin, dont la sœur s'aperçut, parce que le vin étoit tout trouble; il fut donné à un jeune chien, qui en fut à la mort pendant vingt-quatre heures, avec des convulsions effroyables. M. de Meaux vient d'envoyer ces lettres de cachet de Paris, avec ordre d'en avertir les parens des religieuses, et de leur en faire parvenir l'effet à l'amiable, promettant de ne les pas mettre à exécution.

M. de Meaux a vu M. le chancelier sur le sujet du règlement pour les maisons canoniales de Meaux, et ce magistrat veut l'arrêter avec M. de Chasot, tenant la plume.

—Ce lundi, 16 juillet 1703. La mère des Grandbonne, voyant les lettres de cachet, a pris le parti de se charger de ses filles, qu'elle doit conduire à Malenone, et M. de Meaux leur a donné une obédience à cette fin, avec ordre de sortir de Jouarre jeudi prochain.

Ce soir, M. de Chasot a été prendre les ordres de M. le chancelier sur l'arrêt. Lecture de la *Politique* continuée. L'impression va aussi son train et bon train.

—Ce mardi 17. C'est M. de Pontchartrain, secrétaire d'État, qui signera notre arrêt. La *Politique*, l'impression, la promenade, tout à l'ordinaire. M. de Meaux se porte bien.

—Mercredi 18, M. de Chasot vient de chez M. le chancelier. Tout est arrêté pour l'affaire de Meaux. M. des Granges m'a promis l'arrêt au net pour demain matin. M. de Meaux a été au lever du roi tous ces jours-ci et à la messe ou du roi ou de M<sup>me</sup> de Bourgogne. Il se porte à merveille. *Politique*, impression et promenade comme hier.

—Jeudi 19. M. le chancelier vent que M. de Meaux parle encore une fois au roi de l'affaire de Meaux, afin que ce magistrat reçoive l'ordre de la bouche même du roi; tout comme hier.



—M. de Meaux, ce vendredi matin, 20 juillet 1703, a présenté au roi son avis sur l'affaire de Meaux, et le roi l'a chargé de le remettre à M. le chancelier qui lui en rendroit compte. M. de Meaux a donné lui-même son avis à ce ministre tel que le voici, daté du 20 juillet, le lendemain de son arrivée ici. Il se loue beaucoup de la manière dont M. le chancelier en a usé avec lui en cette affaire-ci. Que pour l'y engager, il lui demanda la première fois un conseil sur ce qu'il y avoit à faire. Que ce magistrat n'hésita pas, qu'il la falloit finir par un arrêt du conseil d'en-haut, et que depuis il a suivi et écouté tout ce que M. de Meaux et M. de Chasot lui ont dit pour arriver à cette fin. Il se flatte que M. le chancelier a beaucoup de considération pour lui. Au reste, épreuves, *Politique* et promenade à l'ordinaire.

—21, Samedi. Épreuves à l'ordinaire, lecture de la *Politique* et promenade. Bonne santé.

—Ce dimanche 22 juillet 1703. M. le chancelier a envoyé à M. de Meaux l'arrêt du conseil d'Etat du roi, donné à Versailles ce 22, portant homologation de l'avis ou règlement fait le 20 de ce même mois par notre prélat touchant les maisons canoniales du chapitre de Meaux, où il est ordonné *que, sans s'arrêter aux conclusions capitulaires des 19 mars et 6 août 1636, arrivant le décès des chanoines possédant actuellement des maisons canoniales, elles soient vendues, louées ou données à vente en chapitre à un chanoine après trois publications et affiches, pour en jouir sa vie durant, et les deniers provenant de la vente, location ou rente appliquées au fonds du réfectoire de l'église, et néanmoins du consentement des parties, et pour le lieu de la paix, que le prix de la première vente soit délivré en entier à leurs héritiers pour cette fois seulement, etc...* comme dans la copie que je garde dans mon portefeuille des affaires de l'Eglise, tant de l'avis que de l'arrêt susdits : et par cet arrêt le roi se réserve la connaissance de cette affaire, et l'interdit à toutes ses cours et juges. Il est signé *Phélypeaux* : c'est M. le comte de Pontchartrain.

Il me semble que M. de Meaux a été très-aise de voir cet heureux succès de son entreprise, et par son ordre j'en ai en même temps envoyé copie à Meaux. C'est en effet un très-grand abus ôté de l'Église et une plus grande facilité pour loger les chanoines.

M. de Meaux se porte bien. Epreuves, *Politique* et promenade. Au retour de la promenade, il a été remercier M. le chancelier et M. le comte de Pontchartrain de l'arrêt, et m'a chargé d'en faire autant de sa part à M. des Granges, premier commis de M. de Pont-Chartrain qui a eu soin de l'expédition.

—Lundi, 29 juillet 1703, M. de Meaux n'est pas sorti de la matinée pour se reposer à l'aise. Après dîner il est allé au conseil.

M. de Chasot avoue qu'après avoir conféré avec M. le chancelier, et pris sa pensée sur le présent arrêt, il en a par son ordre dressé le dispositif tel qu'il se voit dans l'arrêt même; ainsi tout s'est fait avec un grand concert et par l'esprit de M. le chancelier.

—Mardi, 24 juillet 1703, M. de Meaux a été au lever du roi et à la messe de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne; après dîner il a entendu la lecture des épreuves, puis sur le soir la lecture de la *Politique* qui a été conduite à sa fin; et alors M. de Meaux m'a dit qu'il falloit la mettre en état d'être incessamment imprimée, et pour cela prendre langue de M. Anisson. Il a été ensuite se promener avec plusieurs abbés de la cour qui lui ont tenu bonne compagnie tout le temps de ce voyage-ci, et principalement MM. les abbés Fleury et Catelan.

—Mercredi 25, fête de saint Jacques, M. de Meaux a été au lever du roi et à la messe de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, et, sur le soir, étant parti de Versailles dans sa litière, il est heureusement arrivé à Paris, et pareillement M. de Chasot et moi dans son carrosse. Il a trouvé sa famille en bonne santé.

—Jendi 26, M. de Meaux a ouï la messe dans sa chapelle, et il a passé toute la matinée à sa *Tradition*; il

est allé se promener l'après-dîner, et le soir il a entendu la lecture des épreuves.

—Ce vendredi 27, M. de Meaux a travaillé toute la matinée à sa *Tradition*; puis M. Fieschi, nonce extraordinaire, archevêque d'Avignon, l'est venu voir, et il a été une demi-heure enfermé avec lui : seroit-ce pour l'affaire d'il y a deux ans, de la réconciliation des protestans d'Allemagne, c'est ce qu'il faut suivre. Le soir, promenade. Samedi, le même travail. Le soir, promenade. L'impression de la deuxième *Instruction* finie, restent seulement les tables. Dessein pris avec M. Anisson, même pour la *Politique*, qu'on va bientôt entreprendre.

—Dimanche 29 juillet, M. de Meaux s'est contenté d'entendre la messe dans sa chapelle, et de tout ce mois il ne l'a dite qu'une seule fois de peur de s'incommoder, parce qu'il prend tous les jours, dans son lit, ses deux verres de tisane. Ce soir j'ai été coucher à Meaux, où j'ai trouvé les chanoines possédant des maisons canoniales bien étourdis de l'arrêt du conseil et du règlement de M. de Meaux qui ôte l'hérédité; et néanmoins j'ai su qu'ils ont donné l'ordre à M. Treuvé, théologal de l'Église, leur député à Paris, d'aller faire compliment de remerciement au prélat du soin qu'il a pris de cette affaire; ce qui a été exécuté.

—Lundi 30, j'ai passé la journée à Meaux pour régler mes affaires, et mardi 31, je suis arrivé à Paris à dix heures du matin. J'y ai trouvé M. de Meaux travaillant à sa *Tradition* à l'ordinaire, et je suis arrivé à propos pour redresser la table de son livre contre Simon, qui étoit toute renversée.

—Mercredi, 1<sup>er</sup> jour d'août 1703, sans entendre la messe, M. de Meaux a travaillé toute la matinée à sa *Tradition*. Après dîner, M. l'abbé Bossuet et M. de Chasot sont partis pour Meaux dans le carrosse de M. de Meaux, et avec eux, le prédicateur de Saint-Étienne. M. de Chasot va exprès pour faire valoir son arrêt du conseil, et empêcher les difficultés que le normand Labbey a envie de faire pour

tâcher d'éluder l'exécution d'un règlement si nécessaire. Sur le soir, promenade de M. de Meaux avec M. Bossuet et moi, à la pépinière.

—Jeudi, 2 d'août, la messe; puis la table relue : tout en état pour finir l'impression; on tire à force. Sur le soir, M. de Meaux a été à Sainte-Geneviève aux thèses de théologie qui s'y sont soutenues fort bien aujourd'hui; il s'est ensuite promené dans le jardin de l'abbaye jusqu'à la nuit, et a vu le père général, le curé de Saint-Étienne et les professeurs en théologie; il a paru fort content et de la thèse et du répondant; j'y ai assisté avec lui. Il a envoyé son livre nouveau à M. le cardinal de Noailles et à M. Pirof, et il a donné ordre qu'on l'envoyât aussi à Reims, par la poste, à M. l'archevêque.

—Ce vendredi, 3 d'août, M. de Meaux a dit la messe à cause de la fête de saint Étienne, et il s'est reposé le reste de la matinée. Il a donné de ce jour une commission signée de lui et contre-signée par moi, de la place de bibliothécaire du collège royal de Navarre, en faveur de M. Étienne Milanges, docteur de la Faculté de Paris, maison et société royale de Navarre, au lieu de M. Philippe Drouyn, prêtre, docteur des mêmes Faculté, maison et société, qui a rapporté les provisions qu'il en avoit prises du roi, et m'a donné sa démission pure et simple par-devant notaire. Le même Drouyn, esprit mal fait, turbulent et réfractaire, ayant voulu se conserver dans cet emploi, malgré M. de Meaux, et contre le sentiment de tout le collège, publia un factum, il y a deux ans, plein de témoignages mendifiés pour se justifier dans le public, et se faire passer pour homme de probité et de bonne conduite, parce qu'on l'accusoit *crimine pessimo*, nommé avec un jeune garçon, son valet, qui répandoit de toutes parts la turpitude de son maître. Après l'étonderie du factum, M. Drouyn, chassé de Navarre, dépouillé de la clef de la bibliothèque, se retira quelque temps au séminaire de Saint-Sulpice; puis il eut honte de cette retraite, comme si c'eût été avouer son ordure; mais

enfin, persistant toujours à refuser sa démission de la place de bibliothécaire, il fut envoyé en exil à Orléans par une lettre de cachet, et il y est demeuré jusqu'à ce qu'il a offert sa démission, à quelle condition il est revenu à Paris au mois de mai dernier.

Ce soir, M. Pirot est venu à la promenade à la pépinière ; il y a parlé, à M. de Meaux, de la censure qui se dresse contre le livre sur la Grâce attribué à M. de Lauvoy, qui est apparemment dressée par M. Pirot même pour M. le cardinal de Noailles ; car pour la Faculté, ils sont convenus qu'il n'étoit pas à propos d'y déférer ce livre. Ce docteur a dit aussi que M. Delan, théologal de Rouen, refuse absolument de signer la formule de M. Couet contre le jansénisme, qu'il est à Paris, qu'il doit faire la démission de ses bénéfices de Rouen, et que s'il persiste, il sera envoyé en exil comme les autres.

—Ce samedi, 4 d'août, M. de Meaux a travaillé le matin à l'ordinaire, et le soir il a été à la promenade. M. de Chasot est revenu de Meaux. Par lui on apprend les murmures et les plaintes de plusieurs chanoines possédant des maisons canoniales, contre le règlement de M. de Meaux et l'arrêt du conseil ; ils crient comme s'ils étoient entièrement dépourvus de leurs maisons. On a chargé Labbey Latlute, autrement dit frère Luce et le brigand normand, pour leur parler et les adoucir : ils ne le connaissent pas ; il les révoltera plutôt, comme il a déjà fait depuis le commencement de cette affaire, se flattant, par ses pleurs et ses souplesses auprès de M. de Meaux, d'en arracher un jugement inique et tout à leur faveur ; mais le normand est pris, il est bien camus, et enrage de perdre la moitié du prix de sa maison. Que fera-t-il ?

—Ce dimanche, 5 août 1703, M. de Meaux a ouï la messe de bonne heure. Peu après il s'est remis dans son lit et il ne s'est habillé que pour dîner. Il se porte bien. Promenade. Il nous y a beaucoup parlé de l'évangile de ce jour et de la prière du pharisien et du publicain, de ces

beaux caractères si bien marqués et si instructifs, et en général de la simplicité des paraboles, et en même temps de leur sublimité et de leur force. « Elles se sentent toutes de leur source, disoit-il, et il n'y a qu'un Dieu qui puisse parler de cette sorte. » Ce qui étoit aussi la réflexion de ses auditeurs. Il parla ensuite beaucoup du mystère de la Transfiguration, qui est demain; et tels sont ses entretiens conformes à ses méditations et à ses lectures, car il a toujours l'Évangile dans ses mains et sous ses yeux, et encore plus depuis huit jours que le père Alexandre est venu lui offrir son commentaire sur les Évangiles. Il l'a tout lu depuis ce temps, sans préjudice de ses autres occupations.

Mais M<sup>me</sup> la marquise d'Alègre que j'ai vue cet après-dîner, m'a dit qu'elle étoit encore charmée d'un entretien qu'elle avoit eu avec lui, l'étant venu voir depuis quelque temps; que jamais elle ne l'avoit vu si vif sur la religion, sur l'amour de l'Église, sur la pureté de sa doctrine, sur la grandeur de Dieu, sur la fidélité qu'on doit avoir dans son service. Il semble qu'à cet âge et dans la foiblesse qu'il sent il ranime tous ses sentimens de piété.

—Lundi, 6 d'août, M. de Meaux a dit la messe tout en se levant; il s'est ensuite remis au lit, et il vient de se relever pour dîner, en bonne santé. M. l'abbé Bossuet est en visite dans le diocèse et se porte bien.

—Ce mardi 7, à l'ordinaire, promenade à la Pépinière où M. de Toul est venu voir M. de Meaux.

—Ce mercredi 8, après la messe, M. de Meaux m'a fait écrire à M. Pirot de le venir voir sans faute dans la journée pour affaire importante, et il m'a avoué que c'est celle du jansénisme qui s'échauffe entre M. le cardinal de Noailles et M. de Chartres<sup>1</sup>; il m'a tranché le

<sup>1</sup> Le cardinal de Noailles étoit de l'avis de Bossuet, et ne croyait pas l'Église infallible sur les faits dogmatiques; Godet des Marais, évêque de Chartres, admettait un système obscur qui se résumait dans la croyance à l'infailibilité, sans toutefois admettre cette doctrine aussi ouvertement que Fénelon et les jésuites.

mot : « ils s'entendent comme chien et chat : » c'est sans doute sur M. Delan ; et il faut bien qu'il s'agisse encore d'un formulaire à son égard, puisque M. de Meaux m'a demandé tous ceux qui ont été signés jusqu'aujourd'hui ; il m'a ajouté que ces messieurs étoient trop heureux de ce qu'il s'étoit mêlé de cette affaire de M. Couet, que sans lui ces prélats ne se seroient jamais accordés. Voilà donc le sujet de la visite d'hier de M. l'évêque de Toul.

Ce mercredi même, M. de Meaux a reçu la lettre de M. le doyen de Meaux du 7, par laquelle il lui mande que dans le chapitre général de ce même jour concernant les affaires temporelles de l'Église, l'arrêt du conseil ci-dessus et son règlement ont été reçus unanimement, transcrits dans le registre avec une conclusion aussi unanime, qui en ordonne l'exécution, et la copie en bonne forme mise au trésor du chapitre ; l'original d'iceux demeuré au trésor de l'évêché ; M. le doyen prié de faire remerciement à M. de Meaux. Je garde sa lettre ci-jointe pour preuve de la chose. M. de Meaux vient de faire réponse au chapitre en corps et au doyen en particulier, pour les féliciter de leur unanimité et les assurer qu'il n'a pu leur obtenir un plus grand avantage.

—Ce jeudi, 9 d'août, se fait la distribution du livre de M. de Meaux ; en s'habillant, un valet de chambre de M. l'évêque de Chartres est venu lui demander son heure pour le rendez-vous de ce soir. « A quatre heures, a-t-il dit, aux Carmes, près du Luxembourg. » Voilà donc M. l'évêque de Chartres de retour à Paris, plein encore du jansénisme qu'il ne cesse de persécuter, comme s'il n'y avoit d'autre erreur au monde à combattre. Le bruit de Paris est que cet évêque est d'un avis sur cela, et M. le cardinal de Noailles d'un autre ; le premier d'une rigueur extrême et le second plus modéré et plus doux ; cela s'accorde avec ce que M. de Meaux me dit avant-hier, après avoir vu M. l'évêque de Toul, et à cette occasion il m'ordonne d'écrire à M. Pirot de le venir voir, ce qu'il fit dès mercredi au soir. La conférence s'est donc tenue aujourd'hui

aux Carmes-Déchaux entre M. l'évêque de Meaux et messieurs les évêques de Chartres, de Toul et de Noyon; ce qui fait dire aux docteurs : « Voilà donc les trois grands arbitres de la religion. »

Ce jeudi même, on apprend la nouvelle certaine, que M. Delan, théologal de Rouen, est exilé à Périgueux, par lettre de cachet qui lui fut donnée hier à Chaillot, où il était dans une maison de campagne avec sa mère. On assure qu'au commencement de cette querelle, il avoit offert sa démission à M. l'archevêque de Rouen, que ce prélat ne voulut pas recevoir, espérant de le ramener à l'obéissance, et qu'en dernier lieu M. Delan refusant de se soumettre au nouveau Formulaire, a aussi refusé sa démission, disant qu'il ne vouloit pas qu'il fût dit qu'on lui eût ôté sa théologale par force. M. de Rouen s'est bien trompé, lui qui avoit promis de le faire soumettre.

—Ce vendredi, 10 d'août, dès le matin, dès que M. de Meaux eut ouï la messe, il me parut fort impatient de voir M. Pirot, et m'ordonna de le mander; il est venu en effet avant midi; et après une conférence de trois quarts d'heure, il est allé de là voir M. le cardinal de Noailles.

Ce vendredi même, voici M. de Meaux heureusement arrivé à Versailles dans sa litière avec M. de Chasot, et nous autres à sa suite dans son carrosse; il veut avoir la journée de demain entière, pour se reposer avant l'arrivée du roi, à qui il doit présenter son livre dimanche matin à son lever, et ensuite à toute la cour; c'est sa principale affaire, car mercredi dernier, il fut résolu par MM. Dodart et de Tournefort avec M. de Meaux, qu'il ne s'exposeroit pas à donner la communion à M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne à la fête prochaine de l'Assomption. C'est déclarer son affoiblissement; mais il a raison, car sa vue est si foible et ses pas si chancelans, qu'il s'exposeroit visiblement à quelque inconvénient qui lui seroit aussi désagréable qu'à la princesse même, seroit une rumeur à la cour, à Paris et dans tout le royaume; cependant voilà un temoignage public d'affoiblissement.



Ce soir, à Versailles, après nous être retirés de chez M. de Meaux, M. de Chasot et moi, et étant à la promenade sur la terrasse du château, M. le président m'a avoué que Labbey Lafute, dit autrement frère Luce, chanoine de Meaux, ce bon normand, avoit fait un personnage très-impertinent dans l'affaire des maisons ; que dans son dernier voyage de Meaux, il leur fit, à lui et à M. l'abbé Bossuet, mille propositions ridicules pour éluder l'exécution de l'arrêt du conseil et du règlement de M. de Meaux sur ce fait ; qu'il falloit fixer un prix certain de leurs maisons auquel on seroit contraint de les acheter, qu'il falloit aussi forcer les chanoines à acheter les maisons canoniales, y en ayant actuellement trois de vacantes, et établir un ordre pour cela, et bien d'autres idées tendantes à faire valoir leurs maisons leur juste prix. Ces messieurs lui faisoient voir aisément la sottise de ces propositions, parce qu'il est ordonné que les ventes se feront en chapitre, après trois publications et affiches ; et que n'y ayant pas assez de maisons pour tous les chanoines, on ne pouvoit leur ordonner d'en acheter, ce qui se trouveroit impossible dans l'exécution ; convaincu de l'impertinence de ses demandes, il revenoit à ses plaintes et lamentations : qu'il étoit bien dur de se voir dépouillé de son bien, qu'il ne s'en consoleroit jamais ; enfin, parlant comme un désespéré, un furieux, à la lettre, avouant qu'il n'étoit pas maître de lui-même et qu'il ne pouvoit se défaire de ces pensées chagrines.

—Ce samedi, 11 d'août, M. de Meaux se porte fort bien ; toute la journée il s'est tranquilisé. Sur le soir il a vu M. le chancelier pour lui présenter son livre, et en même temps il lui a dit que l'arrêt du conseil a été reçu à Meaux par le chapitre, avec le respect et la soumission qu'on doit ; il a répliqué : « Aussi est-ce une bonne marchandise que cet arrêt ; ajoutant : quand vous aurez d'autres affaires, je veux être votre consultant ; » parce que M. de Meaux le flattoit que cet arrêt étoit son ouvrage et le fruit de son conseil. De là, promenade heureuse.

—Ce dimanche, 12 d'août, M. de Meaux a été au lever du roi, et lui a présenté son livre; il en est revenu un peu fatigué et s'est recouché jusqu'à son dîner, sans même entendre la messe. Il a repris un peu de sommeil et s'est ensuite fort bien trouvé, dînant de bon appétit et faisant ses autres fonctions. Il a écrit à M<sup>me</sup> de Maintenon avec grande soumission, lui demandant une audience; il a aussi écrit au père de La Chaise, qui est arrivé ce soir à Versailles, et ce père a dit au laquais : « Assurez M. de Meaux que je ferai mon devoir. » Je ne doute pas qu'il ne s'agisse ici de l'évêché de Meaux, et il faut que M. de Meaux ait parole du roi, qu'il veut bien le donner à M. l'abbé Bossuet, soit par démission ou par coadjutorerie; demain nous en saurons l'effet.

Enfin, il est certain que M. l'évêque de Chartres, va donner son ordonnance contre le *cas de conscience* sur le jansénisme. Ce fut pour en faire lecture que se tint la dernière assemblée des prélats aux Carmes; puisque M. de Meaux y a été appelé, il faut espérer qu'il n'auroit pas souffert qu'elle contienne rien de contraire à celle de M. le cardinal de Noailles.

—Ce lundi 13, M. de Meaux a présenté son livre à M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, puis il s'est retiré; et il est demeuré enfermé jusqu'au soir, qu'il a été se promener avec M. l'abbé de Catelan à l'hôtel de Conty, apparemment pour y lire l'ordonnance de M. l'évêque de Chartres, comme je le conjecture; c'est-à-dire, certains endroits que M. de Meaux lui aura fait retoucher; la raison est qu'il lui faut quelqu'un pour lui faire lecture. Il n'aura pas voulu me mettre de ce secret, et il aura pris cet abbé qui lui est d'ailleurs agréable. Ce soir M. et M<sup>me</sup> Bossuet arrivent de Paris, apparemment pour être présens au don de l'évêché.

—Ce mardi, 14 d'août, M. l'évêque de Chartres a eu une audience particulière du roi dans son cabinet, que toute la cour a fort remarquée. On ne doute pas que ce ne soit au sujet de son ordonnance contre le jansénisme.

M. le cardinal de Noailles a aussi eu la sienne, comme il a coutume tous les mardis ; et sur les onze heures du matin, il est revenu voir M. de Meaux, avec qui il a été quelque temps en conférence. Est-ce sur le jansénisme et sur M. de Chartres, ou sur l'évêché de Meaux ? Je n'en sais rien ; il y a apparence que c'est plutôt sur M. l'évêque de Chartres, dont M. de Meaux veut concilier l'ordonnance avec celle de M. le cardinal de Noailles, c'est le dessein marqué ci-dessus qu'il m'a déclaré d'abord ; c'est pourquoi il a eu des conférences avec M. Pirot, et depuis avec M. l'évêque de Chartres et les autres ; car pour l'évêché il n'y a pas d'apparence que M. le cardinal veuille s'en mêler, après la déclaration que M. l'abbé de Beaufort m'en fit à Pâques, et que j'y ai marquée,

Dès le matin, j'ai vu M<sup>me</sup> Bossuet étant à sa toilette. C'est aujourd'hui, disoit-elle, qu'on fait la nomination des évêchés. Elle en parloit avec empressement comme espérant d'y avoir part ; mais cette nomination ne s'est pas faite, parce que le roi a remis sa communion à demain.

—Ce mercredi, 15 d'août 1703, M. de Meaux a été dire la messe aux Récollets, et au retour il s'est couché, et il est demeuré dans le lit jusqu'à son dîner. M<sup>me</sup> de Bourgogne n'a pas fait ses dévotions. Elle a été à vêpres avec toute la cour, et M. de Meaux s'est rendu auprès d'elle en rochet et camail pour la procession seulement, après laquelle il s'est retiré chez lui avec toute sa famille, qui m'a paru dans une grande impatience sur les évêchés. Enfin sur les six heures du soir la nomination est venue : de M. de la Berchère, archevêque d'Alby, pour Narbonne ; de M. de Nesmond, évêque de Montauban, pour Alby ; et de M. l'abbé de Vaubecourt, pour Montauban ; le reste se verra dans la *Gazette*. Mais il n'y a rien de Meaux. M. et M<sup>me</sup> Bossuet avec M. de Chasot avoient différé jusque-là leur départ. Cette nouvelle venue, ils sont montés en carrosse pour aller coucher à Paris, M<sup>me</sup> Bossuet et M. de Chasot emportant des lettres de cette nouvelle prêtes à mettre à la

poste, pour M. l'abbé Bossuet à Meaux ; et voilà le succès de leur voyage.

—Ce jeudi 16, M. de Meaux se porte bien ; hier il fut averti de la part de M<sup>me</sup> de Maintenon, qu'il auroit audience d'elle aujourd'hui à Saint-Cyr ; pour se disposer à ce voyage il s'est recouché jusqu'à midi qu'il a dîné, et après dîner il s'est encore endormi dans son fauteuil ; il est ensuite parti de Versailles sur les trois heures, et il a passé à Saint-Cyr une bonne demi-heure en conversation avec M<sup>me</sup> de Maintenon ; j'étois présent à son retour sur les six heures du soir ; il n'a rien dit de son voyage, mais il m'a parlé de sa *Politique*, qu'il veut revoir pour la dernière fois, et, pour le bien faire, il veut y travailler toutes les matinées ; à ma prière, il s'est résolu d'en parler à M. le chancelier pour l'impression, afin que tout soit prêt avant le voyage de la cour à Fontainebleau, et que rien n'arrête. Promenade avec les abbés de la cour, qui le flattent fort sur son livre. Ce soir M. de Chasot revient de Paris.

—Ce vendredi 17, et samedi 18, M. de Meaux s'est tenu fort enfermé. Ce 18, il a été à la messe de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne. Ces deux jours, promenade. Hier 17, M. l'abbé Bossuet est arrivé de Meaux à Paris. Aujourd'hui 18, M. de Chasot est allé à Paris dans le carrosse de M. de Meaux. Hier M. de Meaux envoya son livre à Saint-Germain-en-Laye, au roi, à la reine d'Angleterre et à mylord Perth.

—Ce dimanche, 19 d'août, M<sup>me</sup> de Bourgogne a fait ses dévotions, et elle a reçu la communion des mains de l'aumônier de quartier, M. de Meaux s'étant contenté d'assister aux deux messes, en rochet et camail. Sa dissertation contre Grotius et sa deuxième *Instruction* contre M. Simon font le même effet que la première *Instruction*. Le monde est comme étonné d'avoir donné jusqu'ici tant d'approbation à Grotius, que l'on voit être plus corrompu qu'aucun écrivain sur la religion. Ce soir M. l'abbé Bossuet est ici, arrivé de Paris ; et il a rapporté son humeur

hautaine et méprisante, qu'il a tout aussitôt fait éclater dans la maison.

Il a apporté à M. de Meaux un livre imprimé à Toulouse, 1702, qui lui est dédié par l'imprimeur ; mais dont l'épître dédicatoire est, dit-on, composé par le père Thyrso Gonzalès, général des jésuites, que l'on assure aussi être auteur du livre, et qui l'a fait présenter de sa part à M. de Meaux par le père Roucellet, jésuite. Il est fait pour réfuter le docteur espagnol La Peyre, professeur en théologie à Salamanque, qui a écrit en faveur de la probabilité contre le père Thyrso même. Ce livre a pour titre : *Observationes in librum D.D. Francisci de Percà doctoris Salmanticensis, cujus titulus est : Lydius Lapis recentis antiprobabilismi : editæ ab Antonio Florentio sacræ theologiæ doctore, Tolosæ, ex officinâ typographicâ Nic. Henault, MDCCLII, etc., in-8<sup>o</sup>. P. 349 du livre, il y a un appendice qui contient : 1<sup>o</sup> un chapitre contre la probabilité tiré de l'ordonnance de M. l'archevêque de Rouen, contre le père Buffier, du 28 de mars 1697, et traduit en latin ; 2<sup>o</sup> il contient les quatre écrits latins de M. de Meaux, aussi contre la probabilité, donnés à Saint-Germain en 1700, avant l'examen de cette affaire ; 3<sup>o</sup> il contient la déclaration même de l'assemblée du clergé de 1700 : *De opinionum probabilium usu*, avec ce qui la suit sous le titre : *d'Admonitio et conclusio*.*

M. de Meaux trouve la doctrine de ce livre bonne et ne doute aucunement que le père Gonzalès n'en soit auteur, puisqu'il est tout entier pour la défense de son premier Traité.

—Ce lundi 20, messe de M<sup>me</sup> de Bourgogne ; point de conseil. Hier et aujourd'hui promenade.

—Ce mardi 21, M. de Meaux n'est pas sorti de la matinée ; il y a plusieurs jours qu'il désire de parler à M. l'évêque de Chartres, et aujourd'hui ce prélat l'est venu voir sur les quatre heures après-midi, avec M. l'évêque de Noyon ; on a mis un sac sur la table qui contient sans doute l'ordonnance contre le *cas*, dont on va apparem-

ment faire la dernière lecture. M. l'abbé Bossuet vient de partir pour Paris, avec une lettre de M. de Meaux, où il invite M. et M<sup>me</sup> Bossuet à le venir voir. Ce soir à la promenade, M. de Meaux nous a cité quelque chose de l'ordonnance de M. de Chartres, à savoir : la Vulgate, dont il apporte l'exemple comme d'une chose de fait qu'on est obligé de croire de foi, sur quoi il dit qu'il a quelque doute ; il n'en a rien dit autre chose. On compte que cet ouvrage va s'imprimer. J'ai fait mon compliment à M. l'évêque de Noyon sur le procès de Saint-Quentin ; il m'a dit que jusqu'ici il n'étoit pas fort content, et qu'il attendoit l'arrêt. Avant son départ M. l'abbé Bossuet m'a jeté ce mot comme au hasard : Que j'étois bon observateur de toutes choses, et que j'avois bien deviné ; comme s'il vouloit dire que mes conjectures sur l'évêché de Meaux, qui lui auront été rapportées, étoient justes ; mais elles ne sont plus les mêmes seulement, c'est celles de toute la cour. Chacun a remarqué cette suite d'actions de M. de Meaux pour se montrer et pour faire sa cour : son livre présenté au roi, et l'audience qu'il en eut le 12 de ce mois ; sa visite au père de La Chaise le même jour au soir ; son assistance à la procession de l'Assomption, où il donna un triste spectacle qui affligea ses amis, le fit plaindre par les indifférens, et moquer par les vieux de la cour. « Courage, Monsieur de Meaux, lui disoit Madame, le long du chemin ; nous en viendrons à bout ! » D'autres : « Ah ! le pauvre M. de Meaux ! » D'autres : « Il s'en est bien tiré. » Le plus grand nombre : « Que ne s'en va-t-il mourir chez lui ! » Mais il veut auparavant placer son neveu et faire un dernier effort. M. l'évêque d'Amiens, qui est tant des amis de M. de Meaux, et arrivé ici seulement depuis trois jours, a fait à M. l'abbé Fleury la confidence de ce bruit qui se répand ici sourdement. « Quelle misère qu'un homme si sage, si admiré actuellement à cause de son livre, si admirable par tous les grands talens qu'il a fait briller dans sa vie, devienne l'entretien du courtisan malin, faute de savoir prendre son parti, et d'aller se pré-

parer chez soi à la mort dans la retraite! Qu'il finisse donc son affaire de l'évêché de Meaux, et que Dieu l'inspire bien sur le parti unique qu'il est obligé de prendre pour l'édification publique et sa gloire ! »

M. de Meaux avoit donné cet ordre précis à M. de Chasot : d'écrire à Meaux, à M. l'abbé Bossuet de revenir ici incessamment, et toutes choses cessantes, comme il fit; et l'on remarqua que le lundi 20 d'août, M. de Meaux et M. l'abbé Bossuet se trouvèrent au dîner du roi, mais je ne sais s'ils lui parlèrent.

—Ce mercredi 22, M. de Meaux est demeuré enfermé à l'ordinaire; après dîner il m'a parlé de donner les matinales à revoir la *Politique* pour la dernière fois, et qu'il falloit commencer dès demain. M. Janel l'est venu voir, et lui a porté une botte des plus vives sur le séjour de Germigny : « Il est vrai, a dit M. de Meaux, il y faudroit être, mais..... » et n'acheva pas, tant il a peu d'envie d'y aller. Aussi est-il résolu qu'il n'ira pas à Meaux au synode. Promenade, Évangile; M. de Meaux marque une grande joie de s'en faire faire la lecture, et surtout de certains endroits où il est parlé du détachement de la vie; il s'y porte certainement de tout son cœur; c'est à présent l'entretien ordinaire de la promenade. M. et M<sup>me</sup> Bossuet et M. l'abbé sont arrivés après neuf heures du soir, et ont trouvé prêt un grand souper pour les régaler; on n'a parlé d'aucune affaire domestique. Aujourd'hui M. l'abbé Bossuet a été voir le père de La Chaise à Paris, son valet de chambre m'en a assuré; il continue donc

<sup>1</sup> Si Bossuet n'allait pas à Meaux, c'est que, dans la maladie cruelle qui le tourmentait, il ne pouvoit avoir de secours que de ses médecins qui habitaient Paris ou Versailles.

On doit regretter que Bossuet ait fait quelques démarches à la cour et auprès du P. de La Chaise, pour son neveu. Cette faiblesse cependant est bien pardonnable à un vieillard malade et obsédé par une famille qu'il aimait. Ses démarches ont été du reste fort peu actives et faites à contre-cœur, comme il a été facile de le remarquer d'après le récit de l'abbé Le Dieu.

ses sollicitations pour quelque grâce quelle qu'elle soit.

—Ce jeudi 23, M. de Meaux est demeuré au lit presque toute la matinée, et n'a fait que dicter une lettre pour M. le comte de Pontchartrain, en faveur du chevalier Tartare, pour qui il demande au roi une pension de deux mille livres; l'abbé l'a relue et approuvée, car c'est lui qui ordonne tout présentement, et on l'a mise au net. Promenade au soir.

—Ce vendredi 24, saint Barthélemy, M. de Meaux a été dire la messe aux Récollets, puis il s'est allé recoucher; sur le midi, il a fait avec M. l'abbé Bossuet des lettres pour Jouarre. Le soir il a été à la promenade.

—Ce samedi, 25 août, jour de saint Louis, il s'est trouvé le matin fort fatigué de n'avoir pas dormi la nuit; il est resté au lit jusqu'à midi sans s'en mieux porter. Il est allé entendre la messe. Il n'a pu dîner, il a senti du dégoût; le poulx étoit bon, mais haut et fréquent marquant plénitude. Il s'est couché à deux heures après-midi et il a un peu reposé. La tête s'est un peu embarrassée. M. Dodart l'est venu voir entre cinq et six heures, il lui a trouvé le poulx comme on a dit, et ne pouvant tirer de lui aucune parole, il a ordonné la saignée, qui s'est très-bien faite, de trois palettes pleines, sans accident de la part du malade; depuis la saignée il a dormi; sur les huit heures il a pris un bouillon entier, s'aidant lui-même, sans parler ni regarder personne; le visage est à l'ordinaire.

—Samedi dernier, M. de Chasot partit de Paris pour Verdun au sujet de son mariage; hier il en arriva à Paris, et ici ce soir pour voir M. de Meaux. Les épousailles ne sont pas faites.

—Ce dimanche, 26 d'août 1703, la fièvre continue; ce matin, M. Fagon et M. Dodart sont venus voir le malade, ils lui ont encore trouvé la tête embarrassée, et en leur présence, environ dix heures et demie du matin, ils lui ont fait tirer deux palettes de sang, qui est bien venu comme hier, mais qui est aussi mauvais que celui d'hier, sans couleur, et plutôt de la boue que du sang.



Saint-Martin, valet de chambre de M. de Meaux, son barbier et son chirurgien, qui lui a fait fort adroitement les deux saignées que je viens de marquer, m'a dit que M. de Meaux, parlant ce matin à M. Fagon, a commencé par lui dire : *J'ai la pierre*, ce que M. le premier médecin a fait semblant d'ignorer, et lui a répondu : « Cela ne fait rien à la maladie d'à-présent ; » sur quoi Saint-Martin m'a ajouté que, dans la semaine sainte dernière, quand M. de Meaux souffrit le plus fort accès de ses épreintes, alors il fut sondé par M. Mareschal qui lui trouva la pierre, et le lui dit ; peu après, que M. Mareschal s'offrit de faire la taille, à laquelle on n'a pas jugé à propos de venir. Cela me fait ressouvenir de ce que M. de Meaux m'avoua lui-même le 9 d'avril 1703, lundi de Pâques, comme je l'ai marqué ce jour-là, que le fond de son mal étoit la matière même de la pierre ; mais aujourd'hui il est avoué que c'est enfin la pierre même.

Sur le midi, le malade avoit encore de la fièvre et la tête toujours embarrassée ; l'après-midi la fièvre a été très-forte, et avec un sensible redoublement qui a duré jusqu'au soir. Le malade a un peu reposé dans le redoublement, et à son reveil il s'est trouvé moite. La tête est embarrassée ; et quand on le voudroit, le malade n'est pas en état de recevoir les sacremens. On attend à prendre sur cela une résolution demain dans la matinée. Ce soir, à sept heures, on a commencé de donner le premier verre de quinquina infusé dans du vin, et toujours depuis, de quatre en quatre heures. L'effet en a été si prompt que le malade en a même mieux reposé, et que la fièvre a commencé aussitôt à diminuer ; sur le soir encore M. de Chasot a parlé à M<sup>me</sup> de Maintenon, sans doute pour lui donner avis du mal pressant.

—Ce lundi, 27 d'août, sept heures du matin, M. de Meaux a pris un troisième verre de quinquina ; il s'est endormi dessus jusqu'à dix heures et demie. M. le premier médecin et M. Dodart fils, avec M. Mareschal, l'ayant trouvé endormi, en ont en une bonne espérance, et, défendant

de l'éveiller, ils se sont retirés sans le voir, après avoir recommandé l'usage du quinquina. M. Dodart père est venu peu après, qui l'a trouvé hors de son lit après une sueur universelle, dans laquelle le malade s'étoit trouvé en s'éveillant ; il espère tout aussi de la continuation du quinquina, et a été très-aise de voir le malade gai.

Sur les onze heures, est venu M. le curé de Versailles, que M. de Meaux avoit témoigné désirer de voir, lorsqu'on lui eut dit la peine que nous eûmes hier de le voir sans connoissance, et sans pouvoir penser aux sacremens de l'église. Il a donc dit qu'il le verroit très-volontiers. Il est aussitôt entré, et M. l'abbé Bossuet et M. de Chasot sont demeurés quelque temps avec lui, sans doute pour parler du temporel et des dettes<sup>1</sup>. Les deux neveux sont ensuite sortis. M. de Meaux s'est alors confessé à M. le curé, qui est M. Hébert, d'une bonne famille de Paris, homme de mérite, qui instruit fort bien, auparavant supérieur du séminaire d'Arras, et le prêtre peut-être le plus capable de la congrégation de la Mission<sup>2</sup>. La confession faite, M. Hébert nous a dit que M. de Meaux étoit dans les meilleures dispositions du monde, et qu'il alloit revenir incessamment. Alors M. l'abbé et M. de Chasot sont rentrés ; peu après, ils m'ont aussi fait entrer. M. de Meaux m'a dit : « Le monde fera bien des discours, mais ce qui aura été écrit demeurera. — Nous exécuterons, Monsieur, a dit M. l'abbé, tout ce que vous ordonnerez, vous pouvez être en repos, vous fier à nous ; nous ne souffrirons pas que votre réputation ait la moindre atteinte. » M. et M<sup>me</sup> Bossuet sont alors entrés, et sur ce que M. de Meaux disoit souvent. « J'ai confiance en Dieu qui ne m'a jamais aban-

<sup>1</sup> Le grand évêque de Meaux ne s'étoit jamais occupé de son temporel ; il avoit des dettes ; et il étoit trop absorbé par ses travaux théologiques pour songer à de telles affaires. Il s'en rapportoit pour cela à ses neveux.

<sup>2</sup> Hébert devint évêque d'Agen, et adhéra aux actes du cardinal de Noailles dans les difficultés relatives au jansénisme.

donné, » M. l'abbé Bossuet répétoit aussi souvent ce que je viens d'écrire. Voilà donc apparemment des mesures prises pour les dettes et pour les domestiques<sup>1</sup>.

M. le curé est alors rentré ayant à la main son rituel et du papier timbré; il m'a demandé le reste pour écrire, que je lui ai donné tout joignant le malade : chacun s'est retiré près de la fenêtre. « Ne vous fatiguez pas, Monsieur, lui a dit alors M. de Chasot, dites seulement les noms à M. le curé, et il mettra tout dans la forme. » Je me suis enfermé dans le cabinet pour ne paroître pas curieux. Mais en étant sorti une heure après, j'ai vu M. le curé relisant son acte à M. de Meaux. Au reste, je ne sais aucune disposition de ce testament, ni si la minute en est restée à M. le curé ou autrement.

Dans la journée, toute la cour a envoyé savoir des nouvelles de la santé de M. de Meaux, et même M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne; M<sup>me</sup> de Maintenon y a envoyé tous les jours. Le roi en a demandé avec empressement à M. l'abbé Bossuet qu'il voyoit à son dîner. Plusieurs personnes y sont venues elles-mêmes, les abbés surtout et les évêques qui se sont trouvés à la cour, et ce soir tous les conseillers d'État au sortir du conseil.

M. de Meaux me disoit ce matin d'écrire à Meaux qu'il se recommandoit fort à M. Phelipeaux et à tous ces messieurs du chapitre; et qu'il espéroit d'aller mourir au milieu d'eux. Dieu veuille lui en faire la grâce ! Il vient de se voir sur le bord du péril, et doit enfin songer qu'il est mortel, et que toute la cour a été scandalisée de le voir en cet état, au milieu de la cour même. M. l'abbé donne avis de la maladie à M. le cardinal de Noailles, à M. l'archevêque de Reims, et à Meaux pour faire prier Dieu, etc.

<sup>1</sup> Bossuet étoit d'une bonté touchante envers toutes les personnes qui l'approchaient. Cependant par suite de son éloignement pour les affaires matérielles, il n'avoit jamais fait de testament pour récompenser ses domestiques de leurs services. Il se déchargea de tout sur ses neveux, l'abbé Bossuet et M. de Chasot.

—Ce mardi 28, M. de Meaux est encore sans fièvre; tous les médecins le croient hors d'affaire.

—Ce mercredi 29, il est de même; M. le cardinal de Noailles étant ici à coucher dès hier au soir, pour son audience ordinaire du roi en ce jour, est après cela venu voir M. de Meaux, et lui a parlé avec de grands sentimens d'affection; et puis en particulier, pendant près d'une demi-heure. M. l'abbé Bossuet l'a accompagné jusqu'à son carrosse. M. l'évêque de Châlons, son frère<sup>1</sup>, est aussi venu voir M. de Meaux. Sur les quatre heures après midi, comme j'étois auprès de M. de Meaux, j'ai entendu qu'on attendoit encore M. le cardinal de Noailles; et il est venu en effet ce soir même revoir encore le malade.

—Ce jeudi matin 30 d'août 1703, étant à Paris, j'ai vu mon libraire de Reims, qui m'a promis de faire demander à M. l'archevêque de Reims, qu'il souffre que la *Clef* soit imprimée. Chevalier, libraire de Luxembourg, après avoir reçu le manuscrit chez lui et l'avoir fait lire par un ami, a mandé qu'il ne pouvoit pas se charger de l'imprimer, et qu'il le renvoyoit à Reims. Cet homme nous a fait perdre trois mois de temps, depuis la fin de mai, que j'en parlois à Godard la première fois. Mais Godard même est bien résolu de le faire, pourvu que son prélat le souffre seulement; pour lui en faire donner une idée par un Bénédictin de Reims, occupé de ces sortes d'impressions, j'ai fait une espèce d'argument général de tout l'ouvrage en deux pages, que Godard envoie à Reims, sans consentir que l'on voie du tout le manuscrit, si ce n'est dans l'impression actuelle.

Ce soir, arrivant de Paris à Versailles, j'apprends que le père de La Chaise est venu voir M. de Meaux, qui se porte toujours de mieux en mieux. Tous ses amis le voient.

—Ce vendredi, 31 d'août, M. de Meaux, est dans la meilleure disposition du monde; étant avec lui seul, il me di-

<sup>1</sup> Il s'appelait Gaston de Noailles.

soit : « Voilà bien des maux compliqués ; l'air de Germigny me seroit bien agréable ; mais quel remède, et à qui avoir recours, s'il m'y survient des douleurs ? » parlant sans doute de sa pierre et de ses mauvaises urines, qui le menacent sans cesse, le font trembler, et ne lui permettront jamais d'aller à Meaux, dans la crainte d'y manquer de secours et de consolation. Ainsi nous sommes confinés à Paris, à la vie et à la mort. Dieu soit loué de toutes choses !

---



# APPENDICE

---

Nous avons cru devoir réunir ici quelques passages du *Journal* qui contiennent certains détails de maladie. Nous avons indiqué, dans le corps de l'ouvrage, les endroits auxquels se rapportent ces passages.

---

## N<sup>o</sup> 1 (Page 318).

... Il fit aussi partir un exprès en poste pour porter cette nouvelle à M. Bossuet à Paris, le priant d'envoyer à l'instant à Germigny Clément l'accoucheur. La sage-femme venue trouva, sur les onze heures, que la dame accouchoit dans la journée; les tranchées augmentoient, et les épreintes devenoient de temps en temps plus vives. Alors M. l'abbé Bossuet fit partir un second courrier pour Paris, qu'il n'y avoit plus de temps à perdre, et qu'il falloit envoyer tout ce qui étoit nécessaire en pareil cas, et donna tous les autres ordres pour faire venir la nourrice, qui étoit déjà retenue, pour aller au-devant de M<sup>me</sup> Tubenf et l'avertir de ce qui se passoit, et pour presser l'accoucheur de faire toute diligence.

Sur les trois heures après-midi, l'enfant présenta un pied qui sortit : le travail dura encore une heure et demie, pendant lequel temps la sage-femme aida si bien l'accouchée, qu'elle fit sortir l'autre pied, et enfin tout le corps petit à petit, sans blesser ni la mère ni l'enfant, qui se trouva une fille bien formée et en bonne santé. Le péril où la sage-femme crut être l'enfant, tandis qu'il ne paroissoit qu'un pied, l'obligea de l'ondoyer sur ce pied, en présence de deux autres femmes témoins.

---

## N<sup>o</sup> 2 (Page 385).

... Ce jeudi, 15 de février, M. de Meaux a ressenti quelques atteintes de la difficulté d'uriner dont il est quelquefois incommodé, et il s'est mis à boire dans la matinée six grands verres d'eau chaude ou huit petits verres de quatre onces chacun, faisant une bonne pinte de Paris, avec une légère teinture de thé; ce qu'il a continué les jours suivans, ne sortant pas du tout, de peur d'irriter ses urines. Il est debout le plus souvent dans sa chambre, allant et venant pour faire tomber l'urine, et étourdir la douleur par le mou-

vement, car il paroît à son visage qu'il souffre de temps en temps de grands picotemens. Cependant je lui fais la lecture pour l'amuser.

—Dimanche, 18 février 1703, il n'a pu dire la messe, pour ne pas s'exposer aux inconvéniens d'une douleur trop vive, qui pourroit le forcer de quitter l'autel. Il demeure enfermé dans sa chambre, où il ne reçoit même que quelques amis particuliers et privés.

—Ce lundi, 19 février 1703, il m'a dicté une grande lettre à M. Dodart père, à Versailles, où il lui mande son état : que ses épreintes ont commencé jeudi dernier ; qu'il n'en avoit rien senti depuis cinq semaines avant cela ; que les douleurs sont très-aiguës ; qu'il les souffre patiemment avec l'aide de Dieu ; qu'il est souvent éveillé pendant la nuit, et le sommeil interrompu par ces arrêts d'urine qui le picotent jusqu'à être obligé de se lever pour les adoucir par le mouvement, ce qu'il n'avoit pas encore senti jusqu'à présent, qu'au contraire le sommeil lui adoucissoit ce mal ; qu'il vit à son ordinaire : de bons potages à dîner et de poulet, tant à souper qu'à dîner, avec un peu de vin, qu'il trouve bon, et qui lui donne de la force, ayant d'ailleurs fort bon appétit, l'œil et le visage à l'ordinaire, la tête libre, faisant toutes ses fonctions ; qu'il ne sent aucune pesanteur aux reins ni ailleurs, que l'habitude de tout le corps est à l'ordinaire, et qu'il rend bien les eaux qu'il prend ; qu'il a dessein de pousser jusqu'à boire neuf grands verres ou douze petits de quatre onces chacun, pinte et demie d'eau, suivant le conseil de M. Fagon, et de le faire sur le soir comme le matin pour calmer les irritations de la nuit ; qu'il attend son conseil sur tout cela, et encore plus sa présence.

---

### N<sup>o</sup> 3 (Page 387).

... Les urines belles, tant soit peu et presque point de glaire dans le sédiment. Nul signe certain de la pierre. La douleur étoit à l'entrée du col de la vessie et à la sortie même, causée par les sels âcres des urines, toutes les fois que le besoin d'uriner revenoit, c'est-à-dire très-souvent et plusieurs fois en un quart d'heure dans les jours de la grande douleur. Depuis que le lavage a pris son cours, les urines passoient à flots, et dans cette action la douleur cessoit. La cause donc de cette douleur est qu'au bout d'une certaine période, il s'amasse des sels dans la vessie qui causent l'irritation, car d'inflammation M. Dodart ne croit pas qu'il y en ait du tout, et les douleurs seroient encore plus vives et plus difficiles à apaiser. Conclusion : qu'il faut que M. de Meaux continue tous les jours l'usage des eaux, même



lorsqu'il ne sent plus aucune irritation, afin de la prévenir, et même s'il se peut d'en empêcher le retour, et aussi se purger actuellement et encore dans quinze jours ou trois semaines, avant l'intervalle vers la fin de laquelle la cuisson revient.

---

N<sup>o</sup> 4 (Page 390).

... Après l'avoir ouï parler, ils sont convenus qu'il devoit continuer l'usage du thé matin et soir en la quantité qu'on a dit hier; que tout son mal venoit de la quantité des sels âcres qui s'amassoient dans la vessie, et qui au bout d'une certaine période causoient ces picotemens; qu'ils venoient d'aperevoir ces sels dans les urines qu'on leur avoit montrées, et que seulement en les remuant, il s'en exhaloit une vapeur toute pleine de ces esprits âcres qui offensoit les yeux; qu'il y paroissoit aussi des matières gluantes et de petits grumeaux formés par cet amas de sels; ils sont aussi demeurés d'accord des purgations dans les temps qu'on a dit, et ils sont aussi portés pour la saignée présentement, qui déchargera le sang de ces âcretés, lui donnera lieu de se purifier et de s'adoucir; que M. de Meaux ne la doit pas eraindre, qu'au seul maniemment de son pouls ils lui trouvent les vaisseaux pleins et le battement ferme, en sorte qu'il ne peut recevoir aucun affoiblissement. Au reste, M. de Meaux a très-bien passé la nuit sans s'éveiller du tout, et il ne souffre presque plus rien.

---

N<sup>o</sup> 5 (Page 391).

... J'ai été présent quand il a examiné ses urines; il a trouvé celles d'hier chargées encore de beaucoup de sels âcres et de grumeaux: ce qui en est resté au fond du verre étoit d'une odeur de sel ammoniac très-forte et insupportable; les urines de la nuit et celles de ce matin étoient plus belles et moins chargées, ce qui marque que ce dernier accès de douleur est passé. Mais le médecin en revient toujours à dire, qu'encore que ces douleurs ne soient pas continues, parce qu'elles reviennent néanmoins au bout de certains intervalles, et qu'elles se font même sentir dans les temps de santé, il y a tout sujet de croire qu'elles sont causées par la pierre, et qu'enfin il est temps de s'en assurer par la sonde; qu'il l'écrira à M. le premier médecin afin qu'il y détermine M. de Meaux, parce que s'il se trouvoit que ce soit la pierre, il faudroit profiter du beau temps qui revient tous les jours, pour se faire tailler, la saison douce étant très-favorable à cette opération.

N<sup>o</sup> 6 (Page 391).

...M. de Tournefort est venu ces deux jours, et il a trouvé les urines de M. de Meaux tout à fait naturelles. Il lui a conseillé l'usage continué du thé le matin, à la même ordinaire, savoir: six grains pesant de thé avec un petit sachet de graine de lin dans une pinte d'eau faisant huit verres à boire, sans sucre. L'effet de ce lavage est de fortifier et de nettoyer l'estomac, les reins, la vessie, et toutes les parties du corps. Il ne paroît plus dans les urines ni filandres, ni grumeaux, ni glaires, l'odeur en est simple comme à l'ordinaire. M. de Meaux assure bien qu'il ne sent rien d'étranger dans la vessie, ni en marchant ou frappant du pied, ni allant en carrosse, ni étant assis. Je ne doute pas qu'il ne dise vrai, mais le médecin ne laisse pas de croire qu'il n'y ait de la pierre, et son avis est de s'en assurer par la sonde.

---

N<sup>o</sup> 7 (Page 392).

...Et ses urines en leur état naturel. Ensuite, après une grande attention et un long examen, ils sont convenus qu'il n'y avoit aucun signe certain de la pierre; que les dernières douleurs et celles qui reviennent de temps en temps sont causées par les sels âcres qui s'amassent dans la vessie; qu'elles seroient continuelles si elles étoient causées par la pierre, et que les urines seroient teintes de sang. M. Fagon a dit qu'il a remarqué ces signes-là en lui-même; il a dit aussi qu'il croyoit que les douleurs de M. de Meaux pouvoient venir d'un rhumatisme sur le col de la vessie qu'il a expliqué, et dont M. de Meaux avoue qu'il ne comprend pas les raisons. Ils ont conclu qu'il n'y avoit nulle nécessité de se faire sonder, qu'il falloit continuer tous les matins l'usage du thé comme ci-dessus, et se faire purger.

---

N<sup>o</sup> 8 (Page 400).

...Et cette dernière atteinte d'ardeur d'urine est entièrement cessée. M. de Tournefort a trouvé ses urines tout à fait naturelles et sans la moindre altération. Il commence à entrer dans le sentiment de M. Fagon, que le mal de M. de Meaux est un rhumatisme sur le col de la vessie; il l'explique comme il peut, mais pas trop clairement. Ce qui le lui persuade davantage, c'est le retour périodique de la douleur, et d'autant plus que ce dernier accès a été sans autre accident, c'est-à-dire que les urines fussent chargées ni de glaires ni de grumeaux. Le médecin attribue à l'usage du thé la cessation de

ces accidens ; c'est pourquoi M. de Meaux continue tous les jours d'en prendre à l'ordinaire.

---

N<sup>o</sup> 9 (Page 403).

Mais il ajoute que la rétention d'urine est très-proche de l'ardeur et de la fréquence que M. de Meaux souffre actuellement. Ainsi, il a conclu que M. de Meaux ne doit pas faire le voyage de Meaux, pour ne pas s'exposer à une plus grande irritation et à une rétention à laquelle il ne trouveroit aucun remède, personne ne sachant en province conduire la sonde.

---

N<sup>o</sup> 10 (Page 405).

L'ardeur des urines continue. M. Mareschal est venu voir le malade, et n'a rien dit de nouveau ; il ne trouve ni gravier ni gravelle dans les urines.

---

N<sup>o</sup> 11 (Page 405).

Mais ses urines sont plus mauvaises que jamais, et d'une odeur plus insupportable qu'elles n'ont pas encore été. M. Mareschal dit toujours qu'il guérira le malade. M. de Tournefort en dit autant. Qui les croira, puisqu'ils ne font point cesser ces douleurs extrêmes de l'ardeur des urines ? Il semble qu'ils ne font qu'amuser. Saint-Martin parle plus franchement, et ne doute nullement que M. de Meaux n'ait une pierre dans le rein, qui lui a fait un ulcère d'où viennent les glaires, les grumeaux, les urines échauffées, et ces douleurs presque continuelles ; il pense qu'il a cette pierre dès 1696, qui est le temps qu'il a commencé de se servir d'un urinal, à cause de la fréquence d'urine qu'il sentoit dès ce temps : ce qui a toujours continué de temps à autre. On lui a vu depuis, et assez souvent, des urines teintées de sang. Enfin sont venus les accidens des épreintes et douleurs extrêmes, qui depuis un an ont eu des périodes réglées de mois en mois ou environ, et de trois semaines en trois semaines depuis six mois. Mais depuis le mois de février dernier, l'on a vu les urines chargées de glaires, comme l'on a dit, avec cette odeur insupportable qui fait soupçonner avec raison un ulcère. Aussi Saint-Martin prend-il ces glaires et grumeaux pour de vrai pus.

## N° 12 (Page 406).

Et les mêmes qualités des urines toujours très-mauvaises et très-puantes de cette odeur forte de saumure.

---

## N° 13 (Page 406).

Que l'odeur de saumure est l'odeur propre des sels des urines ; que les grumeaux et les glaires sont bien éloignées des matières purulentes et infectes qui sont les marques d'un abcès. Mais en même temps il avoue qu'il y a bien à craindre qu'il n'y ait une pierre dans la vessie, parce que l'urine tombe souvent goutte à goutte, et que c'en est une marque.

---

## N° 14 (Page 407).

Il a aussi uriné aisément et largement : ses urines sont à leur état naturel.

---

## N° 15 (Page 408).

Que c'est une suppression d'urine qui vient du relâchement de la vessie, qui n'a plus la force de faire l'éjaculation de l'urine. De là cette pissoterie de moment à autre, et plus de temps la suppression dure, plus cause-t-elle de glaires, de grumeaux, et autres accidents avec les douleurs que M. de Meaux a ressenties et l'odeur de saumure. Il traite actuellement trois hommes de la même maladie en ce quartier.

FIN DU PREMIER VOLUME DU JOURNAL.

# TABLE

DC

## JOURNAL DE L'ABBÉ LE DIEU

---

### PREMIER VOLUME.

---

Années.	Pages.
1699.	
De Fleury, évêque de Fréjus.....	2
Bossuet visite les hôpitaux de son diocèse.....	<i>ibid.</i>
Son jugement sur Massillon.....	<i>ibid.</i>
Écrit contre Basnage.—1 <sup>re</sup> Lettre à Leibnitz....	3
Retour à Meaux.....	<i>ibid.</i>
Le bibliothécaire de Navarre exilé.....	<i>ibid.</i>
Douceur de Bossuet pour deux curés coupables.	4
Affaire du présidial de Meaux.....	4, 5
1700.	
Instruction des nouveaux-catholiques.....	5, 6
Bossuet frappé de la mort de Harlay, archevêque de Paris.....	6
Fondation d'une messe anniversaire.....	<i>ibid.</i>
Il la célèbre le premier.....	7
Départ des cardinaux français pour Rome.....	<i>ibid.</i>
Voyage à Paris.....	8
De l'assemblée de 1682.....	<i>ibid.</i>
L'acceptation des évêques nécessaire aux consti- tutions des papes.....	9
Jugement de Bossuet sur la cour de Rome.....	9, 10
Motifs élevés de Bossuet dans ses actions.....	11

	Pages.
Les casuistes et les pharisiens.....	42
De Télémaque.....	12, 13, 14
Bossuet obtient la grâce d'un pauvre berger....	44
2 <sup>e</sup> Lettre à Leibnitz.....	<i>ibid.</i>
Compliments de l'Université à Bossuet.....	15
Maladie.....	46
Contrat de mariage de Louis Bossuet.....	48
Cadeau de Bossuet à sa future nièce.....	49
Mariage célébré par Bossuet.....	<i>ibid.</i>
Mauvaise thèse des jésuites.....	<i>ibid.</i>
Défense de l' <i>Histoire des Variations</i> .....	20
Censure des thèses des jésuites.....	20, 21, 26
Arrangement avec les moines de Saint-Lucien..	22, 24
Des Dialogues des Morts de Fénelon.....	22
Censure des thèses des jésuites et études sur la morale.....	23
Retour à Meaux ; fonctions pastorales.....	24
De l'ouvrage du cardinal Sfondrat sur la <i>Prédestination</i> .....	25
Traité de Gonzalès sur la <i>Probabilité</i> .....	26
Erreurs de Cornelius-a-Lapide sur <i>Suzanne</i> , et de Suarès sur le Serment.....	27
Divers écrits sur les idolatries chinoises.....	28
L'abbé Bossuet ordonné prêtre par son oncle...	28, 29
Conférence théologique.....	29
Conférences des nouveaux-catholiques.....	29, 30
Ouvrages de morale préparatoires pour l'assemblée du clergé.....	27, 30
Visite au couvent de la Visitation ; fonctions pastorales.....	30, 31
<i>Instructions pastorales</i> sur les promesses de l'Église.....	<i>ibid.</i>
Projet de la <i>Relation du Quiétisme</i> .....	31
Conférence des curés à l'évêché.....	32
Conclusion de l'affaire du présidial de Meaux....	32, 33
Voyage à Paris pour l'assemblée provinciale.— Bossuet élu député du premier ordre, et l'abbé Bossuet du deuxième.....	34
Manière de démontrer la religion aux incrédules.	<i>ibid.</i>
Disgrâce du cardinal de Bouillon.....	33, 35

Années.

Pages.

1700. Recueil des censures de Rome contre diverses erreurs du temps.....	36
L'abbé Bossuet reçu docteur en théologie.....	37
Mémoires touchant l'assemblée du clergé.....	37, 38
Chaire de théologie de Navarre.....	39
De la censure de Maric d'Agréda.....	39, 40
De la <i>Critique de l'Ancien Testament</i> de R. Si- mon.....	41
Des censures de Harlay contre Du Pin et M <sup>me</sup> Guyon	42
Publication des ouvrages de l'abbé de la Trappe due à Bossuet .....	43
Lettre de Leibnitz à Bossuet.....	<i>ibid.</i>
Ouverture de l'assemblée générale du clergé. . .	<i>ibid.</i>
Élection des présidents.—Discussion à ce su- jet.....	43, 44, 45, 46, 47
Ouvrage des directeurs des Missions Étrangères contre les jésuites.....	48
Le public convaincu des idolâtries de la Chine et de la <i>Friponnerie</i> des jésuites.....	<i>ibid.</i>
Condamnation des libelles des jésuites contre l'édition bénédictine de saint Augustin.....	<i>ibid.</i>
<i>Mémoires</i> de Bossuet au roi pour l'assemblée. . .	49
Appréciation des affaires des présidents.....	50
Bureau de l'assemblée.....	<i>ibid.</i>
<i>Relation du Quiétisme</i> décidée .....	<i>ibid.</i>
Préliminaires de l'assemblée.....	51
Bossuet marie à la cour le marquis de la Vrill- lière.....	<i>ibid.</i>
Il écrit à l'évêque de Mirepoix .....	<i>ibid.</i>
Affaires particulières.....	52
Premières séances de l'assemblée.....	52 et suiv.
Question des casuistes.....	54 et suiv.
Elle est portée à l'assemblée.....	56
Opposition que la censure rencontre.....	56 et suiv.
Bossuet plaide en faveur de la censure, analyse de son discours.....	57 et 58
La majorité se prononce pour son opinion.....	58 et suiv.
Commission de la censure.....	60
De Noailles, archevêque de Paris, promu au cardinalat.....	62

Années.		Pages.
1700.	Réclamation de l'archevêque d'Auch à propos de la censure des casuistes.....	62
	Livres des jésuites sur les rites chinois.....	63
	Travaux de Bossuet pour l'assemblée.....	64
	Jésuites et Cambrésiens se prononcent contre le dessein de l'assemblée de censurer les casuistes.....	65
	Propositions des jansénistes et des jésuites.....	65, 66
	Le cardinalat.....	66
	Lettres de Leibnitz.....	67
	Exil du P. Lecomte.—Les rites chinois.....	67, 68
	Ouvrage clandestin de Gabrieli.....	68
	Propositions soumises à la censure de l'assemblée	69
	Arnauld et Quesnel épargnés.....	70
	Études sur les casuistes.....	71
	Propositions dénoncées par les jésuites.....	72, 73
	<i>Relation du Quiétisme</i> présentée à l'assemblée..	74
	Caractère de plusieurs évêques de l'assemblée de 1700.....	<i>ibid.</i>
	Caractère de Le Tellier, archevêque de Reims..	75
	Bossuet et les docteurs en théologie.....	75, 76
	L'Apologétique du P. Fabri.....	77
	Discussion sur les propositions jansénistes.....	78
	Le second ordre privé de voix délibérative dans les questions doctrinales.....	79, 80
	Opinion de Bossuet sur ce point.....	81
	Censure des jésuites par la Faculté de théologie.	82
	Discussion sur le droit du second ordre.—L'abbé Bossuet.....	83 et suiv.
	Bossuet reprend son habitude de travailler la nuit.	86
	<i>Opuscules de Bossuet contre le Probabilisme</i> ...	86, 87, 93
	Relations de l'abbé Bossuet et du cardinal de Noailles.....	87, 88
	Bossuet soutient énergiquement la nécessité de la censure des casuistes.....	88
	Affaire des Réguliers à l'assemblée de 1700....	89, 94
	Le cardinal de Noailles président à la place de Le Tellier.....	90
	Quelques propositions dirigées contre les jansénistes et Sfondrat retranchées.....	91, 92
	Projets de décret et de lettre pour l'assemblée..	92, 93, 94
	Rapport de Bossuet sur la doctrine et la morale. 96, 97 etsuiv.	



DE L'ABBÉ LE DIEU.

487

Pages.

Années.

1700.	Situation des partis à l'assemblée.....	111, 112
	La Faculté et l'affaire du culte de la Chine.....	112, 113
	Affaire du cardinal de Coislin.....	114
	Suite du rapport de Bossuet.....	115 et suiv.
	Opuscules sur le Probabilisme.....	120
	Disgrâce du cardinal de Bouillon.....	<i>ibid.</i>
	Continuation du rapport de Bossuet.....	120 et suiv.
	Intrigues pour sauver le Probabilisme de la censure	128, 129
	Fin du rapport.....	130, 131
	Difficultés des amis des jésuites sur la fin du rapport.	132
	Le P. de La Chaise se plaint au roi des assemblées de Sorbonne contre la doctrine des jésuites...	133
	Signature du procès-verbal de l'assemblée du clergé.....	133, 146
	Bossuet travaille à la rédaction de son rap- port.....	133, 134, 135, 138
	Bossuet recommande au roi la veuve de Ferréol.	134
	Affaire du cardinal de Bouillon.....	<i>ibid.</i>
	Intrigues des jésuites pour faire manquer la censure.....	135, 136
	Lettre du général des jésuites à l'archev. d'Auch.	137
	Assemblées de Sorbonne contre les jésuites....	137, 138
	Rapport de l'affaire de la juridiction et rédaction du cahier de l'assemblée.....	139, 143, 144, 146
	Travail opiniâtre de Bossuet.....	<i>ibid.</i>
	Publication de la censure.....	140
	Notes sur la doctrine des casuistes.....	140 et suiv.
	Coislin nommé grand aumônier à la place de Bouillon.....	142
	Affaire de la pension.....	143
	Circulaire de l'assemblée adoptée et signée....	<i>ibid.</i>
	Bossuet se réjouit de la condamnation de la mauvaise doctrine des jésuites.....	144, 152
	Approbation universelle de la censure.....	145
	Applaudissements qu'en reçoit Bossuet.....	<i>ibid.</i>
	Discours au roi au nom de l'assemblée.....	<i>ibid.</i>
	Sentiments des jésuites au sujet de la censure..	<i>ibid.</i>
	Sermon de Bossuet à Saint-Germain....	146
	L'abbé Boutard et la veuve Ferréol recommandés par Bossuet.....	147
	Succès de la censure.—Parolez de l'archevêque	

	de Reims au roi sur le cardinal de Noailles.—	
	Bossuet et l'évêque d'Apt.—Le <i>Boulet rouge</i> ..	448
1700.	Le Tellier, les jésuites et leurs partisans.....	448, 449
	Mort du procureur général de La Briiffe.....	451
	De la <i>Politique, tirée de l'Écriture sainte</i> ... 451,	
	153, 158 à 163; 168, 170 à 176; 178 et suiv.;	
	190, 191, 196, 200, 202, 218, 245, 274 [et	
	suiv., 446, 452 à 457; 466, 469	
	Portraits de Bossuet, par Rigaud.....	452, 245
	Anniversaire du baptême de Bossuet.....	453
	<i>Mémoires de l'abbé Le Dieu</i> .....	<i>ibid.</i>
	Sœurs de charité employées par Bossuet dans	
	l'hôpital de Meaux.....	<i>ibid.</i>
	Bossuet utile à sa famille auprès du roi.....	153, 456
	Intrigues des jésuites contre les assemblées de	
	Sorbonne.....	454, 159
	Affaires temporelles.....	<i>ibid.</i>
	Mort d'innocent XII.....	455
	Dessein d'écrire sur la Grâce.....	455, 158
	<i>Avertissement sur les Réflexions morales</i> . 153, 304,	445, 446
	Devoirs épiscopaux à Meaux.....	456
	Maudement du cardinal de Noailles sur la censure	
	du clergé.....	<i>ibid.</i>
	La censure bien reçue à Rome.—Les jésuites	
	confondus.....	456, 157
	Index des œuvres de saint Augustin.—Préface de	
	Mabillon. —Elle est concertée avec Bossuet. 157,	158, 186
	Conférences ecclésiastiques.....	158, 160
	Bossuet fait une chute.....	459
	Il approuve la censure de la Sorbonne contre les	
	jésuites.....	<i>ibid.</i>
	Fonctions pastorales.....	460
	Bossuet reçoit la nouvelle de la mort de son ami,	
	l'abbé de Rancé.....	<i>ibid.</i>
	Les jésuites <i>enragent</i> des censures du clergé et	
	de la Sorbonne.—La censure du clergé bien	
	reçue à Rome.....	461, 16
	Bossuet conseille de composer la justification de	
	de la censure de la Sorbonne. — Ouvrage	
	d'Ellies Du Pin sur ce sujet.....	163, 494
	Fonctions épiscopales.....	484

Années.

Pages.

1700.	Bossuet se prépare à défendre la censure du clergé dans le cas où les jésuites l'attaqueraient.	154
	<i>Psaumes en vers français.</i> 164, 167, 168, à 172; 176, 190, 308, 315, 393	
	Pamphlet contre la censure du clergé, attribué au P. Daniel.....	164, 165
	Jugement de Bossuet sur les PP. Maure et Massillon.....	165, 176
	Élection du pape Clément XI.....	165, 166, 167
	Lettre de Bossuet au nouveau pape.....	<i>ibid.</i>
	Fonctions épiscopales.....	167, 168, 169
1701.	Fonctions épiscopales.....	169
	Gâteau des rois.—Bossuet déclaré roi.....	170
	Fonctions pastorales.....	<i>ibid.</i>
	Charité de Bossuet pour un prêtre coupable....	171
	Bossuet assiste à un concert de M <sup>me</sup> Bossuet, sa nièce.....	<i>ibid.</i>
	Écrit satirique en faveur de la censure de Sorbonne.....	<i>ibid.</i>
	Bossuet assiste au panégyrique de saint Sulpice à Paris, et à un sermon à l'Oratoire.....	172, 173
	Statuts synodaux du diocèse de Meaux.....	172, 173, 174
	Bref du pape à Bossuet.....	173
	Les cierges de Navarre et de l'Université....	<i>ibid.</i>
	Le prince Aniaba. — Son ordre de l'Étoile. — Tableau commémoratif.....	174, 175
	Un vote de Bossuet à l'Académie française....	175
	Lettre à Barillon, évêque de Luçon... ..	176
	Fonctions pastorales.....	177 et suiv.
	Une préface satirique du <i>Télémaque</i> .—Bossuet la méprise.....	178
	<i>Sermon</i> de Bossuet à son peuple le jour de Pâques.....	<i>ibid.</i>
	Bossuet et M <sup>lle</sup> de Mauléon.....	180
	Affaire de l'évêque de Luçon, et de Dupuy, son théologal.....	<i>ibid.</i>
	Nouvel ouvrage contre les protestants.....	181 à 186
	Cérémonie religieuse présidée par Bossuet à Paris.	181
	Bossuet à l'Académie française.....	<i>ibid.</i>
	<i>Mandement pour le Jubilé</i> .....	<i>ibid.</i>

Années.		Pages.
1701.	Un cordon de l'ordre du Saint-Esprit.—Modestie de Bossuet.....	482, 483
	Fonctions épiscopales.....	483 et suiv.
	<i>Sermon</i> de Bossuet à son peuple pour le jour de la Pentecôte.....	483, 184
	Écrit erroné des jésuites sur la Grâce.....	485 et suiv.
	Bossuet et Bourdaloue.....	486
	Fonctions épiscopales.....	487
	Dessein d'écrire sur la Grâce contre les jésuites.	488
	Bossuet loué à l'Académie française.....	489
	Mandement pour la publication à Meaux de la censure de l'assemblée de 1700.....	491
	Bossuet préside plusieurs thèses en Sorbonne. . .	491 et suiv.
	Fonctions pastorales.....	494
	Bossuet et les PP. Chaussemerey et Noël-Alexandre.	494 et suiv.
	Projets de réunion des protestants. 490, 492, 496, 499, 201, 204, 211 et suiv.; 247, 253, 255	
	La duchesse de Bourgogne et le jésuite, son confesseur.....	200
	Doctrinè relâchée des jésuites constatée par Bossuet.....	202
	Bossuet se prononce et écrit contre un ouvrage en faveur des jésuites et de leurs opinions sur les rites chinois.....	203 et suiv.; 209, 243, 256, 258
	Synode de Meaux.—Publication de la censure de l'assemblée de 1700.....	205
	Fonctions épiscopales.....	205 et suiv.
	<i>Mémoire</i> de Bossuet en faveur des quatre articles du clergé de France contre les thèses de Louvain.....	207, 218, 236, 243, 285, 286
	Fonctions épiscopales.....	210 et suiv.
	De la <i>Défense de la déclaration du clergé de France</i> .....	152, 211, 212, 251
	<i>Relation du Quiétisme</i> , par l'abbé Phelipeaux.—	
	Détails sur l'affaire du Quiétisme. 214 à 222; 226 et suiv.; 241	
	Bénédictin de l'abbesse de Pont-aux-Dames... .	222 et suiv.
	Entretien de Bossuet avec d'Aguesseau sur la Grâce.	224
	Fonctions pastorales.....	225
	Une conférence ecclésiastique à Meaux.....	233
	Détails donnés par Bossuet sur sa nomination à Condom.....	234, 235

Années.		Pages.
	Fonctions épiscopales. . . . .	237
	Pourquoi Bossuet ne publie pas la <i>Défense de la Tradition</i> .—Le dernier livre de cet ouvrage.	237, 238
	Bossuet et le P. De la Rue, jésuite.—Manière de travailler à la conversion des protestants. . . . .	339, 240
	Fonctions épiscopales. . . . .	240
	Jugement sévère de Bossuet sur Fénelon. . . . .	242
	Fonctions épiscopales.— <i>Sermon</i> . . . . .	244
	<i>Travaux de Bossuet sur l'Apocalypse</i> . 246, 248, 250, 251, 254, 256, 259, 262, 263, 265, 266, 268 et suiv.	
	Fonctions épiscopales. . . . .	249
	Bossuet atteint de la pierre. . . . .	251, 253, 255
	2 <sup>e</sup> <i>Instruction pastorale</i> sur l'Église . . . . .	252
	Fonctions pastorales. . . . .	256 et suiv.
	<i>Méditations et instructions sur le Jubilé</i> . . . . .	259
	Bossuet n'approuve pas le projet du pape d'envoyer un visiteur en Chine, touchant l'affaire des jésuites. . . . .	260 et suiv.
	Mandement de l'archevêque de Reims pour la publication de la censure des casuistes. . . . .	262
4702.	Fonctions pastorales.—Fondation de Bossuet. . . . .	263 et suiv.
	Le public commence à s'inquiéter de la maladie de Bossuet.—Ses sentiments à ce sujet. . . . .	265
	Il nomme des professeurs à Navarre. 265, 266, 267, 269, 272	
	Louis XIV lui fait présent d'un exemplaire du Recueil des médailles de son règne. . . . .	267
	Appréciation de ce Recueil. . . . .	<i>ibid.</i>
	Bossuet approuve la tragédie d' <i>Electre</i> de Longepierre . . . . .	274
	Il soumet à l'abbé Genest sa traduction des <i>Psaumes en vers français</i> . . . . .	272
	Lecture de la <i>Pénélope</i> de l'abbé Genest. . . . .	273, 274
	Bossuet demande au curé de Versailles la permission de faire gras. . . . .	274
	Version du N. T., dite de Trévoux, par Richard Simon.—Bossuet l'attaque et la réfute. . . 275, 276, 279, 280, 282, 283, 284, 285, 286, 289, 290, 293, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 306, 307, 308 et suiv.; 325	
	Affaires d'administration. . . . .	276
	Mission de Jouarre. . . . .	<i>ibid.</i>

Années.		Page.
1702.	<i>Sermon</i> de Bossuet pour l'ouverture du Jubilé..	278
	Il préside aux processions du Jubilé.....	279
	Fonctions épiscopales.....	280
	<i>Sermon</i> du jour de Pâques.....	281, 282
	Fonctions épiscopales.....	282
	Préparation à la mort.....	289
	Fonctions pastorales.....	290 et suiv
	<i>Sermon</i> du jour de la Pentecôte.....	291
	Visite des P P. Mabillon et Ruinart.....	293
	Projet de réformer le bréviaire de Meaux.....	<i>ibid.</i>
	<i>Sermon</i> de l'Octave du Saint-Sacrement.....	294
	Réforme de la Faculté de Douai.....	299
	Réforme du bréviaire de Meaux.....	300, 301
	Fonctions épiscopales.....	302
	De l'ordonnance de 1696.....	303
	Synode de Meaux.....	304
	Affaire du privilège pour l'impression de l' <i>In-</i> <i>struction pastorale contre R. Simon.</i> 287, 310, 313 et suiv. ; 316 et suiv., 319 à 335, 336 et suiv., 336	
	Arbitrage de Bossuet entre le prieur de Percy et un de ses moines.....	311
	Ce que pense Bossuet du Psaume 118.....	315
	Il assiste, selon son habitude, à la conférence ecclésiastique.....	317
	Bossuet parrain de sa petite-nièce.....	318
	Il assiste à un sermon de Bourdaloue.....	319
	Conférence ecclésiastique.....	320
	Il lit une vie de l'abbé de Rancé, par Maupeou..	326
	<i>Réfutation</i> de la Remontrance de R. Simon.....	339, 341
	Ordonnance contre R. Simon publiée.....	340
	Détails de la maladie de la pierre dont Bossuet est atteint.....	338, 341
	Lettres du chancelier à l'imprimeur Anisson au sujet des ouvrages de Bossuet contre R. Simon.	341, 342
	Bruits à ce sujet.....	343
	La vue de Bossuet s'affaiblit.—Loupe pour lire le grec.—Lunettes.....	344
	Lettre de Bossuet à de Fleury, évêque de Fréjus.	345
	Effet produit par l'ordonnance et le livre de Bossuet contre R. Simon.....	346 et suiv.; 361, 368

Observations de Noailles sur l'éloge qui est fait de lui dans cet ouvrage.....	349
Une audience publique du cardinal de Noailles..	351, 352
Humilité et modestie de Bossuet pour la correction de ses livres.....	353
Il fait nommer Languet, son parent, chapelain de la duchesse de Bourgogne.....	355
Distribution à la cour du livre contre R. Simon..	355, 365
Lettre à M <sup>me</sup> de Maintenon.....	356
1703. De l'affaire du <i>Cas de conscience</i> . Les jésuites sollicitent Bossuet à ce sujet.....	357, 368 et suiv., 375 et suiv.; 380 et suiv.
Études de Bossuet à ce sujet.....	328 et suiv., 388 et suiv.
<i>Discours</i> de Bossuet à son doctorat.....	359
Opinion de Bossuet sur la paix de Clément IX..	361, 362
Comparaison du livre de l' <i>Exposition</i> avec l' <i>Avoisinement</i> , etc., de Camus, évêque de Belley..	362 et suiv.
<i>Réflexions</i> sur le <i>Cas de conscience</i> , pour le cardinal de Noailles.....	362, 366, 367, 385, 390 et suiv.
De la <i>Lettre aux religieuses de Port-Royal</i> .....	367, 374
But des <i>Réflexions</i> sur le <i>Cas de conscience</i> ...	367
Noailles interdit Bourret, approbateur de R. Simon.	368
Difficulté de résoudre l'affaire du <i>Cas de conscience</i> .	369
Études de Bossuet sur cette question.....	369 et suiv.; 377
Félicitations pour le livre contre Simon.....	369, 370
Lettre du P. de La Chaise aux évêques sur les affaires de la Chine.....	373, 374
Pièces officielles de la paix de Clément IX imprimées par ordre du clergé de France.....	376
Visite de Navarre et de l'Université.....	379
Bossuet lit la vie de l'abbé de Rancé, par Marsollier.	382 et suiv.
Version de Simon supprimée.....	384, 397
Maladie de Bossuet.....	385 et suiv.
Discussion entre le chapitre de Meaux et le présidial pour l'assistance aux Te Deum.	386, 392, 394, 398, 399, 400, 401, 424
Lettre de Rancé à Tillemont.....	387, 388
Opinion de Bossuet sur les jansénistes.....	388, 389, 392
Calendrier du missel de Meaux examiné par Bossuet.....	392, 393, 394, 396, 399, 400

	Pages.
La conclusion de l'affaire du Cas de conscience ne doit pas être attribuée à Bossuet.....	393
Mandement de l'archevêque de Paris, composé d'après les conseils de Bossuet.....	394, 395, 396
Le Cas de conscience condamné.....	395
Bref du pape contre le Cas de conscience.— Appréciation de Bossuet.....	<i>ibid.</i>
La censure du Cas attribuée à Bossuet.....	396, 397
<i>Dissertation sur Grotius.— 2<sup>e</sup> Instruction contre R. Simon...</i> 396, 398, 399, 400, 402, 433, 440 et suiv., 461 et suiv., 466	
Le Cas de conscience supprimé par le Conseil d'État.....	397
Bossuet partisan des Vies des Saints, de Baillet.	<i>ibid.</i>
Les jésuites mécontents de la censure du Cas de conscience.—Ils prétendent l'Église infallible sur les faits dogmatiques, ainsi que l'évêque de Chartres.....	398, 399
Exil de Du Pin, conseillé par les jésuites. ....	400, 402, 403
M <sup>me</sup> Guyon en liberté.—Indifférence de Bossuet à ce sujet.....	401, 410
Maladie grave de Bossuet .....	401 à 411
Chansons à propos du Cas de conscience .....	402
Petit Formulaire du cardinal de Noailles.....	400, 405, 415
Bossuet blâme l'opposition du docteur Petitpied.	405
Son appréciation des rigueurs exercées contre les protestants.....	<i>ibid.</i>
<i>Ouvrage sur l'autorité de l'Église dans la décision des faits dogmatiques....</i> 405, 425, 428, 431 et suiv.; 449 et suiv.	
Confession de Bossuet au P. Damascène.—Il fait ses Pâques.....	409, 411
Exil de Petitpied et de Gueston.....	410, 415
L'abbé Bossuet désire succéder à son oncle. 412, 443, 416, 428 et suiv., 443, 468 et suiv.	
Le nonce envoie à Bossuet un protestant converti à instruire.....	417
Bossuet médite l'Écriture sainte pendant sa maladie.....	418
Il lit le T. IX de l' <i>Histoire ecclésiastique</i> de Fleury	<i>ibid.</i>



Années.

4703.	Démarches secrètes pour faire donner l'évêché de Meaux à l'abbé Bossuet.....	418 et suiv.
	Affaires du docteur Delan et de Couet, relativement au Cas de conscience . . .	421, 423, 424 et suiv.; 430 et suiv.; 461 et suiv. 433 et suiv.; 441 et suiv.
	<i>Clef de la Censure</i> lue à Fleury et à Bossuet.	421, 422, 426, 447
	Opinion de Bossuet sur cet ouvrage.....	424 et suiv.
	Lettre de Bossuet à M <sup>me</sup> de Maintenon .....	434
	Bruits touchant les auteurs du Cas de conscience.	435
	L'évêque de Chartres, arbitre nommé par le roi pour l'affaire de Couet .....	436, 437
	Bossuet traite d'évêques lâches ceux qui ont fait des mandemens sur le Cas de conscience. . . .	438
	Mort de la sœur de Bossuet. ....	439
	<i>Avertissement</i> de Bossuet et ses autres ouvrages sur la Grâce .....	445, 446
	Ouvrage semi-pélagien de Launoy sur la Grâce.....	448 et suiv.; 459
	Projet de lettre de l'abbé de Rancé à Tillemont..	449
	Bonté de Bossuet pour ses prêtres.....	450
	Affaire des maisons canoniales de Meaux....	451 à 461; 463
	Désordres à l'abbaye de Jouarre réprimés.....	453 et suiv.
	Bossuet nomme un bibliothécaire à Navarre....	458
	Pieuse conversation sur l'Évangile.....	459
	Instruction de l'évêque de Chartres contre le Cas de conscience.....	464, 465, 467
	Ouvrage contre le Probabilisme dédié à Bossuet.	467
	Nouvelle maladie de Bossuet.....	470 et suiv.
	Il se confesse et fait son testament.....	472, 473
	Sa santé se rétablit.....	474
	Appendice.....	477
	Table.....	485

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME DU JOURNAL.



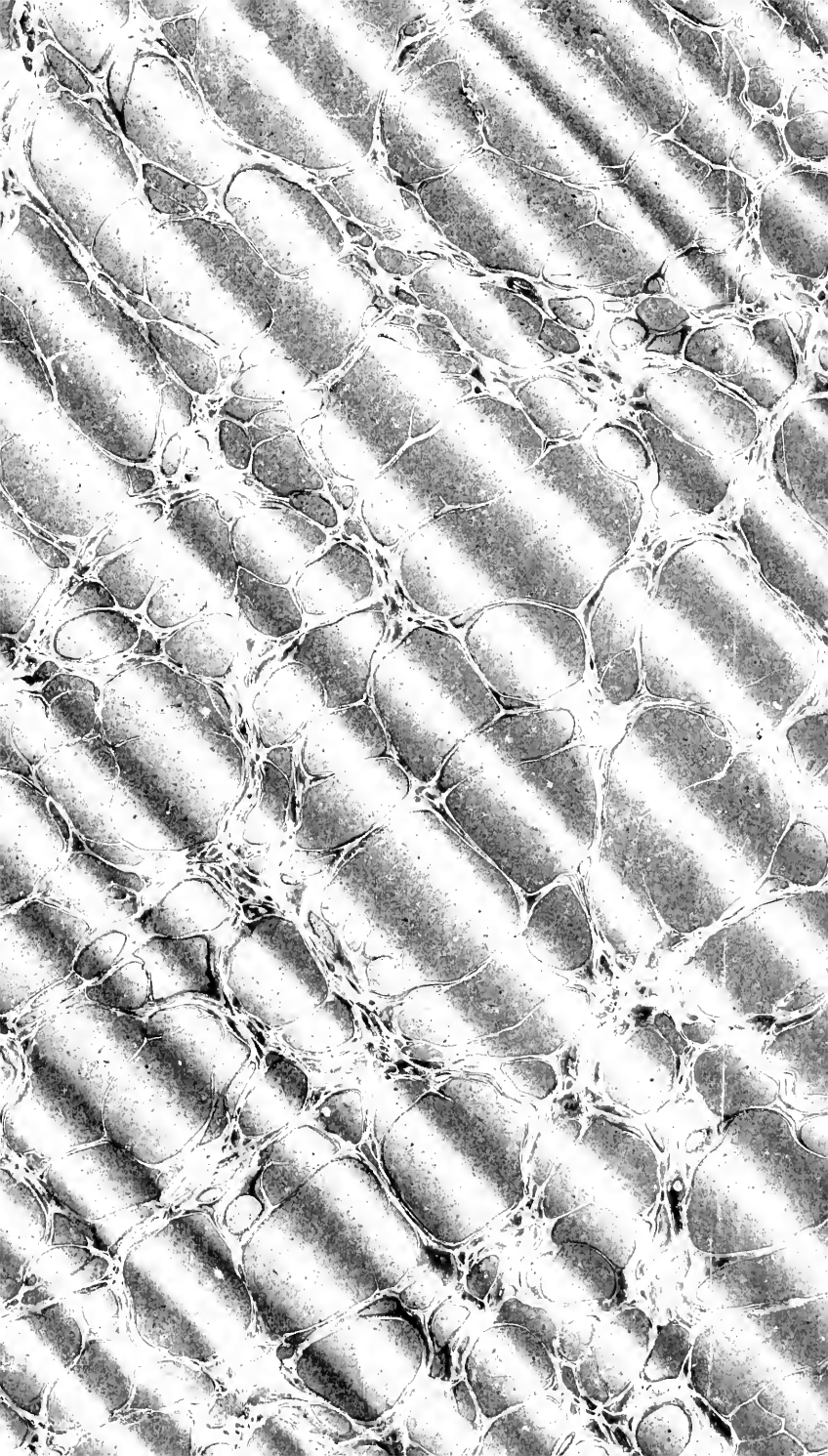














BX                    Le Dieu, François  
4705                Mémoires & journal sur la  
B7L4                vie et les ouvrages de  
t.2                    Bossuet  
                      t.2

**PLEASE DO NOT REMOVE  
SLIPS FROM THIS POCKET**

---

**UNIVERSITY OF TORONTO  
LIBRARY**

